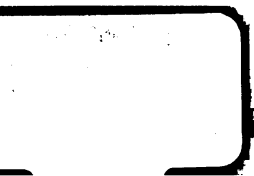

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137495 7





LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

PARIS.— TYPOGRAPHIE WITTERSHEIM,
RUE MONTMORENCY, 8.

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIEME EDITION

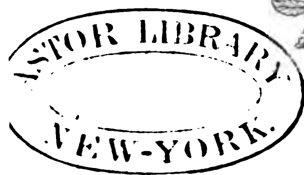
ENTIEREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
ET DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

TOME SIXIEME





PARIS

CHEZ J. TECHENER LIBRAIRE

M DCCC LVII

LES
HISTORIETTES.

CCCXXII.

NINON.

(*Anne de Lenclos, née en novembre* 1620 *de Henry de Lenclos et de Marie-Barbe de la Marche; morte* 17 *octobre* 1705.)

Ninon est fille de l'Enclos, un suivant de M. d'Elbeuf qui joüoit fort bien du luth. Elle estoit encore bien petite quand son pere fut obligé de sortir de France pour avoir tué Chaban*, de façon que cela pouvoit passer pour un assassinat, car l'autre avoit encore le pié dans la portiere quand l'Enclos le perça d'un coup d'espée.

Histor., t. IV, p. 204.

Durant son absence, cette fille devint grandette[1]; et comme elle avoit l'esprit vif, joüoit bien du luth

[1] Elle n'avoit que treize ans*, lorsqu'à une passion, voyant tout le monde en pleurs : « De quoy s'avise-t-on, » dit-elle, « *qu'importa* » *que muero se ressuscitan.* » C'estoit une chanson espagnolle qui couroit alors, à la loüange des beaux yeux d'une dame. Sa mere le sceût et elle luy fit bien laver la teste par un jesuite. — Elle m'a avoüé que dez lors elle vit bien que les religions n'estoient que des imaginations, et qu'il n'y avoit rien de vray à tout cela.

*Par conséquent en 1633 ou 1634.

et dansoit admirablement, surtout la sarrabande[1], les dames du voisinage (c'estoit au Marais) l'avoient souvent avec elles.

Charles - Claude de Beaumont, sieur de St-Estienne, vicomte de Chaumusy.

Saint-Estienne* fut le premier qui luy en conta[2] : il avoit de grandes libertez là-dedans. La mere croyoit qu'il espouseroit Ninon; mais enfin ce commerce finit[3]. Le chevalier de Raré en fut amoureux en suitte. On dit qu'une fois qu'on ne vouloit point qu'elle luy parlast, l'ayant veu passer dans la rue, elle descend viste à la porte, et luy parle. Un gueux les incommodoit fort; elle n'avoit rien pour luy donner : « Tiens, » dit-elle en luy tendant son mouchoir, où il y avoit de la dentelle, « laisse-nous en paix. »

Jean Coulon, marié depuis mai 1634. *Voy. Hist.*, t. v, p. 33.

Cependant Coulon* poussoit sa fortune, car il luy en vouloit aussy. Je pense qu'il traitta avec la mere au Mesnil-Cornüel. Mme Coulon descouvrit tout le mystere; alors, toutes les honnestes femmes, ou soy-disantes, abandonnerent Ninon et cesserent de la voir. Coulon [leva le masque et *] l'entretint tout ouvertement; il luy donnoit cinq cens livres par mois, qu'il a, dit-on, continüé de luy donner jusqu'en 1650[4], huict ou neuf ans durant, quoyqu'il fust bien arrivé des desordres entre eux. Aubijoux*, quelque temps après, fut associé à Coulon, et contribua aussy de son costé.

Ajouté à la marge.

François d'Amboise, comte d'A., lieutenant de Roi en Languedoc et gouverneur de Montpellier.

1 Car pour de la beauté, elle n'en a jamais eu beaucoup; mais elle a tousjours beaucoup d'agrement.

2 Voyez plus bas *.

Histor. de Mlle de Sallenove.

3 Non, à ce qu'on dit, sans la mettre à mal.

4 *Commencement de phrase biffée :* C'est-à-dire plus de cinq ans après qu'elle...

Le premier dont elle devint amoureuse fut feu M. de Chastillon, qui fut tué à Charenton; il n'estoit alors que d'Andelot. Elle luy escrivit, et luy donna rendez-vous. Il y va; mais comme c'estoit un inconstant, il la quitta bientost. Elle, qui, comme vous verrez par la suitte, estoit plustost d'humeur à quitter qu'à estre quittée, ne trouva point ce traittement supportable, et s'en plaignit à la Moussaye *, qui fit leur paix et luy remena ce fugitif. On a dit, mais j'en doute, que[1] pour s'en venger elle avoit bien voulu prendre du mal, et qu'elle l'avoit si bien poivré qu'il ne put estre remis de long-temps: il avoit le sang fort subtil et gaignoit aisément du mal. Cela luy sauva peut-estre la vie; car, s'il n'eust point esté incommodé, devant servir sous le mareschal de Grammont, il eust esté à la bataille d'Honnecourt * et sans doute eust payé de sa personne. En suitte elle eut des galans en assez bon nombre[2]; cependant la subvention de Coulon marchoit tousjours.

Amaury de Goyon, marquis de la M., mort en novembre 1650.

26 mai 1642.

Sevigny, Rambouillet ont esté de ses amans par quartier. Elle a eu un filz de Meret *, et un de Miossens[3].

A. de Gombaud-Plassac, chevalier, seigneur de Meré en Poitou. *Voy.* t. IV, p. 97-115.

[1] *Mots remplacés :* Elle pour s'en venger, avoit voulu...

[2] *Mots biffés :* En suitte elle eut des amourettes en assez bon nombre; elle alloit au devant de ceux qui luy donnoient dans la veüe, et on la servoit par quartier. Quand elle en estoit lasse, elle leur disoit : « En voylà assez, cherchez fortune ailleurs. »

[3] Un jour, au Cours, elle vit que le mareschal de Grammont obligea un homme bien fait, qui passoit à cheval, à se venir mettre dans son carrosse; c'estoit Navailles, qui n'estoit pas encore marié : il luy plut; elle luy envoye dire qu'elle seroit bien aise de luy parler à la sortie; bref, elle l'emmene chez elle. Ils soupent; après, elle le conduit dans une

Jean-Louis-François de Ris, sr de Charleval, le poëte.

Comme Charleval * la pressoit de luy accorder ce que vous sçavez, elle luy dit : « Attens mon caprice[1]. » Elle disoit qu'elle aimoit bien les blonds, mais qu'ils n'estoient pas si amoureux que les bruns. En 1648 *, elle fit un voyage à Lyon : les uns disoient que c'estoit pour se faire traitter secretement de quelque incommodité[2], les autres par fantaisie[3]. Elle disoit que c'estoit à dessein de se retirer ; en effect, elle se mit dans un convent. Là, le cardinal de Lyon * devint un peu amoureux de sa belle humeur, et fit quelques folies pour elle.

A vingt-huit ans.

Hist., t. II, p. 183.

Un frere de Perrachon en fut transpercé de part en part ; et, sans luy rien demander, la pria de trou-

chambre bien propre, luy dit qu'il se couche, et qu'il aura bientost compagnie. Luy, qui estoit peut-estre las, s'endort. Quand elle le vit ainsy, elle alla coucher dans une autre chambre, et emporte les habits de ce dormeur. Le lendemain elle s'en habille, et, l'espée au costé, entre dans la chambre d'assez bonne heure en jurant. Navailles se resveille ; il voit un homme qui veut tout tüer : « Ah ! Monsieur, » luy dit-il, « je suis homme d'honneur ; je vous satisferay ; point de super- » cherie, au nom de Dieu ! » Alors elle s'esclatte de rire ; et on dit qu'avec tout cela, il ne luy fit qu'un pauvre coup. — Il est fort velû : elle luy disoit : « Il faut que vous soyez bien fort, car vous n'estes » guères luxurieux. »

[1] Ç'a esté son premier martyr ; jamais il n'en a pu avoir rien, non plus que Brancas *. Mais ce qui m'a le plus surpris, ç'a esté feu Moreau, filz du Lieutenant civil : il estoit fort aimable. Elle l'a tousjours bien voulû pour amy ; mais il est mort sans en avoir receû aucune faveur. On a distingué ses amans en trois classes : les *payeurs*, dont elle ne se soucioit guères, et qu'elle n'a soufferts que jusqu'à ce qu'elle ayt eu de quoy s'en passer ; les *martyrs*, et les *favorys*.

Hist., t. II, p. 366.

[2] Je ne croy pas qu'elle ait jamais eu de mal.

[3] On a dit que ce fut pour Villars *Orondate*, depuis ambassadeur en Espagne *, et qu'elle fit le voyage en poste comme un courrier, et point en chaise, comme on a fait depuis. Elle estoit desguisée en homme.

En octobre 1672. La note est donc postérieure.

ver bon qu'il la vist quelquefois, et qu'il luy donnast une maison qui pouvoit bien valoir huict mille escus ; mais comme après il en pretendit des choses qu'elle ne luy vouloit pas accorder, un beau matin, car elle n'est pas interessée, elle luy rendit sa donation.

De retour, elle se met dans la teste de ne s'abandonner absolument qu'à ceux qui luy donneroient dans la veüe; elle alloit au devant, le leur disoit ou le leur escrivoit. Elle eut Sevigny *, tout marié qu'il estoit, trois mois ou environ, sans qu'il luy en ayt rien cousté qu'une bague de peu de valeur. Quand elle en fut lasse, elle le luy dit, et mit Rambouillet en sa place, pour trois autres mois[1]. Durant sa passion, personne ne la voyoit que celuy-là ; il y alloit bien d'autres gens chez elle; mais ce n'estoit que pour la conversation et quelquefois pour souper, car elle avoit un ordinaire assez raisonnable. Sa maison estoit passablement meublée, et elle avoit tousjours une chaise * fort propre.

Hist., t. v, p. 472.

Une voiture.

Vassé * succeda à Rambouillet. Elle receut de cetuy-là, parce qu'il estoit fort riche : il ne laissa pas de payer encore quand son temps fut fait; mais, comme Coulon et Aubijoux, il ne luy touchoit que quand la fantaisie luy en prenoit.

Hist., t. v, p. 46.

Fourreau, gros gars, filz de Mme Larcher *, qui n'a

Marie Merault, veuve de Léon Fourreau, secrétaire du Roi, 2e femme de Michel Larcher, sr d'Olizy, présid. en la Chambre des Comptes, mort en 1654.

[1] Elle luy escrivit en badinant : « Je croy que je t'aimeray trois » mois; c'est l'infiny pour moy. » Charleval, y ayant trouvé ce jouvenceau, s'approcha de l'oreille de la belle et luy dit : « Ma chere, voylà » qui a bien la mine d'estre un de vos caprices. » Depuis on appelle ses passans ses *caprices*, et elle disoit, par exemple : « J'en suis à mon » vingtiesme caprice, » pour dire à mon vingtiesme galant.

qu'un talent, c'est de se connoistre admirablement bien en viande, estoit comme son banquier; elle tiroit sur luy des lettres de change : *M. Fourreau payera*, etc. On croit qu'il n'en a quasy rien eu. Elle disoit qu'elle luy avoit veu un *javart**, tant elle le traittoit de cheval.

Abcès qui se forme sous le sabot du cheval.

Charleval, un M. d'Elbene et Miossens, ont fort contribué à la rendre libertine*. Elle dit qu'il n'y a point de mal à faire ce qu'elle fait, fait profession de ne rien croire, se vante d'avoir esté fort ferme en une maladie où elle se vit à l'extremité, et de n'avoir que par bienséance receû tous ses sacrements. Ils luy ont fait prendre un certain air de dire et de trancher les choses en philosophe; elle ne lit que Montagne, et decide de tout à sa fantaisie. Dans ses lettres, il y a du feu, mais tout y est bien desreiglé. Elle se fait porter respect par tous ceux qui vont chez elle, et ne souffriroit pas que le plus huppé de la Cour s'y moquast de qui que ce soit qui y fust.

Incrédule.

Coulon et elle se brouillerent[1], parce qu'elle quitta le Marais pour le faubourg Saint-Germain, où logeoit Aubijoux. Feu le petit Moreau, filz de la Lieutenante civile, en estoit alors furieusement amoureux; il estoit devant elle comme devant la Reyne : il payoit, mais on ne sçait s'il couchoit avec elle. J'ay oüy dire à des voisins que son laquais lisoit tousjours le billet de son maistre en entrant chez la Demoiselle, et la response de la Demoiselle après, en sortant. Elle di-

[1] 1650.

soit un jour à Rambouillet : « Dittes-moy, un tel est-il » beau? car j'ay grand besoing de ragoust. » Elle faisoit cela assez en honneste personne, car elle n'en prenoit jamais trop et ne se hazardoit que rarement à devenir grosse.

Le caresme de 1651 *, des gens de la Cour mangeoient gras chez elle assez souvent; par malheur, on jetta un os par la fenestre sur un prestre de Saint-Sulpice qui passoit. Ce prestre alla faire un estrange vacarme au Curé, et par zele, adjousta, comme une vetille, qu'on avoit tué deux hommes là-dedans, outre qu'on y mangeoit de la viande tout publiquement. Le Curé s'en plaignit au Bailly *, qui estoit un fripon. Ninon, avertie de cela, envoya M. de Candalle et M. de Mortemar parler au Bailly, qui leur fit civilité.

Elle avoit 31 ans.

Le bailly de l'abbaye de St-Germain.

L'esté suivant, elle se trouva au sermon auprès d'une madame Paget, femme d'un maistre des Requestes. Cette femme prit grand plaisir à causer avec elle, et demanda à du Pin, tresorier des Menus, qui elle estoit : « C'est Mme d'Argencour, de Bretagne, » qui vient plaider icy. » Il goguenardoit sur le mot d'Argencour, l'autre le crut et dit à Ninon : « Ma- » dame, vous avez donc un procez? Je vous y servi- » ray; j'aurois la plus grande joye du monde de » solliciter pour une si aimable personne. » Ninon se mordoit les lévres, de peur de rire. Boisrobert en ce temps-là la salüa. « D'où connoissez-vous cet homme?» dit Mme Paget. — « Madame, je suis sa voisine; je loge au fauxbourg. — Ah! je ne luy pardonneray

D'avoir quitté le quartier Richelieu pour le faubourg St-Germain.

» jamais de nous avoir quittez* pour une Ninon, » pour une vilaine. — Ah ! Madame, » dit Ninon un peu desferrée, « il ne faut pas croire tout ce qu'on » dit, c'est peut-estre une honneste fille. On en peut » peut-estre autant dire de vous et de moy; la mes- » disance n'espargne personne[1]. » Au sortir, Boisrobert aborde Mme Paget, et luy dit : « Vous avez bien » causé avec Ninon. » Voylà la dame en colere contre du Pin et contre Ninon aussy : cependant elle l'avoit trouvée si agréable, que du Pin hazarda de mener Ninon dans le jardin de Thevenin, l'oculiste, à la porte de Richelieu*, où le voisinage alloit se promener. Mme Paget, qui est femme du nepveu de Mme Thevenin, s'y trouva, et elle causa encore avec Ninon.

A la hauteur de la rue *des Filles Saint-Thomas*.

Un jour qu'on faisoit la guerre à Boisrobert, en presence de Ninon, qu'il aimoit les beaux garçons : « Ah ! vrayment, » dit-il, « il n'y a pas d'apparence* » de dire cela en presence de Mademoiselle. — Mocquez-vous de cela, » dit-elle, « je ne suis pas si » femme que vous penseriez bien. »

Il ne convient pas.

Villarseaux[2] est le dernier galant qu'elle ayt eu. Pour le voir plus facilement et n'estre point à Paris (c'estoit en 1652), elle alla dans le Vexin, chez un gentilhomme de qualité, nomme Varicarville, qui est riche et fait bonne chere aux gens; mais c'est un original, et surtout en mangeaille, car il ne taste de

[1] Cette Mme Paget est galante.

[2] Voyez plus bas.

rien qui ayt eu vie, non point par aversion (comme un gentilhomme de Beausse, nommé d'Autueil, qu'on n'a jamais pu tromper là-dessus; l'estomac luy sousleve incontinent), mais par vision [1].

Elle a eu deux enfans de Villarseaux. On disoit : « Elle vieillit, elle devient constante. » Elle pouvoit avoir trente ans *. Elle en avoit 31 passés.

Deux ans après *, un grand garçon fort bien fait, nommé des Mousseaux (il est de Beauvais), au retour de Suede où la Reyne, sur sa bonne mine, l'avoit fait capitaine de ses gardes; — depuis elle fut contrainte de luy oster cet employ, sur ce que d'autres François disoient qu'il n'estoit pas gentilhomme. Il avoit, avant cela, esté en Candie, où il avoit porté les armes pour les Venitiens;—ce des Mousseaux donc fit connoissance avec elle à la Comedie, et l'alla voir; 1654.

[1] Il ne croit pas grand chose, non plus qu'elle. Un jour, ils s'enfermerent tous deux pour raisonner. On leur demanda ce qu'ils faisoient là : « Nous taschons, » dit-elle, « de reduire en articles nostre creance. » Nous en avons fait quelque chose; une autre fois nous y travaille- » rons tout de bon. »

Un jour, Villarseaux, dans sa grande passion, vit par sa fenestre, car il logeoit exprès vis-à-vis, qu'elle avoit une bougie allumée: il luy envoya demander si elle se faisoit saigner; elle respondit que non : il conclut donc qu'elle escrivoit à quelque rival. La jalousie le prend, il veut aller luy parler; et, dans ce transport, croyant prendre son chapeau, il se met une aiguiere d'argent dans la teste, et de telle force qu'on eut bien de la peine à l'arracher. Elle ne le satisfit pas; il tombe malade dangereusement : elle en fut si touchée, qu'elle se coupa tous ses cheveux, qui estoient très-beaux, et les luy envoya, pour luy faire voir qu'elle ne vouloit point sortir ny recevoir personne chez elle. Ce sacrifice fit cesser son mal; la fievre le quitta aussytost : elle l'apprend, va chez luy, se couche dans son lict, et ils demeurerent couchez ensemble huict jours entiers.

elle estoit au lict. « Qui estes-vous, » luy dit-elle, « vous qui avez la hardiesse de me venir voir sans » introducteur? — Je n'ay point de nom, » respondit-il. — « Et d'où estes-vous? — Je suis picard » (elle hait les Picards). — « Et où avez-vous esté nourry? » — En Candie. — Jesus! quel homme! Mais ne » seriez-vous point un filou? Pierrot, prenez garde » qu'il ne me vole. Je ne sçay qui vous estes; il me » faudroit un respondant *. — Je vous donneray Bois-» robert. — Ce n'est pas ce qu'il me faut, ny à vous » aussy. — Je vous donneray donc Roquelaure. — Il » est trop gascon; » (notez qu'il ne les connoissoit que de veüe). — « Mais quand j'aurois un respondant, » qu'en seroit-il? — Nous verrions; vous passeriez » quelque temps icy, car je suis changeante; Pierrot » vous serviroit. — Mais je n'ay rien, » dit-il, « il me » faut entretenir. — Combien voulez-vous? — Une » pistolle par jour. — Allez, » dit-elle, « je vous donne » quarante sous. » Enfin il se coupa et nomma Rambouillet qu'il connoist. « Ah! » dit-elle, « je prends » celuy-là pour respondant. » Ils se separerent là-dessus. Depuis, ce garçon s'est donné à M. de Noailles.

* Avant de vous prendre pour domestique.

L'amourette de Villarseaux donna bien du chagrin à sa femme. Boisrobert dit qu'un jour qu'il estoit allé à Villarseaux, car Villarseaux est son hoste à Paris, le precepteur de ses enfans voulut faire voir à Boisrobert comme ils estoient bien instruits : il demanda à l'un d'eux : « *Quis fuit primus monarcha?* » — *Nembrot.* — *Quem virum habuit Semiramis?*

» — *Ninum.* » M[me] de Villarseaux se mit en colere contre le pedagogue. « Vrayment, » luy dit-elle, « vous » vous passeriez bien de leur apprendre des ordu- » res ; » et que c'estoit la mespriser que de prononcer ce nom-là chez elle.

Villarseaux[1] prit jalousie du mareschal d'Albret, qui, n'ayant pu rien faire chez Guerchy, qui logeoit vis-à-vis de Ninon, passa le ruisseau, et en conta à Ninon pour la deuxiesme fois. Il se vantoit hautement qu'il en estoit desfait pour tousjours.

On verra dans les Memoires de la Regence la persecution que les devots firent à la pauvre Ninon[2], et le reste de ses aventures[3].

[1] 1656.

[2] — Ce fut la mareschale de Grammont *, prude maligne, et de qui le Mareschal, son mary, disoit qu'elle donneroit quinze et bisque * à Belzebuth, qui fut cause que la Reyne-mere la fit mettre aux Madelonnettes. M[me] de Vendosme fit l'execution. On l'accusoit de jetter la jeunesse de la Cour dans le libertinage. On alla dire après que tous les galans de la Cour vouloient investir la maison des Madelonnettes ; on y envoya le guet faire la patroüille autour, toute la nuict. Une autre fois, on asseura que des cavaliers fort dorez avoient, d'une maison voisine, pris la hauteur des murs du convent, etc. On en fit tant de bruit, qu'il fallut l'oster de là ; mais ce fut à condition de passer quelque temps dans un convent à Lagny. Tant de gens l'y allerent voir, qu'elle enrichit l'hoste de l'*Espée-Royale.* Boisrobert y fut pour voir sa *divine*, c'est ainsy qu'il l'appelloit. Il avoit un petit laquais, et, quand il fut party, une servante dit à quelqu'un qui occupoit la mesme chambre : « Monsieur, ne fera-t-on qu'un lict pour vous et pour vostre laquais, » comme à M. l'abbé de Boisrobert ? » Elle (Ninon) luy en fit la guerre et luy dit : « Au moins, je ne voudrois point des laquais. — Vous ne » vous y entendez pas, » luy dit-il, « la livrée c'est le ragoust. »

Françoise-Marguerite de Plessis-Chivré.

Trente points d'avances au jeu de paume.

[3] — En 1671 *, elle s'esprit d'un garçon de ma connoissance. Un jour, comme ils estoient ensemble en carrosse, elle remarqua que le jeune homme regardoit toutes les femelles qui passoient. : « Hé ! vous lorgnez

A cinquante ans.

» bien, » dit-elle; et en mesme temps, elle luy donne un grand souflet: c'est qu'elle n'est plus jeune, et qu'elle se desfie de ses forces.

— Un abbé qui se faisoit appeller l'abbé de Pons, grand hypocrite, qui faisoit l'homme de qualité et n'estoit que filz d'un chapellier de province, la servoit assez bien; c'estoit un drosle qui de rien s'estoit fait six à sept mille livres de rentes; c'est l'original de *Tartuffe*, car un jour il luy declara sa passion; il estoit devenu amoureux d'elle. En traittant son affaire, il luy dit qu'il ne falloit pas qu'elle s'en estonnast, que les plus grands saints avoient esté susceptibles de passions sensuelles; que saint Paul estoit affectueux, et que le bienheureux François de Salles n'avoit pu s'en exempter.

Hist., t. IV, p. 233. — Cela me fait souvenir de la comtesse de la Suze*, qui dans les derniers jours de sa vie devint amoureuse de Jesus-Christ, et elle se le figura comme un grand garçon, brun, de fort bonne mine. Ninon luy disant: « Je croy qu'il est blond. — Point, ma chere, vous vous trom» pez; je sçay d'original qu'il estoit brun. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 1, lig. 5.

Née en novembre 1620.

Les biographes la font naître les uns en 1615, les autres en 1616. Mais l'acte de son baptême, que l'infatigable sagacité de M. Jal a retrouvé dans les registres de Saint-Jean-en-Grève, et qu'il a bien voulu nous communiquer, m'a forcé de rajeunir Ninon de quatre ou cinq ans.

« Le 10 novembre 1620 fut baptisée Anne, fille de noble homme » Henry de Lanclos, escuier de M. de Saint-Luc, et de damoiselle Marie » Barbe de la Marche. Le parrain Me Nicolas Villotret, conseiller du » Roy et tresaurier general de l'extraordinaire des guerres et cavallerie » legere; la marraine damoiselle Anne de Villotret, fille dudit sieur » de Villotret. »

On a dit et répété avec la même inexactitude, que la mère de Ninon etoit une demoiselle de Raconis. L'erreur vient apparemment de ce que Ninon se plaisoit à rappeler une certaine parenté d'elle et du célèbre évêque de Lavaur, Abra de Raconis, dont on a lu la courte historiette, tom. v, p. 94. Cette parenté existoit en effet; car nous trouvons qu'une demoiselle de la Marche avoit epousé en 1603 un Raconis, frère de l'evêque de Lavaur. C'etoit la sœur ou la cousine germaine de Mme de Lenclos.

II. — P. 1, lig. 9.

Son pere fut obligé de sortir de France pour avoir tué Chaban.

Le 26 décembre 1632. Ainsi Ninon avoit douze ans quand son père la quitta pour ne la plus revoir. Sa mère, dont Bertin du Rocheret place la mort en 1630, dut vivre après 1634 et même après 1640, comme on le prouvera tout à l'heure.

III. — P. 1, note.

Qu'importa que muero, se ressuscitan?

J'ai retrouvé cette chanson alors célèbre ; la voici :

Tus oios traviessos
Morena mia
Qu'importa que maten
Si resuscitan.
Si en su travessura
Amor l'entretien,
Porque en ellos tien
Prisiones seguras,
Qu'importa que maten
Si resuscitan.

Perrin en avoit fait une sarabaude :

Vos yeux adorables
Ne sont point blamables ;
S'ils peuvent blesser, ils peuvent guerir.
Qu'importe, Sylvie
(S'ils rendent la vie),
Qu'ils fassent mourir?
(*OEuvres de poesies de M. Perrin.* Paris, Ch. Loison, 1662.)

La jeune fille qui dansoit si bien les sarabandes devoit avoir naturellement dans la tête cette chanson-là ; surtout quand elle etoit au sermon.

IV. — P. 2, lig. 4.

Saint-Estienne fut le premier qui luy en conta.

C'etoit le fils aîné de Jean de Beaumont, sieur de Saint-Etienne, gouverneur de Château-Renaud, et le frère de Mme d'Auneuil, dont on parlera bientôt. Saint-Etienne jouera aussi l'un des principaux rôles dans l'historiette de Mlle de Sallenove.

V. — P. 2, lig. 7.

Raré en fut amoureux en suitte.

Ou *Raray*, fils de Nicolas de Lancy, baron de Raray, chambellan de Gaston, duc d'Orléans. C'est de lui que parle Scarron, dans la 2e légende de Bourbon, en 1642 :

Raré, cet aimable garçon,
Lequel a si bonne façon.

VI. — P. 2, lig. 20.

Il luy donnoit cinq cens livres par mois, qu'il a, dit-on, continüé de luy donner jusqu'en 1650, *huict ou neuf ans durant...*

Ainsi la liaison intéressée de Ninon avec le conseiller Coulon avoit commencé vers 1641 ; la belle ayant alors vingt à vingt et un ans ; et quand cette liaison finit, elle avoit trente ans.

On va voir que Bret a eu tort de citer M. de Chastillon comme le premier auquel elle s'etoit donnée. Il falloit dire le premier auquel elle se donna *par amour*. Gaspard de Coligny, duc de Chastillon, tué devant Charenton en février 1649, porta le nom d'Andelot jusqu'au 4 mars 1646, date de la mort de son père, le maréchal de Chastillon.

VII. — P. 2, note.

Car pour de la beauté elle n'en a jamais eu beaucoup ; mais elle a tousjours beaucoup d'agrement.

Cette note doit avoir eté écrite vers 1670, quand Ninon touchoit à sa cinquantième année. On sait que rien n'est moins authentique que les portraits connus de Ninon. Ce qui me fait surtout douter de leur attribution, c'est que des Réaux la représente comme une personne à l'air modeste, réservé, et n'ayant pas, après tout, de vraie beauté. Les portraits lui donnent un air hardi, provoquant, de grands yeux, une parfaite régularité de traits. Comment ne pas douter ?

VIII. — P. 3, lig. 20.

Sevigny, Rambouillet ont esté ses amans par quartier.

Le quartier du marquis de Sevigny tomba en 1650, comme Bussy le

confirme, dans les *Amours des Gaules*. Rambouillet etoit sans doute Pierre, fils aîné du financier et beau-frère de des Réaux. Il avoit également aimé Mme de la Suze. *Voy*. t. IV, p. 236.

IX. — P. 3, lig. 21.

Elle a eu un filz de Meret et un de Miossens.

Un de ces deux fils, ou de ceux qu'elle eut de Villarceaux, seroit devenu plus tard amoureux d'elle, et, suivant une fausse tradition accréditée par Voltaire, se seroit tué en apprenant qu'elle etoit sa mère.

X. — P. 3, note 3, lig. 3.

C'estoit Navailles qui n'estoit pas encore marié.

Philippe de Montault-Benac, depuis duc de Navailles et maréchal de France. Son mariage est de 1651, avec Suzanne de Baudean de Neuillan, une des filles de la Reine. Mme de Neuillan la mère avoit gardé longtemps chez elle Mlle d'Aubigné, depuis marquise de Maintenon, leur parente. Loret nous donne des détails assez curieux sur le mariage de Navailles :

Mademoiselle de Neuillan
Ayant été, depuis un an,
Infirme, landore et debile,
Et pleine d'humeurs et de bile,
Encor qu'elle eût soir et matin,
Par les ordres du medecin,
Essayé de plusieurs racines,
Drogues, juleps et medecines,
Sans que cette diversité
Ait pu rétablir sa santé,
Cela luy fit l'autre jour dire,
Mais non point simplement pour rire,
Car on m'a juré les grands dieux
Qu'elle parloit tout de son mieux,
Que sans doute le mariage,
Pour recolorer son visage
Agiroit plus utilement
Qu'aucun autre medicament.
Ce discours, fait sans simagrée,
Sans mentir me plaist et agrée.
Maintenant la belle verra
Si l'hymen luy reussira,
Car d'elle et du sieur de Navailles
On fit lundy les epousailles;
Mais ce fut si secretement,
Qu'on ne peut encore nettement
Dire si la chose est certaine.

(Lettre du 26 fevrier 1651.)

XI. — P. 4, lig. 8.

En effect elle se mit dans un convent...

Ce n'etoit pas la première fois. A vingt-deux ans, en 1643, quand sa mère mourut, elle avoit eu déjà quelques velléités de réforme complète. Scarron nous apprend et la mort de la mère Lenclos et les bonnes résolutions de sa fille. C'est dans l'*Epitre à Sarrasin*, ecrite dans le temps où le pauvre poëte suivoit au faubourg Saint-Germain le traitement qui devoit achever de le rendre impotent et cul-de-jatte. Si tu etois venu me voir, dit-il à son ami, je saurois

Ce que l'on dit du bel et saint exemple
Que la Ninon donne à tous les mondains,
En se logeant avecques les nonains ;
Combien de pleurs la pauvre jouvencelle
A repandus quand sa mere, sans elle,
Cierges brulans et portans ecussons
Prestres chantans leurs funèbres chansons,
Voulut aller, de linge enveloppée,
Servir aux vers d'une franche lippée...
Fait à Paris, desous ma cheminée,
Trois jours après que les yeux furent clos
Pour un jamais à la mere Lenclos.

Les cierges à ecussons semblent prouver que la dame fut traitée en véritable damoiselle, et qu'on lui fit, avec le concours de Coulon sans doute, de belles obsèques.

XII. — P. 4, lig. 12.

Un frere de Perrachon...

Sans doute l'oncle ou le père de l'avocat-poëte qui fit contre Gacon *Le faux satyrique puni*, Lyon, 1696; et qui disputa de noblesse avec Despréaux. (Voy. les *Lettres familières de Despréaux et Brossette*, tom. I, p. 17.)

XIII. — P. 4, note 1, lig. 4.

Il est mort sans en avoir receû aucune faveur.

Des Réaux, en ecrivant cette note, complète ce qu'il avoit ecrit auparavant dans le texte, et ce qu'on va lire sur *feu Moreau*, ou le *Petit Moreau*, fils de Michel Moreau, lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris, mort de la peste à 45 ans, le 12 octobre 1637. La passion de Moreau etoit dans sa plus grande ardeur en 1650; Ninon

avoit trente ans, et recevoit encore pour le moins de la main de Vassé, qui avoit remplacé Coulon.

XIV. — P. 5, lig. 18.

Elle avoit tousjours une chaise fort propre.

Je crois qu'il faut entendre ici « un petit carrosse-coupé » suivant la définition de Furetiere, et non : « un siége qui a un dossier où l'on » se peut appuyer le dos. »

XV. — P. 5, note, lig. 4.

Depuis on appelle ses passans, ses caprices.

Passans, c'est-à-dire : ses amans de passage. On voit que Ninon est la première autorité de cette acception du mot *caprice*, aujourd'hui reçue.

XVI. — P. 6, lig. 22.

Moreau... estoit devant elle comme devant la Reyne.

Il n'avoit pas alors plus de dix-huit ans. Scarron qui l'aimoit a raconté sa mort dans la *Gazette burlesque* du 16 juin 1655, adressée à Mme de Villars :

La mort a mis dans le tombeau
Mon très-aimable amy Moreau.
O quel malheur, ô quel dommage!
Qu'il eut d'esprit dès son bas âge!
Et qu'il choisit bien ses amis!
Les sots furent ses ennemis,
Les honnestes gens ses delices,
Les mauvais plaisans ses supplices.
La France perd assurement
En sa personne un ornement.
La Fortune l'avoit fait riche,
Le Ciel pour lui ne fut point chiche
De ses graces, de ses trezors.
Fort de l'esprit, adroit de corps,
Helas! sa vie est terminée
A sa vingt et deuxiesme année...
Faut-il qu'un si charmant garçon
Meure jeune, et de la façon!

Scarron dédia ses nouvelles à cet aimable Moreau, mort.

XVII. — P. 7, lig. 18.

Une madame Paget...

Anne Gelée, première femme de Jacques Paget, maître des Requêtes, auquel Boisrobert adressa une des epigrammes à la grecque de son recueil de 1659. Il y a dans ce même recueil des stances à Mme Paget, « sa belle, sa charmante voisine, » sur le peu d'agrément qu'il a trouvé à sa maison du Plessis, où il ne l'avoit pas rencontrée.

Chez vous on gouste mieux le frais;
Tenez-vous à vostre Palais,
Et faites ailleurs des miracles.

Mme Paget mourut en mars 1665. On lit un joli portrait d'elle, dans la *Galerie des Peintures,* etc., 1659, p. 759. L'auteur, l'abbé D. F., l'ecrivit à l'occasion d'un beau portrait de Juste, qui l'avoit représentée en Venus, avec son fils.

Boisrobert adressa aussi l'une de ses epitres au M. Dupin dont on va parler, « trezorier des menûs plaisirs du Roy, » le même qui transmit en latin à l'Université un avis du Roi, à l'occasion de l'entrée de la Reine :

Hier, du Pin, homme notable
Et d'employs d'esprit bien capable,
Par ordre de Sa Majesté,
Alla dans l'Université,
Au sieur Recteur et suposts dire
Les volontez d'iceluy sire,
Touchant le grand jour de jeudy,
Où chacun doit etre ebaudy...

Le bon fut que ledit du Pin,
Qui se pique d'estre latin,
Leur fit en ce docte langage
Fort elegamment son message,
Auquel mondit sieur le Recteur
Repondit de mesme hauteur,
De du Pin louant la méthode,
Quoyque ce ne fust pas la mode.
(LORET, Lettre du 21 août 1660.)

XVIII. — P. 8, lig. 22.

Villarseaux est le dernier galant qu'elle ayt eu.

En 1652, Ninon avoit trente-deux ans, et c'est (dit des Réaux en 1657), le dernier amant qu'elle ait eu. Ainsi la carrière amoureuse de

Ninon etoit bien près d'être remplie, quand elle atteignit l'âge de quarante ans. Quel contraste entre tout ce qu'on a dit d'elle ou ce qu'on en avoit ecrit, et ce que des Réaux, témoin oculaire et familier de Ninon, nous en apprend ici !

Varicarville ou Vallicarville dont on va parler, et chez lequel alla Ninon en 1652, est ce gentilhomme si fréquemment employé dans les intrigues et pour le service de Gaston duc d'Orléans. La terre dont il portoit le nom doit être Valliquerville, aujourd'hui gros bourg à une lieue d'Yvetot.

XIX. — P. 10, lig. 25.

Boisrobert dit qu'un jour qu'il estoit allé à Villarseaux, car Villarseaux est son hoste à Paris...

C'est-à-dire, car il logeoit à Paris chez Villarceaux. En effet, Boisrobert habita longtemps avec l'abbé de Villarceaux, frère du marquis, près de la porte Richelieu, et c'est de là qu'il suivit Ninon au faubourg Saint-Germain, sans doute en même temps que le marquis de Villarceaux, qui quittoit la rue de Richelieu pour la même raison. Je n'ai pu retrouver où etoit cette deuxième maison habitée par Villarceaux en face de celle de Ninon. D'après une citation qu'on verra plus loin, *note* XXII, elle devoit aboutir au quai, vers la rue des Saints-Pères.

XX. — P. 11, lig. 6.

Le mareschal d'Albret qui n'ayant pu rien faire chez Guerchy, qui logeoit vis-à-vis de Ninon...

Mlle de Guerchy, célèbre fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Elle avoit la réputation d'être maligne autant que belle :

La Guerchy raille volontiers
Toutes les femmes de Poitiers,
Et fait tousjours pièces nouvelles,
Sans espargner laides ni belles.
(LORET, *Muse* du 26 novembre 1651.)

Ces vers piquèrent vivement la demoiselle qui en fit adresser ses plaintes au bon Loret. (*Voy.* la lettre du 14 janvier 1652.)

En 1649, c'etoit Chastillon, le mari de la belle duchesse, qui etoit attaché au char de Mlle de Guerchy. Et cela, dit Mademoiselle, « contribua beaucoup à diminuer le chagrin que sa femme eut de sa mort. » Quand il fut rapporté mortellement blessé, on lui trouva une des jarretières de la belle nouée à son bras. (*Mémoires de Mademoiselle,* tom. I, p. 140.) Il n'etoit donc plus à cette époque amant de Ninon.

XXI. — P. 11, lig. 9.

Il (Villarseaux) *se vantoit hautement qu'il en estoit desfait pour tousjours.*

C'est précisément vers ce temps-là, ou bien en 1657 qu'il devint amoureux fou de Mme Scarron. (Voy. l'*historiette* du petit Scarron.)

XXII. — P. 11, note 2, lig. 4.

On l'accusoit de jetter la jeunesse de la Cour dans le libertinage.

Cette fameuse *persécution*, comme la nomme le bon des Réaux, arriva dans le mois de mars 1657. Elle avoit alors, comme on a vu, trente-sept ans, et voici comment un ecrivain contemporain raconte le fait : « La demoiselle de Lenclos avoit esté cependant conduite aux Made- » lonnettes, par Mme de Vendosme accompagnée de Mme la marquise » de Senecey, de l'ordonnance verbale de la Reyne, dont la piété se » trouvoit extresmement offensée non seulement de la vie scandaleuse » qu'elle menoit, à la veüe du Louvre, mais encore et bien plus sensi- » blement, par le rendez-vous général que tous les jeunes seigneurs de » la Cour se donnoient chez elle tous les jours, et où ils establissoient » la desbausche, le libertinage et l'impiété, au plus haut degré d'inso- » lence que l'on puisse imaginer. Cette mortification fut d'autant plus » facheuse à supporter à cette vielle courtisanne, qu'elle estoit d'un » esprit hautain et subjette à ses plaisirs ; ne faisant aucun scrupule » de professer et soustenir que l'honnesteté d'une femme consistoit » seulement en l'art de paroistre honneste ; au surplus d'une conver- » sation très agréable, de bonne mine et fort accorte. »

(*Remarques journalières et veritables de ce qui s'est passé dans Paris et ailleurs ès années* 1648-1657. Msc. de la Bibl. impériale, n° 1238 du Supplément français.)

XXIII. — P. 11, note 3, lig. 1.

En 1671 *elle s'esprit d'un garçon de ma connoissance.*

Ce garçon pourroit bien être le jeune marquis de Sevigné ; car les lettres de sa mère qui parlent des rapports de son fils avec Ninon sont précisément de cette année.

XXIV. — P. 12, note, lig. 6.

C'est l'original de Tartuffe.

C'est-à-dire que l'abbé de Pons fournit à Molière quelques traits de

son *Tartuffe*. L'abbé Roquette lui dispute le même honneur et se recommande de l'opinion de l'abbé de Choisy ; mais Charpy Sainte-Croix dont des Réaux nous donnera plus loin l'*historiette* est celui qui nous semble avoir posé le plus longuement pour le fameux type de Tartuffe.

XXV. — P. 12, note, lig. 12.

La comtesse de la Suze, dans les derniers jours de sa vie, devint amoureuse de Jésus-Christ.

Souvenir piquant et tout à fait ignoré. Mme de la Suze mourut en 1673 ; la note de des Réaux est donc postérieure.

XXVI. — Fin.

Il est bien regrettable que des Réaux n'ait pas fait sur les marges de son manuscrit plus d'additions à l'historiette de Ninon. Il eût prouvé sans doute que la dernière partie de la vie de cette illustre courtisane différoit, autant que la première partie, de tout ce qu'en avoient ecrit et rapporté jusqu'à présent les biographies. On lui a surtout donné le ridicule d'avoir fait l'amour, et l'honneur d'avoir inspiré des passions romanesques jusqu'à l'âge ordinaire de la décrépitude. On peut assurer qu'il n'en fut rien. Ninon, après avoir une dernière fois essayé sur le jeune Sevigné le pouvoir de ses anciens charmes, Ninon devint un honnête homme de femme dans la bonne acception de ce mot. Elle reçut chez elle la meilleure compagnie ; les dames de qualité elles-mêmes comptèrent avec elle, et n'etoient pas fâchées d'envoyer leurs fils chez Mlle de Lenclos à l'école de l'ancienne urbanité et des meilleures traditions mondaines. On voit la preuve de tout cela dans les lettres de Mme de Coulanges et même dans les dernières de Mme de Sevigné. Les etrangers de distinction briguoient l'honneur de lui être presentés. Enfin on jouoit chez elle, et l'on jouoit gros jeu. Le marquis de Dangeau figuroit au nombre des habitués des réunions de Mlle de Lenclos, comme l'atteste une parodie faite en 1673, d'une scène du deuxième acte du nouvel opéra de *Cadmus*. Ce fut à l'occasion de plusieurs milliers de pistoles que Dangeau avoit gagnées en Angleterre à lord Peterborough : le perdant avoit demandé quelque délai ; mais Dangeau revenu en France avoit appris que son débiteur se plaignoit de n'avoir pas eu affaire à un joueur parfaitement loyal, et, pour répondre à ces médisances autant que pour toucher son argent, il parloit de retourner en Angleterre. La scène se passe au moment où Dangeau vient faire ses adieux à Ninon.

OPÉRA DE CADMUS.

CADMUS, HERMIONE *.

CADMUS.

Je vais partir, belle Hermione,
Je vais executer ce que l'amour m'ordonne,
Malgré le peril qui m'attend.
Je veux vous delivrer ou me perdre moi-même;
Je vous vois, je vous dis enfin que je vous aime,
C'est assez pour mourir content.

HERMIONE.

Ah! Cadmus, pourquoi m'aimez-vous?
Pourquoi vouloir chercher une mort trop certaine!
Et que peut la valeur humaine
Contre le dieu Mars en courroux?
Voyez en quel peril notre amour vous entraine;
J'aurois mieux aimé votre haine.
Ah! Cadmus, pourquoi m'aimez-vous?

CADMUS.

Vous m'aimez, il suffit; ne soyez pas en peine;
Mon destin, tel qu'il soit, ne peut estre que doux.

HERMIONE.

Vivons pour nous aimer, et cessez de poursuivre
Le funeste dessein que vous avez formé.
Il doit être bien doux de vivre
Lorsqu'on aime et qu'on est aimé.

CADMUS.

Sous une injuste loi je vous vois asservie,
Seroit-ce vous aimer que le pouvoir souffrir?
Lorsque pour ce qu'on aime on s'expose à perir,
La plus affreuse mort a de quoy faire envie.

HERMIONE.

Mais vous ne songez pas qu'il y va de ma vie;
Faut-il que pour vos jours vous soyez sans effroi!
Je vivrai sous l'injuste loi
Où mon cruel destin me livre;
Mais si vous perissez pour moi,
Je ne pourrai pas vous survivre.

CADMUS.

J'ai besoin de secours, voulez-vous m'accabler?
Ha! princesse, est-il tems de me faire trembler!

HERMIONE.

Soyez sensible à mes alarmes.

CADMUS.

Je ne sens que trop vos douleurs.

HERMIONE.

Partirez-vous malgré mes pleurs?

CADMUS.

Il faut aller tarir la source de vos larmes.

PARODIE.

DANGEAU, NINON *.

DANGEAU.

Je vais passer en Angleterre ;
Je vais pour me venger, dans cette ingrate terre,
D'un milord qui fit l'insolent.
Je me feray payer ou j'y perdrai la vie.
Je sçay que je m'expose à quelque raillerie,
Mais je veux avoir mon argent.

NINON.

Ah ! Dangeau, pourquoi partez-vous ?
Vous prenez donc l'epée et quittez la boulette !
Ostez-vous cela de la teste
Et moderez votre courroux.
Voyez dans quel peril l'avarice vous jette ;
J'aimerois mieux perdre la dette.
Ah ! Dangeau, pourquoi partez-vous ?

DANGEAU.

Je l'avoue, il est vrai, ce combat m'inquiette;
Mais, après cet eclat, puis-je encor filer doux ?

NINON.

Songez à demeurer, et cessez de poursuivre
Le funeste dessein que vous avez formé.
Helas ! vous aimez tant à vivre,
Et vous allez estre assommé.

DANGEAU.

On ne perd pas ainsi quatre mille pistoles,
Outre tous les brocards qu'il me faudra souffrir;
Je fais de la depense, il la faut soustenir,
Et donner cinq cens louis à mon second, Briole.

NINON.

Ah ! le plaisant second ! C'est un maistre d'escole;
Le choix, mon cher, est bien impertinent
Cet homme n'est bon seulement
Que pour parler et pour ecrire.
Quand on choisit pour son argent,
Pourquoi diable choisir le pire ?

DANGEAU.

Par de cruels discours voulez-vous m'accabler ?
Il n'en faut pas beaucoup pour me faire trembler.

NINON.

Vous allez faire une sottise.

DANGEAU.

Il est vrai, je le connois bien.

NINON.

Je ne vous dirai donc plus rien.

DANGEAU.

Je me repens dejà d'une telle entreprise.

OPÉRA DE CADMUS.

HERMIONE.

Quoy! vous m'allez quitter!

CADMUS.

Je vais vous secourir.

HERMIONE.

Ah! vous allez perir.
Vous cherchez une mort horrible;
Mon amour me dit trop que vous perdrez le jour.

CADMUS.

L'amour que j'ay pour vous ne croit rien d'impossible;
Je me flatte, en partant, d'un bienheureux retour.
Croyez en mon amour.

HERMIONE.

Vous n'ecoutez point ma tendresse;
Rien ne vous retient.

CADMUS.

Le tems presse.

ENSEMBLE.

Au nom des plus beaux nœuds que l'amour ait formes,
Vivez, si vous m'aimez.

CADMUS.

Esperons!

HERMIONE.

Tout me desespere.
Que je me veux de mal d'avoir trop su vous plaire!

ENSEMBLE.

Qu'un tendre amour coûte d'ennuis!

HERMIONE.

Vous fuyez!

CADMUS.

Il le faut.

HERMIONE.

Demeurez!

CADMUS.

Je ne puis.
Je m'affoiblis, plus je differe!
Il faut m'arracher de ce lieu.

HERMIONE.

Ah! Cadmus!

CADMUS.

Hermione!

ENSEMBLE.

Adieu!

NINON.

Ne la suivez donc plus.

DANGEAU.

Mais je serois perdu.

NINON.

Mais vous serez battu,
Et rien n'est aussi ridicule
Que de s'en revenir honteux à Saint-Germain.

DANGEAU.

Tout le monde n'a pas le don d'estre un Hercule,
Et mesme, sur ce point, je ne fais point le fin.
Il faut partir demain.

NINON.

Si vous ne voulez pas me croire,
Je vous laisse aller.

DANGEAU.

Sotte gloire!

NINON.

Malgré tous les conseils que l'on vous a donnés,
Croyez moi, rengaisnez.

DANGEAU.

L'on m'attend.

NINON.

Je suis en colere!
Vraiment! c'est bien à vous d'estre si temeraire!

ENSEMBLE.

Oh! que le jeu cause de mal!

NINON.

Vous partez!

DANGEAU.

Il le faut.

NINON.

Demeurez.

DANGEAU.

Mon cheval!
Mes pistolets et ma rapière:
Il faut m'arracher de ce lieu.

NINON.

Ah! Dangeau! ah, Briole! adieu!

La date de la mort de Ninon n'etoit pas mieux connue que celle de sa naissance. L'acte que j'ai retrouvé dans les registres des enterremens de la paroisse de Saint-Paul lève à cet égard tous les doutes :

« Le 17e octobre 1705, demoiselle Anne de Lenclos, fille majeure, » est decedée en sa maison rue des Tournelles, agée de quatre vingt » six ans ou environ. De laquelle le corps a esté inhumé dans l'eglise » de Saint-Paul sa parroisse, ce 18e du présent, en présence de MM. de » Gourville et Arouet qui ont signé :

» F. Herauld de Gourville. — Arouet. »

Quel etoit cet Arouet ? Apparemment le père de Voltaire, le notaire de Mlle de Lenclos. Plus tard, Voltaire prit occasion des anciennes relations d'affaires de son père avec Ninon, et peut-être d'un petit legs fait par elle à M. Arouet, pour donner cours à grand nombre de fables sur les premières et les dernières années de la célèbre courtisane. Ainsi il lui auroit eté presenté à l'âge de treize ans (quand elle etoit morte avant qu'il n'en eût douze), par l'abbé de Châteauneuf, qui pouvoit bien être quelque chose de plus que le parrain de Voltaire, mais qui n'avoit jamais été que l'ami, non l'amant de la vieille Ninon. Ainsi Mlle de Lenclos auroit souhaité de voir le jeune poëte, à l'occasion d'une pièce de vers qu'il a seulement faite en 1707 ou 1708, deux ou trois ans après la mort de Ninon. Que n'a-t-on pas répété sur les relations de Ninon avec le cardinal de Richelieu et sur la fin romanesque du fils de Ninon, tombé amoureux d'elle quand elle avoit déjà plus de soixante et dix ans ? Qui ne croit savoir comment Gourville, après avoir été victime de l'infidélité d'un prêtre, auquel il avoit confié une somme d'argent, avoit trouvé dans Ninon un dépositaire tout autrement fidèle ? Qui ne sait enfin comment Ninon, à quatre-vingts ans sonnés, rendit heureux l'abbé Gedouin ? Tout cela pourtant est ridicule, imaginaire, et n'a eté répété que sur la foi d'un garant souvent facétieux, M. de Voltaire.

CCCXXIII. — CCCXXV.

M. DE VILLARSEAUX ET Mlle DE CASTELNAU

AVEC MADAME DE NOUVEAU.

(*Louis de Mornay, marquis de Villarceaux, né vers* 1619, *mort le* 21 *février* 1691.)

Villarseaux est filz d'un M. de Villarseaux, qui estoit un gentilhomme de qualité du Vexin françois ; sa mere estoit de Leuville, grande joüeuse, qui avoit de l'esprit, mais fort mediocrement de cervelle. Au retour de Hollande où il avoit porté les armes, quoyqu'il fust tout jeune, on parla de le marier à la fille * d'une Mme d'Espinay, dont le mary, qui estoit Girard [1], avoit gaigné du bien, durant les troubles, à estre gouverneur de Saint-Denis. La mere est de Chasteaudun : elle a bien chanté autrefois. Ils se prirent d'amour tous deux ; et, moitié figue moitié raisin, il en eut tout ce qu'il vouloit. Le lendemain elle luy escrivit qu'elle estoit au desespoir de ce qu'elle avoit fait, qu'elle vouloit mourir, etc. Cependant le

Marie de Girard.

[1] Je pense des Girards dont il y a eu un procureur-general de la Chambre ; il y en a encore un présentement. Le president de Tillet est de cette famille *. C'est peu de chose dans l'origine.

Voy. t. v, p. 401.

mariage se rompt, et Castelnau-Mauvissiere l'espouse. Villarseaux y retourne comme si de rien n'estoit; et, dez que le mary fut à l'armée, voylà le commerce restably entre eux. Cela dura assez long-temps[1]. Castelnau réussit à l'armée; il parvient à estre lieutenant-general. Il estoit peint comme un general d'armée dans la rüelle du lict sur lequel on le faisoit cocû. Dans l'action mesme elle le voyoit, et durant l'action, elle disoit d'un ton entremeslé de soupirs et tremblottant : « Faut-il que je fa fa fasse » cocû un si vaillant hom homme ! [2] » Avec cela il est bien fait; mais je croy qu'il n'a pas grande vivacité, et qu'il n'est bon qu'au mestier qu'il fait.

Enfin il vint un soupçon à Villarseaux; il crut que Nouveau*, beau-frere de la Dame, estoit trop bien avec elle; il interrogea une petite fille, et luy fit dire, en badinant avec elle, que Nouveau et sa maman se baisoient. Un jour qu'elle luy avoit fait finesse, et qu'il y avoit apparence qu'elle se vouloit desfaire de luy, Nouveau arriva; la voylà embarrassée : il conclut que c'estoit un rendez-vous, et que c'estoit pour cela qu'on avoit fait tant de façons; il s'emporta furieusement, et dit à Nouveau : « Venez-vous-en, et celuy » qui en aura eu le moins la cedera à son compa-

Jerôme de Nouveau, surintendant des Postes, mort en 1665.

[1] Quoyque Villarseaux fust marié; car il avoit espousé Mlle d'Esche, dont le frere estoit devenû fou d'amour pour Mlle de Grammont, aujourd'huy Mme de Saint-Chaumont*. Il fut dix ans sans vouloir sortir de son escurie; depuis le mariage de sa sœur, il est revenû en son bon sens, et a espousé Mlle de Clinchant*.

Hist., t. III, p. 182.

Voy. t. IV, p. 26, note 2.

[2] Et quelquefois elle s'escrioit : « Grand heros, me le pardonnerez- » vous ? »

» gnon. » Il monstra deux cens lettres, des portraits, des brasselets de cheveux de tous les endroits. Nouveau luy avoüa qu'il n'en avoit jamais eu que des baisers : « Mais si vous pouvez, » luy dit-il, « m'en » faire avoir davantage, vous me ferez plaisir. » Dans cette fureur il luy donna je ne sçay combien de lettres, et, après avoir traitté la Dame de carrogne, il sema le reste par tout Paris. On croit que Nouveau luy succeda [1].

Cette femme fait la cavaliere, et tire ûn pistollet ; elle a plus d'esprit que sa sœur *, mais sa sœur est plus jolie ; ce n'est pas grand chose pourtant. Mme de Nouveau.

Mme DE NOUVEAU, (Cather. de Girard.)

Mme de Nouveau est la plus grande folle de France en braverie. Pour un düeil de six sepmaines, on luy a veû six habits ; elle a eu des juppes de toutes les couleurs tout à la fois. Qu'on la prie de monstrer celle qu'elle a : « Ah ! » dit-elle, « c'est la moindre ; » ma verte est desbordée ; on met des points de soye » à ma bleüe ; le brodeur refait quelque chose à ma » jaune ; la ceinture de mon incarnate est desfaitte. » Une juppe de toile d'or avec quatre grandes den- » telles ! ce n'est qu'une petite juppe ; ne vous amu- » sez pas à cela, » disoit-elle, « mais regardez mon » velours, car il est divin. » Et tout le jour elle ne

[1] Ce Nouveau, un jour, au commencement qu'il eut equipage de chasse, courant un cerf, demanda à son veneur : « Dittes-moy, ay-je » bien du plaisir à cette heure ? » Un jour il parut sur son balcon avec un Saint-Esprit à son justaucorps, le cordon et la croix par-dessus, et un autre Saint-Esprit à son manteau. Vinüeil dit en riant : « De ce » balcon je pense qu'on a fait un colombier ; que de pigeons ! »

parlera d'autre chose. Une vanité la plus impertinente qu'on ayt jamais veüe : « Mademoiselle, Mlle de » Chevreuse et moy, » disoit-elle, « nous donnerons » les violons tour à tour. » Elle dit une fois que la Reyne luy avoit dit *en amie* qu'elle ne tinst plus table, qu'il n'y avoit plus qu'elle qui fist cette despense[1] : « Aussy ne la tiens-je plus. Pourtant Miossens » et quatre ou cinq autres qu'elle nommoit « ont » disné chez moy aujourd'huy ; mais je n'appelle pas » cela du monde. » Estant grosse, on retint deux nourrices, de peur d'en manquer. Une fois elle ne voulut pas prendre un laquais parce qu'il estoit laid, et que si elle devenoit grosse, il y auroit du danger à le regarder. « Voire, » respondit ce laquais, « et ne » voit-elle pas tous les jours son mary? » Ruvigny dit, quand cet homme eut le cordon bleu *, que depuis cela ses coustures paroissoient une fois davantage.

Sans doute en 1654, quand il fut nommé grand-tresorier du Saint-Esprit.

Ce n'est pas tout : elle prit[2] une intendante de sa santé ; c'estoit une madame Convers, femme d'un commis au grenier à sel de Chasteaudun ; on en a un peu mesdit autrefois. Cette femme luy dit ce qu'il faut qu'elle fasse pour se bien porter ; peut-estre la sert-elle aussy en ses amours. Elle s'esprit un peu de Janin *, trezorier de l'Espargne ; mais Janin luy avoit fait un peu faux bond, et en contoit à Guerchy. La dame en inquietude alla voir Mme de Chalais *,

Nicolas Jeannin de Castille, marquis de Montjeu.

Sœur de Janin. *Histor.*

[1] A la fin de 1651.
[2] En 1656, au commencement.

et, l'ayant mise sur le discours de son frere : « A pro-» pos, » dit-elle, « on m'a dit qu'il en vouloit à Mlle de » Guerchy. Eh ! vrayment il n'y songe pas *, il est » un peu roüillé ; il n'a escrit il y a longtemps ; puis » à la Cour on se mocque tant de ces gens de la ville ! » Ce n'est pas que je m'en tourmente ; car quel inte-» rest y ay-je? Ma foy, je suis bien folle de vous par-» ler de cela. » Janin eut sur ses doits à son tour ; car, comme il se rapprochoit, le comte du Lude vint à la traverse, qui l'emporta sur l'autre de grande hauteur ; mais par malheur il laissa tomber un billet où, pour toutes jolies choses, elle luy mandoit qu'elle avoit une espece de perte de sang. On en fit une telle guerre au galant, qu'il ne sçavoit où se mettre. Janin remonta enfin sur sa beste ; il se logea tout contre, et y mangeoit tous les jours, jusques là qu'elle faisoit attendre à servir qu'il fust venû ; c'estoit le meilleur amy du mary. On tient tousjours une table admirable là-dedans, mais on dit que Nouveau empreunte de tous costez. Janin tient table aussy et a d'autres amourettes.

* *C'est-à-dire :* Il est fou d'y penser.

COMMENTAIRE.

I.— P. 27, lig. 6.

Villarseaux est fils d'un... gentilhomme de qualité du Vexin françois... Sa mère estoit de Leuville, grande joüeuse qui avoit de l'esprit...

Il etoit l'avant-dernier rejeton d'une branche de la maison de Mornay, collatérale de celle à laquelle appartenoit le célèbre du Plessis-Mornay, gouverneur de Saumur, comme M. le marquis de Mornay

d'aujourd'hui. Pierre de Mornay, sieur de Villarceaux, père de notre Louis, fut assassiné en 1624.

Les Mornay ont toujours eu des prétentions à l'ancienneté, qu'on estimoit excessives. De là ce noël :

Jadis Constance, princesse très-chretienne,
Des Hongrois souveraine,
Eut un enfant *mort-né*.
Dans son affliction,
Elle voila ce pauvre rejetton
Et pria son patron.
Le poupon dans la bierre,
Après ferventes prieres,
Remua.
Saint Silvestre le baptisa ;
Il eut nom Léon et fit exploits très-beaux
Dans le pays de Caux.
De lui descent la race entiere
Des Montchevreuil et Villarseaux.

Mme de Villarceaux, Anne Olivier de Leuville, mourut le 31 décembre 1653 :

De Villarseaux l'illustre dame
Acheva mercredy son sort,
Et telle fut sa destinée
Qu'elle finit avec l'année.
Ha ! si j'avois ce beau talent
Qui m'a cent fois l'ame ravie,
Qu'elle eut, durant toute sa vie,
De s'exprimer à tout moment
Avec un langage charmant,
Je parlerois à sa louange ;
Mais, las ! il faudroit estre un ange
Pour representer la douceur
Dont son esprit fut possesseur,
Ses lumieres, sens et sagesse,
Sa magnificence et largesse,
Sa piété, sa charité,
Mais surtout sa rare bonté...
(LORET, *Muse* du 3 janvier 1654.)

Mme de Villarceaux avoit pour belle-sœur Anne Morand, Mme de Leuville, qui avoit infiniment d'esprit. Il est aisé d'en juger par un episode littéraire qu'on me saura gré de rappeler ici. Les deux belles-sœurs recevoient familièrement chez elles le père le Moine. Un soir, ce bon et spirituel jésuite parut avoir voulu conter un petit brin de fleurettes à Mme de Villarceaux. La dame se trompa-t-elle, en parla-t-elle indiscrètement à sa belle-sœur, celle-ci en fit-elle quelque raillerie ? Il résulta de ce petit malentendu deux jolies epîtres, la deuxième surtout, adressées l'une à Mme de Villarceaux par le père le Moine, l'autre

au Reverend père par Mme de Leuville. Nous les donnons toutes les deux.

LETTRE DU P. LE MOYNE.

Chere dame de Villarseaux,
Dont l'oncle fut garde des Sceaux;
Dame Villarseaux que j'estime
Autant en prose comme en rime,
Et de qui je suis de bon cœur
Humble et fidele serviteur;
En grand haste je vous envoye
Cette lettre par prompte voye,
Bonne dame, afin de sçavoir
En quoy je parus, hier au soir,
Avoir la parole esgarée
Et la cervelle esvaporée.
Ce qu'en dittes à vostre sœur,
Dame sage et de noble cœur,
M'a mis une puce à l'oreille
Qui de remuer fait merveille.
Toute nuict je n'en ay dormy,
J'en suis cruche plus qu'à demy,
Mon ame au vif en est piquée,
Et ma cervelle alambiquée.
Si j'entens bruits, petits ou grands,
Ou bruit de beste ou bruit de gens,
Battre tambour, resonner cloche,
Il semble me faire reproche
Et me dire d'un ton confus
Qu'hyer esvaporé je fus.
Or, Madame, ne vous desplaise,
Et n'en soiés point en malaise,
Si vous dis, sans parler phebus,
Que commistes un grand abus,
Qu'esvaporé je ne fus, mie,
Et que ne connois nulle amie,
Soit aux yeux noirs, soit aux yeux vers,
Soit au nez droit ou de travers,
Soit au poil de jais ou de paille,
Soit de haute ou de basse taille,
Soit au teint de rose ou de laict,
Sceust-elle maint doète rollet,
Fust-elle droite comme quille
Et plus douce que n'est pastille,
Crachast-elle à chaque propos
Autant de perles que de mots,
Et fust-elle à charmer plus fine
Que ne fut dame Melusine,
Qui puisse mon cœur affoler,
Ny mon sens dementibuler.
N'en soiés donc en fantaisie
Et n'en prenés point jalousie.
Il se verroit bientost berné,
Bientost se verroit estonné
Ce petit morveux sans jaquette,
Ce fils de Venus la coquette,

Si seulement il m'approchoit
Et du bout du doit me touchoit.
Je luy ferois donner sans note,
A coups de foüets, la Chabote,
Et de moy n'auroit-il pardon
Qu'en rendant flesches et brandon.
Parquoy, dame, je vous conjure
Que vous amandiez cette injure
Et que retractiez vostre dit,
Soit de parolle ou par escrit,
Devant la dame de Leuville,
Dame prude, accorte et civile;
Si le faites vous ferez bien.
Conformement au desir mien,
J'entretiendray l'amitié vostre
Pour vous dire la patenostre,
Et seray d'un fidele cœur
A tousjours vostre serviteur.

RESPONSE DE MADAME DE LEUVILLE AU P. LE MOYNE.

Pere sans enfans et sans femme,
Pere, non de corps, mais de l'ame,
Moyne de nom, moyne sans fard,
Fils de moyne et non pas bastard,
Enfin, puisqu'il faut que je rime,
Pere Le Moyne, que j'estime,
Certaine dame aux cheveux blancs,
Quoyqu'elle n'ayt pas beaucoup d'ans,
Ma belle-sœur et sœur d'un homme
Que partout le *Manchot* on nomme,
Et ce manchot est mon mary,
Qui, je croy, n'en est pas marry
Puisque je suis, comme il se vante,
Et fort prude et fort sa servante,
Donc, cette dame dont l'esprit
Esclate et brille par escrit,
Et qui de plus en compagnie
Converse avec grace infinie,
Vous en pouvez estre tesmoin,
M'a faict tenir avec grand soin
Certaine missive rimée
Où vostre Minerve animée
Tache de luy persuader
Qu'amour ne vous peut gourmander.
Moy qui, depuis que j'ay la fievre,
Ne dors la nuict non plus qu'un lievre,
Je dis un lievre qu'on poursuit,
J'ay voulu passer cette nuict,
Puisque mon accès m'a laissée,
A vous escrire ma pensée,
Et vous dire sur ce propos
Mon sentiment en peu de mots.

Vous affectez l'indifference,
On vous traite de Reverence;

Vous estes un auteur fameux,
Vous estes non pas un, mais deux;
Car un frere et vous, ce me semble (a),
Me venés voir tousjours ensemble,
Toutefois l'amour est souvent
Un petit serpent decevant
Qui, par ruses et par finesses,
Rampe jusqu'aux maisons professes;
Ou par des souvenirs flatteurs,
Trouble les plus fameux auteurs.

Ce petit fripon trouve à mordre
Sur les plus continens de l'ordre,
Et par là, le plus reverend
N'est pas le plus indifferent.
Je sçay ce qu'alors on pratique,
Et ce dont la vertu se picque,
Qui par sainte obstination,
Fait niche à la tentation;
Mais on dit qu'il est difficile
Que de cet amoureux reptile,
Si delicieux, si glissant,
Si fort à craindre, si puissant,
Qui prend et qui se laisse prendre,
On puisse aisement se deffendre;
Enfin l'Amour n'est pas moins fort
Dessoubs des chapeaux à grand bord,
Et sa malice est très-suspecte
Sous des robes que l'on respecte.
Voila ma pensée à peu près,
Je vous l'envoye en mots exprès.
Mais la nuict cependant s'acheve,
Je sens l'aurore qui se leve,
Et qui fait glisser dans mes yeux
Le sommeil qui m'est precieux.
Je m'en vas dormir, je l'espere;
Adieu donc et bon jour, mon père!

(B. I., msc., sup. f., nº 540, fol. 19 à 22.)

II. — P. 27, note.

Je pense des Girards dont il y a eu un procureur-general de la Chambre... Le president de Tillet est de cette famille.

Des Réaux conjecture mal ici. Les du Tilloy ou du Tillay, dont on a parlé t. v, p. 401, n'avoient rien de commun avec la famille de Pierre de Girard, sieur de Lespinay et de la Buzardiere, conseiller et maître d'hôtel du Roy, gouverneur de Saint-Denis. Le Laboureur a parlé de ceux-ci et a donné leurs armes qui diffèrent entièrement de celles des Girard du Tillay. (*Mémoires de Castelnau,* III, p. 113, 115 et 156.)

(a) Le *bint.*

Ni le père Anselme ni le Laboureur ne donnent le nom de la mère de Marie de Girard. Celle-ci epousa Jacques de Castelnau, sieur de Mauvissiere, au mois de mars 1642 et non pas 1640, comme le marque le Laboureur. La véritable date du mariage est donnée par Henry Arnault dans une lettre au président Barrillon : « Castelnau-Mauvissiere » a espousé la fille de M. de Lespinay, gouverneur de Saint-Denis, » dans le temps qu'il recherchoit M[lle] de la Rocheposay. » (Lettre du 26 mars 1642.) Villarceaux avoit alors de vingt-deux à vingt-trois ans.

Pour Jacques de Castelnau, il fut frappé d'un coup mortel le 26 juin 1658, devant Dunkerque, et mourut le 15 juillet suivant, à l'âge de trente-huit ans, après avoir reçu le bâton de maréchal de France.

« M. de Castelnau », dit Guy Patin, « mourut six heures après » avoir reçu le baston, et dit en le recevant, que cela estoit beau en » ce monde, mais qu'il s'en alloit dans un pays où cela ne luy ser» viroit guères. » (Lettre du 12 août 1658.)

Le Laboureur nous représente M[me] de Castelnau comme une Artémise ; il auroit pu dire une Artémise d'Ephèse.

III. — P. 28, note.

Il avoit espousé mademoiselle d'Esches.

Denise de la Fontaine, demoiselle d'Esches et d'Orgeres, fille d'honneur de la Reine ; mariée le 8 mars 1643. C'est le même frère de cette dame qui, sans doute pour n'avoir pu rien obtenir de M[lle] de Gramont, devint amoureux d'une epingle noire ; comme des Réaux l'a dit, tom. IV, p. 26.

IV. — P. 29, lig. 10.

Cette femme fait la cavaliere...

L'historiette de Villarceaux finit par malheur à compter de là, et nous ne la retrouverons plus un instant que dans l'*historiette* du petit Scarron. Disons tout de suite que par une lettre de ce même Scarron au maréchal d'Albret, du 4 février 1660, on voit que Villarceaux s'etoit fait mettre à la Bastille : « Il y est tousjours, bien que Messieurs les Ma» reschaux eussent fait esperer qu'il n'y feroit qu'entrer. »

Pour « cette femme » M[me] la maréchale de Castelnau, elle eut tout le temps de démentir les éloges de le Laboureur, pour justifier les piquantes anecdotes de notre des Réaux. Elle ne mourut que le 16 juillet 1696, âgée de plus de quatre-vingts ans, et conserva longtemps beaucoup d'empire sur le marquis de Termes. « Ce seroit une grande indiscretion, » dit M[me] de Sévigné en parlant de cette passion, « si la dame meritoit

» quelque ménagement, mais elle est telle qu'il n'est pas possible de » luy faire tort. Il me sembloit que Termes etoit ravy à Vichy d'être » en vacances et, comme vous dittes, avec une honnête femme... C'est » quelquefois un plaisir de passer d'une extremité à l'autre .. Quand » la debauche et le devergondement sont poussés à un certain point » de scandale, je suis persuadée que cet excès fait plus de tort aux » hommes qu'aux femmes.... » (Lettre du 15 octobre 1677.)

On fit vers ce temps-là un vaudeville :

Mareschale, pour Janin
Votre amour est extresme.
L'on dit qu'il tire à sa fin,
Et qu'il est, pour le certain,
A terme, à terme, à terme.

Voici d'autres contre-vérités répandues à son adresse. Elle avoit eu un instant des vues sur le comte de Saint-Paul, fils de Mme de Longueville, et elle avoit pris un peu trop d'embonpoint.

Pour la Mareschale,
C'est une Vestale :
Termes n'est plus dans sa maison...

Castelnau la mince
N'aime point le Prince,
C'est une farouche beauté ;
Sans sa cruauté,
L'on verroit chez elle
Saint-Pol arresté.
Mais chacun dit que la belle
L'a trop mal traitté.

En 1667, Marie-Charlotte de Castelnau, fille de la Maréchale, s'etant prise d'amour, dans un bal de la Cour, pour Charles de Gramont comte de Louvigny, on lui fit dire dans un vaudeville :

On sçait aimer, dedans notre famille,
Et le laid et le beau;
Le vieux Nouveau, et Janin de Castille,
Termes et Tambonneau.
Si dans le bal Louvigny m'a sceû plaire,
J'imite ma mere, moy,
J'imite ma mere.

V. — P. 29, note.

Dittes-moy, ay-je bien du plaisir à cette heure...

Si l'on s'est moqué d'un pareil mot, c'est que Jerôme de Nouveau passoit pour être capable de l'avoir dit sérieusement. La Bruyere le rappelle

dans le chapitre *de la Ville :* « Un autre, avec quelques mauvais chiens » auroit envie de dire *ma meute ;* il sait un rendez-vous de chasse, il » s'y trouve ; il est au laisser courre, il entre dans le fort, se mesle » avec les piqueurs ; il a un cor. Il ne dit pas comme Menalippe : » *Ai-je du plaisir ?* il croit en avoir... »

Dans ses remarques sur cet endroit des *Caractères,* M. Walckenaer a eté deux fois inexact. 1° Le grand chasseur dont on y trouve le portrait ne peut être le second président le Coigneux, mort très-âgé en 1686, près de deux ans après la première edition des *Caractères.* 2° Ce n'est pas l'aïeul de Jacques le Coigneux, deuxième du nom, qui avoit eté procureur au Parlement, mais son bisaieul.

L'autre raillerie que l'on fait de Jérôme de Nouveau, à propos d'un cordon du Saint-Esprit pendu à son justaucorps et d'une croix du même ordre cousue à son manteau, s'appliqueroit aujourd'hui à ces membres de la Légion d'honneur ou chevaliers de quelque Eperon d'or, que l'on voit courir les rues avec deux rubans attachés, l'un sur l'habit, l'autre sur le manteau. On pourroit dire d'eux que d'une seule croix ils font un calvaire. *Nil sub sole novum.*

Mme de Nouveau fut, comme son mari, plusieurs fois chansonnée. Il paroît que non contente d'être brave en habits, elle abusoit de la permission alors accordée aux dames de se farder le visage :

Ne vous en deplaise
Vous n'avez rien qui plaise,
Madame de Nouveau;
Vostre peinture
Vous defigure,
Et je vous jure
Qu'un tel museau
N'est propre que pour Tambonneau.

Un abbé D. F. auquel on doit, dans la *Galerie des Peintures ou Recueil des Portraits et eloges en vers et en prose,* le portrait de Mme Paget, a fait aussi celui de Mme de Nouveau, sous le nom de Berenice. « Vestue en *Berenice,* » dit ailleurs des Réaux, en parlant de Mme de Montendre. « Berenice, » dit l'abbé D. F., « marque par sa » taille une majesté de princesse ; elle est grande, et d'un embonpoint » assez considérable... Sa graisse n'est point fade, mole et degoustante, » comme celles qui en ont avec excès ; ce sont de petits os revestus » d'une chair ferme, propre, blanche et vermeille..... » (Edition de 1663, p. 387.)

CCCXXVI.

MADEMOISELLE DE SALLENAUVE.

(Claude de Sallenove, fille de Claude de Sallenove sieur de Cuile, et de Perrette Goujon de Thuisy.)

Mlle de Sallenauve estoit une demoiselle de Champagne qui n'avoit ny pere ny mere, et rien qu'un frere; elle pouvoit avoir quarante mille escus de bien. Saint-Estienne*, filz du gouverneur de Chasteau-Renault, l'enleva[1], et la mena à Chasteau-Renault: il croyoit obliger son pere* à luy donner du bien en se mariant; mais le pere ne le voulut jamais.

Voy. plus haut, p. 2 et 13.

Jean de Beaumont sr de Saint-Estienne.

Quand Monsieur le Prince alla en Champagne pour mener des troupes au mareschal de Guebrian en Allemagne*, Saint-Estienne luy demanda sa protection; Arnault estoit son parent, ou son amy. Monsieur le Prince la luy accorda*. Elle fut assez longtemps entre ses mains: enfin elle s'en lassa. Cet homme ne manquoit pas d'esprit, mais il n'estoit pas

En octobre 1643.

Voy. historiette de M. de Laval, t. v, p. 237.

[1] De Rheims, où elle estoit chez ses parents. Il prit le temps qu'elle alloit à la messe, et l'heure qu'il n'y a guères de gens par les rües. Ce n'estoit point de son consentement; mais on dit que, dez qu'ils furent hors des fauxbourgs, elle s'apprivoisa avec luy. Il estoit assez adroit auprès des femmes; on dit qu'elle ne le trouva pas vigoureux.

trop sain, et n'estoit brave ny en guerre ny en amour. Il faut bien qu'elle y ayt trouvé quelque chose à refaire, puisqu'après tout le bruit que cela a fait, elle n'a pu se resoudre à l'espouser. Saint-Estienne fut enfin obligé de la mettre en religion, à Mezieres; mais c'estoit chez une des tantes du Cavalier. Là, Monsieur le Prince[1], luy parla: elle dit qu'elle vouloit bien M. de Saint-Estienne pour son mary. Monsieur le Prince s'avance. Cependant les parents escrivent à feu M. le Gras *, secretaire des commandements de la Reyne, qui estoit leur allié, et luy, ayant fait entendre à Sa Majesté qu'on usoit de violence envers cette fille, obtint ordre de la rendre à ses parents. Un de ses oncles, nommé Tuisy, trezorier de France à Chalons, l'alla chercher et la mena aux Cordelieres, à Reims. Monsieur le Prince, qui n'estoit pas loing encore, averty de cela, et en colere de ce qu'on avoit (fait) entendre à la Reyne qu'il y avoit eu de la violence, vouloit aller à Chalons se venger des parents de cette fille[2]; mais il s'appaisa quand la Reyne, qui n'avoit pas accoustumé de rien faire dans son gouvernement sans luy en donner advis, luy en eut fait quelque espece de satisfaction, et que la fille eust declaré qu'elle n'avoit osé dire

* Nicolas le Gras, intendant de la maison et finances de la Reine.

[1] *Mots biffés :* Avant que de sortir de France...

[2] Il vouloit la faire enlever de Rheims. Le Lieutenant de ville (c'est comme le Prevost des marchands), qui avoit ordre d'empescher les gens de Monsieur le Prince de faire aucune violence, mit les bourgeois en armes. Monsieur le Prince en a voulu un peu de mal à ceux de Rheims. Là, M[lle] de Sallenauve apprit que Saint-Estienne devoit beaucoup; cela augmenta l'aversion qu'elle avoit pour luy.

son sentiment, estant entre les mains de la tante de Saint-Estienne.

Cuile*, frère de la demoiselle, fit appeller en vain trois ou quatre fois Saint-Estienne en duel; enfin, ayant sceû qu'il estoit à Paris, il y vint. Un jour[1], il eut advis que Saint-Estienne n'alloit point sans trois ou quatre de ses amys; il prend donc aussy trois gentilshommes et raude autour du logis de Saint-Estienne. Là, il apprit que son homme estoit sorty avec un jesuite dans son carrosse; il le suit; l'autre quitte son jesuite; Cuile fait arrester à cinquante pas près, et, seul avec deux espées, va à Saint-Estienne et luy en presente une. Saint-Estienne prit deux pistollets qu'il avoit dans son carrosse; un des laquais de Cuile luy en oste un, et Cuile luy oste l'autre; Saint-Estienne crie qu'on l'assassine, et entre dans une maison. Des valets de pié de Monsieur le Prince vinrent à passer par là : c'estoit au faubourg Saint-Germain; ils reconnoissent Saint-Estienne; ils prennent son party. Cuile et ses amys sont contraints de se sauver à l'Arsenal. Le mareschal de la Meilleraye les receût fort bien, et alla trouver Monsieur le Prince, qui declara qu'il ne prenoit nulle part en cette affaire. Aussy ne faisoit-il pas grand cas de Saint-Estienne. On informa, et Cuile ne s'estant point defendû, le bailly du fauxbourg* le condamna par contumace à avoir la teste coupée; Arnault demanda sa confiscation. Depuis, Cuile se presenta et ne fut

* C'est un château et village à cinq lieues de Reims, près de Châtillon.

* *Voy.* plus haut, p. 7.

[1] Janvier 1648.

plus condamné par le mesme bailly qu'à cent pistolles; il fit appeller Arnault, qui ne se voulut point battre. Depuis, Saint-Estienne fit encore parler à la fille, qui, contre l'advis de ses parents et de son frere mesme, n'y voulut jamais entendre.

En ce temps-là, M. d'Estoges, de la maison d'Anglure, qui a espousé une des parentes de Mlle de Sallenauve, voyant que cette fille s'ennuyoit dans ce convent, la meine à Estoges. Elle y estoit depuis un an ou environ, quand un gentilhomme huguenot, peu accommodé, qui n'estoit alors qu'enseigne des gardes de M. de Turenne (il s'appelle aujourd'huy la Barge, et se nommoit alors Chaltray), escrivit à Cuile, et luy demanda sa sœur en mariage, avec promesse de changer de religion. Cuile respondit qu'il n'avoit point de response à faire. Quelque temps après, Chaltray, qui est aussy de Champagne, rencontra à Chastillon-sur-Marne un laquais de Cuile; il sceût de luy que son maistre devoit y disner; il va l'attendre sur le chemin; Cuile estoit seul; ils se parlent, se querellent, et entrent dans un bois pour se battre. Comme ils s'allongeoient, une espece de petite hermine, qu'on appelle bavole, leur passa trois ou quatre fois entre les jambes. « Voylà un mauvais » presage pour l'un de nous deux, » dit Cuile. — Cela » ne signifie rien, » respondit l'autre; « bon courage, » bon courage! » Cuile blessa le premier son homme d'un coup dans le ventre; Chaltray perdoit assez de sang, mais il ne perdoit point cœur, et en se mocquant disoit à Cuile : « Ce n'est rien! bon courage,

» bon courage! » Cuile luy donna un second coup dans l'espaule, et son espée demeura engagée dans les os; cela l'obligea à en venir aux prises; il saisit l'espée de Chaltray à deux mains : Chaltray ne la lascha point pourtant; il la tint tousjours d'une main, et de l'autre s'arracha l'espée de Cuile qu'il avoit dans l'espaule, et l'ayant accourcie, le voulut faire parler. Cuile ne voulut point demander la vie, et Chaltray luy donna un coup qui luy perça le cœur [1]. Quoyque ce ne fust qu'une rencontre, cela passa pour un düel, et le chevalier de Baradas eut la confiscation de Cuile. Quel desordre de n'attendre pas * qu'un homme soit condamné! Le Chevalier fit entendre qu'il n'avoit demandé la confiscation que pour espouser l'heritiere, qui, par la mort de son frere, avoit plus de six-vingt mille escus de bien; il demanda à la voir. Le vicomte d'Estoges, chez qui elle estoit, luy fit dire qu'il seroit le bien-venû. Il y va donc; mais il trouve un corps-de-garde à la porte du chasteau, et on le fit attendre une demi-heure, en hiver, dans une salle sans feu. Le Vicomte n'y estoit pas; au bout de ce temps-là, Mme d'Estoges vint, qui le receût très-froidement. Mlle de Sallenauve ne vint qu'une demi-heure après, qui fit encore une plus grise mine que sa parente. Il voulut dire quelque chose d'obligeant à la fille, mais elle ne fit pas semblant de l'entendre.

* Pour demander et obtenir la confiscation.

[1] La pluspart du monde dit que ce fut le valet de chambre de Chaltray qui tua Cuile, et que Chaltray n'en pouvoit plus. En effect, il fut fort mal de ses blessures. Ce Cuile estoit fort incommode avec son humeur de gladiateur; avec cela c'estoit un petit tyranneau.

De confiscation. Il parla du brevet * qu'il luy avoit envoyé, mais sans sa demission. Elle luy dit qu'elle tenoit ce papier pour une chanson, et qu'elle ne sçavoit ce qu'il estoit devenû. En s'en allant, il luy dit en souriant : « Ma- » demoiselle, je voy bien que j'ay esté trop hardy de » vous salüer ; mais, pour reparer ma faute, je vous » baiseray le bas de la robe. » Elle le laissa faire ; elle est fiere comme un dragon[1] ; elle est petite, mais elle n'est point laide, et a quelque chose de vif dans les yeux ; elle se pique d'esprit. Baradas disoit que d'Estoges luy avoit joüé ce tour-là. Il fallut pourtant renoncer à toutes ses belles pretentions, et d'Estoges fit si bien que le brevet fut revoqué.

Charles de Bourbonne, sieur de Torcenay.

Après cela, d'Estoges tesmoigne à la Demoiselle qu'il souhaittoit qu'elle espousast son nepveu, le filz du marquis de Bourbonne *. La Demoiselle receût cette proposition très-froidement, et se retira en suitte dans un convent à Chalons, où elle voyoit à la verité tous les jours M. d'Estoges et son nepveu de Bourbonne, mais d'une façon peu civile. Cependant elle avoit de grandes obligations à d'Estoges, qui l'avoit prise chez (luy) en un temps où personne ne se vouloit charger d'elle, et qui avoit pensé estre assassiné à Paris par les gens de Baradas. Elle ne vouloit point oüyr parler de Bourbonne, et disoit pour ses raisons qu'il estoit cadet, qu'il falloit donc faire auparavant renoncer l'aisné, qui estoit abbé *, à la succession, et qu'il se tinst à ses benefices ; que M. de

François de Livron, abbé d'Ambronnay, mort après 1658.

[1] *Mots biffés :* Et guère plus jolie ; petite, mais qui a quelque chose de vif dans l'esprit. Baradas, etc.

Bourbonne le père[1], luy donnast sa lieutenance de roy de Bassigny, et douze mille livres de rente. Voylà ce qu'elle disoit devant ses parents; mais à ses bons amys elle leur avoüoit qu'elle ne pouvoit aimer un homme qui n'avoit point songé à elle tandis que son frere avoit esté en vie, quoyqu'elle l'eust veû deux mille fois, et elle donnoit assez à connoistre qu'elle eust bien mieux aymé le vicomte de Saint-Souplet, frere de feu Mme de Vaubecourt, à cause qu'il l'avoit tousjours très-considerée.

En ces entrefaittes[2], le convent où elle estoit tombe en necessité par les desordres de la frontiere, et l'abbesse est contrainte de renvoyer presque toutes ses filles chez leurs parents. Mlle de Sallenauve se retire donc chez Tuisy, son oncle et son tuteur, qui luy permet de voir M. d'Estoges et M. de Bourbonne, une fois la sepmaine, sans recevoir aucune autre visite. Un jour M. d'Estoges va la voir dans un carrosse à quatre chevaux, et, estant entré dans la cuisine, où elle estoit par hazard, il luy dit en luy presentant sa fille : « Voylà une parente que je vous » ameine; je la viens de tirer de religion. » En suitte estant montez dans une chambre, et les gens s'estant retirez : « Sachez, » luy dit-il, « ma cousine, que nous » sommes las de vos froideurs, et que je ne suis venû » icy qu'à dessein de vous enlever. » En disant cela, il tire un coup d'un pistollet de poche qu'il avoit : c'estoit le signal; aussytost Bourbonne entra avec

[1] Il est chevalier de l'Ordre.
[2] 1650, l'esté.

cinq ou six hommes, qui l'enlevent à demy esvanoüie. Mais, ayant repris ses esprits sur l'escalier, elle commença à se debattre. On la presse; elle se defend. Enfin, comme la rumeur augmentoit, Tuisy, qui joüoit dans le voisinage, arrive, prend l'espée d'un laquais et en donne dans le ventre à un des chevaux du timon.

Là-dessus M. d'Estoges luy porte le pistollet à la gorge, et luy dit qu'il ne l'espargne qu'à cause qu'il est son allié. D'un autre costé, de Vraux, frere de Tuisy*, qui estoit accouru au bruit, faisoit ce qu'il pouvoit pour oster sa niepce aux ravisseurs; mais voyant que le carrosse partoit, il jette un fauconnier de M. d'Estoges par terre, monte sur son cheval, et coupe chemin au carrosse. Il avoit un pistollet; mais dans le temps qu'il l'appuie sur l'estomach du cocher, il est luy-mesme porté par terre d'un coup qu'on luy tire. A ce bruit le peuple arreste quatre ou cinq des fuzeliers qui suivoient le carrosse, et prit un M. de Coingy prisonnier, qui estoit de la partie et qui venoit de tuer de Vraux. D'Estoges avoit traversé toute la ville par l'endroit le plus peuplé, le pistollet et l'espée à la main, pour faire faire place au carrosse; et, estant à la poste, il y fit ferme pour donner temps d'atteler deux autres chevaux au carrosse. A peine furent-ils hors du fauxbourg, que le cheval blessé mourut : il fallut s'arrester encore; mais on ne les poursuivoit point. La moindre charrette, car les rües sont fort estroites, ou deux hommes, avec des hallebardes, les eussent pu arrester; et celuy qui y a esté

Claude de Goujon, sr de Vraux.

tué et son frere y sont fort aimez. Bourbonne et le Chevalier, son frere*, tenoient cette fille de travers dans le carrosse, l'un par les jambes et l'autre par la teste.

Henry-Charles de Livron, reçu chevalier de Malte en 1631, mort commandeur de Robecourt.

C'est un fort pauvre homme que Bourbonne ; d'ailleurs il n'a point de bien. Elle le menaçoit sans cesse de le poursuivre ; mais quand elle se vit un enfant, elle s'appaisa. Elle gouverne tout, elle va souvent à Rheims, et donne quelque pistolle à son mary pour aller joüer à la paume. Elle est demeurée un peu boitteuse des deux costez de sa premiere couche ; elle a eu depuis d'autres enfans. Avec le temps, son mary pourra avoir du bien de sa maison, car l'aisné est abbé.

COMMENTAIRE.

I. — P. 40, lig. 14.

Un de ses oncles nommé Tuisy, trezorier de France à Chalons...

Hierosme Goujon de Thuisy, sieur de Thuisy et de Vraux ; sénéchal héréditaire de Reims, président au bureau des finances de Champagne. Les Goujon sont de la meilleure noblesse de cette province. La terre de Thuisy erigée en marquisat, en 1680, avoit eté portée dans la maison de Goujon au commencement du XVIe siècle, par Jeanne de Thuisy, fille de Pierre, seigneur de Thuisy, de Vraux, etc., et quatrième femme de Nicolas Goujon, sénéchal héréditaire de Reims et seigneur de Thou-sur-Marne. M. le marquis de Thuisy d'aujourd'hui portoit encore ce titre de sénéchal, quand la Révolution de 1790 éclata.

II. — P. 42, lig. 6.

M. d'Estoges, de la maison d'Anglure...

Antoine Saladin d'Anglure-Savigny, vicomte d'Étoges, marquis du Bellay, baron d'Anglure ; marié le 11 avril 1640 à Louise Angélique de

Braux. Marie de Braux, dame de la Croix, mariée à Renaud Goujon de Thuisy, etoit tante de Mme d'Etoges, et grand'mère de Mlle de Sallenove.

III. — P. 42, lig. 12.

Il s'appelle aujourd'huy la Barge et se nommoit alors Chaltray...

Jacob de la Barge sieur de Chaltray, cornette des gardes de M. de Turenne, fut tué le 4 juin 1658 à la bataille des Dunes. C'est Mademoiselle qui va nous l'apprendre: « Du costé de M. de Turenne, » un gentilhomme nommé la Barge y fut tué. Encore dit-on que ce fut » par les troupes de M. de Turenne. » (*Mémoires*, tom. IV, p. 49.)

IV. — P. 42, lig. 22.

Une espece de petite hermine, qu'on appelle bavole, *leur passa.... entre les jambes.*

Ce mot de *bavole* n'a eté recueilli dans aucun dictionnaire, et cependant il nous indique l'origine la plus naturelle des jolis mots de *bavolette* et *bavolet*. « Le bavolet, » dit Furetiere, et les autres à la suite, « c'est la coiffure des jeunes paysannes auprès de Paris, qui se fait de » linge delié et empesé, qui a une longue queue pendante sur les » espaules... On dit d'une paysanne que c'est une jolie *bavolette.* » La première acception de *bavole* pourroit bien être très-ancienne et remonter à la *pellis babylonica*, ainsi qu'on désignoit souvent l'*hermine* ou *peau d'Arménie* (*armeniaca*).

L'opinion qui voyoit dans la belette un mauvais présage est confirmée par Henry de Campion: « En allant trouver le duc de Vendosme en » Italie, une belette me traversa le chemin près de Geneve, ce qui » m'a toujours esté un presage funeste. Car arrivant à Rome avec » Beaupuis, une autre nous traversa le chemin... A la prise de Ganse- » ville, une autre belette me traversa le chemin. Enfin j'eprouvay en- » core la mesme chose quand j'allay pour trouver le duc de Beaufort, » après sa sortie de prison. Je n'ay nulle superstition, mais je croy » que Dieu veut bien quelquefois avertir les hommes des malheurs qui » leur doivent arriver. » (*Mémoires de H. de Campion*, Paris, 1817, pag. 338.)

V. — P. 43, lig. 11.

Le chevalier de Barradas eut la confiscation de Cuile.

C'etoit l'ancien favori de Louis XIII. Retiré depuis sa disgrâce, en Flandre, où il avoit epousé la belle Crescia (voy. tom. II, p. 274), en

1626, il etoit rentré en France quand la Régente avoit rappelé les exilés. Cette famille, originaire de Navarre, avoit des terres en Champagne et résidoit ordinairement à Damery, entre Châtillon et Epernay.

VI. — P. 44, lig. 14.

D'Estoges tesmoigne qu'il souhaittoit qu'elle espousast son nepveu, le filz du marquis de Bourbonne.

Le fils de Charles de Livron, marquis de Bourbonne, chevalier des ordres, et l'un des lieutenans du Roi au gouvernement de Champagne. Il avoit epousé, en 1623, Anne d'Anglure de Savigny. C'est ce marquis de Bourbonne qui, en 1628, sur les avis de Richelieu, fit surprendre lord Montaigu, envoyé secret de l'Angleterre, sur les frontières du Barrois, et le fit conduire à la Bastille. (*Mémoires de la Porte*, 1755, pag. 37.)

VII. — P. 45, lig. 7.

Elle donnoit à connoistre qu'elle eust bien mieux aymé le vicomte de Saint-Souplet, frère de feu Mme de Vaubecourt....

Guillaume le Vergeur, baron de Vergeur après son frère, et comte de Saint-Souplet après son père. Il etoit encore frère de Charlotte le Vergeur, dame de Challerenges, mariée à Nicolas d'Haussonville, comte de Vaubecourt et gouverneur de Chalons. Saint-Souplet est un village situé entre Reims et Chalons.

VIII. — Fin.

Mlle de Sallenove, devenue Mme de Bourbonne, eut deux enfans : Joseph Remy de Livron seigneur de Cuile, dit le marquis de Livron, page de la grande Ecurie, et Louise Gabrielle de Livron.

Pour le mari, il perdit probablement sa femme avant 1670, date de la *Recherche de la noblesse de Champagne;* car M. de Caumartin le désigne comme « maintenant abbé d'Ambronnay » (ou Ambournay, diocèse de Lyon), « et marié auparavant à Claude de Sallenove. »

CCCXXVII.

PRIEZAC.

(Daniel de Priezac, né à Priezac en Limousin; de l'Académie françoise, mort en 1632.)

Priezac, aujourd'huy conseiller d'Estat et l'un des principaux de l'Academie, eut le bonheur de plaire à M. le Chancellier, alors garde des sceaux, au dernier voyage que le feu Roy fit à Bordeaux. Il le trouva sçavant homme et bonhomme[1]; à la vérité, il n'escrivoit point bien, mais il a appris; luy et la Chambre en ont l'obligation à l'Academie.

Le Garde des sceaux le fit venir à Paris avec toute sa famille; j'estois à Bordeaux en ce temps-là. On se mocquoit un peu de ce voyage, et on disoit que sa fille avoit dit, en se vantant, que le moins qui luy pouvoit arriver, c'estoit d'espouser un conseiller au Parlement. Il luy arriva mieux que cela, comme vous verrez par la suitte.

La femme de Priezac estoit une laide, vieille et

[1] Il l'est en effect; mais il n'a guères de cervelle et est diablement inquiet.

sotte beste*, de qui on avoit fort mal parlé. Je l'ay veüe icy danser dans un bal, comme une jeune fille, parée comme Proserpine, avec de fausses dents, des boules de cire pour enfler ses joües, un doit de plastre sur le visage, et coiffée d'une passe de crapaudaille* attachée sur sa perruque avec des espingles de diamant. Sa fille n'estoit guères plus jolie, et toutefois un gentilhomme de l'ancienne chevalerie de Lorraine, nommé le marquis de Chastellet, riche et pas trop mal fait, malgré la reputation de la mere et le peu de bien du pere, l'espousa et l'emmena en son pays. On fut huict ou neuf ans sans entendre parler d'eux, quand on sceût que cette femme, jalouse d'une personne que son mary aimoit, la fit prendre et luy fit couper le nez. Le mary fit une chose trop raisonnable pour un homme qui s'estoit marié si sottement; car il escrivit à son beau-pere que sa fille s'estoit emportée à quelques violences par un soupçon qu'elle avoit pris mal à propos; qu'il n'avoit point en cela voulu user de son authorité, et qu'il se remettoit de tout à luy. Priezac escrivit à sa fille qu'il vouloit qu'elle vescust bien avec son mary, et que si elle venoit icy, comme on luy avoit dit qu'elle faisoit estat d'y venir, il la renvoyeroit bien viste.

* Marie de Bernay.

* Espèce de crêpe de soie bouillie dont on faisoit des coiffes.

Une madame de Montagne, de la maison de Michel de Montagne, femme d'un conseiller de Bordeaux, devint jalouse, sans aucune raison, d'une cliente de son mary, la fit prendre, luy coupa le nez, et l'alla mener en cet estat à M. de Montagne, en luy disant : « Voylà l'objet de votre affection. » On conta cette histoire

quand on sceût ce que je viens d'escrire de cette madame de Chastellet.

Priezac avoit encore une fille, mais bien mieux faitte que l'autre, qui fut mariée encore plus extraordinairement. Un seigneur de la Franche-Comté vit son portrait par hazard, et en devint amoureux ; il la fit demander, et l'espousa.

COMMENTAIRE.

I. — P. 50, lig. 9.

Il n'escrivoit point bien, mais il a appris.

Ses ouvrages cités par Pelisson sont : *Observations contre le livre intitulé : Philippe le prudent.* — *Les priviléges de la Vierge ;* 3 volumes. — *Discours politiques,* 1 vol. in-4°. — *Vindiciæ Gallicæ*, pour repondre au *Mars Gallicus* de Jansenius.— D'autres ouvrages de controverse en latin. Boisrobert lui a adressé une epître, pour l'engager à lui rendre le Chancelier favorable dans un procès. Il avoit dans l'hôtel Seguier un beau logement ; et dans une salle de cet appartement se tenoient les séances ordinaires de l'Académie françoise. Quand la reine Christine demanda, le 11 mars 1658, la permission d'assister à une de ces séances, « le dessein de Monseigneur, » dit Conrart (*Mémoires*, p. 592), « etoit que l'Académie s'assemblast dans la chambre de M. de » Priezac, selon sa coustume ; mais parce que le haut du degré pour » y entrer est un peu obscur et malaisé, il jugea qu'il valoit mieux » que cette séance se tint en son appartement. Ce qui fut plus conve» nable pour Sa Majesté et plus glorieux pour l'Académie. »

II. — P. 51, lig. 7.

Un gentilhomme de l'ancienne chevalerie de Lorraine, nommé le marquis de Chastellet... l'espousa.

Catherine de Priezac fut mariée à Antoine, marquis du Chastelet et de Cirey, sans doute le fils de celui dont Laffemas traita si mal le cheval de bataille. (Voy. tom. v, p. 68-74.) Ce marquis du Chastelet passoit pour un homme de grand sens. Comme il etoit mestre de camp

du régiment de cavalerie de Gaston, « il vint à Saint-Fargeau, » dit Mademoiselle, en 1653, « je luy demanday si on (Gaston) ne luy avoit » rien dit pour moy. Il me respondit : Je ne suis pas si sot que de me » faire de feste pour estre chargé de dire à S. A. R. ce qui luy des» plairoit. Je le dis à Prefontaine qui le loua et dit : C'est en bien user » pour Mademoiselle et pour luy de ne se pas vouloir mesler d'affaires » dont il ne se croit pas capable. » (*Mémoires*, II, p. 195.)

La Chesnaye des Bois doit avoir suivi de mauvais mémoires quand il fait remarier le marquis du Chastelet à une demoiselle de Maillé-Clinchamp, dès 1633, plusieurs années avant l'arrivée de Daniel à Paris. Quoi qu'il en soit, Salomon de Priezac, sieur de Saugues, fils de Daniel, a fait imprimer un ballet du *Monde renversé*, « dansé, » dit-il, « en la » Franche-Comté, dans un des chasteaux de M. le marquis du Chastelet. » (*Poésies du sieur de Priezac, sieur de Saugues*, Paris, 1650.) Remarquons que ce joli volume de poésies assez curieuses n'a pas eté jusqu'à présent signalé par ceux qui nous ont donné la liste des ouvrages de Salomon de Priezac. Il fut probablement tiré à petit nombre.

III. — P. 52, lig. 5.

Un seigneur de la Franche-Comté vit son portrait... et l'espousa.

C'etoit le baron de Beaujeu, de la maison d'Hennezay. Salomon de Priezac, sieur de Saugues, a dédié le volume de poésies dont je parle dans la note précédente, à Mme la baronne de Beaujeu, dont il se dit en finissant : « le tres-humble et tres-affectionné frère et serviteur. » Ce volume contient un autre ballet : *Les nations aux dames*, « dansé, » dit-il, « dans la Franche-Comté, en l'un des chasteaux de M. le baron » de Beaujeu. » Salomon consacra de plus deux sonnets à l'éloge de Montot et d'Artofontaine, deux châteaux du même seigneur. Mme de Beaujeu aimoit les livres : sa signature plusieurs fois répétée orne mon exemplaire du *Recueil des Portraits et eloges en vers et en prose,* edition de 1659.

CCCXXVIII.

LE PRESIDENT AMELOT.

(*Jacques Amelot, marquis de Mauregart-Amelot, sieur de Carnetin, de Beaulieu, etc.; né en juin* 1602, *mort* 11 *avril* 1668.)

Le premier president de la Cour des Aydes se nomme Amelot-Beaulieu, pour le distinguer des autres Amelot, qui sont riches et en grand nombre à Paris. C'est une bonne famille de la robe. Ils se piquent de bonne maison, et cetuy-cy, estant conseiller, disoit à ceux de sa chambre qu'il ne prenoit pas plaisir à coucher avec sa femme *, parce qu'elle n'estoit pas demoiselle. Elle a pourtant un frere, maistre des Requestes, nommé du Pré.

* Elisabeth du Pré, fille d'un trésorier de France à Moulins et d'Elisabeth Martin; mariée en 1632; morte en 1690.

Il traitta de la charge de premier president de la Cour des Aydes avec M. de Maisons, qui se faisoit president au mortier : il n'y fut pas long-temps sans se broüiller avec la plus part de sa compagnie. A la verité, dans les commencemens, ce ne fut qu'à cause qu'il ne vouloit pas souffrir les friponneries de quelques-uns. Les autres disoient que c'estoit par sa faute, et qu'il estoit si estourdy qu'il descouvroit tous les desseins de la Compagnie : car ils l'accusoient d'avoir dit au Chancellier, en 1647, quand on portoit tant

d'edicts, que la Cour des Aydes avoit donné arrest pour faire le procez à Catelan, qui traittoit de tous les retranchemens de gages d'officiers, etc. Luy soustenoit qu'il avoit dit qu'il y avoit un arresté seulement; ce qui estoit vray, mais il avoit tort de le dire. Il fit encore une chose que je ne blasme pas pourtant, mais qui le mit mal à la Cour, c'est qu'il dit en grosses lettres au procureur-general le Camus, beaufrere de d'Esmery *, que c'estoit une chose honteuse qu'un procureur-general de la Cour des Aydes eust interest dans les partys, et il offrit de prouver ce qu'il disoit. A cette heure il ne seroit pas si hardy que de reprocher cela, car je scay gens qui ont veû des comptes par lesquels il paroist qu'il y est luy-mesme pour quelque chose; je croy que c'est pour peu et depuis peu.

André Gerard le Camus, procureur général de la Cour des Aydes, en 1648.

Sa principale folie, c'est l'amour, et on en a fait d'assez plaisans contes. On dit qu'il alla un jour, au Marais, chez Mme de la Ferté, sœur de Charleval et femme d'un maistre des Requestes*; elle estoit avec bien d'autres femmes; et que là, après avoir dit d'assez meschantes choses, car il n'a point l'air du monde et n'a nulle vivacité, il voulut faire des insolences à l'une d'elles, et qu'elles le mirent dehors par les espaules. On adjouste que quelques jours après il revint au mesme quartier, et que, craignant de n'avoir pas l'entrée libre s'il se monstroit, il fit dire que c'estoit un president de Bretagne appellé le president Capon; car pour rien il n'eust rabattû de sa qualité de president. Le nom sembla plaisant aux

Anne-Françoise de Ris, sœur de Charles-François de Ris, sieur de Charleval; mariée en 1629 à Scipion Marc, sr de la Ferté, Me des Requêtes en 1633.

dames, elles le firent monter : il y en avoit quelques-unes de celles qui l'avoient veû chez Mme de la Ferté, qui pourtant ne firent pas semblant de le reconnoistre. Il fut aussy bon que l'autre fois, et mesme passa bien plus avant, car on dit que s'estant trouvé seul dans la rüelle avec la maistresse du logis, il la jetta sur le lict, et ne lascha prise que quand les autres vinrent au secours. On luy dit qui il estoit, et il courut fortune d'estre battû.

J'ay oüy dire aussy qu'un jour qu'il estoit chez une demoiselle qui estoit une espece de Marion de l'Orme, un gentilhomme de chez Monsieur d'Orléans, nommé Vieuxpont*, s'y rencontra ; le President n'entendit pas bien le nom, et le prit pour du Pont l'operateur. Vieuxpont, qui vouloit rire, dit qu'il estoit venû pour voir les dents de Mlle d'Amy : il prit envie au President de luy monstrer les siennes. Vieuxpont luy regarde dans la bouche, et, s'escriant, luy dit qu'il avoit une dent toute pourrie, et qu'il la falloit oster plus tost que plus tard. Il dit qu'il le vouloit bien, et se met en posture pour cela. Le feint arracheur de dents la luy desracina avec ses pincettes à arracher le poil ; et, après s'en estre assez diverty, dit qu'il avoit oublié son pelican*, et que ce seroit pour le premier jour, et le laissa avec la bouche toute en sang. Je croy qu'il y a quelque fondement à ces trois contes ; mais on les a bien embellis. Mais voicy une sottise qu'il a ditte, où il n'y a rien d'adjousté. Après que des Landes-Payen eut gaigné le procez de la Charité contre le cardinal de Lyon*, nostre homme,

Alexandre, marquis de Vieuxpont, plus tard marié à la fille de la presidente Aubry.

La pince du dentiste.

Voy. *Histor.*, t. II, p. 186-189.

en presence de cent personnes, dit à un de ses advocats : « J'ay donné à M. des Landes vingt de ses » juges, et je dis au president de Pommerueil, qu'il » regardast s'il aimoit mieux estre des amys du » Cardinal de Lyon, qui ne luy pouvoit rendre aucun service, que de desobliger M. le premier president de la Cour des Aydes, qui s'en ressouviendroit » cent ans durant. »

Patru le connoist de tout temps : il dit qu'il n'y a jamais eu un meilleur homme ny un moins judicieux. Un soir qu'il soupoit chez luy, le President fit venir trois ou quatre filles fort jolies et fort mouchées, qui dansoient, chantoient et joüoient du luth. C'estoit pourtant de la nourriture d'une dévote, de Mme de Morangis* qui, n'ayant point d'enfans, se divertit à cela; son mary et elle font assez de charitez. Nostre homme s'amusoit à pantalonner avec les fillettes devant ses valets. Patru luy en fit honte, et aussy de ce qu'il dit à un laquais : « Laquais, faittes-moy souve» nir d'aller demain chez le marquis de Nesle*; il a » querelle. — Est-ce que vous luy voulez offrir vostre » espée ? » luy dit Patru. « En la place où vous estes, » vous estes exempt de faire des visites, ou du moins » il en faut faire fort peu. » Il sceût bien dire une fois à une femme qu'il pressoit : « Madame, voyez» vous, un premier president, en vérité, n'a point de » temps à perdre. »

Voy. plus loin, Histor.

Remi aux Espaules, marquis de N., gouverneur de la Fère, mort en 1650.

Quelqu'un, peut-estre pour se mocquer de luy, l'envoya chez une jolie fille qu'on appelloit Mlle de la Forest, qui logeoit avec sa sœur qui estoit veuve :

il y va pensant trouver chape-chute ; il fait tant qu'elle vint parler à la porte à luy ; il estoit en une chaise des rües *incognito.* « Je suis discret, Mademoiselle, » luy dit-il, « je ne parleray point ; je vous prie, ne me » faittes point languir. » Cette fille, qui est fiere (à la vérité, on en disoit bien quelque chose avec Maupeou-Mallebranche, mais on ne tranchoit pas le mot ; je croy qu'il l'a espousée depuis), se mit en une colere estrange, le quitte et remonte en haut, sanglottant comme si elle eust esté au desespoir. Un homme qui estoit là s'offrit à aller desabuser le galant ; il y va et attrappe sa chaise comme il s'en retournoit. Le President luy cria, dez qu'il voulut parler : « Confu» sion ! Monsieur, confusion ! » et se mettoit les mains devant le visage, « confusion ! confusion ! tous hommes » sont hommes ! confusion ! » Notez qu'il avoit plus de quarante-cinq ans.

Quelque temps après, ayant sceû que Mme de Gondran devoit aller voir la chaise de Villayer*, comme celle du cardinal Mazarin, pour se faire porter du bas en haut du logis, et du haut en bas avec des contrepoids, et que l'abbé de Romilly*, qui y devoit accompagner la belle, avoit empreunté* la maison, nostre president y fait secretement preparer la collation. Elle entre et demande l'Abbé. « Il est là-haut. » L'Abbé vient au-devant d'elle. Ils voyent en passant la porte de la salle ouverte, et une collation servie ; voylà M. l'Abbé tout honteux de voir que le President avoit esté plus galant que luy. Nostre soutanier* la prie ; elle se met à table. Il ne l'avoit jamais veûe ;

Jean-Jacques Renouard, comte de Villayer, cons. au Parl., Me des Requêtes et Academicien en 1658 ; mort 8 mars 1691.

Voy. *Hist.* de Mme de Gondran, t. v, p. 472.

Retenu pour ce jour-là.

Amelot.

elle luy plut fort. Il va chez elle ; Gondran estoit dans le fautueil et avoit son manteau*; tantost il luy tastoit les bras, et quelquefois il mettoit la main dans le lict; le President ne le connoissoit point; il crut donc que la Dame n'estoit pas trop scrupuleuse, et s'adressant à Gondran : « Vous estes bien heureux, » Monsieur, » luy dit-il, « d'estre si bien avec une si » belle dame! Hé! de grace, faittes-moy part de » vostre bonheur. — J'ay bien de la peine, » dit l'autre, « à en obtenir quelque chose pour moy, bien » loin de parler pour les autres. » Il falloit que ce jaloux fust ce jour-là de belle humeur; car, non content de cela, il se retira. Alors le President s'eschauffa furieusement dans son harnois, et luy dit tout franc son besoing; il la pressoit, quand elle se mit à dire assez haut : « Monsieur, Monsieur de Gondran, venez » icy. » Voylà le President desferré qui se met à luy faire des reprimandes, et luy dit qu'elle se joüoit à faire bien du desordre, et la laissa là.

Comme une personne en visite.

Depuis il se mit tellement à garçailler, qu'il alla avec des mignonnes dans son carrosse, sans changer de livrée, achetter de la marée à la halle, le propre jour de la Nostre-Dame de decembre[1]. Les harangeres disoient : « Ce n'est pas Madame la Presidente, » elle n'achetteroit pas comme cela elle-mesme. » Enfin sa femme, enragée de cela (d'ailleurs c'est une assez aigre créature et assez sotte; la petite verolle l'a gastée), se cabra tellement, qu'ils ne mangeoient

[1] 1650.

plus ensemble ; elle avertissoit Patru de tout, qui en faisoit des remonstrances au President ; mais cela ne servoit de rien. Il avoüoit bien qu'il avoit tort, et c'estoit tout.

Depuis 1653.

Il n'y a que deux ans que Mme de Gondran, qui estoit desjà veuve*, s'estant trouvée un peu mal, il y alla avec trois medecins dans son carrosse ; elle luy dit familierement : « Allez-vous-en, vous m'importu- » nez. » Un jour, elle et quelques-unes de ses voisines luy mirent une chaise, le dossier tourné contre luy, et luy firent reciter la derniere harangue qu'il avoit faitte au Roy. Il se mit à la dire ; mais il s'aperceût qu'on se mocquoit de luy et s'enfuit.

A propos de ses harangues, le monde les trouve belles ; pour moy, je n'approuve point ces discours qui n'ont ny piés ny teste ; ce n'est pas qu'il n'y ayt de belles choses et qu'elles ne soient meilleures, sans comparaison, que celles des autres. Les conseillers de sa chambre, et surtout Sanguin qui a bon sens pour les affaires, croyoient que c'estoit Patru, parce qu'il est son amy ; mais il ne connoist guères le caractere de Patru. Nous avons esté longtemps à descouvrir de qui il se servoit ; mais il y a apparence que c'est d'un nommé Saureau, advocat ; car cet homme, quoyque obscur, a de belles lettres, et le President va chez luy ; d'ailleurs ce n'est point un homme d'assez de reputation pour cela*, on conclut donc que c'est pour ces harangues ; car, disent les gens de la Cour des Aydes, jamais il n'y eut un si pauvre homme que nostre premier president : il

Pour que le P. President aille ainsi le voir pour sa litterature.

prend toutes les affaires de travers, il opine ridiculement ; il n'a qu'une chose, c'est que, comme il a de la mémoire, il prononce assez bien.

Pour revenir à ses desbausches, il a une mignonne qu'il entretient et il va souvent manger chez elle, avec la Saint-Thomas* et autres flusteurs, car il n'a point d'entretien, et il a recours à la symphonie pour divertir les gens. *Voy. t. v, p. 91.*

Il y aura deux ans cet esté[1] que Montbrun, d'Anglure[2] et Mejan*[3], luy ayant donné à souper tour à tour avec leur gourgandine et bien des menestriers, il leur voulut rendre au fauxbourg Saint-Victor, dans un jardin où il tient sa demoiselle. Mais il convia tous ceux qu'il rencontra en son chemin avec leurs femmes et leurs enfans. Il s'y trouva cinquante personnes qui ne se connoissoient point, et trois tables dont il y en avoit deux sur lesquelles il n'y avoit rien : de la premiere on envoyoit à la seconde, mais à la troisiesme on mouroit de faim ; et comme ils croyoient avoir un jambon qu'on leur avoit servy, après quelques tranches on le leur osta, en disant que Monsieur le Premier President aimoit à en manger le matin. *Ou : Vejan.*

Quelquefois, à ces freries, il se met en habit court : vous diriez un curé de village. Bonhomme, je le repete, et qui ne sçait quelle chere faire à ses amys[4].

[1] 1656.

[2] Un maistre des Requestes, frere de Mme d'Estoges.

[3] Un garde-sac du Parlement, ou quelque chose comme cela.

[4] Un jour d'hyver, dez sept heures du matin, un solliciteur de procez le trouva dans les Petits-Peres*, fort en desordre, avec son collet *Près de la place des Victoires.*

Sa femme est tousjours chagrine, elle se pique de devotion, et il y a toutes les apparences du monde qu'elle badine avec le curé de Saint-Jean, nommé Sachot, qui n'est qu'une beste. Asseurement le capuchon ou le surplis la venge de la soutane. Le bon, c'est que le mary en rit et ne s'en tourmente point du tout.

deschiré. Il le reconnut et le pria de luy faire venir son carrosse qui estoit à la Croix des Petits-Champs. Apparemment il avoit esté gouspillé dans quelque bordel.

COMMENTAIRE.

I. — P. 54, lig. 14.

Il traitta de la charge de premier president de la Cour des Aydes avec M. de Maisons...

Le président de Maisons avoit d'abord traité avec Gédéon Tallemant, gendre de Montauron ; mais le Chancelier y mit opposition et remontra que le gendre de Montauron, le fils d'un partisan, ne pouvoit occuper semblable charge. Après de vains efforts, Tallemant se vit obligé d'y renoncer, et c'est alors qu'Amelot-Beaulieu l'obtint. « Elle luy cousta, » ecrit Henry Arnault à Barrillon, 28 janvier 1643, « toute expédiée, » cinq cent onze mille livres. »

II. — P. 57, lig. 29.

Une jolie fille qu'on appelloit Mlle de la Forest...

Apparemment cette demoiselle dont la conversion avoit fait quelque bruit en 1640 : « Il y eut hier à Saint-Victor, c'estoit la feste, une mu- » sique d'importance. Il y avoit un monde estrange ; M. de Paris of- » ficia et y reçut l'abjuration de Mlle de la Forest qui est une fille de » condition de Normandie. » (*Lettre de H. Arnault au président Barillon*, du 22 juillet 1640.)

III. — P. 58, lig. 29.

Nostre soutanier.

Les présidents et les conseillers d'Etat portoient sous leur robe une véritable soutane; d'où l'expression *soutanier*. « Un grand magistrat » doit tousjours aller en robe et en soutane. » (Furetiere.)

Il y a dans cette amusante historiette plusieurs autres expressions dont l'acception a changé.

Page 56, lig. 21. —« Le feint arracheur de dents la luy *desracina*. » C'est-à-dire la dégagea, la *débotta*, comme on diroit aujourd'hui. C'est le préliminaire de l'arrachement.

Page 57, lig. 12.—« Quatre filles... fort *mouchées*...» C'est-à-dire qui avoient mis beaucoup de mouches. « C'estoit pourtant la *nourriture* d'une devote, » c'est-à-dire des jeunes filles elevées par une dévote, Mme de Morangis.

Pag. 58, lig. 1. — « Pensant trouver *chape chute*. » C'est-à-dire, l'occasion favorable; comme si l'on disoit *robe tombée*.

IV. — P. 61, lig. 2.

Il n'a qu'une chose, c'est que, comme il a de la memoire, il prononce assez bien.

Ce jugement paroît sévère, quand on le rapproche de la belle harangue faite en avril 1652 à Monsieur et à Monsieur le Prince, et dont plusieurs passages semblent avoir eté improvisés. (Voyez les *Mémoires de Conrart*, tom. XLVIII, p. 33, de la collection Petitot.)

V. — P. 61, lig. 9.

Il y aura deux ans cet esté que Montbrun, d'Anglure et Mejan.

Des Réaux ecrivoit cela dans les derniers mois de 1657; par cet *esté*, il faut entendre « l'eté prochain » d'autant mieux qu'en marge il rapporte l'anecdote à 1656.

Montbrun est le Souscarriere dont on a lu l'historiette, tom. v, p. 316. Le second est Pierre Ignace, marquis d'Anglure et de Bellay, maître des Requêtes en 1651, mort en 1663. « Ne manque pas d'es- » prit, juge incorruptible, mais peu appliqué à sa charge; ayant peu » d'ambition, fuyant la peine et cherchant trop ses divertissements. » (*Portraits des Maîtres des Requêtes*, msc. de Saint-Victor, n° 1096.)

VI. — Fin.

Les Amelot, originaires d'Orléans, remontent à Jacques Amelot qui, sous le règne de François Ier, vint s'établir à Paris, comme avocat au Parlement. Son fils fut maître en la Chambre des comptes, et son petit-fils Jean Amelot, président aux enquêtes du Parlement en 1580; sa veuve se remaria en 1601 avec Michel de Marillac, depuis garde des sceaux. Jacques, Jean et Denis, les trois enfants de Jean, formèrent trois branches distinctes.

I. Jacques Amelot, seigneur de Carnetin, de Mauregard et du Mesnil-Madame-Rance, fut président en la première chambre des Requêtes, en 1608. De son mariage avec Charlotte Girard du Tillay, il eut notre premier président de la Cour des aides qui, en 1668, résigna sa charge en faveur de son fils aîné, Jacques-Charles, marquis de Mauregard, mort en 1671 sans postérité. Charles, un autre fils, marquis de Combronde et de Mauregard, baron de Salvert, fut d'abord abbé d'Hermiers; puis il renonça à ses bénéfices, devint président aux Enquêtes, se maria et mourut sans postérité, le 5 novembre 1726, à quatre-vingt-deux ans.

II. La seconde branche des Amelot, sieurs de Gournay et de Neuvy, finit à la quatrième génération, avec Charles-Michel Amelot, marquis de Gournay, président à mortier au Parlement, mort le 25 décembre 1730.

La troisième, celle des seigneurs de Chaillou, se divisa en deux rameaux ; le premier s'éteignit le 15 avril 1688, avec Jean-Baptiste Amelot, vicomte de Bisseuil, maître des Requêtes ; le second dans la personne de Jean-Jacques Amelot, sieur de Chaillou, intendant de la Rochelle en 1720 et de l'Académie française en 1727.

L'historien publiciste Amelot de la Houssaye appartenoit à la souche orléanaise, séparée des Amelot de Paris depuis le Jacques, contemporain de François Ier.

CCCXXIX. — CCCXXX.

MADAME D'ESPAGNET,

MADAME DE MORANGIS[1], GENS D'EGLISE, ETC.

(... *Du Gasc, fille du sieur du Gasc, seigneur de Cucumon, femme de Raimond d'Espagnet, conseiller au Parlement de Bordeaux.*)

Mme d'Espagnet, personne bien faitte et spirituelle, femme du plus grand frondeur du parlement de Bordeaux, passoit pour une dévote, mais on descouvrit ses intrigues, par ce moyen * : une femme veuve, de qui elle se servoit, et chez laquelle estoient ses rendez-vous, un jour fit une confession generale, et dit toute la petite vie de la dame. Le confesseur trouva à propos, pour retirer Mme d'Espagnet du vice, de luy en faire parler par son curé, le pere Bonnet[2], qui estoit un assez galant homme. Le pere Bonnet dit qu'il n'en croyoit rien. La veuve offre de la luy faire voir, dans le desduit, avec un minime, nommé le pere Romain. On l'enferme dans un cabinet, et il vit plus qu'il n'eust voulu voir, car le bon curé croyoit estre le seul qui joüist des embrassemens de la dame, avec

* *C'est-à-dire* : et voici par quel moyen.

[1] *Nom biffé :* Hobier.
[2] Curé de Sainte-Eulalie. Le peuple dit Saint-Aulari.

Toutes les circonstances de l'aventure.

Voy. *Hist.* de Mme de Guimenée, t. IV, p. 478.

laquelle il estoit fort bien, il y avoit long-temps. Ce pere Bonnet sceut en suitte toute l'histoire *, et la conta à Darbo *, de qui je la tiens. Le Minime, ne gaignant rien auprès de Mme d'Espagnet, s'addressa enfin à la confidente, et moyennant cent pistolles, quoyque la dame dist qu'il sentoit trop l'huisle, il en vint à bout. Elle les voulut compter l'une après l'autre, le moine les avoit apportées dans une bourse de velours vert; après ils firent la *chosette.* Leur commerce dura quelques jours; enfin le moine, qui avoit eu bien de la peine à amasser ces cent pistolles, et qui les eust bien voulû ravoir à cette heure qu'il n'estoit plus si affamé, s'avisa de luy dire qu'il les avoit empruntées. Elle se mocqua de luy. Le moine enragé resolut de s'en venger. Il ne fait semblant de rien et luy donne un rendez-vous; mais avant que d'y aller, il passe chez une veuve dévote, où il s'en donne au cœur-joye, de peur d'estre tenté par la dame qu'il avoit envie de chastier, et la va trouver, pourveû d'une bonne discipline. Son *bini* disoit à la confidente : « Je ne sçay comment le pere Romain l'en- » tend, mais avant que de venir icy il en a pris hon- » nestement. » Quand le moine la tint sur le lict, il tire sa discipline, la trousse, et luy en donne à tour de bras, en luy disant : « Hé! vous ne me rendrez » pas mes cent pistolles! Hé! vous ne me rendrez » pas mes cent pistolles! » Elle n'osa jamais crier, et il fallut souffrir patiemment la fustigation; car le paillard estoit fort, et la tenoit sous son bras gauche si ferme qu'elle ne pouvoit remüer.

On dit qu'elle avoit tousjours quelque moine, à cause qu'ils sont obligez au silence, et que son mary eust esté homme à la poignarder, s'il eust eu quelque soupçon. On l'accuse aussy de s'estre servie du precepteur de ses enfans, par la mesme raison. Ce pere Bonnet passoit pour un saint. On l'a pensé beatifier.

Mme DE MORANGIS (*Philiberte d'Amoncourt*, morte en 1669).

Voicy comme on a descouvert que Mme de Morangis avoit quelque commerce un peu gaillard avec un jacobin nommé le pere Louvet, qui est le tout-puissant chez elle. C'est celuy-là mesme qui a remarié le mareschal de l'Hospital*, et que Mme de Villesavin[1] appelle *Papa-Louvet*. Nau, cy-devant procureur, aujourd'huy intendant de Mademoiselle, avoit une bastarde qui fut entretenüe par Perrault*, de feu Monsieur le Prince. Feu Madame la Princesse, par dévotion, la fit mettre dans un convent; après il la maria à je ne sçay quel faquin, et la tenoit quelquefois des trois mois entiers où elle ne voyoit pas le jour. Le mary se lassa de cela et l'emmena en Angleterre. Or, durant qu'elle estoit en religion, le pere Louvet et elle devinrent amoureux l'un de l'autre. En Angleterre, un cousin de Fairfaix l'entretint, mais il mourut bientost. Elle revint brusquement; elle n'est pas plus tost icy, que Fairfaix* luy escrit, la presse de retourner, luy declare qu'il a tousjours esté amoureux d'elle,

Avec Françoise Mignot, le 25 août 1653.

Jean Perrault, mort président à la Ch. des Comptes.

Le fameux Thomas Fairfax, né en 1611 mort en 1671.

[1] Elle fait des compliments à tout le monde; on l'appelle la servante très-humble du genre humain.

mais que le respect qu'il avoit pour son parent l'avoit empesché de le tesmoigner. Elle n'estoit pas fort belle, mais elle avoit un embonpoint admirable, spirituelle, et de l'humeur du monde la plus enjoüée. Elle repasse en Angleterre; les personnes à qui elle escrivoit ses lettres, en trouvant une qui s'addressoit au moine, eurent curiosité de voir ce qu'il y avoit; ils trouverent ces mots : « Jusqu'à ce que vous m'ayez » remis entre les mains le portrait de M[me] de Morangis, je ne croiray point que vous m'aimez. »

Feu Hobier, docteur de Sorbonne, passoit pour un saint; cependant nous avons sceû d'un homme d'honneur qu'une petite mignonne qu'Hobier entretenoit secrettement (disoit) qu'il n'y a jamais eu d'homme plus lascif. Il n'y avoit pas une posture de l'Aretin qu'il ne voulust mettre en pratique. Elle estoit au desespoir de sa mort, car il la payoit bien. On pensa couper des (morceaux) de ses habits pour faire des reliques.

Un moine, dont je n'ay pu sçavoir le nom, causant un jour avec une dame, se tourna tout d'un coup vers un coing, et disoit à demy-haut : « Oüy, oüy, » tout à cette heure, tout à cette heure; je m'en vais, » je m'en vais. — Que dittes-vous là, mon pere? » dit la Dame. — « Madame, » respondit-il, « c'est que » mon bon ange m'avertit que je suis en grand » danger. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 65, lig. 6.

Mme d'Espagnet... femme du plus grand frondeur de Bordeaux...

Raimond d'Espagnet etoit, dans la grande Fronde de Bordeaux, un des quatre conseillers chargés d'assister aux conseils de guerre. Et à ce titre, il fut un des promoteurs de l'arrêt du Parlement qui ordonnoit la prise des armes. « Ce conseiller, » dit Lenet, « etoit d'une fermeté » stoïque et d'une vertu incorruptible; il se piquoit de bravoure, et en » avoit, à la vérité, autant que s'il eût passé toute sa vie dans les em- » plois de la guerre. Il avoit, en 1651, aidé à assiéger et prendre le » château Trompette. Il etoit toujours des vigoureux avis dans sa » compagnie et des premiers à les exécuter. Il etoit savant et bon juge. » Et quoiqu'il fût des plus zélés pour le service des princes, il ne » vouloit jamais concerter aucune chose avec nous, ni même avec ses » confrères du même parti, et faisoit toujours plus qu'il ne nous fai- » soit espérer. La déférence qu'il vouloit qu'on eût à ses opinions, la » gloire qu'il croyoit acquérir par sa manière de se conduire, etoit tout » son salaire; et jamais nous n'avons pu l'intéresser ni par argent, ni » par aucuns bienfaits, quelque soin que nous en ayons pu prendre. » (*Mémoires* de M. L***, 1729, tom. I, p. 510.) Ce conseiller, président à mortier au Parlement de Guyenne, ne semble pas avoir eté de la famille Espagnet de Provence. Il avoit epousé la fille d'un M. de Gascq, seigneur de Cucumon. C'est l'héroïne de notre *Historiette.*

II. — P. 65, note.

Bonnet, curé de Sainte-Eulalie; le peuple dit Saint-Aulari.

Ou *Sainte-Aulaire;* de là le nom d'une de nos bonnes maisons de France. Le père Bonnet a publié une *Relation de la reprise de l'isle Saint-Georges,* dans laquelle il se montre violent frondeur.

III. — P. 67, lig. 8.

Voicy comme on a descouvert que Mme de Morangis, etc.

Philiberte d'Amoncourt avoit epousé, en 1625, Antoine Barrillon, sieur de Morangis, maître des Requêtes en 1625, conseiller d'Etat en 1648;

mort en 1672. L'abbé de Laffemas fit pour cette dame (dont il est souvent parlé dans les lettres de Henry Arnault au président Barrillon son beau-frère), des vers baroques et sans rimes, que voici :

A MADAME DE MORANGIS, EN LUY ENVOYANT UNE BOURSE DE CHEVEUX.

Un soir chez vous après la soif,
Je vous promis ce petit meuble.
C'est une bourse, *il* est d'un poil
Le plus beau qui soit en ce siecle.
Elle est belle et *doublé* de pourpre
Pleine de chiffres et d'enigmes
Et sort d'un chef ou jeune ou viel,
De poil noir comme geais ou de couleur de chanvre.
Je gage en peine de le perdre,
Que le meilleur ouvrier fust-il ou maistre ou clerc,
Sans se ronger six mois les ongles
Ou sans suer autant qu'un porc,
N'en pourroit faire une plus propre.
La couleur des cheveux en est belle et si noble,
Qu'avecques tout l'argent de l'Espagne et du fisc,
On ne sçauroit trouver poil qui la puisse vaincre
Si ce n'estoit de ceux qui sont sous vostre coeffe.

(*Recueil de poesies choisies de Sercy*. 1662, p. 387.)

IV. — P. 67, note.

On l'appelle la servante très-humble du genre humain.

On l'avoit déjà dit dans l'*Historiette* de la vicomtesse d'Auchy. C'etoit la femme de Jean Philippeaux, sieur de Villesavin. Elle mourut en février 1687, âgée de quatre-vingt huit ans. Saint-Simon dit qu'elle etoit *avec* son mari sur le Pont-Neuf, au moment de l'assassinat de Henry IV. *Avec son mary* semble de trop, puisqu'elle n'avoit pas alors plus de onze ans.

V. — P. 67, lig. 13.

Nau, ci-devant procureur, aujourd'huy intendant de Mademoiselle.

Il est beaucoup et toujours bien parlé de Nau, dans les *Mémoires de Mademoiselle.* C'etoit un légiste consommé, qui avoit rétabli l'ordre dans les affaires de la princesse. Gaston, désolé des armes que Nau avoit fournies à sa fille contre ses prétentions paternelles, avoit enfin exigé en 1655 que Mademoiselle le renvoyât. Elle s'y etoit décidée avec beaucoup de peine, et l'avoit bientôt repris comme intendant.

L'histoire de la bonne et charitable Mme de Morangis est moins que rien ; il n'y a pas là de quoi fouetter un chat ; mais l'histoire de la fille

de Nau, miss Fairfax, est curieuse. Mme de Morangis etoit amie de la famille Pascal ; et par elle, la petite Jacqueline avoit eté admise à l'âge de douze ans à présenter des vers à la Reine. L'enfant la remercia par ce joli sonnet, que M. Cousin a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, année 1844, pag. 322.

Pour bien peindre Philis, vray miracle des cieux,
Ses divines vertus qui n'ont point de pareilles,
Les appas de son corps qui captivent nos yeux
Et ceux de son esprit qui charment nos oreilles ;

Je diray que son œil, tousjours victorieux,
Fait que tous les mortels luy consacrent leurs veilles,
Que ses attraits sont tels qu'ils captivent les Dieux
Et les font estonner de leurs propres merveilles.

Mais, pour bien exprimer ses rares qualités,
Ma peinture n'a pas d'assez grandes beautés,
Tousjours de mes couleurs quelqu'une est mal plaisante.

Quittons donc ce dessein plein de temerités,
Car je ressens, pour peindre une divinité,
Mon pinceau trop grossier et ma main trop pesante.

VI. — P. 68, lig. 11.

Feu Hobier...

Ce docteur donna des traductions de la *Vie d'Agricola* de Tacite, en 1639 ; des traités de la *Patience* et de l'*Oraison*, de Tertullien, en 1640. Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale garde de lui un *Discours à la louange de M. le cardinal de Retz*, l'oncle du Coadjuteur. Balzac ecrivoit à Chapelain, le 30 août 1639 : « Qu'il y a de sagesse » et de bon sens en M. Hobier ! que sa diction est chaste et reglée ! » Il me semble que la definition de *vir bonus dicendi peritus* est faite » pour luy et que tous ses mots sont marquez du caractère de la » vertu. »

CCCXXXI.

GOMBERVILLE.

(*Marin le Roy de Gomberville, de l'Academie françoise, né à Paris* 1600*; mort le* 14 *juin* 1674.)

Marin le Roy, sieur de Gomberville et du Parc aux Chevaux, est d'honneste famille de Paris : il a esté secretaire du Roy ; mais, pour avoir fait un petit livre où il y avoit quelque chose qui n'avoit pas plû à la Reyne-mere, on l'obligea de se desfaire de sa charge. Il a fait quelques vers : ils sont plus beaux que naturels. Son principal attachement a esté aux romans. Il avoit fait d'abord *Polexandre*, en deux volumes, avec le titre de *l'Exil de Polexandre* *; depuis il a tout changé et a continüé jusqu'à cinq volumes. Beaucoup de gens aimoient mieux les deux premiers : pour moy, j'ay trouvé, outre que cet homme n'est point naturel, qu'il y a mille obscuritez ; il est presque partout embarrassé, et cherche midy à quatorze heures ; il a mesme quelquefois de mauvais mots. Pour le corps du roman, je laisse à juger s'il est raisonnable d'avoir mis sa scene à un lieu inconnû, et en un siecle si connû et si proche du

* Paris, T. de Bray 1629.

nostre. Il pretendoit ne s'estre point servy de la particule *car* dans tout ce roman, et pretendoit prouver par là qu'on s'en pouvoit fort bien passer. Malleville* dit cela au mareschal de Bassompierre, qui estoit alors dans la Bastille. Un valet de chambre du Mareschal se mit en fantaisie de voir si cela estoit vray; il lut les cinq tomes et marqua grand nombre d'endroits où *car* estoit employé. Je pense que c'est de là qu'est venû le bruit que l'Academie, car Gomberville en est, vouloit supprimer le *car* [1].

Claude de M., secrétaire de Bassompierre.

Quand il eut achevé *Polexandre*, feu Mme de Lorraine* luy dit qu'elle croyoit qu'il s'estoit epuisé en aventures, et qu'il ne pourroit pas faire après cela un petit roman d'une heure de lecture. Il voulut gager d'en faire, dans un certain temps, un de quatre volumes, et il fit *Cytherée*; ce sont petits volumes à la vérité*. Ce second a moins réussy que le premier.

Nicole de L., morte 18 fév. 1657.

La Cytherée. Paris, in-8°, 2 vol., 1640. 3e 1641. 4e 1642.

En récompense, on ne trouvera guères d'autheur si riche que cetui-cy; il a quinze mille livres de rente. Je pense qu'une bonne partie vient d'espargnes, car c'est un homme qui n'a jamais donné un verre d'eau à personne. Il a je ne sçay quelle charge

[1] Dans le privilege de *Polexandre* il fit mettre par M. Conrart que defenses estoient faittes à tous faiseurs de comedies de prendre des arguments de pieces de théatre dans son roman sans sa permission. Il fit cela, je pense, à cause que je ne sçay quel miserable rimailleur, ayant fait une meschante piece qu'il appella *Ariane*, et qui estoit l'histoire d'Ariane de M. Desmarests, le peuple crut, quoiqu'elle eust esté sifflée sur le théatre, que M. Desmarests l'avoit faitte. Personne, je ne sçay si c'est de peur de l'amende, ou plustost si c'est qu'il n'y a guères d'histoires vraisemblables dans ce livre, n'en a tiré la moindre aventure. Je voudrois bien voir un procez sur cela.

pour laquelle il fut taxé à quatre mille livres, du temps de M. d'Esmery. Il remüa ciel et terre pour s'en faire descharger ; il fut parler au Surintendant, avec un crochetteur chargé des livres qu'il avoit mis en lumiere, car il avoit fait encore d'autres livres et mesme d'autres romans avant ces deux dont j'ay parlé ; mais on ne les connoist pas autrement. Feu M. de Schomberg, qui sollicita fort pour luy, representoit que c'estoit un escrivain et non point un homme d'affaires. « Je vous promets, » dit M. d'Esmery, « qu'il ne payera point comme autheur, mais comme » officier seulement. »

Ce M. de Gomberville s'est tousjours pris pour un autre. Je l'ay veû cesser d'aller chez le Coadjuteur parce que le Coadjuteur n'avoit pas esté à l'enterrement de la mere de sa femme, dont il luy avoit envoyé un billet à l'ordinaire, par un crieur de corps morts ; et le Coadjuteur ne sçavoit pas seulement qu'il fust marié. Je croy qu'il avoit pretendu à estre precepteur du Roy, car il fit je ne sçay quelle *morale* avec de grandes tailles douces qu'il trouva toutes faittes. Cette piece estoit fort bizarre ; mais ce qu'il y avoit de plus extraordinaire estoit le portrait de l'autheur, vestû comme un des sept sages de Grece, et au bas *Thalassius Basilides à Gombervillâ*. Pour *Thalassius Basilides*, c'estoit *Marin le Roy*, en masque ; mais *à Gombervillâ* gastoit tout ; il devoit adjouster *à Parco Caballorum*.

Il y a dix ans ou environ que Gomberville se laissa donner un coup de pié de crucifix. Courbé luy di-

soit : « Eh ! Monsieur, vous ne ferez plus de romans ! » — Que sçais-tu, mon amy, » luy dit-il, « si je » n'en feray point de spirituels qui vaudront mieux » que les autres? » Je l'ay veû grand frondeur. Depuis [1], ayant ésté fait marguillier de Saint-Louis, dans l'isle Nostre-Dame *, il pensa faire enrager les gens avec ses austeritez, car il est jansseniste. Il ne vouloit pas que les femmes allassent à la messe ny au sermon avec des rubans de couleur à leurs coiffes. Il publia l'année suivante le premier volume d'un roman (il y en devoit avoir deux) intitulé *la Jeune Alcidiane;* c'est la fille d'Alcidiane et de Polexandre. Ce livre, je ne sçay pourquoy, fut un an imprimé, sans estre publié. Là ceux qui sont morts dans *Polexandre*, comme Iphidamante, se portent bien. De peur de passer pour un homme qui n'a point esté à la Cour, il affecte tellement de faire dire à Alcidiane, la mere, *le Roy mon seigneur*, en parlant de Polexandre, et autres choses semblables, qu'il n'y a rien de si ennuyeux. Au reste, c'est un roman de jansseniste, car les heros, à tout bout de champ, y font des sermons et des prieres chretiennes. Cydarie, en un endroit, destourne son fils d'aimer une femme mariée, et fait cela comme un confesseur; aussy, le roman n'a-t-il pas esté achevé d'imprimer.

* *Aujourd'hui :* L'isle Saint-Louis.

[1] 1650.

COMMENTAIRE.

I. — P. 72, lig. 5.

Gomberville... est d'honneste famille de Paris.

Des Réaux n'auroit pas ecrit cela, s'il avoit pensé ce que l'on fait dire à Menage (*Menagiana*, t. II, p. 47), que Gomberville etoit fils d'un buvetier de la Chambre des Comptes.

Le livre qui avoit déplu à Marie de Medicis, reine-mère, etoit apparemment le *Discours des vertus et des vices de l'histoire, avec un traité de l'origine des François.* Paris, in-4°, 1620.

II. — P. 72, lig. 20.

Je laisse à juger s'il est raisonnable d'avoir mis sa scene en un lieu inconnû et en un siecle si connû et si proche du nostre...

Voilà de beaux griefs! diroient nos Gombervilles contemporains. Ecoutons cependant Sorel, dans la *Bibliothèque françoise,* 2e edit. 1667, p. 184:

« Nous avons le *Polexandre,* dont les inventions sont hautes et ma-
» gnifiques, dont le langage est fort, et où l'on remarque partout du
» sçavoir ou de l'art. On y trouve cecy de particulier, à quoy chacun
» ne pense pas, que selon les differentes editions, ce Roman a changé
» trois ou quatre fois de scène et de personnage; que Polexandre qui
» etoit Charles-Martel père du roy Pepin, est encore un prince de la
» cour du roy Charles IX et est enfin un grand seigneur de France qui
» vivoit sous Charles VIII et Louis XII, lequel estoit amoureux d'Alci-
» diane, reine de l'Isle invisible... Mais ceux qui ont vu le *Polexandre*
» sous ces diverses formes ont temoigné de les tant aimer chacun,
» qu'ils eussent voulu qu'on en eust fait trois ou quatre romans divers. »

Gomberville est encore le précurseur de nos romanciers modernes, dans la défense qu'il fait faire à quiconque de prendre des arguments de pièces de théâtre, sans sa permission. On lit dans le privilége du *Polexandre,* Paris, Courbé, 1637, 1re partie : « Faisons très-expresses
» defenses à toutes personnes... d'en extraire aucunes pièces ou his-
» toires, pour les mettre en vers, en faire des desseins de comédies,
» tragedies, poëmes ou romans; mesme d'en prendre les titres et fron-
» tispices, et de contrefaire les planches et tailles douces qui y servi-

» ront... sans le consentement de l'exposant... à peine de trois mille » livres d'amende, etc. » (15 janvier 1637.)

III. — P. 74, lig. 1.

Il fut taxé à quatre mille livres... il remüa ciel et terre pour s'en faire descharger.

Voici un sonnet qu'il fit présenter à cette occasion au cardina Mazarin :

Noble et vivant portrait de l'antique Fabrice,
Jules, tout plein de cœur, de prudence et de foy,
Prens plaisir à la gloire et fais que j'accomplisse
Ce que tes grands travaux se promettent de moy.

Tu sçais que l'avenir exerce une justice
Qui traitte egalement le berger et le Roy;
Crains que ce fier censeur, si tu ne m'es propice,
En voyant mes escrits ne parle ainsy de toy :

Jules, qui d'un enfant fit le maistre du monde,
Lassé de triompher sur la terre et sur l'onde
Rendit le siècle d'or aux peuples baptisez;

Il est vray qu'une tache obscurcit sa mémoire,
C'est qu'il a pu souffrir qu'au mespris de sa gloire,
On ait mis Gomberville au nombre des *Aisez.*

IV. — P. 74, lig. 5.

Il avoit fait encore d'autres livres et mesme d'autres romans ; mais on ne les connoist pas autrement.

Outre le *Discours des vertus et des vices de l'histoire*, qui semble devoir être le premier ouvrage de Gomberville, on a encore de lui le *Tableau du bonheur de la Vieillesse opposé au malheur de la Jeunesse ;* en quatrains. Paris 1614. — La *Caritie, contenant... plusieurs rares et veritables histoires de notre temps.* 1621. — *Remarques sur la vie du Roy et sur celle d'Alexandre Severe.* 1622. — La *Doctrine des mœurs, tirée de la philosophie des Stoïques.* 1646. In-fol. — *La jeune Alcidiane.* 1651. — *Relation de la Rivière des Amazones,* traduit de l'espagnol ; imprimé seulement en 1682. De plus il a mis en un certain ordre les *Memoires du duc de Nevers,* et en a composé la préface.

V. — P. 74, lig. 20.

Il fit je ne sçay quelle Morale, *avec de grandes tailles douces qu'il trouva toutes faittes...*

C'est la *Doctrine des mœurs, tirée de la Philosophie des Stoïques,* re-

présentée en cent tableaux et expliquée en cent discours. L'ouvrage est précédé d'emblèmes relatifs à l'education du prince ; au frontispice, le jeune roi, placé entre Minerve et le cardinal Mazarin, qui lui montre le but glorieux vers lequel il doit tendre. Les gravures de ce volume ne sont que les copies des *Emblemata horatiana* d'Otto Van-Veen publiées à Anvers en 1607, in-fol.

VI. — P. 74, lig. 29.

Il y a dix ans ou environ que Gomberville se laissa donner un coup de pié de crucifix.

Expression peu convenable, mais assez plaisante. Dans sa vieillesse, des Réaux lui-même ne devoit pas echapper plus que Gomberville à ce *coup de pié* consolateur. Gomberville est un village voisin de Port-Royal-des-Champs ; et c'est en allant visiter les Jansénistes, déjà fameux, dans leur belle retraite, que l'auteur du *Polexandre* prit la dévotion à cœur et le monde en dégoût.

On demandoit un jour au chevalier de Riviere, un des esprits forts du XVIIe siècle, ce que les *honnêtes* gens devoient penser de l'autre monde : « A la vérité, » répondit-il, « les bruits qui en courent ne lais- » sent pas d'embarrasser. » Cela diffère un peu de ce qu'on fait dire à Matas (le Matta du chevalier de Gramont), fort malade et contraint d'ecouter les sincères exhortations d'un prêtre : « Je donne- » rois dix mille ecus, de bon cœur, pour estre aussi sot que cet ani- » mal-là ! »

VII. — Fin.

Les portefeuilles de la correspondance d'Hozier renferment plusieurs lettres de Gomberville au fameux généalogiste. En voici deux qu'on lira peut-être avec quelque plaisir :

LETTRES DE GOMBERVILLE.

I

Monsieur,

S'il me falloit trouver des paroles aussy belles pour vous remonstrer que les offices que vous me rendez sont héroïques, je vous avoüe que je renoncerois au mestier d'escrire et vous n'auriez autre recognoissance de moy qu'une affection muette. Mais puisque nostre amitié me dis-

pense de ces lois severes que l'eloquence nous a imposées, je vous ecris sans art, comme je vous honore sans cajolerie, et vous rens graces avecques beaucoup plus de ressentiment que d'apparat. Je vous avoüe une chose ; c'est que le grand nombre d'honnestes gens que vous m'avez acquis pour amys m'etonne et me donne envie de ne paroistre ny faire jamais rien devant eux, puisqu'infailliblement je perdroy par ma presence et par mes ouvrages l'estime que par exces de bonté vous daignez faire de moy. Plust à Dieu qu'il me fust permis de tesmoigner à Monsieur le Premier la passion que j'ay pour le voir mon grand Phelismond, aussy bien en accroissement de fortune qu'il l'est en conformité de vertus. Faites-moy je vous suplie la faveur de me dire par quelle puissance de charmes vous avez pu tellement ensorceler M. de Beringhen que son jugement qui est extraordinaire et son esprit lequel, sans rien donner à mon ressentiment, j'ay tousjours trouvé très-excellent, soient si fort éblouis qu'il lui persuade que je vaux quelque chose ! Pour moy je suis confus de sa générosité et avoue partout où je vay que je ne cognoy point de vertu plus éminente que la sienne. Mais que puis-je faire pour repondre à toutes les obligations que je lui ay, sinon de ne cesser jamais de me confesser son redevable et d'honorer son merite ?

L'asseurance que vous me donnez que M. le marquis de Gevre pense à moy acheve de me ravir ; car comme est-il possible qu'un seigneur de son merite et de son esprit daigne se souvenir d'un homme fait comme moy qui n'a pas l'honneur de le connoistre ? Mais estant M. d'Hozier, c'est-à-dire le meilleur amy du monde, il ne faut pas s'estonner si vous sçavez non-seulement obliger de bonne grace, mais encore faire obliger de la mesme sorte ceux que vous aymez.

Je vous suplie, si vous voyez M. d'Egvilly, de lui faire un serment de fidélité de ma part et l'asseurer que j'auray toute ma vie en memoire les obligeantes paroles dont il daigna me gratifier dans la chambre des filles de la Reyne-mere en quittant Paris. Faites la mesme protestation à ces belles filles et continuez à les tromper comme vous avez fait. Il y a encore dix ou douze de nos amys auxquels je vous conjure de rendre le tesmoignage de mon souvenir et particulierement à ceux que vous me nommez par votre derniere lettre. Pour conclusion, je vous jure que j'ay assiegé Polexandre mieux que n'est Cazal, et quelque divertissement que les bonnes compagnies me presentent pour me faire lever le siége, que je me suis si bien retranché qu'il ne sera point secouru et sera contraint de se rendre dans la fin de septembre. Dieu veuille que la paix soit faitte en ce temps-là et que les sieges, les prises, les attaques, les deffaites et les autres mots de guerre soient bannis de la bouche de la Cour comme des mots hors d'usage, et que Polexandre, Alymphe, Zelmatide, Izatide, Phelismond, Bajazet et sem-

blables noms y succedent, et plustost Fontainebleau, Saint-Germain, Versailles, la paix, l'amour, les bals et les autres douceurs de la vie. J'en auray la plus grande partie si vous me croyez, autant que je le suis,

Monsieur, vostre serviteur très-humble et très-affectionné,

GOMBERVILLE.

A Paris, ce 26 d'aoust.

A Monsieur — Monsieur d'Hozier, chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme ordinaire de la maison de S. M. à Lion.

II

Monsieur,

Nous tombasmes l'autre jour en contestation un de mes amys et moy sur une armoirie qui est dans ma sale. Il la crût fauce, je la soustins bonne, et sur nostre differant nous gageaismes. Nous vous choisismes pour nostre juge comme estant l'oracle et le maistre de cette science. Je vous suplie donc de donner vostre jugement; et d'autant que celuy à qui j'ay affaire sçait combien je suis vostre serviteur, et l'ancienne amitié que vous me portez, je vous conjure que vostre jugement soit accompagné de preuves, et soussigné de deux ou trois des docteurs de l'art; comme de MM. de Sainte-Marthe, de MM. de la Peyre et du Chesne. Et de plus je vous demande un livre imprimé où l'on voye la raison de vostre jugement, s'il y en a quelqu'un où cette difficulté soit bien eclaircie. Pour moy je vous declare sans vouloir vous prevenir, que je croy avoir gaigné. Voicy nostre differant: communément l'on dit que couleur sur couleur ou metail sur metail ne vaut rien en armoirie. Mon homme se fondant la dessus soustint qu'une armoirie qui est d'Azur au Lion d'Or a deux faces d'or brochant sur le tout, estoit fauce. Je me souvins qu'aux miennes il y a la mesme chose qui sont d'argeant à trois chevrons de sable à la face de geule en devise brochant sur le tout, et sur ce fondement soustins affirmativement que la premiere armoirie estoit bonne et en dis la raison que vous m'avez autrefois apprise, que metail sur metail, et couleur sur couleur peut se mettre en armoirie quand le fond de l'armoirie est tel qu'il sauve la couleur ou le metail qui passe sur une figure qui est de sa categorie. Je luy montray en suitte les armes des le Roy, mais il me respondit qu'il n'y avoit pas identité de figures, ces chevrons n'estant pas posez sur l'argent mais y estant comme enfermez, et que l'on n'en pouvoit pas dire de mesme du lion ou d'autres semblables animaux. En mesme

temps je luy fis voir les armoiries de la maison de Bertrant du Guesclin qui sont d'argent à l'aigle eployée de sable à la bande de gueule brochant sur le tout. Ce qui est un coup mortel pour mon ennemy. Il feignit toutefois de n'estre pas mort, et pour se sauver me dit qu'il avoit un livre d'armoiries imprimé depuis peu, où en quelque façon que se pût estre, toute armoirie estoit declarée fauce où une couleur passoit sur une autre couleur, et un metail sur un metail. Je me ris de sa divertion, et luy promis de faire condamner son erreur par un concile composé de tous les plus grandes lumieres de nostre siecle, et des souverains docteurs en cette science. Il s'agit aujourd'huy d'executer ce que j'ay promis. C'est pour quoy je prends la liberté de vous importuner et de vous demander justice : je me promets que vous ne me la refuserez pas, et que vous me croirez tousjours,

Monsieur, vostre serviteur très-humble et très obéissant

GOMBERVILLE.

CCCXXXII. — CCCXXXV.

LA PRESIDENTE AUBRY, SON MARY,

D'ORGEVAL ET SENAS.

(*Claude de Preteval, femme de Robert Aubry ou Aubery, sieur de Brevannes, président à la Chambre des comptes en* 1620; *morte veuve,* 20 *septembre* 1657.)

La presidente Aubry èstoit de bonne maison de Normandie. C'estoit une veuve bien faitte; mais elle n'avoit rien, quand le president Aubry l'espousa par amour. Ce fut une madame d'Olus qui fit ce mariage. Cependant la Presidente n'a pas laissé de se broüiller avec elle comme avec les autres gens, car c'estoit une estrange teste. Au commencement, le bruit courut que le filz aisné de son mary * en estoit amoureux; mais si cela a esté, cela n'a guères duré. Elle a tousjours vescû fort mal avec les enfans du premier lict. Elle devint beaucoup plus insupportable quand elle se vit du bien; car par la mort de Mme de Vatan, sa parente, elle devint riche, et le president Aubry eut cette belle terre de Vatan * de vingt mille livres de rente, en Berry, en s'accommodant avec les créanciers.

Claude Aubry sieur de Brévannes prés. de la chambre des comptes; mort en 1672.

A cinq lieues d'Issoudun.

Elle a eu quatre filles et deux filz ; un d'eux estant mort, elle eut une grande querelle avec M. Aubry *, conseiller d'Estat, frere aisné de son mary, pour un ais que ce bonhomme fit mettre dans leur chapelle pour se parer du vent. Je pense que cet ais empeschoit de voir la tombe de ce petit : elle s'en met en colere, mene un menuisier et fait oster cette planche. Le bonhomme s'en plaint à son frere, qui dit qu'il ne sçavoit ce que c'estoit : on poursuit le menuisier ; la Presidente le defend. Ils ont esté broüillez jusqu'à la mort du bonhomme [1].

Jean Aubry, mort doyen du Conseil.

Il y a quinze ou seize ans qu'elle se mit en quelque sorte sous la protection de Brancas, son parent. Un jour qu'elle l'avoit envoyé avertir qu'elle avoit besoing de son assistance, il s'y en alla avec quelques-uns de ses amys. Le secretaire du president Aubry, qui gardoit la porte, ne voulut pas luy ouvrir : « Si » tu n'ouvres, » luy dit Brancas, « nous sommes icy » cinquante qui te donnerons chascun cent coups de » baston. — Comment ! » repondit cet homme froidement, « cinq mille coups de baston ! » J'admire la presence d'esprit de cet homme, et il me semble qu'il falloit estre le secretaire d'un president des Comptes pour faire ce calcul si prestement.

Un jour, son mary estant allé disner chez Mme d'Orgeval *, qui est du premier lict, il envoya un des gens de son gendre querir de l'eau de sa fontaine ; la Presidente luy en refuse. D'Orgeval y envoya un

Marie Aubery, fille d'Anne Gruel, première femme de Robert Aubery ; mariée en 1627.

[1] Elle disoit une fois qu'elle avoit veû la comedie des *Deux Messies*, pour les *Deux Sosies* *.

Les Sosies, de Rotrou, 1636.

porteur d'eau ; cette folle luy fait donner les estrivieres par son cocher : d'Orgeval obtint prise de corps contre le cocher. Le President en colere veut envoyer sa femme à la campagne ; elle dit qu'elle n'y iroit point, si ce cocher ne la menoit. Cependant elle fait emporter secrettement ce qu'elle avoit de meilleur hors du logis. Enfin il luy fallut donner ce cocher. On s'aperçoit qu'elle avoit fait emporter des meubles du garde-meuble ; on les cherche ; on en trouve en divers lieux. Elle dit après que ç'avoit esté de peur des voleurs en s'en allant à la campagne. Chanvalon fit la paix et la remena à son mary. Elle promit d'estre la meilleure femme du monde à l'avenir ; mais elle ne tint pas autrement ce qu'elle avoit promis. Elle s'aperçoit qu'il y avoit une porte dans le cabinet de son mary qui respondoit au logis de ses enfans du premier lict. Pensez qu'on l'avoit faitte en son absence. Elle prend son temps, un jour qu'il estoit allé à Brevanes, à quatre lieües de Paris, avec son filz aisné qui porte le nom de cette terre*, et se met à faire murer cette porte. On en donne advis à Coursy, le deuxième filz*, qui, en robe de chambre, va menacer les massons et leur fait quitter leur besogne. Elle ne se rebutte point pour cela, et, avec des pieces de bois et du plastre, elle bousche elle-mesme cette porte le mieux qu'elle peut ; quelques heures après, elle y remet les massons, et ameine avec elle un homme qui estoit garde de la Reyne, et qui avoit esté à M. Aubry. Pour elle, elle s'estoit armée ; elle tenoit d'une main une escoupette*, et de l'autre

Claude Aubery, sieur de Brevannes.

Robert A., sieur de Courcy, conseiller du Roy

Petite arquebuse.

un pistollet. Coursy retourne à la charge et, ayant fait rondache d'un ais, luy oste ses armes sans beaucoup de peine. Le Garde luy fait ses excuses, et dit qu'il estoit venû croyant que Monsieur le President avoit affaire de luy. En ces entrefaittes, le Secretaire part et va avertir son maistre de ce desordre; la fille aisnée de la Presidente* se tient sur la porte et dit au President : « Mon papa, Coursy a voulu tüer » maman. » Le President entre; Trillepert, troisiesme filz* voulut luy conter l'histoire; cette enragée se met entre deux et dit qu'elle ne souffriroit point qu'il approchast de son pere. Le President entre dans le cabinet qui avoit esté le champ de bataille; elle se met sur la porte pour en defendre l'entrée à Trillepert. Luy, qui estoit las des extravagances de cette femme, luy dit : « Ne pensez pas vous joüer à me » frapper comme vous avez fait quelquefois, car je ne » le veux plus souffrir. » Nonobstant cette remonstrance, elle luy donna un soufflet comme il vouloit entrer : ce garçon luy en donne un autre, dont il la jette à ses piés; elle se releve, et trouvant sous sa main Brevanes, qui sortoit de maladie, elle luy donne un si fort soufflet qu'elle le fait tomber sur l'escallier. Elle estoit grande et puissante. Elle les appelle *filz de putain*. Information de leur part pour reparation d'injures : le mary la relegue derechef à la campagne. Voylà ce que j'ay appris de plus remarquable.

Henriette A.

Louis-Claude A. sieur de Trillepert ou Trilport, conseiller au Grand Conseil.

On appelloit le president Aubry, *Robert le Diable*. LE PRÉSID. AUBRY

Je n'en sçay pas bien la raison, si ce n'est qu'ayant nom Robert, et estant brusque, on luy ayt donné ce surnom : vous voyez qu'il ne l'a pas trop esté pour sa femme qui estoit plus diablesse qu'il n'estoit diable. Elle le mesprisoit, de sorte qu'elle a pissé plus d'une fois dans les boüillons qu'elle luy faisoit prendre.

Sans doute à la paume.

Prévost-Biron, car il se disoit filz du mareschal de Biron, joüant un jour avec le president Aubry *, qui estoit en calleçon de ratine, avec une barette et des plumes (jugez de la sagesse de l'homme!), il vint un trezorier de France recipiendaire; le President le vouloit renvoyer. « Eh! » dit Prévost, « ce » pauvre homme n'a peut-estre point de temps à » perdre; par pitié, donnez-moy vostre robe. » Il la luy donne, et va escouter. Prévost dit à cet homme : « Voyez-vous, dans vostre harangue, ne vous amu- » sez point à nous dire de belles choses, car nous » sommes tous des ignorants. » Le President ne put se tenir, il sort sans songer comme il estoit fait, et dit au recipiendaire : « C'est moy qui suis le presi- » dent Aubry; c'est un fou; ne vous amusez point à » ce qu'il vous dit [1]. »

On dit que les Aubry viennent d'un vinaigrier de la rüe Montmartre, et cela leur fut une fois plaisamment reproché par un homme qui estoit de leurs pa-

Prévost-Biron.

[1] Il* disoit qu'il y avoit tel pere qu'on pouvoit battre sans battre son pere. C'estoit un extravagant : il espousa enfin sa servante, et alla demeurer à la derniere maison du fauxbourg Saint-Germain, où il vivoit comme un ermite.

rents contre lequel ils plaidoient. Ils traittoient cet homme de haut en bas, et luy, en riant, dit en plein conseil : « Messieurs, MM. Aubry sont un peu aigres, » et je ne m'en estonne pas; je me souviens d'avoir » oüy dire à mon pere qu'on disoit que leur pere » leur avoit donné plus de moustarde que de boüillie » et plus de vinaigre que de laict. » C'est une espece de proverbe.

D'Orgeval se nomme Luillier : il est de bonne famille; mais il le porte plus haut que les tours Nostre-Dame : sa femme n'est guères moins fiere que luy. Elle avoit une grande fille, demy-géante, avec un visage d'un arpent, pas mal faitte touttefois *, à la vérité; tout aussy orgueilleuse que sa mere. Elles se mirent dans la teste, il y a sept ou huict ans, d'avoir tout l'hiver les violons. La fille croyoit que celuy à qui elle donneroit le bouquet le luy rendroit tousjours; cela n'alla pas ainsy, dont elles penserent enrager [1]; elles firent honnestement d'incivilitez.

D'ORGEVAL (*Geoffroy Luillier, sieur d'Orgeval, cons. au Parlement en 1637, maître des requêtes en 1652; marié à Marie Aubery.*)

Marie Luillier, mariée à Charles de Gérente, marquis de Senas.

Mme de Pommerüeil *, leur amie, y voulant mener Mme de Chauvry, envoya sçavoir de Mme d'Orgeval si elle le trouveroit bon. « Tout ce que Mme de Pommerüeil amenera, » respondit-elle, « sera tousjours » le bienvenû; mais ce n'est pas trop la coustume * » d'aller au bal sans estre priée. » Mme de Pommerüeil n'y fut point.

Histor., t. v, p. 194.

Pour les femmes.

Une dame bien faitte estant allée au bal chez elles,

[1] Il y eut pourtant quelques assemblées de suitte, chez elles.

Mme d'Orgeval disoit : « Il faut trouver place pour » Madame, quoyque je ne sçache d'où elle me vient. » Une autre dansoit un peu trop, à sa fantaisie, car elle ne vouloit pas qu'on dansast autant que sa fille : « Madame, » luy dit-elle, « si vous ne faittes cesser vos » caballes, je feray joüer les bransles. »

La my-caresme ensuivant, Mme de Pommerüeil voulut faire une assemblée ; les dames d'Orgeval le sceurent, et elles envoyerent des billets partout, un peu devant que la Presidente ne fist convier ; toutes les principales promirent ; la Pommerüeil n'eut que le rebut.

L'année d'après, il y avoit bal trois fois la sepmaine chez elles : le mary s'amusoit à faire le maistre des ceremonies. A tout bout de champ il livroit combat aux laquais qui vouloient entrer dans la salle. Un jour il en mit un tout en sang à coups de pommeau d'espée, et le traisna comme une victime au milieu de la salle. Il fit bien pis, car il fit faire une guerite où, tantost luy, tantost son secretaire, puis son valet de chambre, faisoient le guet tout à tour ; et si les laquais vouloient faire quelque insolence, il faisoit tirer dessus. Le jour de mardy gras, il donna un coup d'arquebuse dans la cuisse d'un laquais du marquis d'Aluye *. Ce laquais estoit le plus sage de tous, et avec ses camarades entroit dans le carrosse de son maistre. Le prince de Guimené, pour se divertir, fit accroire à d'Orgeval que ce laquais faisoit informer, et d'Orgeval en fit satisfaction au Marquis.

* Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye et de Sourdis, gouverneur d'Orléans. (Voy. *Histor.* de Mme Cornuel.)

Le prince de Guimené faisoit ce conte de d'Orge-

val : « Je fus, » disoit-il, « pour voir M. d'Orgeval » un matin ; il y avoit eu bal le soir ; je trouvay trois » corps morts dans sa cour. — Y a-t-il eu bataille » céans ? » luy dis-je. L'autre, sans s'esmouvoir, dit à ses gens : « Qu'on oste ces corps. »

A ces bals sa fille s'esprit d'un beau danseur qui estoit aussy fort beau garçon ; c'estoit un huguenot qu'on appelloit le marquis de Senas ; il est de Provence ; la mere en estoit aussy charmée. Il enleva la demoiselle, et Mme d'Orgeval ne l'ignoroit pas : d'Orgeval fit bien le meschant. Au bout de quelques années, Senas ayant changé de religion, tout s'accommoda[1].

[1] Une fois qu'il y avoit du desordre chez M. et Mme d'Orgeval, on leur rompit un fort beau miroir ; « M. d'Orgeval ! » cria la dame devant toute l'assemblée, « nostre grand miroir est cassé ; nous en avons pour » cinq cens escus dans les fesses. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 83, lig. 1.

Elle a eu quatre filles et deux filz.

La présidente Aubery dont le mari fut conseiller au Grand conseil et maître des Requêtes, avant de passer à la Chambre des comptes, etoit fille de Nicolas de Preteval, sieur de Vatan. Le Président s'etoit marié deux fois : la première à Anne Grüel (*a*) dont il laissa : 1° Claude,

(*a*) Anne Grüel etoit veuve quand Robert Aubery, maître des Requêtes, l'epousa vers 1618. Elle se nommoit Mme d'Herfort, et voici un sonnet assez agreable qu'on lui adressa en 1616, quand elle quitta ses habits de veuve :

C'est donc à ceste fois, merveille des beautés,
Que vous allez ravir au funeste veuvage
Ce facheux ornement indigne de votre age
Et qui vous reduisoit à tant d'austerités.

sieur de Brevannes, président de la Chambre des comptes; 2° Robert Aubery, seigneur de Courcy; 3° Louis Claude Aubery, seigneur de Trilport; 4° Marie Aubery, Mme d'Orgeval. De son deuxième mariage il eut : 1° Claude, seigneur de Vatan, conseiller au parlement de Rouen; 2° Henriette, mariée à Alexandre, marquis de Vieuxpont, celui que le président Amelot prit un jour pour le dentiste Dupont; 3° Anne Dorothée, mariée à Félix, le comte de Nonant; 4° Marie-Louise, mariée à Jean-Baptiste Gaston, marquis de Raray; 5° Françoise Angélique, mariée à Charles de Cochefilet, comte de Vauvineux, morte en 1705. De ce mariage vint une fille qui epousa plus tard Charles de Rohan, duc de Montbazon.

La presidente Aubery mourut vers le 20 septembre 1657, comme M. de Monmerqué l'a découvert dans les registres des inhumations de la paroisse Saint-Paul. « Convoy general de defuncte dame Claude de » Preteval, marquise de Vatan, veuve de feu messire Robert Aubry, » deuxiesme president de la chambre des Comptes, décédée à la Place » Royale. »

II. — P. 83, lig. 2.

Elle eut une grande querelle avec M. Aubry... frere aisné de son mary, pour un ais que ce bonhomme fit mettre dans leur chapelle.

Cette chapelle etoit dans l'eglise de Saint-Méry, près du chœur, à main droite, et la décoration en etoit remarquable. « Il y a trois cents ans, dit Piganiol de la Force, que la famille Aubery est en possession de cette chapelle. » Le petit-fils de la Présidente, mort en 1711, y avoit un beau tombeau en marbre de l'œuvre de le Pautre.

III. — P. 85, lig. 27.

Voylà ce que j'ay appris de plus remarquable.

Henry Arnault, dans une lettre de mai 1639 au président Barrillon, raconte une autre équipée des Aubry, mari, femme et enfans : « Le president Aubry alla lundy faire un furieux vacarme chez Mme de

Ne regrettez jamais ce düeil que vous quittez,
Puisque vous cognoissez qu'un si triste equipage
Ne s'accordoit pas bien avec ce beau visage
Où l'amour et les ris sont tousjours arrestez.

Je ne pouvois souffrir ces longs habits funebres
Qui, comme un grand nuage, offusquoient de tenebres
Ce teint plus esclattant que l'astre qui nous luit;

Maintenant, ô beauté que tout le monde adore !
Quittant ce voile obscur, vous semblez une aurore
Qui ne fait que sortir des ombres de la nuit.

(*Suppl. franç.*, msc. n° 4725, fol. 79.)

» Morville, qui partit ce jour-là pour s'en aller en Hollande avec sa » fille, sur ce qu'il dit qu'elle emportoit avec elle ses meubles pour les » donner à M. d'Estampes au préjudice de ses enfans. Il fit sceller son » cabinet et vouloit faire saisir tous les ballots de Mme d'Estampes, » mais il n'osa, voyant qu'on alloit envoyer pour cela à M. le Chance- » lier. Il fit un bruit epouvantable, en quoy il fut fort bien secondé par » son fils ainé; mais le second, imaginant que flattant la bonne femme » elle se pourroit peut-estre souvenir de luy dans son testament, se va » jeter à son col, se met à genoux devant elle pour avoir sa bénédiction, » et luy fait mille cajolleries, qui fut un intermede de la farce assez » plaisante. Pour la rendre complete, on dit qu'il eût fallu que vostre » cousin d'Orgeval s'y fust trouvé. » — Il y eut une séparation des deux epoux en janvier 1643 : « Vous avez déjà sceû que le president » Aubry a chassé sa femme de chez luy. Elle s'est retirée chez Mme la » mareschale de Schomberg. » (*Lettre du 4 février* 1643.) Mais à peine un mois etoit-il passé qu'ils s'etoient rapprochés : « M. le president » Aubry a repris sa femme. Ça esté M. le President de Bailleul qui a » fait cela. Ils se sont querellez desjà deux ou trois fois depuis. » (*Lettre du* 25 *février*.)

Neuf ans plus tard le Président courut un grand danger à l'hôtel de ville, dans l'émeute du mois de juillet 1652. « Il estoit premier con- » seiller de ville, fort goutteux et agé de soixante dix-huit ans. Il at- » tendit à sortir des derniers; et quoique la goutte et son grand âge » l'obligent à se faire toujours porter dans une chaise, quand il n'au- » roit qu'un degré à monter, il revint ce jour-là de l'hôtel de ville » chez lui à la Place-Royale à pied; et avant que de partir, il alloit et » venoit, sans se souvenir qu'il eut la goutte. » (Mémoires de Conrart, p. 579.)

IV. — P. 86, lig. 5.

Elle a — plus d'une fois dans les boüillons qu'elle luy faisoit prendre...

A Beauvais, il y a quelques années, on attribuoit la même facétie à une dame de la ville, d'ailleurs fort spirituelle et dont le mari n'est pas moins bon diable que le président Aubery. Nouvelle preuve que rien n'est changé en France.

V. — P. 86, lig. 24.

On dit que les Aubry viennent d'un vinaigrier de la rüe Montmartre...

En tout cas, cette origine remontoit à plusieurs générations; car le père de notre Robert, Jean Aubry, maître des Requêtes et conseiller

d'Etat, etoit lui-même fils de Claude Aubry, seigneur de Brevannes et conseiller en la Chambre des comptes. — Le président Aubry fut grand frondeur, et sa femme en fut récompensée par le triolet suivant :

Despeschez, Monsieur le Tellier,
A dame Aubry son escabelle :
Pour un aussy noble fessier
Despeschez, Monsieur le Tellier.
Elle est du sang d'Aubry-Boucher,
Des Maillotins le plus fidelle;
Despeschez, Monsieur le Tellier,
A dame Aubry son escabelle.
(*Triolet de Saint-Germain*, 1649.)

VI. — P. 87, lig. 16.

La fille croyoit que celuy à qui elle donneroit le bouquet le luy rendroit tousjours...

C'est-à-dire, elle pensoit que toutes les fois qu'elle voudroit bien inviter un galant à donner les violons, celui-ci ne manqueroit pas de le faire. « On dit : *Donner le bouquet* à quelqu'un, quand on l'engage » à donner un bal ou un repas à une compagnie ; et *rendre le bouquet,* » quand il s'acquitte de son devoir. » (Furetiere.)

Les *branles* etoient des danses en rond auxquelles tout le monde prenoit part : ils ouvroient et fermoient les bals. Il y avoit les branles *doubles* et *les simples,* les branles *gais,* les branles de *Bourgogne,* du *Barrois,* de *Monstier-en-Der,* de *Hainault ;* ceux d'*Avignon,* dont nous gardons la mesure et les paroles :

Sur le pont
D'Avignon
On y danse (*bis*) tout en rond.

Les branles du *Poitou,* d'Ecosse, de Bretagne ou *trioris,* le branle des *lavandières,* des *sabots,* des *chevaux,* des *pois,* des *hermites,* de la *torche* dont des Réaux a déjà parlé, t. IV, p. 360, de la *moutarde,* de la *Haye,* les branles *à mener,* les branles *marqués,* etc.

VII. — P. 88, lig. 14.

Le mary s'amusoit à faire le maistre des ceremonies...

Il est fait allusion à cette manie de d'Orgeval dans une epître en vers adressée à Scarron par un poëte anonyme sous le titre du *Ballet*

des romans. L'auteur y raconte l'histoire de ce ballet, représenté dans plusieurs maisons particulières, et même dansé au Palais-Royal.

On fut voir monsieur d'Orgeval,
Qui portant la clef de sa porte,
Avoit mis l'ordre en bonne sorte.
Servante, page ny valet
Ne vit danser notre ballet;
Personne n'y trouvant entrée
Que le voisin de la contrée...
La salle estoit bien eclairée
Et de rares beautés parée,
Et sur toutes, ceste beauté
Par qui tout cœur est enchanté;
La belle Marion de Lorme,
En fauteuil, non sur une forme,
Fouloit aux piés nombre d'amans...
(*Msc. du temps, du cabinet de M. de Monmerqué.*)

VIII. — P. 89, lig. 7.

C'estoit un huguenot qu'on appelloit le marquis de Senas.

Charles de Gerente, marquis de Senas, marié en premières noces à Marie Luillier, fille de notre Geoffroy sieur d'Orgeval. Leur postérité doit exister encore et avoir hérité de la terre d'Orgeval. Senas, en Provence, avoit eté erigée en marquisat pour son père, en février 1643.

IX. — Fin.

L'abbé de Laffemas a cité les d'Orgeval père, mère et fille dans une *Epitre adressée en 1646 à madame de C *** en luy envoyant le gruau qu'elle avoit demandé.*

Avant que le Caresme passe
Besoin est que je satisfasse
Au petit et menu present
Qu'un de ces soirs en devisant
Je promis, riche et sage brune,
De vous donner, sans faute aucune,
Lors que chez monsieur d'Orgeval
Cet homme rare et sans egal,
Nous fismes agreable chere
Avecques la fille et la mere,
Dont l'une est reine du quartier,
N'ayant ce titre tout entier;
Et l'autre la gentille infante,
Fille adroite, aimable et charmante,
Que richesse, esprit et beauté
Conduisent à principauté...
(*Poesies choisies de Sercy,* 2e part., 1662, p. 397.)

CCCXXXVI.

GAUFFREDY.

(*Jacques Gauffridy, né à la Ciotat, décapité en janvier* 1670.)

Un jeune garçon de Provence, de la famille de ce prestre nommé Gauffredy*, qu'on fit mourir pour sortiléges, estoit à Bologne où l'on dit qu'il servoit un medecin et suivoit sa mule. Je ne voudrois pas l'asseurer : quoyque c'en soit, il y estoit en fort pauvre posture. Il fit connoissance avec l'Achillini*, poete bolonois, car il avoit bien estudié. L'Achillini, à qui le duc de Parme[1] demanda un secretaire pour la langue latine, luy donna ce garçon : il avoit de l'esprit, escrivoit bien en latin, et a mesme fait un roman en cette langue. En peu de temps il empaulma le Duc, qui estoit un bon gros mascheux : après avoir mangé demy-cent de beccafigues*, sans le reste, il disoit : *Poco e bono.* C'estoit un escervelé : il sortit brusquement de son pays avec quatre mille teigneux contre le roy d'Espagne, après avoir pris pour devise une espée nüe avec ces mots : *J'en ay bruslé le fourreau.*

Louis Gauffridy, curé à Marseille, brûlé vif à Aix, 30 avril 1611.

Claudio Achillini, né à Bologne en 1574; mort le 1er octobre 1640.

Oiseau de passage, très-délicat.

1. Odoardo, le dernier mort.

On dit qu'il estoit vaillant, et qu'au siége de Valence*, M. de Crequy, le voyant aller aux mousquetades comme un François, dit : « Quel Italien est-ce cy? » On dit mesme qu'il ne manquoit point d'esprit. Gauffredy estoit à tel point dans sa confidence, que le Duc luy disoit tout ce qui se passoit entre la Duchesse et luy. Le feu Roy, à ce qu'on dit, jugea, quand le duc de Parme vint icy*, que Gauffredy ne dureroit pas; qu'il estoit trop fier et s'en faisoit trop accroire : il n'estoit pas en ce temps-là au point où il a esté depuis.

Sur le Pô, en 1635.

En février 1636.

Gauffredy se maria avantageusement, car il espousa une fille de bon lieu, et qui avoit cinquante mille escus en mariage (c'est beaucoup en ce pays-là). Il achepta de belles terres, et son maistre le fit marquis. Il estoit si chatoüilleux sur sa naissance, qu'un pauvre garçon de son pays, ayant dit par hazard à Parme que Gauffredy estoit de la famille de ce sorcier, et nullement gentilhomme, car les François se destruisent tousjours les uns les autres en pays estranger, nostre homme le fit accuser d'avoir voulu escalader un convent, et le fit mettre dans un cachot où il ne pouvoit s'estendre tout de son long, ny se tenir droit; il y fut neuf ans et en sortit tout hebeté; ce fut par le moyen de la mareschale d'Estrées, qu'on en avertit. Elle en parla à la Reyne, qui dit au resident de Parme qu'elle prioit le Duc de donner la liberté à ce pauvre garçon.

Ce qui nuisit le plus à Gauffredy, ce fut d'entretenir noise entre le mary et la femme, qui est sœur

Ferdinand II, fils et succ. de Cosme II.

du Grand-duc*, et de faire faire au Duc de petits voyages à Venise pour se divertir.

Il fit encore une grande faute à la mort du Duc, qui mourut à trente-six ans; car le Duc luy ayant donné en mourant la clef d'un cabinet d'ebene, où il y avoit pour cinquante mille escus de bagatelles, et luy ayant dit en presence de tout le monde : « Tenez, *Goffrido,* » c'est pour vous, » il eut l'imprudence de le faire enlever aussytost que son maistre eut rendu l'esprit. Sa belle-mere, qui n'estoit pas une sotte, luy dit qu'il avoit eu grand tort. Luy, croyant reparer sa faute, offrit le cabinet à la Duchesse, qui luy respondit qu'elle ne vouloit pas enfreindre les ordres de son mary.

Rainuccio Farnese II, né 17 sept. 1630.

Le Duc mort, Gauffredy, aveuglé d'ambition, et s'imaginant qu'il gouverneroit le filz* comme le pere, presse pour faire la guerre contre le Pape; il vouloit estre general, luy qui n'entendoit point du tout la guerre. La Duchesse s'y oppose. On escrit de Paris: « Gardez-vous-en bien, la France ne fera rien pour » vous. » On donne avis de Rome que le Pape estoit fort. Gauffredy, à qui toutes les lettres s'adressoient, les cache toutes, les laisse sottement derrière un coffre dans son cabinet, et rapporte tout le contraire de ce qu'elles contenoient. Il se propose pour general, et prend tout sur luy. La Duchesse, qui ne cherchoit qu'à le perdre, luy dit : « Eh bien! vous vous y soumettez donc? » A ces conditions, on luy donne le baston de general publiquement, et il (se) met en campagne. Quelques troupes du Pape, qui estoient dans

le Bolonois, chargent l'avant-garde : celuy qui la commandoit sçavoit son mestier; il envoye avertir Gauffredy de venir à son secours; Gauffredy n'avance point et le laisse desfaire. Le jeune duc luy envoye ordre de revenir, et on l'arreste entre les deux portes: de là on le meine dans la citadelle de Plaisance; on luy produit les lettres qu'il avoit cachées et, après l'avoir convaincû de quelque intelligence avec l'Espagnol, on luy fit couper le cou. On rendit la dote à sa femme, et on laissa dix mille escus à chascune de ses filles; il n'avoit point de garçons. Pour le reste, qui montoit à cinq cens mille escus, il fut confisqué.

COMMENTAIRE.

I. — P. 94, lig. 10.

L'Achillini... luy donna ce garcon.

Suivant Chorier *(Histoire du marechal de Crequy)*, ce fut Jacques Gaffarel ou Caffarelli, secrétaire de M. de la Thuilerie, ambassadeur à Venise, qui donna Gauffridi au duc de Parme. La haine qu'il montra plus tard contre le Pape venoit de ce que, dans les premiers temps de sa faveur, il avoit ecrit une apologie de l'alliance du roi de France avec les princes protestans d'Allemagne : et ce livre imprimé à Bologne, la cour de Rome avoit voulu le faire supprimer, pour complaire aux Espagnols. Le duc de Crequy, alors ambassadeur extraordinaire à Rome, avoit pris parti pour Gauffridi.

II. — P. 94, lig. 15.

Le Duc qui estoit un bon gros mascheux.

Un fort mangeur. Muratori a parlé tout autrement de ce duc de Parme : «Il avoit,» dit-il, « auprès de luy des ministres, non pour

» prendre leur avis, mais pour leur faire exécuter ses volontés. Et » comme il avoit la cervelle chaude, il luy etoit facile de se mepren- » dre et de former des projets supérieurs à ses forces. » Le manifeste qu'il publia, en déclarant la guerre à l'Espagne en 1633, etoit si rempli de hauteur et d'orgueil que le grand-duc de Toscane s'ecria, après l'avoir lu : « Le roy de Parme declare la guerre au duc d'Espagne. »

Odoard, né le 28 avril 1612, avoit epousé, en 1628, Marguerite de Medicis, fille de Cosme II, grand-duc de Toscane, et petite-nièce de la reine de France Marie. Elle vécut jusqu'en 1679, et lui-même etoit mort le 12 septembre 1646, à peine âgé de trente-quatre ans.

III. — P. 96, lig. 21.

On donne avis de Rome que le Pape estoit fort...

La querelle venoit de ce que le pape Innocent X avoit nommé Giarda, evêque de Castro, malgré le duc Ranucci. Le prélat fut assassiné et le pape, qui ne doutoit pas que le duc n'eût approuvé sinon commandé le meurtre, fit marcher des troupes sur Castro, et finit par réunir ce duché à la chambre apostolique.

Les détails contenus dans cette historiette etoient, pour la plupart, entièrement inconnus. A quelle epoque mourut le pauvre marquis Gauffridi ; c'est ce que je n'ai pas encore reconnu. Je trouve seulement dans la Mazarinade, *Almanach politique*, publié en 1652, la phrase suivante : « Le marquis Gauffridy est persecuté pour ce que les grands » services sont de grands reproches ; et c'est son bien qui fait qu'on » luy veut beaucoup de mal. Mais l'innocence le sauvera contre l'envie, » et les Espagnols conserveront un homme que nos gens voudroient » voir perir, pour ce qu'il n'a jamais eté Espagnol. S. A. de Parme » considerera encor qu'elle ne doit pas se couper le bras droit de la » main gauche. »

CCCXXXVII.

MADEMOISELLE GARNIER,

OU MADAME D'ORGERES.

(Magdelaine Garnier, fille aînée de Mathieu Garnier, trésorier des parties casuelles, mariée à Jacques Mangot, sieur d'Orgeres, fils de Claude Mangot, garde des sceaux de 1616 *à* 1617; *morte* 18 *juillet* 1661.)

Garnier estoit un homme d'affaires qui avoit fait une fort grande fortune; il avoit plusieurs enfans, il songea à s'appuyer de bonnes alliances; et sa fille aisnée estant en âge d'estre mariée, un jour il luy donna une boiste de portrait et luy dit: « Voylà celuy avec lequel je veux vous marier. » Elle respondit qu'elle feroit ce qu'il luy plairoit. C'estoit le portrait d'un M. Mangot, seigneur d'Orgeres, qui estoit maistre des Requestes et de bonne famille de la robe. Il y a eu un garde des sceaux de son nom, mais ce garde des sceaux n'estoit pas un grand personnage. On dit qu'il fut d'avis, une fois qu'il falloit envoyer promptement du secours quelque part, qu'on y envoyast une armée en poste*. Le pere conclut donc l'affaire; mais quand ce fut à se voir, cet homme y alla sottement en grosses bottes et tout crotté, en arrivant de la

* Cela fut pourtant exécuté en 1805.

campagne. Elle n'avoit garde de le trouver en cet estat comme on l'avoit peint, outre que le peintre l'avoit un peu fardé; de sorte qu'elle ne l'espousa qu'à regret.

Jean Molé sieur de Champlastreux et de Lesly, président à mortier; mort 6 août 1682.

Les cajolleries de Champlastreux *, filz du procureur general Molé, depuis premier president, ne servirent pas à luy donner plus d'inclination pour son mary qu'elle n'en avoit. Enfin elle l'accusa d'impuissance. On dit qu'il se resolvoit à la quitter, quand son confesseur luy remonstra qu'il y alloit de son salut, et que si c'estoit sa femme, il ne la pouvoit quitter en conscience; cela fut cause qu'il ne voulut jamais consentir à la dissolution, et il y a grande apparence que le mariage avoit esté consommé, puisqu'elle luy donna vingt mille escus pour estre separée de corps et de biens volontairement. Mme Pilou luy conseilla de demeurer avec son mary, et luy dit que Champlastreux la tromperoit. Garnier cependant vint à mourir, et d'Orgeres en suïtte *, dont elle ne prit point le düeil; et, depuis, elle s'est fait tousjours appeller Mlle Garnier, jusqu'à ce que Champlastreux, dont elle avoit eu quatre enfans en cachette, l'ayt reconnüe pour sa femme.

En 1644.

Pour moy, une des choses du monde qui m'a le plus fait voir la legereté des femmes, c'est l'estime qu'elles ont fait de Champlastreux, un des plus vilains petits hommes qu'on puisse voir : elles ne pouvoient trouver rien de bon en luy que sa depense. Cependant Mme d'Alinville, sa parente, une des plus belles femmes de Paris, l'a aimé; Mme de Charny, aussy une

des plus belles, tout de mesme. Miossens, à propos de cela, disoit un jour devant la comtesse de Maure, que Marion avoit dit à Mme de Charny : « Mais, ma » chere, que trouves-tu d'aimable à ce Champlas- » treux? » Et la Charny luy avoit respondu : « Tu ne » demanderois pas cela si tu l'avois veû à cheval. » Il avoit la reputation d'en estre assez bien fourny. Le comtesse de Maure se mordit les levres, et ne fit pas semblant d'entendre.

Champlastreux avoit, durant son intendance de Champagne*, cent chiens et cinquante coureurs : il faisoit si fort l'entendû, qu'il ne reconduisit pas le presidial de Vitry, qui l'estoit allé voir en corps. Il estoit propre jusqu'à l'excez; si un de ses gens s'es-toit presenté devant luy avec du linge sale, il le chas-seroit*; il arrivoit quelquefois à ses laquais de changer par jour d'autant de collets que M. de la Riviere[1]. Mlle Garnier, de son costé, ne faisoit pas moins de depense que luy.

1648.

Il l'auroit chassé.

Au carnaval de 1648, un maistre des Requestes, nommé Foulé, sieur de Prunevaux, aujourd'huy in-tendant des Finances, homme vœuf, s'engagea à donner la comedie le soir, à l'hostel de Bourgongne, à une veuve qu'il recherchoit, et en mesme temps à Mlle Garnier, à Mme d'Oradour sa sœur, et à la l'Es-cossois, leur confidente. Mme Larcher, sœur de Pru-nevaux, y avoit, par l'ordre de son frere ou autrement,

[1] La Riviere, quand il estoit en habit court, en changeoit trois et quatre fois par jour.

convié encore d'autres femmes; et comme la chose n'estoit pas secrette, il y vint qu'elle n'avoit pas conviées, et en assez bon nombre; de sorte que Mlle Garnier et sa troupe venant un peu tard, trouverent bien du monde et point de places pour elles; car quand c'est le soir on se met dans le parterre avec des sieges. Les voylà en fureur, et Mlle Garnier, qui est une espece de colosse, vint d'une demarche fiere et, sans se desmasquer, tascha de prendre une bougie à des plaques qui estoient au bas d'une loge et, n'y ayant pu atteindre, dit assez mal gracieusement à un gentilhomme qui estoit là qu'il luy en donnast une; c'estoit pour s'esclairer à descendre. Le Cavalier la luy donna; elle la prend sans le remercier, et s'en va. Prunevaux et sa sœur courent après, luy offrent telle place qu'elle voudra, car toute la compagnie, de peur qu'on ne joüast pas, consentoit à les laisser mettre où elles voudroient. Elles respondirent qu'elles n'estoient pas assez ajustées pour se desmasquer en un lieu où il y avoit tant de belles personnes parées, qu'elles avoient crû estre seules, et non pas venir à une assemblée pour servir de lustre aux autres. Enfin quoy qu'on leur pust dire, elles s'en allerent. Prunevaux ordonna aux Comediens de joüer; mais comme on voulut commencer, il vint une si espaisse fumée de la porte, que tout le monde fut contraint de se ranger tout contre le théatre. Il y a grande apparence que cette belle mademoiselle avoit fait mettre le feu, par despit, à ce taudis de bois qui est en dehors. Ce furent des laquais qui l'y mirent,

et qui, non contents de cela, porterent sur le degré des bottes de foin mouillé; il en venoit une puante fumée. Cela s'appaisa pour un temps, et on eut le loisir de joüer un acte; mais au second acte la fumée recommença. Alors l'espouvante prit tout de bon, et tout le monde se pressa à qui sortiroit par la petite porte qui est du costé du théatre. J'y estois avec des femmes, et je n'ay jamais esté guères plus empesché. Si le feu se fust mis à un si vieux bastiment, il eust esté bien viste, et en se pressant, on se fust estouffé. Ce M. de Prunevaux, outre que la bagarre des maistres des Requestes*, qui attira toute la fronderie, estoit desjà commencée, n'a point du tout une figure à donner la comedie aux Dames.

* Le 8 janvier 1648, ils s'etoient mis en *grève* à l'occasion de nouvelles charges proposées par d'Esmery.

Deux ans après, ou environ, comme le Premier President estoit desjà party pour Poitiers, car il estoit aussy garde des Sceaux, Mlle Garnier, lasse de se laisser ruiner par Champlastreux, qui ne vouloit point declarer leur mariage, se mit en religion, et là elle se plaignoit hautement de Champlastreux, qui, non content de luy avoir mangé plus de quatre cent mille livres et de luy avoir fait quatre enfans, luy avoit volé toutes les pieces justificatives de leur mariage. Il avoit deschiré la fueille du registre du Curé et la luy avoit donnée; elle la gardoit soigneusement, et la portoit sur elle. Il gaigna la suivante, qui luy descouvrit que sa maistresse portoit ce papier dans son corps de juppe: il apposte des gens qui, à la promenade, les volerent et luy rompirent son corps de juppe, d'où, sans faire semblant de rien, ils osterent

ce papier, en les gouspillant*. On dit aussy qu'il fit achetter la pratique du notaire qui avoit passé le contract de mariage, afin d'estre maistre de la minutte; car il luy avoit desjà fait voler la grosse. Au bout de quelques mois, elle sortit de religion. Mais enfin, un an devant la mort du Garde des Sceaux, elle fut reconnüe du pere et du filz.

C.-à-d. : en les serrant d'aussi près qu'un renard ou gouspil fait les poules. On dit aujourd'hui *houspiller*.

COMMENTAIRE.

I. — P. 99, lig. 7.

Garnier estoit un homme d'affaires qui avoit fait une fort grande fortune...

Dans le Libelle des *Amours de Mme de Brancas* (Suzanne Garnier seconde fille de Mathieu), on lit :

Vestu d'une estroite culotte,
Son pere, faiseur de calotte (a),
En vendit, dit-on, à Lyon
Quasi pour près d'un million.
Ainsy, se voyant en avance,
Il se mesla dans la finance,
Et tout le reste de ses ans
Fut un des plus gros partisans.
(*Hist. amour. des Gaules*, t. II, p. 275. Edition de 1754.)

II. — P. 100, lig. 8.

Enfin, elle l'accuse d'impuissance...

En 1640. Lettre de H. Arnault à Barrillon, du 26 fevrier 1640 : « Le procez de separation entre M. et Mme d'Orgeres-Mangot, sert d'entretien à tout Paris. »—7 mars : « On dit qu'on luy a offert 40,000 escus, » s'il se vouloit desmarier tout à fait. »—25 mars : « On dit que M. d'Or- » geres consent d'estre desmarié, moyennant 20,000 escus.»—23 mars

(a) Dans une copie manuscrite, j'ai vu les deux mots *calotte* et *culotte* mis à la place l'un de l'autre.

1641 : « M[me] d'Orgeres est desmariée tout à fait. Le bruit court qu'elle » espousera Choupet qui est à Monsieur le Grand-maistre. » — 7 avril : « M[lle] Garnier, cy-devant M[me] d'Orgeres est entrée dans Saint-Antoine-» des-Champs ; on doute fort que ce soit pour estre religieuse. »

III. — P. 100, lig. 16.

M[me] Pilou... luy dit que Champlastreux la tromperoit...

Ici, la bonne M[me] Pilou se trompoit elle-même ; car M[me] d'Orgeres finit par devenir M[me] de Champlastreux. Ce fils de l'illustre Mathieu Molé avoit toutefois une réputation qui pouvoit justifier les défiances les plus légitimes. Les notes sur les membres du Parlement, demandées par Fouquet, disent de lui : « Molé de Champlastreux est inique, fin (*a*), » de peu de sureté, de peu d'amys dans sa compagnie ; conservant » peu ceux du dehors. Aime ses interests. A espousé une Garnier dont » il est venu d'assez grands biens. Est applicqué à ses divertissemens » particuliers. Est amy de M. le Bailleul et beau-frère de M. de Bran-» cas. » (*Msc. de Saint-Victor*, n° 1096.)

IV. — P. 100, lig. 30.

M[me] de Charny (l'a aimé) *aussy ; une des plus belles.*

On peut croire d'après cela, que Champlastreux etoit cause du mauvais ménage de cette dame. Je trouve en 1640, dans les lettres de Henry Arnault à Barrillon, 26 février : « Vous aurez sceû comme » M. Gaulmin et M[me] de Berzeau ont enlevé M[me] de Charny, de Vaulx » où elle estoit, pendant un voyage que son mary avoit fait à Paris. » —29 février : « On m'a dit depuis que sa mère seule l'a tirée de Vaulx » et que ny son frère ny M. de Graves n'y estoient point. On les va » separer. Pour dire la vérité, ils ne sont guères sages ny l'un ny » l'autre. » — 26 mars : « M. et M[me] de Charny ont presenté requeste » l'un contre l'autre, on doit plaider à la Tournelle. » — 1[er] avril : « M. et M[me] de Charny ont pris pour arbitres MM. les présidens de » Nesmont et Maupoux. »

Ce Charny n'etoit-il pas un des fils de Guillaume Lotin, sieur de Charny, président aux Enquêtes du Parlement de Paris? Quoi qu'il en soit, la satire des *Contreveritez* mentionne M[me] de Charny :

Bussy, Rocheposay ont renconstré leurs duppes,
La Boisset et Charny ne levent plus leurs juppes...

(*a*) Et non pas : « est *piqué, fier,* » comme on lit dans la *Correspondance administrative de Louis XIV* (II, p. 34).

V.—P. 101, lig. 20.

Un maistre des Requestes nommé Foulé, sieur de Prunevaux, etc.

Etienne Foulé, sieur de Prunevaux, conseiller au Parlement en 1632, premier président à la Cour des Aydes d'Agen, en 1633, maître des Requêtes en 1636. Sa première femme avoit eté Marie Parfait, fille d'un conseiller au Parlement, morte en 1645. La seconde, Magdelaine de Lespinay. Il mourut en 1673.

Mme d'Oradour etoit Françoise Garnier, cadette de Mme d'Orgeres, mariée le 15 avril 1640, à Georges de Bermondet baron d'Oradour, parent du grand-maître la Meilleraye. On a chansonné cette dame qui habitoit l'Arsenal :

Sept jours de la semaine
On voit la d'Oradour
Dans le Cours de la Reine
Faisant dix mille tours,
Poudrée,
Frisée,
Ajustée,
Donnant eschec et mat
A trois de l'Assemblée,
À Pons, à Montignac
Et au beau Canillac.
(Msc. du temps.)

Mme Larcher, sœur de Prunevaux etoit Anne Foullé, mariée à Jacques Larcher, maître d'hôtel du Roy, et secrétaire des commandemens de Mademoiselle.

VI. — P. 103, lig. 11.

Ce M. de Prunevaux... n'a point du tout une figure à donner la comédie aux dames.

Le *Portrait des Maîtres des réquêtes* déjà cité dit de luy « qu'il a » l'esprit dangereux et embarrassé et subject à tomber en des pieges » qu'il dresse aux autres. »

Le récit qu'on vient de lire doit tenir sa place dans l'histoire des représentations théâtrales du XVIIe siècle. On y voit les particuliers louer parfois l'hôtel de Bourgogne, pour y donner à leurs frais des représentations. — Dans les réunions du soir, il y avoit des chaises pour les personnes des deux sexes qui formoient le parterre. — On eclairoit la salle avec des bougies placées devant les loges. — Les escaliers qui conduisoient à ces loges n'etoient pas eclairés ; — enfin

les dames entroient avec leur *loup* ou demi-masque, qu'elles ôtoient ensuite.

Loret en parlant du mariage de Garnier, frère de M[mes] d'Orgeres, Brancas et d'Oradour, avec M[lle] d'Espeisses, s'est assez agréablement occupé de toute la famille :

.....Mademoiselle d'Espeisses,
Qui n'a pas quantité de biens,
Mais de l'esprit jusqu'à très-bien,
Outre beauté, grace et sagesse,
Qui valent mieux que la richesse,
Se fiança jeudy dernier
Au très-riche monsieur Garnier,
Beau, jeune et frère de deux dames
Qui sont deux fort charmantes femmes
Et desquelles l'on fait grand cas:
La d'Oradour et la Brancas.
L'abbé d'Effiat, amy fidele
De la susdite demoiselle
Et l'un de ses proches parens,
En donnant trente mille francs,
Action bonne, noble, sage,
A procuré ce mariage.
(Lettre du 5 mai 1652.)

Mme d'Oradour eprouva quatre années plus tard un grand malheur ainsi raconté par ce même Loret :

En ce beau feu fait pour Venise,
Dans le grand faubourg Saint-Germain,
Par un elancement soudain,
Un traitre serpenteau de flamme,
Attaquant une aimable dame
Digne de louange et d'amour,
Savoir la belle d'Oradour,
Loin de respecter son visage,
Luy brusla, dont ce fut domage,
Plus de vingt mil de ses cheveux
(Causes de soupirs et de vœux),
Et qui de son beau front d'ivoire
Rehaussoient dignement la gloire.
Ses cheveux bouclez et poudrez
Et naturellement cendrez
Furent, par ce bizarre esclandre,
Piteusement reduits en cendre.
Amour de courroux s'emporta
Et contre ledit feu pesta,
Blasmant ses fureurs inhumaines :
Ah! dit-il, j'ay perdu mes chaines
Et ces liens doux et vainqueurs
Dont je captivois tous les cœurs...

Seigneur Amour ne pleurez pas,
Il reste encore assez d'appas
A ce rare objet pour suffire
A bien maintenir votre empire.
Il luy reste de fort beaux yeux,
Un air à subjuguer les Dieux,
Une grace en attraits feconde
Et l'un des plus beaux teints du monde.
(Lettre du 23 sept. 1656.)

VII. — P. 104, lig. 5.

Mais enfin... elle fut reconnüe du pere et du filz.

Les incertitudes de Champlastreux etoient entretenues par des vaudevilles tels que celui-ci :

Si Champlastreux doit espouser
Les restes du faquin d'Orger,
Il ira droit en Cornouaille,
Daille, dandaille !

Quand elle mourut, en 1661, Loret annonça sa mort dans la lettre du 24 juillet :

Lundy dernier, la mort cruelle
Blessa de son dard rigoureux
La noble dame Champlastreux,
Cette charmante presidente...
Quoyque l'on vist en cette dame
Dans un beau corps une belle ame,
Grande vigueur, grande santé
Et, comme on dit, grande beauté,
Elle fut peu de temps malade...
Entre les aimables appas
Qu'elle avoit avant son trespas,
Quantité de gens disent d'elle
Qu'elle etoit fort spirituelle
Et que pour, en toute saison,
Regler famille, enfans, maison,
Et les gouverner à merveilles,
On voyoit peu de ses pareilles...
Je ne dis point le deconfort
Et la tristesse incomparable
De son epoux inconsolable.
Hélas ! lui seul en peut parler,
Et Dieu seul l'en peut consoler.

CCCXXXVIII.

LE PETIT GRAMONT.

(*Amans de Barthelemy, sieur de Gramond, chambellan de Gaston duc d'Orléans.*)

Le petit Gramont est frere d'un president de Toulouse. Ce garçon se donna autrefois à Monsieur, aujourd'huy M. d'Orléans, à qui il est encore attaché. Il n'estoit pas en trop bonne réputation : il passoit un peu pour maquereau, il s'en railloit luy-mesme tout le premier. En un bal, où il y avoit grande confusion, cette estourdie de M[me] Lescalopier, (c'estoit avant qu'on eust tant parlé d'elle,) à cause qu'il estoit en lieu pour se faire entendre aux violons, au lieu de luy dire qu'elle le prioit de leur dire qu'ils joüassent une courante, parce qu'il n'y avoit plus moyen de danser la figurée, luy cria brusquement : « Gramont, la *Chabotte*. — Je ne suis point violon, » respondit-il ; « je suis maquereau à vostre service, Ma- » dame[1]. » Un jour qu'il entra chez M[me] de Choisy *; *Hist.* T. v, p. 408.
avec un beau carrosse et des laquais bien vestûs :

[1] Comme il a de l'esprit, il s'en est raillé le premier. Peut-estre avoit-il servy la Riviere en quelque amourette.

« Jesus! » dit-elle, « un maquereau en si bon équi-» page! c'est donc un bon mestier? » Il luy arriva une fois une aventure qui n'estoit pas trop plaisante; ce fut chez Nouveau*. On vint à parler de la Riviere : Roquelaure, qui y disnoit avec luy, dit que s'il avoit esté de la cour de Monsieur, il auroit bien desquillé* la Riviere. Et là-dessus il se mit à dire qu'il luy eust fait cecy et cela. « On vous en eust » bien empesché, » dit Gramont. — « Et qui m'en eust » empesché? — Moy. — Vous? » répliqua Roquelaure. Et en mesme temps luy donne un soufflet. On se mit entre deux, et puis on les raccommoda du mieux qu'on put.

Jerome de N. surintendant des Postes.

Abattu.

Quelques années après, Gramont demanda la confiscation d'un gentilhomme de Languedoc, qui avoit esté tué en duel; or ce gentilhomme avoit une sœur. On luy avoit proposé, pour faire d'une pierre deux coups, d'espouser la sœur en mesme temps. Voicy ce que c'estoit que cette sœur; la mere de ce gentilhomme et de cette fille estant veuve, avoit un homme d'affaires, nommé Bressieu, qui n'estoit pas bien fait, mais qui n'estoit pas un sot. La mere estant morte, lui, amoureux de cette fille, fit si bien qu'il en joüit; elle devint grosse. Le galant luy conseille de dire à une tante, chez qui elle estoit, qu'elle souhaittoit d'aller en religion dans une abbaye de la campagne, et qu'elle y vouloit demeurer un an pour voir si elle s'y accoustumeroit. Elle y va, et quand elle fut à terme, Bressieu contrefait une lettre de la tante, qui prioit l'abbesse de la laisser venir pour un mois. Durant ce

mois, la fille escrivoit à sa tante comme du convent, et à l'abbesse comme de chez sa tante. Elle accouche et retourne en religion, sans qu'on en descouvrist rien[1]. Le galant trouva moyen de la marier en suitte avec un gentilhomme du pays, nommé le comte d'Elbe, qui avoit du bien vers Chartres, car il avoit espousé en premieres nopces une vieille maquerelle de Paris, qui avoit esté belle autrefois, nommée la Toinville : elle avoit quatre ou cinq mille livres de rentes au pays Chartrain, qu'elle luy donna. Ce comte d'Elbe avoit tout mangé, et meurt pauvre ; Bressieu espouse cette femme pour la seconde fois à Chartres. Elle vouloit, disoit-elle, mettre sa conscience à couvert. L'Archidiacre les maria ; il avoüoit lui-mesme que ç'a esté contre les formes, et qu'il ne sçauroit soustenir en justice ce qu'il avoit fait ; mais que c'estoit à bonne intention. Ces amans estoient réduits à faire de la fausse monnoye dans les montagnes, vers Narbonne, quand de deux freres qu'elle avoit, l'un mourut et l'autre fut tué en duel ; aussytost elle paroist, et on proposa de la marier avec Gramont. Elle estoit bien faitte et avoit dix mille livres de rente en fonds de terre ; elle espouse Gramont. Bressieu, qui n'osoit paroistre à cause de la fausse monnoye, ayant eu avis du party des roigneurs et faux monnoyeurs *,

Une sorte d'assurance autorisée contre les faux-monnoyeurs.

[1] Bressieux, après cela, l'emmene et l'espouse à Blaye. — Gramont dit que Bressieux est gentilhomme et qu'estant amoureux de cette fille, il se fit precepteur de ses freres. A Chartres, à la grille, il se donna trois coups de poignard en la presence de la belle, pensant qu'elle se vouloit faire religieuse. — Il en a esté guery.

et qu'on en estoit quitte pour de l'argent, va à Toulouse; il luy parle : elle luy dit : « Donnez-vous » patience, nous vivrons bien avec celui-cy comme » avec l'autre. » (Ils concubinoient du vivant de ce comte d'Elbe, et on croit qu'ils s'en desfirent.) Bressieu intente action et soustient que c'est sa femme : on plaide; elle gaigne son procez contre Gramont, qui vouloit avoir le bien et faire rompre le mariage, et elle ne voulut pas consentir à la dissolution par impuissance. Il l'a laissée là[1]. Il disoit, faisant le goguenard : « Me voilà cette fois

« Macquereau et franc cocü[2]. »

Bataille, en plaidant pour luy contre elle, voulut refuter une lettre de Gramont où il y avoit : « Si » vous n'y voulez consentir, je me serviray de mes » amys; » et dit : « Aristote dit, Messieurs, que l'a-» mitié est une vertu, par consequent des amys » sont des gens vertueux. » Montelon qui plaidoit pour Bressieu, dit qu'il avoit de grandes preuves, à sçavoir un testament de cette femme, fait à la Rochelle : — « Mais on me l'a escroqué; » — elle prouvoit par un acte passé devant notaire, qu'elle estoit alors à Blaye. Luy * dit que les tesmoins ont pris 1640 pour 1641. « Il y a une celebration de » mariage par l'Archidiacre, avec permission de » l'evesque, on la luy a encore escroquée. — Une

Bataille.

[1] 1650.

Histor., t. v, p. 317. [2] Couplet contre le petit de la Lande (*Voy.* Souscarriere*).

» promesse de quatre mille livres d'argent presté, » on la luy a aussy escroquée. » Pour prouver la noblesse de cet homme, il * disoit qu'il avoit esté condamné à avoir le cou coupé, quoyqu'on eust condamné ses complices à estre pendûs. C'estoit, je pense, pour la fausse monnoye; et sur le nom de cette femme, qui est Lastou, il dit qu'on la devroit nommer *Lasse de tout.*

Bataille.

COMMENTAIRE.

I. — P. 109, lig. 5.

Le petit Gramont est frere d'un president de Toulouse...

Leur nom etoit Barthelemy. François de Barthelemy, maître des Requêtes, avoit eu deux fils : Gabriel de Barthelemy, sieur de Gramond, président au même Parlement, auteur de l'ouvrage très-remarquable *Historiarum Galliæ, libr. XVIII*, Tolosæ 1643; et notre Amans de Barthelemy.

Les pièces généalogiques de cette famille originaire d'Auvergne, pourtant assez nombreuses, ne disent pas un mot de la femme d'Amans, ni de tout ce qu'on va lire. Mademoiselle cite « M. de Gramont » un des gentilshommes de Monsieur, qui fut chargé en 1652, avec le comte de Fiesque, d'appaiser un mouvement séditieux à Orléans. (Tom. I, p. 246.)

II. — P. 109, lig. 13.

Au lieu de leur dire qu'ils joüassent une courante...

Ainsi, la célèbre danse inventée par M. de Chabot, plus tard duc de Rohan, etoit une courante. « C'est une danse très-grave et qui ins-» pire un air de noblesse plus que les autres danses. La courante par » ses mouvemens graves et distingués inspire un air de noblesse ; » aussi Louis XIV, d'heureuse memoire, n'a pas dedaigné de la prefe-» rer.... puisque Sa Majesté ensuite des branles, dansoit la courante : » il est vrai qu'il la dansoit mieux que personne de la Cour et qu'il luy » donnoit une grace infinie ; mais ce qui prouve encore plus l'attache-

» ment et la predilection que Sa Majesté avoit pour la danse, est que, » malgré les pénibles travaux qui occupoient continuellement ce grand » conquerant, il n'a pas laissé de s'en derober quelques heures, pen- » dant plus de vingt à vingt deux ans, que M. de Beauchamp a eu » l'honneur de le conduire dans ce noble exercice... » (*Le Maître à danser, qui enseigne la manière de faire les différents pas, dans toute la régularité de l'art, et de conduire les bras à chaque pas... par le sieur Rameau, maître à danser de Sa Majesté catholique la reine d'Espagne.* Paris, 1725, in-8°.)

III. — P. 111, lig. 1, note.

Bressieux après cela, etc.

Cette note que des Réaux ecrivit sans doute pour servir de contrôle à l'historiette, et après une conversation de Gramont, est ecrite trois fois sur les marges. La première fois au crayon, la seconde comme je la reproduis, la troisième avec les mots de la fin : *il en a esté guery.*

IV. — P. 111, lig. 23.

Elle espouse Gramont.

En quatrièmes noces, bien qu'elle n'eût perdu qu'un seul mari. Son excuse etoit apparemment la nécessité de conserver l'héritage de sa famille, confisqué au profit de Gramont.

CCCXXXIX.

CLINCHANT.

(*Bernardin de Bouqueville, baron de Clinchamp, gentilhomme de Gaston, mort le* 17 *décembre* 1649.)

Clinchant estoit fils d'un gentilhomme de Normandie fort accommodé; on le tenoit riche de quatorze ou quinze mille livres de rente. Cela fut cause que ce garçon fit beaucoup de dettes, car il trouva du credit comme heritier d'un homme riche et qui n'avoit que luy de garçon. Il se donna à Monsieur, depuis duc d'Orléans; il n'a jamais passé pour homme de cœur et a fait en sa vie plus de cent tours de filou.

On en conte un, entre autres, assez plaisant. Il voulut emprunter de l'argent à un vieil avaricieux de sa connoissance, qu'on appelloit Marsillac. Cet homme demanda caution. « Je vous donneray un tel, » cordonnier à Paris, un nommé Turpin. » Marsillac s'informe; on luy dit que le cordonnier estoit riche. Clinchant va trouver ce Turpin, cordonnier, dont il se servoit de tout temps, et luy demande sa boutique pour un jour, et qu'il luy donneroit tant. Le jour venû, le valet de Clinchant se met dans la

boutique, comme s'il eust esté le maistre; ce valet s'oblige. Il y eut procez pour cela : Turpin prouva qu'il estoit absent ce jour-là, et que quelque escroc s'estoit servy de son nom.

Une autre fois, Clinchant vola quelques pieces de ruban d'or et d'argent au Palais, comme on luy en monstroit de plusieurs façons; cela fit quelque bruit au Palais. Un jour, comme un jeune advocat contoit cette filouterie de ruban dans un jeu de paulme, le comte de Saint-Aignan, qui estoit sous la gallerie, oüyt que cet homme disoit que le comte de Saint-Aignan [1] estoit avec Clinchant. Le comte s'entendant nommer, s'approche et dit : « Je vous » asseure que le comte de Saint-Aignan n'y estoit » point. — Il y estoit, je vous en respons, » replique l'autre, et le soustint si opiniastrement, que le Comte, ennuyé de cela, luy donna sur ses oreilles, en luy disant : « Messer advocat, apprenez une autre » fois à connoistre mieux les gens. »

Ces rubans me font souvenir de M. d'Uxelles [2] le rousseau, qui estoit encore un bonhomme. Mme Coinard, marchande de dentelle de la rüe Aubry-Boucher, avoit apporté plusieurs pieces de dentelles d'Amiens chez Mme de la Vrilliere, où il estoit : elle en trouva une à dire, et disoit, après l'avoir bien cherchée : « Je n'accuse personne; mais j'ay opi- » nion que je n'aurois point perdû ma piece de den-

[1] Aujourd'huy premier gentilhomme de la Chambre, brave homme. Il estoit alors à Monsieur.

[2] Allié des Phelippeaux.

» telle, si ce grand gentilhomme rousseau n'eust » point esté icy. »

Pour revenir à Clinchant, il fut enfin reduit en si pitoyable estat, qu'on disoit que le matin il appelloit un crieur d'eau-de-vie, par qui il se faisoit allumer un miserable fagot pour se lever, et que le soir il appelloit l'oublieur pour se faire desbotter; et il les y obligeoit, disoit-on, le pistollet à la main.

Cet homme pourtant trouva à se marier, quoyque son pere ne fust point mort. Il n'estoit pas mal, comme j'ay dit, avec cette madame de la Forest-Montgommery, que le bonhomme de la Force vouloit espouser *. Il ne faisoit seulement que coucher avec elle; il n'etoit pas le seul, si je ne me trompe, car elle dit une fois à des dames : « Je suis peu» reuse, et pour cela je fais coucher un petit page » dans ma chambre. » Au mesme temps, l'unique page qu'elle avoit vint parler à elle; il paroissoit bien dix-sept ans, et n'estoit pas trop petit pour son âge : elles se mirent à rire et en firent le conte à tout le monde. Clinchant, pour l'attrapper, fit si bien que M. d'Orléans luy escrivoit souvent des lettres fort obligeantes, par lesquelles il luy donnoit lieu d'esperer quelque grande recompense. Cette pauvre femme fut ainsy duppée et l'espousa. Il la mangea autant qu'il put, et estoit ravy de dire : « Qu'on » donne l'avoine à mes sept chevaux de carrosse. » Quand il venoit des ouvriers apporter des parties, elle vouloit les payer, car elle n'est pas friponne, mais elle est un peu folle : « Madame, » lui disoit-il,

* Louise de Montgommery. *Voy.* t. I, p. 257.

« ne vous amusez point à cela ; vous irez prendre » là de mauvaises habitudes. » Quillet m'en disoit autant, me voyant tirer de l'argent pour donner l'aumosne.

Cette madame de Clinchant a les plus plaisants jurons du monde ; elle dit : *Le diable fende en quatre la langue à Louise de Montgommery ! — Cent mille pipes de diables puissent-elles m'entrer dans le corps et y vivre trois mois à discretion !*

COMMENTAIRE.

I. — P. 115, lig. 15.

Un vieil avaricieux... qu'on appelloit Marsillac...

Probablement Oger de Marsillac, signalé dans le *Catalogue des Partisans*, 1649, et demeurant alors rue *Michel-le-Comte*. Il avoit eté l'un des adjudicataires de la Ferme générale dès Aides, en 1641, avec les deux Monceau, Alix et Farcoal. De là, procès après la mort de Jacques de Monceau seigneur de Lestang et mari de Catherine Rambouillet, belle-sœur de des Réaux.

II. — P. 115, lig. 23.

Le jour venû, le valet de Clinchant se met dans la boutique...

Boisrobert a placé cette aventure dans sa comédie de la *Belle Plaideuse*, dont on a déjà parlé à propos de Ninon ; pièce qu'il ne put faire représenter en 1554, parce que trop de personnes souhaitoient qu'on *ne les jouât pas.*

III. — P. 117, lig. 6.

Le soir, il appelloit l'oublieur, pour se faire desbotter.

Ce trait a eté recueilli par Oudin de Préfontaine, auteur d'un *Nouveau Recueil de divertissemens comiques*, Paris, Guillaume de Puynes, 1670, in-12°, qu'il dédia au marquis de Sévigné, guidon des gendarmes

de Monsieur, et fils de Mme de Sévigné. C'est dans la Nouvelle intitulée le *Chevalier de l'Industrie :* « Quand je n'ay personne pour me servir, » le soir, quand je suis rentré dans mon logis, faisant semblant de » vouloir joüer aux oublies, j'appelle par ma fenestre un oublieux; » mais aussytost qu'il est monté dans ma chambre, feignant d'estre » surpris de quelque mal subit qui m'oblige à me coucher prompte- » ment, je me fais tirer mes bottes par le compagnon, en suitte de » quoy je luy donne le bonsoir pour sa récompense. Les matins, un » crieur d'eau-de-vie ayant esté appellé de la mesme sorte, ne part » point d'avec moy qu'il n'ait nettoyé mes habits, et me vendant » pour deux ou trois doubles de sa marchandise, ce qui me sert de » repas pour tout le jour. »

IV. — Fin.

Scarron a placé Clinchamp dans sa légende de Bourbon, 1642 ; d'abord comme on va voir :

Belot, dont la feconde veine
Enfante mille vers sans peine
Et le plus souvent sur-le-champ,
Dont enrage monsieur Clinchamp,
Lequel n'a point d'argent sur l'heure;
C'est pourquoi dans Blois il demeure.
(*Rec. de Maurepas,* t. xxi, p. 416.)

Au lieu de ces vers, les editions portent :

Belot, dont la feconde veine
Enfante mille vers sans peine,
Homme sage, à l'esprit pointu,
Inimitable en l'impromptu;
Point n'y fut Clinchamp le prudomme,
Qui *Monsieur le baron* se nomme.

On lit dans un recueil manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 540 du Suppl. françois, fol. 89, un badinage assez gai « sur la galle de M. de Clinchamp ; » en voici le début :

On vint m'apprendre l'autre jour
Une nouvelle assez fatale;
On dit que le printemps, dont le charmant retour
Produit en tant de lieux l'amour,
N'a produit chez toy que la galle...

Quoi qu'il en soit, Mme de Clinchamp fit elever dans l'eglise de Saint-Sulpice un monument à la mémoire de son mari, avec une epitaphe

conservée par Megret et que nous insérons comme un contraste assez curieux entre les révélations de l'historiette et le phebus de l'*histoire.* « Passant, si la mort avoit egard à la noblesse du sang, à la » bonté du cœur et à la vivacité de l'esprit, ce marbre ne t'appren- » droit pas que ci-devant repose le corps de messire Bernardin de » Bouqueville, baron de Clinchamp, gentilhomme de M. le duc d'Or- » léans. Sa naissance l'approcha des plus grands du royaume : son » esprit le fit estimer digne de leur familiarité, et son courage de leur » protection. Il eut de la prudence pour entreprendre et de la promp- » titude pour exécuter. Son intelligence à descouvrir les défauts, fut » cause qu'il voua son amitié à peu de personnes ; mais il la leur garda » inviolablement. Sa prudence luy fournit des amis que la douceur de » son entretien luy converva, et l'excellence de son esprit lui fit des » envieux que sa generosité vainquit. Sa constance s'opposa à une » partie des accidents de la vie, et sa valeur conjura les autres. Il suivit » S. A. R. en Lorraine, et dans toutes ses conquestes, l'espace de » vingt-six ans, où l'ardente passion qu'il avoit pour son service le » pouvoit porter. Ses interests ne l'attachèrent jamais. Il n'eut de » l'inquietude pour acquerir du bien qu'afin d'avoir des moyens d'en » faire. Ses amis le pleurerent et ses ennemis furent contraints de » le regreter. Il mourut le 17e jour de decembre 1649. Louise de » Montgommery, son epouse, issue de cette illustre race dont elle » porte le nom et heritière des vertus de ses ancêtres, ne trouvant » plus de satisfaction que dans sa douleur, tâche à la rendre im- » mortelle par ce marbre qu'elle a fait poser en memoire de leur » cordiale affection. »

CCCXL. — CCCXLI.

MADAME DE LA ROCHEGUYON.[1]

BENSSERADE.

(*Catherine Gilonne Goyon de Matignon*, *née en* 1601, *morte en fevrier* 1662.)

La comtesse de la Roche-Guyon demeura veuve à vingt ans, et sans enfans, du frere de M. de Liancourt. Son mary et elle firent le plus fou mariage qu'on ayt jamais fait ; car bien qu'il eust de l'esprit, il ne laissoit pas d'estre extravagant, et elle, comme vous verrez par la suitte, l'estoit encore plus que luy. Elle ne fut pas plus tost veuve qu'elle se mit à faire la duchesse ; son mary, à la verité, avoit eu un brevet de duc, car Mme de Guercheville, sa mere *, demanda cela pour recompense * ; mais en ce temps-là, si on n'avoit esté receû au Parlement, on n'entroit point en carrosse dans le Louvre, comme on fait aujourd'huy, et les femmes n'avoient point le tabouret. Pour faire mieux la duchesse, elle augmenta de beaucoup sa depense, et fit si bien qu'avec dix mille escûs de rente qu'elle pouvoit avoir [1], elle

* Antoinette de Pons.

* *Pour* compensation.

[1] M. de Liancourt luy devoit beaucoup; Matignon (son frere), luy

ne laissa pas de s'incommoder ; cela l'obligea à faire parfois des ecclypses de deux ou trois ans, et puis elle ressortoit, comme de dessous terre, plus florissante que jamais, et tousjours avec de nouvelles livrées et toutes extraordinaires. On estoit si accoustumé à cela qu'on n'y prenoit plus garde, et enfin on fut très longtemps sans parler d'elle en aucune sorte.

Sans doute fin de 1647.

Il y a dix ans à cette heure * que, m'estant trouvé à l'hostel de Rambouillet, j'en oüy conter une fort plaisante histoire. Un Italien, qui avoit succedé à Silesie [1], ayant oüy nommer Mme de la Roche-Guyon, entra dans le cabinet de Mme de Rambouillet, et dit : « Madame, j'en sçay plus de nouvelles » que personne. Il y a trois mois, ou environ, qu'un » cordelier italien me dit que Mme la comtesse » de la Rocheguyon l'avoit prié de luy adresser » quelque gentilhomme italien qui connust fort bien » toutes les bonnes maisons d'Italie, et qu'il me » prioit de l'aller trouver : j'y fus. Elle me dit qu'elle » avoit un million et demy de bien, qu'elle avoit esté » mariée et n'avoit pas esté heureuse en mariage. » J'ay dessein de me remarier ; mais je me suis si » mal trouvée des gens de mon pays, que je me suis » resolüe d'espouser un estranger. J'ay jetté les yeux » sur toutes les nations chrestiennes : les Allemans » me semblent trop grossiers ; pour les Espagnols,

devoit quarante mille escûs qu'elle quitta pour vingt-cinq. Elle avoit l'hostel de la Roche-Guyon *, et pour cent mille escûs de bijoux.

Dans la rue des *Bons-Enfants*.

[1] Meneur de M. de Rambouillet.

» il y a trop d'antipathie entre les François et eux ; » les Anglois sont heretiques, et je conclus pour les » Italiens. Dans ce dessein, j'ay voulû vous voir pour » sçavoir de vous quels sont les grands partys d'Ita- » lie ; car, pour vous dire la verité, je n'ay pas crû » qu'il fust à propos qu'une personne de mon âge » demeurast veuve. » (Notez qu'il y avoit vingt ans qu'elle l'estoit.) « Nommez-moy, » adjousta-t-elle, « les princes souverains d'Italie. — Madame, » luy respondis-je, « il y en a plusieurs; mais ils le por- » tent bien haut, et ne veulent guères espouser que » des souveraines ou des filles de souverains. —Ah ! » dit-elle en m'interrompant, « il ne se mespren- » dront guères quand ils espouseront des personnes » de ma naissance ; je suis du sang royal de France[1]. » — Je le croy, » repris-je, « mais le Grand-duc et » le duc de Modene sont mariez, et le duc de Sa- » voye, le duc de Mantoüe et le duc de Parme sont » bien jeunes. — N'y en a-t-il point d'autres? » ré- pliqua-t-elle. — « Il y en a d'autres, » dis-je, « mais » ils ne sont pas souverains, ny mesme de maison » souveraine. Par exemple, à Rome, il y a tels et » tels qui sont mariez : entre ceux qui ne sont point » mariez, le plus riche est le prince Cayetan *. — *Cajetan* ou *Gaetan*.

[1] Elle estoit fille du comte de Thorigny, filz du mareschal de Matignon, de la maison de Gouion, de Normandie. La Moussaye en est une branche. Ce Thorigny avoit espousé une cadette de Longueville, sœur de la marquise de Belle-Isle. De quatre qu'elles estoient, les deux autres avoient mieux aymé estre religieuses que de ne pas espouser des princes. La grand mere de la comtesse de la Rocheguyon, aussy grand mere de M. de Longueville d'aujourd'huy, estoit de Bourbon.

» C'est celuy que je veux, » dit-elle; « et, pour cela, » il faut que j'aille en Italie; mais devant, je seray » obligée de faire un voyage en Normandie pour » vendre mes terres et en faire de l'argent; cependant prenez la peine d'aller trouver M. le chevalier de la Valette; il doit retourner bientost à Venise, demandez-luy escorte pour moy, jusques au » plus prez de Lorette qu'il se pourra, car je feindray d'y aller. — Moy qui voulois voir ce que deviendroit cette aventure, je fus trouver M. le chevalier de la Valette de la part de Mme la duchesse de la Rocheguyon. — La duchesse de la » Rocheguyon? » dit-il, « je ne la connois point. » Où demeure-t-elle? — Dans la rüe des Bons-Enfans, à l'hostel mesme de la Rocheguyon. — Ah! » je vous entens. Dites-luy que je suis à son service, et que si elle peut partir quand je partiray, » car je ne despens pas de moy, je l'accompagneray » très-volontiers. — Je me lassay de cette extravagante, et je ne l'ay pas veüe depuis. » L'Italien finit ainsy son historiette.

J'ay sceû qu'effectivement elle avoit donné dix mille livres à un petit-pere pour luy loüer un palais à Rome, et luy retenir des estafiers. Le moyne luy fit de belles parties, et elle ne retira rien de cet argent. Si le chevalier de la Valette n'eust point esté arresté à Paris durant le blocus, elle partoit avec luy à trois jours de là.

Dans sa fantaisie d'espouser un prince, elle pensa espouser ce fou de Wirtemberg, dont il est parlé

dans l'historiette de Mme de Rohan-Chabot*. Depuis, je n'ay point oüy dire qu'elle ayt parlé de voyager, mais j'ay bien oüy dire qu'elle entretenoit Bensserade*, et qu'elle prenoit le chemin de l'hospital au lieu de celuy d'Italie [1]. On disoit qu'elle despensoit horriblement en bains et en odeurs; peut-estre estoit-ce pour baigner et parfumer Bensserade, qui est rousseau : ce garçon l'avoit cajollée avant qu'elle eust la vision de se marier. Il avoit besoing, et il ne regardoit pas qu'elle estoit fort petite, et qu'il ne luy restoit rien de ce qu'elle avoit eu de joly en sa jeunesse. Il avoit une maison à l'année, auprès de l'hostel de la Rocheguyon, un carrosse à coronnes, trois laquais; il avoit de la vaisselle d'argent chez luy, et n'estoit pas trop mal meublé. Cependant, il estoit plus chagrin qu'il n'avoit esté de sa vie; je pense qu'il s'ennuyoit de baiser la vieille. Il prit une vision à cette femme d'aller en Jerusalem; puis Bensserade et elle se broüillerent, et insensiblement les trois laquais furent reduits à un, et le carrosse s'esvanoüit [2].

T. III, p 436.

Isaac de Bensserade, né à Lions, en Normandie, en 1612; mort 19 oct. 1691.

BENSSERADE.

Ce garçon est filz d'un hobereau qui estoit, à ce qu'on m'a dit, un peu parent du cardinal de Richelieu; cependant jamais il n'en a eu que deux cens

[1] Elle fit faire un meuble de dix mille escûs qu'elle ne fit servir qu'un jour; après, il fut tousjours dans un grenier, où il s'est gasté.

[2] Le carrosse roulla jusqu'en 1651. Il disoit que ses chevaux estoient malades. Mme de la Rocheguyon se retira en ce temps-là à l'hostel d'Angoulesme*; on disoit qu'un homme qui estoit à elle estoit accusé de fausse monnoye. Elle parut après, et cet homme disoit en avoir eu son abolition; mais le carrosse de Bensserade ne parut plus.

Dans la rue Pavée, au Marais.

escus de pension. Pour sa mere, le Cardinal ne l'a jamais voulu voir, à cause de sa mauvaise vie. Il estoit encore en philosophie, au college de Navarre, quand il fit la *Cleopatre* *, car il a du genie, mais il ne sçait rien. Au sortir de là, il devint amoureux de la fille aisnée de Mme de Saintot *; il n'estoit pas mal avec la demoiselle, mais la mere les chicanoit; et quand ils se trouvoient chez elle, le soir, l'un auprès de l'autre, pour les empescher de chuchotter, elle mettoit un siége entre deux, avec un flambeau dessus. Chabot en conta aussy à cette fille, et ce fut contre luy que Bensserade fit cette piece où il y a :

Imp. en 1636, et dédiée au Cardinal.

Anne Saintot, fille de Marguerite Vyon et de Pierre Lambert, tres. de France, à Tours. Mariée en 1641 à André sr de Givry.

> Il est sot et me fait ombrage,
> Car elle est sotte comme luy.

La mere en fut terriblement courroucée, et ne luy vouloit point pardonner. Enfin, il s'alla mettre à genoux auprès d'elle à l'eglise, et jura qu'il ne se leveroit jamais, si elle ne luy faisoit grace. Elle en estoit peut-estre à cet endroit du *Pater : Sicut et debitoribus nostris* *, et elle luy pardonna.

Voy. l'*Histor.* de Voiture, t. III, p. 43 et suiv.

Enfin, le duc de Brezé luy donnoit pension [1], et il le suivit une fois sur la mer; mais il desmentit bien le sang des Abencerrages, dont il se disoit issû; car, dans un combat, on dit qu'il se mit à fond de cale, et que comme quelqu'un luy eûst dit que les coups de canon à fleur d'eau estoient les plus dangereux : « Helas ! » s'escria-t-il, « où est-ce donc que je me

[1] En allant à Orbitelle *, il demanda une abbaye pour Bensserade; il l'auroit eüe enfin, s'il eust vescû.

» fourreray? » Après, il se poussa le mieux qu'il put à la Cour, et par le moyen de Lyonne, qui se divertissoit à faire des bouts-rimez avec luy au cabaret, il eut quinze cens livres de pension de la Reyne, et mesme il toucha quatre mille livres pour aller en Suede faire compliment à la Reyne, qui avoit pensé estre assassinée par un regent de college hors-du-sens *. On croyoit qu'il la tiendroit en belle humeur. Il n'y alla pas pourtant, mais l'argent luy demeura. Il a de la vivacité d'esprit, mais il a une presomption enragée, et souvent il luy est arrivé de dire des sottises en pensant dire de plaisantes choses. Pour sa cervelle, vous en allez juger. Il fit des couplets de chansons sur toutes les filles de la Reyne [1], il s'estoit acharné sur Saint-Michel; il en fit de mesme sur Segur, qui fut la doyenne en sa place. En voicy un : En 1654.

Quelle injustice pour Ségur!
Elle est blanche, elle est blonde,
Et trouve à tout le monde
Le cœur un peu dur.
Je la voy reduite
En un estrange point;
Ses amants sont en fuite,
Et son embonpoint
Ne les rappelle point.

Desjà il avoit dit * dans l'*Adieu* de Nueillan qui s'alloit marier : *Ou plutôt :* Il avoit fait dire à Mlle de Nueillan.

Segur, excusez-moy si je suis incivile
De passer devant vous.

[1] Guerchy disoit à Bensserade : « Mandez-moy si les filles de la » reyne de Suede ont une aussy impertinente Dupuys que nous. »

Et, en plein cercle, elle luy dit : « M. de Bensse-
» rade, vous avez fait des vers contre moy. Dans
» nostre race il n'y a point de poétes pour vous ren-
» dre la pareille ; mais il y a bien des gens qui vous
» traitteront en poéte si vous y retournez. » Ce fut elle qui avertit M. de Chastillon que Bensserade avoit fait le couplet que voicy :

> Chastillon gardez vos appas
> Pour quelque autre conqueste ;
> Si vous estes preste
> Le Roy ne l'est pas ;
> Avecques vous il cause,
> Mais en vérité,
> Il faut quelque autre chose
> Pour vostre beauté
> Qu'une minorité.

Mme de Chastillon luy dit : « Vrayment, Monsieur
» de Bensserade, je vous ay bien de l'obligation de
» faire comme cela des chansons sur moy. » Mais le mary luy dit : « Mon petit amy, s'il vous arrive jamais
» de parler de Mme de Chastillon, je vous (feray) roüer
» de coups de baston. » Il fut quelque temps après cela sans oser se monstrer, car cette infortune luy arriva en un temps qu'il estoit mal avec Lyonne, et voicy pourquoy. Le beau-pere de Lambert * tenoit alors cabaret à Bel-Air, près de Luxembourg ; Bensserade luy devoit cinquante escus pour depense de bouche, car il avoit esté comme en pension là-dedans quelque temps. La femme pria de Lessins *, nepveu de Lyonne, car la voix d'Hilaire et celle de Lambert

Le fameux musicien.

Cette terre etoit aux Lyonne depuis plusieurs générations.

attiroient beaucoup d'honnestes gens dans cette maison *, de dire à Bensserade, qui alors avoit les quatre mille livres de son ambassade eschoüée, et quinze cens livres de sa pension, de luy payer les cinquante escûs. Il le promit jusqu'à trois fois; enfin il dit qu'il l'avoit payée; et cela s'estant trouvé faux, Lessins le dit à Lyonne qui, desjà en colere de ce que ce garçon avoit publié des bouts-rimez de sa façon, ce qu'il luy avoit defendû, ne le voulut plus voir. On fut contraint de ceder ces cinquante escûs à un valet de pié de M. d'Orléans, qui tourmenta tant Bensserade qu'il le fit enfin payer. Scarron, qui n'aimoit pas Bensserade, après avoir datté une fois :

Voy. *Hist.* de Lambert, plus loin.

L'an que le sieur de Bensserade
N'alla point en son ambassade *,

Epitre à Mme la comtesse de Fiesque, pour demander une chienne promise.

datta ainsy l'année suivante :

L'an que le sieur de Bensserade
Fut menacé de bastonnade.

Depuis, il se rajusta peu à peu avec Lyonne, qui souffrit enfin qu'il allast chez luy.

En ce temps-là, Bensserade commença fort à descheoir ; ses premieres pieces sont bien plus raisonnables ; il y a au moins presque tousjours deux bons vers pour deux meschants. Il en fit alors une, où il disoit à une femme :

Et vous avez cent choses
Par-delà la beauté.

Je lisois cette piece devant une femme, et je m'arrestay exprès après ces vers,

Et vous avez cent choses...

« Helas ! » dit-elle, « il n'en faut point tant : on est » quelquefois bien empesché d'un. » On fit un couplet contre luy sur l'air de *Grand Guenippe :*

Bensserade,
Bensserade,
Pourquoy pus-tu tant?
— J'ay le pié fin et le gousset friand,
Et je n'ay point d'argent
Pour avoir des chaussons blancs.

On le faisoit enrager en l'appellant le poéte Bensserade, car des voleurs dirent dans leur deposition qu'ils avoient volé un soir *le poéte Bensserade.* « Helas ! » dit-il, « ils ne me prirent que deux quarts » d'escus ; mais ils m'osterent mon manteau ; pour » ma monstre, je la coulay dans mon calleçon, et » trepignois des piez, de peur qu'ils n'entendissent » le ballancier. Le cocher de celuy avec qui j'estois » dit naifvement aux voleurs : Messieurs, avez-vous » fait ? iray-je ? »

La plus raisonnable action que Bensserade ait faitte de sa vie, ce fut que M. de Chasteauneuf ayant esté fait garde des Sceaux pour la seconde fois, en 1650, il fit en sorte que la pension que Gombaud avoit sur le sceau fust continüée. Il estoit des amys de Mme de Leuville *, femme du nepveu du Garde des sceaux, et il la fit agir comme il falloit ; après il es-

Anne Morant femme de René Olivier, marquis de L., frère de Mme de Villarseaux, la mère.

crivit un billet à Gombaud, sans signer, par lequel on l'avertissoit que l'affaire estoit faitte, et qu'il en avoit l'obligation à Mme de Leuville, à Mme de Villarseaux sa belle-sœur, à Mme de Chaulnes la vidame *, à Mme de Vaucelas *, et au president de Bellievre, et ne parloit point de luy.

Françoise de Neuville - Villeroy, fme de Henry - Louis d'Albert, duc de Chaulnes.

Sœur de Chasteauneuf.

L'abbé Tallemant dit que cela vient de ce qu'un jour il dit à Bensserade que Gombaud faisoit cas de sa poésie. A la verité il avoit esté prié de prendre cette peine par quelque amy de Gombaud [1], et ne s'en estoit pas avisé de son propre mouvement; aussy n'estoit-il pas tenû de sçavoir que l'autre fust en necessité. Nous parlerons de luy dans les Memoires de la Regence.

[1] Montlaur *.

Sans doute Pierre de Barthelemy sr de Montlaur, neveu du petit Gramond.

COMMENTAIRE.

I. — P. 121, lig. 6.

La comtesse de la Rocheguyon resta veuve... du frere de M. de Liancourt.

Voici l'ordre de cette maison. Charles de Goyon-Matignon, comte de Thorigny, avoit epousé Eleonore d'Orléans, fille d'Eleonor duc de Longueville et de Marie de Bourbon duchesse d'Estouteville. Ces deux femmes, nées princesses, furent l'occasion des hautes prétentions de leur fille, Catherine Gilonne de Goyon-Matignon, dont on va lire l'Historiette.

Elle epousa François de Silly, comte, puis en 1621, duc à brevet de la Rocheguyon, qui mourut vers 1628. C'etoit le fils de Henry de Silly comte de la Rocheguyon, mort en 1580, et d'Antoinette de Pons, qui se remaria à Charles du Plessis-Liancourt, marquis de Guercheville. C'est ainsi que son fils du deuxième lit, Roger du Plessis-Liancourt, dit

M. de Liancourt, devint le beau-frère de Mme de la Rocheguyon. — Elle ne laissa pas d'enfans, et en 1632, la terre de la Rocheguyon arriva de la maison de Plessis-Liancourt, dans celle de la Rochefoucault par le mariage de Jeanne Charlotte de Plessis-Liancourt, avec François VII, le fils de l'auteur des *Maximes*.

Disons tout de suite ici que les la Moussaye etoient détachés du tronc principal des Goyon de Matignon depuis le commencement du xvie siècle, par le mariage de Guy Goyon de Matignon, mort en 1528, avec Gilette, dame de la Moussaye. Cette branche s'est eteinte avec les enfans du marquis de la Moussaye, le *petit-maître*.

La principale branche de cette grande maison de Goyon, les Matignon, ont fini en France dans la personne de feu Mme la duchesse de Montmorency, mère du duc actuel. En Italie elle est en possession de la principauté de Monaco.

II. — P. 124, lig. 14.

Dans la rüe des Bons-Enfans, à l'hostel mesme de la Rocheguyon.

Cet hôtel existe encore en partie, à l'extremité de la rue des Bons-Enfans, un peu plus bas que la rue Baillif et du côté du Palais-Royal. « C'etoit, » dit Piganiol, « le dernier des quatre hôtels que les comtes » de la Rocheguyon, du nom de Silly, ont eu dans Paris. » (*Description historique de la ville de Paris*, 1765, tom. III, p. 281.)

III. — P. 124, lig. 26.

Si le chevalier de la Valette n'eust point esté arresté à Paris durant le blocus...

Jean Louis, chevalier de la Valette, fut saisi dans Paris, en 1649, au moment où il cherchoit à soulever les habitans contre le Parlement, par le moyen de pamphlets vifs et amers que l'on réimprima presque aussitôt sous les titres de *premier* et de *second billet*, *imprimez à Saint-Germain*, *et semez dans Paris par le chevalier de la Vallette*. Ils sont des meilleurs qu'on ait faits pour la cause royale. Dans la bonne mazarinade de la *conférence du Cardinal avec le Gazetier,* 1649, on fait dire à Renaudot qu'il est le véritable auteur de ces *avis :* « Ce fut en se- » mant ces libelles que le chevalier de la Valette fut pris et conduit à » la Conciergerie, où son procez luy estant fait, on l'eust racourcy de » toute la teste, aussy bien que de ses meubles, si Monsieur le Prince » n'eust pas escrit à M. de Bouillon; ce qui fut cause qu'au lieu de » l'arrester en Greve, on le conduisit à la Bastille où il est encore. »

IV. — P. 125, lig. 12.

Il avoit une maison à l'année, auprès de l'hostel de la Rocheguyon.

Le pere de Bensserade etoit peu de chose; une espèce de maître des Eaux et forêts, huguenot; sa mère portoit le nom de la Porte, comme la mère du cardinal de Richelieu. « J'ay souvent oüy dire à Bensserade, » dit malignement l'abbé Paul Tallemant, en tête de l'edition de ses *Œuvres*, « que sa mère ne consentoit pas trop volontiers à la parenté » du Cardinal, disant souvent qu'elle n'etoit pas des la Porte dont on » vouloit qu'elle fût. Enfin, toutes ces *Portes* se confondirent, et ce fut » par là que Bensserade passa, pour s'attacher à M. l'amiral de » Brezé. »

Les scrupules de la bonne dame Bensserade rappellent un peu le chagrin du père de Mirabeau, de ce qu'un de ses aïeux se fût rendu coupable de mésalliance, en epousant une Medicis.

V. — P. 126, lig. 11.

Ce fut contre luy que Bensserade fit cette piece...

Voyez ses *Œuvres*, tom. I, p. 63. Les stances sont intitulées: *Jalousie*. La preuve de l'attribution qu'en fait des Réaux est justifiée par la quatrième stance :

Elle ne fit jamais de si grossiere faute;
Cet esprit, qui ne peut former un bon dessein,
Croit qu'un badin qui danse et saute
Vaut un honnête homme mal sain.

VI. — P. 127, lig. 13.

Il fit des couplets sur toutes les filles de la Reyne.

SUR MADEMOISELLE DE SAINT-MICHEL.

Dupuis, vous ne sçauriez sçavoir
A qui j'en veux, tant ma flamme est discrette,
Quand vous auriez un absolu pouvoir
Sur les secrets de Michelette.
(Airs et vaudevilles de Cour. 1665.)

Le premier couplet cité par des Réaux sur Mlle de Segur n'a pas été compris dans les *Œuvres*. En voici un second sur la même fille d'honneur de la Reine :

Si l'on portoit une fenestre
Au cœur et que l'on pust connoistre
Les sentimens, la passion,
Philis, tu serois attrappée,
Car on verroit l'intention
Que tu as d'estre mariée.

Mlle de Neuillan avoit epousé, en 1651, le comte de Navailles. Celui-ci, plus tard maréchal de France, dit dans ses *Mémoires:* « Je suivis » en 1650 le cardinal à Compiègne où le Roy alla... Cela me donna » lieu d'avoir commerce avec les filles d'honneur de la Reyne, c'etoit » l'occupation la plus ordinaire des jeunes gens de condition qui sui- » voient la Cour. Je m'attachay auprès de Mlle de Neuillan, que l'on » parloit de marier à M. le prince de Lillebonne. Sa conversation, ses » manières et son esprit me plaisoient infiniment. » (P. 82.)

Mlle de Neuillan etoit des bonnes amies de Mademoiselle qui souvent en parle dans ses *Mémoires*. Elle fut la confidente de la Reine et de Mazarin, pendant l'eloignement de ce dernier. (*Mémoires de Mme de Motteville*, tom. IV, p. 50 et suiv.)

— Le couplet célèbre sur Mme de Chastillon n'est pas non plus dans les *Œuvres,* mais dans les *Airs et Vaudevilles de cour, dediez à Mademoiselle*, Paris, Leroy, 1665. Le nom de *Clémence* y est substitué à celui de *Chastillon.*

VII. — P. 130, lig. 20.

Le cocher... dit naïfvement aux voleurs...

Ce vol fait à Bensserade est agréablement raconté par Loret qui a la discrétion de ne pas nommer le poëte :

Un des chers mignons du Parnasse
Reçut aussy mesme disgrace :
On prit peine de le voler,
Dont il ne put se consoler.
A la clarté de la bougie,
Il avoit fait une elegie
Que l'on tira de son gousset ;
S'il en fut fasché, Dieu le sçait;
Plus une ode toute divine
Sur le sujet d'une blondine.
On luy prit aussy tout de gob
Un ravissant sonnet sur Job,
Que, par raison ou par manie,
Plusieurs aimoient mieux qu'Uranie,
Quelques vers pour la Saint-Megrin;
D'autres pour monsieur Mazarin...
Des paroles pour Amarante
Faites sur l'air d'une courante,

Un beau sixain de quatre vers,
Dix ou douze fragmens divers,
Et bref d'autres pieçes si belles
Qu'il en eut des douleurs mortelles.
Quand il fut arrivé chez luy,
Plein d'inquietude et d'ennuy,
Il dit, fouillant dans sa pochette :
Grands dieux ! quelle perte ai-je faitte !
Que mon malheur est sans égal !
Qu'on me prit un beau madrigal !
Ha ! je voy que je suis moins riche
Que je n'estois d'un acrostiche...
Pourtant, dit-il à ses valets,
On ne m'a point pris mes poulets,
Cela tant soit peu me console.
Enfin, après ceste parole,
Il deboutonna son pourpoint,
Se deshabilla de tout point,
Mit de la cire à ses moustaches,
Mangea dix ou douze pistaches,
Prit son mouchoir et se moucha,
Et puis après il se coucha.

VIII. — Fin.

Mme de la Rocheguyon mourut en janvier 1662. Loret après avoir annoncé la fin de Mme d'Estrades, ajoute :

Et l'on m'a dit la mesme chose
De l'illustre Roche-Guyon,
Dame de haute extraction,
La parente de Votre Altesse,
Et qu'on qualifioit duchesse,
Etant veuve d'un grand seigneur
Digne de respect et d'honneur.

Au rapport de ma propre veüe,
Etant jeune elle étoit pourveüe
D'une multitude d'appas
Qui l'accompagnoient pas à pas...
J'ay veú cette belle autrefois,
Portant la fleche et le carquois
Et des brodequins beaux et riches,
Courre des daims, des cerfs, des biches,
Avec une dexterité
Egale à sa rare beauté...

(Lettre du 28 janvier 1662.)

CCCXLII.

MADAME DE CASTELMORON.

(Marguerite de Vicose dame de Casenove et de Castelnau, mariée à François de Caumont, marquis de Castelmoron, dernier fils du maréchal de la Force.)

Madame de Castelmoron estoit heritiere de Vicose[1], et avoit trente mille livres de rente. On la maria à un cadet de la Force, frere du duc d'aujourd'huy. Cet homme n'avoit pas vingt mille escûs en partage, estoit et est encore un petit homme fort mal basty et qui n'a rien de recommandable en luy que d'entendre bien la chasse. Elle n'estoit point mal faitte, et ne manque nullement d'esprit.

A la premiere guerre de Bordeaux[2], il arriva à cette femme une assez estrange aventure. Saint-Geniez * aujourd'huy gouverneur de Brienne pour le cardinal Mazarin (c'est un cadet de Navailles), comme lieutenant-general commandoit un quartier vers les landes de Bordeaux, où cette femme a une maison appellée Casenave. Il fit connoissance avec elle : on avertit le mary qu'il y avoit de la galanterie entre

Henry de Montlaur, marquis de Saint-G.: mort 31 mars 1685.

[1] Une maison de gentilshommes de Gascogne.

[2] 1650.

eux. Cependant Saint-Geniez est un garçon qui a une jambe de bois, et, ce qui est de plus difforme, sa veritable jambe n'est point coupée, mais elle luy est inutile et du pié il se touche quasy le derriere; il a un bras si fort colé contre le corps qu'il ne s'en sert quasy point; avec cela, peu d'esprit, mais beaucoup de cœur. Le mary, à ce qu'elle dit, avoit desjà esté excité contre elle par ceux de sa famille : elle dit que le duc alors marquis de la Force*, avoit esté amoureux d'elle, qu'elle en avoit des lettres d'amour, et qu'il estoit enragé contre elle de ce qu'elle l'avoit rebutté. D'autres disent que c'est une coquette, et qu'on en avoit desjà mesdit à Bordeaux, avec je ne sçay quel medecin. Un jour, durant les premiers troubles, Castelmoron vit un paysan qui, voulant entrer dans le chasteau, se retira dez qu'il l'aperceût; il l'appelle; cet homme s'enfuit; il court après, et enfin le fait revenir. Ce paysan luy avoüe qu'il apportoit des lettres, et qu'il avoit ordre de les donner secretement au maistre d'hostel. Castelmoron les prend; il y en avoit deux, une à cet homme, par laquelle on le prioit de rendre l'autre à Madame. Le mary ouvre celle de sa femme; il y voit des lignes en chiffres en deux ou trois endroits differents; le voylà en colere : il va brusquement demander à sa femme les clefs de sa cassette, de son cabinet et de tous ses coffres. Elle eut beau haranguer, il fallut enfin les donner. Il prend tout ce qu'il trouve de lettres, qui n'estoit pas un petit paquet, car cette femme se picque d'escrire à tous les beaux esprits

* Armand Nompar de Caumont, marquis, puis duc de la Force.

de province, et reçoit une infinité de lettres ; et avec cela il s'en va à Castelnau trouver tous les MM. de la Force, qui y estoient alors assemblez. Là on se met à deschiffrer cette lettre, et, après y avoir bien resvé, ils crurent l'avoir deschiffrée, et qu'il y avoit en un endroit, *consolez-vous de la mort de vostre petite, à la premiere veüe nous reparerons cette perte.* Par l'advis de la parenté, le mary escrit à sa femme que le bien de leurs affaires l'obligeoit à demeurer à Castelnau, et qu'elle le vinst trouver aussytost la presente receûe. Elle va consulter sa mere*, remariée au comte de Cabreres ; cette femme n'est point d'avis qu'elle y aille : « Tenez-vous chez vous, vous y estes » la maistresse. » Celle-cy se desrobe et s'y en va avec sa fille aisnée, un enfant de sept à huict ans* : au mesme temps, on pratique un brave qui querelle Saint-Geniez ; ils se battent ; mais le pauvre brave ne se trouva pas bien du tour d'amy qu'il faisoit à MM. de la Force ; car Saint-Geniez le tua. Mme de Castelmoron arrivée, on la fait mettre sur la sellette : elle se defend fort bien, car elle ne manque pas de courage, non plus que d'esprit. Le vieux duc estoit pour elle, et il en pleuroit de compassion : elle estoit tousjours à table auprès de luy, et, pour plus grande seureté, ne mangeoit que de ce qu'il mangeoit.

Marie de Favars.

Marie de Caumont, mariée en 1674 à Charles Bordeaux de Rochefort, marquis de Theobon.

Le mary, au bout de quelque temps, fait semblant d'estre satisfait, et parle de s'en retourner : on ne dit rien au bonhomme de ce qu'on avoit resolu. Ils partent ; mais ils n'eurent pas fait deux lieües, que voylà des gens armez qui l'emmeinent toute seule dans un

vieux chasteau à chats-huants. Ce coup-là elle crut estre morte ; mais pour ne pas leur donner lieu de pouvoir dire qu'elle estoit morte de sa mort naturelle, elle se resout à ne manger que des œufs en coque et à ne boire que de l'eau. Voyant sa resolution, ils firent une mine qui fit sauter tous les planchers du corps de logis où elle estoit, dans l'instant que, par bonheur, elle estoit entrée dans un petit cabinet qui estoit dans l'espaisseur du mur. Cette espece de miracle touche le mary ; il croit qu'elle est innocente, et que c'est pour cela que Dieu l'a sauvée, car c'est un bigot entre les huguenots. La marquise de la Force * en est de mesme, et, persuadée du crime de cette femme, elle croyoit qu'une adultere estoit digne de mille morts ; il pouvoit aussy y avoir de la jalousie, à cause de son mary, si ce que dit M[me] de Castelmoron est veritable. Le mary se jette aux pieds de sa femme, luy demande pardon, et elle retourne avec luy.

Jeanne de la Rochefaton, dame de Saveilles. *Voy.* t. I, p. 252-264.

Comme j'ay desjà dit, elle est la maistresse, gouverne tout ; luy ne se mesle de rien : il y a quelque douceur à cela. D'ailleurs un mary est necessaire à une galante. La mere avoit commencé un procez à Bordeaux ; on jette les informations au feu. Elle a sceû depuis que la famille avoit mis dans la teste de Castelmoron le plus ridicule scrupule du monde : elle estoit grosse ; on suppute combien il y avoit qu'il n'avoit couché avec elle, et on luy fait promettre d'en faire justice si elle n'accouche precisément dans les neuf mois. Par bonheur elle y accoucha.

Ou Isarn.

Quelques années après, Isar*, garçon bien fait, qui a bien d'esprit et qui fait joliment des vers, fit connoissance avec elle à Toulouse ; il avoit déjà esté plusieurs fois à Paris ; je ne doute pas qu'il n'en ayt eu toutes choses. Il alla mesme avec elle à la campagne ; et, à Paris où il vint en suitte, elle luy escrivoit sans cesse ; mesme il descouvrit que son valet avoit esté gaigné et que la demoiselle de la dame avoit commerce avec luy pour sçavoir toutes les galanteries de son maistre. Il trouva moyen de retirer toutes les lettres de la suivante que ce valet gardoit, et puis il le renvoya tout doucement[1].

[1] Enfin la conduite de la dame a justifié le mary et la famille du mary. Elle a fait encore d'autres galanteries, et puis elle a changé de religion ; mesme elle voulut faire accroire à la Cour que ses filles, qui sont desjà assez grandes, vouloient en faire autant. Il fallut les faire venir et les mettre en sequestre : elles declarerent qu'elles vouloient estre de la religion de leur pere.

COMMENTAIRE.

I. — P. 140, lig. 1re.

Isar, garçon bien fait qui a bien d'esprit.

Et non *bien de l'esprit*, comme on avoit corrigé. C'etoit une façon de parler qui ne fut pas longtemps reçue, et qui conduisit à notre *infiniment d'esprit,* demeuré en dépit des réclamations de Vaugelas et de Thomas Corneille. « Cette nouvelle façon de parler : *Il a esprit* règne, » dit Vaugelas, « par toute la ville, et s'est mesme insinuée à la Cour ; » mais elle n'y a pas esté bien reçûe, comme ayant trop d'affecta- » tion. » (*Remarques sur la Langue françoise,* edition de 1738, p. 452.)

Isar ou plutôt Isarn, a fait plusieurs agréables pièces en vers et en prose. On lui attribue le *Louis-d'Or* dédié à Mlle de Scudery, mais

à moins qu'il n'y ait deux pièces du même nom, c'est Bonnecorse auquel il faut la rendre, comme le prouve une lettre du marquis de Termes à Bussy-Rabutin du 7 février 1686 : « Bonnecorse qui a fait autrefois le *Louis-d'Or* que vous avez trouvé joly, fasché de s'estre trouvé dans les satyres de Despreaux, en a composé une contre luy qu'il intitule *le Lutrigot.* » (Lettres de Bussy-Rabutin, edition de 1731, tom. VI, page 24.)

Mme de Castelmoron n'est pas même nommée une seule fois dans les *Mémoires du maréchal de la Force* publiés par M. le marquis de la Grange. De son mariage peu fortuné, Mme de Castelmoron ne laissa que des filles, qui devinrent, l'aînée, marquise de Theobon, la seconde, Mme de Briquemault. Les deux autres n'ont pas eté mariées. L'une se nommoit Mlle de Castelmoron; la seconde, morte en 1724, fut la célèbre Mlle de la Force, Charlotte-Rose de Caumont, qui a fait des romans historiques qu'on lit encore aujourd'hui.

CCCXLIII.

RENEVILLIERS.

(Henry Barjot, baron de Renevilliers, né 9 septembre 1595, de Jean Barjot, sieur de Marchefray et de Marguerite Forget.)

Renevilliers s'appelle Henry Barjot. Son pere estoit maistre des Requestes et s'appelloit M. de Marchefroid. Cet homme ne fut pas le meilleur mesnager du monde ; il ne laissa pas pourtant de conserver assez de bien pour pourvoir honnestement ses enfans, et Renevilliers, quoyque cadet, a quatre mille livres de rente de partage. Il se fit d'espée, car ils sont de bonne famille. Il acquit de la reputation, se battit en duel et eut avantage. Il quitta bientost le service et se mit à faire une vie assez bizarre. Son frere aisné, nommé d'Aunüeil*, faisoit le gentilhomme, sans porter les armes ; il n'estoit point marié. Renevilliers, qui ne vouloit point qu'il se mariast, (car il est horriblement avare, et il esperoit que ce frere, qui se portoit bien et qui n'a qu'un an plus que luy, mourroit), avoit soing de le remettre bien avec une certaine femme dont il estoit amoureux ; car ils se broüilloient souvent cette femme et luy ; et le jour

Louis Barjot, sieur d'Auneuil, maître d'hôtel du Roi, grand maître des eaux et forêts de Lorraine.

qu'ils devoient se revoir, nostre homme alloit à la chasse, et leur apportoit tousjours quelque couple de perdrix. Mais malgré tous ses soins, ce frere se maria avec la sœur * de Saint-Estienne dont nous avons parlé, niepce du pere Joseph. Cela mit nostre cadet en si meschante humeur, et luy tenoit si fort à la teste, qu'il ne pensoit à autre chose, ny nuict ny jour ; et on m'a dit qu'une nuict qu'ils estoient couchez en mesme chambre dans une hostellerie, je crois qu'ils avoient eu quelques differents sur leurs partages, Renevilliers, tout en dormant ou du moins faisant semblant de resver, alla l'espée à la main pour tuer son frere, qui n'avoit point encore d'enfans ; mais ce frere se resveilla fort à propos. Toute leur vie les deux freres ont eu maille à partir. Le commencement vint de ce que Renevilliers fut forcé de tuer un gentilhomme de leurs voisins ; et voicy comment. Leur pere avoit laissé perdre beaucoup de droits, de sorte qu'eux, les ayant voulû restablir, eurent bien des demeslez avec leur voisinage. Un jour que nostre homme estoit à l'affust dans un bois, où il pretendoit droit de chasse, celuy à qui estoit le bois survint, et en l'appellant *Petite Escritoire,* car Renevilliers estoit fort jeune, va à luy l'espée à la main. Renevilliers luy dit que s'il avançoit, il le tueroit ; l'autre ne laissa, et Renevilliers en fit comme il eust fait d'un lapin. Cette affaire leur cousta beaucoup, et comme elle avoit eu lieu pour conserver les droits de leur terre, il pretendoit que toute la famille y contribuast. Il arriva aussy, longtemps après, que des gens

Elisabeth de Beaumont (voy. *Histor. de Ninon*, etc.); mariée en 1635.

A deux lieues de Beauvais.

de guerre voulant loger à Aunüeil *, il contrefit l'ayde de camp, et, changeant leur route, les envoya chez un homme de robe de leurs voisins ; mais cet homme, qui avoit du credit, le fit condamner aux despens. Je me souviens qu'on le faisoit enrager quand on l'appelloit *M. l'Ayde de camp.* Il pretendoit encore qu'on le remboursast de ces frais-là. Enfin ils s'accommoderent.

Renevilliers a tousjours aimé le sexe, mais à son profit. Il estoit grand et bien fait, et baisoit une fruittiere pour avoir du dessert, une bouchere pour de la viande, et une grainetiere pour de l'avoine. Il est vray qu'il paya une fois une pourpointiere en la plus plaisante monnoye du monde. Une vieille femme veuve, de la rüe de la Pourpointerie *, avoit longtemps habillé ses laquais, de sorte qu'il luy devoit une assez grosse somme : cette femme l'alloit voir souvent et luy presentoit tousjours ses parties ; Renevilliers la remettoit de jour à autre, et cependant il cherchoit quelque invention pour ne pas payer. Enfin il luy dit une fois : « Venez demain matin à dix heures, » je vous donneray contentement. » La vieille fut dez neuf heures dans sa chambre : il envoye chercher à desjeuner, la fait boire, la met en belle humeur, et tout d'un coup il la pousse sur le lict où il la contenta si bien qu'apres cela elle prend ses parties, les jette au feu et luy dit : « Allez ! vous ne mesprisez point » vieillesse ; il ne sera jamais dit que je demande rien » à un si honneste homme que vous. »

Réunie depuis à la rue des *Lombards*.

Il chercha dix ans durant à tromper en mariage,

comme il avoit fait en concubinage ; mais il pensa bien estre trompé luy-mesme. Une marieuse de gens, on appelle cela vulgairement une *apparieuse*, qui se nommoit dame Bricolleuse, luy proposa un party de consequence, et luy dit qu'il se trouvast à Saint-Gervais, un tel jour, pour voir la dame. Elle luy conseilla, luy protestant qu'elle ne faisoit point de conscience de le servir au préjudice d'un autre, d'emprunter l'equipage de quelqu'un de ses amys. Renevilliers emprunte donc l'habit et le train d'un seigneur de la Cour qu'il connoissoit, et entre à Saint-Gervais suivy d'un page qui luy portoit un carreau avec de l'or, et assez bon nombre de laquais ; il n'y fut pas plus tost que la Bricolleuse l'accoste, et luy monstre une femme de bonne mine, bien vestüe, et qui n'avoit pas moins de suitte que luy ; ils se regardent longtemps tous deux, et enfin le galant se retire après avoir sceû le logis de la dame. Il y alla le lendemain et reconnut bientost que la Bricolleuse les trompoit tous deux, et il coucha bientôt avec cette créature et sans grande peine[1].

[1] Il luy arriva une assez plaisante aventure au fauxbourg Saint-Germain. Il s'y promenoit dans un jardin avec une femme dont il estoit amoureux, et ayant trouvé l'heure du berger, il estoit sur le point de mettre l'aventure à fin, et desjà il luy avoit levé la juppe, quand un couvreur, qui les voyoit de dessus un toict, se mit à crier : « Allez f— plus loing. »

— Il arriva une chose toute pareille à Habert, secretaire du Roy, frere aisné du Commissaire de l'artillerie, et de l'abbé de Cerisy : il alloit tout de mesme à une suivante de Mme la Baziniere dans une hostellerie des Ardillieres à Saumur, quand une sentinelle du chasteau menaça de leur tirer s'ils n'alloient f— plus loing.

Quoyqu'il cherchast fortune en ville, il ne laissoit pas d'avoir un ordinaire chez luy ; ç'estoit une vieille servante, nommé Blanche. Cette femme avoit longtemps servy dans un hospital ; elle avoit appris cent receptes, et dans la Ville-neuve-sur-Gravois, près la porte Saint-Denis, où Renevilliers logeoit pour avoir une chambre à meilleur marché, elle servoit de chirurgien, saignoit, renoüoit, etc. Elle y estoit connüe de tout le monde, jusqu'aux petits enfans. Son maistre ne l'estoit pas moins ; et quand on disoit *M. le baron,* on entendoit Renevilliers. Blanche le plus souvent composoit elle seule tout son train, car comme il vivoit un peu en Boheme, la pluspart du temps il n'avoit pas un pauvre laquais, et plusieurs fois il est arrivé à Blanche de l'aller querir le soir en ville, montée sur son cheval, avec un flambeau à la main et une espée au costé.

Au commencement de la Regence, esperant attrapper un benefice, il se mit à porter la soutane et à faire le devot ; il disoit qu'en effect il sentoit quelque repentir, et qu'il n'estoit pas trop mal dans le chemin de paradis. Mais la dévotion cessa avec l'esperance du benefice, et aussy la soutane ne valoit plus rien. Nous avons sceû depuis que cette soutane n'estoit point à luy, et qu'un nommé Bouillon, qui avoit esté aumosnier de Montauron, la luy avoit prestée et ne l'avoit pu r'avoir. Durant sa dévotion, il se fit donner l'intendance des Enfans trouvez du diocese de Beauvais, car Renevilliers est en ces quartiers-là *. Les meschantes langues disoient que c'es-

* *Ou* Rainvilliers, à une lieue et demie de Beauvais et près d'Auneuil.

toit pour avoir leurs langes et leurs couches. Enfin insensiblement il se desfit de toute sa bigotterie, à une croix d'or près, qu'il portoit attachée à son pourpoint avec un ruban violet ; encore s'en desfit-il à la fin. Depuis, il eut un procez contre M. de Beauvais *, qui deffendit au curé du village de Renevilliers de le recevoir à la communion ; je pense que c'estoit à cause de Blanche. Renevilliers ne s'en prit point au Curé ; mais il alla s'en plaindre au bailly de Beauvais, vieux cavalier âgé de quatre-vingts ans, luy representa qu'il estoit le pere de la Noblesse, et que c'est à luy à faire faire raison aux gentilshommes. Le Bailly se mocqua de luy. Quelqu'un qui s'y trouva dit après à ce bonhomme qu'il avoit tort de traitter ainsy un homme de cœur et de condition qui s'en pourroit bien prendre à son filz. M. de Villeroy, qui le sceut, envoya des gardes à Renevilliers, qui declara qu'il n'en vouloit point à ce vieux radoteur ; mais luy, qui ne sçait quasy pas lire, il accusa M. de Beauvais d'avoir fait un livre où il y a des choses contre la doctrine de l'Eglise *. Cela s'accommoda avec le temps.

Auguste Pothier, mort 13 juillet 1650.

Traité des libertez de l'église gallicane.

Il y a quelques années qu'il envoya aux filles de Mme d'Agamy *, chez laquelle il est familier de tout temps, une souris dans une boiste pour leurs estreines. Elles, pour s'en venger, luy envoyerent, au nom de leur pere, deux bouteilles, l'une de vin d'Espagne, et l'autre de decoction. Il se desfioit de quelque malice, et, pour s'en asseurer, il en fit boire au laquais. Le laquais, qui averty de tout, sçavoit laquelle estoit

Sœur de Henry de Louvigny et d'une veuve aimée du jeune des Réaux.

la bonne bouteille, en but volontiers un grand verre : Blanche vient, qui ne le vouloit point croire ; il gage un escu contre elle et le gaigne. Aux Roys, il envoye l'autre bouteille à son procureur, qui en fit grande feste à ses voisins, et les convia d'en venir boire ; mais ils penserent le gourmer quand ils en eurent gousté. Voylà le procureur outré ; il fait perdre le procez à Renevilliers, et il fallut rendre à Blanche son escu, et luy en donner encore un autre.

Presentement il parle d'aller en Canada, pour espouser la reine des Hurons, et il n'est pas plus sage qu'il estoit il y a vingt-cinq ans.

COMMENTAIRE.

I. — P. 146, lig. 5.

Dans la Ville-neuve-sur-Gravois...

On donnoit le nom de Ville neuve au quartier qui s'étendoit du couvent des Filles-Dieu, dans la rue Saint-Denis, (où sont aujourd'hui le *passage*, la *rue* et la *place* du Caire,) à la *rue* Poissonnière et au *boulevard* Bonne-Nouvelle. Durant la Ligue, on abattit les maisons de ce quartier ; et les démolitions ayant rehaussé le terrain, on appela le quartier que l'on venoit de rebâtir sous Louis XIII, la *Villeneuve-sur-Gravois*. Il ne reste d'autre souvenir de ces noms que la rue *Bourbon-Villeneuve*. (Voy. Jaillot, *Recherches sur Paris*. — *Quartier Saint-Denis*, p. 8.)

CCCXLIV.

MADAME ROGER.

Madame Roger est fille d'un gentilhomme d'entre la Lorraine et le Liege, de bonne maison mais pauvre. Elle l'appelloit M. le comte de Fermont ; le nom de la fille, c'est d'Ueil. Sa mere n'estoit pas tout-à-fait si noble ; elle estoit fille d'un chanoine de Toul, qui luy avoit donné un assez gros mariage. Nostre madame Roger, estant fille, demeura assez longtemps à Toul en attendant quelque bonne occasion. Enfin, au dernier voyage que le feu Roy fit en ce pays-là *, un nommé Roger, filz d'un riche orfevre de Paris, qui avoit quitté sa boutique et estoit mort quelque temps après, devint amoureux d'elle, l'espousa et l'emmena à Paris. Elle a dit depuis qu'elle avoit crû que Roger[1] estoit gentilhomme, et qu'autrement elle n'eust eu garde l'espouser. C'estoit une grande femme, assez bien faitte, qui parloit sans cesse de sa maison ; et surtout elle estoit insupportable au Cours, car elle ne faisoit que prosner sur les armoiries des carrosses ; d'ailleurs elle avoit de l'esprit comme une

* En 1635.

[1] *Mots biffés :* Estoit parent de M. de Saint-Simon.

Lorraine. Son mary, d'autre costé, ne faisoit que joüer, aller au bordel et ivrogner. J'ay oüy (dire) à la dame que plus de deux ans durant, après leur mariage, il petunoit * tous les soirs dans le lict, elle y estant. Il luy arriva une fois une plaisante aventure: il y avoit une guenon, un soir qu'il prit quelque drogue; la guenon en but une partie: il la met coucher avec luy à son ordinaire; sa femme estoit aux champs. La drogue opere pour la guenon comme pour luy; mais elle n'alloit pas au bassin, et elle foira d'une si espouvantable maniere, qu'elle chia sur le nez de Roger et remplit tout le lict d'ordure de l'un à l'autre bout.

Il fumoit.

Cette femme faisoit fort la prude. Un de mes freres, nommé Lussac *, grand garçon bien fait et bien dansant, s'avisa de l'entreprendre, et nous declara hautement qu'il y alloit planter le piquet *, et que s'il en venoit à bout, il l'en feroit bien marcher droit. Je le trouvois bien hardy de se joüer à une femme qui mesprisoit terriblement les gens de la ville: aussy, quoyqu'il y tinst le siége fort longuement, n'y fit-il pas grand progrez, et les mesdisans disoient qu'il luy avoit presté de l'argent sans coucher avec elle, et que, de cet argent, elle en avoit payé un autre gallant. Ce gallant estoit un gentilhomme lorrain, nommé Vinüeilles *, qui estoit, disoit-elle, son parent.

Paul Tallemant sr de Lussac, frère de père de des Réaux.

Commencer le siége.

Henry le Bouteillier, sr de V.

Elle estoit notre voisine, et ayant esté obligé de donner les violons à mon tour, comme les autres jeunes gens du quartier, à cause de sa salle il fallut que ce fust à elle que je les donnasse. Je voyois bien

à sa mine qu'elle avoit quelque honte qu'un bourgeois luy donnast les violons [1], et je disois : « Sur » ma foy, je suis bien fasché qu'elle soit si sotte, car » à une autre je luy ferois comprendre que c'est le » roy Jugurtha qui luy donne les violons; car mon » pere les paye à cause de la traduction que je luy ay » faitte de la *Guerre de Jugurtha* [2]. » Il pensa arriver une estrange esclandre à ce bal. Le prince d'Harcourt, avec ses freres *, heurta à la porte un moment après que des laquais et ceux qui la gardoient s'estoient battus. Le cuisinier d'un de mes beaux-freres, qui s'estoit mis du costé de nos portiers, avoit une estocade *, dont la lame estoit fort estroitte : croyant que ce fust encore ces laquais qui heurtassent, il passe son espée par la serrure de la porte, et larde le prince d'Harcourt, qui en eust eu un demy-pié dans le corps s'il ne se fust tourné pour parler à quelqu'un ; mais effectivement le cuisinier, comme s'il eust piqué de la viande, ne prit que la peau. Aussytost voylà un bruit de diable ; je sors de la salle avec un de mes amys ; nous voyons un valet de chambre qui, tout furieux, montoit en haut * ; nous le suivons; il alloit tirer un coup de fuzil sur MM. d'Elbeuf dans la cour ; nous luy ostons son arquebuse et l'attachons à la quenoüille du lict, non sans luy donner quelque horion ; nous descendons,

Charles prince d'Harcourt; François de Lorraine plus tard comte d'Harcourt, et François-Marie comte de Lillebonne.

Longue epée pointue.

La salle de bal etoit sans doute au rez-de-chaussée, au fond de la cour.

[1] *Mots biffés :* « Qu'un bourgeois dansast la premiere courante avec » elle. »

[2] *Mots biffés :* Messieurs d'Elbeuf avoient des gens fort insolents; ils y vinrent avant leurs maistres qui avoient dit : nous irons en tel lieu...

et nous voyons tous les trois freres qui entrent dans la salle l'espée à la main. On n'entendoit autre chose que *Monsieur mon frere est blessé!* Je me mets derrière, et ne me vantay pas austrement d'estre le maistre du bal; Pimpernelle * vient, panse *Monsieur mon frere*, qui dansa avant que de partir. Mme de Congis, qui fourre tousjours son nez partout, me fit parler au prince d'Harcourt, et nous fusmes les meilleurs amys du monde. Il y avoit eu des coups ruez à la porte, car un cocher, qui se sentoit innocent, fut si sot que d'ouvrir sans m'avertir, et en eut la teste cassée. Pour le cuisinier, il s'esvada, et on ne l'a jamais veû depuis. Il fallut mener ce cocher au prince d'Harcourt, car il croyoit que c'estoit luy qui l'avoit blessé; j'en fus quitte pour cela; il ne le voulut pas voir, et me traitta fort civilement.

* Célèbre chirurgien.

Pour revenir à Mme Roger, elle devoit tant à tous ceux qui la fournissoient, et elle avoit tant emprunté, qu'elle résolut de s'en aller : en ce dessein elle prend une chaise, se fait porter aux Jesuites de la rüe Saint-Antoine *, prend une autre chaise, et va chez la mere Marguerite, auprès de Charonne. Vinüeilles l'avoit ruinée plus que tout le reste. Le mary, qui avoit esté si sot que de donner à sa femme une procuration generale, trouva après qu'elle luy avoit fait pour cinquante mille escus de dettes. Quelques jours après, elle envoya dire qu'elle estoit chez la mere Marguerite; il l'y fut prendre et la mena à une maison qu'il avoit à Essonne. Là il tascha, par toutes sortes de voyes, de luy faire confesser ce qu'elle

* A la maison professe à laquelle appartenoit l'église de Saint-Louis et St-Paul, conservée.

avoit fait de tout cet argent. On dit qu'il n'en put rien tirer, sinon qu'elle avoit donné à diverses fois vingt mille livres à son pere : il est vray qu'il venoit tous les ans faire la recolte ; c'estoit un des plus sots hommes que j'aye veû de ma vie. Elle dit aussy qu'elle avoit donné huict mille livres à son cousin de Vinüeilles.

Le mary, pour passer son chagrin, alla un jour à la chasse : dans ce temps-là elle donna pour sept cens livres tout le bestail de la maison, qui valloit bien mille escus, et se retira dans une religion à Corbeil ; de là elle alla jusqu'à Genes, parce qu'elle y avoit un de ses parents marié. Au retour, car elle ne trouva pas son compte à Genes, elle se mit dans les Filles de Saint-Nicolas de Lorraine, au fauxbourg Saint-Germain. Enfin Roger l'a laissée et sçait que luy donner par an.

On fait un plaisant conte de ces Filles de Saint-Nicolas. Les Cravattes bruslerent Saint-Nicolas quand on prit la Lorraine, plusieurs d'entre elles se retirent d'abord à Chalons : la pluspart avoient esté violées par ces brusleurs de maison, et comme il n'y avoit pas moyen de le nier, elles appelloient cela souffrir le martyre. On dit que, comme elles faisoient le recit de leur infortune à l'évesque, il y en avoit telle qui disoit l'avoir souffert deux fois, qui trois, qui quatre : « Ah ! ce n'est rien au prix de » moy, » dit l'autre, « je l'ay souffert jusqu'à huict » fois.— Huict fois le martyre ! » s'escria l'évesque : « ah ! ma sœur, que vous avez de merite ! »

COMMENTAIRE.

I. — P. 149, lig. 3.

Mme Roger est fille d'un gentilhomme d'entre la Lorraine et le Liege... elle l'appelloit le comte de Fermont...

Je n'ai rien à dire de certain sur la famille de cette Mme Roger. Cependant les aînés de l'ancienne famille lorraine de Housse, portoient le titre de seigneurs, puis barons de Fermont. Ainsi, Charles de Housse, baron de Fermont, epoux de Marie de Breisgin, pourroit bien être le père de Mme Roger. Et ce qui fortifie cette conjecture, l'aïeul du baron de Fermont avoit epousé une Bouthillier de Senlis, etablie en Lorraine, dont le petit-fils tué à la bataille de Sedan, en 1641, se nommoit le comte de Vineuil. Ce seroit le Vinüeille dont des Réaux va parler dans cette historiette et dans la suivante.

Pour le mari de la dame dont il est ici question, ce devoit être le neveu de Corneille Roger, joaillier et garde des cabinets d'Anne d'Autriche; mort en 1642. La collection des titres de la Bibliothèque impériale donne la descendance de Corneille Roger, mais sans parler de ses frères.

II. — P. 149, lig. 21.

D'ailleurs elle avoit de l'esprit comme une Lorraine.

C'est-à-dire qu'elle en etoit dépourvue. « Le peuple, » dit Davity, « y est assez franc, et s'il y en a quelqu'un qui veuille faire le fin, ses » ruses sont reconnues pour peu subtiles, car les esprits n'y sont pas » des plus desliez. » (*Nouveau Théâtre du monde,* 1661, tom. I, p. 644.)

III. — P. 150, lig. 29.

A cause de sa salle, il fallut que ce fust à elle que je les donnasse.

C'est-à-dire je pense, parce qu'elle avoit la plus belle salle du voisinage pour un bal. On voit ce qu'il faut entendre par *donner les violons ;* on prévenoit une dame qu'avec sa permission les violons se rendroient chez elle et feroient danser la compagnie qu'elle et le donneur de violons conviendroient d'inviter. Les gens de la Cour, s'ils se présentoient à la porte du bal, même sans avoir eté invités, etoient sûrs

d'être bien reçus. L'arrivée de ces messieurs donnoit à la réunion un nouvel attrait.

L'usage etoit encore, on va le voir, que le donneur de violons dansât la première courante avec la dame ou la demoiselle de la maison qui les recevoit. Et tout cela explique la phrase employée precédemment de *donner* et de *rendre le bouquet*. Quand une dame donnoit le bouquet, elle invitoit celui qui le recevoit à donner chez elle un bal. Le rendre, c'etoit temoigner que la proposition agréoit et que le bal auroit lieu tel jour.

IV. — P. 152, lig. 6.

Mme de Congis qui fourre tousjours son nez partout....

Ce pouvoit être la fille du marquis ou plutôt de la marquise de Sy, dont on a lu l'*Historiette* (tom. v, p. 309). Elle avoit epousé Charles Largentier, vicomte de Neufchastel, à onze ans. A la mort de ce premier mari, elle avoit pu prendre le nom de Mme de Congis, d'une terre de Champagne qui lui venoit de sa mère, Antoinette des Marins, marquise de Sy. En 1649, elle se remaria à Louis du Bellay, baron de Chavigny.

V. — P. 152, lig. 17.

Mme Roger... va chez la mere Marguerite auprès de Charonne...

Dans la rue de Charonne, au-dessus de l'eglise de Sainte-Marguerite. Marie de Senaux, dite la mère Marguerite de Jesus, fondatrice de cette maison en 1639, lui avoit donné le nom de *Monastère des Filles de la Croix*. Elle mourut le 7 juin 1657. Dans leur eglise furent inhumés Cyrano de Bergerac, le comte de Pagan et d'autres personnages illustres.

La mort, cette déité maigre
Qui partout vient et partout va,
Jeudy dernier nous enleva
La sainte mere Marguerite,
Dame de singulier merite,
Dont le beau visage jadis
Des yeux etoit le paradis.
Et depuis, dans le monastere,
Par ses vertus et vie austere,
A charmé les plus beaux esprits
Et les plus pieux de Paris.
Jamais, dit-on, dame Nature,
En une seule créature,
Soit pour l'esprit, soit pour le corps,
N'avoit rangé tant de trésors.

Son ame estoit belle et brillante,
Sa douceur candide et charmante,
Jusques là que ses qualitez
Obligerent les Majestez
D'avoir une parfaite estime
Pour cette ame haute et sublime.

(LORET, 9 juin 1657.)

VI. — P. 153, lig. 14.

Elle se mit dans les Filles de Saint-Nicolas de Lorraine.

Rue de Vaugirard. Des religieuses Annonciades vinrent en 1636, de Saint-Nicolas en Lorraine, s'etablir à Paris, d'abord dans la rue du Bac où furent ensuite les *Recollettes*, puis en 1638, sur le chemin de Vaugirard ; leur couvent fut alors appelé du Saint-Sacrement. « Mais, » dit Sauval, « cette maison, par une mauvaise conduite, ayant été ad- » jugée aux créanciers en 1656, a passé aux Filles de l'Assomption. » (Tome I, p. 490.)

VII. — P. 153, lig. 19.

Les Cravates bruslerent Saint-Nicolas, quand on prit la Lorraine...

En 1635. « Tout ce que la brutalité peut commettre d'excès fut » exercé dans ce pauvre bourg, et la fureur passa si avant qu'une » partie de cette belle eglise, l'un des plus celebres pelerinages de la » chrestienté, fut réduit en cendres. Les François et les Imperiaux... » rejettèrent cet incendie l'un sur l'autre... » (*Mémoires du marquis de Beauveau*, p. 59.)

CCCXLV.

MADAME DE VERVINS.

(*Gabrielle de Pouilly, dame de Loûpy, mariée en premières noces à Bernard de Coligny marquis d'Andelot; en deuxièmes noces à Claude Roger de Cominges marquis de Vervins, premier maître d'hôtel du Roi.*)

Madame de Vervins, mere de Vervins, qui a espousé depuis peu Mlle Fabert *, est fille d'un mareschal de Lorraine. C'estoit une grande dignité en ce pays-là. Elle avoit espousé en secondes nopces le feu marquis de Vervins, premier maistre d'hostel de la maison du Roy, qui estoit un des plus pauvres hommes de France. Cette femme estoit une enragée, s'il y en a jamais eû ; elle battit tant de fois son mary, et luy fit tant de fois porter ses marques, que le feu Roy conseilla à Vervins de l'enfermer, et la Reyne fut contrainte de luy faire dire qu'elle ne vinst plus au Louvre [1]. Cette folle disoit : « C'est que la Reyne » est jalouse, et qu'elle voit bien que le Roy devient » amoureux de moy [2]. »

* Louis de Cominges, après son père marquis de Vervins et premier maître d'hôtel du Roy; marié 7 octobre 1657 à Anne Dieudonné Fabert, fille du Maréchal.

[1] *Mots biffés :* Au logis du Roy.

[2] Durant l'amour du feu Roy pour Hautefort, elle enrageoit de ce qu'il ne s'addressoit point à elle. A Saint-Germain, pour aller voir ses

Je crois qu'elle avoit esté belle en sa jeunesse; mais alors elle estoit crevée de graisse, et, à bien parler, elle n'avoit plus rien de beau que les cheveux: ce n'estoit pas pourtant son opinion, car elle a crû, encore depuis, que M. d'Anguien seroit tout heureux de joüir de ses embrassemens. Effectivement, on a dit qu'au retour de Fribourg elle s'adressa à un chirurgien qui le venoit de traitter de quelque incommodité qu'il n'avoit pas gaignée à la guerre, pour moyenner un rendez-vous entre elle et cet Alexandre dont elle vouloit estre la Thalestris, car elle se vantoit d'estre la plus vaillante femme du monde; et c'est pour cela qu'elle vouloit coucher avec luy pour faire un heros. On verra en suitte quelques-uns de ses exploits.

Sa maison estoit une espece de conciergerie. Dez qu'une fille estoit entrée chez elle, elle n'en pouvoit plus sortir; elle les faisoit travailler et les chastioit fort rudement, car elle les faisoit foüetter. Une fois elle en mit une dehors, après luy avoir fait donner les estrivieres si rudement, qu'elle en mourut. Son suisse n'eust osé ouvrir la porte sans son ordre; et, pour l'avoir ouverte une fois, il fut foüetté quatre jours durant. Un chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre, dont la maison respond dans la sienne, disoit que le vendredy saint de 1647, elle ne fit autre chose

amours, il falloit qu'il passast devant la porte de sa chambre; elle le faisoit tousjours guetter, et se monstroit à luy tousjours fort parée: à la Messe elle se mettoit tousjours devant luy. Quelque belle qu'elle fust, cela n'y fit rien.

tout le jour que faire fesser un homme et une femme, l'un après l'autre. Voiture disoit que c'estoient sans doute des Juifs sur lesquels elle vouloit venger la mort de Notre-Seigneur.

Au reste, elle estoit si lubrique, que j'ay oüy dire que, quand il y avoit quelqu'un qui luy plaisoit, à soupper chez eux, car son mary tenoit chez luy la table de Premier maistre d'hostel, elle deffendoit de luy ouvrir la porte, et il falloit qu'il couchast dans un petit lict qui estoit dans la mesme chambre où son mary et elle couchoient en deux differents licts. Le lendemain le mary sortoit, mais le galant ne sortoit pas ; on tiroit la porte sur la dame et sur luy, et si quelqu'un eust esté assez hardy pour entrer sans qu'elle eust appellé, elle l'eust fait assommer. Vinüeilles, dont nous venons de parler *, disoit qu'il en estoit si las qu'il avoit juré de n'y plus retourner; et une fois qu'il n'y avoit pas voulu coucher, elle le battit. Elle aimoit ce garçon et vouloit une fois que son mary troquast sa charge contre des terres que ce garçon avoit en Lorraine; elle estoit jalouse de Mme Roger. Un jour que celle-cy avoit mené Vinüeilles joüer chez mon pere, elle fut chez elle et furetta depuis le grenier jusqu'à la cave.

Histor. de Mme Roger.

Du temps que la Montarbaut * estoit refugiée chez M. de Chevreuse, d'où elle ne sortoit que de nuict, un soir qu'elle estoit en chaise, elle trouve Mme de Vervins à sa porte : elle envoya un laquais pour sçavoir qui estoit cette femme; on n'avoit garde de le luy dire. « Je le veux sçavoir. » Les gens de cette

Histor. t. IV, p. 253.

Deviennent plus nombreux.

folle grossissent *: la Montarbaut, qui avoit peut-estre oüy parler d'elle, envoye viste à l'hostel de Chevreuse, et, durant la contestation, les gens de l'hostel de Chevreuse vinrent en si grand nombre, qu'ils en tuerent trois ou quatre; depuis elle ne se frotta plus à eux.

Histor. t. IV, p. 386.

Elle ne passa guères mieux le jour de Pasques de l'année suivante qu'elle avoit fait le vendredy-saint de 1647. Mme de Brassac *, qui logeoit auprès de cette extravagante, passoit en chaise devant son logis; les gens de Mme de Vervins se mirent à dire : « Voilà dame Ragonde, voylà la Martingale qui » passe. » Ceux de Mme de Brassac respondirent quelque chose de plus fascheux encore pour Mme de Vervins; de sorte que cette femme, qui, oyant du bruit, s'estoit mise à la fenestre, entendit ce qu'on avoit dit contre elle; la voylà en fureur; elle crie : « *Aux armes! tue! tue!* » Mme de Brassac monte et luy fait satisfaction pour ses gens, offre de les chasser et de ne les reprendre qu'à sa priere. Elle ne reçoit point cette satisfaction; au contraire, plus enragée qu'auparavant, elle jure qu'elle les fera tous tüer, et dit un million d'extravagances : Mme de Brassac se retire. Le lendemain matin cette folle luy envoya dire bien sérieusement qu'elle fist confesser tous ses gens, parce qu'après disné Mme de Vervins avoit resolû de les faire tous tüer. Après disné, elle arme tout son domestique, se met à leur teste, la hallebarde à la main, et va à la porte de Mme de Brassac, où elle ne trouva pas autrement de gens à

tüer, car ils estoient sortis avec leur maistresse. Par bonheur, un gentilhomme[1] qui la connoissoit s'y rencontra, qui aussytost la saisit au corps et la remena chez elle. Par le chemin elle crioit : « Vous » m'empeschez de monstrer ma generosité, » et luy arracha une bonne partie des cheveux et de la barbe. Cet homme luy fit toutes les remonstrances imaginables; mais il n'en put obtenir autre chose, sinon qu'elle faisoit tréve pour ce jour-là et pour le lendemain avec Mme de Brassac; mais que, si Mme de Brassac ne faisoit tüer ceux de qui elle avoit esté offensée, qu'elle en feroit une vengeance exemplaire. Enfin, il en fallut avertir la Reyne, qui fit dire à Mme de Vervins qu'elle ne vouloit plus oüyr parler de semblables extravagances[2].

[1] Un gentilhomme de M. de Parabere, beau-frere de Brassac.

[2] Une fois, elle donna le foüet à son mary, et elle en eut après un tel repentir que, pour en faire penitence, elle s'alla mettre jusqu'au cou dans un marais. Une fois elle fit secher de ses *menstruæ*, les mit en poudre et en fit prendre à son mary dans un boüillon : c'estoit, disoit-elle, pour s'en faire aimer davantage.

Elle a des foiblesses de son pays, où l'on croit fort aux sorciers. Elle dit que, quand elle a fait bien boüillir des broquettes*, ses ennemis n'ont plus de force contre elle : pour cela, elle en a tousjours une caque pleine. Elle se vante d'avoir rendû paralytique la main de Mme de Moret, alors Mme de Vardes*, en luy donnant sa malediction, parce qu'elle avoit escrit à M. de Vervins qu'il se devoit desfaire de cette enragée. Depuis la mort de cet homme, les gens de guerre l'ayant prise elle et je ne sçay combien de filles qu'elle a tousjours, ils la laisserent aller; mais ses filles furent menées dans un bois; au retour, elle les visita toutes pour voir ce qui s'estoit passé. Le lieutenant-general de Soissons où elle estoit allé demeurer de peur de pareil accident, fut enfermé chez elle, je ne sçay combien d'heures : elle l'avoit querellé et ne le vouloit pas laisser sortir. Il cria par la fenestre; le peuple s'es-

* Semble une sorte de rejeton de choux, comme les *broccolis*.

* *Histor.* t. I, p. 154.

mut et enfonça la porte. Elle croit presentement que le suisse qu'elle a est un seigneur de Suisse qui s'est desguisé pour avoir l'honneur de la servir.

COMMENTAIRE.

I. — P. 157, lig. 7.

Mme de Vervins, mere de Vervins qui a espousé depuis peu Mlle Fabert, est fille d'un mareschal de Lorraine...

Sur la marge qui correspond à ces deux lignes, des Réaux a ajouté plus tard le nom *de Braisne.* Je ne vois pas à qui se rapporte cette addition, à *Vervins*, à Mlle *Fabert* ou au *maréchal de Lorraine;* et je ne saurois l'expliquer dans aucun de ces trois cas. Peut-être s'agit-il de Mlle Fabert qui auroit habité Braisne quand Vervins l'avoit demandée en mariage.

La marquise de Vervins etoit fille de Simon de Pouilly, baron d'Esne, gouverneur de Stenay et maréchal du Barrois. Cette famille de Pouilly existe encore, au moins dans une de ses branches, celle des anciens seigneurs de la Tour. Anne Alexis de Pouilly, ma grand'tante maternelle et marraine, dont les frères ont laissé postérité, etoit l'arrière-petite-fille du baron d'Esne; elle avoit conservé quelque chose du caractere de Mme de Vervins. C'etoit d'ailleurs une personne infiniment respectable par l'élévation du caractère et la distinction de l'esprit.

II. — P. 158, lig. 19.

Une fois elle en mit une dehors, après luy avoir fait donner les estrivieres si rudement qu'elle en mourut.

Peut-être craignit-on seulement pour sa vie. Loret nous donne la date et les détails de cette exécution dans la lettre du 13 août 1651. Il ne faut pas oublier qu'on etoit alors au milieu des désordres de la Fronde.

On m'a dit, pour chose assurée,
Et qui n'est que trop averée,
Qu'une dame qui rime à *vins*,
Etant peut-etre entre deux vins,
Avoit, d'une façon cruelle,
Sur le cul d'une demoizelle,
Qu'on tient un peu maigre et flouet,
Apliqué tant de coups de fouet

Que la pauvrette dans la rue,
Toute sanglante et toute nue,
Par les fenêtres se sauva,
Ce qui le peuple souleva.
Maint bourgeois prend la halebarde;
Tel assaut, tel se met en garde;
Les soudrilles, dont le destin
Est d'aimer à faire butin,
Accouroient pour faire pillage;
Mais on en fit quelque carnage,
Et tant de coups furent ruez
Que plusieurs en furent tuez.
La rumeur devenant plus forte,
On briza vitre, on rompit porte;
Canailles, filoux et pendarts
Abordoient là de toutes parts...
Bref, si fort s'accrut le tumulte,
Que, de peur d'un plus grand insulte
Cette dame s'enfuit exprès
Et se sauva par les marets.
Pour la demoizelle fouettée,
Qui de tous estoit escoutée
Avecque grande atention
Et meme avec compassion,
Elle depeignoit sa maistresse
Plus barbare qu'une tigresse,
Qui se plait, tant son cœur est dur,
De foueter jusqu'au sang tout pur;
Que ses malheureux domestiques
Passent très souvent par les piques,
Et qu'elle n'a de plaisir tel
Que quand, par un courroux mortel,
De sa propre main elle estrille
Quelque page, laquais ou fille,
Exerçant ce metier abject
Ordinairement sans sujet.

On nous pardonnera de mettre ici la suite du récit de Loret; il paroît qu'on informa contre ceux qui avoient pillé la maison de Mme de Vervins:

La plus part de ceux qui, mutins,
Pillerent monsieur de Vervins,
Ont restitué quelques hardes.
Premierement deux halebardes,
Quatre fourreaux de pistolets,
Deux morions, trois gantelets,
Un tabouret, un pot de chambre,
Un bracelet de couleur d'ambre,
Un peigne, un pourpoint, un chausson,
Un gros diamant d'Alenson,
Un ruby de la vieille roche,
Un verre, un godet, une broche,
Des tableaux qu'on avoit percez,
Des pots que l'on avoit cassez,

Un couple de tambours de basques,
Deux coutes, deux gans et deux masques,
Une image de Cupidon,
Un echicquier, un gueridon,
Le premier livre de Cassandre,
Le troisiesme de Polexandre,
Un beau traité de Paradis,
Quatorze tomes d'Amadis,
Un almanach de six cent trente,
Un contrat de cent sols de rente,
Douze robes, sept cotillons,
Sans compter tout plein de haillons,
Tant de serge que d'etamine,
Des devans de toile très-fine
Pour mettre à l'entour des tetins,
Je ne sçay combien de patins,
De la graisse pour le visage,
Deux ou trois lopins de fromage
Et mille autres meubles menus,
Lesquels sont enfin revenus.
Mais, pour les pistoles d'Espagne,
Les beaux cabinets d'Allemagne,
Du linge en grande quantité,
Des tapis d'hyver et d'esté
Et cent autres choses fort belles,
On n'en a ny vent ny nouvelles.
(*Gazette* du 20 août 1651.)

Loret avoit déjà médit des dispositions guerrières de la dame dans sa lettre du 30 juillet, à l'occasion d'un duel que l'on voulut empêcher entre son fils et le comte d'Estrées : pour cela on avoit envoyé des gardes au jeune Vervins ; mais quand ils se présentèrent au logis du père :

Sa femme, faisant la hagarde,
Interdit l'entrée audit garde,
Croyant, la rougeur sur le front,
Que c'estoit leur faire un affront.
Le garde jure teste et ventre
Qu'il faut absolument qu'il entre.
La dame dit : Pestez, jurez,
Mais, par Dieu, point n'y entrerez...
Il tempeste, il menace, il crie,
La dame se met en furie.
Enfin, après beaucoup de bruit,
Monsieur le garde est introduit;
Mais la dame, sage ou non sage,
Enferma ledit personnage
Dans certain petit cabinet
Qu'on dit qui n'etoit pas trop net,
Où, par bizarrerie extrême,
Le garde fut gardé luy-même;
Et le pauvre homme pensoit bien
N'en être pas quitte pour rien,
Ains d'avoir la fesse outragée
A coups de verge ou d'escourgée;

Car, pour fouetter très-fort, souvent,
Page ou laquais, femme ou suivant,
Cette marquise, un peu lionne
A ce qu'on dit, ne craint personne.
Le garde, en cette extremité,
Ne fut toutefois point fouetté;
Car ledit marquis, homme d'ordre,
Venant, empescha le desordre.

On va voir que le Vendredy-Saint etoit un anniversaire fatal aux gens de la bonne marquise de Vervins. On lit aussi dans le *Bolæana*, que le comte de Broussin ne parloit de rien moins ce jour-là, que de condamner au feu ou d'envoyer au carcan les laquais qui auroient mal mis le couvert ou mal disposé le service du dîner. Voyez des anecdotes analogues, dans nos *Historiettes*, tom. Ier, p. 231 et 251. Brantôme avoit aussi parlé « d'une grande dame qui faisoit despouiller ses » dames et filles et les battoit du plat de la main avec de grandes cla- » quades et plamussades assez rudes, etc. » (*Œuvres.* Foucault 1822, tom. VII, p. 255.)

III. — P. 159, lig. 7.

Son mary tenoit chez luy la table de premier maistre d'hostel.

Chez lui, c'est-à-dire sans doute dans l'appartement que le premier maître d'hôtel occupoit dans une dépendance du Louvre. Quand Mme de Vervins vouloit retenir un convive, elle alléguoit les consignes du Palais.

IV. — P. 159, lig. 25.

Du temps que la Montarbaut estoit refugiée chez M. de Chevreuse, d'où elle ne sortoit que de nuict.

Il n'est pas parlé de cette retraite chez le duc de Chevreuse, dans l'historiette de la Montarbaut, tom. IV, p. 253 et suiv. On voit seulement qu'elle cherchoit tous les moyens de se faire bien venir chez ce prince lorrain, en se faisant accompagner de personnes plus agréables qu'elle.

V. — P. 160, lig. 5.

Depuis, elle ne se frotta plus a eux.

Je ne m'explique pas bien cette affaire. Pourquoi Mme de Vervins etoit-elle à la porte de la Montarbaut? Pourquoi ce combat de

laquais? Il faut que Mme de Vervins, intriguée des allées et venues dans l'hôtel de Chevreuse d'une femme qu'elle n'y connoissoit pas, ait d'abord découvert où cette femme retournoit le soir, puis se soit placée devant la porte de la Montarbaut, pour en avoir, comme on dit, le cœur net.

Dans le commentaire de l'historiette de la Montarbaut (t. IV, p. 260), je m'etois contenté d'avouer que je n'avois rien trouvé sur cette autre *enragée;* c'est l'expression de des Réaux. L'auteur de la curieuse *Bibliographie des Mazarinades*, avoit pourtant eté plus heureux que moi, et j'avois alors au moins le tort de l'oublier. M. Moreau a reconnu que la Montarbaut ou Monterbaut etoit auteur de deux Mazarinades; la première: *Apologie de Messieurs du Parlement*, 1649; faite apparemment dans le temps où elle etoit accusée de fausse monnoie. La seconde: *Harangue faite à Monsieur le Premier president sur son nom historique*, etc. « C'etoit, » dit spirituellement M. Moreau, « une opinion » assez généralement reçue que les frondeurs ne perdoient pas de » procès. » Voilà pourquoi la Montarbaut etoit frondeuse.

M. Moreau cite encore un passage des *Memoires de l'abbé Arnaut*, qui m'avoit echappé; on y voit Montarbaut, alors capitaine dans les carabins, amoureux jaloux de sa femme, « merveille accomplie qui ne lui » demandoit, quand il etoit obligé de la quitter, que du papier et de » l'encre pour lui ecrire en prose et en vers. » Ce que Mme de Montarbaut pouvoit souhaiter de plus, il est probable qu'elle le demandoit aux autres. (Voy. *Bibliographie des Mazarinades*, nos 103 et 1577.)

VI. — P. 160, lig. 12.

Voylà dame Ragonde, voylà la Martingale qui passe.

On appeloit *martingale* la fille publique de long service. Scarron, cité par le Roux, a dit au 3e livre de *Virgile travesty :*

A faire le Sardanapale
Et servir une Martingale.

Dame Ragonde avoit probablement le même sens.

CCCXLVI.

RUQUEVILLE.

(Daniel sieur de Ruqueville, fils de Jean-Paul Daniel sieur d'Argencourt, et de Marie d'Epinay.)

Ruqueville estoit un gentilhomme de Normandie, qui s'estoit donné à M. de Longueville. C'estoit un assez plaisant homme. Il avoit un frere de mere, nommé Bois d'Almais ; c'estoit celuy que Ruvigny tua. Il n'estoit pas trop bien avec ce frere, et il disoit que c'estoit son frere de loing, comme on dit parent de loing. Ruqueville n'avoit pas esté trop bon mesnager, et il disoit : « Ah ! si feu mon bien estoit en- » core au monde, on feroit bien plus cas de moy » qu'on n'en fait. »

Il s'estoit marié ; mais sa femme et luy ne purent jamais s'accorder, et se separerent volontairement : ils avoient une fille qu'ils marierent à un gentilhomme nommé le Mesnil-Leurry ; elle devint amoureuse d'un garçon appelé Montrada : c'estoit un garçon bien fait et qui vivoit de ses rentes. Elle se resoult, par son conseil et par celuy de sa mere, d'empoisonner son mary ; le poison n'opera point*. Enfin le galant luy escrit : « Je vous envoye du poison qui fera

* Deux fois de suite.

» mieux son effect que les deux autres. » Elle prend le poison et jette la lettre dans le feu sans la deschirer ; la fumée, poussée par l'air qui estoit assez grand dans la chambre, peut-estre y avoit-(il) quelque porte ou quelque fenestre ouverte, emporte cette lettre par le tuyau dans la cour, et elle tombe au pié du frere du mary, qui s'y promenoit ; il ramasse cette lettre, la lit, court trouver son frere, qui avoit avallé un boüillon et disoit : « Quel boüillon ay-je pris? » sans doute je suis empoisonné. — Il n'y a rien plus » certain, » dit le frere : « tenez, voylà une lettre qui » en est la preuve. » La femme accusa le cuisinier ; mais il estoit constant qu'elle avoit voulû donner le bouillon elle-mesme à son mary, à qui elle avoit fait prendre medecine au retour d'un voyage. Je pense que le mary fut sauvé par du contre-poison : pour la mere et pour la fille, ellès furent mises dans un convent, où elles sont mortes. Ruqueville fit de cela une chanson pitoyable et lamentable, comme sur l'execution de quelque insigne criminel.

Ruqueville estant à l'extremité, son tailleur, à qui il devoit beaucoup, le pria de luy donner une reconnoissance. « Bon, mon amy, » luy dit-il, « escrivez, je » la signeray. » Il luy dicta : « Je soussigné, etc., pro- » mets à Me..., etc., maistre tailleur d'habits à Paris, » demeurant rüe Saint-Honoré, paroisse Saint-Eus- » tache, etc. » Il luy fait mettre tout le plus long qu'il peut, et, après l'avoir bien fait escrire, il adjoute « cent coups de baston », au lieu de la somme. Le tailleur le donne au diable, et s'en va. Je ne sçay

si le diable prit Ruqueville, mais il trespassa peu de temps après[1].

[1] Une fois il se rompit la jambe et en fut fort long-temps malade : enfin un jour il se traisna à l'hostel de Longueville. Quelqu'un luy dit: « Vous avez là une meschante jambe. — Meschante ? » dit-il ; « elle me » cousta pourtant deux mille francs rendüe icy. »

Il avoit un nepveu agé de vingt ans, fort desbauché. « Je ne veux » point, » disoit-il, « frequenter ce coquin, car je pourrois prendre de » mauvaises habitudes avec luy. » Il avoit quarante ans plus que ce garçon. Il estoit brave ; une fois, se battant en düel, il receût un grand coup d'espée au travers du corps, et pourtant desarma son homme ; l'autre luy demanda la vie. « Attens, » dit-il froidement. En disant cela, il crache dans sa main, et voyant son crachat blanc : « Va, » dit-il, « je te la donne. » C'est qu'il avoit oüy dire qu'on estoit blessé à mort quand on crachoit le sang. Une autre fois, celuy contre qui il se battoit luy donna un coup d'espée dans les cheveux. « Oy ! » luy dit-il en jettant son espée, « vous pourriez bien m'esborgner : vous avez ap- » pris d'un mauvais maistre ; je ne me battray jamais contre vous. » Et la chose en demeura là.

A l'extresmité, il avoit du despit de ce que ses camarades de chez M. de Longueville ne luy venoient point dire adieu ; il oste son bonnet, et parlant comme s'ils eussent esté presents : « Adieu, » dit-il, « Monsieur de Plenoches* ; adieu, monsieur Farsau ; adieu, cetui-cy, » cetuy-là : vous estes de braves gens de n'avoir pas manqué à rendre » ce dernier devoir à vostre pauvre camarade. » On dit que sa mine estoit fort plaisante, et qu'il ne rioit jamais.

Gentilshommes de M. de Longueville. *Voyez* plus loin l'*Histor.* de Mme de Vertamont.

Un jour qu'on parloit de je ne sçay quelle antiquaille, M. de Longueville luy dit : « Cela est tout autrement beau à voir à Rome ; c'est » une honte que vous ne l'ayez point veû. » On fut quatre mois sans entendre parler de Ruqueville. Enfin il il revint. « Eh ! d'où venez- » vous ? — Je viens de Rome, » dit-il. — « Et y avez-vous esté long- » temps ? — Non ; j'y ay disné, et, après avoir veu ce que vous m'aviez » dit, je suis remonté à cheval. »

A l'article de la mort, il envoya querir l'argentier de M. de Longueville et luy dit : « Monsieur un tel, je vous legue cinq cens escûs. » L'autre le remercia Mais quand ce vint après sa mort à lire le testament, on trouva l'article ainsy couché : « *Item*, je legue à... les cinq » cens escus qu'il m'a vollez sur les commissions qu'il a faittes pour » moy. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 167, lig. 7.

Il avoit un frere de mere, nommé Bois d'Almais, c'estoit celuy que Ruvigny tua.

Voy. tom. III, p. 419 et 455. Jacques Daniel, sieur du Bois d'Ennemets, et fils de Jean Paul Daniel, sieur d'Argencourt et de Marie Gilain. Nous avons retrouvé dans un Etat des officiers de Gaston, avant 1637, le véritable nom de cet auteur des *Memoires d'un favori du duc d'Orléans;* nom que les editeurs de cet ouvrage avoient constamment défiguré.

Pour Ruqueville dont des Réaux cite de si excellens bons mots : « Il » tenoit, » dit Segrais, « le premier rang parmi les diseurs de bons » mots; mais il tomboit souvent dans les redites et cela ennuyoit. » Segrais ajoute encore, et nous n'avons pas l'impartialité de le démentir que « la conversation des gens de lettres est beaucoup plus agréa» ble, Mademoiselle le reconnoissoit, que celle de ceux qui n'ont pu» rement que de l'esprit et de la mémoire. » On pourroit toutefois répondre que, même parmi les gens de lettres, il en est (et ce ne sont pas les pires), qui n'ont que de l'esprit et de la mémoire.

CCCXLVII. — CCCXLIX.

LE PAGE,

SES DEUX FEMMES ET SA FILLE.

Le Page estoit un homme bien fait, mais de bas lieu : son pere estoit sergent à Chalons. A son avenement à Paris, il espousa une laide femme, parce qu'elle avoit quatre mille livres en mariage. Il fit fortune dans l'Extraordinaire de la guerre et, las de sa femme qui estoit une vraye harengere et jalouse par-dessus tout cela, il couroit un peu l'esguillette. Un jour qu'il disnoit en ville, elle voulut sçavoir du cocher où son maistre estoit demeuré. Le cocher avoit peut-estre bû, ou bien il n'en faisoit pas grand cas, à l'imitation de son maistre; de sorte qu'elle luy ayant dit des injures, il luy donna des coups de fourche. Le cocher en eut le foüet par la main du bourreau. Je me souviens que le peuple barriolé* pensa faire desordre, et disoit tout haut que les valets n'avoient que faire de souffrir de la jalousie des femmes de leurs maistres. Ces coups de fourche ne la rendirent pas plus sage. Une autre fois elle pensa surprendre son mary à Bagnollet avec des gourgan-

* La livrée.

dines, et il n'eut que le loisir de remonter en carrosse. Elle crioit : « Le voylà le ruffien, qui se sauve » avec ses garces! le voylà ! » Un jour qu'il traittoit des gens chez luy, elle gronda tout le matin, puis ne voulut pas se mettre à table. C'estoit un jour maigre; on luy envoya une hure de saumon : elle jetta le plat par la fenestre, qui, dit-on, alla coiffer un homme dans la rüe. Enfin le bon Dieu l'en deslivra; mais le pauvre homme ne se souvint pas du conseil de saint Paul, car il reprit une autre femme qui luy a bien fait voir du pays.

Il devint amoureux de M[lle] de la Roche-Posay, cadette de celle que le cardinal de Richelieu avoit fait espouser à Sabattier *. D'Esmery fit ce qu'il pust pour empescher le Page d'espouser cette belle[1]; mais il luy dit : « Hé! Monsieur, laissez-moy avoir un » ange : n'ay-je pas eu assez long-temps un diable?» Or, vous allez voir quel ange c'estoit. Elle estoit un peu parente du feu Cardinal, et on disoit mesme qu'il avoit couché autrefois avec la mere. A propos du Cardinal, on dit qu'un jour qu'elle estoit conviée chez luy à une assemblée, elle prit un remede pour avoir le teint plus beau; mais ce remede opera si tard que, quand elle alla au Palais-Cardinal, personne n'y entroit plus.

* *Voy.* t. II, p. 227.

Elle estoit engagée * jusqu'aux yeux, tant elle avoit fait de despense. Celuy dont on avoit le plus mesdit avec elle estoit un petit abbé de Sasilly qui avoit des

* Endettée.

[1] Elle est petite, mais elle estoit jolie et vive.

rubans de couleur ; on dit qu'ils furent une fois huict jours, dans une hostellerie, sur le chemin de Poitiers ; je vous laisse à penser ce qu'ils y faisoient. Voylà *l'ange* de M. le Page. Elle ne fut pas plus tost mariée, qu'elle luy fit prendre une maison de quatre mille cinq cens livres de loyer ; le reste alloit à proportion : elle luy fit achepter une belle terre en Poitou, appellée Saint-Loup : pensez * que ce fut sous son nom. Tous les jours on demandoit au mary : « Monsieur le Page, où est Madame de Saint-Loup ? »

Pour : Vous pensez bien.

M. de Schomberg * s'y attacha; Bautru disoit : « Je » ne m'estonne pas qu'il l'aime, son nom mesme a des » charmes pour luy ; elle s'appelle Madame le Page. » On a un peu accusé M. de Schomberg d'aimer les ragousts de delà les monts. Quand on traittoit le mariage de Mme d'Hautefort et de luy, cette pauvre madame de Saint-Loup fut toute une après-disnée chez Maurice, le parfumeur, d'où elle voyoit tout ce qui entroit et sortoit de l'hostel de Schomberg, et elle appella l'un après l'autre, tant elle estoit en inquiétude, tous les gentilshommes du Mareschal *.

Charles de Schomberg duc d'Hallewin : marié en 1646 à Marie de Hautefort.

Elle etoit sa cousine issue de germain.

Elle s'esprit peu de temps après de M. de Candalle *, qui valloit bien pour le moins ce qu'elle perdoit, et, pour le voir plus facilement, elle fit changer de quartier à son mary [1] et s'approcha le plus qu'elle put de la rüe Plastriere, où est l'hostel d'Epernon *.

Louis Charles Gaston de la Valette, duc de C., mort 28 juin 1658.

Aujourd'hui l'*hôtel des Postes*.

La veille de Pasques fleuries, elle, M. de Candalle, la comtesse de Fiesque, le marquis de la Vieuville,

[1] 1648.

Mlle d'Outrelaise, parente de Fiesque, et le marquis d'Alluye furent manger du jambon, un matin, aux Tuilleries. On en fit un vaudeville appellé un *Pour et contre :*

Comtesse, dans les Tuilleries,
Vous avez mangé du jambon
La veille de Pasques fleuries;
Mais ce n'estoit pas la saison.
Toutefois, dans cette rencontre,
Le Comte est pour, la mere est contre[1].

Mme de Rohan-Chabot rompit avec Mme de Saint-Loup, disant qu'elle menoit une vie trop scandaleuse. Cependant, tandis que le chevalier de Chabot vivoit*, Mme de Saint-Loup estoit l'amye du cœur; mais à cette heure on n'avoit plus besoing d'une femme qui luy donnast de quoy subsister. Elle donnoit au Chevalier ce qu'elle tiroit du Mareschal *. Bien d'autres que M. de Candalle en tastoient; mais elle a fait bien de la vanité de l'avoir retenû près de six ans. Un jour qu'elle estoit avec Vardes, le bonhomme Senetere la vint prendre, et dit : « Monsieur, avec vostre » permission, j'ay un mot à dire à Madame; » et il la meine dans une garde-robe : à un quart d'heure de là il la lui rend. Vardes eut envie de quelque chose : il trouva les pistes du bonhomme[2]. Elle n'avoit pas eu le loisir d'y mettre ordre. « Ah! Madame, » luy dit-il, « vous joüez donc de ces esteufs-là? » Il l'alla

Tué devant Dunkerque en 1646.

De Schomberg.

[1] Le comte de Fiesque en rit, sa mere en gronda.
[2] *Mots biffés :* A sa chemise.

conter partout. Regardez si cela n'est pas honorable au bonhomme, il avoit soixante-douze ans, de venir à cet âge-là oster une dame à un godelureau et d'avoir son coup si seur? — Depuis on luy dit, un peu avant qu'il se fust remarié* : « Monsieur, ne voyez- » vous plus Mme de Saint-Loup? — Voulez-vous que » je vous die? » respondit-il, « je suis trop vieux pour » aller à la breche. » C'est qu'elle estoit breche-dent depuis quelque temps. Cependant la Reyne, regardez quel abus! souffrit que Mme de Saint-Loup entrast dans son carrosse en allant de Saumur à Tours; c'estoit en 52.

* A Marie de Bethune en 1654; il avoit 80 ans.

Le Page a eu bien du desordre dans ses affaires; je croy que cela ne va pas trop bien. Sa femme, depuis qu'elle est devote, car il faut bien se donner à Dieu quand le monde ne veut plus de nous, se fait appeller par humilité Madame le Page. Voicy comme cela luy prit. Il y a deux ans qu'elle s'avisa de dire qu'elle se sentoit appellée à se convertir, et quelque temps elle fit cette fable : « La nuict, » disoit-elle, « je » sentis tirer mon rideau; je m'esveille, je n'entens » plus rien, je crus qu'on avoit oublié de fermer, je » le ferme et me r'endors une seconde fois : je l'entens » encore tirer, je le referme et me r'endors encore. » Voyez quel courage! « Quelque temps après la mesme » chose arrive, et je sens une douleur effroyable; je » m'escrie; on vient : je fais apporter de la lumiere, » je regarde à ma main, j'y trouve une croix rouge » la mieux empreinte du monde, auprès de laquelle » il y a comme des marques de cloux. » Elle monstra

cette croix à ses amys, et aux autres elle dit qu'elle a du mal à la main, et y porte un emplastre. L'abbé de la Victoire dit que c'est la fleur de lys de paradis, et que si elle retourne à sa premiere vie, elle sera pendüe. Cela a dų brillant, mais il ne faut pas examiner. Nonobstant cette sainte aventure, elle alla trois jours après à la comedie. Depuis quelque temps, elle ne monstre plus cette croix qu'on ne luy donne pour les pauvres.

On m'a conté que je ne sçay quelle prude disoit un jour, en presence de Mme le Page, qu'elle alloit retirer deux de ses filles de religion. « Ah ! Jesus ! » luy dit-elle, « Madame, gardez-vous-en bien : le » monde est plein de mauvais exemples. Pour moy, » j'y laisseray les miennes. — Ah ! Madame, » reprit l'autre, « c'est selon l'éducation et les exemples qu'on » leur donne. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 171, lig. 17.

Je me souviens que le peuple barriolé...

La valetaille. Chaque maison adoptoit pour ses gens une livrée de couleur particulière; de là le barriolage d'une réunion de valets appartenant à diverses maisons.

II. — P. 172, lig. 12.

Il devint amoureux de Mademoiselle de la Roche-Posay...

La maison de Chasteignier, seigneurs de la Roche-Posay, est assurément une des plus anciennes du Poitou ; elle conserve encore, à ce

qu'il semble, plusieurs verts rameaux; mais par une singulière fatalité, André Duchesne qui en a fait l'histoire dans un gros in-folio, publié en 1634, s'est précisément arrêté à la mention de Jean Chasteignier, sieur de la Roche-Posay et de sa femme Diane de Fervaques, père et mère des demoiselles dont parlent nos historiettes. Bien que Mme de Saint-Loup ait occupé toutes les voix considérables du XVIIe siècle, bien que l'histoire de sa beauté, de ses prétentions, de ses intrigues, de ses amitiés, de ses fraudes pieuses ait fixé sur elle l'attention de la bonne société contemporaine, personne que je sache n'a rappelé les noms qu'elle avoit reçus en baptême, et les généalogistes qui ont succédé à Duchesne n'ont pas même constaté l'existence des deux nobles filles de M. Jean de la Roche-Posay. Il est vrai que leurs mariages ne pouvoient rehausser la gloire de la famille; mais, après tout, on peut encore dégager les noms que nous cherchons du livre d'André Duchesne. Jean de la Roche-Posay eut réellement six filles; quatre etoient mortes en 1634, et les deux autres etoient alors à peine nubiles. L'ainée, Marie Luce Chasteignier de la Roche-Posay, devoit epouser Sabattier et mourir bientôt après, comme on l'a vu tom. II, p. 227. L'autre, Diane Chasteignier de la Roche-Posay est nécessairement notre Mme le Page, dame de Saint-Loup. Elle etoit l'avant-dernière fille de la maison, née par conséquent avant 1627, date de la naissance de sa dernière sœur.

Quant à le Page, il n'est guères connu que par ce qu'en dit des Réaux, et des Réaux ne nous donne pas son nom de baptême. Il est pourtant désigné dans le *Dictionnaire des Precieuses* sous le nom de *Phocas*, comme me l'apprend M. Livet.

III. — P. 173, lig. 27.

Elle, M. de Candalle, la comtesse de Fiesque, le marquis de la Vieuville, mademoiselle d'Outrelaise, parente de Fiesque, et le marquis d'Alluye...

Nous connoissons déjà tous ces personnages à l'exception de Mlle d'Outrelaise.

Magdelaine d'Outrelaise demeuroit à l'Arsenal, avec Mme de Frontenac son amie, quand celle-ci revint à Paris en 1656 à la suite de Mademoiselle; mais l'aventure des Tuileries dont on parle ici doit se rapporter au temps de la première Fronde, sinon plus tôt encore. On les appeloit par excellence les *Divines*. Mlle d'Outrelaise partagea, près de Mademoiselle, la faveur et la disgrace de Gilonne d'Harcourt comtesse de Fiesque; Loret en 1653 ecrivoit :

De Fiesque la jeune comtesse
Est allé trouver la Princesse...

Outrelaize aussy volontiers
Va resider en ces quartiers,
Quoyque, pour sa charmante mine,
On la nomme à Paris divine,
Et pour son rare esprit aussy;
Au moins on me l'a dit ainsy.

Un jour que Mme de Fiesque avoit quitté Blois avec Mme de Montglas, pour aller rejoindre à Chiverny Mlle d'Outrelaise, Bouillon fit pour Mademoiselle trois couplets adressés à ces dames; voici le dernier :

Vous avez beau posseder la *Divine*,
Vos regrettez desjà nos passe-temps;
Mais si vostre ame en est toute chagrine,
Vostre retraite afflige peu de gens.
Ne revenez jamais, demeurez où vous estes,
Nous n'aimons point icy les troubles-festes.
(*OEuv. de feu M. Bouillon*. Paris, Barbin, 1663, p. 207.)

Les relations de Mademoiselle avec Mlle d'Outrelaise datent du commencement de 1653, ou de la fin de l'année precédente. Comme elle etoit retirée à Saint-Fargeau, « la comtesse de Fiesque (la mère) ecri» vit à Mme de Frontenac pour savoir si je trouverois bon qu'elle ame» nât avec elle une certaine mademoiselle d'Outrelais de Normandie » qui demeuroit depuis quelques années avec elle. Je dis à Mme de Fron» tenac que non; et qu'elle luy devoit mander qu'elle n'etoit pas de » condition à manger toujours avec moy, comme les autres dames, ni » à aller dans mon carrosse; qu'elle seroit embarrassée et qu'elle em» barrasseroit les autres. » (*Mémoires de Mademoiselle,* tom. II, p. 179.) Mlle d'Outrelaize ne vint pas cette fois.

IV. — P. 174, lig. 17.

Bien d'autres que M. de Candalle en tastoient.

Conrart, dans ses Portefeuilles, nous a transmis les titres des chapitres d'une chronique satirique qui peut-être ne fut jamais faite. L'un de ces chapitres parle ou devoit parler « des tours d'extresme » affection dont usoit la nymphe Louvette de la Rocheferme, envers » Candalen de Blondinio, et de la vie amoureuse qu'elle menoit avec » luy. » (Portef. in-f°, tom. XIII.)

V. — P, 175, lig. 12.

C'estoit en 52. Le Page a eu bien du desordre, etc.

Des Réaux avoit d'abord ecrit plus correctement la phrase précédente : « Le Page eut du desordre dans ses affaires. C'estoit en 1652, » cependant que la Reyne, regardez quel abus ! souffrit que Mme de » Saint-Loup entrast dans son carrosse... »

Il est certain que dès le mois de novembre 1651, Mme de Saint-Loup avoit paru au cercle de la Reine. Boisrobert ecrit de Poitiers où se trouvoit la Cour, à Scarron :

On y voit la belle Saint-Loup,
Dont l'œil ne manque pas son coup.
(Epîtres en vers. 1659, p. 89.)

En 1650, elle avoit reçu chez elle Madame la Princesse douairiere qui en a parlé le plus honorablement du monde dans la grande *Lettre... presentée à la Reyne*, au sujet de la captivité des Princes. « Je me mis, » au milieu des tenebres, sur la route de Chilly, où la concierge » m'ayant refusé l'entrée, j'alay loger chez Mme de Saint-Loup où j'ay » resolu de demeurer sous le bon plaisir de V. M., tant parce que cette » maison est plus séante à mon infortune que parce que la dame à qui » elle appartient est de mes meilleures amies, et d'une naissance assez » illustre pour n'apprehender pas, ainsy que font plusieurs, la disgrace » ou la hayne d'un ministre qui ne pardonne point. »

VI. — P. 175, lig. 20.

La nuict, dit-elle, je sentis tirer mon rideau...

Gourville, un des premiers témoins de cette imagination, la raconte d'une façon moins favorable encore à Mme de Saint-Loup, dont Langlade etoit alors l'amant autorisé : « Si d'un côté, Mme de Saint-Loup craignoit » le diable, de l'autre elle trouvoit tant de commodités à l'empire » qu'elle avoit sur M. de Langlade, qu'elle ne pouvoit se resoudre à » le perdre. Apparemment elle songea aux moyens d'accommoder tout » cela... Pour en commencer la scène, elle choisit un jour que je devois » partir fort matin en poste pour faire un voyage en Guienne ; elle » m'envoya prier, à deux heures après minuit, de ne pas partir sans » la voir, et y étant allé sur-le-champ pour savoir ce que ce pouvoit » être, je la trouvai au coin de son feu, appuyée sur une table avec

» un air triste et dolent. Après avoir gardé le silence... enfin elle me » dit qu'elle n'avoit pas voulu me laisser partir sans m'avoir conté ce » qui lui etoit arrivé, qui me surpendroit fort. Elle me dit qu'après » s'estre couchée et avoir fait sa priere, commençant à s'assoupir, elle » avoit entendu tirer son rideau, qu'ayant sorti sa main dessus sa » couverture, elle avoit senti quelque chose à cette main, et s'etant » fait apporter de la lumiere, elle y avoit trouvé une croix qu'elle me » montra, parfaitement bien faite. Je n'ai jamais pu savoir si elle » s'etoit servi pour cela d'un fer chaud ou de quelque eau brulante. » La premiere chose qui me vint dans l'esprit, c'est que le miracle » auroit pu se faire, les rideaux fermés ; en un mot je ne la crus nulle» ment ; mais après qu'elle m'eût prié d'aller dire cette nouvelle à » M. de Langlade, je sentis bien qu'il falloit au moins en faire sem» blant. Elle me dit ensuite qu'elle croyoit que ce miracle ne s'etoit pas » pas fait pour elle seule... S'etant aussitôt levée, nous fumes ensemble » chez M. de Langlade. Ce furent de grands cris et beaucoup de larmes » de leur part : elle repeta à M. de Langlade que ce miracle n'avoit » pas eté fait pour elle seule ; il dit que son cœur le lui marquoit bien, » puisqu'il se trouvoit dejà tout changé...

» A mon retour de Guyenne, j'allay voir Mme de Saint-Loup : je » trouvai sa tapisserie couverte de petits cadres, où il y avoit des » sentences et des dictums pleins de dévotion, avec un assez gros cha» pelet qui pendoit sur son écran. Elle me dit qu'elle avoit bien prié » Dieu pour moi, et qu'elle souhaitoit fort que je fisse mon profit de ce » qui lui etoit arrivé, comme avoit fait M. de Langlade : je la remer» ciai de ses vœux et de ses prières, ne me trouvant pas encore » touché ; mais quand l'heure du dîner fut venue, je le fus encore » moins, quand je vis servir deux potages, l'un à la viande pour eux, » et un maigre pour moi, me disant qu'ils avoient eté bien fâchés de » rompre le carême à cause de leurs indispositions. On ôta les potages, » et on servit une poularde devant eux, avec un petit morceau de » morue pour moi. Mme de Saint-Loup, voyant que je la regardois, » me dit qu'elle auroit mieux aimé manger ma morue que sa pou» larde ; M. de Langlade citoit à tout propos saint Augustin : elle le » faisoit souvenir des passages de ce saint, et tous deux me jetoient » de temps en temps quelques propos de dévotion... Force gens étoient » curieux d'aller voir cette croix. Souvent Mme de Saint-Loup, la mon» trant, leur demandoit quelque chose pour les pauvres... Le temps » qui s'etoit ecoulé avoit effacé la croix ; mais ce qu'on aura peine à » croire, c'est qu'elle supposa que, par un autre miracle, la croix avoit » eté renouvelée. Elle disoit qu'etant aux Pères de l'Oratoire fort » attentive, comme on levoit le Saint-Sacrement, elle avoit encore senti » à sa main, qui etoit gantée, la même chose que la première fois, et

» qu'ayant ôté son gant, elle avoit trouvé la croix très-bien refaite.
» Mon étonnement augmenta beaucoup ; mais M. de Langlade parut si
» persuadé de ce second miracle, qu'il l'attestoit avec des sermens
» effroyables, etc. »

Gourville va nous aider encore à poursuivre au delà des *Historiettes,* celle de Mme de Saint-Loup et de Langlade : « Cela n'empêcha pas que
» Langlade ne songeât à se marier quelque temps après, et qu'il ne se
» mît en tête d'aller en Perigord pour epouser Mlle de Campagnac,
» fille de qualité sans aucun bien, qu'il avoit connue fort jeune. Je me
» souviens qu'un soir, après avoir soupé à Saint-Mandé, nous par-
» tîmes à pied en causant, faisant suivre notre carrosse ; nous conti-
» nuâmes notre chemin sans y monter jusqu'à la porte Saint-Antoine
» où j'avois une petite maison. Je n'oubliai rien de tout ce qui pouvoit
» me venir dans la pensée, pour tâcher de le dissuader de son ma-
» riage ; entre autres, que du moins il devoit rompre avec Mme de
» Saint-Loup ; que quoique je crusse leur commerce innocent, il etoit
» difficile d'imaginer que la femme qu'il epouseroit s'accommodât de
» la société qu'il auroit avec cette dame ; il me dit que n'etant point
» amoureux, il pouvoit bien se marier et vivre honnêtement avec
» Mme de Saint-Loup, et que la demoiselle à qui il pensoit etant dans
» une extrême necessité, consentiroit aisément à tout ce qui pourroit
» lui plaire... J'appris bientôt qu'il avoit terminé son mariage, il me
» marqua qu'il alloit amener sa femme à Paris et ma condescendance
» pour lui alla encore jusqu'à louer une maison proche la mienne,
» pour les nouveaux mariés. Je leur fis faire un lit fort propre de
» damas jaune, et deux tapisseries fort raisonnables que je fis tendre
» dans son appartement. Je m'apperçus que Mme de Langlade ne s'ac-
» commodoit pas du commerce de son mari avec Mme de Saint-Loup...
» il causa beaucoup de brouillerie, mais comme il se flattoit que cela
» ne venoit que de la forte amitié qu'elles avoient toutes deux pour
» luy, il s'en consoloit. Je n'ai pas su s'il avoit eté desabusé des mi-
» racles de Mme de Saint-Loup... pour elle, l'ayant mise quelque tems
» après sur ce chapitre, elle me les abandonna volontiers... Mme de
» Liancourt etant venue à mourir, elle s'etoit persuadée que M. de
» Liancourt ne pouvoit jamais mieux faire que de l'epouser ; mais
» n'ayant pas trouvé jour à réussir, elle me parla fort souvent, et
» croyoit me dire de fort bonnes raisons pour me prouver que je serois
» trop heureux en l'epousant. Si j'avois eu foi aux sortiléges, j'aurois
» craint que par là elle ne fût venue à bout de son dessein, tant elle
» en avoit envie, autant pour mon bonheur, me disoit-elle, que pour
» le sien. Elle me fit present, un jour, d'un sac de senteur pour mettre
» sur mon lit, qui me donna si fort dans la tête que je m'en reveillai
» la nuit tout troublé. Mon premier mouvement alla à penser si ce

» n'etoit point quelque secret pour me porter au mariage. Après tout,
» il faut convenir qu'elle avoit l'esprit fort amusant dans la conversa-
» tion et qu'elle a eu toujours beaucoup d'amis. Elle n'ignoroit rien de
» tout ce que savoit M. de Langlade, et je lui dois cette justice que je
» n'ai jamais appris qu'elle eût parlé de ce qu'on luy avoit confié. »
(*Mémoires de Gourville*, edition de 1782. Tom. Ier.)

Jacques de Langlade a joué un assez grand rôle dans l'histoire politique et anecdotique du XVIIe siècle. Il fut secrétaire du duc de Bouillon dont il a mis en ordre et publié les *Memoires*. Il eut aussi grande part à la confiance du cardinal Mazarin. On le retrouve dans les lettres de Mme de Sevigné et dans celles de Bussy, dans les Mémoires de Lenet, de Mademoiselle, et de Daniel de Cosnac. Il prenoit les qualités de seigneur de Meridan, de baron de Saumion, et de secrétaire du Cabinet du Roi.

Voyez ce que nous avons eu déjà l'occasion de dire sur Mme de Saint-Loup, dans le commentaire de l'*Historiette* de Mme de Sablé, tom. III, p. 141.

CCCL.

LE VICOMTE DE LAVEDAN,

DEPUIS LE MARQUIS DE MALAUSE.

(*Louis de Bourbon, vicomte de Lavedan, marquis de Malause, mort le* 1er *septembre* 1667.)

Le vicomte de Lavedan se donna à Monsieur, aujourd'huy M. d'Orléans; il fut amoureux de Mme de la Maisonfort, et il tint peu qu'il ne la fist demander. Depuis il eut inclination pour une de ses cousines germaines *, fille de Mme la marquise de Querveno, sa tante. Comme il estoit filz unique, on pensa à le marier de bonne heure : on luy proposa en Languedoc, son pays, plusieurs partis, entre autres l'heritiere de Rieux *, qui avoit de grandes et de belles terres proches des siennes. Il la voulut voir, et alla *incognito* à Toulouse, ayant fait habiller un des siens en seigneur anglois ; mais il fut bientost reconnu. Il ne put se resoudre à l'aimer, et souspiroit tousjours après sa bretonne : c'est ainsy qu'il appelloit Mlle de Querveno, qui effectivement estoit bretonne. Son pere et sa mere, voyant qu'il n'en vouloit point d'autre, consentirent qu'il la demandast en mariage.

Charlotte de Kerveno, fille de Catherine de Lannoy et de François marquis de Kerveno.

Jeanne Pelagie de Rieux, dame de la Hunauldaye, etc.

Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Acerac.

En ce temps-là le marquis d'Acerac * la recherchoit, et l'affaire estoit fort avancée. Cette fille, qui connoissoit fort le Pailleur *, car la mareschale de Temines estoit la bonne amie de la mere, le pria de luy faire son horoscope. Le Pailleur feignit de faire sa figure, et, au plus loing de sa pensée, luy dit qu'elle espouseroit un homme brun ; or Acerac estoit blond, et qu'un jour elle feroit galanterie avec un homme d'eglise. On fait la proposition de Lavedan ; voylà Mme de Querveno bien empeschée ; elle va à la Mareschale : « Ma bonne, conseillez-moy. » Le Pailleur, qui s'y trouva, dit qu'il n'y avoit pas à hesiter, qu'Acerac estoit de mesme religion et de mesme pays, et que leurs terres estoient voisines. Elle part resolüe de la donner au blond, et le lendemain l'affaire estoit conclüe avec le brun. La Chalais *, qui estoit alors auprès d'elle, ayant esté gaignée, luy avoit tourné l'esprit. On dit que Mme de Querveno, en bonne tante, luy avoit dit qu'elle ne luy conseilloit pas de prendre sa fille, que c'estoit un esprit altier et hardy qui luy donneroit bien de l'exercice : nonobstant cet avertissement, il passa outre.

Histor.

Mlle Chalais, fille de compagnie de Mme de Sablé.

Ils passerent un an ou deux dans la plus grande intelligence du monde ; elle alloit à la chasse avec luy, et ils n'estoient jamais l'un sans l'autre. Au bout de ce temps, elle commença à n'estre pas bien avec sa belle-mere * ; elles estoient toutes deux imperieuses ; la belle-mere vouloit tout gouverner à l'ordinaire, et l'autre eust bien voulu estre la maistresse. Enfin la mere donna à entendre à son filz

Marie de Chalons, dame de la Case ; mariée à Henry de Bourbon-Malause.

qu'il feroit bien de se retirer avec sa femme à Miramont, l'une des terres qu'on luy avoit données en mariage. Ce fut là que le desacord commença entre le mary et la femme : elle devint jalouse d'une de ses demoiselles; la fille fut renvoyée. Celle qu'on mit en sa place, et qui passoit pour une sainte, fut soupçonnée de grossesse, et on la congedia comme l'autre.

Quelque temps après ils retournerent chez le pere, parce que Mme de Malause estoit morte. Le Comte* parla de faire un voyage à Paris, et elle, qui ne demandoit pas mieux que d'aller à la Cour, le voulut accompagner. Pour s'en desfaire, il luy fit trouver bon de le laisser partir devant, et luy promit de l'envoyer querir; mais il n'en fit rien, s'amusa à faire l'amour, et remettoit de mois en mois à revenir. Elle sçavoit toute chose et s'en plaignoit hautement. Enfin elle changea de langage, et commença à dire qu'elle estoit bien aise qu'il fust à Paris, puisqu'il s'y plaisoit tant. Dès lors on eut soupçon qu'elle se vengeoit avec un nommé Mongé, un homme d'affaires qui estoit à son mary, mais qui n'avoit rien d'aimable. Il est constant que cet homme passoit des cinq et six heures avec elle, sous pretexte de parler d'affaires. Depuis, allant à quelqu'une de ses terres, elle passa par Alby et eut curiosité de voir l'eglise cathedrale, qui est une des plus belles de France, bastie par le cardinal d'Amboise. M. d'Alby, de la maison du Lude*, prelat jeune et bien fait, la retint quelques jours et la traitta magnifiquement. Je ne sçay si ce

* *Ou plutôt* : le vicomte de Lavedan.

* Gaspard Daillon, mort en 1670.

fut la prophetie du Pailleur, car elle avoit esté estonnée de ce qu'il luy avoit predit, ou autre chose, mais elle escouta les cajolleries de l'evesque, et quand elle fut de retour chez elle, il luy alla rendre visite. Les domestiques remarquerent qu'un peu auparavant elle avoit changé d'appartement, et s'estoit logée en un endroit d'où on pouvoit, sans estre aperceû, aller à l'appartement qu'elle fit donner à M. d'Alby. Ce ne fut pas la seule visite qu'il luy fit, et le bonhomme le recevoit d'aussy bon cœur que sa belle-fille; car de tout temps elle avoit fort dorlotté le beau-pere, jusqu'à se jetter à son cou, à luy embrasser les genoux et à luy baiser les mains. Avec ces caresses, elle l'avoit gaigné entierement, et elle estoit capable de luy persuader tout ce qu'elle eust voulu; il y avoit mesme des gens mal pensants qui en mesdisoient, à cause que ce bonhomme avoit fort aimé les femmes; mais il avoit quatre-vingts ans.

Cependant les visites du prelat scandalisoient toute la maison, qui estoit toute huguenotte. Le Vicomte, qui s'amusoit à Paris, fut averty de ce qui se passoit, et revint bientost chez luy : elle affecta de ne s'y point trouver, pour luy faire voir qu'elle ne se tourmentoit guères de luy : neantmoins, dez qu'elle sceût son arrivée, elle partit en diligence de Castres, où elle estoit, pour le venir trouver; mais ils ne furent jamais bien ensemble. Elle, qui se sentoit peut-estre coupable, fit d'abord dessein de se separer d'avec luy, s'il se pouvoit. Pour en venir à bout, voicy comme elle s'y prit. Elle escrit à la Cour que le marquis de Malause avoit

assez de pente à se faire catholique; qu'elle l'avoit presque gaigné; mais que le Vicomte, son filz, s'y opposoit fortement jusqu'à la quereller sans cesse, depuis qu'elle avoit fait un si loüable dessein. Elle escrivit plusieurs lettres, par lesquelles elle faisoit tousjours esperer la conversion de son beau-pere. Elle s'imaginoit que soit qu'elle réussist ou non, si son mary venoit à la maltraitter tant soit peu, ce luy seroit un pretexte pour le quitter, et s'en aller à la Cour, où elle croyoit qu'on la recevroit à bras ouverts. Quelque temps après, le mary estant allé en Auvergne à quelqu'une de ses terres, elle persuada au bonhomme d'aller se promener à une maison qu'il avoit auprès d'Alby. Aussytost voylà tout le pays d'alentour, qui est tout huguenot, fort allarmé, et il courut un bruit qu'elle vouloit enlever le Marquis pour le faire changer de religion. Le jour qu'ils devoient partir, les gentilshommes et les ministres du voisinage se rendirent à la Case, sejour ordinaire du Marquis, resolus d'empescher ce voyage jusqu'au retour du Vicomte. Elle tascha de leur oster le soupçon qu'ils avoient, et le bonhomme, qui estoit assez grossier, mais franc et resolu, et qui jusques alors avoit fait profession de dire tout ce qu'il pensoit, leur representa en son patois, car il n'avoit pu parler autre langage que le gascon, que, s'il avoit envie de changer de religion, personne ne l'en empescheroit, et qu'il le pouvoit faire aussy bien et mieux chez luy qu'ailleurs, puisqu'il y estoit le maistre; mais qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il s'avisast de cela en

sa vieillesse, sans necessité et sans profit, luy qui ne l'avoit pas fait lorsqu'on luy faisoit esperer un baston de mareschal de France[1]; qu'il luy importoit de faire ce voyage pour desabuser le monde; qu'autrement on alloit dire qu'il estoit tombé en enfance, quoyqu'il eust aussy bon sens que jamais. Il duppa ainsy les gentilshommes et les ministres. On remarqua pourtant qu'il pleura aux exhortations que luy fit un de ses plus anciens domestiques. Il part, et ne fut pas plus tost à cette maison, que l'evesque s'y rendit, et là il fit abjuration *; après cela il s'en alla à Malause, qui est en Guienne, et là il mourut quelque temps après de mort soudaine *.

Dans l'église de Las Graisses, à deux lieues d'Alby, 3 octobre 1647.

31 déc. 1647.

Elle, l'ayant accompagné jusques là, prit le chemin de la Cour; mais le Marquis, de retour d'Auvergne, avoit informé la Reyne, M. d'Orléans et les parens de sa femme, de la verité. Sa mere ny le comte de Lannoy, son oncle, ne la voulurent point voir, et la Reyne luy dit qu'elle estoit trop honneste femme pour vouloir vivre separée de son mary, ailleurs que dans un convent, et que la bienséance ne permettoit pas qu'elle demeurast à la Cour. Elle, qui n'avoit (pas) remüé tant de choses pour s'enfermer dans une religion, et qui se voyoit rebuttée de ses proches, par leur ordre et ne sçachant où se retirer, s'en alla à Miramont; mais celuy qui estoit dans le chasteau avoit ordre de luy en refuser l'entrée, et elle

[1] Il est descendû d'un bastard de Bourbon; c'estoit un fort grand seigneur.

fut contrainte de se retirer chez un gentilhomme jusqu'à ce que, par les prieres de M[me] de Querveno, le mary se resolut à la voir. Il la vit donc, mais avec beaucoup de froideur, et, la laissant dans Miramont, il donna ordre qu'elle ne manquast de rien, mais qu'on ne souffrist pas que personne la vist. Aussy elle estoit comme prisonniere dans cette solitude, où elle se nourrissoit bien, et ne faisoit point d'exercice; elle devint prodigieusement grasse, et un homme predit qu'elle creveroit de santé. En effect, cela luy augmenta le mal de mere * auquel elle estoit sujette, et qui luy donnoit d'estranges convulsions. Comme ses accez estoient quelquefois fort violents, et qu'il sembloit qu'elle allast mourir, on le fit sçavoir à son mary, qui se rendit aussytost à Miramont : elle le receut avec toutes les caresses et toutes les cajolleries imaginables, mais il demeura tousjours froid et insensible. Ils souperent ensemble, mais il ne voulut point coucher avec elle, de peur peut-estre de la guerir; et la rage de se voir ainsy mesprisée augmenta son mal de telle sorte, qu'elle en mourut la nuict mesme *.

Affection hystérique.

En octobre 1647.

Quelques-uns ont voulu dire qu'elle avoit esté empoisonnée; mais les moines mesmes qui l'ont assistée, et qui l'ont veüe mourante et morte, justifierent le mary; aussy M[me] de Querveno ny les autres parens ne l'en ont jamais soupçonné, et ont vescû avec luy comme devant.

Les enfans de cette femme moururent un peu après que la sœur de leur mere, qui estoit religieuse, eust

fait profession ; de sorte que tout le bien de M[me] de Querveno va aux enfans de la princesse d'Harcourt.

Le marquis de Malause espousa depuis une Duras, niepce de M. de Turenne.

COMMENTAIRE.

I. — P. 184, lig. 1[re].

En ce temps le marquis d'Acerac la recherchoit.

Il epousa plus tard cette héritière de Rieux, que le vicomte de Lavedan avoit eu un instant la pensée de demander. Il est parlé de ce marquis d'Asserac dans le pamphlet satirique de la *Réformation de ce royaume,* 1623; on y dit, à la charge des Parlemens : « Toutes les affaires des provinces, tant pour la guerre que pour autre chose, se » gouvernent directement par leurs volontez ; aussi voyez-vous qu'en » toutes les villes grandes et petites les justiciers sont les capitaines, » donnent le mot, font les gardes et les rondes, les font faire par leurs » clercs qui n'y entendent non plus qu'eux, ont les clefs, sont maires » des villes, et, si c'est en pays d'estat, c'est toujours l'un d'eux qui » est deputé de chaque ville, d'autant que pas un des habitans ne les » ozeroit contredire. Le marquis d'Asserac qui est de grand maison, » disoit à un mien amy, il y a quelque temps, que pour avoir dit à un » conseiller, que s'il estoit son rapporteur, malgré luy il le croiroit » estre son ennemy, le parlement de Bretagne decretta sur luy et l'envoya prendre dans son lict, là où il estoit malade, et commanderent » aux huissiers de le traisner par les rues en le menant dans les cachots, » et ne luy permettre d'y aller en carrosse ; et luy eussent fait trancher la teste, s'il n'eust esté proche allié de Monsieur le Chancellier, » qui luy envoya une evocquation en toute diligence. » (P. 21.)

II. — P. 185, lig. 15.

Il n'en fit rien, s'amusa à faire l'amour...

☞ On peut croire que ce voyage etoit de l'année 1640. Le 17 février 1641 fut baptisé à Saint-Sulpice à Paris un enfant naturel appelé Louis, bâtard de Bourbon-Malause et de Françoise de Birgand. (Père Anselme.)

III. — P. 190, lig. 1re.

De sorte que tout le bien de Mme de Querveno va aux enfans de la princesse d'Harcourt.

Elizabeth de Lannoy, veuve de Henry Roger du Plessis de la Vauguyon et remariée à Charles de Lorraine, prince d'Harcourt puis duc d'Elbeuf (comme on l'a vu tom. IV, p. 300), etoit nièce de Mme de Kerveno, qui mourut en novembre 1651.

La mort a fait faire le saut
A madame de Quervenaut,
Qui fut jadis femme fort belle
Et propre tante paternelle
D'un autre objet digne d'amour,
Sçavoir la princesse d'Harcour.
(LORET, 19 novembre 1651.

Le marquis de Malause se maria en 1653, à Henriette de Durfort, fille aînée de Guy-Aldonce de Durfort marquis de Duras, et d'Elizabeth de la Tour-Bouillon. Il eut de son deuxième mariage plusieurs enfans qui continuèrent la postérité. Son petit fils, Louis Auguste de Bourbon, marquis de Malause, mourut à l'âge de quarante-huit ans, le 27 décembre 1741, sans postérité.

CCCLI. — CCCLIII.

DE NIERT, LAMBERT ET HILAIRE.

(*Pierre Denyert*, *premier valet de chambre du Roi.*)

De Niert (car c'est ainsy qu'il se nomme, quoyque tout le monde die *Deniere* ou *Deniele*), est de Bayonne : il dit que son grand-pere estant maire, du temps de la Saint-Barthelemy, empescha qu'on ne fist le massacre dans Bayonne. Il s'addonna dez sa jeunesse à la musique ; M. de Crequy le prit en qualité de suivant. Il a tousjours chanté, de façon qu'on ne pouvoit pas dire qu'il fist le chanteur*. M. de Crequy le traittoit fort bien et ne luy disoit jamais chantez, ny le menoit en aucun lieu en luy disant que c'estoit pour chanter; mais de Niert luy disoit : « Monsieur, porteray-je mon théorbe *?— Ce que tu » voudras, » repondoit M. de Crequy.

C.-à-d. qu'il etoit chanteur par goût, non par métier.

Luth à deux manches.

Je croy que de Niert fut amoureux autrefois de Mme Aubry *, qui chantoit fort bien ; mais malgré tout cela, parce qu'elle avoit fait venir l'ambassadeur de Venise à un souper où il avoit promis de chanter devant le marquis Pompeo Frangipani, il

Histor.

n'y voulut jamais aller et elle eut bien de la peine à faire la paix.

Quand M. de Crequy fut à Rome pour l'ambassade de l'obedience du feu Roy*, de Niert prit ce que les Italiens avoient de bon dans leur maniere de chanter, et le meslant avec ce que nostre maniere avoit aussy de bon, il fit cette nouvelle methode de chanter que Lambert pratique aujourd'huy, et à laquelle peut-estre il a adjousté quelque chose. Avant eux on ne sçavoit guères ce que c'estoit que de prononcer bien les paroles. Au retour, le feu Roy le voulut avoir ; M. de Crequy ne laissa pas de luy continüer les mesmes appointemens : le feu Roy luy donna une charge de premier valet de garde-robe, à la charge de donner douze mille livres de recompense*. Il n'avoit pas un sou ; mais comme il estoit en bonne reputation et qu'on voyoit bien que le Roy l'affectionnoit, il trouva cent mille escus avant que de sortir de la chambre de Sa Majesté ; de là il alla dans la chambre de la Reyne, où il dit le don que le Roy luy venoit de faire : « Mais, » adjousta-t-il, « je suis bien em» pesché, car il me faut trouver quatre mille escus. » Une jeune veuve, femme de chambre de la Reyne, luy offrit de la meilleure grace du monde de les luy prester ; cela le charma, et dans ce moment il en devint amoureux. C'estoit la fille d'un ministre de Languedoc que l'on avoit convertie ; je croy que ce fut elle qui appella la Reyne « Siresse. » Il en fut amoureux douze ans. Cette amour a furieusement nuy à de Niert ; car le feu Roy, qui haïssoit la Reyne,

En 1633.

De dédommagement à celui qu'il remplaçoit.

et qui ne vouloit qu'il n'y eust aucune correspondance entre ses gens et ceux de sa femme, n'approuvoit nullement cette affection, et il eust fait sans cela toute autre chose pour nostre homme qu'il ne fit[1]. Il luy disoit : « Vous n'attendez que ma mort pour » vous marier. »

Quand le cardinal de Richelieu, qui vouloit que les officiers qui approchoient le Roy de fort près ne luy voulussent point de mal, fit faire compliment à de Niert sur cette charge, de Niert le dit au Roy, et luy demanda s'il ne trouveroit pas bon qu'il en remerciast le Cardinal; le Roy le luy permit. On ne sçauroit croire combien il estoit chatoüilleux pour les charges de sa maison; il ne vouloit pas souffrir que le Cardinal s'en meslast. Durant la grande faveur de Monsieur le Grand, tous les premiers valets de chambre et tous les premiers valets de garde-robbe estoient comme de petits favoris.

Le feu Roy mort, de Niert espouse cette femme. Elle est adroitte et mesme un peu escrocque, s'il faut ainsy dire, car elle n'a jamais rien perdu faute de demander, et elle a obligé parfois telles gens à luy donner qui n'en avoient nullement envie; d'ailleurs elle est fort avare, luy est prodigue : elle l'appelle
Grogne. *Panier percé*, et le ragotte* sans cesse sur sa despense. Il dit qu'une fois elle voulut avoir un carrosse : la nuict elle entendoit du bruit dans l'escurie, elle res-

[1] *Mots biffés* : Que de le faire enfin premier valet de chambre, comme il fit.

veille son mary. « Ce sont, » luy dit-il, « les chevaux » qui mangent. — Quoy ? » reprit-elle, « nourrir des » animaux qui mangent la nuict ! Dieu m'en garde ! » Elle les vendit dez le lendemain.

Luy et sa femme se tourmenterent tant qu'ils obtinrent pour leur filz, qui est le seul enfant qu'ils ayent, la survivance de cette charge de premier valet de garde-robbe. Le Roy tesmoigna assez de bonté en cette rencontre, car il se mit à genoux afin que cet enfant, qui n'avoit que cinq ans, luy pust donner sa chemise pour entrer en possession. Le pauvre de Niert pleuroit de joye quand il racontoit cela : depuis il fut fait premier valet de chambre, et, l'année passée, comme sa femme poursuivoit chaudement la survivance, le Roy luy dit : « Qui te donneroit quatre » doits de parchemin te feroit bien aise ? — En verité, oüy, Sire, » dit-elle. « — Eh bien ! » adjousta le Roy en riant, « ce sera dans douze ans. » Le Cardinal la trouva ensuitte à la messe, et luy dit : « Que de» mandes-tu encore à Dieu ? ta chienne[1] est re» trouvée et ton filz a la survivance. » Elle luy saute au cou tout devant la Reyne, en luy disant : « Madame, » excusez, s'il vous plaist, mon transport. »

LAMBERT. (*Michel Lambert*, né en 1610, *mort* en 1696.)

Lambert est de Champigny ; il estoit enfant de chœur à Champigny mesme où il y a une sainte-chapelle, quand Moulinié, qui estoit maistre de la musique de Monsieur, le prit et le fit page de la musique

[1] Elle en avoit une qu'elle aime fort.

de la chambre de Monsieur. Lambert, ayant quitté les couleurs*, se trouva un tel génie pour la belle maniere de chanter, que de Niert, en peu de temps, n'eut plus rien à luy monstrer. Ny l'un ny l'autre ne sont de ces belles voix, mais la methode fait tout.

* C.-à-d. la livrée de page.

Lambert estudia soigneusement et à composer et à executer; et encore presentement il chante tous les matins pour luy-mesme, pour se perfectionner d'autant plus. Un de ses chagrins, à ce qu'il dit, c'est de ne pouvoir laisser par escrit sa science, car tout cela depend de la maniere, qu'on ne sçauroit exprimer.

Lambert commença à monstrer et à chanter dans les compagnies : on l'appelloit le petit Michel, le petit Maistre, Champigny et Lambert; de sorte qu'une fois il y eut une plaisante dispute. Quatre femmes un jour se penserent prendre aux cheveux; l'une soustenoit que Lambert chantoit mieux que personne. « Voire! » dit l'autre, « c'est le petit Mi- » chel. — Vous vous trompez, » dit une troisiesme, « c'est le petit Maistre. — Vrayment, vous vous y » entendez toutes, » dit la derniere, « c'est Cham- » pigny qui est le plus estimé de tous. »

Ce n'est pas que Lambert ne grimasse horriblement, et qu'il ne soit effroyable à voir en cet estat, car mesme il est fort vilain quand il ne grimasse pas. Il n'y a que luy qui monstre bien, et les escolieres des autres ne sont rien au prix des siennes. Si Dieu avoit voulu que c'eust esté un homme plus regulier,

il y auroit un grand nombre de personnes qui chanteroient bien ; mais, quoyqu'il ne soit point desbauché, il est si peu exact que c'est quasy peine perdüe que de s'y amuser. Il n'est point interessé, et n'a jusqu'icy guères songé à sa fortune ; s'il avoit voulu, il iroit à cette heure en carrosse.

Il estoit tousjours de çà et de là en parties où il ne gaignoit rien, et comme il promettoit à tout le monde, il manquoit aussy à tout le monde*. Une fois, je ne sçay quel homme de la Cour qui s'estoit vanté de le faire entendre à une dame, voyant que Lambert luy avoit manqué trois jours de suitte, l'attendit longtemps dans le Luxembourg pour le battre ; mais, par bonheur, il ne le trouva pas.

Voy. Despréaux, Satire III.

Lambert fit connoissance avec la fille de Bel-Air*, qui avoit la voix fort belle et qui estoit assez jolie : il se mit à luy monstrer, et en luy monstrant il en devint amoureux, car il est d'assez amoureuse maniere. Il s'y engagea si avant qu'il luy promit de l'espouser, et en parla publiquement ; ils furent mesme accordez, mais il ne conclüoit point. Enfin la mere de la fille, comme voisine de Mme d'Aiguillon, s'en alla se plaindre à elle ; Mme d'Aiguillon en parle au Cardinal, qui luy dit : « Laissez-moy faire. » Sur l'heure, il envoye chercher Desmarestz et luy dit de faire un dialogue sur telle chose : le dialogue fait, il l'envoye à Lambert pour y faire un air, car Lambert compose bien. On le fait apprendre à Lambert et à sa maistresse, et après on les fit venir à Ruel, où Mme d'Aiguillon se trouva. Voicy le dialogue :

Cabaret près du Luxembourg.

TIRCIS.

Filis, j'arreste enfin mon humeur vagabonde.

FILIS.

Trop volage Tircis, pourquoy me fuyois-tu ?

TIRCIS.

C'estoit pour dire à tout le monde
Que rien n'egalle ta vertu.

FILIS.

Oh! l'excuse legere
D'un esprit trop leger !

TIRCIS.

Pardonne, ma bergere,
Pardonne à ton berger.

TOUS DEUX.

Aymons-nous desormais,
Aymons-nous pour jamais.

Le Cardinal les fit marier ; mais il ne leur donna rien : il perdit là une belle occasion ; il n'a jamais rien fait pour eux. Tant pis pour luy.

La femme de Lambert estoit assez enjoüée. Je ne sçay si cela luy desplut ou s'il crut avoir esté attrappé ; mais, quoy que c'en soit, il ne la traitta point bien. Elle s'en plaignit au bonhomme Pailleur, leur voisin, qui luy conseilla d'en parler à son pere, à sa mere et à ses sœurs. « Dieu m'en garde, » respondit-elle, « ils se mocqueroient de moy ; car c'est moy toute » seule qui l'ay voulu. » Le Pailleur en parla donc à Lambert, qui ne voulut jamais rien avoüer.

Le feu Cardinal se divertissoit pourtant de Lam-

bert. Un jour que nostre Orphée s'estoit laissé entraisner dans une de ces caves de vin muscat, à la Croix du Tiroir *, il en sortit la teste en compote, et en s'en retournant il trouva le Puis, son beau-pere, qui luy dit qu'il le cherchoit, que le Cardinal le demandoit, et qu'il y avoit un carrosse au logis qui attendoit il y avoit longtemps. Il fallut aller. Par bonheur pour luy, il y avoit ce jour-là deux comedies chez le Cardinal, l'une françoise, l'autre italienne, durant lesquelles il dormit fort bien ; on soupa : il n'avoit pas besoin de souper ; il employa encore ce temps-là à dormir. Il estoit dix heures quand on le fit chanter : il n'eut jamais tant de voix.

Dans la rue *Saint-Honoré*, après la rue de l'*Arbre-Sec.*

Sa femme mourut de chagrin au bout de trois ou quatre ans de mariage : il en a eu une fille.

M[lle] Lambert * avoit une petite sœur : c'est Hilaire. De Niert, qui luy trouva beaucoup de dispositions, se mit à luy monstrer, et elle réussit admirablement. Lambert, voyant cela, voulut avoir sa part de la gloire. De Niert se retira aussytost : cela causa quelque petite froideur entre eux ; depuis pourtant cela s'est raccommodé, et de Niert les va voir fort souvent : il prend grand plaisir à monstrer quelque chose à cette fille. Comme la pluspart des gens de musique sont bizarres, Lambert s'avisa de devenir amoureux de cette fille, parce que c'estoit la seule dont il ne le devoit pas estre ; sa beauté ne luy servoit point d'excuse, car elle n'est point jolie : il est vray qu'elle ne fait pas peur, mais, ma foy, elle n'a rien de beau que la voix et les dents : c'est une fille

HILAIRE. *C.-à-d.* la femme de L.

fort raisonnable; et quand je considere les sottes gens avec qui elle a esté nourrie, je m'estonne qu'elle ait l'esprit si bien fait. Cette amour l'a pensé faire enrager, car il a esté un temps qu'il ne luy vouloit rien monstrer qu'en particulier, et quand ils estoient tous deux tout seuls, il se mettoit à genoux et luy disoit cent extravagances. Elle aimoit mieux ne rien apprendre; je dis ne rien apprendre, parce que ce n'est pas tout que d'avoir les airs notez, il faut que ce soit luy qui vous les monstre, ou vous ne leur donnez pas la centiesme partie de l'agrement qu'il leur donne. Une fois il en vint jusqu'à faire destendre son lict pour quitter la maison du pere d'Hilaire; après, il le fit retendre. Un jour il vouloit mettre sa fille en religion: « Vous ferez bien, » luy dit Hilaire. Aussytost il ne le voulut plus. Quand il luy parloit de sa passion, elle luy disoit : « Que voulez-vous? estes-vous fou? » Si j'estois capable de faire quelque sottise, vous » m'en devriez empescher. » Cela le mit en colere : il s'en va, et ny luy ny son valet ne venoient plus manger au logis. Cela l'ennuyoit furieusement, et il estoit bien embarrassé de sa colere; pour se r'accrocher, il renvoya son valet prendre ses repas à l'ordinaire: il y revint luy-mesme bientost après, et il disoit à tout le monde : « Ne croyez pas que j'en sois amou- » reux. » Et tout le monde le croyoit un peu plus fort.

Lambert voulut penser à quelque charge de la musique : il se trouva si gueux, qu'il en eut honte; cela lui servit en une chose. M. de Lisieux-Mati-

gnon* aimoit fort à les entendre luy et Hilaire. Ils chantent des dialogues ensemble les plus agréables du monde. Il leur envoyoit tous les ans un carrosse pour aller le trouver à la campagne, et ne les renvoyoit point sans quelque present.

Léonor de Matignon, evêque de Lisieux de 1646 au 14 février 1680, date de sa mort.

Un honneste homme, nommé M. Marchand, *custodi-nos** du prince Eugene*, car il a une sœur chez Mme de Carignan, estoit aussy comme Intendant de M. de Lisieux. Cet homme s'affectionna à Hilaire; il aimoit aussy Lambert : il demanda si le pere d'Hilaire le vouloit prendre en pension. On luy fait quitter le cabaret. Marchand est infirme, et passe une bonne partie de l'année au lict; il a fait du bien à toute la maison, car il fit donner une pension de mille livres à Lambert sur les benefices de M. de Lisieux. On eut bien de la peine à faire faire à nostre homme ce qu'il falloit pour cela : c'est un petit esprit de bois blanc*, comme disoit le Pailleur. Il donna une prebende de Dreux de douze cens livres de rente au frere d'Hilaire, qui prit une des filles avec luy, et ils vivent là tous deux.

Le prête-nom de celui qui avoit les revenus d'un bénéfice.

Eugène-Maurice comte de Soissons, père du grand prince Eugène.

Sans consistance.

Lambert avoit eu une pension de quatre cens escus, du temps de M. d'Esmery, à qui il en avoit l'obligation, et tout le monde est ravy de le faire payer de sa pension ; aussy est-il assez reconnoissant.

Marchand payoit gros, et faisoit valoir ce qu'Hilaire avoit pu amasser des presens qu'on lui faisoit et des ordonnances qu'elle avoit pour avoir chanté aux balets du Roy.

Hilaire avoit une sœur, qu'elle a encore, qui est

jalouse d'elle horriblement. Cette fille dit tant de sottises de Marchand et d'elle, que cet homme sortit de la maison. Enfin pourtant on l'y fit revenir, et Lambert, qui n'est plus amoureux, considerant que sa belle-sœur luy estoit nécessaire, qu'ils se faisoient valoir l'un l'autre, et aussy pour se deslivrer des impertinences du pere, de la mere et de cette belle-sœur, alla loger, avec Hilaire et ce M. Marchand, auprès des Petits-Peres, où Hervart* les attira et leur fait payer leurs pensions soigneusement; car Hilaire en a une aussy, si je ne me trompe[1].

Barthelemy Hervart, contrôleur général.

La fille de Lambert est assez jolie, danse bien, joüe bien du clavessin, et Lambert dit qu'il luy trouve de la voix* : elle aime sa tante tendrement, aussy luy a-t-elle bien de l'obligation. M. de Langres a donné depuis peu un benefice de huict cens livres de rente à Lambert.

Elle epousa plus tard Lully.

[1] Ils ont soing du bonhomme, de la bonne femme et de la sœur mesme; il est vray que cette fille travaille.

COMMENTAIRE.

I. — P. 192, lig. 9.

M. de Crequy le prit en qualité de suivant.

Si l'on en croit Saint-Simon, il fut aussi attaché à M. de Mortemart, le beau-père de Mme de Montespan. Il se peut qu'il en ait effectivement reçu pension. Dans une note ajoutée plus tard à l'*historiette* des Yveteaux, tom. I, p. 352, des Réaux nous a appris que Mortemart avoit eté amoureux d'une femme de chambre de la Reine, « qui fut depuis Mme de Niert. »

II. — P. 193, lig. 3.

Quand M. de Crequy fut à Rome pour l'ambassade d'obedience du feu Roy...

« *Obedience,* dit Furetiere, se dit des ambassades que les Princes » envoient à N. S. P. le Pape, pour luy rendre hommage de quelques » fiefs qui relèvent de luy, » ou tout simplement pour faire acte de soumission filiale, à l'avénement de chaque nouveau Pape. C'est dans cette ambassade et le 25 juillet 1633, que Salvaing de Boissieu prononça le discours latin dont on lui fit tant d'honneur. (Voyez le très-curieux travail que M. de Terrebasse a publié en 1850 chez M. Techener, sur la vie, le caractère et les ouvrages de Salvaing de Boissieu, premier président de la Chambre des Comptes de Dauphiné ; pages 5, 9, 37 et suiv.)

III. — P. 193, lig. 7.

Il fit cette nouvelle méthode de chanter que Lambert pratique aujourd'huy.

Il y a de Saint-Evremont un morceau sur les *Opéras* qui contient bien des opinions contestables, mais qu'il faut citer ici pour ce qu'il dit de Deniert : « *Solus Gallus cantat,* il n'y a que le François qui » chante... Luigi ne pouvoit souffrir que les Italiens chantassent ses » airs, après les avoir ouy chanter à M. Nyert, à Hilaire, à la petite » la Varenne. A son retour en Italie, il se rendit tous les musiciens de » sa nation ennemis, disant hautement à Rome que pour rendre une » musique agreable, il falloit des airs italiens dans la bouche des » François. Il faisoit peu de cas de nos chansons, excepté de celles de » Boisset, qui attirèrent son admiration. Il admira le concert de nos » violons, il admira nos luths, nos clavessins, nos orgues ; et quel » charme n'eust-il pas trouvé à nos flustes, si elles avoient esté en usage » en ce temps-là ! Ce qui est certain, c'est qu'il demeura fort rebuté » de la rudesse et de la dureté des plus grands maîtres d'Italie, quand » il eut goûté la tendresse du toucher et la propreté de la manière de » nos François. » (*Œuvres de Saint-Evremont*, 1706, tom. III, p. 176.)

IV. — P. 195, lig. 8.

Le Roy tesmoigna assez de bonté en cette rencontre, car il se mit à genoux afin que cet enfant... luy pust donner sa chemise.

Voilà un grand trait de bonté de la part du jeune Louis XIV, et dans

sa longue vie on en pourroit citer bien d'autres du même genre ; car le reproche qu'on lui fait, d'après Saint-Simon, de n'avoir jamais pensé qu'à lui, est le plus injuste du monde.

V. — P. 195, lig. 24.

Lambert est de Champigny... où il y a une sainte-chapelle...

Cette sainte-chapelle est la seule chose qui subsiste encore, ou plutôt il ne reste de la Sainte-Chapelle que les murs et les admirables vitraux, devenus heureusement la propriété de l'un des hommes de nos jours les plus passionnés pour tous les grands et nobles souvenirs, M. le marquis de Costa-Beauregard.

VI. — P. 196, lig. 15.

On l'appelloit le petit Michel, le petit Maistre, Champigny et Lambert.

Le surnom de Champigny ne s'explique que par le nom du pays et de la chapelle où Lambert avoit commencé à chanter : et c'est là ce qu'on ignoroit avant la publication des Historiettes. Pour le surnom de *petit Michel* : « Presque toutes les belles paroles sur lesquelles le » petit Michel, qu'on a appellé depuis Lambert, faisoit des airs, es» toient composées par Bensserade. » (*Discours de l'abbé Paul Tallemant, touchant la vie de Bensserade,* Paris, 1697.)

Le *petit Michel* et Mlle Hilaire sont encore nommés dans un sonnet de Dalibray en l'honneur du cabaret du Bel-Air, dont des Réaux va parler. Ce cabaret etoit tenu par *le Puis* ou *Bon Puis :*

O l'excellent espoir ! Que voilà bien conclure !
Nous irons chez Bon Puis ? O parolles de miel !
Là nous pourrons oüir cet ange Gabriel
Et joüir, en l'oyant, d'une volupté pure.

O Bel-Air ! qui reçus ce nom de la Nature
Pour la serenité que te garde le Ciel,
Tu l'obtiens maintenant et sans te faire injure
Des airs de cette fille et du petit Michel.

Bon Puis est-il vraiment, ce bon hoste d'eslite,
Puisque chez luy, bien mieux qu'au puis de Democrite,
Dans le fond d'une tasse on rencontre le vray.

Puisse-t-il donc tousjours preparer la grillade,
La tranche de jambon avecques la salade
Pour Pailleur, Bensserade et le gros Dalibray.

(*Sur le mouvement de la Terre,* sonnet 31.)

Ce sonnet sembloit provoquer une réponse du Pailleur, qui en effet

ne se fit pas attendre. J'en ai déjà parlé, tom. IV, p. 220 ; l'épître du Pailleur finit ainsi :

Allons Dalibray de ce pas,
Avec Lambert et Bensserade,
Chez le Bon Puis faire grillade.
C'est là que, par un art divin,
Dans une bouteille de vin
Nous estoufferons la memoire
De la science et de la gloire...
Nous verrons cette ame adorable,
Cet original de douceur,
J'entens ta belle et chere sœur (a)
Avec ses filles nompareilles...
Et Dieu sçait combien de loûanges
Nous donnerons à ces deux anges,
Surtout quand, pour nous resjoûir,
Il nous sera permis d'oûyr
Le son de leurs voix ravissantes
Dedans ce beau lieu que tu vantes,
Où de l'or les brillans esclairs
Par leurs yeux deviendront plus clairs...
(P. 126.)

Il existe encore presqu'à l'entrée de la rue Saint-Dominique-d'Enfer, un petit hôtel du *Bel-Air*, dont l'ancienne exposition pouvoit bien autrefois donner sur le jardin de Luxembourg. Le cabaret du Puis etoit-il là précisément ?

Mais, pour en finir avec Lambert, c'est parce qu'il etoit insaisissable, qu'un rimeur du temps ecrivit au nom de la belle Mlle d'Outrelaise le sauf-conduit suivant :

Nous, Magdelaine d'Outrelaise,
Dont les traits n'ont rien qui ne plaise,
A tous attraits, à tous appas
Dignes de donner le trepas,
A tous regards, toutes œillades
Propres à faire des malades,
A charmant accueil, doux souris,
Des Graces les chers favoris...
Faisons très-expresse deffense
D'apporter aucune nuisance
Au sieur Lambert ; ains vous mandons
Et precisement enjoignons
De laisser libre en nostre chambre,
Où l'on ne respire que l'ambre,
La fleur d'orange et le jasmin,
Préparés d'une adroite main,
Sans luy donner aucune atteinte
Pour le mettre en gesne ou contrainte,
Sans attaquer sa liberté

(a) Mme Saintot.

Par les traits de nostre beauté...
Et sans vous servir de surprise
Pour nous acquerir la franchise
De cet Orpheus de nos jours,
Qui craint tant nouvelles amours
Qu'il n'osoit nous rendre visite
De peur que, pour notre merite,
Il ne conceut quelque desir ;
Car enfin nostre bon plaisir
N'est point d'en faire la conqueste,
Ny luy donner martel en teste,
Ains de l'acquerir seulement
Pour amy et non pour amant.

La comtesse de Fiesque.

Fait en presence de Gilette *,
Jadis reyne de la mocquette,
Le jour qu'il nous chanta si bien,
En françois et italien,
En l'an qu'il fit tant de merveilles
Dont il enchanta nos oreilles.

(*Poesies choisies de Sercy*, 2e partie, 1662, p. 346.)

VII. — P. 198, lig. 18.

Il n'a jamais rien fait pour eux; tant pis pour lui.

Cette boutade de des Réaux est plaisante. Il semble qu'il veuille faire entendre que le Cardinal dut bien regretter d'avoir perdu l'occasion de faire du bien à Lambert. Quel exemple de bonté cependant, de la part de ce grand tyran, bonhomme dès que la politique et son pouvoir n'etoient pas en jeu! De pareils souvenirs font plus pour l'honneur du XVIIe siècle que ne font pour sa honte les petits scandales particuliers consignés par notre auteur. En balançant les uns et les autres, on connoît mieux, on aime davantage les véritables habitudes de cette belle epoque. Cherchez aujourd'hui la femme qui, en apprenant la nomination de son fils à la survivance d'une petite charge, se jettera, devant la souveraine, au cou du premier ministre qui luy apprendra cette bonne nouvelle. Cherchez un souverain qui se mette à genoux pour autoriser un brevet de survivance donné à un enfant. Cherchez enfin un premier ministre, fût-il moins puissant que Richelieu, qui s'occupera de faire composer une idylle, parole et musique, afin de décider un chanteur à epouser celle qu'il avoit promis d'epouser!

VIII. — Fin.

Mlle Hilaire avoit encore la plus grande vogue, dix ans après le temps où des Réaux ecrivoit cela; et Gourville, à la fin de 1668, se souvenoit du plaisir que sa voix lui avoit causé chez M. Colbert. (Voyez *Mémoires*, tom. II, p. 50.)

CCCLIV. — CCCLV.

LA GAILLONNET ET SA FILLE.

(*Marie le Nain, mariée à Pierre Vion, sieur d'Ouville et de Gaillonnet.*)

Une lavandiere de Paris avoit une jolie fille qu'elle vendit à un commandeur de Malte, qui l'entretint quelque temps. Après, un nommé Gaillonnet[1], de l'Extraordinaire des Guerres, l'entretint et en eut une fille ; et après, afin qu'il luy en coustast moins, il y associa un garçon aussy de l'Extraordinaire des Guerres, appellé Marbault. Tous deux ensemble ils la marierent à un nommé Chirat, qui avoit un frere procureur du Chastelet. C'estoit un coquin que ce Chirat, qui n'ignoroit pas la vie de la demoiselle ; cependant, comme il s'avisa de faire le fascheux quelque temps après, sa femme et Gaillonnet le voulurent empoisonner. Il les accusa d'adultere et d'empoisonnement, et ils furent pris tous deux. L'affaire s'accommoda pour quinze mille livres, par l'avis du procureur du Roy, et comme il n'y avoit point d'enfans, on les desmaria par impuissance. Voylà Gaillonnet

Voy. t. v, p. 258.

[1] Vion, sieur de Gaillonnet *. On dit qu'ils sont gentilhommes.

* Frère de Mme Saintot et de d'Alibray.

et Marbault en liberté; ils font une nouvelle société avec leur confrere le Page *, dont nous avons parlé ailleurs. Sa premiere femme, qui descouvrit l'affaire, l'attendit une fois tout un jour dans une escurie pour le chastier, comme il alloit voir sa mignonne. Au bout de deux ans, Gaillonnet, qui avoit beaucoup donné à cette femme, et qui voyoit qu'elle avoit tiré de bonnes nippes de ses associez, pour joüir de ce bien-là espousa la demoiselle. On mit sa fille sous le poile *, disant qu'il n'y avoit point eu de mariage avec Chirat.

Histor. plus haut.

Pour la légitimer.

La fille * estoit desjà grandette; on parle de la marier et de luy donner cinquante mille escus. Fourrilles *, grand mareschal-des-logis, jeune homme à qui son pere avoit laissé assez de dettes, voyant la fille jolie, le pere de bon lieu et de quoy s'acquitter, n'eut point d'egard à tout le reste et l'espouse. Je ne sçay à qui en est la faute, mais au bout de deux jours les voylà aux couteaux tirez. Par une bizarrerie admirable, il hait sa femme et devient amoureux de sa belle-mere; il est vray que cette femme est vive et a quelque chose de fort aimable. Un jour le Chevalier *, son frere, trouva la mere, la fille et une parente, l'une avec la pele, l'autre avec les pincettes et la troisiesme avec le balay en haut, pour assommer le pauvre Fourrilles. « Comment, » ce dit-il, « à quoy » songes-tu? Que ne jettes-tu toutes ces putains-là » par la fenestre? » Voylà encore plus de grabuge que jamais, quoyqu'il n'y eust point de coups ruez. Four-

Marie Vion, fille des nouveaux epoux.

René de Chaumejan, marquis de F., grand maréchal des logis, en juin 1636.

Michel-Denis de Chaumejan, marquis de F. après son frere.

rilles avoit esté si sot que d'espouser sans toucher l'argent[1] : c'estoit là le veritable sujet de tout ce qui s'ensuivit ; car, n'aimant point sa femme, et mal satisfait de n'avoir que du papier, il ne la traittoit nullement bien. Elle se mit à le haïr encore plus fort ; enfin, il les fallut desmarier. Voicy une nouvelle bizarrerie. Dez qu'elle ne fut plus sa femme, il en devint amoureux, et fit, mais en vain, tout ce qu'il put pour coucher encore avec elle[2]. D'autres ne la trouverent pas si cruelle. Le pere, voyant du scandale, la fit mettre dans un convent; le pere consent qu'elle en sorte quelque temps après, parce que Paris*, qui estoit à M. de Turenne, parloit de l'espouser ; mais il l'entretint seulement. Or Fourrilles avoit touché quelque chose de la dote; il demandoit

* Jacques-Auguste Paris, né en 1602, capitaine au régiment de Turenne; mort en avril 1653.

[1] Il dit que, pour ne le pas payer d'une partie qu'il devoit toucher d'eux dans quelque temps, ils prirent pretexte sur ce que la fille n'avoit pas encore douze ans quand on la maria.

[2] M. de Cornusson de la Valette avoit espousé une femme qui se gouverna assez mal; elle n'eut qu'une fille; elle supposa un filz, puis, par colere, elle le tua. Accusée, elle prouve qu'il estoit à une meuniere, on estouffe l'affaire. Son mary et elle se separent, font rompre le mariage (a) : il prend une seconde femme. Estant à Paris, il trouve sa premiere femme en chambre, comme une gourgandine : il couche avec elle, se renflamme, et la reprenoit, si la deuxiesme n'eust accouché tout à propos d'un garçon (b).

(a) *Mots biffes :* Et cependant la fille est declarée legitime; regardez quelle bizarrerie!

(b) *Mots ajoutés par des Réaux sur la dernière feuille de garde de l'ancien cartonnage :* « Si j'ay mis quelque part dans mes historiettes que M. de Cornusson-la-Valette, seneschal de Toulouse, après avoir fait rompre le mariage de luy et de la sœur du premier president de Toulouse, en estoit redevenu icy amoureux, dans le bordel où il la trouva et la reprit, j'ay eu de mauvais memoires; elle est encore à Paris, gueusant, ou peu s'en faut.

à payer seurement; un créancier huguenot fit aller l'affaire à l'Edit *.

A la Chambre de l'Edit, mi-partie de conseillers réformés et catholiques.

Après Paris, un gentilhomme de Normandie, mais qui n'estoit pas un fin Normand, nommé Bressey, filz de Mme de Clinchamp *, l'entretint et en avoit mesme eu des enfans. Pour s'exempter de retourner jamais en religion, elle se met en teste de l'attrapper et luy dit, en sollicitant son procez *, que s'il la traittoit de femme, cela serviroit à son affaire. Il le fit, et dit à tous ses juges que c'estoit sa femme. Après, elle luy dit : « Mais la chose seroit bien plus croyable si nous » faisions un petit contrat de mariage. » Il en fit un tout niaisement, et mesme en badinant elle se fit espouser; il est vray qu'il y avoit quelques nullitez. Elle gaigne son procez, et sur l'heure[1], avant que de sortir de l'audience, elle presente requeste, exposant que M. de Bressey, qui l'a tousjours traittée de femme, comme tous Messieurs en sont tesmoins, et qui l'avoit espousée après un contract de mariage qu'elle produisoit, ne la vouloit pas reconnoistre pour telle. Il estoit present, et disoit pour ses raisons qu'il ne l'avoit espousée qu'à la cavaliere, et pour luy faire gaigner son procez ; il fut ordonné sur l'heure qu'il iroit en bas *, si mieux n'aimoit la reconnoistre pour sa femme. Il la reconnut, et, pour plus grande seureté, elle fit recelebrer le mariage[2].

Louise de Montgommery. Voy. *l'Historiette* du petit Clinchamp.

Contre Paris.

En prison. *Expression alors consacrée.*

[1] Vers la fin du Parlement, 1657.

[2] Fourrilles dit qu'il est fort des amys de la dame, et qu'ils s'escrivent assez souvent.

COMMENTAIRE.

I. — P. 208, lig. 13.

Fourrilles grând mareschal des logis...

René de Chaumejan, marquis de Fourrilles, etoit mort en 1657, car dans l'*historiette* du cardinal de Richelieu (tom. II, p. 54), on le désigne comme *feu Fourrilles*. Il etoit le fils de Blaise de Chaumejan, en faveur duquel la terre de Fourrilles en Touraine avoit eté érigée en marquisat au mois de mars 1610. Elle fut ensuite vendue au président le Lievre par le Chevalier, frère de notre grand maréchal des logis. J'ai eu tort de confondre le marquis de Fourrilles dont il est ici question avec Montreuil-Fourrilles, gouverneur d'Angers, dans la manchette de la page 54 du tome II.

Ce fut peu de temps après le mariage de Mlle de Gaillonnet, et avant celui de Mademoiselle sa fille que le généalogiste Wulson de la Colombière dédia à la fille son livre du *Palais des curieux, où l'algebre et le sort donnent la decision des questions les plus douteuses, et où les songes et visions nocturnes sont expliquées selon la doctrine des anciens.* Troyes, Nicolas Oudot, 1655. Voici la dédicace placée en tête de ce livre :

A MADAMOISELLE DE GAILLONET.

« Madamoiselle,

» Puisque vous possedez en perfection toutes les qualités qui peu-
» vent faire admirer un esprit et aimer un corps, et que cette grande
» jeunesse et cette beauté eclatante qui ravissent les cœurs de tous ceux
» qui vous considerent, sont accompagnées par la vertu qui, se plaisant
» si fort dans un si beau séjour, nous asseure de ne s'en vouloir jamais
» departir, ce n'est pas sans sujet que j'adresse ce petit ouvrage à cette
» divinité, et que je la cherche en vostre personne pour luy faire hom-
» mage, et mettre à ses pieds pour trophée cette fortune aveugle et
» inconstante... On en peut nommer les oracles plutost divertissans
» que véritables ; je les ai entierement soubmis à la vertu, qui domine
» mesme sur les astres par sa sagesse, et qui force la destinée à luy
» estre favorable ; Madamoiselle, non pour vous obliger à y ajouter foy
» comme aux livres de pieté que vous tenez si souvent entre vos mains,
» mais pour vous divertir quelquefois dans ces grandes compagnies où
» Madame vostre mère et vous faites la plus belle partie, et où desjà

» ce traité fut estimé avant que d'estre imprimé. Mais la plus forte
» raison qui m'oblige à luy faire revoir le jour soubs de si beaux et de si
» heureux auspices, c'est que je vous honore très-parfaitement et que
» je suis,

» Madamoiselle,

» Vostre très humble et très obéissant serviteur,

» W. D. L. C. »

Scarron a dit quelque chose de cette bonne Madame Gaillonnet dans son epître en vers burlesques de juin 1655, après avoir raconté un vol de grands chemins :

Ils ont aussy volé tout né
Une madame Galloné,
Dans, ou bien à costé d'Essone.
Elle alloit à Lyon-sur-Saone,
Ou bien elle en revenoit, ou
Elle alloit je ne sçay pas où.
Deux mille escus de point de Genes
Et de pistoles deux centaines
Furent le butin des larrons.
(P. 120.)

II. — P. 209, lig. 30.

Si j'ay mis quelque part, etc.

Cette note prouve très bien (comme j'ai dit dans la Préface, tom. 1, p. xv) la parfaite bonne foi de des Réaux ; mais elle est peu favorable à l'honneur de Mme de Cornusson dont l'auteur n'avoit pas dit ce qu'il craignoit d'avoir dit, et dont il n'avoit pas fait connoître la famille. Le premier president du parlement de Toulouse fut, de 1632 à 1652, Jean de Bertier, baron de Montrabé, père de Catherine de Bertier qui epousa Jean de la Valette, seigneur de Cornusson, senechal et gouverneur de Toulouse, remarié plus tard à Ursule de Loubais et de Verdale, de laquelle il eut postérité masculine. Ce second mariage est mentionné par le P. Anselme, tom. ix, p. 82 ; mais le discret généalogiste ne parle pas du premier mariage, qui seroit resté comme non avenu, sans ce que M. Cousin appelleroit aujourd'hui l'*indiscrétion* de des Réaux.

CCCLVI.

LES PUGETS.

(Etienne du Pujet, sieur de Pommeuse, chevalier et tresorier de l'Espargne, marié en 1587, à Louise Prevost; mort avant 1639.)

Le filz d'un apoticaire de Toulouse, nommé Puget, vint à Paris qu'il n'avoit pas de souliers; il fit quelques petites affaires pour Mme la duchesse de Beaufort[1], et le Roy ayant donné à sa maistresse un office de trezorier de l'Espargne de nouvelle création, elle le vendit trente mille escus à Puget: mais comme il n'avoit pas assez de bien pour le payer, un nommé Plassin *, son beau-frere (ils avoient tous deux espousé les filles d'une madame Prevost), en prit un quart, et M. de Fresne-Forget *, secretaire d'estat, prit l'autre quart, pour leur faire plaisir. Plassin mit dans le marché qu'il auroit la premiere commission. Ils firent une grande fortune en peu de temps; mais il y eut bientost du desordre en leurs affaires. Cela commença par une infidelité que fit Puget à M. de

Nicolas Plassin.

Pierre Forget sr de Fresne, secrétaire d'Etat, mort en 1610 à 66 ans.

[1] D'autres disent qu'il a porté les livrées chez Mme de Beaufort; qu'en suitte il fut valet de chambre, et que, comme il estoit assez agréable parmy les femmes, il luy plut et luy servit à ses amourettes.

Fresne, son bienfaiteur ; car M. de Fresne l'ayant prié de luy achepter l'hostel d'O[1], et d'en donner jusqu'à vingt-cinq mille escus, Puget en donna vingt-sept, et se le fit adjuger ; ainsy il se mit un secretaire d'estat sur les bras. D'ailleurs il devint amoureux de la femme de son beau-frere Prevost *, et pour le mettre en la place de Plassin qui, comme j'ay dit, avoit la premiere commission, il fit toutes les choses dont il se put aviser et fut cause du grand procez qui les ruina, car ils se firent du pis qu'ils purent l'un à l'autre. D'autre costé, la Chambre de justice descouvrit bien des iniquitez. Plassin, en voyant ses papiers, en trouva un qui leur pouvoit estre très-prejudiciable ; il le deschire en deux et le jette dans la cheminée, c'estoit en esté ; un commis mal intentionné le ramassa et le colla sur un ais *. Ce commis, chassé pour quelque friponnerie, se sert de ce papier pour les rançonner. On luy donna bien de l'argent pour le r'avoir ; mais il en avoit gardé copie collationnée et c'estoit une vache à laict : tous les jours il luy falloit de l'argent. Une demoiselle d'Orléans, qui avoit concubiné avec Plassin, luy conseilla de s'en desfaire : elle se chargea de l'execution et le fit assassiner. Le frere du mort la fait emprisonner : elle soutient la question ordinaire et extraordinaire ; pour Plassin, il se sauva en Flandre, et fut pendu en effigie.

Puget, qu'on appelloit M. de Pommeuse, car il

Françoise l'Argentier, femme de H. Prevost, commissaire des guerres.

Afin d'en réunir les morceaux.

[1] Dans la vieille rüe du Temple *.

Aujourd'hui nº 60.

avoit acheptė cette terre qui est auprès de Coulommiers, en Brie*, eut encore un malheur outre la recherche, c'est qu'il laissa tenir sa caisse par ses enfans qui la gouvernerent fort mal[1].

A une lieue de Coulommiers; l'ancien château est encore debout.

Il fut contraint de se retirer à Pommeuse. Là, il ne s'esloignoit guères, à cause de ses créanciers. Une fois pourtant il fut pris, à cause qu'il n'y a qu'un seul pont-levis à cette maison*, et que les archers ayant eu avis qu'il estoit dans le parc, et qu'il est aisé d'entrer dans une basse-court dont la porte se tient rarement fermée, n'eurent qu'à luy couper avenüe. Il contenta promptement celuy qui le faisoit arrester, et revint chez luy; mais il se garda bien mieux qu'il n'avoit fait.

Elle est entourée d'eau.

GABRIEL DU PUGET. (*Sr de Moutauron, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, lieutenant de l'Artillerie en* 1595.)

Il avoit un frere qu'on appelloit le capitaine Puget*, quoyqu'il n'eust jamais esté à la guerre[2]. On dit que Henry IV, l'ayant trouvé une fois en son chemin, luy demanda qui il estoit. Cet homme surpris hesita. « Je voy, je voy bien, » dit le Roy, « vous

[1] Il est vray qu'ils firent plaisir à bien des gens de la Cour, car ils estoient liberaux. Une fois le cadet, appellé Cheva, se trouva en un lieu où M. de Montmorency vint; il parut fort triste; on luy demanda ce qu'il avoit : « C'est que je suis du ballet du Roy, » respondit-il, « et » je n'ay pas le premier sou pour en faire la despense. » Cheva le tira à part et luy dit qu'il luy avanceroit un an de ses ordonnances, qu'il luy envoya. M. de Montmorency n'en fut pas ingrat, car sçachant Cheva dans la decadence, il luy envoya cent pistolles, avec excuse de n'en faire pas davantage, mais qu'il n'avoit pas d'argent, et luy offrit celle de ses terres qu'il voudroit pour s'y retirer et y vivre sans qu'il luy en coustast rien.

[2] Il fut fait des Cent gentilhommes qu'on remit sur pié pour l'entrée de la reyne Marie de Medicis.

» estes de ces Gascons qui sont sortiz de leur maison » par le broüillard, et puis ne la peuvent plus retrou- » ver. » Il fut en suitte des cent gentilshommes servants; mais comme il n'avoit que ce que son frere luy donnoit, il fallut bien suivre ce frere. Le voylà donc à Pommeuse avec luy; il estoit le gouverneur du chasteau; et son filz, qui est ce Montauron qui a tant fait parler de luy, avoit le commandement du pont et de la basse-court. Ce capitaine Puget n'avoit, les jours ouvriers, qu'un meschant baudrier de corde, car il ne quittoit jamais son espée, et, les dimanches, il avoit une jartiere bleüe en guise de baudrier. Il alloit à tout bout de champ chez les villageois, et leur demandoit : « Compere, qu'y a-t-il dans ton pot? » — Hé! Monsieur, il n'y a rien digne de vous. » Qui, disoit un morceau de lard, qui, un bout saigneux*. A tout ce qu'ils disoient il respondoit tousjours : « C'est » ce que j'aime; » et il les escornifloit comme cela incessamment. Chez son frere, il n'avoit pas autrement ses coudées franches; mais il estoit le maistre chez ces pauvres gens. C'estoit un homme si raisonnable qu'il disoit : « Pourveû que mon filz ayt la » crainte de Dieu devant les yeux, qu'il aille au diable » s'il veut. »

L'extremité d'un quartier de veau ou de mouton, du côté de la gorge.

Ce M. de Pommeuse avoit beaucoup d'enfans; l'un d'eux, qui est aujourd'huy evesque de Marseille*, fut longtemps evesque de Dardanie, *in partibus infidelium*. C'est un homme assez agréable; il fait plaisamment un conte; mais, comme il est bientost es-

ETIENNE DU PUGET, mort en 1663.

puisé, au bout de vingt-quatre heures on voudroit qu'il fust en Dardanie. Cet homme fut si heureux que l'evesché de Marseille vint à vaquer durant le regne de peu de durée de feu M. de Beauvais*. Le president le Bailleul, son Mecenas, le recommanda à ce prelat qui, le connoissant desjà et considerant qu'il y avoit si longtemps qu'il avoit le caractere sans en avoir l'utilité, luy donna cet evesché. On luy demandoit : « Mais comment avez-vous fait pour » aller si tost de Dardanie à Marseille?—J'ay passé, » disoit-il, « par Beauvais. » Il eut une fois querelle avec un prestre de Faremoustier[1], auprès de Pommeuse; cet homme luy dit : « Je suis prestre. — Et » moy, » respondit-il, « je suis gentilhomme, et je fais » des prestres[2]. »

Auguste Potier, dit Blancmesnil, evêque de Beauvais, ministre dans les premiers mois de la Régence; mort en 1650.

Il y en avoit un, nommé Cheva*[3]; c'estoit le plus naïf de tous : il avoüoit que tous les Pugets et les Pugettes avoient quelque petit endroit de la teste qui n'alloit pas bien; que quelquefois on estoit longtemps à le descouvrir, mais qu'enfin on s'en aperçevoit. Quand il commença à entrer dans le monde, il estoit

CESAR DU PUGET. (*Sr de Cheva, 2e fils de Pommeuse.*)

[1] Abbaye de femme.

[2] Cette gentilhommerie pretendüe vient de ce qu'il y a une famille noble en Provence qui porte le nom de Puget. Ces provinciaux-là furent bien ayses de reconnoistre un trezorier de l'Espargne pour leur parent. Ou ce sont des bastards, comme il arrive quelquefois.

—Dans cet evesché, qui vaut vingt mille livres de rente, il a vescû comme un escolier; ses valets le tenoient en pension, et on n'a pas trouvé un sou chez luy après sa mort. Un pauvre nepveu qui y demeura dix-sept ans avec luy n'en eut jamais la moindre assistance. On croit qu'il y avoit quelque bastard qui le succoit.

[3] C'est un fief de Pommeuse.

magnifique; mais il ne manquoit jamais à prendre des premiers les modes extravagantes. Quelque fou s'avisa de porter des bottes dont les genoüilleres estoient à jour et doublées de satin. On alloit fort à cheval par la ville; il avoit tousjours une haquenée; il luy est arrivé plus de cent fois de mettre pié à terre avec ces genoüilleres de satin pour courir de toute sa force; « car, » disoit-il, « de galopper dans » les rües, cela eust fait peur à tout le monde. » Quand Montauron, comme vous verrez par la suitte, se rendit adjudicataire de la terre de Pommeuse, Cheva escrivit en ces mots au Curé: « Enfin la terre » de Pommeuse demeure dans nostre maison. Aus- » sytost la presente receüe, ne manquez pas de faire » chanter le *Te Deum.* »

HENRY DU PUGET.

Un des heros de l'*Orlando furioso.*

Il y en a un Augustin reformé*. Avant qu'il fust moine, on l'appelloit Don Guilan le Pensif*, car ce garçon se promenoit douze heures dans l'avenüe de Pommeuse, sans voir ceux qui passoient devant luy: c'estoit celuy que le pere et la mere aimoient le mieux; ils le gasterent si bien qu'il estoit insupportable en son enfance; ses freres et ses sœurs le haïssoient comme la peste, et, pour se venger du pere et de la mere, ils luy disoient qu'il demandast la lune: cet enfant fut huict jours à crier, et disoit: « Maman, » je veux la lune, je veux la lune, moy; je veux la » lune. »

POMMEUSE, LE FILS.

C'est-à-dire, je crois: l'aîné après M. de Dardanie.

Mais celuy dont les folies ont le plus esclaté, c'estoit l'aisné, à M. de Dardanie près*; on l'appelloit

Pommeuse. Il fut nourry page de Mme de Savoye, et parvint à estre son premier page. Elle l'aimoit, et s'il eust esté sage, il couroit fortune d'estre son favory; mais pour ne pas dementir le jugement de son frere Cheva, il s'amusa à railler le cardinal de Savoye*, sur lequel on avoit fait des vaudevilles, au voyage qu'il fit à Paris, où on l'appelloit *le Grand Pié*[1]. Le Cardinal le fit roüer de coups de baston, comme il revenoit de France et cela perdit sa fortune. Le desordre de ses affaires l'obligea, après la mort de son pere, à se fortifier dans le chasteau de Pommeuse, où il fit tirer sur un conseiller à la Cour des aydes, qui avoit eu la commission d'y mener le Prevost: le Conseiller en eut par le menton, Pommeuse se sauva, et Mme de Savoye obtint sa grace.

Maurice de Savoie vint en France en 1618 demander la main de Christine pour son frère.

Pommeuse, le trezorier de l'Espargne, avoit outre ses quatre garçons, encore quatre filles. L'une*, nommée Madame Barat, ruina son mary et faisoit l'amour avec son commis. Cette femme avoit une belle-mere qui l'importunoit; elle se barricadoit contre, et de peur de la voir, elle cacha la maladie dont elle mourut, et estoit à l'extremité avant que personne en sceust rien. Elle mourut jeune; elle estoit jolie.

CATHERINE DE POMMEUSE.

[1] Quand le cardinal de Savoye salüa la Reyne, comme il mettoit le pié dans la chambre, il entendit:

Ah! qu'il est beau!
Il a fait sa barbe de nouveau.

Cela le surprit; la Reyne se mit à rire, et luy dit: « C'est mon per» roquet. » En effect, ce l'estoit.

VALENCE DU PUGET. (*Mariée à Antoine Godefroy, sr de Beauvilliers.*)

La deuxiesme se nommoit Beauvilliers *, elle demeura veuve d'assez bonne heure. Il luy prit une amitié aveugle pour un petit advocat floüet, nommé Chaumontel *, qui estoit une fort pauvre espece d'homme, et qui n'avoit point de bien. Elle obligea sa fille aisnée, qui estoit bien faitte, à l'espouser; (la cadette a espousé depuis un president des Requestes *). Elle disoit pour ses raisons qu'il n'y avoit que cet homme-là, Chaumontel, qui pust nettoyer ses affaires. Il y en a qui ont crû qu'elle le vouloit recompenser parce qu'il n'avoit point mesprisé vieillesse. Feu Monsieur le Comte trouva une fois cette jeune femme à la promenade, et la trouva fort à son gré; il la voulut aller voir. Voyez qu'il y alloit finement! Le mary fit dire qu'il n'y avoit personne au logis. Ce Chaumontel estoit digne de l'alliance des Pugets, car il estoit un peu fou : la goutte luy vint sans l'avoir autrement meritée : il estoit fort malsain et encore plus avare, car il se laissa mourir d'inanition. Quoyqu'on fist chez luy du potage de la vierge Marie d'où le diable avoit emporté la graisse, il mettoit encore de l'eau dedans, disant que cela nourrissoit trop : il ne mangeoit quasy point chez luy, mais il se crevoit quand il alloit en festin; il n'y alloit pas souvent, à la verité. Chez luy il n'y avoit point d'ordinaire, et la premiere fois qu'on y mit la nappe, ce fut le lendemain de sa mort *.

Pierre Lescuyer, sr de Ch., marié à Louise Godefroy.

Louis Charrenton sr de la Douze, président aux requêtes, marié à Charlotte Godefroy.

Pour le repas alors obligé des funérailles.

Lorsqu'il estoit en santé, et que luy et sa femme sortoient, on fermoit tout à clef, jusqu'à la cuisine, et la servante demeuroit dans la cour si elle vouloit.

A vivre comme cela, n'ayant qu'une seule fille, il la laissa riche : un Amelot * l'a espousée [1].

La troisiesme fille de Pommeuse * vit encore. En premieres nopces elle avoit espousé un nommé M. Pastourel, dont elle n'a point eu d'enfans : on dit que pour sauver les charges de son mary, qui valoient cinquante mille escus, elle coucha avec le president de Chevry * ; elle a esté jolie, à ce qu'on dit. De cette famille, ils deviennent tous chauves de bonne heure. Je la connois il y a longtemps, mais je ne luy ay jamais veû un cheveu ny un reste de beauté. Elle est de belle taille, elle a de l'esprit, du sens et de l'equité *. En secondes nopces elle a espousé Margonne, recepveur-general de Soissons : on croit qu'ils concubinoient ensemble auparavant, car elle a esté galante [2]. Bordier s'y est amusé qu'elle estoit desjà bien desgoustante. Elle n'a eu pour tous enfans qu'une fille qui a la taille gastée : cette femme, qui voit assez clair d'ordinaire, ne voit point cette bosse, parle des robes de sa fille, dit : « Sa robbe luy

Jacques Amelot sr de Chaillous, conseiller au grand conseil, marié à Marie Valence Lescuyer, mort 26 septembre 1714.

ANNE DU PUGET. ***(Mariée 1° à Jacques Pastourel receveur général des finances ; 2° à Claude Margonne, pourvu du même office.)***

Histor. t. 1, p. 421.

De la droiture.

[1] Cette madame de Chaumontel est un original ; elle vouloit faire trois couvertures de mulets pour mettre sur des chevaux de loüage, en allant à Forges, disant que cela avoit bonne mine, et que les grands seigneurs en usoient ainsy : pour cela elle vouloit loüer des chevaux de charge pour porter ses hardes. Une fois que je fus chez Mme Margonne, quelque meschante langue luy alla dire que j'estois un bel esprit : elle se tua, tandis que je fus là, de dire de belles paroles ; et tous ceux qui y estoient se crevoient de rire.

[2] A ce qu'on dit. Mais il estoit fort peu de chose en ce temps-là, et il tenoit à honneur qu'on le souffrist là-dedans. Elle en usa assez mal avec la femme de Bordier qui, à cause d'elle, estoit maltraittée par son mary.

Ou moulée, de là l'expression : *lui va comme de cire.*

» va si bien, vous diriez qu'elle est cirée * » et pare cette fille pour l'envoyer au bal [1].

[1] Mais il faut dire la verité, voylà tout son foible : sa fille a de l'esprit et du sens autant qu'on en peut avoir en une grande jeunesse. Nous parlerons de la quatriesme fille de Pommeuse, en suitte.

COMMENTAIRE.

I. — P. 213, lig. 5.

Le filz d'un apothicaire de Toulouze nommé Pujet vint à Paris, qu'il n'avoit pas de souliers.

Cette famille de financiers ne pouvoit echapper à l'atteinte des pamphlets contemporains. Il faut voir entre autres la *Chasse aux larrons, ou Establissement de la Chambre de justice* par Jean Bourgoing, 1618. Moreri, depuis le supplément de 1735, renferme une généalogie des Pujet, dans laquelle l'Apothicaire, auteur de la race, est présenté sous les nom et titre de Jean du Puget, sieur de Montoron, de Carles, etc., maître d'hôtel du Roi et l'un des cent gentilshommes de sa maison; marié à Isabeau Lebrun de la Serre. Mais des Réaux, allié aux Pujets, par son cousin germain, le maître des Requêtes, mérite une confiance plus grande.

II. — P. 213, lig. 11.

Un nommé Plassin, son beau-frere...

Jean de Beaufort désigne Nicolas Plassin comme trésorier général de l'Artillerie. (*Le thresor des thresors de France*, *vollé à la couronne*, 1615, p. 22.) Et le titre de trésorier de l'Artillerie est donné à Etienne du Pujet par l'auteur de la *Response* aux *Remontrances de Jean de Beaufort*, 1616, p. 35.

III. — P. 214, lig. 10.

Ils se firent du pis qu'ils purent, l'un à l'autre.

Cela est bien confirmé par une note de Pierre de l'Estoile : « Ce jour

» (13 mai 1607), Plasins pris prisonnier et placé où il avoit fait placer » Puget, son beau-frère, ne se souciant d'estre pendu, disoit-il, pourvu » qu'il le fust. En quoy il y auroit moyen, qui voudroit les contenter » tous deux. » (*Journal de l'Estoile*, édition de 1837, p. 431.)

Etienne du Pujet fut conduit à la Conciergerie le 10 juillet 1607. Il avoit d'abord eté se jeter aux pieds du Roi à Fontainebleau ; puis revenu à Paris, il essaya de s'eloigner, fut rejoint à Fontainebleau et, quelque temps après, mis à la Conciergerie. (Voy. le *Thresor des Thresors*, p. 30.) Cette date est confirmée par l'Estoile et par la lettre de Malherbe, du 18 juillet suivant, imprimée p. 30 de la nouvelle edition : « Puyet (au lieu de *Puget*), tresorier de l'Espargne, entra mardy en » prison, après avoir fait tout ce qu'il put pour n'y aller point. Ce qui » l'y fit entrer fut qu'il s'estoit accommodé avec Placin, qui est son » beau-frère et qui devoit estre son accusateur, et que par ce moyen, » il pensoit respondre aisement aux objections qu'on luy feroit. Mais » cette reconciliation ne s'estant peu faire si secretement que l'on ne » l'ayt sceue, Placin fut mis en prison vendredy dernier à quatre heu» res de matin, et, tient-on que l'un et l'autre courront fortune de la » vie. » (*Lettres nouvelles à Peiresc*, p. 31.)

IV. — P. 216, lig. 25.

L'un d'eux qui est aujourd'huy evesque de Marseille fut longtemps evesque de Dardanie, « in partibus infidelium. »

Etienne du Pujet, avant de recevoir les Ordres, avoit eté marié à Anne Hallé, fille d'un maître des Comptes. Il perdit sa femme en 1614, et Malherbe fit à cette occasion un beau sonnet dont Balzac a beaucoup admiré les trois derniers vers :

Toy dont la pieté vient sa tombe honorer,
Pleure mon infortune, et, pour ta recompense,
Jamais autre douleur ne te fasse pleurer.

Martial a pu fournir la pensée du dernier vers :

Qui fles talia, nil fleas, viator.

Mais, dit Balzac, elle est exprimée par Malherbe d'une façon incomparablement plus belle.

L'abbé Paul Tallemant, dans le *Discours sommaire touchant la vie de M. de Bensserade,* raconte le bon mot de l'evêque de Dardanie qu'on va lire tout à l'heure : *J'ai passé par Beauvais.* Mais il ajoute que cet evêque de Dardanie avoit d'abord eté trésorier de l'Epargne, ce qui est fort douteux.

V. — P. 217, lig. 17.

Il avoüoit que tous les Pugets et les Pugettes avoient quelque petit endroit de la teste qui n'alloit pas bien...

Un M. du Pujet, descendant de Pujet de Pommeuse, et distingué par les agrémens de l'esprit et de l'imagination, est mort jeune et chauve il y a déjà plusieurs années, après avoir donné quelques marques de grande singularité. Il etoit persuadé que Mme Damoreau ne jouoit et ne chantoit sur la scène des Italiens que pour être vue de lui; c'etoit lui seul qu'elle regardoit, et vous pensez bien qu'il n'avoit garde de manquer une représentation. A la fin je ne sais plus quel eclat révéla l'existence de cette affection qui duroit depuis plusieurs années et faisoit le bonheur du pauvre du Pujet. J'ai fort connu et bien regretté cet excellent jeune homme, dont il reste un travail délicat sur Jeanne d'Arc, intitulé : *C'est de Jehanne la Pucelle.*

VI. — P. 219, lig. 7.

Le cardinal le fit roüer de coups de baston... et cela perdit sa fortune.

Voici comme un libelle intitulé: *Relation de la Cour de Savoye*, 1668, *à la Sphère*, raconte les amours de ce Pommeuse avec la duchesse de Savoie, Christine de France : « Elle devint tout à fait galante, et ayant » un françois auprès d'elle, nommé Pommeuse, qui estoit fils de Puget » tresorier de l'Epargne, elle l'aima à la veüe de toute la Cour de Sa» voye. La mesdisance dit qu'elle en eut une fille, dont elle accou» cha en 1629. Cette fille est aujourd'huy femme du cardinal de Savoye, » qui l'epousa le 14 juillet 1642, et prit le nom de prince Maurice. » Pour Pommeuse, peu après la naissance de sa fille pretendue, il fut » traité à Turin fort indignement, et même chassé de Piemont à coups » de bâton, soit que Madame en fût lasse, ou que le père et le fils luy » eussent fait faire cet affront pour en faire un plus grand à la prin» cesse... »

VII. — P. 219, lig. 17.

L'une, nommée Mme Barat, ruina son mary...

Ce doit être la femme de ce premier commis aux Finances, d'abord attaché à M. de Puisieux, et dont il est parlé dans l'*Historiette* d'Ar-

naud d'Andilly (t. III, p. 109). C'est encore Mme Barat, comme l'a fort bien conjecturé M. Merimée, que d'Aubigné cite dans le chapitre VII du 1er livre de Fœneste. « Le carroussier de Mme Varat me donna du » poumau dans l'estomach, etc... »

VIII. — P. 220, lig. 1re.

La deuxiesme se nommoit Beauvillers; elle demeura veuve d'assez bonne heure.

Son mari, Antoine Godefroy sieur de Beauvilliers, succéda à son père, Denis Godefroy, dans la charge de procureur général de la Cour des Monnoies, et mourut en 1629. C'etoit le neveu à la mode de Bretagne du célèbre jurisconsulte Denis Godefroy dont la posterité si honorable se perpétue aujourd'hui dans la personne de Denis Charles Godefroy, marquis de Godefroy-Menilglaize.

Des Réaux se sert pour la seconde fois d'une expression proverbiale que je n'ai pas rencontrée ailleurs. Il appelle un potage fade et trop etendu d'eau, un *potage de la vierge Marie d'où le diable avoit emporté la graisse...* Ce doit être un souvenir de quelque vieille légende dans laquelle la bonne Sainte-Vierge ôtoit elle-même d'un potage de jour maigre la graisse que le cuisinier y avoit mise. Mais dans les potages de Chaumontel, ce n'etoit plus la Sainte-Vierge mais le diable qui se chargeoit de l'épuration. (Voy. l'*Historiette* de du Burc, t. V, p. 129.)

CCCLVII.

MONTAURON.

(*Pierre du Puget, sieur de Montoron ou Montauron, de Carles et Caussidiere, de la Marche et de la Chevrette, premier président au bureau des finances de Montauban; mort à Paris,* 23 *juin* 1664.)

Pendant qu'il estoit à Pommeuse, il en conta à la derniere et la plus jolie des filles de M. de Pommeuse : il n'y avoit qu'elle qui n'eust point esté mariée; on l'appelloit M[lle] Louyse. Patru, qui estoit son amy, quoyque beaucoup plus jeune qu'elle, dit que c'estoit une fort aimable personne. Montauron estoit laid et impertinent; cependant comme elle ne voyoit que luy et qu'on ne la marioit point, elle l'aima à faute d'autre. Patru, à qui elle conta toute son histoire depuis[1], luy disoit : « Mais, ma chere, c'est » donc pour faire dire vray à Cheva*, que tu as aimé » cet homme ? — Ce sera ce que tu voudras, » disoit-elle en rougissant. La voylà grosse, elle accouche; Montauron reçoit l'enfant par une fenestre, et l'emporte à Paris; il avoit un cheval de loüage. Il a dit depuis que quand il fut question de le donner à une

* *Voy.* plus haut, p. 217.

[1] Le pere de Patru avoit une ferme à Pommeuse.

nourrice, il n'avoit que deux escus. Pensez qu'il trouva à en emprunter quelque part. Elle accoucha encore deux fois; la deuxiesme fois elle fut descouverte par une servante : la mere croyoit qu'elle estoit hydropique, et le pere estoit un meditatif qui ne voyoit pas ce qu'il voyoit. L'ayant sceû, il alla trouver sa fille le troisiesme jour, qu'elle estoit fort mal. Elle se voulut jetter à ses piez, il la retint et luy dit : « Traittez bien cette servante toute votre vie, car » elle vous peut perdre, et n'y retournez plus. » Elle n'y retourna effectivement qu'après sa mort; mais c'est qu'il mourut bientost. Des trois enfans qu'elle eut, il n'y eut que l'aisné qui est une fille, qui ayt vescu*. Marie de Montauron, depuis Mme Tallemant.

Moutauron, ses amours estant descouvertes, ne demeura plus à Pommeuse, et il se mit au regiment des Gardes; après il se fit commis, puis il eut quelque interest dans la recette de Guienne [1]. En suitte s'estant bien mis avec feu M. d'Espernon, il achetta la charge de receveur-general de Guienne; il se fourra tout de bon dans les affaires. Le voylà opulent.

Il estoit si magnifique en toute chose, qu'on l'appelloit Son Eminence gasconne [2]. Pour entrer laquais

[1] Il avoit promis à Mlle Louyse de l'espouser; il ne s'en tourmentoit pas autrement, disoit pour excuse que cela nuiroit à ses affaires. Il y avoit deux ans qu'elle n'en avoit eu aucune nouvelle, quand elle mourut de despit de se voir ainsy trahie, et de ce que la femme de son frere de Pommeuse* luy reprochoit quelquefois sa petite vie. Louise Prevost.

[2] Et tout s'appelloit *à la Montauron*, comme aujourd'huy *à la Candalle*.

chez luy, on donnoit dix pistolles au maistre-d'hostel. Jamais je n'ay veû un homme si vain; il donnoit, mais c'estoit pour le dire. Sa plus grande joye estoit de tutoyer les grands seigneurs, qui luy souffroient toutes ces familiaritez à cause qu'il leur faisoit bonne chere et leur prestoit de l'argent. Il estoit ravy quand il leur disoit : « Çà, çà, mes enfans, resjoüissons. » Mais c'estoit bien pis quand Monsieur d'Orleans, car cela est arrivé quelquefois, ou Monsieur le Prince d'aujourd'huy y alloient; il estoit au comble de sa joye. Une fois M. de Chastillon luy dit : « Mor- » dieu ! Monsieur, nous sommes tous des gredins au » prix de vous. Faittes-moy l'honneur de (me) pren- » dre à vos gages, et je renonce à tout ce que je pre- » tens de la Cour. » Une fois qu'il ne disnoit point chez luy, Roquelaure et quelques autres y vinrent, et se firent servir à disner comme s'il y eust esté. Il ne se fascha point, et dit qu'il vouloit que desormais on servist chez luy *tant en absence qu'en presence*[1].

Il avoit fait eslever la fille qu'il eut de Mlle Louyse, sa cousine germaine, comme une princesse, et il la vouloit marier tout de mesme que si elle eust esté sa fille legitime[2].

Feu Saint-Charles Tonellier, conseiller au Grand conseil, garçon d'esprit et qui faisoit joliment des

[1] Il disoit insolemment : « Il est sur l'estat de ma maison. »

[2] Une fois, en je ne sçay quelle ceremonie de famille, M. de Dardanie fit passer Mlle de Montauron devant Mlle Margonne. On luy dit : « Mais celle-là n'est pas legitime ! — Voyre, » dit-il, « bastarde » pour bastarde *! encore celle-là est-elle l'aisnée. »

* Voy. plus haut, p. 221.

vers, n'en voulut pourtant point, quoyqu'elle eust cinquante mille escus, et qu'il y eust beaucoup à esperer encore. Mais Tallemant *, conseiller au Grand conseil, garçon de grande depense, esperant avoir des millions, l'espousa après avoir changé de religion, et de l'argent du mariage en achepta une charge de maistre des Requestes. Il fut nourry quelques années, luy et son train, chez Montauron, et il en tira plus de dix mille escus de hardes.

Gédeon Tallemant, intendant de justice en Languedoc et maître des Requêtes. *Histor.*

L'education de cette fille avoit esté estrange, car elle ne voyoit que vitupere * ; tout fourmilloit de bastards là-dedans, et sa gouvernante avoit à tout bout de champ le ventre plein[1]. De succession il n'en falloit point parler ; car cette fille estoit incestueuse *, et il n'y avoit pas mesme un contrat de mariage. Tallemant negligea avec tout cela de prendre toutes ses seuretez à la Chambre des comptes pour la legitimation. Pas un de ses parents, hors sa sœur *, ne consentit à ce mariage, et n'ont jamais voulu signer le contract. Luy et sa femme, au lieu d'espargner, s'imaginoient avoir des millions de Montauron, et le gendre, à l'exemple du beau-pere, faisoit une depense enragée ; il se mit mesme à joüer, et on se confessoit de luy gaigner son argent, car il joüoit comme un idiot. Il avoit aussy des mignonnes.

Qu'objets honteux.

Parce que Louise du Puget la mère etoit cousine germaine de Montauron.

Marie Tallemant, Mme d'Harambure. *Histor.*

Montauron souffroit qu'on dist des gaillardises à sa table, et il est arrivé souvent à sa fille de feindre de se trouver mal, et de se retirer tout doucement

[1] Car il avoit des demoiselles chez luy et dehors tout à la fois.

dans sa chambre. — Les petits maistres et autres prenoient ce qu'il y avoit de meilleur ; et souvent à peine daignoient-ils faire place à celuy qui leur faisoit si bonne chere[1].

Comme cet homme n'avoit nul ordre ny en sa depense ny en ses affaires, et que feu Monsieur le Prince, qui l'aimoit, ne luy put jamais faire tenir un registre, tout alla enfin cul par sus teste : il fut contraint de vendre la Chevrette à M. d'Esmery, et sa maison du Marais à M. le duc de Retz. A cette Chevrette il avoit estably une chose fort raisonnable, c'est que, si un de ses gens eust pris un sou de qui que ce soit qui y couchoit, il auroit esté chassé. Il ne payoit point ce qu'il devoit ; cependant il avoit encore une maison de quatre mil cinq cens livres de loyer, et tenoit bon ordinaire. Il avoit espousé clandestinement la sœur de Souscarriere, la fille du pastissier*, car le jubilé n'avoit point fait de miracle pour elle*. Souscarriere, qui n'entend point raillerie,

Isabelle-Diane Michel, depuis dame de la Marche.

Voy. l'*Histor.* de Souscarriere, t. v, p. 318.

[1] J'ay cent (fois) oüy dire à Montauron qu'il avoit *les meilleurs officiers de France ;* il n'y avoit que luy alors qui parlast comme cela*. Il disoit familierement à son gendre, filz d'un homme d'affaires : « Il n'y » a que moy d'homme de condition dans les affaires. » Il avoit des armes à son carrosse, à la verité sans coronnes ; s'il revient, il en mettra. Dans sa grande abondance, il avança un homme de son nom jusqu'à le faire president au mortier à Toulouze : Tallemant, à la priere de son beau-pere, presta quarante mille livres pour ayder à achepter la charge.

C.-à-d. : qui appelât les gens d'office et de cuisine *ses officiers.*

Une fois, aux Comediens du Marais, M. d'Orléans y estant, quelqu'un fut assez sot pour dire qu'on attendoit M. de Montauron. Les gens de M. d'Orléans le firent joüer à la farce et il y avoit une fille *à la Montauron,* qu'on disoit estre mariée *Tallemant quellement.*

dez qu'il vit que nostre homme s'enflammoit, luy declara que s'il ne voyoit sa sœur à bonne intention, il n'avoit qu'à n'y plus retourner ; mais, s'il vouloit l'espouser, que ce luy seroit honneur et faveur. La fille estoit bien faitte, il l'espousa. Sous son nom il a acquis quelques terres autour de Paris ; on l'appelle Mme de la Marche ; car la Marche, vers Villepreux, est à elle : il n'a point encore déclaré ce mariage, parce, dit-il, qu'il n'est pas en estat de faire tenir à sa femme le rang qu'elle doit tenir. Il y a eu du grabuge entre eux.

En ce temps-là[1] il fit une insigne friponnerie à un receveur des tailles[2] : c'est un Toulousain. Montauron luy proposa d'espouser une de ses niepces dont le pere a esté libraire, à condition de prendre sa charge et de luy en donner une de trezorier de France à Montauban qui valoit vingt mille livres plus que la sienne, et que par le contract il confesseroit avoir receû ces vingt mille livres pour la dot. Le mariage s'accomplit : ce garçon vient à Paris pour se faire recevoir ; à la Chambre on se mocque de luy, car ce bureau est de nouvelle création et n'est pas verifié, ou du moins ne l'estoit pas alors. La mere et la sœur du marié chasserent la niepce de *Son Eminence gascone*. Cependant Montauron, qui estoit à Toulouse, faisoit *flores ;* mais au sortir on luy arresta son equipage, faute de payer ses debtes. Il

[1] 1648.
[2] *Mots biffés :* A un homme qui de filz de paysan estoit devenû receveur des Tailles.

revint à Paris, où il fut obligé d'aller manger chez son gendre, qui avoit un logis à part. Depuis que Montauron avoit vendu sa belle maison, il n'avoit ny cheval ny mule.

Durant le siege de Paris il se laissa tomber et se rompit une jambe : on le porta chez son gendre, où il prenoit ses repas ; il y fit venir une fillette (de) quinze ans, nommée Nanon, fille de dame Jeanne, une grosse fruittiere à qui il avoit l'honneur de devoir honnestement : il l'avoit habillée en demoiselle. Il falloit que Mme Tallemant souffrist que cette petite friponne se mist en rang d'oignon, et qu'on luy envoyast de quoy disner avec. Nonobstant tous ces soings, un beau jour il se fait lever et s'en va chez luy ; sa fille eut beau pleurer, le gendre eut beau tempester, il n'y eut pas moyen de le retenir. Cela venoit de ce qu'il craignoit qu'on luy desbauchast sa Nanon, et de ce que dame Jeanne n'alloit pas làdedans si librement que chez luy. Cet homme avoit mis son honneur, quand sa fille logeoit avec luy, à desbauscher toutes les filles qu'elle prenoit, pour peu qu'elles fussent jolies.

Depuis, du temps des rentes rachettées, Montauron, qui ne se trouvoit pas bien icy sous la coulevrine de ses créanciers, s'en alla en Guienne où son gendre estoit intendant, pour y faire ses recouvrements, car il y est receveur-general; mais, avant que de partir, il descouvrit, pour dix mille escus, à Monnerot, toutes les rentes qu'avoient rachettées ceux dont il avoit esté asso-

cié en quelque traitte[1]. Il est encore à revenir de ce pays-là[2].

[1] *Première rédaction biffée :* Tous ceux qui avoient fait quelque traitté.

[2] Il s'y est amusé à faire de son mieux, et, contentant sa vanité aux despens de ses creanciers, il a tousjours fait bonne chere. Il s'est occupé à l'astrologie judiciaire, luy qui ne sçavoit ny A ny B, et il a fait quelquefois des horoscopes, et dit qu'il a des moyens infaillibles pour accorder les religions. Il alla à Saint-Jean-de-Luz à la conference*, et y tenoit table. Il vint icy l'hyver après le mariage, se fiant sur un arrest du Conseil; mais on le fit mettre à la Conciergerie, d'où Tibeuf-Bouvillé, conseiller de la Grand chambre, et Tallemant le tirerent. Il avoit fait rappeller Bouvillé d'exil, du temps du cardinal de Richelieu. Mai et juin 1660.
—Il escrivit à sa femme, après le mariage declaré : « Mettez mon » filz à l'Academie, donnez-luy un gouverneur, car il le faut eslever en » homme de condition. » Elle luy respondit : « Je luy donneray des » pages, si vous voulez ; vous n'avez qu'à m'envoyer de l'argent. »
—Une famille de Pugets, de Provence, qui est assez ancienne, voyant Pommeuse trezorier de l'espargne, et Montauron desjà en grande faveur, les reconnut pour leurs parents*. Chez Tallemant il y en a une belle genealogie. *Voy.* plus haut, p. 8.

COMMENTAIRE.

I. — P. 227, note 1.

Elle mourut de despit de se voir ainsy trahie...

La généalogie insérée dans le Moreri présente Louise du Puget comme la première femme de Montauron. Dans une note conservée au Cabinet des Titres, on lit cette explication : « N. Puget, fille naturelle » de Pierre Puget, ecuyer, sieur de Montoron, et de feu demoiselle » Louise Puget, sa cousine, et fille de feu Etienne Puget, tresorier de » l'Epargne, et de dame Louise Prevost. Légitimée en décembre 1633. » Il y avoit eu des articles de mariage signez d'eux et des parens : » mais pendant l'attente de la dispense, à cause de leur parenté, ladite » fille auroit eté conçue et sa naissance fit mourir la mère, avant la » solemnité des noces. »

II. — P. 227, note 2.

Tout s'appelloit à la Montauron, *comme aujourd'huy* à la Candalle.

Par exemple, il y avoit des petits pains au lait *à la Montauron*. « Sunt etiam panes qui alias *à la Montauron*, ab inventore forsan dicti sunt, quibus sal et lac adjiciebantur. » (*Petri Gontier medici regis ordinarii exercitationes hygiasticæ.* Lyon 1688, p. 111.)

On sait que Corneille a dédié son immortelle tragédie de Cinna à Montauron, et c'est, après tout, un grand honneur pour l'homme d'argent, d'avoir eté l'objet de la reconnoissance ou des espérances de l'homme de génie. « Si vous ignorez, » dit Gueret, *Promenade de Saint-Cloud*, « ce que c'est que les panegyriques à la Montoron, vous n'avez » qu'à le demander à M. Corneille, et il vous dira que son Cinna n'a » pas esté la plus malheureuse de ses Dedicaces. » (Voy. les *Memoires historiques et critiques de Bruys*. Paris, Herissant, 1751, in-12, tom. II, p. 238.)

Maynard, de son côté, moins dedaigné de la posterité qu'il ne l'avoit eté du cardinal de Richelieu, lui adressa ce beau sonnet :

Puget, dont le merite a gagné l'amitié
De tout ce que la France a d'ames genereuses,
Aujourd'huy que la guerre a banni la pitié,
Que deviendroient, sans toy, les vertus malheureuses?

On trouve en tes bontez un infaillible appuy;
Tes biens sont des ruisseaux dont la source est commune,
Et c'est pour adoucir les desplaisirs d'autruy
Que ta sage conduite elève ta fortune.

Si la faveur du Ciel te donnoit les trésors
Que la mer du Levant cache entre ses deux bords,
Nos vers ne diroient plus que le siecle est injuste;

Tes liberalitez nous viendroient consoler,
Et les pleurs des sçavans cesseroient de couler
Sur le marbre effacé de la tombe d'Auguste.

(*OEuvres de Maynard*. Paris, Courbé, 1646, in-4°, p. 53.)

De pareils eloges proclamés par de grands poëtes vengent Montauron de la mauvaise humeur des libellistes anonymes. « Montauron, » dit le Catalogue des Partisans, 1649, « qui demeure rue du Grand Chantier, » a esté le factotum des surintendans et intendans depuis vingt ans, » qui luy ont fourny de quoy satisfaire aux despenses excessives qu'il » a faites avec les deniers du Roy, à quoy il n'auroit pu subvenir autrement, estant un pauvre soldat de fortune. » (P. 16.)

D'autres côtés, le graveur Lahire lui dédia la Bethsabée que son père

avoit peinte, *nobilissimo, clarissimoque viro*, etc. Fitelieu lui fit hommage de *la Contremode*, et voici un passage de la dédicace : « Monsieur, ce premier essor de ma plume et de mon esprit, dans » Paris, quoique petit, rencontre de prime abord un grand homme » pour se faire connoître à sa faveur. Il recevra plus de vogue et » d'autorité de vostre nom que du peu de suffisance de celuy qui vous » l'offre, et pour combattre une erreur populaire qui vous fait l'auteur » d'une *Mode* qu'il condamne, il publiera partout que vous aimez bien » mieux les contentements de l'âme que les plaisirs du corps. » (*La Contremode*, Paris, Louis de Heugueville, in-12, 1642.)

Scarron lui-même rend hommage aux libéralités de Montauron, quand, à l'entendre,

Ce n'est que maroquin perdu
Que les livres que l'on dedie,
Depuis que Montauron mendie;
Montauron, dont le quart d'escu
S'attrappoit si bien à la glu
De l'Ode ou de la Comedie.

III. — P. 229, lig. 3.

Mais Tallemant... l'espousa... et de l'argent du mariage en achetta une charge de maistre des Requestes.

Ce mariage se fit en 1640. (*Lettre au président Barillon* du 22 février 1640.) « On ne parle que des belles choses que Montauron a données à » sa fille, en la mariant à Thalleman, conseiller de la Cour ; outre » 50,000 escus argent comptant et 6,000 livres de rente sur la ville, » on dit qu'il luy a donné pour plus de 40,000 escus de meubles ou » de bagues. »

On supposoit alors charitablement dans le monde que la jeune Marie de Montauron ne devoit pas vivre, et que Gédéon Tallemant ne l'epousoit que dans l'attente d'une succession. C'etoit de la calomnie. A ce propos, la Monnoye a fait une imitation de la xie epigramme du livre 1er de Martial :

Cosme, pour epouser Monique,
De Montauron la fille unique,
N'espargne ni presens ni soins :
Est-elle si belle? Rien moins.
Quoi donc? C'est qu'elle est pulmonique.

IV. — P. 230, note 1.

Il disoit familierement à son gendre, filz d'un homme d'affaires...

D'un trésorier de Navarre. On voit que notre des Réaux ne cherche pas à s'en faire accroire sur l'origine de sa famille. Véracité bien rare dès ce temps-là, et surtout du nôtre. « Montauron, » ajoute-t-il, « avoit » des armes à son carrosse, à la verité sans coronnes. » Il semble d'abord que la prétention pouvoit se justifier, puisque les Puget etoient reconnus communs d'origine avec une très-bonne famille de Provence, et que cette prétention etoit anterieure à la fortune de Montauron. Mais alors, les gens de qualité se permettoient seuls de marquer de leurs armes leurs carrosses. Aujourd'hui les plus simples gentilshommes de nom et ceux qui ne le sont que de leur bon plaisir croiroient se manquer à eux-mêmes s'ils ne surmontoient pas leurs armes, souvent imaginaires, de ces coronnes ou couronnes plus imaginaires encore. Et chacun de se dire en les voyant :

Non ragioniam di lor, ma guarda e passa.

Remarquons tout de suite que la faculté de prendre des armoiries appartenoit autrefois à tout le monde et qu'il n'y avoit pas de bourgeois qui n'eût les siennes. Louis XIV, sur la fin de son règne, soumit à une taxe cet ancien droit de chacun ; et depuis ce temps-là, on s'accoutuma à croire que les armoiries etoient un privilége qu'il falloit se faire octroyer par le Roi. C'etoit une erreur, puisque même à partir de cette taxe, chacun, en portant au bureau de MM. d'Hozier dix ou vingt livres, recevoit en echange un beau blason. Mais l'usurpation commençoit dans le cimier couronné, quand on ne possédoit ni baronnie, ni comté ou marquisat qui vous donnât droit à la coronne.

V. — P. 230, note 1.

Il avança un homme de son nom, jusqu'à le faire president à mortier, à Toulouze.

François du Puget, sieur de Saint-André, président à mortier au Parlement de Toulouse : « Charge, » dit une généalogie manuscrite, « qui luy fut donnée par M. de Montoron, lorsque le Roy en créa une » de surnuméraire dans chaque parlement. » Il faut pourtant ajouter que Jacques du Puget, père de ce François, etoit déjà président au mortier, dans le même parlement.]

VI. — P. 230, note 1.

Les gens de M. d'Orléans le firent joüer à la farce.

C'est-à-dire qu'ils donnèrent le mot aux comédiens pour que le nom de Montauron figurât dans la farce qui devoit terminer le spectacle. Il etoit facile de le jouer d'une manière plaisante, attendu les habits, les coiffures, les pains, etc., *à la Montauron.*

VII. — P. 230, lig. 8.

Il fut contraint de vendre la Chevrette... et sa maison du Marais...

La Chevrette et la Barre sont aujourd'hui deux hameaux dépendants de la commune de Deuil, dans la vallée de Montmorency, entre Ormesson et Enghien.

Pour la maison du *Marais,* Montauron l'avoit achetée du duc d'Elbeuf, dans la rue du *Grand-Chantier,* près du grand hôtel de Guise. On a pu confondre cet hôtel avec celui de Mayenne, dans les editions précédentes, parce que Sauval les cite l'une après l'autre : mais l'hôtel de Mayenne, dans la rue *Saint-Antoine,* n'avoit pas cessé d'être habité jusqu'à la Révolution de 1789 par de très-grands seigneurs. Voici le passage de Sauval : « Je ne sçais si les ducs d'Elbeuf ont eu d'autre » hôtel que celuy de *Mayenne* et celuy d'*Elbeuf,* vendu depuis à Mon- » tauron, partisan si renommé que la fortune mit si bas, après l'avoir » elevé si haut que se trouvant trop à l'estroit dans la maison d'un » prince, il acheta quelques maisons voisines pour être logé plus com- » modément. De nos jours neanmoins, le luxe est devenu si demesuré » que depuis plusieurs années c'est une simple auberge. » (Tom. II, p. 224.) Il est probable que cette dernière phrase n'est pas de Sauval, mais de l'editeur du XVIIIe siècle.

M. Cheruel a bien voulu nous communiquer une lettre inédite de Jacques du Puy à M. de Gremonville, sous la date du 17 février 1645 : « Le célèbre Montauron vend tout ce qu'il a, pour avoir paix à ses » créanciers ; même sa belle maison de la Chevrette, que M. d'Esmery » achepte soixante dix mille escus. On en desmembre la Barre qu'un » autre prend. M. le duc de Raiz s'accommode de la maison de Paris : » la Reine luy donne quelque partie du prix qui est de 50 ou 60,000 es- » cus. Je ne croy pas, après tout cela, qu'il soit quitte ; mais comme il » trouve un support dans le Conseil, on luy donnera temps pour le » reste. J'aurois quelque satisfaction de voir aller cet homme à l'hos- » pital, après tant de luxe et de superfluitez. »

VIII. — P. 230, lig. 16.

Il avoit espousé clandéstinement la sœur de Souscarriere, la fille du pastissier, car le jubilé n'avoit point fait de miracle pour elle.

Le mariage se fit en 1643. Les généalogies imprimées et manuscrites des Puget désignent pourtant Isabelle Diane *de* Michel, cette sœur utérine de Souscarriere, comme fille légitimée du duc de Bellegarde ; mais c'est une fraude vaniteuse comme il y en a tant d'autres dans les généalogies.

IX. — P. 233, note 2.

Il avoit fait rappeller Bouvillé d'exil, du temps du cardinal de Richelieu.

Pierre Thibeuf, sieur de Bouvillé, du Val-Cocatrix et du Vieux-Corbeil, conseiller en 1624, mort en 1661. Sa fille Anne Thibeuf est cette madame d'Alesso, maîtresse du comte d'Avaux, dont des Réaux parle t. v, p. 483, et Guy-Patin comme on va voir : « Un conseiller de la » Cour, nommé M. Dalesso, gendre de M. Tibeuf de Bouvillé qui est » conseiller à la Grande Chambre, a quitté sa femme qui est jeune et » belle, et s'est rendu père de l'Oratoire. Avant que de se retirer là- » dedans, il a été trouver son beau-père, lui a rendu ce qu'il avoit tou- » ché de son mariage, et l'a prié de faire amender sa fille, s'il pouvoit : » que pour luy il n'en avoit pu venir à bout. Et outre cela, luy a mis » entre les mains une cassette qu'il a finement prise à sa femme, dans » laquelle etoient contenues les lettres de divers personnages qui entre- » tenoient cette bonne dame, et ainsy le desespoir a fait son mary » moine. » (*Lettre de G. Patin* du 12 août 1658.)

Rapportons maintenant l'extrait des notes confidentielles remises à Fouquet vers 1660, et d'après lequel il sembleroit que d'Alesso n'etoit pas resté à l'Oratoire : « Tibeuf a une entiere deférence à » M. Sevin qui le peut engager à tout ; est interessé comme luy ; a eu » de la capacité à present diminuée tout à fait par une maladie qu'il » a eue. A espousé une Boulanger (Claudine le Boullenger) qui a pou- » voir sur luy. Peu seur, et hay de Monsieur le President, brouillé avec » son gendre M. d'Alesseau, à cause de sa fille qu'il a quittée. »

X. — Fin.

Montauron mourut en juin 1664, et non pas en janvier 1652, comme Guy-Patin l'avoit dit dans une de ses lettres où il confondoit le fameux

partisan avec Montaurin, fils de Rocher-Portail : « J'appris, » y dit-il, « que Montauron, le roy des partisans, est icy mort et qu'il a esté » enterré dans Saint-Gervais, comme un prince. Avoir esté partisan » et avoir tant de torches après sa mort, n'est-ce pas se faire canoni- » ser de bonne heure ? » (*Lettre du* 30 *janvier* 1652.) Dans le Commentaire de *Rocher-Portail*, tom. 1[er], p. 397, j'ai cité la rectification que Guy-Patin a faite à cette lettre, dans celle du 5 mars suivant.

Plaçons ici le tableau de la lignée des *Puget*, pour mieux rappeler les degrés de parenté des la Serre, des Montauron et des Pommeuse.

I

Jean du Puget.
Isabeau le Brun, dame de la Serre.

II	II	II
Claude du Puget, sieur de la Serre. Anne du Gas.	Gabriel du Puget, sieur de Montauron. Anne d'Arriac.	Etienne du Puget, sieur de Pommeuse. Louise le Prevost.
III	III	III
Jean du Puget, sieur de la Serre.	Pierre du Puget, sieur de Montauron. Isabelle Diane Michel.	Louise du Puget, fiancée à Montauron.
		IV
		Marie de Montauron, mariée à Gédéon Tallemant.

CCCLVIII.

LA SERRE.

(*Jean du Puget de la Serre, né à Toulouse vers* 1600, *mort en juillet* 1665.)

La Serre se nommoit Puget, et estoit proche parent de Montauron ; il fut marié à Toulouse, et sa femme, à ce qu'on dit, mourut de jalousie. Il vint à Paris, où il estoit logé dans un grenier : il acheptoit, comme il dit luy-mesme, une main de papier trois solz et la vendoit cent escus ; c'est de luy que Saint-Amant a dit :

Et depuis peu mesme la Serre,
Qui livre sur livre desserre,
Duppoit encore vos esprits
De ses impertinents escrits *.

* *Le Poëte crotté*, t. I, p. 222, édition de M. Livet, 1855.

Il a une malheureuse facilité à escrire qui luy a fait mettre au jour plus de soixante volumes, tant grands que petits, qui, à la vérité, ne sont tous que rapsodies. Il tenoit pour maxime qu'il ne falloit qu'un beau titre et une belle taille-douce : aussy Mme Margonne l'appelloit-elle le Tailleur des Muses, parce qu'il les habilloit assez bien. Après avoir bien debité tant de mauvaises choses à Paris que le monde commen-

çoit à s'en lasser, il s'en alla en Lorraine. Là, il trouva de bons seigneurs qui luy firent de gros presens pour de ridicules epistres dedicatoires; car ces mesmes livres avoient esté presentez à d'autres en France, et il n'y avoit que la premiere fueille de changée, de peur qu'à la datte on ne reconnust la fourberie. Après il suivit la Reyne-mere à Brusselles en qualité d'historiographe. Là il fit assez bien ses affaires, et il ne trouva pas les Flamans plus fins que les Lorrains. C'est un des plus mauvais menagers du monde; aussy n'est-il pas interessé, et il le fit bien voir au courrier de Picolomini. Il avoit desdié un livre à ce general, et sur le pacquet il avoit mis : « Je ne mets point le lieu où tu es; la Renommée l'apprendra assez » à celuy que je t'envoye. » Picolomini, jaloux de sa reputation, despescha un courrier à la Serre avec une bourse où il y avoit cinq cens escus d'or*. La Serre en donna plus de la moitié à cet homme, et luy dit : « Je n'ay recherché en cela que l'honneur » de desdier un livre à vostre maistre. »

* Environ 3,000 f. d'aujourd'hui.

Après la mort de la Reyne-mere, le cardinal de Richelieu accorda à Montauron le retour de la Serre, le logea chez luy, luy entretint un carrosse, et luy donna deux mille escus de pension. Voyez quelle fortune! La Serre vivoit comme si cela ne luy eust jamais dû manquer; au bout de l'an il devoit quelque chose.

Il traitta deux ou trois fois quelques-uns des plus estimez de l'Academie. Un jour il leur conta de galant homme* toute sa vie; une autre fois il se vouloit

* C'est-à-dire avec abandon et sincérité.

faire passer pour un tout autre homme, et ne se souvenoit plus de ce qu'il leur avoit dit. Cetuy-là est Puget et demy. Quand il falloit monter en carrosse, il leur disoit : « Montez, montez dans mon carrosse ; » c'est le char de la Fortune. » Une fois, comme il attendoit quelqu'un à la porte de l'hostel de Mellusine[1], où l'Academie s'assembloit alors*, il rencontra le vieux Baudoüin* qui en sortoit : « Ah ! bon homme, » s'escria-t-il, « que vous et moy avons bien » debité le galimatias ! » Baudoüin ne trouva cela nullement bon ; mais il ne sceût que luy respondre. J'ay parlé[2] de la tragedie en prose de *Thomas Morus.* Le Chancellier en fit autant de cas que le cardinal de Richelieu, par ignorance ou par flatterie, ou peut-estre par tous les deux ensemble, et il fit la Serre conseiller d'Estat ordinaire. Quand il* le salüa la premiere fois*, il luy dit : « Monseigneur, je suis de » cire ; vous avez les Sceaux, imprimez-moy. »

Du 14 juin 1638 au 16 février 1643.

Jean Beaudoin, grand traducteur, mort en 1650.

La Serre.

Après sa nomination, avant d'en avoir le brevet.

Il fit plusieurs pieces en prose, et il donnoit les violons à l'hostel* quand on les representoit, c'est-à-dire qu'il y avoit dix ou douze violons dans les loges du bout, qui joüoient devant et après, et entre les actes. Enfin, pour couronner ses folies, quoyqu'il fust sous-diacre, il luy prit envie de se remarier, et il fut accordé avec la fille de Hanse, apothicaire de la Reyne ; mais Montauron ayant esté obligé de vendre la Chevrette et sa maison de Paris,

De Bourgogne.

[1] Chez Boisrobert*.

Dans la rue des *Bons-Enfans*, près de l'hôtel de *la Roche-guyon*.

[2] Dans l'Historiette du cardinal de Richelieu.

M. de la Serre fut aussy obligé de chercher une femme ailleurs. Il subsista en suitte par la faveur de M. le Chancellier, qui luy fit avoir pension comme historiographe de la Reyne, car il en avoit les provisions.

Cet homme ne manque point d'esprit[1]; il est tout plein de franchise. Il aborde tousjours les gens en leur demandant où est *l'auneur* *? Il s'avisa de faire une planche où son portrait estoit gravé en petit au haut; un peu plus bas, il y avoit une espece de bibliotheque, dont les livres ouverts portoient les tiltres des livres qu'il a composez; plus bas estoit Minerve qui tenoit le Temps enchaisné, et luy monstroit un autre portrait de la Serre, luy defendant d'y toucher. Ce livre ne contient que des epistres dedicatoires de ses ouvrages, et les portraits de ceux à qui ils furent presentez; il est intitulé : *La Bibliotheque de M. de la Serre*, etc. Il en a fait une autre où sont les portraits de douze Annes d'Autriche, avec un quatrain au bas de chaque portrait; à celuy de la Reyne il y a

Douze Annes en une Anne.

A entre-prononcer cela, il n'y a rien de plus ridicule à cause de l'equivoque.

* On lui disoit : J'ai l'honneur de vous saluer. — Où est l'auneur.

[1] Tesmoin ce qu'il dit au Pere Souffran *, qui luy remonstroit qu'il avoit eu tort de mettre à la fin de l'epitaphe qu'il fit pour le roy de Suede, *qu'il rendit son ame à Dieu*, parce que c'estoit un heretique. « Hé ! mon pere, » respondit-il, « je n'ay pas dit ce que Dieu en avoit » fait; mais seulement qu'il rendit son ame à Dieu, pour en faire après » ce qui luy plairoit. »

* Suffren, confesseur de la reine.

Je ne sçay par quel hazard la Serre et Mme Levesque * se rencontrerent; mais ils penserent se marier ensemble. Elle fut avertie quel homme c'estoit, et n'y voulut plus penser. Durant leurs amours, il luy emprunta seize pistolles, pour luy donner à colation *, et à quelques filles de ses voisins et à quelques garçons; il leur fit un cadeau *, au lieu que ceux qui avoient passé devant n'avoient donné que des tartelettes, du fruit et quelque pouppelin *. Elle luy envoya demander les seize pistolles à quelques jours de là. Il luy en renvoya une, disant que c'estoit pour son escot, et qu'elle en tirast autant de chascun; que cela feroit justement son compte : ils avoient esté seize en tout.

Hist., t. IV, p. 264.

Comme on dit : *à dîner, à souper.*

Repas à la campagne.

Sorte de beignet.

Il espousa au bout de l'an [1] une jolie personne, fille d'un cabarettier d'Auxerre. Ils s'attrapperent l'un l'autre.

Le Chancellier luy a fait avoir un logement dans la bibliotheque de l'hostel de Richelieu, au Palais Royal; il fait des livres avec des tailles-douces, et il vivotte comme il peut.

[1] En 1648.

COMMENTAIRE.

I. — P. 240, lig. 7.

Il acheptoit... une main de papier trois solz et la vendoit cent escus.

Gueret fait ainsi parler la Serre dans le *Parnasse reformé* : « Qu'on » appelle si l'on veut mon stile galimathias, ce galimathias a eu pour » luy la fortune ; il s'est rendu celebre par toute la France. Il a passé » avec honneur chez les etrangers et je n'ay point fait gemir de presse » qui n'ait enrichy le libraire. Avec une main de papier que je bar- » bouillois j'ay triomphé en mille endroits de l'Europe ; j'ay pris pour » duppes tous les Pays-Bas, et le feu Roy de la Grande-Bretagne a » recompensé mon travail par des medailles precieuses. Jamais homme » eut-il une imagination plus vive qu'estoit la mienne ? Je composois » un livre en une soirée, auquel je n'avois pas même songé deux » heures auparavant. Ma plume tousjours volante ne pouvoit suivre la » rapidité de ma pensée, et souvent j'ay fait des ouvrages entiers sur » le dos de mon imprimeur. » (Edition de 1669, p. 29.)

Plus loin dans le même ouvrage, Seneque, dont la Serre avoit publié *l'Esprit*, se plaint ainsi de lui : « Un homme qui ne sceut jamais un » mot de latin... un miserable qui avoit mis en trafic le galimatias, » enfin la Serre a fait mon *Esprit*, sans me connoistre... Cet homme, » qui ne vivoit que d'epitres dedicatoires et qui se faisoit un revenû » des titres trompeurs de ses livres, a trouvé des protecteurs et des » libraires ; ils ont recompensé la fourbe qu'il leur a faitte, et dans » quatre volumes qu'il leur a donnez, il n'y a quasy que mon nom » qui soit de moy. » (P.24.)

II. — P. 242, lig. 21.

C'est-à-dire qu'il y avoit dix ou douze violons dans les loges du bout, qui joüoient devant et après et entre les actes.

Passage fort curieux qui nous apprend que l'usage des *Ouvertures* et l'emploi d'un orchestre n'etoient pas encore etablis à l'hôtel de Bourgogne. Peut-être en doit-on l'introduction au pauvre la Serre. « J'ay donné au » theâtre, » lui fait dire encore Gueret, « plusieurs tragédies en prose, » sans sçavoir ce que c'estoit que tragedie... et sans parler du *Sac de* » *Carthage* ny de *Sainte-Catherine* qui ont esté representez avec succez,

» on sçait que *Thomas Morus* s'est acquis une réputation que toutes
» les autres comédies du temps n'avoient jamais eue. » (. P. 31.)

III. — Fin.

La mort de la Serre est ainsi mentionnée par Robinet dans la *Lettre en vers à Madame*, du 26 juillet 1665 :

Le fameux Puget de la Serre
De la Parque a senty la serre.
Il est gisant dans le tombeau
Avec ce *Mercure* nouveau
Que sa plûme belle et feconde
Eust fait voler par tout le monde.
Ouy, comme un autre il est passé;
Des vers il sera fricassé,
Et l'on ne dira plus : *La Serre,*
Qui livres sur livres desserre.

CCCLIX.

TALLEMANT,

LE MAISTRE DES REQUESTES.

(Gedeon Tallemant, conseiller au Parlement en 1627, *maître des Requêtes, intendant d'Orléans puis de Guyenne; mort en novembre* 1668.)

Tallemant a eu de patrimoine au moins cinq cent mille livres. Son pere* estoit trezorier de Navarre, et avoit quelques fermes du Roy; c'est où il avoit gaigné la plus grande partie de son bien. C'estoit un homme de plaisir [1]; mais son filz l'estoit bien autre-

Gedeon, mort en 1634.

[1] Je feray en passant un conte du pere. Il estoit prest d'espouser la fille d'une veuve de Roüen. On estoit presque d'accord de tous les articles, quand cette femme le mena promener à deux lieües de la ville à une maison qu'elle avoit : on se mit à causer sur la bonde d'un estang; la belle-mere luy parloit, le reste de la compagnie entra dans un bois. La veuve n'estoit point mal faitte. En luy disant l'estime qu'il faisoit d'elle, il luy prit la main et la luy baisa; elle sourit : cela le mit en belle humeur; il luy leva la juppe et luy fit ce qu'il devoit faire à sa fille. Après, cette femme songe à ce qu'elle avoit fait; la voylà au desespoir : elle pleure, sa fille revient; elle fait semblant d'avoir la migraine. On retourne à Roüen : le lendemain elle declare au galant qu'elle ne pouvoit se resoudre à luy donner sa fille après ce qui s'estoit passé. On fit naistre exprès des difficultez sur les articles, et l'affaire fut rompüe.

— Le pere avoit pour un de ses moindres commis un garçon de son

ment que luy. Toute sa vie il a cajollé les femmes; mais il y avoit bien de la bagatelle à son affaire. Un jour qu'il fut une heure dans la ruelle du lict de sa sœur d'Harambure, seul avec Mme de Cressy*, la dame tout d'un coup appelle Mme d'Harambure: « Oh! devinez, ma chere, de quoy vostre frere m'a » entretenüe? De mes pendans d'oreille. En vérité, » il ne m'a parlé d'autre chose. »

Fille de l'avocat la Martelliere. *Voy. Histor.* de Menage, t. v, p. 216.

Il despensoit; Chabot et luy alloient ensemble au bal, il prestoit des habits et du linge à Chabot.

Ce fut en Roüergue, chez le comte de Clermont de Lodéve*, grand homme de bien, et entre les mains de l'évesque de Saint-Flour Noailles, depuis évesque de Rhodez*, un des plus ignorans hommes du Clergé, qu'il fit abjuration pour espouser Mlle de Montauron. Voyez s'il n'y a pas bien de la conduitte à tout cela! Je l'ay veû dans une lasche adoration pour son beau-pere, dont sa sœur* crevoit de despit: il parloit aussy sans cesse de la jeunesse de sa femme : « Je luy ay

Alexandre de Castelnau, marquis de Saissac, puis comte de Clermont de Lodève.

Charles de Noailles, mort à Rhodez, 27 mars 1648.

Angélique T., morte non mariée.

nom, qui estoit un des plus adroits escrocqs qu'on eust pu trouver; il avoit instruit un barbet, qu'il avoit appellé Mustapha, à avaller tout ce qu'il luy jettoit. Quand il aidoit à compter de l'argent au Caissier, il escamottoit quelques pistolles qu'il jettoit sous main à ce barbet, comme si c'estoit du pain, puis il l'enfermoit dans sa chambre et le purgeoit. Au-devant du logis de M. Tallemant demeuroit un maistre des Requestes, nommé Bigot sieur des Fontaines*. En ce temps-là, les maistres des Requestes alloient plus sur des mules qu'en carrosse. Nostre commis osta les fers de devant de cette mule, se les mit aux piez et alla dans la cave voler du vin. La femme de charge, bonne Huguenote, qui avoit entendu lire l'histoire de l'idole Bahal, avoit semé de la cendre pour descouvrir si l'on alloit tirer son vin: elle pensa tomber de son haut quand elle vit ces fers de cheval ou de mule marquez dans la cave.

Claude Bigot, sieur des F., Me des requêtes le 6 février 1604; mort 24 sept. 1622.

» veû venir les tetons, » disoit-il, — « Hé ! mon Dieu ! » dit sa sœur, « puisque vous les voyiez venir, que » n'empeschiez-vous qu'ils ne vinssent comme ils sont » venuz? » C'est qu'elle a la gorge fort enfoncée.

Cette femme ne manque pas d'esprit; mais elle n'a pas plus de cervelle que de raison. Elle disoit après la Conference * : « Si les Partisans reprennent le des- » sus tout est perdû ; » elle qui estoit fille du partisan des Partisans; et cent fois il luy est arrivé de faire des contes de bastards. Elle ne fait rien de ses dix doits que tenir des cartes, ne s'est jamais meslée du menage ny de ses enfans ; il n'estoit pas impossible pourtant de l'y accoustumer, car elle estoit d'humeur assez douce; mais il luy eust fallû un autre mary. Tallemant luy achepte jusqu'à ses souliers et à ses rubans, car jamais il n'y eut un homme si badin que luy pour ces sortes de choses là.

De Ruel, en 1649.

Par vanité, il voulut que Sillon *, qui alors n'estoit nullement en bonne posture, vinst le voir ; il l'avoit fait loger auprès de chez luy pour cela, et luy donnoit d'assez bons appointemens. Sillon y alloit, mais jamais le Maistre des requestes n'avoit le loisir de lire avec luy. Sillon, après avoir demandé quelque temps pourquoy on le faisoit venir, et ayant sceû que Mme d'Harambure, qui estoit vaine comme un gascon, avoit dit que Sillon estoit à son frere, se retira. Il eut en suitte Rampalle, un poete assez mediocre, puis un Allemand nommé Stella ; mais tous ces gens-là ne luy ont jamais rien appris. Je croy que nostre cousin les faisoit venir afin de se pouvoir vanter de

Jean Sillon, de l'Académie fr., auteur des *Maistres d'Estat*, mort en 1667.

depenser en toutes choses imaginables ; car il avoit des tableaux, des cristaux, des joyaux, des tailles-douces, des livres, des chevaux, des oiseaux, des chiens, des mignonnes, etc. Il joüoit, il faisoit grand chere, il estoit magnifiquement meublé. Il achepta une maison cent mille livres pour la faire quasy toute rebastir, et cela en un quartier effroyable, tout au fond du Marais, sur le rempart[1].

Aussy prudent en autre chose qu'en depense, une fois que sa femme estoit assez mal d'une couche, il donna chez luy-mesme la comedie à Mme Coulon *. Cela pensa faire enrager l'accouchée. Depuis, il enragea à son tour, car Dieu luy fit la grace de devenir jaloux. Sa femme insensiblement gousta la cajollerie : je voyois qu'elle avoit tousjours quelque chose à dire à quelqu'un au Cours, et qu'elle criailloit d'une allée à l'autre. « O ! » ce dis-je, « nostre » homme en tient ; sa femme est desjà *piailleuse ;* » elle sera bientost coquette. » Elle ne manqua pas de me faire dire vray, et le mary ne manqua pas de

Hist., t. v, p. 84.

[1] Il me vouloit prouver une fois qu'un homme propre comme luy ne pouvoit se passer à moins que six robes de chambre pour s'habiller : une d'hiver et une d'esté, autant à la campagne, une noire pour recevoir les parties et une belle pour les jours qu'on se trouve mal. — Il vouloit faire l'habile homme et ne sçavoit rien. Une fois que Floridor *, qui est son compere, luy vint lire, pour faire sa cour, une piece de Corneille qu'on n'avoit point encore joüée, Mlle de Scudery, Mlle Robineau, Sabliere, moy et bien d'autres gens, estions là ; nous nous tenions les costez de rire de le voir décider et faire les plus saugrenûs jugemens du monde ; il n'y eut que luy à parler : vous eussiez dit qu'il ordonnoit du quartier d'hyver dans une intendance de province, comme il fit en suitte.

Josias de Soulas, sieur de Prunefosse. *Voy. l'Histor.* de Mondory.

se descrier pour jaloux : il la suivoit partout. Il arriva une assez plaisante chose une fois. Sa femme devoit aller à une collation chez une de ses parentes[1] ; un garçon gagea une pistolle contre Mlle Margonne que Tallemant ne se tiendroit jamais d'y venir. La fille croyoit gager à jeu seur, car elle avoit fait en sorte que son pere avoit convié Tallemant à aller se promener à un jardin au fauxbourg Saint-Antoine. Tallemant y va. Il estoit six heures sans qu'on oüyst parler de luy à la collation. Le pauvre garçon * ne sçavoit que respondre aux goguenarderies de la demoiselle, quand on voit entrer M. Margonne et M. Tallemant. La chance tourna aussytost ; la fille en colere va demander à son pere pourquoy il l'avoit trahie. « Hélas ! ma mie, » luy dit-il, « j'aime mieux » te rendre ta pistolle. O ! le meschant mestier que » de vouloir empescher un jaloux d'aller où il a peur » qu'on ne cajolle sa femme ! A moins que de le pren- » dre au collet, il n'y avoit pas moyen d'en venir à » bout. » Une fois qu'il joüoit à prime, il y avoit un homme auprès de sa femme ; il le voyoit, cela le troubla de telle sorte qu'il ne sçavoit ce qu'il faisoit, et il perdit tout son argent. Elle, de son costé, ne se soucioit de rien, pourveû qu'elle se divertist : c'estoient continuelles parties.

Qui avoit parié.

Ils ne se faisoient point deschirer leur manteau pour demeurer, quand on les vouloit retenir. Mme No-

[1] Mme Nolet *.

Anne Margonne, fille du receveur général de Soissons et d'Anne Puget de Pommeuse ; mariée au 1er commis de Janin.

let disoit : « Ils sont allez voir une belle maison ; ils » y souperont s'ils peuvent. »

Ils ne payoient pas autrement bien. Une fois, à l'eglise, Tallemant dit au prieur Camus* : « Vous » priez long-temps Dieu. — C'est, » respondit l'autre, « que je le prie que vous me payiez. »

Voy. déjà t. v, p. 33.

Enfin, quoyque Tallemant eust herité de sa sœur de près de quatre cent mille livres d'argent comptant, et que, s'il se fust contenté de faire une depense honneste, il deust avoir quatre cent mille escus de bien et davantage, il ne sçavoit plus où il en estoit, car il a beaucoup d'enfans. J'entrepris, avec un de mes parens, d'estre son intendant, de recevoir tout son revenû, et de luy donner tant par mois, pourveû qu'il réglast son train, et qu'il se logeast comme je voudrois. Je les ay fait pleurer vingt fois sa femme et luy. Il falloit pour cela le remettre bien avec mon pere, son oncle, qui ne le vouloit plus voir, et que je voulois obliger à luy fournir tant par an pour le revenû de certains effects qu'il faisoit valoir en commun pour la famille. Je commençay donc par luy proposer de chasser son cuisinier. « Bien, » dit-il, « je le chasseray dans quatre mois. — Et moy, » luy dis-je, « je parleray dans quatre mois à mon pere. » Sa femme me disoit : « Hé ! pour l'amour de Dieu, » mon pauvre cousin, sauvez-moy encore un laquais. » Ils me trompoient, car les gens qu'ils faisoient semblant de chasser, ils les logeoient vis-à-vis de chez eux ; je le sceûs. « Hé ! » leur dis-je, « c'est vous que » vous trompez, et non pas moy. » Et les ayant

trouvez incurables, je ne m'en voulus plus mesler.

Il trouva moyen, entre la premiere et la seconde guerre de Paris, de se faire donner l'intendance de Languedoc par le moyen de Valon, de chez M. d'Orléans, à qui il fit un present pour cela; mais la Cour ne l'agréa pas. Le Cardinal luy en vouloit; car on l'accusoit d'avoir dit, durant son exil, que c'estoit un escroq, et qu'au jeu il l'avoit pippé plusieurs fois. Il fit pourtant en quelque sorte sa paix par le moyen de Lyonne qui estoit de sa connoissance, et il eut ordre de tenir les Estats en Provence. Il estoit allé en Languedoc avec un train de Jean de Paris *, et d'autant plus volontiers qu'il avoit esté autrefois conseiller des Aydes à Montpellier, où, à l'entendre, il avoit encornaillé toute la ville.

* Un train magnifique comme celui de Jean de Paris, dans le vieux roman.

Il prit une vision à sa femme, estant grosse, d'aller, à huict lieües de Montpellier, à un bal en littiere: elle et une sœur naturelle de son mary *, qui est une grande estourdie, se mettent en chemin toutes bouclées; le bransle de la littiere leur fit mal au cœur; il fallut mettre la teste au vent; il pleuvoit; quand elles arriverent, c'estoient des poules moüillées.

* Mlle du Pin.

En s'en allant *, ils laisserent icy quatre enfans en pension, et disoient à chacun de leurs parens en particulier: « Nous avons mis ordre à tout ce qu'il leur » faut. » Il se trouva enfin que personne ne s'estoit chargé d'en avoir soing, et il fallut que Mme de Sully *, dont la jardiniere nourrissoit le plus petit des quatre, fist donner de l'argent à cette femme et achepter tout ce qui estoit necessaire à cet enfant; puis elle en fit

* En Provence.

* La fille du chancelier Seguier.

faire un memoire. Par bonheur, elle connoissoit Mme Tallemant, pour l'avoir veüe à Bourbon.

Il eut en suitte l'intendance de Guienne. Ruvigny* l'y servit utilement. Il l'a encore, et quoyque cet employ luy vaille, j'ay honte de le dire, tous les ans vingt mille escus, il n'en espargne pas un soû, tant il fait *flores*. Comme il y a moins de cervelle de delà que de deçà la Garonne, ils sont aussy un peu plus esvaporez à Bordeaux qu'à Paris, et l'on s'y mocque aussy un peu plus d'eux.

Mart de sa cousine germaine, sœur de des Réaux.

Elle n'est plus jolie, car elle n'est plus jeune, et elle accouche quasy tous les ans. Elle fit une fois une bonne estourderie au Cours qu'on y fait le long de l'eau : elle estoit dans son carrosse avec cinq femmes et deux jeunes conseillers, Pontac* et Gachon ; M. de Saint-Luc*, lieutenant de roy, vient à passer : « Monsieur, voulez-vous venir icy? » Il descend. « Monsieur de Pontac, » dit-elle, « faittes place à » M. de Saint-Luc. » Pontac, qui est tout jeune, sort sans trop songer à ce qu'il faisoit : « Mais, » adjouste-t-elle, « sera-t-il tout seul dans l'autre carrosse? M. de » Gachon, allez luy tenir compagnie. » Gachon y va, mais ce fut par despit, et il irrita si bien l'autre qu'ils n'ont point voulu se raccommoder avec elle.

Parent de celui dont il est parlé, *Histor.* de Mlle Paulet (t. III, p. 14).

François d'Espinay, marquis de S.-L., fils du mareschal, et mort en avril 1670.

Tout le monde duppe l'Intendant en chevaux et en autres choses. Sa depense fait honte à Saint-Luc et à Estrade*, qui ne luy en veulent point de bien. Avant Tallemant, un intendant ne paroissoit point à Bordeaux ; à cette heure on n'y parle que de Monsieur l'Intendant et de Madame l'Intendante ; car

Godefroy, comte d'Estrade. (*Histor.*)

ils ne veulent point qu'on les appelle autrement.

Elle a depuis peu (fait) une esquippée qui a bien esclatté. Son mary avoit la goutte bien fort; il oüyt dire qu'à un village, nommé Begle*, à une lieüe de la ville, il y avoit un saint, appellé saint Maur, qui guerissoit de la goutte : il prie sa femme d'y faire quatre voyages, quatre dimanches consecutifs; elle luy promet d'y aller soigneusement. Aussytost, elle en fait avertir un conseiller, nommé Senault, qui est, dit-on, son galant, et un petit abbé de Marans, qui en contoit à M[lle] du Pin, sœur bastarde de Tallemant. Je ne sçay pas ce qu'ils firent, mais je sçay qu'ils n'employerent pas tout le temps à prier Dieu. Il y avoit une demoiselle, la premiere fois, qui les laissa en liberté, et qui n'y alla pas la seconde; au troisiesme dimanche, comme ils entrerent dans l'eglise, ils trouverent que le maistre d'hostel du mary avoit pris les devants, et estoit desjà à faire ses *oremus*. Il fallut que les galants retournassent à pied [1] *. Pour le

Aujourd'hui Begles.

Sans doute pour ne pas donner de soupçon au maistre d'hôtel.

[1] Cependant, pour dire ce que j'en pense, je croy qu'il y a plus d'imprudence que d'autre chose; d'ailleurs on est fort mesdisant dans la province.—J'ay veû depuis ce petit abbé de Marans icy avec elles en un petit voyage qu'elles y firent seules; ou je ne m'y connois pas, ou il n'y a rien que de la badinerie.—*Ce voyage a esté plus long qu'elles ne pensoient; car Tallemant fut révoqué. Toute la province en eut du regret, car il est bonhomme et si accommodant, que les partisans, le Parlement et le peuple en estoient contents : d'ailleurs il y accommoda, et en Provence aussy, des querelles où bien des gens avoient eschoüé. —Retourné qu'il fut icy, le voylà plus fou que jamais, et sa femme de mesme : ils faisoient de continuels cadeaux et avoient des banquets avec des femmes mal famées, qui avoient chacune leur galant dans la troupe; tellement que c'estoit au Maistre des Requestes à donner les violons à sa femme. Cependant au diable les arrerages qu'on payoit.

Ajouté plus tard.

quatriesme, je pense qu'il fut fait dans les regles. Le mary cependant faisoit de grands compliments à sa femme pour la peine qu'elle prenoit.

Elle croit dire une belle chose quand elle dit : « Mon Tallemant n'a pas » rapporté un soû de son intendance. » Il y mangeoit quatre-vingt mille livres tous les ans, et il n'y a pas acquitté une dette : sa fille, qui estoit en religion à Longchamps, y est morte de chagrin. La mere fait comme si elle n'avoit que dix-huict ans; des enfans grands comme le Géant ne l'effrayent point. Ils firent les desesperez à cette mort; mais ils s'en furent bientost consolez.

Il s'avisa, ne sçachant de quel bois faire flesche, et pour verifier le proverbe qui dit que quand on devient gueux on devient broüilleux, de nous chicaner assez ridiculement; mais il n'y gaigna rien à la fin. Ce qui desplaisoit le plus à Mme Tallemant et à Angelique*, à Bordeaux, c'est qu'on n'y voit point d'embarras; car un embarras est un grand divertissement pour elles, c'est leur ragoust; et à Bordeaux, elles disoient : « Hé Dieu! ne verrons-nous jamais un embarras! »

* Sœur cadette de Mme d'Harambure.

COMMENTAIRE.

I. — P. 247, lig. 7.

Son pere estoit trezorier de Navarre.

Voici le résumé des recherches de M. de Monmerqué sur les Tallemant; recherches complétées par les notes qu'a bien voulu nous adresser, au mois de février dernier, un savant magistrat, M. Jourdan, juge d'instruction à la Rochelle.

I

François Tallemant, originaire de Tournay, etabli vers le milieu du XVIe siècle à la Rochelle, mort le 8 janvier 1609. Marié à Louise Thevenin, veuve de Pierre du Jau. Cinq enfants : 1. *Anne*, baptisée le 14 decembre 1574; elle ne paroît pas s'être mariée. 2. *François*, pair de la Rochelle, de 1609 à 1623, et au delà. 3. *Gedeon*. 4. *Pierre*. 5. *Marie*.

II (Première branche).

Gedeon Tallemant, secretaire du Roi en 1612, tresorier de Navarre, mort en 1634. Marié à Dlle N. de Rambouillet. Trois enfants : *Gedeon, Marie-Anne, Angelique*; Mlle *du Pin*, fille naturelle.

III	III	III
Gedeon Tallemant, conseiller au parlement de Paris en 1637, maître des Requêtes, intendant d'Orleans puis de Guyenne; mort en 1668. Marié à Marie du Puget de Montauron. Cinq enfants : *Paul, Pierre, Angelique, Louise* et *N.*	*Marie-Anne* T., mariée à Jean d'Harambure ; veuve en 1639.	*Angelique* T., morte jeune, non mariée.

IV	IV	IV	IV	IV
Paul Tallemant, prieur de Saint-Albin, né 15 juin 1642; de l'Academie françoise. Mort 31 juillet 1712.	*Pierre* T., ecuyer, non marié.	*Angelique* T., mariée à Hubert du Puget, sieur de Chasteauneuf.	*Louise* T., religieuse à Longchamp.	*N.* T., mariée à Bibaut, associé de Pierre Tallemant, et sans doute neveu de celui-ci.

II (Seconde branche).

Pierre Tallemant, pair de la Rochelle, banquier à Bordeaux vers 1624, puis à Paris. Marié trois fois.

Première femme : Elisabeth Bidaut, dont un fils :

III

Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, maître d'hôtel du Roi, marié à Anne Bigot de la Honville.

Deuxieme femme : Dlle Yvon, sœur de Paul Yvon, dont un fils et une fille :

III	III
Paul Tallemant, sieur de Lussac.	N. T., mariée à N. d'Angennes, sieur de Grossetiere.

Troisième femme : Marie de Rambouillet, dont quatre fils et une fille :

III	III	III	III	III
GEDEON TALLEMANT, sr des Réaux, marié à Elisabeth de Rambouillet, sa cousine-germaine; père de deux filles.	*François* T., abbé du Val, prieur de St-Irenée de Lyon, de l'Academie françoise, né 23 sept. 1620, mort en 1693.	N. T., mort à l'armée.	N. T, mort à Nordlingue,	*Marie* T., mariée à Henry Massués, marquis de Ruvigny.

II (Troisième branche).

Marie Tallemant, mariée à Paul Yvon, sieur de la Leu, echevin, puis maire de la Rochelle; Marie fut bisaïeule de Renée-Magdelaine Rambouillet de la Sabliere, mariée à Charles Trudaine, qui conserva le manuscrit autographe des *Historiettes.*

Ainsi, Tallemant des Béaux etoit cousin-germain de Gedeon, le maître des Requêtes, et de Mme d'Harambure; neveu de Gedeon, le tresorier de Navarre, et de Mme Paul Yvon de la Leu; frère de l'académicien François, et oncle à la mode de Bretagne de l'autre académicien, Paul Tallemant.

II. — P. 248, lig. 11.

Ce fut en Roüergue qu'il fit abjuration pour espouser Mlle de Montauron.

Vers 1640; et peu de temps après ce mariage, au mois de mars de la même année, il devint maître des Requêtes. « Vous avez sceû, » ecrit Henry Arnaud à Barillon le 25 mars, « que Tallemant, gendre de Mon- » tauron, a acheplé cinquante mille escus la charge de maistre des » Requestes de M. Gobelin. C'est un de ceux qu'on croyoit devoir pren- » dre une des nouvelles créées, dont le debit ne sera pas si prompt » que l'on croyoit. » Puis le 31 decembre 1642: « Tallemant, gendre de » Montauron, a acheplé 510,000 livres la charge de premier president » de la Cour des aydes; il y a dans ce compromis 550,000 livres; mais » il y a une contrelettre de 40,000 livres : l'affaire n'est pas encore » faitte. » Ajoutons qu'elle ne se fit pas : ce fut Amelot-Beaulieu qui l'obtint, comme on l'a vu plus haut dans l'Historiette de ce dernier.

III. — P. 249, lig. 10.

Elle ne fait rien de ses dix doits que tenir des cartes.

Passage bien confirmé par le voyage de Chapelle et Bachaumont, fait en 1656. Les deux amis avoient eté bien reçus de Mme l'Intendante de Bordeaux :

Quoyque sa beauté soit extresme,
Qu'elle ayt toujours ce grand œil bleu
Plein de douceur et plein de feu,
Elle n'est pourtant plus la mesme,
Car nous avons appris qu'elle aime,
Et qu'elle aime fort bien le jeu.

« Elle, qui ne connoissoit pas autrefois les cartes, passe maintenant » les nuits au lansquenet. Toutes les femmes de la ville sont devenues » joueuses pour luy plaire. Elles viennent regulierement chez elle pour » la divertir, et qui veut voir une belle assemblée n'a qu'à luy rendre » visite. » (*Edition* de 1663, p. 46.)

La beauté de Mme Tallemant est egalement rappelée dans *le Mérite des Dames* du sieur Saint-Gabriel (3e edition. Paris, 1660, p. 345).

Cet auteur la place dans le *Conseil inconnû des heroïnes de ce temps.* « La voir sans émotion, la regarder sans respect, la considerer sans » combat à la vertu, et la contempler sans se perdre, sont choses im- » possibles. »

Boursault aussi lui adressa de flatteuses louanges. Il vante surtout ses goûts littéraires. (*Lettres à Babet et de Babet,* œuvres, tom. III, p. 25.) On conserve, en effet, un petit madrigal ecrit bien plus tard, en 1687, sur le retour de la santé du Roi, et qui fait réellement beaucoup d'honneur à son esprit :

Avec fort peu de bien, moins encor de jeunesse,
Avec une famille aussi pauvre que moy,
Je ne demande à Dieu ny grandeur ny richesse,
Je suis assez contente, il a sauvé le Roy.

IV. — P. 249, lig. 27.

Il eut en suitte Rampalle, un poéte assez mediocre...

Bien jugé : dix ans après le jour où des Réaux ecrivoit cela, on ne lisoit plus guères Rampalle et Mesnardiere, comme l'a dit Despréaux. Colletet pensoit plus avantageusement du sieur de Rampalle : « A mon » gré, il savoit aussy bien le beau tour des vers que pas un autre de » ma connoissance. Il a renouvelé la gloire de l'idylle, puisqu'il nous en a » donné plusieurs imitées du Pretti et du cavalier Marini ; et mesme, » comme il avoit un genie particulier à descrire purement et naifve- » ment les choses, il en publia, en 1642, une autre de sa façon intitulée » le *Depart funeste,* dont la disposition est assez ingenieuse, et dont la » belle melancholie ne doit pas moins plaire au lecteur intelligent que » la douce gaité de ses autres idylles. » (*Discours du poéme bucolique, par M. Colletet.* Paris, Chamhoudry, 1657, in-12, p. 37.)

C'est à Tallemant que Rampalle avoit dedié sa traduction des *Nouvelles de Montalvan,* Paris, Rocolet, 1644. « A Monsieur, monsieur » Tallemant, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, mais- » tre des Requestes ordinaire de son hostel. » Il finit ainsi : « Quel- » que progrès que vous fassiez en l'estime des hommes par cet art » innocent de gagner les cœurs, je vous supplie très-humblement » de croire que le mien vous est acquis par un principe plus noble » que celuy de l'utilité; et si mon inclination ne me donnoit entie- » rement à vous, l'intérest ne me feroit pas estre si parfaitement que » je suis — Monsieur — votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» RAMPALLE. »

Le nombre des dédicaces adressées au généreux maître des Requêtes

est considérable. En 1646, le sieur de Rosieres-Beaulieu lui présentoit l'*Alphabet des chansons pour danser et pour boire*, Paris, R. Ballart, in-8°. Dans l'épître liminaire, l'auteur dit qu'il a fait ces chansons « pour le divertissement particulier de M. Tallemant. » Rangouze lui adressa aussi l'une de ses chères lettres. « Mon ouvrage seroit impar- » fait, si je n'y faisois mention de vous ; et je me mettrois au hazard » d'acquerir la haine de ceux qui font profession d'honorer la vertu. » Ils me demanderoient pourquoy je n'aurois point parlé de celuy qu'ils » regardoient avec admiration, ou plutost d'un genereux qui se pique » d'appuyer les Muses et qui les couronneroit de perles et de diamans, si » sa naissance estoit royale comme son ame... Continuez, Monsieur, » d'aimer ces illustres qui ne cherchent que des matières dignes de » leur plume, et trouvez bon que la mienne, dans sa foiblesse, ose vous » asseurer que si je ne suis de la force des Gomberville, des Silhons, » des Costarts, des Maynards et de tant d'autres sçavans qui publient si » hautement vos loüanges, je ne laisse pas d'avoir l'ambition de vous » rendre des hommages comme eux et de pretendre quelque part dans » l'honneur de vos bonnes graces. » (*Lettres panegyriques au Chancelier de France, aux Presidents à mortier, Conseillers d'Estat, Maistres des Requestes et autres personnes illustres, par le sieur Rangouze, imprimées aux despens de l'auteur, logé en cloistre Saint-Honoré*. Paris, 1650, in-8°.)

V. — P. 250, lig. 4.

Il joüoit, il faisoit grand chere.

Boisrobert, *Epistre à M. de Campagno* (*Epitres*, 1647, in-4°, p. 122), rappelle l'idée qu'on se faisoit alors de la table et des prodigalités de notre homme, et en le comparant à Hesselin, et en supposant le grand embarras qu'eprouveroit Campagno, si dans l'exercice de ses plans de reforme, il venoit à recevoir de pareils hôtes :

Recevrois-tu comme allemans
Les Esselins et les Talmans?..
Et ces vrais amis genereux,
Qui sont de petits rois chez eux,
Feroient trop rude penitence,
Sans t'avoir fait aucune offense...

La maison que Tallemant avoit achetée « en un quartier effroyable, » tout au fond du Marais, sur le rempart, » etoit à l'extremité de la rue *Charlot*, vers le boulevard d'aujourd'hui. La preuve s'en trouve dans une quittance du 31 juin 1644, communiquée par M. Techener à M. de Monmerqué, et signée : « Gedeon Tallemant, maistre des Requestes. » Il y est dit : « Demeure rue d'Angoulmois, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. »

VI. — P. 250, lig. 18.

Sa femme est desjà piailleuse.

Grimaciere, affairée. On dit quelquefois encore, pour exprimer la disposition de certaines femmes à la recherche du roman, qu'elles sont *piolleuses*. C'est, je crois, une allusion au petit cri de plusieurs oiseaux quand ils appellent le mâle.

VII. — P. 253, lig. 2.

Il trouva moyen... de se faire donner l'intendance de Languedoc par le moyen de Valon.

C'etoit un homme de guerre, lieutenant général, attaché à Gaston. Mademoiselle en a parlé fréquemment. En 1642, il etoit un des grands joueurs des eaux de Bourbon :

Valon qui tient *quinze* et le *vat*,
Et qui *masse* mille pistoles
Comme s'il massoit mille oboles.
(Scarron, legende de Bourbon.)

VIII. — P. 253, lig. 18.

Elle et une sœur naturelle de son mary.

Cette sœur naturelle, qu'il ne faut plus confondre avec Angelique, sœur légitime du maistre des Requêtes, se nommoit mademoiselle du Pin ; des Réaux en reparlera tout à l'heure. Chapelle et Bachaumont en ont dit quelque chose dans le récit de leur séjour à Bordeaux. « Mademoiselle du Pin se trouve tousjours là, bien à propos, pour entretenir » ceux qui n'aiment point le jeu. En verité, sa conversation est si fine » et si spirituelle, que ce ne sont point les plus mal partagez. C'est là » que messieurs les gascons apprennent le bel air et la belle façon de » parler. »

Mais cette agreable du Pin
Qui, dans sa maniere, est unique,
A l'esprit meschant et bien fin,
Et si jamais gascon s'en pique,
Gascon fera mauvaise fin.

Les deux amis racontent la réception que leur fit Tallemant : « Après

» estre descendus sur la gréve, et avoir admiré quelque temps la situa- » tion de cette ville, nous nous retirasmes au *Chapeau Rouge*, où » Monsieur Tallement nous vint prendre aussitost qu'il sceut nostre » arrivée. Depuis ce moment, nous nous retirasmes dans nostre logis, » pendant nostre sejour à Bordeaux, pour y coucher. Les journées » se passoient toutes entieres le plus agreablement du monde chez Mon- » sieur l'Intendant; car les plus honnestes gens de la ville n'ont point » d'autre reduit que sa maison. Il n'y a pas un homme dans ce Parle- » ment qui ne soit ravy d'estre de leurs amis. Il a trouvé mesme que » la pluspart estoient ses cousins, et on le croiroit plustost premier pre- » sident de la province que l'intendant. Enfin, il est tousjours le mesme » que vous l'avez veû, hormis que sa depense est plus grande... » (Edition de 1663, p. 46.)

Tallemant résigna son office de maître des Requêtes en 1667, un an avant de mourir, en faveur de Turgot de Sainte-Claire. La preuve s'en trouve dans une lettre de M. de Louvois au Chancelier, du 13 février 1667 : « Monseigneur, — Le Roy m'a commandé de vous faire scavoir » que Sa Majesté trouve bon que vous scelliez en faveur de Monsieur » Turgot de Sainte-Claire des lettres de maistre des Requestes, par la » démission de M. Tallemant avec lequel il a traitté de cette charge, et » je profite de cette occasion, etc. » (*Correspondance administrative de Louis XIV*.)

CCCLX.

MADAME D'HARAMBURE.

(*Marie-Anne Tallemant, fille de Gedeon T., trésorier de Navarre, mariée à Jean d'Harambure, sieur de la Boissiere, tué en* 1639.)

Mme d'Harambure, sœur de Tallemant le maistre des Requestes, avoit espousé le filz aisné du borgne d'Harambure, qui avoit commandé un temps les chevaux-legers de la Garde, sous Henry IV, à qui il avoit rendu d'assez grands services. On appelloit la Curée, luy et quelques autres, les Dragons du roy de Navarre.

Elle estoit jolie avant qu'elle eust eu la petite-verole; pour de l'esprit, elle en avoit du plus brillant, et disoit les choses d'un air tout à fait agreable. Chandeville, nepveu de Voiture *, en devint amoureux. Elle, qui n'y entendoit point de mal, luy donnoit un peu trop de liberté; on l'en avertit : la voylà qui passe du blanc au noir; car elle avoit plus d'esprit que de jugement. Elle donne congé au galant; elle fit pis encore, car ce pauvre garçon estant mort peu de temps après *, quelqu'un luy en parla par rencontre, elle dit estourdiment qu'elle ne le con-

Eléazar de Sarcilly, neveu de Malherbe, non de Voiture. (*V. Histor.* de Voiture, t. III, p. 57-80.)

En 1633.

noissoit pas. Hors deux de mes freres, ses cousins-germains, et Lozieres, autre cousin-germain [1], qui avoient peut-estre un peu plus de tendresse pour elle qu'on n'en a d'ordinaire pour une parente, je ne sçache personne qui ayt esté amoureux d'elle jusqu'à son veuvage. Cette femme avoit quelquefois une fierté insupportable, et se prenoit souvent pour une autre. Elle eut l'insolence de mander à ses oncles Tallemant et Rambouillet, qui la prioient de venir icy pour leurs communes affaires, car son pere estoit mort, qu'elle ne viendroit point si on ne luy promettoit de suivre son avis. Lorsqu'on luy demandoit conseil : « Ne me le demandez pas, » disoit-elle, « si » vous ne me voulez croire. » Il luy prenoit des visions quelquefois de dire : « La Cloche (c'estoit sa » favorite), n'ayons point d'esprit aujourd'huy, cela » est trop commun ; tout le monde en a [2]. »

Jamais femme n'a tant aimé l'adoration : ce fut par là que son frere la fit consentir à son mariage*; elle vouloit qu'on fust à elle sans rien pretendre ; et moy, qu'elle avoit aimé tendrement et quasy comme son filz, elle ne m'aimoit plus tant, parce que j'estois amoureux d'une femme*, et qu'elle ne pouvoit pas dire que je fusse absolument à elle. Ma foy ! en l'age où j'estois, il me falloit quelque autre chose

Avec Louise Puget de Montauron.

La belle-sœur de d'Agamy. *Voy.* les *Amours de l'auteur.*

[1] Voyez plus bas.

[2] Par vision, elle ne portoit point de rubans, avoit des sangles à ses souliers au lieu de nœuds, et à ses jambes au lieu de jartieres. Par vision, comme elle estoit brune, elle (se) fit peindre en esclave more, qui avoit des fers aux mains.

pour m'arrester que ce qu'elle me vouloit donner; d'ailleurs, depuis sa petite-verolle, elle n'avoit rien de joly que l'entretien et le bien. Son mary fut tué au combat de la Route, avant le secours de Cazal[1]. J'ay dit qu'elle ne voulut point achepter le bonhomme de la Force*. Elle estoit riche et estimée, elle voyoit beaucoup de gens de qualité; cependant elle n'estoit point contente; je n'ay jamais pu deviner ce qu'il luy falloit. Ceux de dehors ne s'appercevoient point de son chagrin; car, comme elle avoit l'ambition de plaire, elle s'efforçoit; et je luy disois, à cause de cela, qu'il n'y avoit point d'avantage à estre son parent. Tom. I, p 258.

Elle avoit une amitié fort estroitte avec une madame de Lagrené, qui estoit une fort raisonnable personne. Cette femme m'a dit que le dessein de ma parente estoit de faire tous ses efforts pour espouser Gassion, s'il devenoit mareschal de France. Elle ne manquoit pas de gens qui la recherchoient. Celuy de tous ses poursuivants qui s'y obstina le plus, ce fut un capitaine aux Gardes, qui est aujourd'huy lieutenant des Gendarmes, si je ne me trompe; il s'appelle la Salle. Comme elle aimoit à estre adorée, quoyqu'elle ne l'aimast point, elle ne se put resoudre à fermer sa porte; elle luy disoit: « Nous ne sommes » pas le fait l'un de l'autre. Il y a longtemps que je » vous connois; vous estes mesnager, et moy j'aime » la depense; je suis huguenotte, vous estes catho-

[1] Par le comte d'Harcourt.

» lique; vous estes d'humeur soupçonneuse, et moy » d'humeur libre. » La Salle se resoult de l'enlever: il donne de l'argent aux gens de la dame pour avoir plus de facilité à l'enlever sur le chemin de Charenton. Elle le sçait par eux-mesmes; elle leur en donne autant que luy, et luy renvoye ce qu'il leur avoit baillé. Ses oncles*, qui estoient administrateurs du revenû du cardinal de Richelieu, en allerent parler à Mme d'Aiguillon, et luy firent entendre que la Salle se faisoit fort de M. le comte de Guiche. Elle en avertit le Cardinal, qui declara au comte de Guiche que si la Salle enlevoit cette femme, ce seroit à luy qu'il s'en prendroit et non à la Salle.

Tallemant et Rambouillet.

Elle estoit effectivement liberale, et, par son testament, elle donna près de quarante mille escus. Elle mourut jeune[1], et lorsqu'elle se croyoit mieux, d'une maladie de langueur; elle avoit tousjours dit qu'elle vouloit mourir en repos, et que l'appareil de la mort estoit plus effroyable que la mort mesme. Quand elle estoit malade, elle ne se laissoit quasy voir à personne. Elle mourut comme elle souhaittoit; car, s'estant fait un transport au cerveau, elle ne vit ny ne sentit rien de tout ce qu'on fit pour la faire revenir. Cette fantaisie de ne se point laisser voir fit dire bien des sottises; mais je croy qu'il n'y a que de l'imprudence et de l'humeur particuliere à tout cela.

[1] A trente-trois ans.

COMMENTAIRE.

I. — P. 263, lig. 5.

Mme d'Harambure avoit espousé le filz aîné du borgne d'Harambure...

De Jean d'Harambure, baron de Picassary, sieur de Romfort, Chastres, etc., qui avoit eté nourri avec le prince de Navarre, depuis Henry IV. Il fut plus tard gentilhomme ordinaire de sa chambre, grand giboyeur de sa maison, commandant d'une compagnie de chevau-légers, et gouverneur de Vendosme et d'Aiguesmortes. D'Harambure avoit une bravoure proverbiale et les lettres de Henry IV le placent sur le même rang que le brave Crillon. Il avoit perdu un œil dans une attaque de bicoque que raconte fort bien d'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 218, et *Mémoires*, p. 88, edition de M. Lalanne. Depuis ce temps, le Roi qui l'aimoit ne l'appeloit plus que *Borgne*. Il lui ecrit un jour : « Borgne, prenez quarante ou cinquante maistres, et allez donner jusque » dans les fauxbourgs de Paris. Il faut en sçavoir des nouvelles, car on » tient que l'armée des ennemis revient là... Bonsoir, Borgne. Menez » trente arquebusiers. Vostre meilleur maistre. Henry. » Puis à l'occa» sion du combat de Fontaine-Françoise. « Harambure, pendez-vous de » ne vous estre point trouvé près de moy en un combat que nous avons » eu contre les ennemys, où nous avons fait rage, mais non pas tous » ceux qui estoient avec moy. Adieu, Borgne. Ce 13 juin à Dijon. Henry. » — Puis ailleurs encore en postscriptum : « Le chancellier des Quinze-Vints se recommande à vous. Gare l'œil borgne! car vous seriez aveugle. » (*Voy.* dans le tome II des *Lettres de Henry IV*, p. 245, les notes de l'éditeur, M. B. de Xivrey, sur une lettre du 12 novembre 1586, adressée à M. d'Harambure.)

II. — P. 263, lig. 9.

On appelloit la Curée, luy et quelques autres, les dragons du roy de Navarre.

Gilbert Filhet de la Curée, un des meilleurs compagnons de Henry IV. (*Voy.* le *Journal militaire de Henry IV*, publié par le comte de Valory. Paris, 1821.)

III. — P. 263, lig. 14.

Chandeville... en devint amoureux.

Mme d'Harambure est la Silvie des poésies de Chandeville. C'est pour elle qu'il ecrivit ses touchants « Regrets de Silvie, sur la mort de sa sœur Angélique. « (*Recueil de poesies de divers auteurs,* Paris, Loyson et Trabouillet, 1670, p. 260.)

IV. — P. 264, lig. 8.

Elle eut l'insolence de mander à ses oncles Tallemant et Rambouillet...

Tallemant, le père de des Réaux; — Nicolas de Rambouillet, frère de Mme Gedéon Tallemant, mère dè des Réaux. Voici comme une Mazarinade de 1649, le *Catalogue des Partisans,* parle des Tallemant et des Rambouillet : « Rambouillet et autres ont esté fermiers des cinq grosses » fermes dont les droits ont esté augmentez de leur temps du tiers. En » suitte et par le moyen de quoy, de gueux et incommodes qu'ils » estoient, ils possédoient des richesses immenses qui montent à plus » de six millions de livres. Ils demeurent rue des Fossez-Montmartre; » Tallemant, pere et filz ont esté leurs associés, et outre ont fait plu- » sieurs traittez, notamment contre les controlleurs, conservateurs des » fermes et leurs lieutenants, dont ils ont mangé les revenues, sans » pretextes, et ont eu pour commis et associés les nommés Mallet et » Prevost. » (P. 12.)

V. — P. 265, ligne dernière.

Je suis huguenotte, vous estes catholique.

Huguenote assez désireuse peut-être de faire une conversion éclatante. On lit dans les *Mémoires du cardinal de Retz* : « Je trouvay par hasard » Mestrezat, fameux ministre de Charenton, cheus Madame d'Haram- » bure, huguenotte precieuse et sçavante. Elle me mit aux mains avec » luy, par curiosité. La dispute s'engagea et au point qu'elle eut neuf » conferences de suitte en neuf jours differents. M. le mareschal de la » Force et M. de Turenne se trouverent à trois ou quatre. Un gentil- » homme du Poitou qui fut présent à toutes se convertit... » (Édition de M. A. Champollion, p. 31.)

C'est en 1640 que la Salle recherchoit ainsi Mme d'Harambure; témoin

ce passage d'une lettre d'Henry Arnault à Barillon, 22 août 1640 : « La » Salle recompense la compagnie de Casteljalous, et pretend espouser » Mme d'Harambure, la sœur de Tallemant le conseiller. »

VI. — Fin.

M. de Monmerqué a retrouvé à l'Arsenal un sonnet autographe de des Réaux sur la mort de sa cousine, le voici :

A M. CONRART.

Toy qui, sans aucune ayde et sans secours humain,
T'es acquis le haut lustre où ta gloire est montée,
Qui regardes en toy l'ouvrage de ta main,
Et de qui la vertu doit estre respectée;

Tu connoys les ennuys qui me rongent le sein,
Tu connoys qu'Amaranthe est partout regrettée ;
Sois mon guide, Philandre, en mon noble dessein,
Je veux qu'en tous endroits sa gloire soit chantée.

Tu gardes les trezors des neuf sçavantes sœurs,
Tu peux mieux que personne en tirer les douceurs
Par qui la poesie est si bien animée ;

Tu connois dez longtemps comme on en doit user;
D'autres à tes ecrits doivent leur renommée,
Et tu sçais ce qu'il faut pour immortaliser.

Maynard fit sur la même mort un sonnet meilleur que celui de des Réaux, et qu'il adressa au maître des Requêtes, frère de Mme d'Harambure :

O malice du sort ! ô crime de la Parque!
Aimable Tallemant, ta sœur nous a quittez,
Et le pâle nocher a porté dans sa barque
L'ornement des vertus et la fleur des beautez.

Ajoutons cette perte aux miseres publiques,
Marie embellissoit le sejour des mortels,
Tous les yeux l'admiroient, et les temps heroïques
Auroient à son image elevé des autels.

Le funeste ruisseau qui baigne ton visage,
Naist d'un si juste ennuy que l'esprit le plus sage
N'ose te conseiller d'en arrester le cours.

La morte que tu plains fut exempte de blasme,
Et le triste accident qui termina ses jours
Est le seul desplaisir qu'elle a mis dans ton ame.

(*OEuvres de Maynard*, 1646, in-4°, p. 26.)

Le trait qui termine ce sonnet est précisément le mot que Louis XIV a répété, quand mourut la reine Marie-Thérese d'Espagne.

CCCLXII. — CCCLXIII.

LA LEU ET LOZIERES

ET MADAME DE LALANE.

(Paul Yvon, sieur de la Leu, l'Houmeau, le Plomb, Saint-Maurice et Lauzieres ; marié à Marie Tallemant, fille de François Tallemant.)

Paul Yvon, sieur de la Leu, estoit d'une honneste famille de Bleré en Touraine *. Dez sa plus tendre jeunesse, il s'amusoit avec un compas à faire des ronds et des quarrez sur le sable ; marque certaine qu'il s'addonneroit aux Mathematiques. Il s'appliqua au commerce, et, s'estant habitué à la Rochelle, car il estoit huguenot, il espousa la fille d'un Flamand natif de Tournay, nommé Tallemant, qui, chassé de son pays pour la Religion, du temps du duc d'Albe, avoit trouvé une jeune veuve des meilleures maisons de la ville, qui l'avoit espousé pour sa beauté *. On m'a dit que c'estoit un fort bel homme. Paul Yvon fit une société avec les freres de sa femme, sçavoir : le pere du maistre des Requestes et mon pere *. Ils eurent quelque bonheur en leurs affaires ; mais dez que Yvon se vit du bien, la vanité l'emporta et, ayant esté maire *, il voulut faire le gentil-

Petite ville à six lieues de Tours.

Louise Thevenin, veuve de Pierre du Jau, grand'mère de des Réaux.

Gedeon et Pierre Tallemant.

En 1616.

homme et achepta la terre de la Leu, à une lieüe de la Rochelle. Depuis cela les autres travailloient pour luy, et il les assistoit seulement de son conseil. Cet homme, qui avoit de l'esprit, mais un esprit desréglé, se mit dans son loisir à resver à des choses qui n'estoient nullement de son gibier *; il estoit naturellement vain et s'estimoit infiniment au-dessus de tous ceux de sa vollée; et puis, n'ayant point de lettres, il n'apprenoit rien dans l'ordre, et ne sçavoit aucun principe; cela mit une telle confusion dans sa teste, que peut-estre ne viendra-t-il jamais un homme qui die ny qui face plus de grotesques que luy. La Sainte Escriture l'acheva : il en expliquoit tous les mysteres à sa mode, et se fit une religion toute particuliere; il se disoit *l'Abraham* de la nouvelle loy; et, pour ressembler mieux à l'autre, un beau matin, il s'imagina avoir receû commandement de Dieu de sacrifier sa femme qu'il aimoit fort, et il fallut que ses beaux-freres y missent ordre, aussy bien qu'une autre fois qu'il disoit avoir receû commandement d'aller demander l'aumosne par toute la ville.

* Aujourd'hui on diroit : *de sa portée*.

Pour faire le *Socrate*, il s'avisa de dire qu'il avoit un esprit familier. Mon pere qui estoit un bonhomme qui avoit pris quelque teinture des visions de son beau-frere, dont il se desabusa pourtant à la fin, croyoit qu'effectivement cet homme avoit un esprit qui luy parloit sans que personne l'entendist, et que cet esprit luy avoit souvent donné de fort bons avis. Après l'avoir bien questonné sur cela, je trouvay que la seule chose notable que cet esprit eust conseillée,

ce fut d'achepter du blé en Bretagne, et de le faire venir à la Rochelle où il estoit fort cher. Une fois on trouve nostre homme avec de grosses bosses au front qu'il s'estoit fait en adorant, disoit-il, le ventre à terre; et il vouloit un jour faire prosterner comme cela Mme de la Trimouille *, qui avoit eu la curiosité de le voir. Sur ce que quelqu'un dit quelque chose à sa table qui le fascha, il fit serment de manger tout seul durant je ne sçay combien d'années. Il en fit presque en mesme temps un autre encore plus ridicule, je n'ay jamais pu sçavoir pourquoy : ce fut de ne se peigner de certain temps ny les cheveux ny la barbe, qu'il portoit fort longue. Il observa fort exactement ses deux beaux vœux. Il se fit peindre, car c'estoit un si beau vieillard et si vigoureux, qu'on luy demandoit si c'estoit pour quelque maladie que les cheveux luy estoient blanchis; il se fit peindre dans une chaise, avec une robe de chambre de velours noir; un rayon tiré par le signe du Sagittaire, comme une flesche, luy passoit par la teste et luy sortoit par la bouche; il avoit à la gauche une espece de temple ouvert, et un tombeau au milieu couvert d'un drap noir : peut-estre estoit-ce celuy de sa femme, qui estoit morte assez jeune. Tout autour de ce tableau il y avoit mille griffonnages, mille ronds, mille triangles, et par-cy par-là des mots hebreux. Il avoit appris quelque petite chose de cette langue sans sçavoir ny grec ny latin, et mesme il en mit autour de ses armes. Il y avoit des figures mathematiques, des chiffres, des nombres et cent autres alibys

* Marie de la Tour d'Auvergne, femme et cousine-germaine de Henry, duc de la T.

forains; enfin tant de chimeres, que Jacques Pujos[1], qui les dessigna, car, pour cela, il falloit un geometre, en devint quasy fou luy-mesme. Je me souviens qu'il y avoit en un endroit : *Bonne nouvelle annoncée par Paul Emile.* Ce nom luy sembla beau dans Plutarque, et il le prit à cause qu'il s'appelloit Paul. En un autre, il y avoit en grosses lettres : *Un loup y a;* c'estoit son anagramme, et il y entendoit cent beaux misteres que personne n'a entendûs que luy. A cause d'un lyon qui estoit dans les armes qu'il se fit faire, il se mit dans la teste qu'il estoit le lyon de la tribu de Juda, et c'estoit un des hieroglyphiques de son mirificque portrait.

Il a escrit des mathematiques; mais on ne sçait ce qu'il veut dire. Pujos disoit de luy : « Il a trouvé » de belles choses, mais il ne peut les expliquer. » Il mettoit tousjours pour titre : *Propositions mathematiques de Monsieur de la Leu, demonstrées par Jacques Pujos.* Mais Jacques Pujos demonstroit tousjours que les propositions estoient fausses, surtout quand le bonhomme pretendoit avoir trouvé la quadrature du cercle. Au siége de la Rochelle, il fit presenter au Roy par mon pere, à qui il donna un compliment à faire à Sa Majesté, où l'on n'entendoit rien, une assiette d'or, où la pretendue demonstration de la quadrature du cercle estoit gravée. Depuis, le Roy la fit fondre avec quelques bourses de jettons

[1] Un garçon, filz d'un de ses commis, qui estoit assez né aux Mathematiques.

d'or; cela fascha terriblement nostre vieillard, et d'autant plus que quand il apprit ce beau menage, il venoit de dedier son dernier ouvrage au Roy. Il y a une lettre dedicatoire, où, entre autres choses, il dit qu'il est l'homme dans le soleil, et desfie le Roy de le tüer avec tout le regiment des Gardes. Il envoya ce livre à tous les gens de lettres de sa connoissance, et plusieurs le gardent par rareté.

Pierre de Marca, depuis archevêque de Paris.

Encherissant sur ce qu'il avoit dit autrefois qu'il estoit *l'Abraham*, il alla voir M. de Marca, aujourd'huy archevesque de Toulouse*, et luy dit: « Je suis » *le Messie;* mais il me faut un precurseur, et c'est » vous qui l'estes. »

A cause qu'il y avoit sur la porte d'Arras:

Quand les rats prendront les chats,
Les François prendront Arras,

Pris 10 août 1640.

il fit dire estourdiment à son esprit qu'Arras* ne seroit point pris.

On fait un conte de deux moines, qui, en parlant à luy dirent assez bas, comme exorcisant son esprit: « Si tu es de Dieu, parle. » Il l'oüit, et dit: Vous avez » dit telle chose. Mon esprit est de Dieu, et il parlera. »

Une fois il dit à l'abbé de Cerisy je ne sçay quel texte; l'autre luy demanda de quel auteur cela estoit: « C'est de Paul Yvon, » luy dit-il. — « Je vous de» mande pardon, » respondit l'Abbé, « je ne connois » pas encore cet autheur-là. — Il se fera connoistre, » respondit-il gravement. A moy, sur ce que je luy disois une fois: « Cela n'est pas si vray que deux et

» deux sont quatre, » il me respondit aigrement qu'il n'y avoit rien plus faux que de dire que deux et deux fussent quatre : « Car la verité, » disoit-il, « est une, » et ce qui n'est pas un n'est pas verité : or, est-il » que deux n'est pas un. *Ergo glû.* » Ses etymologies estoient à peu près justes comme ses raisonnements; il disoit que cheminée estoit *chemin aux nuées;* chappeau, *esçhapp'eau;* pourpoint, *pour le poinct*, parce que c'est le poinct qui y entre le premier; chemise, quasy *sur chair mise.*

Pour ce qui est des mœurs, il vivoit bien; et comme il se vanta en espousant sa femme qu'il n'en avoit encore connûe pas une, de mesme il s'est vanté d'avoir eu la mesme continence en veuvage, quoyqu'il soit devenû veuf d'assez bonne heure, et qu'il fust d'inclination amoureuse. Il estoit brave naturellement, et à une sortie à la Rochelle, du temps de Monsieur le Comte*, il paya bravement de sa personne. Pour le dernier siége, il eut permission d'en sortir. Les Ministres, à cause de ses visions, le tourmenterent tant, car il dogmatisoit, qu'après la prise de la Rochelle il se fit catholique, ou du moins il fit profession de la religion du prince. Il estoit homme de bien et fort charitable; il a donné beaucoup en sa vie; mais ce qu'il fit à la fin, et que je diray en suitte, a fait douter que ce ne fust par vanité. Sept ou huict ans devant sa mort, il fit connoissance (par le moyen de quelque dévot[1] qui, peut-estre, le vouloit

En 1622.

[1] Ce fut Saugeon* qui le mena voir la mere Angelique de Gadagne.

Voy. Histor. des Amans de différentes espèces.

faire donner dans le panneau), d'une supérieure des Carmelites de Saint-Denis, nommée Mme de Gadagne; elle avoit esté fille de la feü Reyne-mere. La nonne, qui estoit adroitte, le sçeût si bien cajoller, qu'il en devint spirituellement amoureux, et brusquement va demeurer à Saint-Denis, et donne six mille livres tous les ans à ce convent pour faire bastir leur eglise. Cela a duré presque jusqu'à sa mort. Il logeoit tout contre, et leur donnoit sans cesse des provisions. Comme bienfaiteur, il voyoit les Religieuses à descouvert. Pour la mere Angelique, c'estoit ainsy que se nommoit sa bien-aimée, à mon goust elle acheptoit bien ce qu'elle en tiroit[1]; car il luy falloit entendre, trois ou quatre heures durant tous les jours, toutes les visions qui passoient par la teste de ce Messie.

Or, voicy comme mon pere, qui desjà n'approuvoit point tout ce que faisoit son beau-frere, commença à se desabuser entierement. Un matin, il dit à mon pere : « L'esprit m'a dit : Fais-toy rendre » compte par ton frere. » Mon pere rend son compte. Le Messie fut fort estonné de se trouver de beaucoup moins riche que mon pere, qui luy represente que les assiettes d'or et autres depenses, avec les pensions des Religieuses montoient gros. L'esprit parle une seconde fois, et dit qu'il falloit trouver cent mille

[1] Mais j'ay appris qu'elle en payoit son galant, à qui elle donnoit deux mille livres ; c'est le moine Bragelonne de Saint-Denis : elle l'eust fait coadjuteur de Tours, si elle ne fust point morte. Elle gouvernoit Mme de Brienne, et estoit bien avec la Reyne.

livres plus que Tallemant ne disoit. Tallemant, homme legal, ne put souffrir cette injure; il dit que l'esprit estoit un malin esprit, et depuis il commença à croire que son beau-frere estoit fou; car il n'y a rien qui desabuse tant les gens, et surtout un homme de *numero* *, que quand on luy veut oster ce qui luy appartient. Le Messie entre en fureur jusqu'à lever le baston. Voyez quel Messie! Tallemant se retire; l'autre part sur l'heure, et sans dire gare, il prend le chemin de la Rochelle. Il estoit tard, il ne put que coucher au Bourg-la-Reyne. Là il vescut encore deux ans, et fit travailler Jacques Pujos à de vieux comptes, afin de tourmenter mon pere. Enfin, se voyant aux aboys, il se repentit et commanda qu'on les brûlast[1].

Dont le métier est de compter.

Le plus jeune de tous ses enfans s'appelloit

LOZIERES. (*Pierre Yvon, sieur de Lozieres.*)

[1] On dit: tel le maistre tel le valet; voicy un maistre d'hostel de M. de la Leu qui n'estoit gueres plus sage que luy; il s'appelle Doüet *. Il a un peu voyagé à Maroc et en Levant. Cela n'a servy qu'à luy brouiller la cervelle : car, à cause de ses voyages, il s'est pris pour un habile homme, et s'est mis à faire des livres. Il y en a un plein de bons avis pour le public; mais on néglige tout en ce siecle-cy. Il recommande, entre autres choses, d'oster toutes les pierres des champs, et de les porter à la mer. Il y avoit un autre livre intitulé : *Machines de victoires et de conquestes.* Pour cetuy-là, personne n'y entendoit rien. Une fois qu'il estoit à la campagne, il persuada à la belle-mere de M. Patru, sa parente, autre bonne cervelle, d'aller à la Boussole, à je ne sçay quelle dévotion dont ils ne sçavoient point le chemin : il la guida si bien qu'il l'egara de six lieües sur huict. Depuis la mort de son maistre, qui luy a laissé une petite pension, il fait tous les ans une quantité d'anagrammes imprimées, sur le nom du Roy, et met tout de suitte *Louis quatorziesme du nom, Roy de France et de Navarre.* Voyez si ce n'est pas une merveille que de trouver quelque chose sur un si petit nom. Je les garde, et c'est un bon meuble pour la Bibliotheque ridicule.

Jean Doüet, sieur de Rom-Croissant.

Lozieres, du nom d'un fief de la terre de la Leu : il porta les armes en Hollande; après, pour n'estre pas indigne filz de son pere, il prit tout d'un coup le petit collet, après s'estre fait catholique; mais il ne portoit point la soutane et n'avoit point de benefices. Il escoutoit son pere comme un oracle, et n'estoit guères plus sage que luy. Avec ce petit collet, et ayant les quatre mineurs pour le moins, il s'en alla battre en duel avec un gentilhomme avec lequel il avoit eu querelle en Hollande; il eut l'avantage[1].

1636. L'année de Corbie *, on obligea chaque porte cochere de fournir un cavalier. Mon pere equippa un de ses commis pour cela. Le pere de ce commis avoit autrefois porté les armes, et s'estoit appellé l'Ozier. Un dimanche que je n'estois point allé à Charenton, je vis un grand laquais de Lozieres, qui tournoya long-temps autour de ce nouveau gendarme; et enfin l'ayant tiré à la porte, il luy dit qu'il mist l'espée à la main, ou qu'il quittast le nom qu'il avoit pris. Le commis, mal stylé à l'escrime, gaigne la porte, la ferme, et parloit à l'autre par la grille. J'entends du bruit, je descens, et me mocque de la poltronnerie du cavalier de porte cochere, qui s'excusoit sur ce que son espée estoit plus courte que la brette du laquais; je chasse l'estafier, et quoyque je fusse fort jeune, je vais en faire des plaintes à mon parent.

[1] Il eut quelque envie de mettre à mal la femme d'un de ses cousins-germains; elle estoit fort jeune. Pour la gaigner, il se mit à l'appeller *mon petit animal*. Elle ne le trouva nullement bon; elle l'appella *mon gros animal*, et ils se brouillerent.

« J'ay donné, » me dit-il gravement, « cet ordre à » Orange. L'autre jour, comme il me deshabilloit : » la Balle, » (c'estoit le nom du commis), « luy dis-je, » va donc à la guerre? Vrayment il me fait beaucoup » d'honneur de prendre mon nom, et si ce maraud » vient à fuir, on dira sans distinguer, quand il » arrivera de parler de moy qui ne fais que de » quitter les armes : *Je l'ay veû bien detaller, ce* » *n'est qu'un poltron.* Orange s'offre à punir cette » outrecuidance. Je suis d'avis, » continua Lozieres*, « que vous luy faciez mettre l'espée à la main s'il ne » veut quitter mon nom, et que vous le tüiez tout » franc. » J'eus beau haranguer, je ne luy pus faire entendre raison : il croyoit avoir fait une belle chose. Il conte l'histoire à mon pere et à mon frere aisné, à qui estoit le commis, qui prirent cela au point d'honneur. Lozieres avoit pitié d'eux de n'estre point de son avis, et il pensoit leur dire une belle raison quand il leur disoit qu'il n'y avoit eu que luy et le second filz de M. le mareschal de Temines qui eussent porté ce nom-là*. La Balle ou l'Ozier, comme il vous plaira de le nommer, fait un complot avec d'autres cavaliers de porte cochere d'assassiner ce laquais, et il l'attaque luy troisiesme; c'estoit sur le rempart, derrière le logis de Lozieres[1]. Il entend du bruit, y court, terrasse son rival l'Ozier, et luy oste son espée, qu'il apporte en triomphe, comme si c'eust esté l'espée de Bouteville. Enfin tout cela s'accommoda : le

Comme parlant à Orange.

Lozieres étoit le nom du marquis, depuis mareschal de Thémines.

[1] Où est à cette heure l'hostel de l'Hospital*.

Boulevart du Temple, au coin de la rue de ce nom.

commis quitta le nom de l'Ozier, et le victorieux Lozieres fit satisfaction à mon frere.

Lozieres[1] se remet à estudier le latin, et se fait recevoir conseiller d'eglise au parlement de Paris. Jamais homme n'a pris les choses plus de travers que celuy-cy. De peur qu'on ne le soupçonnast de favoriser ses amys, il estoit tousjours contre eux, et il leur refusoit des choses qu'il eust accordées à d'autres. Il se met insensiblement à voir les dames, et surtout celles qui avoient reputation d'avoir de l'esprit. Il fut chez Mme Saintot*, où il dit un jour que son pere, il n'en estoit pas encore desabusé tout à fait, n'avoit jamais connû d'autre femme que la sienne. Quand il fut sorty, Mme Saintot dit à Bensserade : « Que te semble de cela? — Ma foy, » ce dit-il, « je ne voudrois pas dire l'equivallent de ma mere. » Il cajolloit partout et cajolloit d'une façon pitoyable; vous eussiez dit qu'il prononçoit un arrest; il estoit pesant à la main. C'estoit un grand homme tout d'une piece; jamais homme n'eut tant de besoing de sacrifier aux Graces. Mme de Montbazon ayant un procez à sa chambre, il voulut profitter de l'occasion, et luy faire connoistre l'affection qu'il avoit pour son service, afin de s'en prévaloir en temps et lieu; il s'y prit si bien qu'elle crut qu'il estoit contre elle, et chercha quelque temps les moyens de le recuser. Il en conta quelque temps à Mme de Cressy*, qui en estoit fort lasse. Luy, soit par une fausse galanterie,

Histor. de Voiture, t. III, p. 48.

Voy. Histor. de Ménage, t. V, p. 216.

[1] *Mots biffés :* Desabusé, ou peu s'en falloit, des visions de son pere.

ou pour faire croire qu'il y avoit eu de grandes privautez entre eux, car il avoit une vanité enragée, fit semblant de s'esvanoüir un jour qu'il estoit seul avec elle. « Apportez un sceau d'eau, » dit-elle à ses gens; « s'il ne revient, on le jettera par les fenestres. » Il fut tout glorieux de revenir.

La petite madame de Courcelles* l'appelloit le Héros. Je croy que cela vient de ce qu'il ne parloit un temps que des regles du théatre. Il s'estoit tousjours piqué de faire de belles lettres. A la verité, il y prenoit bien de la peine, et avec tout cela, le monde estoit si malicieux que de ne les vouloir pas trouver belles[1]. *Histor.*, v, p. 390.

La connoissance qu'il fit avec le Coadjuteur, alors l'abbé de Retz, chez M[lle] de Roche[2], luy fut fort

[1] Une fois, en passant par Saumur, il y a dix-sept ans, il y trouva M[lle] de Bussy*, qu'il connoissoit, et, en badinant avec elle, il luy fit une promesse de mariage avec du crayon sur une carte. Il part pour aller coucher à la Fleche. A Baugey, ayant resvé à cela, il trouva à propos de faire une déclaration par-devant notaire que ce qu'il en avoit (fait) n'avoit esté qu'en riant. Le Notaire ne voulut pas luy en donner acte qu'il n'eust veû la carte; mais à la Fleche il en trouva un plus commode. Avant cela il alla debiter une assez plaisante fable : il dit qu'ayant fait faire le portrait de cette belle, dans l'impatience qu'un laquais qui l'estoit allé chercher chez le peintre ne revinst, il se mit à la fenestre, et qu'il vit deux traisneurs d'espée s'estocader en presence de ce portrait qu'un homme tenoit eslevé comme le prix du combat. Lozieres dit qu'il prit des pistollets, et qu'il alla arracher ce portrait et le porta chez luy en triomphe. Il n'y avoit pas un mot de vérité à tout cela, car il ne logeoit point sur la rüe, et son laquais n'entra point, comme il pretend, dans un cabaret où des gladiateurs luy eussent osté le portrait. Tout le monde sçait cette histoire; elle va jusqu'au Louvre; la Belle envoye querir Lozieres, qui luy dit : « Eh! de quoy s'est-on » avisé de vous aller dire cela? Je ne voulois point que vous le sceus- » siez. » Honorée de B. *Voy. Histor.*, t. II, p. 200.

[2] Mademoiselle de Roche estoit une des plus aimables personnes du M[me] DE LALANE.

préjudiciable; car, outre que ce fut luy qui luy presta de quoy payer ses bulles de la coadjutorerie, et que cet argent n'est pas prest à estre rendû, cette connoissance fut cause qu'il se mit tout autrement l'ambition dans la teste[1]. Persuadé de son merite, il quitte le Parlement pour un brevet de conseiller d'Estat ordinaire que le Coadjuteur luy fit donner. Le voylà intendant du Dauphiné, par le moyen de Mme Bigot, qui demanda cet employ à Lyonne. Il ne contenta personne en cette intendance; Lyonne le maintint par honneur. Lozieres, par reconnoissance, s'avisa de cajoller à Grenoble la femme du president Servien, oncle de Lyonne. Le president escrit le diable contre luy; Mme Bigot le sçait et luy escrit qu'il se garde d'irriter les marys. Il se doute que cela venoit du President, et, par une generosité de l'autre monde, luy va descharger son cœur et met l'oncle mal avec le nepveu. Il refusa une chose juste

monde; elle s'appelloit Galateau en son nom, et estoit fille de la femme de l'escuyer de Mme de Retz. Elle avoit de l'esprit, disoit les choses fort agréablement, estoit belle comme un ange, et point coquette. On en fit tant de bruit que la Reyne la voulut voir; mais les dames de la Cour, et surtout les filles de la Reine, la traitterent fort de bourgeoise. Le Grand-maistre, depuis mareschal de la Meilleraye, alors veuf, la voulut faire espouser à l'Escossois, qui estoit à luy, et logeoit à l'Arsenal. L'Escossois estoit riche, mais elle eut peur de la violence du Grand-maistre, et, voyant sa mere gaignée, elle se fit enlever par Lalane, son amoureux, celuy-là mesme qui faisoit si joliment des vers. Les enfans l'ont fait mourir toute jeune; ce fut grand dommage.

[1] Il ne passoit pas autrement pour bon catholique; il crut que d'aller communier au Coadjuteur à sa première messe, cela le mettroit en bonne reputation, ou il crut que cela se devoit. Il y fut, et pas un parent n'y alla *; cela sembla ridicule.

N'alla à la Communion.

à Lyonne, le maistre des Comptes; l'autre luy dit: « Monsieur, quand vous aurez cinquante ans comme » moy, vous aurez plus d'experience. » Son successeur, qui ne connoissoit point Menage, accorda à Menage une chose que Lozieres luy refusa, quoyqu'il fust son ancien amy, et que Menage luy eust donné M. Nublé. On luy escrivoit de la Cour: « Ne dittes » point telles choses à M. de l'Esdiguieres, » M. de l'Esdiguieres la sçavoit aussytost. Je croy qu'il l'auroit plustost ditte à Madame*; car, sans doutte, il luy en aura voulu conter, puisque c'estoit la parente du Coadjuteur[1]. Mme de Lesdiguieres.

Il cajolla une Dame dont on avoit mesdit douze ans durant avec un autre; il se servit d'un desordre qui arriva entre eux. Le premier galant mourut d'un mal inveteré qui s'augmenta par le chagrin d'estre mal avec la belle. Elle-mesme mourut peu de temps après; M. l'Intendant affecta d'aller à l'enterrement avec une mine stoïque. Tout le monde se mocqua de luy.

En une operation qu'on luy fit une fois à un pié, il se piqua de constance, et de ne pas jetter un pauvre petit *ay!* il en souffrit trois fois davantage et en *tressua tellement d'ahan*, que tout estoit percé jusqu'à la paillasse.

Pour sousmettre un village rebelle[2], il laissa ses fuzelliers, et alla chercher main-forte: il rencontra

[1] A Grenoble, il escrivoit à d'Esmery qu'il falloit qu'il se montrast *pasteur* et non *mercenaire*.

[2] Ce village* appartenoit à un parent de M. de Bellievre, alors second president à mortier du parlement de Paris. Nostre intendant crut estre Joux, à une lieue de Tarare.

Magdelaine de Créquy - Lesdiguieres, fille de Charles de C. L., mariée en 1617 à Nicolas de Neuville, depuis duc, mareschal de Villeroy et gouverneur de Lyon.

Mme de Villeroy*, et, sans autre compliment, il luy dit d'un ton de dictateur : « Madame, je vous ordonne de la part du Roy de m'envoyer cent des Suisses de la garnison de Lyon. » Elle le prit pour un Don Guichotte en intendance, et ne luy respondit rien. Il rencontra après une recreüe de vingt-cinq chevaux-legers qui n'avoient encore que des espées; il en dit autant à l'Officier : cet officier se mit à rire, et luy dit : « Monsieur, j'y iray pour l'amour de » vous, mais non pas à cause de vostre intendance. » Il y fut, mais le village avoit capitulé. Lozieres en pensa enrager, car il avoit envie de faire carnage[1].

A son retour, M. Nublé, dont tout le monde se loüoit fort, le quitta, parce qu'il ne voulut pas se loger ailleurs que fort loing du Palais, et qu'il le traitta peu civilement. Nublé luy ayant representé l'incommodité d'avoir si loing à aller, il luy respondit avec un souris mocqueur par un conte : « Il y » avoit, » luy dit-il, « un homme qui marioit sa fille; » un savetier, son voisin, luy dit qu'il ne trouvoit pas » qu'il eust bien fait. — Je le trouve, moy, » dit l'autre. « — Puisque ainsy est, » reprit Nublé, « vous me per» mettrez de me retirer. »

obligé de luy en faire compliment; mais il fut si bon, qu'après avoir dicté la lettre à son secretaire, il mit au bas qu'il le prioit de l'excuser s'il ne luy avoit pas escrit de sa main ; que ce jour-là il luy avoit fallu faire une lettre pour Monsieur le Cardinal, etc. Il en nommoit je ne sçay combien. M. de Bellievre dit : « Il est vray que voylà bien des lettres. »

[1] J'oubliois que quand il estoit conseiller, il fit des exploits gigantesques en un *Te Deum*, contre la Chambre des comptes*, qui eut prise avec le Parlement pour la Ceremonie.

En 1638, à la première procession du vœu de Louis XIII.

Voylà nostre homme sans employ, luy qui eust esté de bonne heure à la Grand'chambre. Il s'ennuyoit terriblement. Il fut tenté de se marier, de peur, disoit-il, que la solitude ne le fist devenir comme son pere. Je suis fasché qu'il n'en ayt passé son envie, car il m'eust sans doute fait rire. Il n'y avoit pas un homme au monde plus soupçonneux, ny qui eust plus mauvaise opinion des femmes : la sienne eust esté obligée par honneur à venger le sexe. Mais il mourut en deliberant, et d'une mort assez fascheuse, car il fut six mois à mourir. On l'ouvrit, et on luy trouva dans le foye plus de six douzaines de boules de chair, la pluspart grosses comme des balles de mousquet, et quelques-unes grosses comme des esteufs *. Tout cela venoit de melancolie. Il voulut faire le philosophe, et, après avoir eu tous ses sacremens, il dit à ses parentes : « Mesdames, excu- » sez si mon linge n'est pas trop blanc; mais j'ay à » faire un si grand voyage qu'aussy bien il seroit » bientost sale. » Il fit un testament dont il estoit le plus satisfait du monde; il croyoit avoir fait merveilles. Il y avoit des sottises à donner le foüet. Il donnoit à un de ses parens, à qui il avoit de l'obligation et qu'il faisoit son executeur testamentaire, une tapisserie, à condition de payer plus que cette tapisserie ne valloit; il y avoit un article où il parloit de Nublé comme de son domestique; dit qu'il l'a payé et au-delà de ses gages, mais que, pour luy oster tout sujet de plainte, sur ce qu'il a oüy dire que M. Nublé disoit qu'il avoit perdû quelques meubles,

* Balles de paume.

il charge ses heritiers de luy donner ce que dira M. Menage jusqu'à la somme de trois cens livres. Par vanité, il laissa cent livres de rente à une parente de la Rochelle qu'il avoit aimée en vain autrefois. Cela pensa faire enrager cette femme, car il sembloit qu'il la voulust payer de si peu de chose. Il laissa ses livres à Bernard de Lesfargues dont nous allons parler, et vous sçaurez pourquoy. Il fit heritiers ceux qui l'estoient par la coustume, et c'estoit le moins qu'il pouvoit faire, car il s'estoit fait donner sous main cent mille livres par son pere.

Il avoit un beau-frere digne de luy, qu'on appelloit M. de Chéusse; il avoit esté conseiller à la Rochelle, mais il faisoit le Marquis[1]. Ce fat avoit je ne sçay quoy à demesler avec quelque homme de la Rochelle, qu'il traittoit fort de haut en bas. Cet homme pourtant luy fit quelque niche, le voylà en colere. « Ah! petit rousseau, » disoit-il, « petit rous- » seau, ce sont autant de charbons ardents que tu » t'attises sur la teste. Ma fille, » adjoustoit-il, parlant à une folle de fille qu'il a, « je vois bien qu'il faudra » soüiller ses mains de ce vilain sang. » Cette fille disoit une fois que la Reyne avoit dit à Lozieres: « Monsieur de Lozieres, Monsieur de Lozieres, la » soutane n'est pas vostre faict; à ce baston, à ce » baston! »

[1] Ce benais avoit une sotte coustume de dire *mes amys*, au lieu de Messieurs. Un bourgeois, qui l'estoit allé voir seul, voyant qu'il disoit *mes amys*, se retourne et ne voit que son barbet. « Hé! coquin, » luy dit-il, « remercie donc Monsieur. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 270, lig. dernière.

Ayant esté maire, il voulut faire le gentilhomme et achepta la terre de la Leu, à une lieue de la Rochelle.

La Leu est aujourd'hui un village de neuf cents habitans. Pendant le siége de la Rochelle le moulin de la Leu fut le quartier général du corps d'armée commandé par le maréchal de Bassompierre. (*Mémoires*, édit. de 1726, tom. IV.) « Ce fut, » nous ecrit M. Jourdan, « dans le château » de la Leu que Louis XIII reçut les douze députés Rochelois, qui, » après la reddition de la ville, allèrent implorer la clémence du » vainqueur; scène que l'habile burin de Callot a reproduite dans un » des cartouches qui accompagnent le siége de la Rochelle. » — Dès 1607, au mois de février, Paul Yvon avoit eté député à Paris pour défendre la résolution que les habitans de la Rochelle avoient prise de ne pas recevoir les Jésuites. « Deputés de la Rochelle oüys, sur le refus » qu'ils faisoient de recevoir les Jésuites, portant parole un eschevin » nommé Yvon, qui parla si librement que le Roy s'en offensa et l'ap- » pela *seditieux.* » (*Journal de l'Estoile,* édition de 1837, p. 415.)

II. — P. 273, lig. 17.

Il mettoit tousjours pour titre : « Propositions mathematiques de Mon- » sieur de la Leu, demonstrées par Jacques Pujos. »

La Bibliothèque de l'Arsenal possède un des volumes publiés sous ce titre (Paris, Louis Sevestre, 1638). L'ouvrage est précédé d'un tableau contenant la dédicace, par Paul Yvon sieur de la Leu, au révérend père Anastase, capucin. A la fin du livre, dans un autre tableau, on voit une lettre ecrite par « un escolier d'un mois initié aux sciences » et signée Jacques Pujos, la Rochelle, 1er mars 1633. Le volume est farci de figures mathématiques et cabalistiques. C'est un don de l'auteur au couvent des Blancs-Manteaux de Paris.

III. — P. 275, lig. 5.

Ergo glu.

Suivant le dictionnaire de Trevoux, « *Ergo-glu* se dit à ceux qui font » de grands raisonnemens dont on ne conclut rien. On disoit autre-

» fois dans les Universités : *Ergo gluc.* » Furetiere, dans ses editions, ecrit : *Ergo glue.* Si les rêveries du bonhomme la Leu ne devoient pas mettre chacun en garde, je dirois qu'il y avoit peut-être autrefois une vieille chanson commençant ou finissant par le mot *goguelu.* Quand les ecoliers vouloient railler un ergoteur, ils l'interrompoient au mot *ergo*, et chantoient : « air-goguelu, » — *Ergo glu.* Reste à trouver la chanson, au même endroit peut-être où reposent le sieur Languille de Melun, le berger champenois aux Quatre-vingt-dix-neuf moutons, le Jean de Montmorency sieur de Nivelle surnommé le Chien, et bien d'autres patrons de proverbes dont le seul tort est de n'avoir jamais existé.

IV. — P. 276, note.

Mais j'ay appris qu'elle en payoit son galant... c'est le moine Bragelonne de Saint-Denis.

Balthazar de Bragelonne, fils de Jacques de Bragelonne maître des Comptes. D'après l'epitaphier général de la famille, ce moine « pietate » sua, prioris locum obtinuit. » (*Recueil manuscrit de Megret.*)

V. — P. 277, note, lig. 8.

Il y avoit un autre livre intitulé : « Machines de victoires et de conquestes. »

Il l'avoit composé sans doute pour acquitter la promesse qu'il avoit faite au Roi, sous le nom de Recteur de l'Université, de fournir les moyens de lever une armée formidable contre le Turc, sans grever la nation : « Et afin, » Sire, de parvenir à trouver tant de bons soldats et deniers à suffi- » sance, nous offrons à Vostre Majesté d'en présenter les moyens par » escrit, dez qu'elle nous le commandera ; moyens qui luy agréeront » sans doute et à ses bons sujets... Nous offrons aussy d'ouvrir et don- » ner des voyes infaillibles pour renverser par Vostre Majesté la puis- » sance ottomane, etc. » (*Harangue faitte au Roy par le recteur de l'Université de Paris.* Paris, Alex. Hesselin, 1651.)

VI. — P. 277, note, ligne dernière.

Je les garde ; c'est un bon meuble pour la Bibliotheque ridicule.

M. Moreau, auquel on doit la *Biographie des Mazarinades,* a donné de nouveaux renseignemens sur le sieur Jean Douet, ecuyer, sieur de Rom-Croissant, auteur des *Anagrammes sur l'auguste nom de Sa Majesté*

très-chrétienne, Louis quatorzième du nom, roy de France et de Navarre, dédiées à la Reyne. Paris, François Noel, 1649, in-4°. M. de Monmerqué a retrouvé ce volume dans la Bibliothèque de l'Arsenal. Une autre edition ou peut-être une autre production parut la même année *à la Boussolle*, sous le titre de « *XXXIV anagrammes sur l'auguste nom, etc.* » Douet a fait encore deux mazarinades pour le moins : 1° *La consolation des bons, et la deffense de leurs ecrits sinceres contre les calomniateurs.* 2° *La harangue faicte au Roy par le Recteur de l'Université de Paris.* L'abbé de Marolles a rappelé que Douet lui avoit fait hommage de ses anagrammes, et Gabriel Naudé, qui lui savoit quelque gré d'avoir eté bon mazarin, l'a cité dans le *Mascurat*, avec un air d'éloge qui sent pourtant le goguenard.

VII. — P. 278, note.

Il eut quelque envie de mettre à mal la femme d'un de ses cousins-germains.

Cette belle-cousine-germaine doit avoir eté Mme des Réaux : et si l'auteur traite si mal Lozieres, on peut croire que le souvenir de cette galanterie n'a pas dû contribuer à lui inspirer plus d'indulgence.

Ce qui ajoute à l'intérêt des détails qu'on vient de lire, c'est l'aveu fait, à propos de Lozieres, par l'auteur de la suite du livre de Blanchard sur les conseillers au Parlement de Paris : « Pierre Yvon, dont je » n'ay pu rien trouver, fut conseiller au Parlement le 18 janvier 1636. » Il auroit trouvé quelque chose dans notre *historiette.*

VIII. — P. 282, notes, lig. 1.

Elle s'appelloit Galateau en son nom...

L'auteur, on croit que c'est Fontenelle, des courtes notices faites pour le *Recueil des plus belles pieces des poëtes françois, depuis Villon jusqu'à M. de Benserade,* Paris, Barbin, 1692, nomme Mme de la Lane « Marie *Galtelle* des Roches, » et Titon du Tillet, comme Saint-Marc, l'éditeur des poésies de la Lane, Marie *Gastelle* du Roches. » Des Réaux est plus croyable, pour avoir connu Mlle de Roche avant son mariage. Les Galateau venoient d'une famille parlementaire de Bordeaux ; il faut donc restituer le nom de cette charmante femme : Marie Galateau, demoiselle de Roche.

IX. — P. 282, notes, lig. 3.

Elle estoit belle comme un ange et point coquette.

Alexandre de Campion lui ecrivoit en 1638 : « J'ay reçû les vers de » M. de la Lane ; ils estoient si beaux que je croyois que rien ne pouvoit » augmenter ma joie de les recevoir ; mais vous avez trouvé le moyen » de me prouver le contraire, en adjoustant de vostre façon le plus joly » madrigal du monde, et une si belle lettre que j'avoüe n'avoir jamais » rien lû de si digne d'admiration... J'estois assez persuadé, par le récit » de tout Paris, et par la connoissance que j'en avois, que vostre beauté » estoit accompagnée de toutes les belles qualitez que peut désirer une » femme. Vostre luth, vostre voix, vostre dance, vostre conversation et » mille autres perfections que chascun sçait m'estoient connües comme » aux autres ; mais je vous avoüe que je ne pensois pas que vostre » esprit allast si loing..., etc. » (*Recueil des lettres qui peuvent servir à l'histoire, et diverses poésies.* Roüen, aux despens de l'auteur, 1657.)

En relisant attentivement les autres pièces qui composent ce *Recueil* d'Alexandre de Campion, en rapprochant son *Amaranthe* et le portrait qu'il en trace de tous les vers de la Lane et d'autres amis de sa femme en l'honneur d'Amaranthe, il est aisé d'acquérir la preuve de la longue et vive passion de Campion pour cette belle et estimable personne. C'est à Mlle de Roche que sont bien adressées les lettres politiques à M. D. R. Et avec ce nom et les vers qui terminent le volume, on demeure convaincu que Campion l'avoit connue, recherchée, et même avoit pris avec elle certains engagemens, avant de s'attacher à la fortune du comte de Soissons. En se quittant, les deux amans s'etoient promis non d'être l'un à l'autre, mais de ne pas être à d'autres sans en donner avis. Campion, plus ambitieux que sentimental, semble avoir reculé devant le mariage, et Mlle de Roche, desabusée sur son compte, accueillit la recherche de la Lane ; puis, quand elle fut mariée, elle ecrivit à Campion que l'intérêt qu'elle portoit à sa fortune l'avoit décidée à ne pas le mettre dans le cas d'espouser une femme qui ne pouvoit rien pour son avancement ; qu'en conséquence, et par l'effet même de son affection, elle en avoit epousé un autre. C'est là ce qui résulte de la réponse même de Campion, malheureusement non datée, et qu'on trouve à la page 64 du *Recueil*. Il s'y plaint non de Mme de la Lane, mais de son destin, de son malheur, etc., lieux-communs des amoureux, quand ils sont ravis de se trouver dégagés sans qu'il y ait de leur faute. Campion conserva toutes ses relations avec Mme de la Lane, sous pretexte d'une estime et d'une affection également sincères pour le mari. Et son amour augmentant avec a difficulté de le voir récompensé, il ecrivit force vers à Amaranthe qui plaignit son ancien ami de conserver des espérances parfaitement chi-

mériques. Ce jeu de deux caractères a de l'intérêt. Campion au reste aimoit en lieux divers ; il connoissoit une certaine Philis moins sévère qu'Amaranthe, mais plus inconstante dans son amour que l'autre ne l'étoit dans son amitié. Par exemple, il demanda une fois à Mme de la Lane lequel etoit plus aisé de fixer une coquette, ou de gagner une prude ; la réponse à cette question est à la page 259 du *Recueil*, et nous la donnons ici parce qu'elle me semble l'ouvrage d'Amaranthe elle-même. C'est la seule pièce que l'on auroit conservée d'elle.

SONNET.

Amy, j'ai consulté Philis comme Amaranthe
Sur le point où tu veux un esclaircissement;
Toutes deux ont esté d'un mesme sentiment,
Bien qu'elles soient d'humeur tout-à-fait differente.

Conquerir une prude adorable et charmante,
Est un heur qu'on obtient bien difficilement;
Mais fixer la coquette est un evenement
Qui n'arriva jamais à personne vivante.

Philis se fait justice et dit la verité;
Son cœur s'est descouvert avec sincerité,
Je sçay que l'arrester n'est pas chose possible;

Si j'etois d'Amaranthe aussi bien esclaircy;
Helas ! en me prouvant qu'une prude est sensible,
Elle descouvriroit que je le suis aussy.

Ces vers charmans sont préférables à tous ceux de Campion qui, dans cette aventure, joue un bien triste rôle. D'abord il vouloit séduire et non epouser Mlle de Roche ; quand elle fut mariée il vouloit tromper la Lane, meilleur poëte et plus fidèle amant que lui. Il échoua dans ses deux vilains projets.

Il reste au commencement des *Mémoires du cardinal de Retz* un fragment par lequel on voit qu'il eut un moment l'intention de faire un eclat, et d'enlever Mlle de Roche pour en faire sa maîtresse. Un ami judicieux qu'il consulta lui fit comprendre qu'un homme de son nom et de son habit ne devoit aimer que des maîtresses de qualité. « Où est le » mérite de Mademoiselle de Roche, hors sa beauté ? Est-ce une excuse » suffisante pour un abbé dont la première pretention est l'archeveché » de Paris ? Si vous prenez l'épée, à quoy vous exposez-vous ? Pouvez- » vous repondre de vous-mesme, à l'égard d'une fille aussy brillante » et aussy belle qu'elle est ? Elle sera sifflée par Espineuille qui est » un vieux renard, et par sa mere qui paroît avoir de l'entendement. » Que sçavez-vous ce qu'une beauté comme celle-là qui sera bientôt » instruite, pourra vous mettre dans l'esprit ?... » (Édition de M. A. Champollion, p. 18.)

X. — P. 282, notes, lig. 6.

Le Grand-maistre, depuis mareschal de la Meilleraye... la voulut faire espouser à l'Escossois qui estoit à luy.

C'etoit le mari ou le beau-frère de cette Lescossois, confidente de Prunevaux et d'une veuve qu'il recherchoit. Il en est parlé plus haut, page 101.

Pour Pierre de la Lane qui epousa cette belle proie si enviée, il etoit né à Paris d'un garde-robe du Conseil privé, et dans une famille parlementaire de Bordeaux, comme les Galateau. Ils eurent un fils qui survécut au moins à sa mère, comme nous l'apprend l'epitaphe que Chapelain composa pour Mme de la Lane :

Venus repose en ce tombeau,
Du nom d'Amaranthe couverte ;
Le monde a perdu dans sa perte
Ce qu'il eut jamais de plus beau.
Toutes les graces, de tristesse
Sont mortes avec la déesse ;
Son filz voit encore le jour,
L'amour reste encor de la belle;
Mais ce ne peut être l'Amour,
Il est aussy mort avec elle.

La Lane déplora la mort de sa femme en des vers plus touchants et bien meilleurs. Nous ne citerons qu'un sonnet :

Amaranthe n'est plus, et ce parfait modele,
Ce chef-d'œuvre accomply de la terre et des cieux,
Comme un brillant eclair a passé dans ces lieux,
Y laissant de regrets une source eternelle.

Si son corps estoit beau, son ame estoit plus belle,
Un feu pur, un feu doux anima ses beaux yeux,
Son esprit egala mesme celuy des dieux,
Et rien ne luy manqua sinon d'estre immortelle.

Daphnis, son cher epoux, Daphnis qui de son cœur
Fut le chaste souhait et l'unique vainqueur,
En des larmes de sang et se plonge et se noye;

Il sçait qu'en ce malheur les pleurs sont superflus,
Et qu'enfin Amaranthe est dans un lieu de joye;
Mais il sçait qu'en ces lieux Amaranthe n'est plus.

XI. — P. 283, lig. 6.

Quoyque Menage luy eust donné M. Nublé... On luy escrivoit ne dittes point telle chose à M. de l'Esdiguieres... Je croy qu'il l'auroit plus tost ditte à Madame.

Louis Nublé dont il est question dans l'*historiette* de Menage, t. v, p. 239-51, avoit suivi Lozieres dans son intendance de Dauphiné. Il mourut en 1686. — Pour M. de l'Esdiguieres, gouverneur du Dauphiné, c'estoit François de Bonne-de Crequy-d'Agoult, duc de l'Esdiguieres après la mort de son père, arrivée en 1638. Il avoit épousé en secondes noces, le 3 décembre 1632, Anne de la Magdelaine-Ragny. (*Historiette*, t. v, p. 356.) Le duc de l'Esdiguieres mourut le 1er janvier 1677.

XII. — P. 284, lig. 11.

Il y fut ; mais le village avoit capitulé...

J'ai plus de confiance ici dans le récit de des Réaux que dans celui de Nublé qu'on va lire, par la raison que Nublé, alors secrétaire intime de Lozieres, ne pouvoit que chercher à justifier la conduite de son patron. Le seigneur du village de Joux, à une lieue de Tarare, etoit un petit neveu du président de Bellievre, et appelé M. de la Salle. Nublé ecrit à Menage ce qu'il devra représenter à M. de Bellievre et à qui de droit, en faveur de Lozieres. Et d'abord ce n'est pas lui qui avoit demandé le secours d'une compagnie de fuzeliers. « Quelques efforts que » M. de Lozieres ait pu faire, durant quatre ou cinq mois contre la » resolution que Messieurs du Conseil avoient prise d'envoyer une com» pagnie de fuzeliers en cette province, il ne luy a pas esté possible de » les dissuader. Ils lui ont enfin repondu qu'il remarquoit bien les in» convéniens qui pourroient arriver de l'establissement de cette com» pagnie, mais qu'il ne proposoit point d'autres expediens pour exiger » le payement des tailles... Ce que M. de Lozieres a cru devoir faire » pour adoucir ce fléau, ça esté de discipliner cette compagnie de la » façon que vous reconnoistrez par un exemplaire du reglement que » je vous adresse; et d'avoir l'œil à ce que ce reglement fust exé» cuté... Le samedy saint (1645), au matin, le capitaine de cette com» pagnie de fuzeliers et le sieur Pouget donnerent à M. de Lozieres » l'advis de ce qui s'estoit passé à Joux, le soir précédent... ; il résulte » des depositions tant du curé, des officiers et autres habitans du » bourg de Joux que de celle des fuzeliers, que comme cette compagnie » achevoit de se loger à Joux, M. de la Salle y survint; que, n'ayant

» pu obtenir du lieutenant qui la commandoit qu'il la menast loger
» ailleurs, il avoit fait sonner le tocsin; que les paysans s'estant as-
» semblés en grand nombre, les fuzeliers se sentirent obligez de se reti-
» rer et de camper dans une piece de terre; qu'ensuite M. de la Salle
» fit dresser des barricades à l'entrée du bourg, fit faire la garde toute
» la nuit, et fit poser des vedettes vis-à-vis de celles des fuzeliers. Cette
» action estoit d'une conséquence d'autant plus pernicieuse que les
» esprits du peuple de ceste province ne sont pas mieux disposez qu'ils
» estoient l'année derniere. N'eust-on pas accusé M. de Lozieres de pré-
» varication, s'il eust usé de dissimulation en cette rencontre, et de
» défaut de courage, s'il eust manqué de se transporter sur les lieux?
» et ne luy eust-on pas imputé tous les autres desordres dont il estoit
» vraisemblable que ce premier desordre eust esté suivy? Il est vray
» que, lorsqu'il arriva au bourg de Joux, M. de la Salle s'en estoit
» retiré, et qu'il y trouva toutes choses paisibles : mais que pouvoit-il
» moins que de dresser un procez-verbal, et de faire une information
» de ce qui s'estoit passé, de decreter contre les principaux accusez qui
» estoient absens et d'en faire faire perquisition? Pour ce qui est des
» cloches dont quelques-uns font tant de bruit, je vous ay mandé la
» raison pour laquelle il avoit jugé à propos de les faire descendre... »
(*Lettres autographes de Nublé à Menage*, dans la bibliothèque de M. l'avocat-général Tarbé. — Lettre du 3 mai 1645.)

CCCLXIV.

LESFARGUES.

(*Bernard de Lesfargues.*)

Bernard de Lesfargues estoit advocat à Toulouse et filz d'advocat. Pour son malheur, il s'imagina qu'il estoit eloquent, et s'estant mis à traduire[1] Q. Curse, il fut si charmé de son style, qu'il crut qu'il n'y avoit que Paris digne de luy. A son arrivée, il s'addressa à feu Camusat, libraire de l'Academie. Camusat estoit bon libraire[2], et tandis qu'il suivit le conseil de Chapelain et de Conrart, il n'imprima guères de meschantes choses; mais sur la fin il s'imagina estre assez habile pour faire les choses de sa teste, de sorte qu'il se mit à imprimer l'*Alexandre françois*[3], sans en demander avis. Il passa bien plus avant, car il crut avoir trouvé un homme à opposer à du Ryer, qui traduisoit Ciceron pour d'autres libraires, et donna six cens livres par an à Lesfar-

[1] *Variante biffée :* quelque chose de.

[2] *Mots biffés :* mais il se prenoit pour un autre, et se trompoit toujours quand il....

[3] C'estoit le titre que Lesfargues avoit donné à Q. Curse.

gues; mais, parce qu'il voyoit que l'approbation de ceux de l'Academie estoit necessaire à son nouveau venû, il obligea ce galant homme « qui pretendoit, » disoit-il, « jetter de la poudre aux yeux à tout le » monde, » à visiter quelques academiciens, et à se mettre le ventre à terre devant eux. Lesfargues alla, entre autres, voir M. Conrart, entre six et sept heures du matin. Conrart estoit encore au lict; on luy dit que c'estoit de la part de Camusat. Or, Camusat avoit promis de luy envoyer un faiseur de lunettes pour une commission, et parce qu'il luy avoit dit que c'estoit un homme fort bizarre, il prend sa robe de chambre et le fait entrer. Lesfargues vient, et faisant une reverence très-profonde, luy dit : « *Monsur, jé suis ce miséravle tradutur dont monsur Camusat bous a parlé.* »

Mais le pauvre Toulousin perdit bientost son protecteur Camusat, celui-cy mourut un an après, lorsque son *tradutur* estoit sur le poinct de faire imprimer les *Verrines**. On empescha que la veuve ne les imprimast, et bien luy en prit, car on n'en a presque point vendû. Ce gascon disoit : « Il falloit bien que » je les traduisisse, car, pour cela, il faut une par» faitte connoissance du droit romain et une parfaite » elegance. » Il faisoit des vers qui ne valoient pas mieux que sa prose. Depourveû de son Mecenas Camusat, il se mit à faire la cour à l'abbé de Cerisy*, à la Chambre et à Esprit, et de là vient que Menage, dans la *Requeste des Dictionnaires*, l'appelle :

Vostre candidat Lesfargue.

* Les *Oraisons de Ciceron contre Verres, traduites en françois*. Paris, 1640. in-4°.

* Germain Habert et Marie Cureau de la Chambre.

Mais son veritable support fut Lozieres. Lesfargues luy disoit : « Bous estes le dispensatur de la gloire, » et le flattoit sur toutes choses; de sorte qu'il s'y adomestiqua si bien, qu'avec une insolence de gascon, quoyque l'autre n'y songeast pas, il luy dit un jour : « Eh bien, Monsur, este chambre que bous me bou» lez donner chez bous est-elle preste? » Il n'y en eut pourtant point. Lozieres estoit pesant, et ne sçavoit quasy rien; il lisoit avec ce fou; ils virent la poetique, et le Senateur se mit en teste de faire des sujets de piece de théâtre. Il en disposoit les actes et les scenes, et mettoit en prose tout ce qu'il eust voulû qu'on eust mis en vers. Lesfargues escrivoit sous luy, et je me souviens qu'il disoit en ce temps-là : « Je me sousmets à escrire sous M. de Lozieres; » regardez quel homme il faut que ce soit! » Il disoit une fois à l'abbé de Retz : « Il n'y a que vous et moy » qui ayons du feu. » Une fois, il estoit dans je ne sçay quelle maison, où il y avoit une tapisserie antique de velours en broderie, avec un lict[1] : « Cette » chambre, » dit-il, « me fait ressouvenir de celle de » mon pere; il a un meuble tout pareil qu'on luy » donna pour des affaires de la maison de Foys qu'il » a faittes il y a longtemps. Seriez-vous d'avis que je » fisse venir ce meuble? »

Lozieres, en s'en allant en Dauphiné, fit tant envers ces messieurs de chez Monsieur le Chancellier, qu'on fit Lesfargues advocat au Conseil, où il a tous-

[1] *Mots biffés :* de velours ou en broderie.

jours travaillé depuis, après avoir renoncé à sa mal-fondée pretention d'eloquent.

COMMENTAIRE.

I. — P. 295, lig. 14.

Il se mit à imprimer « l'Alexandre françois. »

Dans la Biographie universelle, qui présente on ne sait pourquoi notre Lesfargues comme un imprimeur, le titre de cette traduction est : *Histoire d'Alexandre le Grand, tirée de Quinte-Curce et autres auteurs*, 1639, in-8°. On parlera tout à l'heure de sa traduction des *Verrines* et du passage de la *Resqueste des Dictionnaires*, dans lequel elles sont alléguées. Voici le passage :

Maynard sans eux traduisoit mal
Son Catulle et son Martial ;
Et les *Verrines* fesoient nargue
A vostre candidat Lesfargue.

Lesfargues enfanta de plus un *David, poëme héroïque*, dont Despréaux a dit, satire IX :

Le *David* imprimé n'a point veu la lumiere.

CCCLXV. — CCCLXVIII.

L'ABBÉ TALLEMANT, SON PERE, ETC. *.

C.-à-d. : des Réaux et Rambouillet.

(*François Tallemant, abbé du Val, prieur de Saint-Irénée de Lyon, de l'Académie françoise, né* 23 *septembre* 1620, *mort en* 1693.)

L'abbé Tallemant est un garçon qui a de l'esprit et des lettres; il fait mesme des choses agreables, mais il n'y a rien d'achevé; mais c'est le plus grand inquiet de France, et qui chagrine* le plus. Il est vray que son chagrin est quelquefois assez plaisant.

Auj. : qui se chagrine.

L'ambition luy fit changer de religion, et il avoit ce dessein il y a vingt ans*, lorsqu'un de mes freres du premier lict*, luy et moy, allasmes en Italie. Il estoit le plus jeune des trois, et n'avoit pas encore dix-huict ans. A Venise, où nous fismes quelque séjour avant que d'aller à Rome, il coucha avec une courtisane; le lendemain, nous luy demandasmes: « Eh bien, estoit-elle jolie?—La plus jolie du monde, » dit-il, « elle n'avoit pas le moindre petit poil sur les » cuisses. — Ah! l'innocent! » lui dismes-nous, « il » a apporté son pucellage en Italie. »

En 1638.

Paul sr de Lussac.

Au retour, il voulut donner à l'abbé de Retz la gloire de l'avoir converty. Mon pere se fascha, et

l'envoya pour quelque temps hors de Paris. Une fois que le bonhomme luy escrivit une lettre où il y avoit des endroits pleins de bile, et quelques-uns qui marquoient qu'il avoit fait quelque effort, le proselyte, en la monstrant à Quillet, disoit : « Voyez-vous » bien, en voylà un qui est de la façon de des Réaux, » et celuy-cy où il y a : *Sera-t-il dit qu'un François* » *Tallemant, petit-filz d'un autre François Tallemant* » *qui aima mieux sortir de sa patrie que de fleschir* » *le genoüil devant l'idole*, etc. ; voylà qui est du filz » aisné. » La meilleure raison qu'il ayt ditte, c'est qu'il estoit tousjours à la portiere du vent, en allant à Charenton.

C'est un des plus grands paresseux qui soit au monde ; avant que nous eussions un carrosse, on luy donna un cheval. Je ris encore quand je me ressouviens de la maniere dont il alloit par la ville ; sa beste estoit presque tousjours dans le ruisseau, la bride sur le cou ; et quand elle approchoit des maisons, elle mettoit la teste dans toutes les portes : au diable le coup d'esperon qu'il luy donnoit ! Estoit-il de retour ? le voylà à pester contre ce cheval. « Ce chien d'ani- » mal, » disoit-il, « s'arreste tousjours où je ne veux » pas aller. Aussy, voylà une belle occupation que de » conduire une beste ! »

Pour n'avoir pas la peine de manier un gros livre, il fit relier un Aristote en vingt-quatre petits volumes, et de ces vingt-quatre en peu de jours, il ne s'en trouva pas quinze. Il se tenoit dans son lict à lire quelquefois jusqu'à onze heures *, et, la pluspart du

* Du matin sans doute.

temps, ses draps estoient à bas, et il n'avoit que la couverture sur luy. Aussy frileux que malpropre, on l'a veû cent fois entourer sa chaise de paravents devant un gros feu, affublé d'une grosse robe de chambre.

Il estoit amoureux de Mme d'Harambure, quoyqu'elle fust bien gravée*; elle s'en divertissoit, et n'a pas peu contribué à le rendre bizarre, car elle souffroit toutes ses visions[1]. *Voy. plus haut, p. 263.*

Tout d'un coup il luy prend une fantaisie de retourner à Rome : durant son absence, cette femme* mourut. Il a voulû nous faire accroire depuis qu'il s'estoit esloigné parce qu'il voyoit bien qu'elle mourroit. Revenû de Rome, on le fit aumosnier du Roy, justement au commencement de la Regence. Je ne sçay si c'est la soutane qui luy a communiqué l'avarice des gens d'eglise, mais aussytost il eut une aspreté estrange pour le bien. Il se mit dans la teste que cela luy nuisoit de demeurer avec des huguenots. Il fit accroire à mon pere que le Pere Vincent* en avoit dit quelque chose, et qu'il n'auroit point de benefices s'il ne logeoit separement; il sort du logis. Il logeoit vers le Palais-Royal, et prenoit ses repas dans une auberge. Cette vie l'ennuya; il se loge plus près de mon pere pour avoir des boüillons : après il

Mme d'Harambure.

Vincent de Paul.

[1] Un beau matin, au plus fort de son amour, nous fusmes tous estonnez que nous le vismes avec une perruque. Il avoit la teste belle; mais, par endroits, ses cheveux s'estoient blanchis. On ne s'en apercevoit pourtant point, car il en avoit beaucoup; mais il fut bien attrappé quand, au lieu de revenir noirs, il en revint une fois plus de blancs qu'il n'y en avoit.

y prit ses repas, en suitte il y logea seul, ses gens estoient dehors; enfin il les y logea aussy.

TALLEMANT PERE, *(Pierre T., mort à Paris, au commencement de 1657.*

Or, avant que de passer outre, il est bon de depeindre un peu l'humeur de mon pere. C'estoit un homme du vieux temps, *in puris naturalibus*, qui, en sa vie, n'avoit fait une reflexion; opiniastre à un point estrange. Il disoit naïfvement : « On dit que je » suis opiniastre; qu'on me fasse venir un homme » qui me persuade, on verra bien que je ne suis point » testû. » Il avoit de l'honneur et estoit humain, mais le plus meschant politique du monde. Il avoit des façons de parler toutes particulieres, et il croyoit que tout le monde estoit obligé de l'entendre comme ceux de sa famille. L'aversion qu'il avoit eüe contre un ministre escossois, nommé Primerose[1], qui preschoit deux heures d'horloge, et ne disoit rien qui vaille, fut cause que pour dire un lanternier*, il disoit un Escossois. Mon pere une fois disoit à un homme : « Celuy dont vous parlez est un *Escossois.* » Il vouloit dire un *sot.* « Vous m'excuserez, Mon» sieur, » dit l'autre, « il est de Toulouse. » Or, le bonhomme appelloit en riant l'Aumosnier, *nostre Escossois*. Un jour le portier demanda au cocher de l'Aumosnier : « Où as-tu laissé ta charge? — J'ay

Un homme qui vous repait de billevesées.

[1] Ce ministre disoit une fois : « Mes freres, les proverbes sont véritables : qui a fait Normand a fait gourmand; qui a fait Gascon a fait » larron » (notez que c'estoit à Bordeaux); « qui a fait Saintongeois a » fait bavard, etc. Mais qui a fait Escossois, a fait prompt et propice » à toutes vertus. »

laissé, » dit le cocher, « *nostre Escossois* au Palais-» Royal. » Mon pere s'avisa en suitte, pour encherir, de dire *excellent Escossois*, puis *excellent* tout seul; après *magnifique excellent*, et enfin rien que *magnifique;* tellement que, pour sçavoir ce qu'il vouloit dire, il falloit faire toute cette gradation. Il parloit aux gens de dehors, pour peu qu'il fust en belle humeur, car il estoit gay naturellement, comme à ses enfans; vous l'entendiez si vous pouviez. La premiere fois que Ruvigny, qui a espousé ma sœur, le vit, il y fut terriblement attrappé; il disoit tousjours oüy, et il rioit quand il le voyoit rire. « Voyez-vous, » luy disoit-il, « ma femme, elle est c. a. i. l.[1] de sa fille; » vous serez le gendre à la Manon; quand elle sera » douze douzaines, on luy donnera bien des boüil-» lons. Je vous en avertis, *a bon co ma nevoude de* » *Battagley*[2]. »

Quand il vouloit dire: vous dittes vray, il disoit: « L'enfant dit vray, y en eust-il pour cent escus. » C'est qu'à la Rochelle il y avoit un vieillard qui faisoit aller un petit garçon devant luy. Ce petit disoit: « Qui a de vieux souliers à vendre? mon pere les » acheptera. » Et le vieillard adjoustoit gravement:

[1] C'est-à-dire Caillette; à la Rochelle on dit *un Cail;* il vouloit dire *coiffée* de sa fille. — Douze douzaines, c'est une *grosse;* quand elle sera *grosse.*—Le *gendre à la Manon,* c'est que ma mere avoit bien du soing du gendre de la fille du premier lict, et mon pere disoit : « Que sera-» ce donc du *gendre à la Manon?* » Ma sœur de Ruvigny s'appelle *Marie.*

[2] Une femme de Bordeaux disoit cela : Ma niepce de Battagley a bon » cœur. » Il vouloit dire que ma sœur avoit du cœur.

« L'enfant dit vray, y en eust-il pour cent escus. »

Naïfvement, au lieu d'aller recevoir dans la cour Mme de Rohan, la doüairiere, qui amenoit Ruvigny au logis, croyant luy faire honneur il prit sa belle robe de chambre et la receût au coing de son feu. Au lieu de bonjour, il disoit tousjours adieu ; « adieu, » Monsieur, comment vous portez-vous ? » Il n'avoit pas de plus grande joye au monde que d'avoir de bon vin, luy qui ne beuvoit que de l'eau ; mais il haïssoit les festins. Il amenoit quelquefois un peu trop de gens pour son ordinaire, et il raisonnoit ainsy: « s'il y a à manger pour six, il y en a bien pour sept, » et ainsy du reste. Il ne crioit jamais tant son porteur d'eau que quand il luy apportoit de l'eau bien claire. « Voylà de bonne eau, cela ! » disoit-il ; « coquin ! » pourquoy ne m'en apportes-tu pas tousjours de » mesme ? » Je ne l'ay jamais veû si en colere que quand, après avoir bien appellé *laquais!* il trouva tous ceux de ses enfans, joüants à la boule dans la cour, qui s'entredisoient : « Joüe, joüe, ce n'est que » M. le pere. » Il ne les battit pourtant point, car jamais je ne luy ay veû frapper personne.

Il estoit un peu d'amoureuse maniere ; mais il ne s'amusa à rien de qualifié que sur ses vieux jours, qu'il en conta à Mme Boiste, qui, très-avant sur le retour, ne fut pas faschée de trouver encore un galant. J'ay trouvé plus de vingt broüillons de lettres d'amour qu'il luy escrivoit. Une fois, pour luy plaire, il s'avisa de se faire raser tout le poil de l'estomach ; il luy en vint une bonne apostume, qui estoit comme

une peste. Ma mere estoit une bonne femme, qui estoit bien aise qu'il se divertist. Une fois on le trouva à table avec la Boiste[1], Calprenede et la Beaupré *, une comédienne qui avoit fait amitié avec cette femme. Voy. *Histor.* de Mondory.

Ma mere mourut huict mois devant luy et mourut en dormant. Il disoit nayfvement : « Regardez, j'es- » tois, il n'y a que deux jours, couché avec elle. » N'allez pas croire au moins que je luy aye rien » fait. En conscience, je n'y touchay pas; cela luy » eust fait mal. »

Revenons à l'Aumosnier, que nous appellerons l'Abbé, desormais. L'Abbé, à cause qu'il avoit changé de religion, s'imaginoit qu'on luy feroit faire desavantage, et il me craignoit plus que tous, parce que ma mere m'aimoit fort. Moy, de mon costé, j'estois fort las des divisions de la famille : deux differents licts ne sont bien jamais d'accord; d'ailleurs l'Abbé, dez son enfance, avoit tousjours eu contre moy une envie estrange, qu'il a encore et que je n'espere pas surmonter. Je me resolus donc, voyant que mon pere n'estoit pas homme à me donner de bien qu'en me mariant ou me faisant conseiller, et je haïssois ce mestier-là, outre que je n'estois pas assez riche pour jetter quarante mille escus dans l'eau; je me resolus donc à me marier, mais à y prendre le plus de precautions que je pourrois. Ma mere estoit sœur de DES REAUX

[1] Voyez plus bas.

Elisabeth de R.

M. de Rambouillet; il avoit une petite fille fort jolie*, pour laquelle je me sentois de l'inclination; c'estoit ma cousine-germaine : on m'estimoit dans sa famille, la mere m'aimoit tendrement, les filz* estoient en quelque sorte mes disciples; on ne me pouvoit pas tromper pour le bien, nos peres avoient fait mesmes affaires et, comme ils avoient eu de grands procez et qu'il y avoit encore tous les jours quelque chose à demesler, je croyois les rendre amys pour jamais. Si on peut dire qu'on ne fait pas une sottise en se mariant, il me semble que je pouvois dire que je n'en faisois pas une. J'en fais parler par mon frere aisné*, qui aime qu'on fasse honneur à la primogeniture : nous voylà accordez pour estre mariez au bout de deux ans, car elle n'avoit qu'onze ans et demy. La mere meurt au bout d'un mois; on fait venir en sa place la fille aisnée, qui estoit veuve*. Cette veuve est une personne fort douce et fort bien faitte : je me mis bientost admirablement bien avec elle, et je n'eus pas grand peine à aimer la petite, et aussy à m'en faire aimer.

Nicolas, maitre d'hôtel du Roy; Paul, sr de Plessis, alors en Languedoc, et Antoine, sr de la Sabliere.

Pierre T., sr de Boisneau.

Catherine de R., veuve de Jacques de Monceau, sr de Lestang.

Il n'y avoit pas longtemps que nous estions accordez, quand un soir on me vint dire que Mallet, un secretaire du Roy qui avoit sa fortune auprès de Rambouillet*, et mon frere aisné me cherchoient partout. Aussytost je devinay ce que c'estoit. Ils reviennent. « N'est-ce pas, » leur dis-je, « que vous avez » accordé ma sœur avec Rambouillet? — Oüy, » me dirent-ils, « et cela est signé; nous ne l'avons » point voulu dire, parce qu'on a remarqué que vous

C'est-à-dire : chez R.

» n'en estiez pas d'avis. » (J'avois raison ; ils n'estoient point le fait l'un de l'autre, comme vous verrez par la suitte.) « Je me trompois peut-estre, » leur dis-je en dissimulant, « mais j'en suis ravy. » Sur cela je vais trouver Rambouillet, et je l'embrasse un million de fois. Voylà l'Abbé en cervelle. « Des » Réaux, » disoit-il, « sera le maistre de tout ; il » taillera et roignera comme il luy plaira. » Il fait une caballe avec un cadet, qui restoit de deux qui avoient pris les armes*, et ils n'eurent pas grand peine à desgouster une fille, de qui on avoit arraché un consentement à ce mariage ; car elle avoit de l'ambition. Ils eurent le loisir de dire tout ce qu'ils voulurent, car il se trouva que Rambouillet, — qui n'ayant gueres que vingt-un ans, s'estoit laissé emporter au gros mariage qu'on luy donnoit, et à la persuasion de sa famille, sans prendre garde à ce qu'il faisoit, — avoit mal au *catze*. Il se descouvrit à moy ; je le dis à ceux du premier lict qui avoient fait l'affaire ; on fait agir Guenault, qui se sert de la fiévre quarte que la demoiselle avoit, disant qu'il estoit dangereux de la marier en cet estat-là. L'Abbé cependant avoit (fait) dire par ce cadet, de qui on ne se desfioit point, tout ce qu'il avoit voulû, et luy-mesme, voyant que la fille estoit ebranlée, tournoit ce jeune homme en ridicule le plus qu'il pouvoit. Un accordé, jeune et peu caressé, est aisé à desferrer ; à toute heure le jouvenceau ne sçavoit où il en estoit[1].

* Celui qui fut tué à Nordlingue en 1645.

[1] *Mots biffés :* La demoiselle lascha quelques paroles qui furent rapportées à Rambouillet.

Dez qu'il fut guery, on le pressa fort de passer le contract et de faire publier des annonces; il y consentit: on fait une annonce; mais comme je m'y attendois le moins, je le voys à mes piez dans mon cabinet: « J'ay tort, je l'avoüe, » me dit-il; « je ne » devois rien faire sans vous en parler, mais je croyois » que je ne pouvois vous estre trop proche. Je vous » viens demander conseil. Vostre sœur me traitte le » plus estrangement du monde. Sans vostre conside- » ration, j'aurois tout rompû desjà.—Vous me mettez » en une horrible peine, » luy dis-je. « J'ayme vostre » sœur, et il est bien difficile que je vous serve sans » qu'on me l'oste : nous y ferons ce que nous pour- » rons. Trouvez-vous tantost chez Patru, qui est » malade, et allez prier M. Conrart de s'y rendre. » Nous voylà tous assemblez. « Je suis resolû, » leur dis-je, « à tout hazarder pour tirer ce garçon de » l'embarras où il s'est mis : en cela je sçay que je » fais son bien et celuy de ma sœur tout ensemble. » Ils ne sont point le fait l'un de l'autre; il y faut un » homme d'authorité, et mon cousin est quasy aussy » jeune qu'elle : ils mourroient tous deux de chagrin. » Ceux qui ont fait cela sont des bourgeois qui font » les mariages comme à la Comedie, où tout le » monde se marie à la fin. Je suis d'avis, moy, qui » connois assez les deux vieillards auxquels nous » avons affaire, que, dez ce soir, ce garçon declare » à son pere que ma sœur a dit à Charenton, et cela » est vray, qu'elle vouloit bien Rambouillet pour son » cousin, mais non point pour son mary; » et un mil-

lion d'autres choses qui estoient capables de choquer terriblement le bonhomme, et où il n'y avoit rien d'inventé; « qu'après cela il le supplie de trouver bon » qu'il en pense plus à une personne qui a de l'aversion » pour luy; que ce n'avoit esté que par complaisance » qu'il s'estoit résolû à se marier si jeune, etc. Si le » pere prend feu, » adjoustay-je, « comme je n'en » doute point, sur l'heure, envoyez faire vos excuses » à vostre accordée si * vous ne l'allez point voir, » et que vous vous trouvez mal; cela la chocquera » et la rendra d'autant plus aigre, et son aigreur nous » est necessaire; après, allez coucher en ville, de » peur que vostre pere ne change d'avis : demain, » dez sept heures [1], allez trouver mon pere, il n'y a » que luy de levé au logis à cette heure-là; repre- » sentez-luy le desplaisir que vous avez d'apercevoir » tous les jours de plus en plus l'aversion que sa fille » a pour vous; que vous seriez bien fasché de la ren- » dre malheureuse, et que vous le suppliez de trouver » bon que vous vous retiriez, etc. Le bonhomme, car » il est brusque et a encore quelque teinture des » dogmes de son beau-frere de la Leu, ne manquera » pas de dire, quand il verra que c'est tout de bon, » que Dieu ne l'a pas voulû, et que le decret éternel » en a autrement ordonné. Cela fait, allez-vous-en » vous promener en Languedoc, où un de vos freres » est directeur de la Foraine *. » M. Conrart tastonna long-temps; mais Patru fut de mon avis, dit que

C'est-à-dire : de ce que...

De la taxe sur les marchandises exportées ou importées.

[1] C'estoit en caresme.

temporizer à cela c'estoit tout gaster. Le pere de Rambouillet prit la chose comme j'avois dit; mon pere d'abord se mit à rire et m'envoya querir. Moy, qui m'estois bien douté de cela, je me faisois le poil tout exprez; il m'obligea de descendre en l'estat où je me trouvois, avec un joüe rasée et l'autre qui ne l'estoit point. « Vostre cousin, » me dit-il, « croit » qu'on se desfait de l'amour comme d'une chemise,» (car le bonhomme a tousjours crû qu'il n'y avoit rien au monde d'aussy beau que sa fille. Elle n'estoit point mal faitte à la verité, et ce qui le fit enfin resoudre à la donner à Ruvigny, c'est qu'on luy fit accroire que le cavalier, qui ne l'avoit jamais veüe, en estoit furieusement amoureux); « je ne le prends point au mot; » je luy donne huict jours pour y penser; et puis ma » fille ne demeurera pas. » Moy je fis semblant de quereller Rambouillet, et luy reprochay qu'avecque ses legeretez, il me donnoit de belles affaires. Enfin, il parla de façon que mon pere crut qu'il vouloit rompre. Moy, pour rendre la chose plus difficile à renoüer, je dis à ma mere : « Ma sœur sçaura cela » aussy bien par d'autres; je suis d'avis que vous la » luy alliez dire. » Elle y fut, et ma sœur luy dit aigrement : « J'avois tousjours bien esperé cela; j'en » priois Dieu tous les jours. » Mallet par hazard estoit au logis quand ma mere rapporta cela à mon pere. Mallet le redit au pere de Rambouillet, qui vit bien, par là, que son filz ne luy avoit point menty. Mon pere, en colere, ne veut point voir sa fille : les freres du premier lict avoient un pied de nez. Cependant

Rambouillet, qui m'avoit promis de s'en aller, ne s'en alloit point. Au bout de deux jours, comme j'allois voir mon accordée, je vois le carrosse de l'Abbé à la porte; il estoit dans la chambre de Rambouillet, où il luy disoit (regardez quelle insolence!) que quoy qu'on luy dist de la part de ma sœur, qu'il n'en crust rien, et que ce n'estoit que pour ne se pas mettre toute la famille à dos qu'elle en usoit ainsy. Je sortois, quand je trouvai mes deux freres qui montoient dans la chambre de ce garçon; l'Abbé n'en faisoit que de partir : je les suy. L'aisné, qui est un fort gros homme, entre tout essoufflé, car il commençoit à faire chaud et il estoit venû à pié, et, en mettant son chapeau d'un main sur la table, et se desboutonnant son collet de pourpoint de l'autre : « *Nox dabit consilium*, je l'avois bien dit; mon filz, la nuict l'a » donné, la nuict l'a donné. Ce matin nostre sœur m'a » envoyé querir et m'a prié de vous dire qu'elle vous » prioit d'excuser le chagrin que donnoit la fievre- » quarte, etc. » Il fut si bon que de luy offrir de luy faire escrire des lettres d'amour par cette fille. Rambouillet, à qui, sur toutes choses, j'avois recommandé de ne parler guères, se contenta de les remercier de la peine qu'ils avoient prise, et ne leur dit autre chose[1]. Ils s'en vont, et moy avec eux qui,

[1] Ce qu'il y avoit de meilleur, c'est que ces messieurs croyoient avoir mis l'honneur de leur sœur à couvert en faisant cette sottise. Au lieu qu'elle estoit au-dessus, et qu'elle * pouvoit dire : C'est une fille qui n'a pas voulû de ce garçon; ils firent en sorte qu'on dist : C'est un garçon qui n'a pas voulû de cette fille. Le gros homme*, qui s'estoit

* Il semble qu'il eût fallu : *et qu'ils pouvoient*.

* Le frère aîné

passant le dernier, eus le loisir de dire au jeune homme en sortant : « Partez, partez, partez. » Mallet et Sabliere, le deuxiesme frere de Rambouillet, avoient soufflé aux oreilles du bonhomme que cette fille se mettoit à la raison, etc. ; de sorte qu'il leur donna ordre de chercher son filz. Ils se douterent qu'il n'estoit allé que chez Mallet, à trois lieües de Paris ; ils y vont et le ramenent jusqu'à la Bastille : là, il dit qu'il vouloit descendre ; ils furent obligez de le laisser. Aussy bien il ne leur avoit rien fait esperer. Je le croyois à Nevers, quand le valet de Conrart me vint dire qu'il y avoit un cavalier chez son maistre qui me demandoit. Je me doutay que c'estoit mon homme ; je le gronde : « Vous m'exposez : je dependray desormais de la langue des gens de M. Conrart. Que ne demeuriez-vous dans un cabaret ? on vous y seroit allé trouver ! » Je donne tout ce que nous avions d'argent sur nous au domestique de nostre amy. « Je viens, » me dit-il, « pour sçavoir si vostre affaire est en danger d'estre rompüe, et pour vous declarer que j'aime mieux me sacrifier que de vous causer ce desplaisir. » Je le fis partir cette fois-là pour Languedoc, d'où il ne revint que quand je le manday, c'est-à-dire à dix mois de là ; car ce cadet ayant esté tué à Norlingue, M. Rambouillet considera que j'estois encore un meilleur party, et me donna sa fille plustost qu'il n'avoit resolu. Je gaignay à tout

vanté de faire revenir ce garçon de cinquante lieües, le fit füir à deux cens, jusques en Languedoc.

ce tripotage, car ma mere tourmenta tant les gens pour sa fille, qu'elle me fit avoir cinquante mille livres plus que je n'eusse eu, car on refit mes articles pour les rendre pareils à ceux de ma sœur.

RAMBOUILLET PERE (*Nicolas de R.*)

Ce M. Rambouillet est un homme qui n'aime que luy et qui ne se refuse rien; pourveû qu'il y trouve sa satisfaction, il ne se soucie guères du reste. Il raisonne de travers pour se satisfaire, et croit que les autres raisonnent comme luy. Il est vain, et c'est un franc nouveau riche[1]. Quand il fit ce jardin hors la porte Saint-Antoine, qu'on appelle Rambouillet, ses associez crierent fort; car c'estoit trop descouvrir le profit qu'ils faisoient aux cinq grosses fermes. Il leur escrivit qu'il avoit icy tout le faix[2], et qu'il falloit bien qu'il prist quelque divertissement, et qu'il pretendoit bien aussy que tous ses associez contribuassent à la despense d'un jardin[3] qui leur conservoit en santé une personne qui leur estoit si necessaire. Voyez quelle pantalonnade!

Il est propre jusqu'à l'excez; une fois que le feu se mit chez feu Tallemant*, qui estoit aussy son beau-frere, il mit ses jartieres et sa rotonde* pour y courir.

Gedeon T., le tresorier de Navarre, mort en 1634.

Collet empesé qu'on cessa de porter en 1650.

[1] Jamais homme ne parla tant par *mon* et par *ma;* il dit mon verd est le plus beau du monde, pour dire le verd de mon jardin; il dit *mon eau* est belle, pour dire l'eau de ma fontaine. — Mme la presidente le Feron* dit : *mon cul de sac.* Il y avoit un cul de sac proche de sa maison.

Marguerite Gallard, femme de Jerôme le Feron, presid. aux enquêtes, morte en 1705.

[2] Mon pere estoit encore à Bordeaux.

[3] Ce jardin est de près de trente arpens, et couste horriblement à faire et à entretenir. Il y a assez de bastiment.

Pour les tenir mieux bouclés.

Je l'ay veû mettre ses cheveux sous son bonnet*, et avoir des rubans incarnats à ses manchettes à soixante-trois ans. Jamais je ne vis un homme qui aimast tant à voir loüer ce qu'il fait; il n'y a pas un pié d'arbre chez luy dont je n'aye fait dix fois l'éloge durant le temps que je fus accordé. Au reste, grand tyran; il donna de fort mauvaise grace à sa fille aisnée* une maison pour l'esgaller à ma femme. Elle luy disoit : « Mais, mon pere, cette maison n'a garde » de valoir tant. — Ma fille, » luy dit-il, « je ne » trouve nullement bien que vous veniez desnigrer » ainsy mon bien. » Depuis que je fus marié, il me dit une fois : « Je n'ay que l'usufruict de tout cela, » mon bien est à vous autres; vous l'aurez à vostre » tour. — Ma foy, vous me dittes là une grande mer» veille, » luy respondis-je : « avez-vous jamais veû » personne qui ayt emporté sa maison en l'autre » monde? »

Mme de Lestang.

L'Abbé avoit fait tout ce que je viens de conter, et c'estoit luy, à proprement parler, qui rompoit* ce mariage. Cependant, comme dans la famille tout ce qu'il faisoit et disoit n'estoit d'aucun poids, à cause que ses bizarreries l'avoient empesché d'y avoir le moindre credit, on ne luy en tesmoigna point de ressentiment; au contraire, mon pere, en bon politique, après la mort de ce dernier gendarme (qui estoit un si bon garçon qu'il disoit, pour dire qu'il vouloit estre enseigne, qu'il vouloit estre *drapeau*); après la mort de ce garçon, au lieu de cent mille francs qu'il don-

C'est-à-dire : qu'il etoit censé avoir rompu.

noit à ma sœur, il luy donna cinquante mille escus, et autant à l'Abbé, les egallans tous deux à moy, qu'on marioit et qui estois l'aisné; encore me vouloit-il obliger à me faire conseiller, sans me faire aucun avantage. Mon pere me disoit : « Il y a bien d'autres » qui le sont qui n'ont pas plus que vous. — C'est » comme si vous me disiez : il y a tant de gens qui » font des folies, pourquoy n'en voulez-vous pas » faire? »

Mon pere se repentit avant qu'il fust long-temps de toutes ses liberalitez; car il donna à proportion à ceux du premier lict; cependant il tenoit quasy toute sa famille en pension chez luy, et vous pouvez bien croire, comme il disoit luy-mesme naïfvement, qu'il n'y gaignoit pas. Pour moy, j'estois en mon particulier avec la sœur aisnée * de ma femme, avec laquelle je suis encore. Voylà comme j'avois dessein de faire faire desavantage à M. l'Abbé. Ces cinquante mille escus firent ouvrir les oreilles à bien des gens : Mme de Rohan, la mere, pensa à faire le mariage de Ruvigny et de ma sœur. Ceux du premier lict avoient un homme de la campagne en teste, jeune homme peu estably, et qui s'est rendu tout à fait campagnard : moy, je preferois Ruvigny, parce que je le voyois fort estimé, et qu'il ne bougeoit de la Cour; je ne voulus pourtant point m'en mesler, après ce que j'avois veû, que je n'eusse declaré à ma sœur, en presence de l'Abbé, que je ne pretendois nullement qu'elle me vinst desdire comme les autres; que je luy donnois du temps pour y penser. Elle me dit : « J'y ay desjà

* Mme de Lestang

» pensé, vous me ferez plaisir. J'aime mieux cet » homme-là que pas un dont on ayt encore parlé. » Ainsy j'entrepris la chose, et enfin j'en vins à bout. Mon pere disoit assez plaisamment que, depuis que ma mere eut oüy parler du *quarré**, elle luy disoit toutes les fois qu'il se resveilloit la nuict : « Monsieur » Tallemant, vous ne trouverez jamais mieux pour » vostre fille [1]. »

Je n'entends pas l'allusion.

Ruvigny avoit en ce temps-là un cocher fort insolent : ce cocher vouloit qu'un chartier bien chargé prist dans le ruisseau, et il luy donna vingt coups de foüet. Ruvigny descend, bat le cocher, et oblige le chartier à luy donner autant de coups de foüet qu'il en avoit eûs.

Aussytost voylà M. l'Abbé à tourmenter Ruvigny pour demander des benefices pour luy. Le Cardinal ne vouloit oüyr parler d'évesché ; il recompensoit une famille entiere par un évesché ; il differoit tousjours : cela dura cinq ans et davantage [2]. Un garçon qui estoit desjà inquiet, desjà chagrin, n'avoit garde qu'il ne le devinst encore davantage ; il en devint sec, il en eut et a encore une chaleur d'entrailles qui le dévore ; il n'a jamais leû depuis un livre tout du long ; vous en trouverez vingt sur sa table, tous differens de matiere, les uns grecs, les autres latins, quelques-uns italiens, et mesme d'espagnols ; ils seront

[1] Ruvigny estoit rousseau, et la Grossetiere*, gendre du premier lict, aussy. « Oh ! » dit l'Abbé, je pense que toutes les bestes fauves se » viendront prendre céans. »

D'Angennes sr de la Grossetiere.

[2] Il fit en ce temps-là un voyage à Londres par inquiétude.

presque tous ouverts, car il les lit tous à la fois. Il veut connoistre tout le monde, et puis il les laisse là ; il aime pour deux ou trois mois, soit hommes, soit femmes : son amitié n'est guères plus constante que son amour. Il oüyt dire qu'une madame des Frisches estoit d'agréable humeur ; c'est, comme on dit, une honneste femme[1] qui se gouverne mal, mais il en couste bon : il y va, fait dire son nom. Elle respond que M. l'abbé Tallemant ne la voyoit point, et dit au laquais qu'il se mesprenoit : « Dis-luy que je suis » parent de ses voisines de la campagne. — Qu'il » vienne donc ! » reprit-elle. Il entre en resvant. Au lieu de laisser ses galoches à la porte de l'antichambre, il y laisse ses gants ; il les retrouve en sortant. « Vrayment, » dit-il, « quoy qu'on dise, voicy une » maison d'honneur. »

Ennuyé de ne rien avoir après dix ans de service, il vouloit que Ruvigny menaçast le Cardinal, comme s'il eust esté gouverneur de Calais. Enfin l'Abbé parla au Cardinal et le gronda quasy, et disoit entre ses dents : « Si vous ne le faittes, prenez garde. » Le Cardinal le conta à Ruvigny, et luy dit : « Je me » mis à rire, et luy dis : Je parleray à vostre beau- » frere. » Ruvigny representa au Cardinal : « Si vostre » Eminence ne donnoit rien à l'Abbé, toute la famille » croiroit que c'est ma faute, et que je ne vous en (ay) » pas supplié de la bonne sorte ; cela m'est important » pour mon repos. Je ne vous demande que cette

[1] *Mots biffés :* Pas trop honneste.

» grace. » Ainsy il eut Saint-Irenée de Lyon, un prieuré de fondation royale qui vaut douze cens escus de rente. L'Abbé ne fut point content de cela; jusques à cette heure, il fait des offres pour tous les éveschés qui vaquent, et pour cela ne se desfait point de sa charge d'aumosnier, parce qu'il espere en la donnant avoir quelque grosse piece. Tous les jours il a de nouvelles pretentions; il n'y a pas long-temps qu'il songeoit à se faire auditeur de rote; et, pour cela, il apprenoit le droit canon. Voyez quelle folie, avecque le bien qu'il a, de ne pas demeurer à Paris! J'ay oublié de dire qu'il se fit de l'Academie*, croyant que cela luy serviroit à la Cour; mais il se trompe, rien ne luy a guères plus nuy que les sonnets et les madrigaux qu'il fait à tout bout de champ sur tout ce qui arrive à la famille Mazarine.

Le 10 mai 1651, à la place de Jean de Montreuil.

Mon pere et luy avoient quelquefois d'assez plaisants dialogues. Le bonhomme sçavoit de bons contes, mais il les repetoit souvent; ce garçon, mal complaisant, tesmoigna ouvertement que cela l'ennuyoit, tellement que mon pere n'osoit plus faire un conte sans le regarder en riant, comme pour luy en demander permission : l'Abbé se levoit dez qu'il commençoit; le bonhomme le rappelloit : « Reviens, re» viens. — Vous ne le direz donc pas? — Non, non. » Après il recommençoit. L'autre se levoit encore; ils se joüoient quelquefois un demy-quart d'heure. L'Abbé s'avisa de dire qu'il vouloit faire une taille pour marquer chaque fois que mon pere feroit un mesme conte, afin de rabattre autant de jours de sa

pension ; tellement que, dez que le bonhomme commençoit à repeter un conte, l'Abbé crioit : « Laquais, » la taille ! » Mon pere rioit et disoit qu'il vouloit faire aussy une taille pour marquer toutes les fois que l'Abbé se plaindroit de la peine que luy donnoient les pauvres pour la cene du Roy. Quand l'Abbé fut de l'Academie, il vouloit faire aussy une taille pour les mauvais mots de son pere*. Il vint une fois disner au logis une femme qu'il haïssoit : « Où iray-je disner, » dit-il. — « Allez, » luy dit-on, « chez M. de » Rambouillet, icy près. — La naine[1] y est. — Allez » chez vostre frere aisné. — Carron[2] m'ennuye trop ; » voyez, » adjousta-t-il, « quel chien de quartier ; on » ne sçait que devenir. » Il ne faut pas s'estonner s'il s'ennuyoit des gens ; il se chagrinoit d'un tailleur de pierre qui estoit à une tapisserie, et disoit : « Cet » impertinent-là n'achevera-t-il jamais de tailler cette » pierre. » Il disoit quelquefois les choses assez plaisamment. Une vieille fille disoit : « Je pense que je » ne seray mariée qu'en paradis. — Je pense, » luy dit-il, « qu'entre tous les saints, vous ne manquerez » pas de prendre saint Alivergaut[3] pour vostre mary. » Il disoit que le plus beau jour de la sepmaine estoit le dimanche, car tout le monde a du linge blanc.

* Comme pour les mauvais contes.

[1] Une petite Rambouillet qui est demeurée fort courte.

[2] Un sot parasite.

[3] Qui mourut le — roide. — Depuis la desroute de la famille, par la mort du frere aisné du premier lict et de l'infidelité de Bibaud, associé, qui avoit espousé une niepce du pere*, l'Abbé fut sans carrosse jusqu'à ce qu'il eust vendu sa charge d'aumosnier, sur laquelle il gaigna

* Apparemment une fille de Gedeon Tallemant, tresorier de Navarre.

Je luy ay addressé une satire sans qu'il le sache; mais c'est comme à mon Νήπιε Πέρση *, à l'imitation d'Hesiode.

Les travaux et les jours, vers 397; εργαζεν, Νήπιε Πέρση.

dix-huict mille escus. Durant qu'il estoit à pié, il escrit un jour à Tallemant, le maistre des Requestes, qu'il avoit à luy parler d'une affaire pressée, et qu'il le prioit de luy envoyer son carrosse pour aller disner avec luy. On le luy envoye; il estoit temps de disner quand il arrive; il se met à table. Aussytost après, des gens de son quartier viennent solliciter le Maistre des requestes; il prend l'occasion et s'en retourne avec eux, sans avoir dit un mot de cette affaire pressée, laquelle il a tellement oubliée, qu'il n'en a jamais parlé depuis.

COMMENTAIRE.

I. — P. 300, lig. 14.

C'est un des plus grands paresseux qui soit au monde...

Voici comme en parle Chapelain dans sa Liste des gens de lettres: « Il sçait assez la langue grecque et latine, et, pour le françois, ce qu'il » escrit est assez pur et naturel. On n'a rien veû de luy qu'il ayt fait » de son chef, que quelques lettres et quelques prefaces dont on ne » sçauroit dire ny bien ny mal. Il s'est jeté à la traduction des *Vies* » *de Plutarque*, à quoy, par un grand travail, il réussit fort bien. » D'autres entreprises où il faut du fond et du dessein, il ne s'en » tient pas luy-mesme capable. »

II. — P. 303, lig. 13.

Ma femme elle est c.a.i.l., etc.

Sans l'explication que des Réaux a bien voulu conceder à notre foiblesse, on seroit tenté d'interpréter un peu autrement les façons de parler du bon homme Tallemant; par exemple : « Ma femme est *coiffée* » de sa fille. Vous serez le *gendre* à Marie ou Manon Rambouillet. » Quand votre femme sera grosse, on luy donnera bien des bouillons. » Je vous en avertis, elle a bon cœur, la mere de votre future. » Peu importe, après tout. On appeloit autrefois une jeune fille provocante,

eveillée, une *caille coiffée.* (Dictionnaire de Leroux.) Et pour un homme passé maître comme le père Tallemant dans l'emploi des calembourgs approximatifs, il suffisoit de dire c.a.i.l. au lieu de *caille coiffée.* Remarquons aussi que l'acception donnée aujourd'hui au mot *caillette,* bien qu'autorisée par une epigramme de Jean-Baptiste Rousseau,

> Caillettes ont raison,
> C'est le pedant le plus joli du monde,

n'est pas consignée dans les anciens dictionnaires. « *Caillette,* » suivant Furetiere, « se dit figurément d'un homme sans cœur et sans vigueur, » qui n'est capable d'aucun travail, d'aucune entreprise. » Les Reverends pères de Trevoux ajoutent : « Il se prend aussi dans un sens ob- » scène, et signifie les parties de l'homme. » Il y a loin de là à l'intention du mot de M. Tallemant : « Ma femme est c.a.i.l. de sa fille. »

« Grosse, » dit aussi Furetiere, « signifie un compte de douze » douzaines : une *grosse* de boutons, etc. »

Pour *l'enfant dit vrai,* si bien expliqué par des Réaux, il semble que cette expression badine, encore aujourd'hui très-usitée, n'a pas d'autre origine que l'histoire du vieillard de la Rochelle apprise aux Parisiens par les Tallemant.

III. — P. 305, lig. 24.

Je n'estois pas assez riche pour jetter quarante mille escus dans l'eau.

Cela prouve assez bien que les charges de conseillers donnoient alors plus de considération que de profit. Le prix s'en eleva encore après les troubles de la Fronde. On voit dans les *Mémoires de Coulanges* (Paris, Blaise, 1820, p. 1), qu'en 1656, une d'elles se vendoit cinquante mille écus.—Mais en rapprochant un assez grand nombre de calculs et de réflexions de des Réaux, on seroit tenté de lui supposer un petit grain d'avarice. Cependant, voyez plus loin, page 342.

IV. — P. 306, lig. 23.

On me vint dire que Mallet, un secrétaire du Roy, qui avoit sa fortune auprès de Rambouillet...

« Mallet, qui demeure proche de l'hostel d'Espernon, a esté le con- » fident et associé de de Combes. De pauvre garçon venû de Senlis, » n'ayant pas vaillant cent escus, il a acquis de très-grands biens, en » sorte qu'il passe aujourd'huy pour un des plus riches de Paris. » (*Catalogue des Partisans,* 1649, p. 15.) C'est apparemment le même que « Pierre Mallet, sieur de Moncharville, secretaire du Roy en son con-

» seil d'Estat et intendant de ses Finances », dont Montcornet a gravé un beau portrait avec tous noms et qualités.

IV. — P. 313, lig. 10.

Quand il fit ce jardin, hors la porte Saint-Antoine, qu'on appelle Rambouillet.

J'en ai déjà parlé, tom. 1, p. 357. « Dans ce jardin, » dit Sauval, « se trouvent des allées de toutes figures et en quantité. Les unes » forment des pattes d'oye, les autres des estoiles; quelques-unes » sont bordées de palissades, d'autres d'arbres. La principale, qui est » d'une longueur extraordinaire, conduit à une terrasse elevée sur le » bord de la Seine; celles de traverse se vont perdre dans de petits bois, » dans un labyrinthe et autres compartimens; toutes ensemble forment » un réduit si agréable qu'on y vient en foule pour se divertir. Dans » des jardins separez se cultivent en toutes saisons un nombre infini » de fruits, dont la saveur, la grosseur ne satisfont pas seulement le » goût et la vûe, mais mesme sont si beaux et si excellens, que les » plus grands seigneurs sont obligez de faire la cour au jardinier, » quand ils font de magnifiques festins; et mesme le Roy luy en en- » voye demander. En un mot, on parle des fruits de Reuilly comme » de ceux des Hespérides, hormis que, pour en avoir, on ne court pas » tant de hazards. » (*Antiquités de Paris,* II, p. 288). De toutes ces belles choses il ne reste que le nom de *rue de Rambouillet* donné à la ligne qui borde ce terrain en descendant vers la rivière.

V. — P. 319, lig. 10.

« *Allez,* » *luy dit-on,* « *chez M. de Rambouillet, icy près. — La Naine* » *y est.* »

La Naine, sœur du financier Rambouillet, etoit sans doute Angelique Rambouillet, morte fille. — Par une quittance du Cabinet des titres, en date du dernier décembre 1642, on voit que « nobles Pierre Tallemant et Nicolas de Rambouillet » demeuroient « rues des Petits- » Champs et des Fossez Mont-Martre. »

VI. — Fin.

Tout le monde se souvient du vers de Despréaux :

> Et le sec traducteur du françois d'Amyot;

Brossette raconte que l'abbé Tallemant s'etoit attiré cette epigramme,

parce qu'il lui etoit arrivé de débiter, en pleine Académie, une lettre dans laquelle on racontoit comment Despréaux, surpris dans un mauvais lieu derrière l'hôtel de Condé, y avoit eté fort maltraité. L'anecdote n'etoit vraie ni vraisemblable.

Furetiere, dans son deuxième *Factum*, ménage assez notre abbé. « L'abbé Tallemant, l'aîné, à qui on donne le titre de *Son Inquiétude,* » a, du moins, cela de commode qu'il est le plus pacifique des acadé- » miciens. »

M. de Monmerqué possède un manuscrit intitulé : *Recueil de Rondeaux pour l'agréable maison de Viry*. C'est Martin de Pinchesne, le neveu de Voiture, qui l'ecrivit pour Perrault, propriétaire de cette maison. On y trouve une pièce de Linieres, jusqu'à présent inédite, dans laquelle il est parlé de l'abbé Tallemant et de bien d'autres héros de nos Historiettes. La voici :

PENITENCE.

A MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE.

Maintenant qu'approche la feste,
Sans nulle feinte, je m'appreste
A me rendre tout à fait bon;
Et c'est pour ceste sainte cause
Qu'un puissant remord me dispose
A demander devotement pardon,
Au celebre escrivain de la docte *Pucelle*,
Ce Socrate, ce bel esprit,
Contre qui j'ay fait un libelle,
Pour quelque mot qu'il m'avoit dit.

Item, devant tous, je m'engage
A me jeter aux pieds du grand Gilles Menage,
Des Doralises, des Saphos,
Et de Conrart, ce fameux secretaire,
Que j'ay taxé de ne rien faire,
Et que je me suis mis à dos,
Peut-estre un peu mal à propos.

Je veux aussy qu'une epigramme
Soit la victime de la flamme;
Une epigramme, dis-je, où je blasme Costart
Qui deffend avec tant de politesse et d'art
L'oncle du cher Martin Pinchesne,
Que son eloquence m'entraisne,
Et fait qu'en le lisant je suis contre Girac,
Qui deffend sçavamment Balzac.

Icy je ne fais point une amende honorable
A Gombaud, cet homme admirable,
Parce que je l'ay veu chez l'abbé Tallemant,
Cet abbé plein de jugement,
Qui doit estre prelat, par son merite extresme,
Et qu'outre la science, j'aime
Pour son chagrin qui plaist autant que l'enjoûment.

Je supplie enfin ceux et celles,
Tant autheurs masles que femesles,
Sur qui j'ay repandu du fiel et de l'aigreur,
De me pardonner de bon cœur,
Car je suis fort leur serviteur.

Noble comtesse de la Suze,
Beauté divine, aimable Muse,
Et qui meritez des autels
Par vos appas et vos vers immortels
Que le plus noir critique prise,
Naguère vous m'avez promis
Que par vostre illustre entremise,
Je deviendrois de leurs amis.
J'ay tousjours adoré vos charmes,
Qui font verser beaucoup de larmes ;
Quoique vous m'ayiez, l'an passé
Malicieusement poussé.
Cependant, ô brave comtesse,
Que vous monstrerez vostre adresse
A faire ma paix avec tous,
Je vous conjure à deux genoux,
Et le cœur remply de tendresse,
De me mettre bien avec vous.

Pinchesne répondit avec assez d'à-propos, pour la comtesse de la Suze :

Pour vous remestre bien en grace
Avec les maistres du Parnasse,
Que vous avez tous offensés,
Dans ce desreglement extresme,
Si vous m'en croyez, commencez
Par vous remestre bien avec vous mesme.

Conrart, Chapelain et Menage,
La sçavante Sapho, Gombaud cet homme sage,
Et Costart, j'en suis caution,
Du meilleur de leur cœur vos fautes vous pardonnent
Et, pour toute punition,
A vous mesme vous abandonnent.

Pour la comtesse de la Suze,
Cette noble et charmante muse,
Que vostre repentir conjure à deux genoux
De vous regarder sans courroux,
Je vous respons pour cette belle,
Que vous serez bien avec elle
Quand vous serez bien avec vous.

C'est le conseil de la Comtesse,
C'est l'oracle plein de sagesse
Qui vous est de sa part aujourd'huy prononcé ;
C'est la regle qu'elle vous donne,
Que vous vous estes offensé
Tout le premier, plus que personne.

CCCLXIX.

LES AMOURS DE L'AUTHEUR.

(Gédéon Tallemant, sieur des Réaux, né le 2 *octobre* 1619, *mort le* 10 *novembre* 1692.)

J'estois encore en logique quand Lisis * mon parent, me mena à la campagne voir ses sœurs. Je ne les avois jamais veües chez elles : je songeay, la nuict avant que de partir, que je devenois amoureux de l'aisnée. C'estoit une veuve qui, quoyque petite et de l'age de trente ans, ne laissoit pas d'estre fort jolie. Plusieurs personnes avoient souspiré pour elle ; mais on n'avoit point dit qu'elle en eust aimé pas un. Mon songe ne fut point faux ; je m'attachay à la veuve dez le premier soir. Il falloit que nous eussions quelque sympathie l'un pour l'autre, car elle me traitta tousjours avec la plus grande bonté du monde ; et quand je luy dis adieu, elle me baisa si fort au milieu de la bouche, que ce baiser me fit une profonde playe au cœur. Lisis, qui avoit une belle femme * et qui estoit marié il n'y avoit pas trop longtemps, ne voulut pas demeurer là plus de six jours, et me fit partir par une pluye effroyable. Nous estions à cheval ; un escolier n'a pas, pour l'ordinaire, tout ce

* Henry de Louvigny. Vers 1636.

* Antoinette Bigot de la Honville (*Voy.* t. v, p. 452.)

qu'il luy faut : je ne sçay si c'estoit ma casaque qui estoit trop courte, ou si c'estoient mes bottes, mais jamais je ne les pus faire joindre, et l'eau entroit dans mes jambes tout à son aise. Helas! le cœur me saigne quand je songe à un pauvre bas de soye verd qui fut tout desteint.

11 octobre 1636. A la Saint-Martin *, ma veuve revint à Paris; j'y allay tout aussytost. J'avois honte de paroistre crotté devant elle : alors il n'y avoit ny chaises ny galoches, et de la place Maubert, où je logeois, il y avoit bien loing à la rüe Montorgueil, où elle logeoit avec sa

Mme d'Agamy. sœur *. Je cherche chez les loüeurs de chevaux; j'en trouve un assez raisonnable pour passer pour un cheval bourgeois ; je loüay une selle honneste et une bride à un sellier; j'avois desjà un laquais. En cet

Pierre Tallemant de Boisneau. equipage, mon frere aisné * me trouve vers Saint-Innocent. « Où vas-tu, Chevalier? » me dit-il. (On m'appelloit ainsy à cause que j'estois fou de l'*Amadis*).

M. d'Agamy. « Je m'en vais, » luy dis-je, « chez Tirsis *[1]; on y » doit lire une comedie. — Je ne te demande pas, » me dit-il, « ce que tu y vas faire. » (Il sceût après que l'on n'y devoit rien lire.) En ce commencement, je m'excusois tousjours, sans qu'on m'accusast, et quand on me trouvoit chez la belle et qu'on me disoit : « Ah ! vous voylà, Chevalier, » je disois tousjours ou « je suis venû joüer aux quilles, » ou « je suis venû » joüer au volant. » Le monde se mettoit à rire.

Insensiblement je m'enferray si bien, que je ne

[1] Le nom du beau-frere de la veuve.

songeois plus qu'à cela. Les gens en railloient ; moy, je m'en desferrois. Elle croyoit badiner et se plaisoit à estre aimée ; mais cela alla plus loing qu'elle ne pensoit. Cerilas *, un des plus beaux esprits du siecle, en estoit amoureux il y avoit plus de deux ans ; elle le souffroit, et il y estoit fort familier en ce temps-là ; luy et trois freres qu'il avoit [1], dont l'un a eu une grande reputation pour la poésie, estoient dans cette maison tous les jours et à toutes les heures. Deux autres beaux-esprits [2] y venoient souvent l'après-disnée ; Renevilliers * n'en bougeoit : on s'y divertissoit assez bien.

Germain Habert, abbé de Cerisy.

Histor. plus haut.

Cerilas * fut bientost jaloux de moy ; aussy, pour dire le vray, la Veuve ne prenoit guères garde à tout ce qu'elle faisoit ; elle l'appelloit d'un bout de la chambre pour luy demander s'il ne trouvoit pas que le noir me sieioit bien. Alors les jeunes gens ne prenoient pas le noir de si bonne heure qu'on fait maintenant. Un jour qu'elle estoit au lict, voyant qu'il n'y avoit plus de place dans la rüelle, elle me fit mettre dessus, et, pour cela, il fallut que le pauvre rival se rangeast afin de me laisser passer. Le pis de tout, ce fut quand il la trouva, comme elle me mettoit des mouches sur des esgratignures que m'avoit faittes un impertinent de nostre auberge, à qui j'avois donné un soufflet, pour quelque sottise qu'il avoit ditte d'un

L'abbé.

[1] *Mots biffés et difficilement devinés :* (dont l'aisné, le Commissaire, avoit eu le dez ; l'Abbé l'avoit eu après luy), estoient dans cette maison.

[2] *Mots biffés :* Malleville, Gombaud.

de mes oncles. Elle escrivit de sa main de meschants rondeaux que j'avois faits pour elle, (car c'est l'amour qui m'a fait faire des vers), elle pour qui l'Abbé avoit fait tant de belles choses[1]. Elle et sa sœur n'estoient jamais d'accord; elle luy dit familierement : « Sans moy, vous ne verriez pas une ame. » Il est vray que sa sœur* estoit et est encore fort laide, car le temps n'embellit pas; mais elle ne laissoit pas d'estre coquette. J'ay eu quelquefois bien du plaisir à voir toutes les façons qu'elle faisoit quand Tirsis[2] estoit auprès d'elle. Ce garçon, peut-estre pour servir son frere, luy rendoit quelque complaisance; mais, par malheur, il fut tué dez la premiere année de mes amours. Cette sœur a de l'esprit, mais elle vouloit tousjours chercher midy à quatorze heures, et il luy eschappoit souvent des pointes. A l'autre, il luy eschappoit des naïfvetez. Elle luy disoit une fois, pour la consoler de ce que ses enfans n'estoient point jolys : « Ma sœur, que voulez-vous? les souris font » des souris. » Pour la Veuve, jamais il n'y eut une femme qui se dorlottast comme elle; un jour, à la campagne, Lisis*, Renevilliers, et autres chasseurs,

Mme d'Agamy.

Louvigny.

[1] Un jour on me dit que mon rival avoit parlé de moy comme d'un escolier; je fis ce couplet sur un air qui couroit alors ;

Mon rival, il est vray, vous avez du mérite;
Contre vous ma force est petite.
Vous en faittes peut-estre aussy trop peu d'estat :
David estoit ainsy mesprisé par Goliath.

Et puis, je le chantai à la belle, qui le trouva fort plaisant.

[2] *Mots biffés :* Le Commissaire d'artillerie*.

Philippe, frère de Germain.

avoient disné-desjeûné à dix heures, pour aller à la chasse, et avant que de partir ils avoient deschargé leurs arquebuses. « Jesus ! » dit cette femme, « le » moyen de dormir céans? on n'a fait que tirer toute » la nuict! » Elle soustenoit qu'il venoit du vent par une croisée qu'on avoit murée, et que, puisqu'il y avoit eu une fenestre en cet endroit-là, il ne pouvoit jamais estre si bien joint que le reste. Quelquefois elle disoit, car elle estoit assez gaye naturellement : « J'ay pensé dire une bonne chose, mais je l'ay bien » renguaisnée; » et, après, pour peu qu'on la pressast, elle la disoit. Il luy prenoit de temps en temps des accez de dévotion. On conte qu'allant à Bourbon avec d'autres femmes[1], ils avoient deux carrosses; elle s'amusa à la disnée à lire un sermon avec une demoiselle[2]. On met les chevaux; un carrosse part, l'autre crut qu'elle et cette demoiselle estoient dedans. On eust esté comme cela jusqu'au giste, si par hazard, dans un chemin fort large, les deux carrosses ne se fussent joints; quelqu'un du premier carrosse cria : « Madame une telle[3], parlez un peu. » On respond : « Elle est avec vous. — Point, c'est avec » vous. » On ne la trouve pas; il fallut retourner la querir. Elle et cette demoiselle lisoient encore de tout leur cœur. Une fois une de leurs amies disoit : « Il n'y a pas loing d'icy à nostre maison des champs;

[1] *Mot biffé :* Mme d'Harambure.
[2] *Biffé* : La demoiselle de cette dame.
[3] *Mots biffés :* Mlle Lescaut. (*Les quatre dernières lettres incertaines.*)

» j'y vais avec mes mules[1] en deux heures. — Je-» sus! » dit la Veuve, « comment pouvez-vous faire? » Je ne sçaurois aller avec les miennes jusqu'au bout » de ce jardin sans me rompre le coû. » On luy faisoit accroire qu'elle avoit dit que son filz estoit mort à cause qu'un ver luy avoit pissé contre le cœur[2].

Pour revenir à mon amour, j'eus bientost des bracelets de cheveux, et la pauvre femme en tenoit, quand tout à coup je luy fis un tour de jeune homme. J'estois sur le point de sortir du college, lorsque mon pere ayant changé de logis un samedy que je pensois coucher chez luy, la maison où il alloit n'estant pas encore toute meublée, on m'envoya coucher chez une de nos voisines[3]. Le pere estoit à la Cour; on me mit dans le lict de la fille, qui alla coucher avec sa mere. Cette fille estoit toute jeune et toute belle; je

[1] Qui servoient à la charrüe et au carrosse en un besoing.

D'Agamy.
L'Abbé.
Ou mieux : sur l'air qui commence de même que : Où s'en vont ces gais bergers.

[2] Elle eut une fois une plaisante bizarrerie. Tirsis* avoit prié Cerilas* de faire une chanson qui commence* :

La commere au cû crotté
Veut tousjours qu'on la gratte, etc.

ou plustost des couplets que chantoit Gaultier-Garguille autrefois, et sur le sens de la chanson qui commençoit ainsy : *La commere au cû crotté.* Il les fit et les luy dit; la Veuve ne trouva pas bon que son mourant eust fait cela pour le mary de sa sœur*, et luy defendit de la donner; luy, qui n'osoit dire la verité, disoit : « Cette chanson me pourra » nuire si elle est veüe; » et trouvoit tousjours quelque eschappatoire. On descouvrit enfin ce que c'estoit; et son frere*, pour l'obliger à ne plus faire le r'enchery : « Laissez-le là, » dit-il, « j'en feray une plus » belle. » Il en fit cinq ou six couplets; mais ceux de Cerilas estoient plus naturels; car il réussissoit admirablement bien en chansons à danser. Cerilas*, voyant qu'on chantoit les couplets de son frere, fut tout glorieux de donner les siens.

Pour d'Agamy.
Le Commissaire.
L'Abbé.

[3] *Biffé, incertain :* Et nostre parente.

n'y fis que resver toute la nuict, et le lendemain je trouvay que j'avois une grande disposition à l'aimer; insensiblement je me pris, et un sot camarade que j'avois eu au college, et qui estoit un peu roman, acheva de me gaster. Nous prenions tous deux la generosité de travers ; et, quoyque ce party me fust fort desavantageux, j'eusse fait volontiers une sottise, si on me l'eust laissé faire. Elle aimoit un garçon[1] qui avoit aymé sa sœur aisnée, qui estoit morte, disoit-on, d'amour pour luy, mais avec une bonne fluxion sur le poulmon, et à cause de laquelle on luy fit faire un voyage en Hollande, où il n'avoit aucune affaire. Pour dire ce que je pense sincerement, je croy que cette fille, se trouvant un party fort au-dessous de moy, car on parloit de me faire conseiller, ne crut nullement que je fusse pour elle, et qu'elle avoit plus d'esperance d'espouser l'autre. Quoy que c'en soit, me voylà triste à un point estrange, et plus transy que mon rival Lisis*. Je tombay dans une telle melancolie, que mon oncle de la Leu, je ne sçay si ce fust son *esprit* qui luy suggera cela, s'alla mettre dans la teste que j'avois quelque maladie de garçon. On depute mon frere aisné pour m'en parler : « Qu'à » cela ne tienne, » luy dis-je, « vous en aurez le cœur » esclaircy; » et sur l'heure je luy fis exhibition de pieces. Au bout de trois moys, convaincû que la demoiselle estoit un peu ferüe de l'autre, je fis un effort

* L'Abbé.

[1] *Mots biffés :* So..., de la Cour des Comptes, homme qui estoit son fait. Il...

pour me deslivrer. Je passay une nuict entiere sans dormir ; mais le lendemain, il n'y avoit pas un chaisnon entier à mes chaisnes. Le depit fit ce que la raison n'avoit pu faire. Je trouvay à propos, pour plus grande seureté, de faire un petit voyage en Berry, chez une de mes parentes *. Cependant la Veuve, comme j'ay sceû depuis, avoit pensé enrager.

Mme d'Harambure.

Il y avoit une jeune veuve dans nostre rüe, qui me tesmoignoit la meilleure volonté du monde ; elle receût des vers où je disois qu'elle m'aimoit ; elle me permit de luy escrire, mais en jeune homme, j'oubliay à luy demander l'addresse ; ce qu'il y avoit de bon en cette affaire, c'est qu'elle estoit accordée, et effectivement elle fut mariée à un mois de là.

Tallemant, frère de Mme d'Harambure.

Je pars avec le frere de ma parente * ; il voulut passer par cette maison, où j'estois devenû amoureux de la Veuve. Là je me renflammay quasy, car la pauvre femme me vouloit r'attraper. En Berry il fut question de voir si je devois escrire à cette autre veuve qui estoit mariée. Mon parent *, qui tout le long du chemin m'avoit conté ses bonnes fortunes de Languedoc, et que je prenois pour un heros en galanterie, me fit escrire contre mon avis, et chargea un si habile homme [1] de rendre ma lettre en main propre, que le mary la receût au lieu de la femme, et toute ma galanterie s'en alla au diable.

Tallemant.

Je cajollay un peu la fille d'un gentilhomme, voi-

[1] *Mots supprimés :* Son parent...

sin de Mme d'Harambure; après nous allasmes voir Mme Bigot, à Argen*, où je m'espris terriblement de Mlle de Mouriou*. Ils me faisoient la guerre qu'en un bal, quand je luy tenois la main, je mettois mon chapeau dessus, de peur qu'on ne s'en aperceust, et qu'une fois je m'endormis quasy sur son espaule. J'estois pourtant bien amoureux, et en revenant je songeay tant à elle, toute la nuict, que je ne fis que parler et que pleurer et me plaindre jusques au jour.

En Berry, sur la route de Bourges.

Histor.

Me voylà revenû à Paris. Je fis des vers sur mon absence; car j'en tins encore un mois durant pour Mlle de Mouriou. On me les fit lire chez la Veuve, où estoit Cerilas*, à qui j'avois donné bien du relasche; il les loüa fort. Or, la petite fille que j'avois quittée, et cette autre, à qui mon parent* m'avoit fait escrire si à propos, s'y rencontrerent; elles estoient parentes de la Veuve. La Veuve, et chascune d'elles, croyoit que c'estoit pour elle que j'avois fait ces vers dans mon voyage; car toute femelle aime à estre aimée. Cela me servit auprès de ma veuve; elle s'imagina que je ne l'avois pas oubliée; et, un jour, à propos de je ne sçay quoy, elle me dit : « Cela n'est pas si vray » qu'il est vray que je suis vostre servante. » Nous voylà mieux ensemble que jamais. Ce fut de ce temps-là qu'elle me conta combien Cerilas estoit jaloux : « Il ne me demande qu'un peu d'amitié; et il luy » arrive souvent de pleurer auprès de moy; il ne parle » jamais de vous. » Je m'aperceûs bien à son discours que les amans qui pretendent si peu de chose

L'Abbé.

Tallemant.

ne sont pas les mieux receûs; d'ailleurs on avoit là-dedans une certaine opinion qu'il avoit tousjours la foire; en effect, son teint un peu jaune et pasle estoit le teint d'un foireux. Il avoit beaucoup d'esprit et beaucoup de vivacité; mais il disoit quelquefois des pointes; et, quand il luy sembloit qu'il avoit dit quelque chose de plaisant, il en rioit tout le premier, et, si quelqu'un ne l'avoit pas entendû, il luy disoit : « Vous ne sçavez pas, je disois telle chose. » Pour moy, j'estois gay, remüant, sautant, et faisant une fois plus de bruit qu'un autre; car, quoyque mon temperament penchast vers la melancolie, c'estoit melancolie douce et qui ne m'empeschoit jamais d'estre gay quand il le falloit; avec cela, la Veuve me trouvoit beaucoup de brillant dans l'esprit : je ne sçay pas si les autres estoient de son avis. J'estois de toutes les promenades, de tous les divertissemens, et la belle ne pouvoit rien faire sans moy; aussy n'estois-je guères sans elle : j'estudiois tout le matin, et l'après-disnée, je la luy donnois tout entiere. Je n'ay jamais mieux passé mon temps, car j'estois bien aimé et bien amoureux : on avoit toute liberté de se parler et de se baiser, car les deux sœurs ne mangeoient point ensemble, et estoient moins unies que

D'Agamy. jamais. Tirsis* et sa femme voyoient bien que la Veuve en tenoit, et cela commençoit à leur desplaire,

L'Abbé. aussy bien qu'à mon rival*[1].

[1] Dans nos caresses nous avions quelquefois les plus violens transports du monde; nous estions bien espris tous deux. Elle avoit de l'esprit et faisoit parfois des vers dans sa passion. Un jour je la trouvay

Moy qui aime à conclure, je voulus voir si je pourrois mettre l'aventure à fin. Je me hazarde; on me rebute, on me gronde, on me menace; mais, en sortant on me dit: « Je vous aurois bien plus maltraitté, » si je ne craignois de vous perdre encore une fois. » Cela me rasseure fort; je recommence; on me repousse, on me declare que pour tout le reste on me le permettoit, mais que, pour cela, je n'avois que faire d'y pretendre. Desesperant d'en venir à bout, j'entendis bien plus volontiers que je n'eusse fait à un voyage d'Italie que deux de mes freres me proposerent; et puis je n'avois que dix-huict ans, j'estois en age d'aimer à courir.

Ce voyage ne fut pas plus tost conclû que la Veuve se met en courroux, et le tesmoigne si visiblement que tout le monde s'en apercevoit. En joüant aux quilles, elle ne vouloit plus prendre la boule de ma main, et faisoit mille autres choses d'une grande prudence. Je l'appaisay pourtant en une visite de quatre heures, où je luy representay qu'elle me desesperoit; et je l'attendris si bien, que, moitié figue moitié raisin, j'en eus ce que je demandois il y avoit si longtemps. Je voulus rompre mon voyage, ou du moins je m'en remis entierement à elle. C'estoit une chose

pasle au Cours; je luy envoyay le lendemain des vers que j'ay perdus, où je parlois de la frayeur que cette pasleur me donnoit. Elle me respondit par ce quatrain:

Si tu n'as point trouvé les roses
Qui sur mon teint estoient escloses,
Dafnis, ne t'en estonne pas,
C'est qu'elles descendoient plus bas.

si arrestée, qu'elle eut assez de sens pour me dire qu'il falloit le faire, et que cela feroit trop parler les gens. Regardez quelle bizarrerie, d'attendre à la veille de mon depart! Elle me laissa encore, en une autre visite, faire tout ce que je voulus; elle me donna son portrait, elle voulut avoir le mien. Elle me chargea de bagues et de bracelets; mais ny elle ny moy ne songeasmes à aucune adresse pour nous escrire. Après, je fus dire adieu à mon rival, qui eut la plus grande joye du monde de me voir partir.

A Lyon, comme si je ne pouvois voyager sans devenir amoureux, je m'espris terriblement de la fille d'un de nos amys chez lequel nous logions[1]. C'estoit une fille bien faitte, bien brusque, qui avoit de la voix et de l'esprit. Pour cette fois-là, je n'ay pas tant de tort qu'à l'autre, car, je ne sçay par quelle fatalité, cette fille eut d'abord de la bonne volonté pour moy, quoyque je ne fusse pas le plus beau des trois; elle fit, dez le premier jour, une alliance avec moy, et m'appella *ma sympathie*. On nous mena aux jardins de l'Athenée, qu'on appelle aujourd'huy Enay*; nous nous destournasmes un peu, elle et moy; j'estois le plus aise du monde, et il me sembloit que j'estois pour le moins *Periandre* ou *Merindor**. Il fallut partir au bout de trois jours; mais, pour me consoler, j'emportay des bracelets de cheveux, et j'eus permission d'escrire. Tout cela ne m'empescha

Quartier de Lyon.

Héros de l'*Amadis*.

[1] *Mots biffés :* La fille du commissaire de l'Artillerie chez lequel nous logions, comme filz d'un des quatre fermiers des Grosses fermes.

pas de me bien divertir en Italie, tant c'est belle chose que jeunesse. A la verité, j'avois quelquefois de mauvaises heures. La Veuve m'escrivit[1] à Rome; il n'y avoit rien de particulier. Je luy respondis, et n'en receûs jamais qu'une lettre.

De retour en France, nous voylà encore logez à Lyon chez la belle. Je voulois familierement qu'elle me laissast monter dans sa chambre par une eschelle de corde, et je luy proposay de l'aller trouver l'esté à la campagne, où elle devoit demeurer trois mois. Elle me dit qu'il y avoit trop de peril à tout cela. Je receûs de ses lettres à Paris pendant quelque temps : elle escrivoit bien; puis tout à coup elle cessa de m'escrire, je n'ay jamais pu sçavoir pourquoy; car elle mourut bientost après.

Revenons à la Veuve. Je croyois qu'elle me recevroit avec la plus grande joye du monde; mais je fus bien attrappé quand elle me rebutta plus que jamais, et me reprocha la peine où je l'avois mise. Cette peine venoit de ce que s'estant saisie, à mon depart ou depuis, en songeant à ce qu'elle venoit de faire pour moy, ce que vous sçavez s'arresta aussytost. Quoyque je ne l'eusse pas mise en danger de devenir grosse, elle crut pourtant l'estre et se descouvrit à son medecin, afin d'y remedier de bonne heure. Je la blasmay fort de s'estre effrayée à la legere, et d'avoir tout dit à un tiers. « Hé! pourquoy? » me

[1] *Mots biffés :* Par la voye du jeune Guenaut, son medecin et le nostre, qui faisoit adresser la lettre à Quillet, à Rome.

respondit-elle; « il sçait bien que c'est à bonne intention, et je luy ay dit que vous m'aviez promis de m'espouser. » Je croy, mais je ne l'asseurerois pas, qu'en badinant, ou peut-estre dans l'action mesme, elle pourroit bien m'avoir dit : « N'es-tu pas mon mary? » et que luy ayant respondû : « Oüy, oüy, » elle pourroit avoir pris cela pour argent comptant.

L'Abbé.

Nous voylà broüillez. Cerilas*, bien loing de profitter de mon absence, l'avoit trouvée plus chagrine que jamais. Le Crucifix prit ce temps-là pour luy donner un coup de pié, et depuis il ne fut amoureux que de la vierge Marie. La pauvre lyonnoise mourut durant nostre divorce, et la Veuve, qui passoit desjà pour une capricieuse dans mon esprit, avoit besoing de cela pour me retenir; car n'aymant plus personne, je fis bien plus de choses que je n'en eusse fait, pour me remettre bien avec elle.

De Suzanne Bigot, femme d'Hector Vallée, sieur de Merouville.

Un peu plus habile que je n'estois, je m'avisay de cajoller une fille qui en avoit bonne envie : elle estoit parente-suivante d'une tante de la femme de Lisis[1]*. Tout ce monde-là, aussy bien que mon pere, ne logeoit pas loing du logis de la Veuve où, à cause du grand jardin qui y estoit, on se divertissoit plus qu'en aucune autre maison. Je badinois avec cette fille à ses yeux; cela la fit revenir, et je remontay sur ma beste. Cette fille m'appelloit mon mary, et m'aimoit de tout son cœur.

T. v, p. 453. — La maison de la Honville.

J'ay parlé ailleurs* de la maison où nous allions

[1] *Mots biffés :* D'une Mme de Merouville, avec laquelle Louvigny demeuroit.

souvent, quoyque la Veuve ne fust pas de ces parties-là. Tout le monde * m'aimoit fort; j'estois le bel esprit de la troupe, et on m'estimoit terriblement. Une fois, la veuve d'un conseiller au Parlement[1] *, grande femme fort bien faitte et fort raisonnable, mais un peu coiffée de la parenté, vint avec nous. Elle estoit fille d'une sœur du maistre de la maison, qui logeoit avec son frere. De tout temps cette femme m'avoit tousjours plû; aussy a-t-elle un agrément que j'ay veû à peu de personnes. Mon humeur, mon emportement, ma gayeté ne luy desplurent pas non plus. En badinant, nous faisons une alliance. Nous voylà aussy mary et femme. Depuis cela, je la visitay plus soigneusement; mais il n'y avoit aucune liberté chez son beau-pere, où elle logeoit. La premiere femme[2], voyant que je me trouvois presque tousjours chez eux * quand l'autre y venoit disner, entra en quelque jalousie et me fit la mine. Le lendemain, je la vais trouver dans sa chambre, et, après l'avoir bien haranguée, pour l'obliger à me dire ce qu'elle avoit contre moy, elle me prend la main et me baise. « Allez, » dit-elle, « vous ne le sçaurez jamais, mais » je ne vous en aimeray pas moins. » Voyant cela, je voulus tenter si je ne trouverois pas l'heure du berger. « Non, » me dit-elle, « si j'estois capable de faire » une sottise, ce seroit pour l'amour de vous; contentez-vous de cela, et aimez-moy à cela près, si vous

De chez M. de la Honville.

Marie Causse, fille de Jacques Causse et de Marie Bigot, femme de Martin du Candal.

Chez les la Honville.

[1] Une Mme du Candal. *Biffé.*
[2] La parente-suivante. *Biffé.*

» en estes capable. » Avec elle, j'en suis tousjours demeuré là : elle est encore fille, et nous nous aimons encore de bonne amitié.

La Veuve grondoit assez de ces petits voyages, mais je luy disois qu'il falloit donc que je rompisse avec mes freres et ma belle-sœur * et toute sa famille. Sa sœur * malicieusement ne manquoit pas de luy faire remarquer que je n'estois jamais si ajusté que quand j'allois voir l'autre veuve *, qui alors deslogea de chez son beau-pere, et alla demeurer avec sa mere, vers le Marais. Tout ce qu'elle et son mary disoient contre moy ne servoit qu'à les faire regarder comme des espions [1].

Anne Bigot, Mme de Boisneau.

Mme d'Agamy.

Mme du Candal.

La Veuve, qui de soy estoit assez capricieuse, le devint encore davantage par les soupçons qu'ils luy mirent dans l'esprit. Un jour que je la trouvay seule auprès du feu, elle se glisse dans un cabinet au coing de la cheminée, dont la porte avoit un petit poids qui la faisoit fermer fort aisément. Voylà visage de bois: je presse, je prie; elle ne veut point ouvrir. Je m'en vais : à la porte de la rüe, je me ravise, et me

[1] Une fois que nous estions à un divertissement chez une des parentes de la Veuve, on se mit à danser aux chansons; elle me tenoit par la main, et sans y penser elle alla chanter :

Guillot est mon amy,
Quoyque le monde en raille;
Il n'est point endormy,
Quand il faut qu'il travaille.
Ah! je ris alors qu'il me baise;
Car il meurt de plaisir et moy d'aise.

Ma foy, le monde en railla cette fois-là, et nous fusmes un peu desferrez tous deux.

vais cacher de l'autre costé de la cheminée, après estre rentré fort doucement, puis je laisse aller l'huis vert * de toute ma force, pour luy faire accroire que je m'en allois : cela réussit. Elle sort ; je la happe, et etc. Cette bizarrerie me le fit trouver trois fois meilleur. Comme cette femme n'estoit pas naturellement desvergondée, et que ce n'estoit que la force de la passion qui l'emportoit, elle ne se put jamais resoudre à me dônner un rendez-vous : il la falloit tousjours culebutter : mais pour l'ordinaire il n'y avoit jamais que la premiere pinte de chere, et pour une après-disnée elle m'en laissa tant prendre, et tout debout, que j'en eus la sciatique bien forte. Comme c'estoit tousjours à recommencer, on ne pouvoit pas bien prendre ses mesures et se cacher de sa femme de chambre comme on eust fait. J'ay assez veû de femmes, mais je n'en ay jamais veû une si desintéressée ; elle ne voulut pas seulement prendre des gants quand je revins d'Italie.

Sans doute la porte piquée qui se refermoit d'elle-même sur une autre porte.

Elle devint insensiblement si jalouse, qu'elle l'estoit de toutes les femmes que je voyois, mais bien plus d'une parente * que de pas une autre : elle a tousjours eu plus de jalousie de celles que je n'aimois pas que de celles que j'aimois [1].

De Mme d'Harambure.

Cependant je m'enflammay pour cette autre veuve*, car la premiere me grondoit trop. Chez sa mere, on avoit un peu plus de liberté. Un jour que nous y

Mme du Candal.

[1] *Mots biffés :* Car elle n'en eut pas le quart autant de Mme du Candal ny de Mlle des Marais dont nous parlerons ailleurs.

faisions collation, elle nous donna des abricots, et nous conta que, croyant en avoir fait de bien plus beaux que sa mere, elle mit sur les siens : *Abricots de ma façon.* Par malheur, ses abricots se candirent, et ceux de sa mere se conserverent fort bien : elle en changea un beau matin toutes les couvertures, et dit : « Regardez comme les miens se sont bien » conservez. » Or, elle avoit une fille qui n'estoit guères jolie. « Ma foy, » ce luy dis-je, « Madame, » vostre bonne maman vous surpasse bien autant en » filles qu'en abricots : vous estes une belle ouvriere » au prix d'elle! »

Une fois, je trouvay bien du crachottis auprès de son feu. « Jésus! » luy dis-je, « qu'est-ce que cela? » — Helas! » dit-elle, « c'est M. Mestrezat * qui a fait » là le *lac de Geneve*[1]. » Je luy donnois fort souvent des vers; mais, comme elle vit que j'en tenois, elle me fit une petite querelle pour ne m'appeller plus son mary : j'entendis bien sa finesse, et fis semblant d'en estre un peu allarmé. Comme elle logeoit fort loing, je ne la voyois pas bien à mon aise, et fus ravy quand on parla de la faire loger vers nostre quartier *. Toute la difficulté estoit que pour avoir la maison qu'on vouloit faire prendre à sa mere, il falloit perdre un quartier de celle qu'elle quittoit: la bonne femme ne pouvoit s'y resoudre. J'envoyay un de mes amys, qui loüa cette maison sous main pour un quartier, disant qu'une dame de sa connois-

Ministre de Charenton.

Auprès de M. de la Honville.

[1] Il estoit de Geneve, et crachoit beaucoup.

sance estoit sur le quarreau. Je trouvay moyen de le faire sçavoir à la belle, qui prit cela le mieux du monde, et fit pourtant en sorte qu'elle deslogea sans qu'il en coustast un sou ny à sa mere ny à moy, car elle persuada au proprietaire d'y aller loger luy-mesme. Mais je fus bien attrappé; car ses tantes, ses cousines estoient tousjours avec elle, et je luy parlois dix fois moins que je ne faisois auparavant. Enfin elle se resolut, croyant n'avoir point d'enfans, d'espouser un vieux cavalier, homme de qualité*, parce qu'il n'en avoit point eu avec sa premiere femme; elle n'en a eu que tous les ans. Il estoit de mes amys et m'appelloit son pupille; j'estois mesme le confident de ses amours, et j'ay quelquefois fait des vers pour luy. Elle luy fut long-temps cruelle jusqu'au mespris. « Hélas! » disois-je, « le pauvre homme! il » ne fait que blanchir contre. » Il estoit trop vieux pour elle. Dez qu'il l'eut espousée, je resolus de ne plus penser à elle, et un jour je luy dis : « Je gage, » Madame, que vous avez bruslé tous les vers que je » vous ay donnez. — Point, » dit-elle; « je vous les » monstreray encore tous. — Cela n'est plus bon à » rien, » luy dis-je, « vous estes devenüe la femme » de mon amy; je vous conseille de les brusler[1]. » Elle vit pourquoy je le disois, et me respondit en rougissant : « On en fera ce que vous voudrez. » Je ne sçay ce qui est arrivé depuis, mais nous avons tousjours bien de l'estime l'un pour l'autre.

* M. de Montlouet d'Angennes.

[1] *Mots biffés :* Cela pourroit faire du desordre.

Mme d'Harambure. Ma parente* morte, je croyois que la Veuve ne seroit plus si folle que par le passé; mais ce fut encore pis que jamais. Elle estoit si extravagante sur ce chapitre, qu'elle croyoit que je couchois avec toutes les femmes que je voyois. « Le moyen que les autres » vous resistent, » disoit-elle, « si je ne vous ay pu re- » sister! » Enfin elle vint à un tel excez qu'elle m'accusoit de coucher avec ses sœurs (elle en avoit deux, toutes deux laides)[1], avec les miennes. « Oüy, » ce disoit-elle, « je ne voudrois pas jurer que mesme » vous espargniez vos tantes. — Mais comment est- » ce donc que je fais? car vous sçavez que je vous » sers assez bien.* — Ah! » respondit-elle, « il n'y a » jamais rien eu de si brutal, de si animal que vous; » vous avez une sensualité infatigable. » Elle me faisoit beaucoup plus d'honneur qu'à moy n'appartenoit.

Voicy deux des plus plaisantes visions qu'elle ayt eües. La femme d'un de mes cousins-germains[2] se blessa; elle s'alla mettre dans l'esprit que cette femme estoit grosse de mon fait, et qu'ayant reconnû combien j'estois infidele, elle avoit mieux aimé se blesser que de mettre au jour l'enfant d'un si meschant homme. L'autre fut que la fille d'une de mes amies[3], ayant eu la petite verolle, au retour d'un petit voyage, où j'avois esté avec elle, la Veuve raisonna ainsy : « Il n'y a rien qui donne tant la petite

[1] Et qui me hayssoient comme la peste. — Il en est mort une.

[2] *Biffé.* Mme Tallemant, la femme du Maistre des requestes.

[3] *Biffé.* Qu'une fille de Merouville, aujourd'huy marquise de la Barre-Chivray.

» verolle que l'esmotion. Cette fille luy a tout accordé, » cela l'a esmeûe. » Si la moindre des trois personnes avec lesquelles elle disoit que je concubinois eust voulu me laisser faire, je l'eusse bien plantée là; car elle ne me faisoit coucher qu'avec Lolo [1], Mme du Candal et Mlle des Marais*, aujourd'huy Mme de Launay, sans compter la femme de Lisis* et bien d'autres.

Histor.

Mme de Louvigny sa sœur.

La vision qu'elle eut de sa sœur [2] vient de ce que cette femme eut un mal de mere si furieux, qu'elle parla un langage articulé que personne n'entendoit, et elle vouloit que cela vinst de ce que je luy avois broüillé la cervelle. Je ne sçavois plus où j'en estois; je ne voulois pas pourtant jetter le manche après la coignée, parce que j'avois dessein de faire durer cela jusqu'à ce que je pusse me declarer pour la petite* que j'ay espousée. Elle me fit un jour une proposition : « Mettez, » disoit-elle, « ma conscience en repos. » — Eh bien! voulez-vous que je vous espouse? — » Non. — Que voulez-vous donc? — Trouvez quelque » invention. » Après, elle me disoit : « Mais n'est-ce » pas assez que vous m'ayez cinq ans durant violée? » Elle appelloit cela violer, parce qu'elle faisoit d'abord quelque resistance; puis, changeant tout à coup de

Rambouillet.

[1] Une fois à la Honville, cette Lolo*, car je badinois tousjours, avoit les mains embarrassées à je ne sçay quoy; je me mis à la baiser: « Eh! » que faittes-vous? » me dit-elle. — « Je prends mon temps. » Depuis, quand je la baisois, elle crioit : « Ma sœur, comme il prend son temps, » venez viste, il prend son temps. » Un jour que je luy baisois la main gauche, finement elle la couvroit de la droitte qui estoit nüe. « Celle-là, » luy dis-je, « m'est tout aussy bonne que l'autre. » J'ay oublié bien des folies et bien des impromptu, et mille autres bagatelles.

Depuis, Mme de Gondran.

[2] Avec laquelle elle logeoit.

discours : « Ah! si j'estois asseurée que vous m'ai-
» massiez bien, je ne m'en soucierois pas; mais vous
» avez honte de m'aimer. » Et alors elle me vouloit obliger à faire des extravagances pour luy tesmoigner que je l'aimois. Tout ce que je pus faire, ce fut de prendre quelque pretexte, comme je fis, pour ne plus voir sa sœur, avec qui elle estoit mal; car l'autre l'avoit obligée d'assez mauvaise grace à desloger d'avec elle[1].

Il luy prit une nouvelle bizarrerie. Elle avoit je ne sçay quelle espece de demoiselle avec elle qu'elle faisoit tenir tousjours dans sa chambre. Un beau jour je l'attrappay plaisamment. Comme elle estoit allée conduire une dame jusques à la porte de l'antichambre, je la suivis; sa petite demoiselle demeura auprès du feu. Je la prens* et l'emporte de l'antichambre dans une garde-robe où je m'enferme avec elle, et la tins tant que je voulus. Je la fis un peu revenir de ses folies, et le lendemain, l'ayant trouvée au lict, je la tastay tant (elle avoit le corps admirablement beau), et je la mis en si belle humeur, qu'encore que ses filles* fussent dans un cabinet qui respondoit sur le lict, elle ne laissa pas, en mettant le rideau par-dessus moy, de s'approcher de façon que nous eusmes bien du plaisir[2].

La Veuve.

Ses suivantes.

[1] Il fallut pour luy oster de la teste que je craignisse de l'espouser, faire tout comme font un mary et une femme. Il n'en arriva point d'accident; elle n'estoit point feconde et n'a jamais eû qu'un enfant.

[2] Elle sortit de cette maison parce que l'horloge de l'hostel d'Espernon sonnoit les demie-heures et les quarts d'heure, et que cela luy coupoit, disoit-elle, sa vie en trop de morceaux.

Quand l'abbé de Cerisy eut fait la Vie du cardinal de Berulle*, il luy envoya un exemplaire. Elle luy manda gracieusement, quelques jours après, qu'elle n'avoit jamais crû qu'il pust devenir assez idiot pour escrire de si sots miracles. On n'en vendit quasy point. M. de Grasse* disoit que c'estoit une vie escrite par epigrammes, tant il y avoit de traits. Patru disoit qu'il y avoit cinq ou six cens testes à cet ouvrage, car il commence à tout bout de champ, comme s'il estoit à la premiere ligne. Le libraire s'y pensa ruiner. Le bon abbé avoit plus d'esprit que de jugement.

In-4°, 1646.

Godeau.

Nous nous broüillasmes encore bien des fois, et nous raccommodasmes aussy. Enfin, las de ses bizarreries, et ayant esté obligé, par des considerations de famille, à faire demander la petite Rambouillet, me voylà accordé sans le luy dire. Mon frere l'Abbé, par malice, luy alla annoncer cette nouvelle. Elle n'a jamais esté si sage que cette fois-là, car elle receût cela comme une chose indifferente. Je ne laissois pas d'aller chez elle; mais je prenois garde qu'il y eust compagnie. Une fois, par malheur, je la trouvay seule; elle sortit de sa chambre en colere et me donna un grand coup de poing; après je ne m'y frottay plus. La sœur et son mary* eurent une joye estrange de voir que je me mariois : nous nous estions remis bien ensemble, il y avoit quelque temps, du consentement de la Veuve; elle-mesme s'estoit reconciliée avec eux. Or, quand M. Rambouillet se voulut remarier, elle y pretendit fort, tant pour estre

D'Agamy.

plus magnifique que sa sœur que peut-estre pour me faire enrager à mon tour. Le bonhomme n'y voulut point entendre. Il estoit accordé, il y avoit deux jours, quand une fille que je ne connoissois point me vint dire que M. le Fauscheur, le ministre, qui logeoit en mesme maison que la Veuve, estoit fort mal et demandoit à parler à moy. Je fais mettre les chevaux au carosse, et cependant je dis à tous ceux que je rencontray que le pauvre M. le Fauscheur estoit bien mal. J'y vais viste; mais je trouve cette mesme fille au bas de l'escalier qui me dit : « Monsieur, c'est » Mademoiselle[1] — qui veut vous parler. » Je monte. Elle commence par des larmes et par des reproches, et me dit enfin qu'il falloit que je l'espousasse, ou que je luy fisse espouser mon beau-pere. « Pour moy, » luy dis-je, « mes articles sont signez il y a longtemps, » et ceux de mon beau-pere futur le furent avant- » hier. » Elle se mit à tempester, que je m'en repentirois, que quelque jour son filz seroit grand, que j'avois beau faire, que la petite Rambouillet ne seroit jamais que ma garce, et que si elle eust sceû cela, elle l'eust laissée tomber en la presentant au baptesme. Elle est sa marraine. Je luy parlay doucement, la remis du mieux que je pus, et me retiray quand je la vis un peu appaisée. Cependant je fus en transes jusques au jour de nopces[2], que j'appris qu'elle n'estoit point au presche; car elle estoit si

[1] *Biffé.* Le Jeune, *ou* Lejoux, *ou Lescaut.*
[2] *Biffé.* Jusques devant l'Arche.

outrée, que je craignois qu'elle n'allast faire quelque opposition ridicule. Sa sœur a esté assez estourdie pour me dire depuis : « Il me semble que vous de-» viez marier ma sœur avec vostre beau-pere ; c'es-» toit le moins que vous fussiez obligé de faire pour » elle. » Cette pauvre femme ne me sçauroit encore voir sans surprise. J'ay eu du desplaisir à ne pouvoir l'assister en quelques affaires qu'elle a eües ; mais il n'y a jamais eu moyen d'en approcher. Elle hait le Cardinal, et dit assez plaisamment que le soleil de mars est Mazarin, à cause qu'il luy fait mal à la teste.

COMMENTAIRE.

Cette Historiette est dans le manuscrit original rejetée beaucoup plus loin, entre l'article collectif des *Contes*, *Naïfvetez et Bons mots*, et celui des *Muets*. Sa véritable place, où des Réaux l'eût sans doute rétablie s'il avoit fait imprimer son livre, est à la suite de tous les souvenirs qui se rapportent à la famille Tallemant et à lui-même.

Quoique j'aie déjà expliqué les trois noms imaginaires que des Réaux substitue aux véritables dans cette Historiette, je vais les rappeler ici. Ils etoient d'abord ecrits en toutes lettres, et il est presque toujours aisé de reconnoître les mots biffés sous ceux qu'on leur a substitués.

Lisis — c'est Henry de Louvigny, marié à Antoinette Bigot, fille aînée de Nicolas Bigot de la Honville, sœur de Mme Tallemant de Boisneau et de Mme de Gondran. (Voy. t. v, p. 450, 451, 454.) Conrart, dans ses *Mémoires*, nous apprend que le père de Louvigny etoit un riche orfevre, qui avoit titre de valet de chambre du Roi. Sa sœur aînée fut, comme on va voir, la femme que des Réaux aima le plus longtemps ; je n'ai pu déchiffrer sûrement son nom deux fois biffé ; c'est, *le Jeune* ou *le Jou*, ou *Lescaut*. La sœur cadette chez laquelle, rue Montorgueil, logeoit l'aînée, etoit Mme d'Agamy, qui avoit des filles, comme on a vu plus haut dans l'*historiette* de Renevilliers, p. 147.

Tircis. M. d'Agamy, et une fois, Philippe Habert.

Cerilas. Germain Habert, abbé de Cerisy, auteur de la *Métamorphose*

des yeux de Philis en astre. Des Réaux donne trois frères à l'abbé de Cerisy, dans un passage surchargé. La postérité nous sembloit avoir oublié le nom du quatrième des frères Habert. C'etoit Pierre, abbé de Cerisy avant son frère, de plus aumônier du duc d'Orléans, et conseiller-clerc au parlement en 1628. Les deux autres etoient : Henry-Louis, sieur de Montmort, maître des Requêtes; et Philippe, le commissaire d'artillerie. Henry-Louis, Philippe et Germain furent tous trois de l'Académie françoise. Philippe fut tué en 1637, à l'âge de trente-deux ans. Une mèche allumée tomba sur un baril de poudre et renversa une muraille derrière laquelle il se trouvoit; il en fut écrasé.

II. — P. 326, lig. 4.

Le cœur me saigne quand je songe à un pauvre bas de soye verd.

On disoit *un bas* et non *des* bas ou *une paire de bas.* Voici un assez curieux détail de costume d'écolier, en 1636. Une casaque ou capote longue, des bottes sans doute larges d'ouverture, et des bas noirs de soie dans les bottes. Des Réaux se plaint ou de ses bottes qui ne montoient pas assez haut, ou de sa casaque qui ne descendoit pas assez pour tomber, comme elle devoit, sur ses bottes.

III. — P. 330, lig. 16, note.

Cerilas... fut tout glorieux de donner les siens.

Il y a pour nous aujourd'hui quelque obscurité dans ce récit. Je pense que la Veuve, ne voulant pas que l'abbé de Cerisy fît des vers pour aucune autre qu'elle-même, lui avoit défendu de donner les couplets promis; et quand d'Agamy les avoit réclamés, l'Abbé, pour obéir à sa maîtresse, s'etoit excusé, paroissant craindre que les vers ne compromissent sa réputation, s'ils etoient vus. D'Agamy s'elevant contre de pareils scrupules, le Commissaire lui auroit dit : Laissez-le faire le renchéri; je vous en donnerai d'aussi bons que les siens. C'est alors que l'Abbé auroit montré ses vers et les auroit ajoutés à ceux de son frère, sans que la Veuve cette fois y trouvât à redire.

IV. — P. 339, note 2.

La parente-suivante...

Locution intéressante, en ce qu'elle témoigne de l'usage encore général des personnes aisées de prendre à leur service des parens, et

surtout des parentes pauvres. On ne rougissoit pas encore de montrer pour femmes de chambre ou suivantes des nièces et des cousines moins favorisées de la fortune. Nous serions aujourd'hui plus délicats.

V. — P. 343, lig. 9.

Elle se resolut d'espouser un vieux cavalier...

Le second epoux de Marie Causse, fille de Jacques Causse et de Marie Bigot, veuve de Martin du Candal conseiller au Parlement en 1633, fut en effet Jacques d'Angennes, marquis de Montlouet. Ce deuxième mariage est de 1643. Le père Anselme n'est d'accord ni avec notre des Réaux ni avec la note généalogique conservée au cabinet des titres, quand il dit que de sa première femme, Elisabeth de Nettancourt, le marquis de Montlouet auroit eu six enfans. Il nomme la seconde femme *Mme du Candé*, et j'ai eu tort de le suivre en cela dans la notice de la maison d'Angennes (t. III, p. 9). Mme du Candal, ainsi remariée fut mère de plusieurs filles et d'un fils, le dernier de cette branche d'Angennes-Montlouet.

VI. — P. 344, note 3.

Une fille de Merouville...

Anne Vallée, fille de Suzanne Bigot et d'Hector Vallée, sœur de Merouville, epousa en 1645 Aimé de Chivré, marquis de la Barre. Ce Merouville etoit cousin-germain de des Barreaux. (Voy. t. IV, p. 58.)

VII. — Fin.

C'est encore à M. Jourdan que nous avons dû la découverte de la date exacte de la naissance de l'auteur des *Historiettes*. Il a retrouvé l'acte du baptême dans les archives du Consistoire de la Rochelle, sur un registre des baptêmes du temple de Saint-Yon, commencé en 1619. Le voici :

« Le jeudy, septiesme jour de novembre 1619, a esté baptisé par » monsieur Salbert, Gedeon, filz de noble homme Pierre Tallemant » et de damoizelle Marie de Rambouillet. Pairin, Gedeon Tallemant, » secretaire du Roy et trezorier de Navarre ; mairenne, Marie Tallemand. L'enfant (né) le 2 d'octobre. — *Signé :* TALLEMANT. »

CCCLXX.

MADAME DE LAUNAY.

(*Françoise Godet des Marais, mariée à son cousin Gravé, sieur de Launay, vers* 1646; *remariée en* 1661 *à Antoine de Brouilly, marquis de Piennes.*)

Feu Jean Gravé, sieur de Launay, estoit filz d'un riche marchand de Saint-Malo. Le trafic d'Espagne a fait de bonnes maisons dans cette ville-là, et il y a eu des marchands riches de cinq cent mille escus. Launay fit la marchandise aussy luy-mesme, et tint quelques fermes du Roy. Il devint plus riche que son pere, et quelques envieux l'accuserent de fausse monnoye, quand Montauron fit un party de faux monnoyeurs et de roigneurs. On n'a jamais sceû pleinement la verité de cette affaire; car, par l'arrest qu'il obtint icy, il ne fut pas entierement deschargé, et cependant quelques-uns des accusateurs furent appliquez à la question, et d'autres bannys. Pour moy, je pense qu'il estoit innocent.

Se voyant beaucoup de bien en fonds de terre et en argent, avec une charge de trezorier des Estats de Bretagne, Launay vint s'establir à Paris, où il se

mit dans les affaires du Roy et y gaigna encore beaucoup. Cet homme n'estoit bon qu'à cela : hors le numero, il n'avoit pas le sens commun. La Grossetiere, mon beau-frere, disoit que c'estoit le filz d'un dogue de Saint-Malo. Il parloit comme un paysan. Malleville m'a conté que cet homme, en sa petite jeunesse, fut quelques années à Paris, logé chez son pere : en ce temps-là, Malleville avoit fait imprimer certaines lettres des Amours des Déesses qu'il a desavoüeez depuis : en un endroit, Vénus escrivoit à Adonis qu'elle estoit comme prisonniere, et que jamais *la pauvre Io* ne fut gardée si severement. Launay, qui n'avoit jamais esté desjeusné* de la pauvre Io, corrige hardiment et, au lieu de *la pauvre Io*, met *le pauvre Job;* puis dit à Malleville : « Vous » avez pris un grand impertinent d'imprimeur ; re- » gardez qu'elle faute il avoit faitte. » La jeunesse du quartier, à qui je contay cela, car Launay vint loger devant chez mon pere, ne l'appelloit plus que *le pauvre Job*. Une fois, il contoit une querelle, et il disoit : « Ils se donnerent des coups de poing et des » *coups de soufflet.* »

Été servi.

Ce *bel-esprit* avoit une petite femme qui n'estoit pas trop mal faitte; mais c'estoit une vraye petite bourgeoise de Saint-Malo, qui pourtant faisoit fort la dame. « Elle a raison, » disions-nous, « car elle est » dame née, et on ne l'appella jamais *Mademoiselle.* » De bourgeoise elle fut *Madame*.

Launay avoit une cousine-germaine*, mariée en Normandie à un hobereau ou soy-disant, car je voy

Jeanne Gravé, mariée à Claude Godet des Marais.

des gens qui en doutent[1]. Cette parente estoit veuve et chargée d'un grand garçon et de trois filles. La seconde estoit une fort belle personne : son frere, qui estoit tousjours chez Launay, luy proposa d'aller chercher cette fille et de la donner à Mme de Launay. Il y va avec un des amys du *pauvre Job*, nommé la Bouvraye. Ce la Bouvraye m'a dit qu'il n'a jamais veû un tel poüillé * que cette maison : les filles estoient les servantes de leur mere, et elles estoient habillées comme des gueuses. Cette belle avoit des taches de rousseur sur la gorge, faute d'un mouchoir ou faute de soing. Ils l'emmeinent chez Launay, et ce pauvre la Bouvraye en devint amoureux en chemin. A peine fut-elle arrivée, que Mme de Launay renvoye sa suivante, et cette belle fille l'a peignée bien des fois : il est vray qu'elle l'appelloit ma cousine, et Launay l'appelloit ma niepce. En Bretagne, on appelle nepveux et niepces ceux sur qui on a le germain; de là vient qu'on dit niepce et nepveu à la mode de Bretagne.

Ou, je crois, Poulailler, chenil.

La premiere fois que je vis cette belle fille ce fut chez ma mere; je la trouvay qui se chauffoit dans l'antichambre avec la demoiselle de ma mere; elle me parut trop bien faitte pour estre traittée en suivante. « Jésus! Mademoiselle; eh! que faittes-vous » icy? Ne voulez-vous pas venir là-dedans? » En di-

[1] Mme de Launay d'aujourd'huy, sa fille, m'a dit, mais elle a de la vanité à revendre, qu'il estoit gouverneur de Honfleur. Peut-estre estoit-ce quelque officier *.

Quelque vieux officier en retraite.

sant cela, je la prens; elle estoit fort simple, et se laissoit assez conduire[1], et la fais asseoir en rang dans la chambre de ma mere. Depuis, elle fut assise partout comme une parente. Je donnay les violons en suitte, et je la fis danser des premieres. Elle estoit fort mal en habits, et une pauvre juppe de taffetas bleu desteint, qui estoit sa plus belle juppe, avoit plus de cinquante taches. Tout le monde pourtant la trouva fort belle, quoyque ses yeux ne fussent pas si doux, à beaucoup près, qu'ils le furent depuis; car la femme de chambre de Mme de Launay, croyant faire merveilles, luy avoit fait les sourcis. Je luy dis que cette coquetterie-là ne luy estoit pas avantageuse. La pauvre fille crut avoir fait un grand crime, et souffrit beaucoup plus patiemment une assez grande maladie qu'elle eut, parce que durant ce temps-là ses sourcils eurent le loisir de revenir. Nous luy faisions la guerre que, Guenaut luy tastant le ventre, elle luy disoit : « Pas si bas, M. Guenaut, » pas si bas. » C'estoit un drosle qui la trouvoit fort à son goust. Le premier jour qu'elle se sentit indisposée, elle mit une cornette. Helas! il n'y a jamais eu de cornette si modeste, il n'y avoit pas une dent de rat de dentelles, et, faute d'autre habit, elle avoit une cornette blanche avec sa robe. Mme de Launay ne la traittoit pas trop bien au commencement, et j'enrageois de voir cette petite (bour-

[1] Quillet disoit que c'estoit ainsy que Dieu fit notre mere Eve.

geoise) se faire servir par une fille que tant d'honnestes gens eussent si volontiers servie. Enfin, comme elle vit que cette fille joüoit bien et heureusement, elle fit un fonds et la mit de moitié. La belle gaigna, et de son gain s'habilla passablement. Plusieurs la cajollerent, mais pas un n'y reussit : c'estoit une personne timide et persuadée que tous les hommes estoient des trompeurs. Je fus son premier amy, elle avoit quelque confiance en moy; mais je ne m'en pus tenir à l'amitié. Par vanité autant que par autre raison, j'eusse esté ravy d'en estre aymé; car, pour dire le vray, je voyois bien qu'il n'y avoit rien à faire que par des voyes qui n'estoyent point les miennes, je veux dire par le legitime. Je luy monstrois l'italien à un baiser par moys; mais elle ne voulut pas tenir longtemps ce marché-là. Elle l'a appris, depuis qu'elle fut mariée. Je fis des vers pour elle, et je fis si bien qu'elle me permit, faute d'autre commodité, de les couler adroittement dans sa robe qui estoit troussée, et cela en un lieu où il y avoit assez de gens. Elle en laissa tomber quelque chose, car il y avoit plus d'une piece. Comme elle les portoit sur elle pour les apprendre par cœur, quelques jours après, comme je causois avec Mme de Launay et elle, Anne Bigot. ma belle-sœur Tallemant *, leur amie, y vint ; elle se mit à me faire la guerre d'un certain sonnet qu'elle avoit trouvé, qui effectivement avoit esté fait pour Mlle des Marais, et que je luy avois donné, mais que je disois avoir fait pour une autre dont elle sçavoit bien que je n'estois point amoureux, et je luy en

avois fait confidence[1]. On le lut tout haut, et nostre peu fine demoiselle ne put s'empescher de rougir et de me faire signe. On parla en suitte d'autre chose, et, en sortant, je luy dis qu'elle me faisoit tort de se desfier de ma discretion, et que je n'avois garde de rien dire. « Ce n'est pas cela, » respondit-elle, « c'est » que je n'en ay encore rien dit à Madame. — Com» ment ! » luy repliquay-je, « seriez-vous assez inno» cente pour luy en parler? » Il survint du monde, et je ne luy en pus dire davantage. A quelque temps de là, je me trouvay seul avec elle et Mme de Launay; je ne sçay comment on vint à demander si une prude pourroit s'empescher d'ouvrir une lettre qu'elle trouveroit sur sa table, quand elle sçauroit que ce seroit une lettre d'amour, pourveû qu'elle fust seule et qu'elle fust asseurée qu'on n'en sçauroit rien. Mlle des Marais dit « que, pour elle, elle ne seroit pas assez » curieuse pour l'ouvrir. — Là, là ! » respondit l'autre, « il n'y auroit pas plus de danger qu'à recevoir » des vers d'amour de Monsieur que voylà. » Je vous laisse à penser si je fus surpris; cependant, je tournay tout cela en raillerie, quoyque la fille s'en defendist serieusement et assez mal. Elle * me dit des choses après lesquelles une personne raisonnable, si une personne raisonnable pouvoit faire ce qu'elle fit là, me devoit au moins defendre de mettre le pié chez elle; cependant avant que de sortir nous fusmes les meilleurs amys du monde. La premiere fois que Mlle des Marais.

[1] *Biffé :* A cause que je l'avois laissé tomber par mesgarde au logis.

je pus parler à la belle, je luy fis bien des reproches; mais elle me dit qu'elle estoit bien faschée d'avoir attendû si tard à le dire à Madame; elle avoit crû que Mme de Launay avoit trouvé les vers qu'elle avoit perdûs, et qu'elle n'en avoit voulû rien tesmoigner, pour voir si la fille continueroit à en recevoir. Et puis la pauvre mademoiselle des Marais craignoit plus que toutes les choses du monde de retourner chez sa mere. Je me contentay donc, voyant à qui j'avois affaire, de l'aimer de bonne amitié.

Mme de Gondran. Je ne parleray point de toutes les parties qu'on faisoit dans le quartier, avec Lolo * et ses sœurs. Nous fusmes plusieurs fois trois et quatre jours à la campagne ensemble, et je m'y divertissois tousjours mieux qu'un autre; car j'avois tousjours quelque attachement pour la belle, et cela m'occupoit l'esprit agreablement; je n'en estois que de meilleure compagnie. Quand ceux qui estoient de cette société se souviennent de toutes les folies qu'ils m'ont veû faire, ils en rient encore, et Lolo m'en a parlé plus de cent fois depuis.

La petite madame de Launay n'estoit pas saine, et *Histor.*, t. v, p. 108. la grosse Champré *, qui logeoit tout contre chez elle, luy faisoit faire des choses qui la tuerent au bout de trois ans. Elle passoit les nuicts à courir les serenades, et se baignoit avec une fluxion sur les oreilles. Je predis un jour à Mlle des Marais qu'avant qu'il fust deux ans elle coucheroit au grand lict, et je fus prophete. Launay estoit sensuel; il avoit beaucoup de biens; il avoit promis dix mille escus en

mariage à cette fille, il les gaignoit en l'espousant. Il la connoissoit, et elle avoit tout le soing de son menage; car la petite dame se deschargea enfin de tout sur elle. Mme de Launay morte, cette fille se conduisit assez bien; elle estoit devenüe plus habile avec le temps[1]. Elle fit dire par son frere, à Launay, qu'elle ne pouvoit demeurer avec un homme de son age, il n'avoit pas cinquante ans, sans faire parler; qu'elle le prioit de trouver bon qu'elle se retirast chez sa mere. Launay respondit *: « Je n'ay pas juré de ne » me pas remarier, et j'espouseray aussy bien vostre » sœur qu'une autre; donnez-vous un peu de pa» tience. » Ma belle-sœur Tallemant fut du conseil où il fut resolû qu'elle ne verroit pas un homme, non pas mesme moy, qui estois accordé alors. Cette madame Tallemant ne la conseillera pas tousjours si bien. On a sceû depuis que Launay ne fut pas longtemps sans promettre à sa niepce de l'espouser, et qu'aussytost il songea à faire venir la dispense. La dispense venüe, il l'espousa secretement, et, pour coucher ensemble, elle se plaignit que la petite de Launay luy donnoit des coups de pié et l'empeschoit de dormir. On mit donc un petit garçon en sa place qui n'estoit pas d'age à rien remarquer, comme l'autre eust fait. Ce qui l'embarrassoit le plus, c'estoit que son mary ne pouvoit s'empescher de la caresser devant ses gens, et qu'il l'appelloit quelquefois ma femme, au lieu de ma niepce. Enfin elle se trouva

* Au frère.

[1] La Bouvraye voulut l'espouser; mais elle n'en voulut pas.

grosse, car elle a esté fort féconde, et il fallut declarer le mariage au bout de deux mois. « Hé bien! » me dit-elle quand je la vis, « voylà la prophetie ac- » complie. — Oüy, » luy dis-je, « mais je n'eusse ja- » mais predit qu'une prude comme vous deust coucher » deux mois avec un homme sans en rien dire, et » qu'un devergondé comme moi se mariast en face » d'eglise. » Son mary dans le contract de mariage, reconnut avoir receû vingt mille escus; mais il luy donna d'abord trois cens loüis d'or pour joüer, et, faisant une affaire, il y avoit tousjours quelque chose pour elle. Elle a pu espargner beaucoup. Il luy declara qu'il vouloit la trouver au logis quand il revenoit de la ville; cependant, dez qu'il avoit dit trois mots, il dormoit et en plein jour. Pour cela, il luy laissa recevoir qui elle voulut, et joüer tout son saoul. Elle eut bien de la peine à le faire resoudre à laisser mettre de l'argent à ses meubles.

Jamais femme n'a tant gasté de belles hardes que celle-là. Mme Tallemant la mit dans la magnificence des habits, en luy disant : « Qui fera de la depense » que ceux qui sont bien riches[1]? » Elle n'en usa pas trop bien; car, comme si son mary en l'espousant eust eû quelque grand avantage, elle luy fit prendre un plus grand air qu'il n'avoit fait jusques là, et l'o-

[1] Quand je la voyois si magnifique, je disois que je voudrois avoir cette juppe de taffetas bleu* pour la luy monstrer, comme une reine de la Chine monstroit la truelle de son pere, qui estoit masson, au Roy son filz, quand il faisoit trop le fier. A la Chine, on cherche la plus belle fille pour le Roy, sans regarder à la naissance.

* Voy. plus haut, p. 355.

bligea à se faire president des Comptes à Nantes. Toute sa famille estoit aux despens de son mary. Des Marais, dans le party des tailles de Beausse, vola si bien, en commandant les fuzelliers de Launay, qu'il se mit bientost à son aise, et après il espousa la bastarde du feu marquis de Maulny *, frere de M. de Bouillon la Mark. Il avoit fait connoissance, en Beausse, avec cette fille et son frere, qui se fait appeller l'abbé de la Marck. Ils estoient tous deux filz d'une madame de Talsy, qui ne fut pourtant jamais espousée; elle s'appelloit Salviati en son nom : Maulny luy avoit fait ces deux enfans *. La cadette de Mme de Launay vint demeurer avec elle, et enfin Launay la maria à un gentilhomme de Normandie, nommé Merinville. Elle est belle femme, mais non pas comme sa sœur. Mlle des Marais, de tout temps, nous avoit dit qu'elle avoit une petite sœur qui seroit admirablement belle. Cette fille arrivée, elle la trouva fort changée et la vouloit r'envoyer. « Ah ! » disoit-elle, « qu'on se va mocquer de moy ! »

Louis de la Marck, marquis de M., mort en 1626 sans enfans legitimes.

Maulny avoit epousé en 1613 la veuve du sieur de Pesché. (*Lettres de Malherbe*, 15 septembre 1613.)

Voylà toute la Cour chez Mme de Launay. Un jour, elle alla joüer chez Mme de Nemours, qu'elle avoit veûe à Bourbon ; elle ne gaigna que dix pistolles, et les jetta pour les cartes, assez desdaigneusement. Feu M. de Nemours s'y trouva, qui les prit fort bien et dit en riant : « Vrayment, cette madame de Launay est la plus genereuse personne du monde ; elle sçait que nous n'avons pas trop d'argent, et elle nous rend ce qu'elle nous a gaigné. » Elle estoit fort belle alors, et je disois : « Si j'estois le Roy, je me

» contenterois de ma fermiere. » Son mary estoit fermier des Entrées. Depuis, les enfans l'ont un peu gastée. Elle porta son mary à achepter Sablé ; voyez le plaisant homme que ce mercadero, pour avoir une terre de cette importance ! les gentilshommes qui en relevoient juroient de le jetter dans la riviere. L'affaire ne s'acheva pas*.

Sablé fut acheté par Servien.

Elle réussissoit admirablement au bal, car elle dansoit fort bien, est de belle taille et ne rougit jamais. Il y avoit bien des femmes qui en enrageoient, et le bruit couroit qu'on caballoit pour l'empescher d'estre conviée. Un homme luy envoya une fois un faux billet de bal ; la maistresse de ce bal-là en avoit donné un, pour la convier, à un valet qui le perdit ; elle y alla donc sur ce faux billet. Le lendemain, cet homme luy avoüa la malice ; mais elle le gronda fort, car, enviée comme elle estoit, il ne falloit que cela pour luy faire recevoir un affront. En suitte elle voulut estre des assemblées de la haute volée ; on fit qu'elle fut chez Mme de Chevreuse, mais on ne la mit qu'au deuxiesme rang, et elle ne dansa point. Roquelaure, en sortant, l'aperceut : « Helas! Ma» dame, » luy dit-il, « je ne vous sçavois non plus » qu'à mille diables. » Un an après, comme elle estoit bien encore d'une autre façon dans le grand monde, il luy arriva bien pis que cela au Louvre. Roquelaure, qu'elle ne vouloit point voir au commencement, estoit devenû son bon amy ; il luy mit dans la teste qu'elle pouvoit aller danser au Louvre, à ces petites assemblées particulieres qui se faisoient dans le

cabinet de la Reyne, et que pour cela il ne falloit qu'aller avec la comtesse du Lude *. Elle le croit, se flattant de ce qu'elle est fille d'un hobereau ; car elle a fait tout ce qu'elle a pu pour faire croire que Launay l'avoit espousée pour l'alliance. L'huissier voulut bien laisser entrer la comtesse du Lude, mais point Mme de Launay. La Comtesse ne la voulut pas abandonner, et elles revinrent toutes deux. Cela se sceût. Le lendemain, Roquelaure, qui badine tousjours avec Monsieur *, luy dit : « Oh ! vrayment, il y aura » grand-presse à vous envoyer des beautez, vous leur » faittes fermer la porte au nez. » La Reyne l'entendit, et dit quelque petite chose qui n'estoit pas trop bon pour la belle.

Renée Eleonore de Bouillé, femme de Henry de Daillon, comte puis duc du Lude.

Philippe, frère de Louis XIV.

Il luy arriva aussy de faire une incongruité au bal, chez Monsieur le Chancellier, où estoit le Roy ; car *, estant allé prendre quelqu'un qui estoit derrière luy, Sa Majesté se leva, et elle luy dit bonnement que ce n'estoit pas luy qu'elle avoit pris, mais M. de Roquelaure qui estoit auprès du Roy. Cependant tout cela ne luy nuisit point dans le monde ; on admiroit comment elle avoit pu recevoir toute la Cour chez elle, et mesme le roy d'Angleterre, sans qu'on en eust jamais mesdit. La verité est qu'elle n'est point encline à l'amour ; ce n'est pas qu'elle ne soit coquette, de la coquetterie de vanité ; et ses passions dominantes, qui sont le jeu et le grand monde, estant satisfaittes, elle ne songeoit pas à l'amour ; d'ailleurs, elle avoit tousjours le ventre plein *. Elle disoit pour ses raisons qu'en joüant, elle faisoit des amys à son mary.

Mme de Launay.

Elle etoit toujours grosse.

Je disois : « Il y a un moyen de luy en faire, bien plus » seur que celuy-là. »

Juin 1655. Launay mourut neuf ans après l'avoir espousée*. Elle eut le courage de prendre le soing des affaires et y gaigna ; d'ailleurs elle a la garde-noble de ses enfans. Voylà aussytost sa sœur aisnée chez elle ; c'est une brutale, et qui avec cela s'est esreintée en tombant de cheval à la chasse. Elle luy voulut donner deux mille livres tous les ans, et qu'elle se retirast à la campagne, ou bien qu'elle demeurast dans un monastere sans estre religieuse, si elle ne vouloit ; cette impertinente vouloit demeurer à Paris. Elle trouva à la marier à je ne sçay quel vieux hidalgo, et luy donna dix mille escus. Cet homme la devoit venir voir un certain jour ; elle s'exerce à aller au-devant de luy jusqu'à la porte, en luy faisant la reverence sans baston ; elle la fit plusieurs fois, mais, quand ce fut au faict et au prendre, elle tomba si rudement qu'elle se pensa rompre le coû.

Mme de Launay effectivement est bonne parente ; elle a fait aussy pour les enfans de son frere, qui fut tué au combat de Saint-Antoine, tout ce qu'elle pouvoit faire ; mais elle eut une grande mortification. Cette petite de Launay, qu'elle accusoit autrefois de luy donner des coups de pié, luy fit un fort vilain tour : elle se laissa cajoller par Gadagne, brave garçon, mais peu accommodé, et s'y engagea si bien qu'enfin il le luy fallut donner [1].

[1] Le grand abord qu'il y avoit là-dedans facilita cette affaire. La

Cette femme * a des vanitez bien ridicules, comme d'avoir un valet de chambre qu'elle appelle tousjours « mon valet. » Elle affecte un certain air de personne de qualité; elle fait fort la precieuse, et vous diriez qu'elle fait honneur aux gens. Toutes ses habitudes sont à la Cour; il n'y a que la seule M[me] Tallemant qui soit de la Ville; mais l'autre aussy est tousjours dans l'adoration. Cela fait dire bien des choses qu'on ne diroit pas, si elle faisoit un peu moins l'entendüe. Elle disoit une fois que la Reyne d'Angleterre, faute d'une chaise * honneste, n'avoit pas (fait) le jubilé en chaise. « Je pensay, » adjousta-t-elle, « luy en faire faire une. »

M[me] de Launay.

Petite voiture.

Le grand monde qu'elle a veû luy a ouvert l'esprit; elle est d'une conversation raisonnable et aisée; mais elle ne dira jamais des choses fort spirituelles. La plus grande faute qu'elle ayt faitte en sa conduite, depuis qu'elle est veuve, c'est d'avoir pretendu à M. de l'Esdiguieres *. L'année passée, il la vit quelque part, elle luy plut, et comme c'est un homme fort coquet et puis c'est tout, il se mit à luy en conter et à la voir fort souvent. Elle, sous pretexte de

François de Bonne de Crequy d'Agout, duc de L., veuf 2 juillet 1656; mort en janvier 1677, à 77 ans.

Veuve ne prenoit pas garde d'assez près à sa belle-fille; on luy en donna avis; elle n'en voulut rien croire, et après il ne fut plus temps d'y mettre remede. Cela fit crier les parens de la premiere femme. Cette petite madame de Gadagne, au bout de huict jours, disoit : « Nous autres femmes. » Elle a un emportement pour ce mary qui est le plus incommode du monde : elle veut sans cesse badiner avec luy, jusqu'à l'empescher de boire à table; enfin un jour il s'en fascha en compagnie. Elle ne parle que de luy. ***Mots biffés au lieu de cette note :*** C'est le fruict du grand jeu de M[me] de Launay. Tandis qu'elle recevoit tout le monde et qu'elle joüoit tout le jour, Gadagne cajolloit sa belle-fille.

joüer au mail, le matin, car sa maison a une porte qui rend dans le mail du Palais-Royal, souffroit qu'il vinst chez elle à huict heures du matin. Elle s'estoit mise depuis la mort de son mary à joüer au mail et à courir à cheval avec la comtesse du Lude *. Elle avoit des bonnets de plumes et des justaucorps. Elle fit pis, car un jour que cet homme estoit chez elle, la grosse Mme Tallemant dit : « Allons-nous pro- » mener ? — Qu'on mette donc les chevaux au car- » rosse ! » Je ne sçay si l'ordre fut bien ou mal donné, mais quand on descendit, il n'y avoit que le carrosse du Duc. Voylà Mme Tallemant dedans, qui l'y fit mettre aussy. A la promenade le long de l'eau, quelqu'un voit un laquais de Mme de Launay derrière, avec ceux de M. de l'Esdiguieres ; il l'appelle : « Hé, la- » quais ! est-ce que M. de l'Esdiguieres a espousé Mme de » Launay ? » Le Duc, apercevant cela, fait venir ce laquais et luy demande ce que c'estoit ; le laquais le dit naïfvement. Voylà les dames à esclater, comme s'il y eust bien eû de quoy rire. Les amies de Mme de Launay, si amies se peuvent dire, Mme de Brancas et Mlle de Beaumont, se deschaisnerent un jour en presence de Mme de Bonnelle contre l'estourderie de Mme de Launay. Elle le sceût, et sa sœur de Merinville, qui est icy six mois de l'année chez elle, l'alla quereller de ce qu'elle n'avoit pas querellé les autres, et qu'elle vouloit bien qu'on sceût que, quand on estoit demoiselle, on pouvoit pretendre à tout. Par là, il est clair que Mme de Launay a donné dans le panneau. Mme de Villeroy * et toutes les parentes

Voy. t. v, p. 362.

Magdelaine de Crequy, sœur du duc de Lesdiguieres.

du Duc qui n'est pas un grand personnage, en furent un peu alarmées. Il n'y avoit pourtant pas de quoy excuser une folie ; car il s'en faut bien qu'elle soit si belle qu'autrefois, et c'eust esté une extravagance à l'un et à l'autre ; mais le tabouret est une belle chose. Mme de Villeroy en dit par où elle en sçavoit, elle soustint que cette femme n'estoit point demoiselle, et alla rechercher tout ce que nous avons escrit, touchant son avenement à Paris. Le Duc se mit après à en cajoller d'autres, et on se mocqua de la pauvre madame de Launay. C'est un homme qui a beaucoup de train : on disoit que c'estoit la maison de Paris où, à proportion, il se despensoit le plus en vin. « Jésus ! » dis-je, « il eust donc bien fait d'espou- » ser Mme de Launay ; il eust beaucoup espargné sur » les entrées[1]. »

Pour faire la femme de grande qualité en toute chose, elle va à la messe, aux Quinze-Vingts*, en justaucorps ; elle y estoit une fois avec un justaucorps de velours noir tout couvert de ruban couleur de feu ; et ce qu'il y a de meilleur, c'est que, pour estre plus à la cavaliere, elle ne met jamais qu'un genoüil en terre. Je sçay que Mme de Montauzier s'en est fort raillée. Avec tout cela elle est devote, et me disoit une fois qu'elle voudroit en estre quitte pour cent mille ans de purgatoire. « Par ma foy ! » luy dis-je, « vous seriez bien grezillée, quand vous sortiriez de » là. » Ce carnaval, le Roy l'ayant trouvée chez Ma-

* Entre le Louvre et le Palais-Royal.

[1] Elle y estoit interessée.

dame la Comtesse[1], où elle joüe presque tous les jours, la mit d'une mascarade à l'improviste, et dernierement il devoit aller joüer au Palais-Royal avec elle. Cela l'achevera. Je voudrois donc qu'il luy donnast après cela son pucellage.

[1] Mademoiselle Manchini.

COMMENTAIRE.

I. — P. 352, lig. 12.

Quelques envieux l'accuserent de fausse monnoye, quand Montauron fit un party de faux-monnoyeurs et de roigneurs.

C'est-à-dire quand Montauron acheta du Roi les restitutions auxquelles pouvoient être obligés les faux-monnoyeurs et les rogneurs qu'on viendroit à découvrir et livrer à la justice. Le procès intenté à Launay-Gravé fut décidé en 1642. Voici comme en parle Henry Arnault, dans une lettre à Barillon du 6 juillet : « L'affaire des juges de Mor- » taing fut jugée avant-hier. Ils sont absous, mais sans dommages et » intérêts, qui est une très-grande injustice. M. de Morangis y a fait » tout ce qui se peut au monde ; il a eté suivy de cinq qui sont » MM. de Vertamont, de Montauron, de Lis, de Lezeau et Priezac. » Il n'en falloit plus qu'un que l'on croyoit asseuré et qui pourtant se » mit de l'autre avis. Cela n'empesche pas que Launay-Gravé ne soit » desesperé ; cette affaire luy couste 35 ou 40,000 escus, et le testa- » ment par lequel il est nommé comme faux-monnoyeur subsiste. »

II. — P. 352, lig. 22.

Launay vint s'installer à Paris, où il se mit dans les affaires du Roy, et y gaigna encore beaucoup.

Aussi fut-il arrêté au commencement de la fronderie et mis à la Bastille, sans qu'on se rendît bien nettement compte de ses méfaits. Mais il etoit partisan et mazariniste.

Jeudy l'on nomma commissaire
Pour le procès de la Raillere
Et du sieur de Launé-Gravé
Dedans la Bastille engravé,
Gens à qui pour leurs monopoles
La Cour ne promet poires molles,
Et qu'elle veut expedier.

Ainsi parloit le *Courrier françois burlesque* dans la septième de ses *Arrivées,* le 23 février 1649. En même temps on lisoit dans le *Catalogue des Partisans :* « Launay-Gravé a fait plusieurs pillages dans » la Generalité d'Orléans, pour le recouvrement des tailles qu'il avoit » en party : y ayant entretenu cinq ou six compagnies de fuzeliers » qui ont tout perdu la province ; et a esté de tous les traitez, par» ticulièrement de celuy de la taxe des deniers aisez... » (P. 19.)

III. — P. 353, lig. 18.

Launay vint loger devant chez mon pere.

Sans doute dans une maison qui touchoit à la rue Coquillière ; car nous verrons tout à l'heure qu'elle étoit contiguë à celle de Mme de Champré. Dans l'*historiette* de Mme de Champré, celle-ci va joüer chez la presidente de la Barre, sa *voisine,* alors retirée chez M. de la Galissonniere, au coin de la rue du Boulloir, dans la rue Coquilliere. Il n'y avoit qu'une maison entre eux (t. v, p. 107 et 108). Il est à croire que la maison de Launay occupoit l'espace que forme aujourd'hui la rue Croix-des-Petits-Champs, à l'angle sud de la rue Coquilliere. Cette maison avoit une issue apparemment souterraine sur le Palais-Royal, comme on va voir p. 366. Les Tallemant etoiént en face.

IV. — P. 353, lig. 26.

Elle a raison... car elle est dame née, et on ne l'appella jamais mademoiselle.

Ce passage doit être remarqué. Les femmes du peuple et de la petite bourgeoisie recevoient volontiers le nom de *dame* et de *madame ;* exemple : « Une couturière nommée madame Colin. » Mais on auroit fait à cette couturière beaucoup d'honneur en l'appellant mademoiselle Colin. Ce dernier titre appartenoit soit aux filles des gens de qualité, soit aux femmes de la haute bourgeoisie, ou de la noblesse non qualifiée. Ainsi la femme de des Réaux ne trouvoit pas mauvais qu'on l'appelât Mademoiselle ; et les femmes de qualité ne l'appeloient sans

doute jamais autrement. Pour Mme de Launay, tout ce qu'elle pouvoit justement désirer etoit ce titre de mademoiselle : elle etoit passée par-dessus.

De là une règle de bon usage. On ne dit pas à un mari : « *Comment* se porte votre dame? » car cette femme doit être dame pour tout le monde, autrement vous la replaceriez dans la classe des dames Jeanne ou Denise; d'un autre côté, le mari, s'il n'est pas de l'ancienne classe des gens de qualité, ne doit pas dire : *Madame une telle* en parlant de sa femme; il sembleroit vouloir usurper pour elle un titre que tout autre peut bien lui accorder, mais qu'il ne doit pas cesser de regarder comme un honneur pour elle et pour lui.

On va parler plus bas de la *servante*, de la *suivante* et de la *demoiselle*, trois degrés de domesticité. La *demoiselle* etoit au salon et prenoit part à la conversation. En visites de cérémonie, elle restoit dans l'antichambre ou bien elle se tenoit derrière la rangée de chaises des dames; voilà pourquoi des Réaux remarque que, non content de conduire Mlle des Marais dans le salon de sa mère, il la fit asseoir en *rang*. Il falloit une certaine position de fortune ou de naissance pour avoir une *demoiselle*. La *suivante* tenoit lieu de la demoiselle, hors du salon; elle accompagnoit, elle reçevoit en l'absence de la maîtresse de la maison. La *servante* etoit la fille à tout faire; et entre elle et la suivante, il y avoit encore la *femme de chambre*, ou mieux *chambrière*. Ainsi, tandis que Mme Tallemant avoit une *demoiselle*, Mme Godet des Marais n'avoit pas même de servantes, et ses propres filles lui en tenoient lieu.

On verra dans cette historiette bien d'autres anciens et agréables usages constatés. Des Réaux donne souvent les *violons;* Mme de Launay perd sa santé à suivre les *serenades;* il est peu de jeunes personnes ou de jeunes dames pour lesquelles on ne fasse des vers, qui ne les reçoivent et ne les apprennent par cœur; heureuses, quand ils deviennent publics, de savoir seules qu'on les a faits pour elles. Toute la Cour va chez Mme de Launay; elle va chez les princesses.— Et l'on vient nous dire que tous les temps se ressemblent!

V. — P. 353, lig. 29.

Launay avoit une cousine germaine, mariée à un hobereau ou soy-disant, car je vois des gens qui en doutent.

Le marquis de Sourches, dans ses *Mémoires* publiés de notre temps, est plus favorable à la noblesse d'extraction de Mlle Godet des Marais, parente sans doute du célèbre evêque de Chartres du même nom. « Un homme d'affaires, nommé Launay-Gravé, l'avoit epousée par

» amour, après la mort de sa première femme dont elle estoit damoi-
» selle suivante, mais néantmoins bien damoiselle, quoique pauvre. »
(*Mémoires de la Cour de France, par le marquis de Sourches*. Paris, 1836, tom. I, p. 320.)

VI. — P. 355, lig. 24.

Faute d'autre habit, elle avoit une cornette blanche avec sa robe.

« *Cornette,* » dit Furetiere, « ne se dit plus maintenant que des coeffes
» ou linges que les femmes mettent la nuit sur leur tête, et quand elles
» sont en deshabillé. » Une robe de couleur, toute fatiguée qu'elle pouvoit être, alloit naturellement fort mal avec une cornette blanche de nuit

Remarquez aussi cette mode de faire les sourcils, c'est-à-dire de les raser en grande partie, ce qui devoit en effet donner plus de hardiesse à a physionomie.

VII. — P. 360, lig. 15.

Il luy laissa recevoir qui elle voulut et joüer tout son saoul.

Il est parlé plaisamment des assemblées de Mme de Launay, dans le *Ballet des Romans*, adressé à Scarron :

En attendant, on clabaudoit
Chez Madame Gravé-Launée,
Dite autrement Launé-Gravée,
La femme de Gravé-Launé,
Ou comme on dit, Launé-Gravé,
De pistolles et d'escus riche,
Où le monde ne fut pas chiche;
Car, nul portier ne resistoit
Au monde qui se presentoit.

VIII. — P. 361, lig. dernière.

Et je disois : Si j'estois le Roy je me contenterois de ma fermiere.

Bien qu'ici *fermier* soit synonyme de *financier*, le mot de des Réaux fait penser aujourd'hui à la petite d'Aubigné, réduite longtemps chez sa parente aux mêmes occupations que la petite des Marais chez sa mère, et devenue Mme Scarron, puis Mme Louis-Quatorze. Mme Launay ne s'eleva pas si haut que Mlle d'Aubigné, mais enfin elle devint marquise de Piennes, nom qu'avoit avant elle si bien recommandé Guyonne d'Harcourt, avant d'être comtesse de Fiesque.

IX. — P. 362, lig. 19.

On fit qu'elle fust chez Mme de Chevreuse, mais on ne la mit qu'au deuxiesme rang.

Il ne faut pas imaginer ici que Mme de Launay eût eté mise au deuxième rang, à cause de son peu de naissance; mais par la mauvaise volonté ou la négligence de la maîtresse de la maison, qui ne tenoit pas à ce que la beauté de cette dame parût dans tout son eclat. Voilà pourquoi Mme de Launay ne dansa pas ou presque pas : elle ne voulut ou ne put que difficilement quitter sa place, pour aller chercher des danseurs.

Remarquez un peu plus loin la grande liberté de ce temps-là, même dans un fait que des Réaux taxe d'incongruité. Mme de Launay va au bal du Louvre : elle voit le duc de Roquelaure derrière la chaise du Roi; elle s'avance vers Roquelaure, et le Roi croyant qu'elle s'adresse à lui se lève : *Non Sire, ce n'est pas vous que j'ai pris, mais Monsieur.* Le Roi se rassied. Bel exemple de la *morgue* de ce petit Louis quatorzième.

X. — P. 363, lig. 26.

Ses passions dominantes sont le jeu et le grand monde...

Gourville dont les *Mémoires,* après tout, ne sont pas parfaitement authentiques, jouoit souvent chez le Surintendant avec Mme de Launay que les éditeurs appellent sottement Mme de Launay-*Grancé.* « On jouoit » presque tous les jours chez Mme Fouquet assez gros jeu : Mme de » Launay-Grancé, depuis marquise de Piennes, y jouoit ordinairement » avec d'autres dames et quelquefois aussi avec des messieurs. J'etois » de ces jeux toutes les fois que je m'y rencontrois... Ces jeux là se » jouoient sans avoir de l'argent sur table; mais à la fin du jeu, on » apportoit une ecritoire : chacun ecrivoit sur une carte ce qu'il de» voit à l'autre, et en envoyant cette carte on apportoit l'argent... On » jouoit aussi fort souvent des bijoux de consequence, des points de » Venise de grand prix, et autant que je m'en puis souvenir on jouoit » aussi des rabats, pour soixante-dix ou quatre-vingts pistoles cha» cun, etc. » Les autres joueurs habituels etoient Hervart, controlleur des Finances que les editeurs de Gourville nomment M. *d'Herval;* la Baziniere, dont on a vu l'*historiette,* MM. de Vardes, d'Aumont, Fouquet, Pelissary, duc de Richelieu, etc.

XI. — P. 364, lig. 3.

Launay mourut neuf ans après l'avoir espousée...

Loret a fait agreablement l'eloge de Launay-Gravé :

Launay-Gravé, fort honneste homme,
Qui prestoit mainte grosse somme,
Pour subvenir de jour en jour
Aux pressans besoins de la Cour,
Fermant pour jamais la paupiere,
Mourut la semaine derniere.
Il usoit, dit-on, de son bien,
En veritable homme de bien;
Et comme il avoit l'ame bonne,
Il n'estoit haÿ de personne,
Nul de luy n'estant opprimé ;
Au contraire, il estoit aimé
Par sa courtoisie ordinaire,
Du marchand et du mercenaire,
Du bourgeois et du courtisan ;
Encor qu'il fust grand partisan.
Outre le bien et la richesse
Que cet homme, plein de sagesse,
Abandonne en quittant ces lieux,
Il laisse un tresor precieux
De beautez, d'attraits et de charmes,
Une veuve qui, par ses larmes,
Regrettant nuit et jour sa mort,
Fait envier son heureux sort :
Car certes c'est bonheur et gloire
Que de revivre en la memoire
(Quand on a senti le trespas),
D'une moitié pleine d'appas,
Dont l'amitié n'est point cessée.
Ç'a tousjours eté ma pensée.

(*Muse historique*, lettre du 12 juin 1655.)

XII. — P. 365, lig. 10.

La Reyne d'Angleterre faute d'une chaise honneste n'avoit pas (fait) le jubilé en chaise...

Le mot *fait* paroit avoir eté oublié. Je suppose que des Réaux veut dire que la Reine d'Angleterre, n'ayant pas de petite voiture digne de son rang, avoit mieux aimé se rendre à pied, dans l'eglise de Saint-Germain-en-Laye, pendant les pratiques du Jubilé. Cette grande princesse n'etoit pas la seule qui vécût familièrement avec Mme de Launay ; Mademoiselle, en 1656, descendit chez elle à Saint-Cloud. « Comme il

» estoit tard, » dit-elle, « je resolus de coucher à Saint-Cloud, et comme » j'avois disné chez Desnoyers, qui est un honneste cabaret, je m'en » allay coucher chez Mme de Launay-Gravé... Sa maison a une fort » belle vûe, il faisoit clair de lune. Les comtesses de Fiesque et de » Frontenac faisoient de grandes lamentations lorsqu'elles regardoient » Paris. Pour moy, je le regardois, comme la personne du monde la » plus detachée de tout. » (Ed. de 1730, tom. III, p. 52.) Elle resta plus longtemps chez Mme de Launay, l'année suivante. (*Ibid.*, p. 147.)

XIII. — P. 366, lig. 20.

Les amies de Mme de Launay, Mme de Brancas et Mlle de Beaumont, se deschaisnerent un jour, en presence de Mme de Bonnelle, contre l'estourderie de Mme de Launay...

Nous connoissons dejà Mme de Bonnelle, Charlotte de Prie, fille du marquis de Toussy et sœur de la maréchale de la Mothe-Houdancourt (Voy. t. II, p. 149); et Mme de Brancas, Suzanne Garnier, sœur de Mmes d'Orgeres et d'Oradour, mariée à Charles comte de Brancas, le fameux distrait (Voy. t. II, p. 380). Pour Mlle de Beaumont, c'est apparemment la fille de Christophe de Harlay, sieur de Beaumont, longtemps ambassadeur en Angleterre. « Cette fille, » dit Mme de Motteville (tom. I, p. 144), « avoit eté à la Reine d'Angleterre; depuis son retour » en France, elle avoit trouvé le moyen d'entrer dans la confiance de » la Reine, pour avoir eu part à l'amitié de Mme de Hautefort. » Puis elle avoit eté renvoyée de la Cour en 1646, et son amie Mme de Motteville avoit eté sur le point de partager sa disgrace. « C'etoit, » dit encore celle-ci (*Mémoires*, tom. I, p. 301), « une fille hardie, dont l'esprit » etoit grand, rude et sans règle. Elle blamoit le gouvernement avec si » peu de precaution, que souvent elle trouvoit des espions où elle » croyoit avoir le plus de sureté. » Mlle de Beaumont etoit rentrée en faveur l'année suivante. Loret parle d'elle à l'occasion d'une banque ou loterie, tirée au Louvre au commencement de 1660 :

On en fit une tout soudain,
Où les majestez et les princes
Et les courtisans les moins minces,
Ayant des escus superflus,
Hazardèrent, qui moins, qui plus.
Entr'autres la grande Roberte, * (Mlle de Beaumont. (Note de Loret.)
Qui dans le gain ou dans la perte
Temoigne peu d'emportement;
Risquant vingt louis seulement
(Quelques-uns ne disent que treize,
D'autres quatorze, d'autres seize),
En remporta net et tout francs,
Plus de dix ou douze cens francs.

Mlle de Beaumont mourut l'année suivante, sur la fin du mois de septembre 1661. « Son esprit, son merite et ses amies, l'avoient tirée » de toutes ses disgraces. Elle etoit revenue à la Cour ; mais comme » elle avoit trop souvent publié les fautes de son prochain, elle en » reçut après sa mort la juste punition, en ce qu'elle ne fut pas beau- » coup regrettée. » Elle mourut à Fontainebleau en peu de jours. (*Mém. de Motteville*, t. v, p. 170.)

L'illustre de Beaumont, l'aisnée,
Ne put s'exempter du tombeau,
L'autre jour à Fontainebleau.
Elle n'estoit jeune ny belle,
Mais prude et vrayment demoyselle,
Qui des grands se faisoit aimer,
Prier, rechercher, estimer,
Etant en tous lieux bien venue,
Et pour bienfaisante tenue.
Elle approchoit les majestez,
Puissances et principautez ;
Elle joüoit de grosses sommes,
Avec des femmes et des hommes ;
Et pourtant la Cour et le jeu
Ne l'avancerent que fort peu...
Enfin, cette pucelle antique
A trouvé l'an climaterique,
Et pris le chemin du cercueil...

(Loret, *Muse* du 24 septembre 1661.)

XIV. — P. 367, lig. 28.

Ce carnaval, le Roy l'ayant trouvé chez Mme la Comtesse, où elle joüe presque tous les jours, la mit d'une mascarade, à l'improviste, et dernierement il devoit aller joüer au Palais-Royal avec elle...

On voit d'après cela et tout ce qui précède que Mme de Launay fut reçue à la Cour sans difficulté, après avoir eté longtemps recherchée par tout ce qu'il y avoit de plus grand sauf la Cour. Le romancier Sandras des Courtils a donc eu tort d'attribuer à Colbert la premiere admission de cette dame dans les réunions de la Cour. « Quoique Col- » bert, » dit-il, « deferât beaucoup à sa femme, il ne laissa pas de don- » ner quelque chose à sa propre inclination ; il se laissa toucher aux » charmes de Françoise de Godet, veuve de Jean Gravé sieur de Lau- » nay. Cette dame avoit la taille avantageuse, le port majestueux, le » visage rond, le teint blanc et vif, les cheveux blonds et les yeux » bleus, l'esprit doux et insinuant, qualités naturelles aux personnes » de son pays, car elle estoit normande. Launay-Gravé, riche partisan, » l'avoit epousée après la mort de sa premiere femme, au service de qui

» elle avoit esté, et luy avoit laissé de grands biens. Colbert ayant » pris de l'affection pour elle, l'introduisit chez la Reine, et chez le » cardinal Mazarin avec qui il la faisoit joüer souvent. Il est vray » qu'elle ne luy etoit pas inutile, parce qu'ayant beaucoup de pene- » tration, elle l'avertissoit de tout ce qu'elle entendoit dire, où il pou- » voit prendre quelque part. Il n'en fut pas ingrat. » (*Testament de* » *Colbert*, Cologne, 1695.)

Tout cela n'a pas le moindre fondement. Mme de Launay etoit reçue dans le meilleur monde, longtemps avant qu'on n'y parlât de Colbert; et dès 1657, quand Colbert n'etoit encore que l'intendant de Mazarin, le Roy la voyoit avec plaisir et l'invitoit à ses fêtes.

Mais des Réaux qui l'accuse de vanité et de présomption pour avoir aspiré à la main du duc de Lesdiguieres, âgé de plus de cinquante ans, ne s'attendoit pas à la suite des aventures de celle qu'il avoit autrefois galantisée. En 1661, quatre ans après la rédaction de l'historiette, Françoise Godet des Marais epousoit Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, gouverneur de Pignerol, chevalier des ordres du Roi. M. de Piennes valoit mieux que M. de Lesdiguieres. De ce mariage, elle eut encore deux filles : l'aînée, remarquable par son esprit et sa beauté, devint duchesse d'Aumont; l'autre epousa le chevalier de Chastillon.

CCCLXXI.

MADAME D'ANGUITTARD.

(*Anne Arnoul de Saint-Simon, fille de Jean Arnoul seigneur de Saint-Simon en Saintonge; mariée* 3 *avril* 1618, *à Jean Poussart sieur d'Anguittard.*)

Mme d'Anguittard estoit une demoiselle de Poitou qui avoit espousé Anguittard, cadet de M. du Vigean : ç'a esté une personne tout à fait extraordinaire; jamais femme n'a plus fait la fée que celle-cy[1]. Elle estoit belle et avoit beaucoup d'esprit; elle se piquoit mesme de bien escrire, et, en je ne sçay quelle rencontre, elle voulut faire voir de son style au cardinal de Richelieu. Il trouva sa lettre bien faitte, et dit : « Il faut que cette dame ayt bien de » l'esprit. » Encore plus maistresse de son mary que Mme du Vigean n'estoit du sien, elle ordonnoit de toutes choses à sa fantaisie, et elle avoit autant de galants qu'il luy plaisoit. Le duc de Saint-Simon[2], le feu

[1] On croit que des Marestz a pris d'elle le personnage d'Hesperie dans *les Visionnaires*, qui croit que tout le monde est amoureux d'elle.

[2] A cause de Blaye *.

C'est-à-dire qui la connoissoit comme gouvern. de Blaye.

archevesque de Bordeaux et autres, ont esté ses adorateurs ; mais celuy qui a fait le plus de bruit ç'a esté M. de la Vauguyon.

Quand cette femme alloit seulement à la promenade dans un bois, il falloit que l'air fust si tempéré qu'à peine trouvoit-elle trois jours en tout un printemps. Mais cette promenade se faisoit avec bien du mystere : tous ses gens passoient devant elle ; l'un portoit une chaise, l'autre un carreau, qui un parasol, qui une escharpe, qui une coiffe, qui un mouchoir ; et tout cela pour n'estre point surprise. Quand elle commença à n'avoir plus le teint si beau, elle ne voulut plus paroistre au jour en plein midy. On estoit entre chien et loup dans sa chambre et, l'hyver comme l'esté, il y avoit tousjours des rideaux tirez devant ses fenestres et une portiere devant sa porte. Toute sa vie elle ne s'estoit pas laissé voir à tous ceux qui venoient chez elle : plusieurs s'en retournoient sans avoir veû que le mary. Ce fut bien pis en ce temps-là ; car premierement on ne la voyoit guères que la nuict, et il falloit attendre, sans demander à la voir, qu'elle envoyast dire qu'on pouvoit venir ; et encore ne croyez pas que cette grace fust commune à tous les estrangers qui se trouvoient alors chez elle ; il y en avoit d'exclus, il y en avoit d'admis, et on estoit si accoustumé à ses façons de faire qu'on ne s'en scandalisoit point. Le seul M. de la Vauguyon estoit patron. Il y avoit encore bien des façons pour faire observer un profond silence autour de chez elle ; car, comme elle ne se monstroit que la

nuict, elle dormoit bien tard le matin. C'estoit un crime irremissible que d'interrompre son sommeil.

Ses propres filles la servoient par quartier; elle en avoit assez bon nombre. Son mary fut tué en duel; Elle le survescut de quelques années. « Ah! pauvre Anguittard, » dit elle, « tu es mort. Je ne te sçaurois » trop regretter, quand je considere combien tu » m'aimois, et que, de mon mary, tu avois fait gloire » de devenir mon esclave. »

On fut tout estonné à la mort de cet homme, quand on trouva qu'il n'estoit point endebté, car on faisoit là-dedans bien de la depense; mais cette visionnaire estoit grande œchonome; peut-estre aussy la Vauguyon fournissoit-il. Elle voulut estre enterrée dans son jardin[1], et ordonna qu'on fist une voliere sur son tombeau. Elle vouloit, je pense, entendre les oiseaux après sa mort[2]. Pour le mary, c'estoit un gros petit homme. Un jour, à l'hostel de Liancourt*, il s'assit sans y penser sur un theorbe, et en se relevant il alla donner de la teste contre une tablette pleine de pourcellaines qu'il jetta toutes à terre. A vingt ans de là, feu la Rocheguyon* donna de la teste contre un bras de chandellier, dans l'alcôve de Mme de Rambouillet. « Jesus! Madame, » dit-il, « je pense que » je feray ceans comme M. d'Anguittard chez ma » mere. » Anguittard, qu'il ne connoissoit point, es-

Dans la rue de Seine.

François de Sylly, duc de la Roche-Guyon. (Voy. *Historiette* de Mme de la Roche-Guyon)

1 Elle estoit huguenotte.

2 On trouva dans sa cassette un contract de mariage de la Vauguyon et d'elle. Elle n'est jamais venüe à Paris.

toit là; il n'estoit venû depuis à Paris; mais il ne l'entendit point [1].

Depuis, Anguittard, à cheval suivy d'un valet de chambre, trouva en Saintonge, où il demeuroit, quatre pelerins à l'ombre sous un arbre; il passe : à quelques cens pas de là, il s'avisa que ces pelerins ne l'avoient point salüé; il retourne à eux et, en colere, leur dit qu'ils estoient des coquins de ne l'avoir pas salüé. Ils s'en excuserent en disant qu'ils ne le connoissoient pas : il les menaça et les maltraitta fort de parole; ils luy respondirent que, s'il les frappoit, il trouveroit à qui parler; c'estoient des gentilshommes qui alloient à Saint-Jacques. Il voulut faire le brave; et, prenant un fusil que portoit son valet de chambre, il tire sur un. Le fusil n'estoit chargé que de poudre et plomb; mais ce coup gasta tout le visage au pelerin. Les trois autres le vengerent bien aussy, car ils se saisirent des pistollets d'Anguittard, et à coups de bourdon ils l'accommoderent si bien qu'ils le laisserent pour mort sur la place. Ils plaiderent en suitte, et à Xaintes Anguittard fut condamné à pur et à plein.

[1] *Variante.* J'ay oüy dire depuis, que M. du Vigean, l'introduisant à l'hostel de Liancourt, luy dit : « Faittes comme vous me verrez faire, » et que M. du Vigean, ayant trouvé là bien du beau monde avec qui il estoit fort familier, s'estoit mis à genoux en les saluant; luy en fit autant. On en sousrit; il s'en apperceût et, tout desferré, s'alla asseoir sur un theorbe.

COMMENTAIRE.

I. — P. 377, lig. 7.

Anguittard cadet de M. du Vigean. — Le duc de Saint-Simon. — Le feu archevesque de Bordeaux. — M. de la Vauguyon.

M. du Vigean, père des deux célèbres demoiselles du Vigean dont l'une devra beaucoup à M. Cousin, se nommoit François Poussart, sieur du Vigean. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois. — Le duc de Saint-Simon, Claude de Rouvroy-Saint-Simon, créé duc en 1635, est, comme on sait, le père du célèbre auteur des Mémoires. — L'archevêque de Bordeaux a son historiette, tom. II, p. 337, et M. de la Vauguyon etoit Jacques de Stuert de Caussade comte de la Vauguyon, grand senechal de Guyenne; il mourut à quatre-vingt-trois ans, le 18 août 1671.

Si Mme d'Anguittard, avec son esprit, sa beauté, ses singularités, etoit venue à Paris, elle eût sans doute partagé la célébrité de Mesdames d'Auchy, de Bregis, de Maure et de Sablé. Des Réaux lui reproche d'ailleurs bien des bizarreries qui, de notre temps, ne seroient guères remarquées; comme de faire la fée, — de gouverner son mari, — d'avoir nombre d'adorateurs, — de craindre excessivement le mauvais air, le froid, le vent, le soleil, — de fermer chez soi les rideaux, pour ne laisser pénétrer qu'un demi-jour, — et de ne pas recevoir tout le monde à toute heure. Assurément, ces petites pratiques et bien d'autres encore n'empêcheroient pas une femme de passer aujourd'hui pour très-raisonnable, très-judicieuse et très-aimable.

CCCLXXII.

LA CALPRENEDE.

(*Gauthier de Coste, sieur de la Calprenede, né à Toulgou près de Sarlat, mort 20 août* 1663.)

La Calprenede est de Limosin ou de Perigord; son pere* est juge de quelque gros bourg, et peut avoir deux mille livres de rente[1]. Je ne sçay comment il s'appelle, car la Calprenede c'est à dire la Charmoye, et apparemment c'est le nom de la maison* de son pere. Il n'y a jamais eu un homme plus gascon que cetuy-cy.

Pierre de Coste.

De la propriété.

En 1632.

Il vint jeune à Paris*; et, quoyqu'il fist l'homme de condition, il fut longtemps un des arcs-boutans du bureau d'adresses, et ne manquoit pas une conference. Après il fit une piece de théatre, qu'on appelle *la Mort de Mithridate.* Elle fut estimée; il n'y en avoit pas tant de bonnes alors qu'il y en a eu depuis. La premiere fois qu'on la joüa, il estoit derrière le théatre : Quelqu'un de sa connoissance l'appella : « Monsieur, Monsieur de la Calprenede. — Eh bien ! » — Vous voyez comment votre piece réussit. —

[1] Mais il est assez bien allié.

» Chut, chut! » luy dit-il, « ne me nommez point; » car si *le pere*[1] le sçavoit! Une fois,» disoit-il, « que » le pere, qui ne vouloit pas que je fisse de vers, me » trouve comme je rimois, il se mit en colere, prit » un pot de chambre, d'argent s'entend, pour me le » jetter à la teste. »

Il se fourra parmi les filles de la Reyne, et un jour qu'il avoit un habit d'une couleur bizarre, comme tout le monde estoit en peine de sçavoir quelle couleur c'estoit: « C'est » dit le feu marquis de Gesvres *, « couleur de *Mithridate.* »

François Potier, marquis de G. tué 27 juin 1646, devant Lerida

Il devint amoureux d'une vieille mademoiselle Hamont que le grand prevost d'Hocquincourt, pere du Mareschal, entretenoit; il la vouloit espouser, et elle luy estoit cruelle : cent fois il luy a presenté son espée pour le tüer, et il fit tant l'amoureux de roman qu'enfin il se mit à en faire un où la pluspart des heroïnes sont veuves, à cause que sa maistresse l'estoit. Ce roman s'appelle *Cassandre;* la matiere en est belle et riche, car c'est l'histoire d'Alexandre : il y a mesme de l'œchonomie *; mais les heros se ressemblent comme deux gouttes d'eau, parlent tous Phœbus, et sont tous des gens cent lieües au-dessus des autres hommes. Les dames y sont un peu sujettes à donner des rendez-vous du vivant de leurs marys, et cela, au goust de l'autheur, est fort dans la bienséance *.

Une bonne disposition.

Voyez la chanson de Bensserade, t. V, p. 344.

Ce livre a réussy; cela luy a donné courage d'en

[1] Gasconisme.

entreprendre un autre où il n'a pas si bien pris sa scene; car c'est sous le regne d'Auguste, regne si connû qu'il n'y a pas moyen de rien feindre[1]. Cependant, il fait Cleopatre plus honneste femme que Marianne, car Marianne donne des rendez-vous à un prince estranger, son galant, et, ce que j'en trouve de plus ridicule, le baise au front. Les personnages ressemblent si fort à ceux de *Cassandre* qu'on voit bien qu'ils sont tous sortys d'un mesme pere.

Il ne fit pas ce roman tout d'une haleine, comme l'autre. Il affina * plaisamment les libraires; il traittoit avec eux pour deux ou pour quatre volumes; après, quand ces volumes estoient faits, il leur disoit : « J'en veux faire trente, moy. » *Cassandre* n'en a que dix petits; ils faisoient leur compte que ce seroit de mesme *. Il falloit venir à composition, et il leur faisoit donner tousjours quelque chose, de peur qu'il ne laissast l'ouvrage imparfait; il a esté plus de douze ans à l'achever, et ce n'est que de l'année passée que les deux derniers tomes sont imprimez *. *Cyrus* ny *Clélie* n'ont point empesché qu'ils ne se soient bien vendus.

Il joua de fin.

Pour le même prix que Cassandre.

Les douze volumes parurent de 1647 à 1656.

Parlons un peu de sa vanité et de ses gasconnades avant que de parler de son mariage. Un jour, chez Scudery, il faisoit sonner sa pochette : Scudery crut que c'estoit de l'argent; luy, qui mouroit d'envie de monstrer ce que c'estoit, voyant qu'on ne luy demandoit point, tira tout exprès son mouchoir, et fit tom-

[1] C'est *Cleopatre*.

ber trois ou quatre vervelles* d'argent; celles des oiseaux du Roy sont de cuivre. Scudery en ramasse une et lit autour : *Je suis à Calprenede.* « Ce sont, » dit le gascon, « quatre douzaines de vervelles pour » mes oyseaux. » Une autre fois, il contoit à M[lle] de Scudery qu'il avoit fait bastir à la Calprenede, et il luy despeignit un palais magnifique, puis luy demanda : « Combien croyez-vous que cela m'a cousté? » Quatre mille livres, rien plus; il est vray qu'il y » avoit *quauques* decombres du vieux chasteau. »

Anneaux qu'on attachoit aux oiseaux de proie.

Sarrazin contoit qu'un jour qu'ils alloient ensemble par la rüe, Calprenede vit passer un homme : « *Ah! que je suis malhurus!* dit-il, *j'avois juré de* » *tüer ce couquin la premiere fois que je le rencontre-* » *rois, et j'ay fait aujourd'huy mon bon jour**. » Sarrazin luy dit : « Ne laissez pas; ce sera sur nou- » veaux frais. — *Non,* » dit-il, « *j'ay promis à mon* » *confessur de* [*le*] *laisser vivre encore quelque temps.* »

Je me suis confessé.

Sarrazin disoit : « Que voulez-vous, il a tant donné » de cœur à ses heros qu'il ne luy en est point » resté. » Cependant il y a des gens du mestier qui comme vous verrez en suitte, en rendent meilleur tesmoignage que Sarrazin n'en rendoit. Un jour[1], au sermon de Servientis aux filles de Sainte-Elisabeth*, un gentilhomme, revenant de la campagne, descendit de cheval et vint pour entendre le sermon; il crotta Calprenede en passant, ils se querellerent; il y eut quelques coups donnez de part et d'autre et,

Rue du Temple. L'église est aujourd'hui succursale de Saint-Nicolas.

[1] En 1647.

après qu'on les eut separez, ils se menaçoient encore de leurs places. Quelqu'un dit à Calprenede que c'estoit un gentilhomme. Tout sur l'heure le gascon luy crie devant tout le monde : « Homme gris *, je » t'appelle. »

Au manteau gris.

Histor. suivante.

6 déc. 1648.

Calprenede alloit chez une madame Boiste *, où une petite estourdie de veuve, appellée Mme de Brac, le vit ; elle estoit folle de ses romans, et elle l'espousa *, à condition qu'il acheveroit la *Cleopatre ;* cela fut mis dans le Contract.

Mme DE CALPRENEDE. (*Magdelaine de Lée ou Lyée, veuve 1° de Jean de Vieuxpont, sr de Compans ; 2° d'Arnoul de Braque, sr de Vaulart.*)

Ou plutôt sa belle-sœur Marie Bruslart de Genlis, mariée à François, baron de Mailloc.

Voicy l'histoire de cette femme : un gentilhomme d'auprès d'Orbec, en Normandie, riche de huict à dix mille livres de rente, nommé Tonancourt, n'avoit qu'une fille pour tout enfant ; il estoit veuf, et la donna à eslever à sa sœur, appellée Mme de Mailloc *. Il eust pour le moins aussy bien fait de garder sa fille chez luy ; car cette dame, soit qu'elle fust amoureuse d'un hobereau de son voisinage nommé la Lande, et qu'elle voulust faire sa fortune, ou qu'elle voulust complaire à sa niepce qui n'estoit pourtant encore qu'une enfant, mais qui pouvoit estre esprise, tant y a qu'elle fit marier ce la Lande avec cette fillette par un laquais desguisé en prestre, et ils coucherent ensemble. Ce mariage de Jean des Vignes fut tenu assez secret ; au moins un vieux cavalier bien riche et bien verollé, nommé Vieuxpont, ne laissa pas de l'espouser à quelque temps de là. Ce fut le pere qui fit l'affaire. Elle se divertissoit tousjours avec la Lande. Vieuxpont ne dura guères.

mais il laissa un garçon; la Lande propose aux parens, qui eussent bien voulu avoir cette succession, de dire que l'enfant n'estoit point à Vieuxpont, et que luy soustiendroit qu'il estoit le mary de M[lle] de Tonancourt : on produit des lettres de M[me] de Vieuxpont; cela n'y fait rien, la Lande perd son procez.

En ce temps un garçon de Paris peu accommodé, mais de fort bonne famille, nommé de Brac, estant capitaine dans un vieux corps, fit connoissance au quartier d'hiver avec cette femme, et conserva ses terres autant qu'il put. Elle se resout à l'espouser. La Lande luy dit ses pretentions et le fait appeller : il respond qu'il se battra quand il sera marié. Il se marie *, et fut un an et demy sans oüyr parler de la Lande. Mais un soir, comme il revenoit en chaise de l'hostel de Guise en son logis, qui n'estoit pas loing, un homme à cheval dit aux porteurs : « N'est-ce pas » là M. de Brac? » Brac, s'entendant nommer, mit la teste dehors; l'autre le tüa d'un coup de pistollet. On a cru que c'estoit la Lande. 3 août 1648.

Le frere de de Brac * et Calprenede eurent procez pour le doüaire de sa femme; il gaigna ce procez. Après cela de Brac le fit appeller. « Nous nous ren- » contrerons assez, » dit-il; « je feray porter une » espée [1]. » Depuis, comme il estoit aux Petits-Capucins *, cet homme luy fit faire encore un appel. « Bien ! » dit-il, « je chercheray un second. » Il sort et prend son espée à un laquais. A la porte de la rüe il Nicolas de B., s[r] de Volhard et de Chasteauvert. Rue d'Orléans, au Marais, aujourd'hui St-François.

[1] *Mots biffés :* Je porteray tousjours une espée.

fut attaqué par quatre hommes. D'abord il marcha sur son canon * et tomba ; il eut pourtant le loisir de se relever, et ne laschoit point le pié devant eux. Deux braves [1], qui se trouverent là, le voulurent voir faire, et après le secoururent.

Le nœud de rubans attaché à la jarretière.

Quelque temps après qu'il fut marié, il alla voir le petit Scarron. En causant il s'inquiettoit fort d'un homme qu'il avoit laissé en bas. « Je vous prie, faites monter cet homme ; » disoit-il, « non, non ! qu'il demeure ! » Puis il se reprenoit et ne sçavoit ce qu'il disoit. « Je vous entens, » dit Scarron ; « vous voulez dire que vous avez un gentilhomme ; je me le tiens pour dit. » Luy et sa femme alloient par les maisons remarquant les fautes du *Grand Cyrus:* depuis ils se sont broüillez luy et elle, et on dit mesme incommodez [2].

[1] Savignac, un gentilhomme de Limousin qui a six pieds de haut, et Villiers-Courtin *, capitaine aux Gardes.

Charles Courtin, sr de Villiers-sur-Marne, depuis gouverneur de Gravelines.

[2] Depuis quelque temps il se sont separez. Il dit qu'elle a plus fait de ravage sur ses terres qu'un regiment de Cravates.

Elle fait assez mal des vers et assez mal de la prose. On a imprimé quelque chose d'elle qui s'appelle *le Décret d'un cœur amoureux,* où l'on decrete un cœur. La Calprenede a fait imprimer un roman de *Pharamond,* et, dans la preface, il pretend qu'on fait tort à ses livres de les appeller *romans* au lieu d'*histoires.* Là, il met son nom et ses qualitez aussy bien que Scudery : *par Mre Gaultier de Coste, chevalier, seigneur de la Calprenede, Toulgou, Saint-Jean de Livet et Vatimenil.* Il n'y a que la Calprenede de son estoc *.

De son cru, de son bien.

COMMENTAIRE.

I. — P. 382, lig. 13.

Il fut longtemps un des arcs-boutans du bureau d'adresses, et ne manquoit pas une conference...

Des Réaux n'aimoit pas Theophraste Renaudot, la cheville-ouvrière de ces Conférences, dont la collection imprimée est assez rare. Elle forme cinq Centuries, de 1636 à 1655, sous le titre de : *Centuries des Questions traitées ez conferences du Bureau-d'adresses, depuis le* 22 *août* 1633 *jusqu'au* 25 *août* 1642, *in-4°*. Il y a deux autres editions, l'une in-8°, l'autre in-12.

II. — P. 382, lig. 15.

Il fit une piece de théâtre qu'on appelle la Mort de Mithridate; *elle fut estimée.*

On l'imprima in-4° en 1637. C'est à la première représentation de cette tragédie, et au moment où Mithridate porte la coupe empoisonnée à ses lèvres en disant : « Mais c'est trop differer, » qu'un plaisant du parterre, comme il y en avoit tant alors, s'ecria : *Le Roy boit! le Roy boit!*

III. —P. 383, lig. 11.

C'est couleur de Mithridate...

Niceron a trouvé ailleurs la même anecdote arrangée. « On dit qu'e-
» tant cadet, il composa son *Sylvandre;* que de l'argent qu'il en eut,
» il s'habilla d'une manière bizarre, et que comme on lui demandoit
» le nom de son etoffe, il repondit que c'etoit du *Sylvandre*. Si ce fait
» etoit vrai, ce Sylvandre auroit donc eté imprimé; cependant, on ne
» sçait ce que c'est. » (Tom. XXXVII, p. 235.)

IV. — P. 383, lig. 19.

Ce roman s'appelle Cassandre...

La première edition est de 1642. Des Réaux, qui disoit cela le premier, justifie bien les vers de *l'Art poetique*, ch. III :

> Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon;
> Calprenede et Juba parlent du mesme ton.

Les remarques de des Réaux sur le fort et le faible du roman de la Calprenede ont un certain intérêt littéraire. Elles nous apprennent ce qu'on demandoit alors aux romanciers, et les sujets qu'on leur interdisoit de traitter. Par exemple il est curieux de voir blâmer la Calprenede parce qu'il va fonder un roman sur les souvenirs d'un siècle trop connu, comme etoit celui d'Auguste ; parce qu'il ne craignoit pas de nous montrer des héroïnes mariées, qui donnent de tendres quoique vertueux rendez-vous.

M. de Monmerqué avoit, dans sa collection d'autographes, une lettre de la Calprenede à M[lle] de Scudery, qui lui fait honneur sans aller contre sa réputation de hableur et de gascon. La voici :

« Comme je sçay la part que vous avez prise au malheur de M. le » Surintendant, je veux bien, Mademoiselle, vous tesmoigner la dou- » leur que j'en ay et à laquelle je suis trop obligé par le souvenir des » obligations que je luy ay et à M. Pellisson aussy, qui à ce que j'ay » appris est enveloppé dans sa disgrace. Je ne puis, au prix de mon » sang, estre en estat de luy tesmoigner ma reconnoissance, et parce » qu'on m'a mandé qu'on envoye Madame la Surintendante à Limoges, » et que j'ay en ce pays-là des parens et des amys assez considera- » bles, je vous supplie de me mander si vous croyez qu'il y ait lieu » de les employer pour son service et qu'elle en puisse recevoir dans » sa mauvaise fortune, afin que je leur escrive pour les obliger à luy » rendre toutes les assistances qui leur seront possibles. Faites-moy, » s'il vous plaist, la grace de m'en escrire un mot, le plus tost que vous » le pourrez, et l'envoyer par la poste de Normandie avec l'adresse au » *Tillier*. Et croyez, s'il vous plaist que ny dans cette affaire ny dans » aucune autre, il ne vous arrivera jamais rien où je ne m'interesse » comme un homme qui vous honore et vous honorera toute sa vie de » tout son cœur. — La Calprenede. Vatismenil, 12 septembre 1661. » Cette terre de Vatismenil en Normandie, appartient aujourd'hui au célèbre magistrat qui en porte le nom. Par les titres que prend la Calprenede dans le *Pharamond*, on voit qu'au XVII[e] siècle elle etoit à notre romancier. L'histoire des évenements qui se sont passés à diverses époques dans cette maison de Vatismesnil auroit de l'interêt.

V. — P. 387, lig. 19.

L'autre le tüa d'un coup de pistollet...

Les notes du Cabinet des Titres ne rappellent pas cette mort tragique de M. de Braque. On y lit seulement qu'il mourut au service.

VI. — P. 388, notes, lig. 5.

On a imprimé quelque chose d'elle qui s'appelle le Decret d'un cœur amoureux.

La pièce est imprimée dans le *Recueil des pièces en prose les plus agréables de ce temps,* Paris, Sercy, 1661, tom. IV, p. 263-273, et intitulée : « *Decret d'un cœur infidèle,* suivy de l'etat et inventaire des » meubles du cœur volage, et l'ordre de la distribution qui en fut faite. » Cela est singulièrement fade, et nous renvoyons les lecteurs curieux d'en juger par eux-mêmes au Recueil de Sercy. Il y a encore : *Les nouvelles ou les divertissemens de la princesse Alcidiane, par Mme de la Calprenede.* Paris, 1661, in-8° ; mais on croit que le mari y a plus travaillé qu'elle. Cette femme paroît être morte à Paris en 1668 ; les registres de l'eglise de Saint-Sulpice marquent ses obsèques au 14 mars de cette année. Quelques doutes restent cependant : Richelet dit que, veuve de cinq maris, la dame de la Calprenede avoit eté separée du dernier par arrêt du Parlement. Il ne se seroit trompé que d'un, puisqu'on peut admettre qu'elle survécut à la Lande, à Vieuxpont, à de Brac et à la Calprenede. Mais Guy-Patin va plus loin : « Les grands jours d'Au- » vergne, » dit-il, « ont fait couper la teste à certaine madame de la » Calprenede qui avoit eu en sa vie, divers maris, mais accusée d'a- » voir empoisonné le dernier, gentilhomme gascon qui parloit bien et » avoit fait divers romans, entr'autres le *Pharamond.* » (Lettre du 8 décembre 1665.) On pourroit concilier ces deux récits en admettant que l'arrêt des Grands jours n'auroit pas eté exécuté.

Pour la Calprenede, il mourut, suivant les meilleures relations, des suites de deux accidents. Au mois de mars 1663, un fusil creva entre ses mains et la poudre lui défigura le visage. Au mois d'octobre suivant, il fut blessé par son cheval qui en se relevant d'une chute lui frappa le front. Il en mourut peu de jours après au Grand-Andely, dans la maison d'un ami où on l'avoit transporté. Loret raconte ces deux aventures, la première arrivée au château de Mouflaines, à deux lieues des Andelis. Il laissa une fille mariée en 1669 à Armand de Coustin de Bouzolles de Caumont, vicomte de Bonrepos.

La Calprenede n'avoit donné du *Pharamond* que les sept premiers volumes. L'ouvrage fut achevé, après sa mort, par Pierre d'Ortigues, sieur de Vaumorieres, ancêtre d'un bon littérateur vivant, excellent critique en matière musicale, M. Joseph d'Ortigues.

CCCLXXIII.—CCCLXXV.

MADAME DE CHEZELLE,

SA MERE MADAME BOISTE ET SA TANTE

MADEMOISELLE GERVAISE.

(*Magdelaine Bouete, fille de Michel Bouete, auditeur des Comptes et de Louise de Verigny; née vers* 1620 *; mariée* 13 *juillet* 1643, *à Louis de Vaudetar, sieur de Bournonville.*)

Mme de Chezelle s'appelle aujourd'huy Mme de Bournonville; elle est fille d'une madame Boiste dont nous parlerons en suitte. Cette madame Boiste avoit une sœur qu'on appelloit Mlle Gervaise, c'estoit son aisnée : nous commencerons par elle.

Françoise de Verigny, mariée à François Gervaise, s^r^ de Froideaux.

Mlle Gervaise * estoit fort jolie en sa jeunesse, et n'enfoüissoit point le talent, car elle se servoit admirablement bien de sa beauté. J'en sçay une chose plaisante. Elle estoit allée à la campagne avec Tallemant *, le pere du maistre des Requestes; elle estoit parente de cet homme : ils coucherent en mesme lict, pour ne pas tant salir de draps. Le lendemain d'assez bon matin, comme on vint dire que le mary

Gedeon T., tresorier de Navarre.

estoit en bas[1], un laquais entra tout doucement dans la chambre et osta les mules de la demoiselle; de sorte que, ne sçachant pas trop ce qu'elle faisoit dans une telle surprise, (elle) s'en alla avec les mules du galant. Le laquais, dez qu'elle fut partie, remit celles de la demoiselle sous le lict de son maistre. Le mary monte et se met à causer avec luy; en parlant il reconnoist les mules de sa femme; cela le trouble, il respondoit au quarré*. Enfin Tallemant se voulut lever; mais on ne trouva jamais que les mules de la galande au lieu des siennes. Cela pensa faire du desordre; mais le mary estoit bonhomme, et il se laissa persuader que, toutes les mules avoient esté crottées la veille en passant dans une orniere, et qu'après qu'ils furent couchez, les laquais les ayant emportées en bas pour les nettoyer, s'estoient broüillez en les r'apportant.

Je n'entends pas ce mot : *Voy.* déjà plus haut, p. 316.

Mme BOISTE. (*Louise de Verigny, fille de Philippe de V., conseiller au Grand conseil, mariée en 1612 à Michel Bouette*). (*Voy.* t. I, p. 143.)

Sa sœur Boiste ne s'est pas mieux gouvernée qu'elle, mais elle a eu plus de conduitte. Ce M. le Lievre que M. de Crequy vouloit espouser à cause qu'il estoit fort riche*, y a assez despensé : elle fut veuve de fort bonne heure, et n'avoit qu'une fille. Son mary estoit conseiller à la Cour des Aydes, et son pere, conseiller au Grand conseil, nommé Verigny.

Cette fille estoit fort jolie, mais un peu diablesse. Dans un convent où elle la mit en pension, elle faisoit

[1] *Mots biffés :* Un laquais par malice ou peut-estre complaisance, comme on vint dire que M. Gervaise, etc.

semblant de voir des esprits, faisoit tenir toutes les religieuses en prieres, leur faisoit peur, pissoit dans le benestier et, pour comble de meschanceté, mit une fois le feu au cloistre. Elles furent contraintes de la rendre à sa mere; mais sa mere n'en vint guères mieux à bout; car, quand cette enragée vouloit avoir quelque chose, elle montoit sur le bord d'un puits et menaçoit de se jetter dedans. Quand elle fut grande, elle fit d'autres folies; car un beau jour la mere s'aperceût qu'elle estoit grosse (on a cru que c'estoit du fait d'un conseiller, nommé Saint-Germain-le-Roy). Mme Boiste ne fut pas mal habile; elle trouva à qui donner la vache et le veau. Il y avoit une bonne dame, nommée Mme de Nuhé-Chezelle *, femme d'un vieux cocû de conseiller de la Cour des Aydes, et si abandonnée que, pour se venger d'un homme, elle prit une fois du mal tout exprès afin de le poivrer. Elle avoit un filz, un jeune innocent, qu'elle maria avec cette Mlle Boiste. Ce garçon estoit si jeune que sa mere ne voulut pas qu'il consommast le mariage; le bien avoit tenté cette femme. On demanda à Mme Boiste à quoy elle avoit songé de donner sa fille à un enfant: « En l'estat où elle estoit, » respondit-elle, « je l'eusse donnée au crochetteur. » La nouvelle mariée fit pourtant si bien qu'elle depucella bientost son mary; elle fit une malice terrible à ce pauvre idiot: elle fit venir un arracheur de dents, et à force d'argent l'obligea à arracher quatre ou cinq bonnes dents à cet innocent, avec une qu'il avoit gastée, en luy faisant accroire que les autres l'estoient aussy,

Charlotte d'Auguchin, mariée en 1607 à Jean de Chezelles, sieur de Nueil, reçu conseiller à la Cour des Aides, 4 décembre 1607.

et qu'elle ne le pouvoit plus souffrir, tant il sentoit mauvais[1].

Champlastreux * la cajolla, et on dit que Mme de Nuhé surprit une servante qui alloit achepter des œufs pour le galant qui devoit coucher avec elle. Il ne put si bien faire qu'il ne fust aperceû en se retirant. J'ay dit *coucher*, car la belle-mere empeschoit, tant qu'elle pouvoit, que son filz ne joignist sa femme, car elle avoit descouvert la grossesse; de sorte que tout ce desordre obligea la Boiste, qui voyoit que le terme approchoit, à faire mener sa fille en lieu seur; ce fut le Lievre qui la conduisit. La belle-mere intenta une action au nom de son filz; mais le beau-pere soutint sa belle-fille et la receût chez luy, malgré sa femme, qui se retira ailleurs avec son filz; cela fit dire que le bonhomme estoit amoureux de sa brû. Tandis qu'elle fut chez luy, elle eut liberté toute entiere; elle fut quelque temps familierement chez M. d'Angoulesme, à Gros-Bois. Le bonhomme prenoit le plus grand plaisir du monde à la voir gambader; elle estoit plaisante, vive et pleine d'esprit.

(*Voy.* plus haut, p. 100 et 105.)

En ce temps-là, on arresta les chevaux de la Boiste pour la taxe des aisez. Elle escrit aussytost à M. d'Angoulesme en ces mots : « Monseigneur, j'ay lû dans » l'Evangile que la Madelaine dit à Nostre Seigneur :

[1] *Phrases biffées :* Quand elle fut proche de son terme, elle s'en alla accoucher où il plut à Dieu. Son galant l'assista soigneusement. Au retour, la belle-mere ne la vouloit plus revoir; le beau-pere la receut, la dame de Nuhé vient chez son filz et disoit hautement que son mary estoit amoureux de sa belle-fille. Enfin comme le bonhomme ne donnoit rien, la mere et le filz furent contraints de se tenir en repos.

» Seigneur, si tu eusses esté icy, mon frere ne fust » pas mort. J'en dis de mesme, seigneur : si vous » eussiez esté à Paris, on ne m'eust pas pris mes » chevaux, etc. » Quelqu'un luy dit : « La mere veut » estre de vos amys aussy bien que la fille. — Ma » foy ! » ce dit-il, « de la mere descendre à la fille, » cela est fort naturel ; mais de la fille remonter à la » mere, je vous jure, je n'ay pas les jambes assez » bonnes pour cela. »

Henry de Savoie, archevêq. de Reims, duc de Nemours, après son frère.

M. de Nemours*, l'aisné de celuy que M. de Beaufort tüa, fit bien des folies avec elle ; on les a veûs, dans le bois de Boulogne, mener tous deux un carrosse, et, elle, faire le mestier de postillon en chantant :

Hélas! beau prince de Nemours,
Ne m'aimerez-vous pas tousjours[1] ?

Elle fit cent equippées ; voicy un vaudeville en son honneur[2] :

Je suis la petite Chezelle,
Qui, prophanant trop mes attrais,
Parfois aux pages et laquais
Ne fus pas trop cruelle.
Ma mere mesme, sur ma foy,
Est une sainte au prix de moy[3].

1 C'est une chanson : *Hélas! mon cœur, mes amours,* etc.

2 *Mots biffés :* Elle a fait tant d'equippées de cette force, que voicy un vaudeville...

3 *Mots biffés :* Mme de Nuhé fit tant que le mariage fut dissous sous pretexte d'impuissance ; elle y consentit sans peine, car elle avoit levé le masque ; ce pauvre diable mourut quelque temps après : mais il luy arriva auparavant un grand accident ; il fut pris pour un autre et receut des coups de baston. Jamais il n'y eut rien de plus malheureux.

Après qu'elle eut fait bien des infamies, il se trouva un homme de qualité, l'abbé de Persan*, nepveu du mareschal de l'Hospital, qui, pour l'espouser, quitta l'abbaye de Montiramé en Champagne, qui vaut dix-huict mille livres de rente et plus de vingt-cinq mille à manger. Il trouva un homme, nommé Renouard, sur la teste duquel on la mit, et cet homme luy en donne tant par an; c'est le plus beau de son bien que cela; il prit le nom de Bournonville. Voylà un digne nepveu du mareschal de L'Hospital, soit pour quitter de bons benefices*, soit pour espouser des gourgandines! Bournonville en avoit eu un enfant avant qu'elle fust desmariée; et elle consentit à la dissolution sous pretexte d'impuissance, parce qu'elle estoit asseurée que cet abbé l'espouseroit.

Louis de Vandetar, dit l'abbé de Persan.

(*Voy.* t. IV, p. 153.)

Chezelle fut battu quelque temps après; on le prit pour un autre et il mourut je pense de fiévre, au bout de l'an. Regardez s'il y a rien de plus malheureux!

Cette femme n'a pas moins fait l'amour avec le second mary qu'avec le premier; mais ce n'a pas esté si insolemment. Elle a une petite fille fort esveillée; quelqu'un luy dit: « Elle vaudra bien sa mere. » — N'importe, » respondit-elle, « pourveû qu'elle » s'en tire aussy bien que moy. »

Un peu après le siege de Paris, elle empreunta toute la vaisselle d'argent de sa mere, et y fit mettre ses armes, puis dit que c'estoit sa vaisselle.

Villers-Courtin*, capitaine aux Gardes, est son fi-

Charles Courtin, sr de Villiers.

dele; mais elle a du respect pour luy et dit aux autres : « Allez-vous-en, je ne seray point plaisante » tandis qu'il sera céans.[1] »

Histor. plus haut, p. 109.

[1] Un nepveu du petit Gramont de M. d'Orléans * fut mené chez Mme de Bournonville. « Quoy ! » dit-elle, « le nepveu du petit Gramont, » ce grand maquereau ! — Quoy ! Madame, » luy respondit ce garçon, « seroit-il assez heureux pour vous avoir rendu quelque service ? »

COMMENTAIRE.

I. — P. 393, lig. 23.

Son mary estoit conseiller à la Cour des Aides et son pere conseiller au Grand Conseil, nommé Verigny...

Michel Bouette, le mari, etoit conseiller à la chambre des Comptes, et non à la Cour des Aides. Il avoit eté reçu le 8 fevrier 1607, et mourut le 28 septembre 1625.

II. — P. 397, lig. 2.

L'abbé de Persan... quitta l'abbaye de Montiramé en Champagne...

Louis de Vaudetar, dit l'abbé de Persan, nommé abbé de Montier-Ramey en 1635. C'est une abbaye à quatre lieues de Troyes, vers-Bar-sur-Aube. Baugier n'evalue le revenu de cette abbaye qu'à 8,000 livres pour l'abbé et 4,000 livres pour les religieux. Louis etoit fils de Henry de Vaudetar baron de Persan, et de Louise de l'Hospital, sœur du maréchal de l'Hospital. L'abbé de Persan, dont la terre de Bournonville fut plus tard erigée en marquisat, epousa Mlle Bouette, dame de Chezelles, au mois de juillet 1643. La *Gallia christiana* mentionne ainsi le transport qu'il fit de l'abbaye sur une autre tête : « Ludovicus de Vaudetar de Bournonville, reservata pensione, cessit Remundo de Renouard, anno 1647. » (Tom. XII, p. 582.)

CCCLXXVI.

VANDY.

(Jean d'Aspremont sieur de Vandy, gouverneur de Toul; fils de René d'Aspremont et de Louise de Joyeuse-Grandpré; tué au siége de Brisac en 1638.)

Feu Vandy estoit un homme qui rencontroit assez bien. Son oncle, le comte de Grandpré *, avoit esté son tuteur et on accusoit ce tuteur d'avoir un peu pillé son pupille; il luy dit un jour : « Mon nepveu, » vous faittes trop de despense; assurément, vous » vous ruinerez. — Mon oncle, » respondit Vandy, « comment me ruinerois-je, si vous, qui avez plus » d'esprit que moy, n'avez pu venir à bout de me » ruiner? » Un gentilhomme de ses voisins luy demandoit une attestation pour faire declarer son frere fou : « Mais, Monsieur, » luy disoit-il, « donnez-la-moy » bien ample. — Je vous la donneray si ample, » respondit Vandy, « qu'elle pourra servir pour vostre frere » et pour vous. » Il estoit un homme fort froid, et il ne sembloit pas qu'il songeast à ce qu'il disoit. Un jour qu'il disnoit chez ce mesme comte de Grandpré, on servit devant luy un potage où il n'y avoit que deux pauvres soupes qui couroient l'une après

* Claude de Joyeuse, comte de Grandpré.

l'autre; Vandy voulut en prendre une; mais comme le plat estoit fort grand, il faillit son coup; il y retourne et ne peut l'attraper; il se leve de table et appelle son valet de chambre : « Un tel, tire-moy mes » bottes.—Que voulez-vous faire, mon cousin? » luy dit M. de Joyeuse*, « je croy que vous estes fou.— » Souffrez qu'il me debotte, » dit froidement Vandy, « je veux me jetter à la nage dans ce plat pour at- » trapper cette soupe. »

Antoine François de Joyeuse, sieur de Saint-Lambert.

Il estoit brave, mais il n'alloit jamais à la guerre sans donzelles, et il disoit ordinairement : « Point de » putains, point de Vandy. » On dit qu'estant à une foire de village, il y rencontra une mignonne qu'il avoit entretenüe autrefois; il en vouloit user à la maniere de Diogene, qui plantoit des hommes en plein marché; la demoiselle le rebutta : « Hé quoy? » luy dit-il, « ne sçait-on pas que tu f— et moy aussy ? » Il avoit espousé une niepce du mareschal de Marillac[1].

[1] Un jour qu'il avoit deux poulains dans ses chausses, en dansant au bal, une de ses emplastres tomba; la dame qu'il menoit lui dit par malice : « Monsieur, ramassez vostre emplastre. » Luy effrontement met la main dans sa brayette, tire l'autre emplastre et en la monstrant dit tout haut : Madame, il faut que ce soit la vostre, car voicy la mienne. »

Le cardinal de Richelieu voulut qu'il fist son testament; luy s'en defendoit, disant qu'il n'avoit pas de bien; enfin l'Eminence l'emporta. « Escrivez donc, » dit-il, « je donne mon ame à Dieu, mon corps à la » terre, ma femme et mon filz à Monsieur le Cardinal (il fut son page), » et mes filles au public (*a*).

Une fois qu'il venoit de la guerre avec un de ses amys, il luy dit: « Nous irons descendre chez une dame bien faitte, avec laquelle vous » verrez que je ne suis pas mal; mais je n'en suis point jaloux; je vous

(*a*) *Mots biffés :* Mon corps au diable, mon filz à Monsieur le Cardinal et ma fille public.

» laisseray ensemble avant que vous en partiez : vous pousserez vostre » fortune. » C'estoit chez sa femme qu'il fut descendre ; il luy presenta cet amy. On disna : après le disner, il entra avec elle dans un cabinet, et en suitte il s'alla promener dans le jardin. Cet homme, demeuré seul avec elle, se mit à luy en conter, et après il luy voulut baiser la main. « Monsieur, pour qui me prenez-vous ? — Hé, Madame, M. de Vandy » m'a tout dit. » Enfin, elle fut contrainte d'appeller Vandy par la fenestre. Cet homme, voyant qu'on l'avoit fait donner dans le panneau, monta à cheval et s'enfuit.

Voyant passer deux filles assez jolies il leur monstra — en bon estat. « Vrayment, » dit l'une d'elles, « voylà bien de quoy ! si j'estois homme » et que je n'en eusse pas plus que cela, je le donnerois au chat. »

Une autre fois qu'il couroit la poste, en passant par Lyon on l'obligea à aller parler à feu M. d'Alincourt pere de M. de Villeroy qui exerçoit cette petite tyrannie sur les courriers. Il y fut. M. le Gouverneur, sans autrement le saluer, lui dit : « Mon amy, que disoit- » on à Paris, quand vous en estes party ? — Monsieur on disoit ves- » pres. — Je demande ce qu'il y avoit de nouveau ? Des pois verts, » Monsieur. » Alors se doubtant que ce n'estoit pas ce qu'il pensoit, il luy oste son chapeau et luy dit : « Monsieur, comment vous appellez- » vous ? — Cela n'est pas reglé : » reprit Vandy, « tantost mon amy, » tantost Monsieur. » Et il s'en va. On dit après à M. d'Alincourt qui c'estoit ; il envoya après, mais en vain, Vandy le laissa là pour ce qu'il estoit.

COMMENTAIRE.

I. — P. 399, lig. 22.

On servit devant luy un potage où il n'y avoit que deux pauvres souppes...

C'est-à-dire deux tranches de pain. Autrefois chacune de ces tranches s'appeloit une soupe. Dans l'ancienne *Chronique de Reims* publiée par mon frère Louis Paris, on voit Philippe-Auguste, la veille de la bataille de Bouvines, distribuer à chacun de ses grands barons une soupe du potage servi devant lui. Nous avons oublié l'acception veritable et nous disons une soupe au vermicelle, au riz, pour un *potage* ou *bouillon*. La boutade de Vandy prouve qu'au XVII[e] siècle et dans les meilleures maisons, les convives pêchoient eux-mêmes dans la

soupière. L'usage de la louce ou grande cuillère de service ne fut introduit qu'un peu plus tard. Coulanges, vers 1680

Jadis le potage on mangeoit
Dans le plat, sans ceremonie,
Et sa cuiller on essuyoit
Souvent sur la poule bouillie.
Dans la fricassée autrefois
On saussoit son pain et ses doigts.

Chacun mange presentement
Son potage sur son assiette;
Il faut se servir poliment
Et de cuiller et de fourchette,
Et, de temps en temps, qu'un valet
Les aille laver au buffet.

Vandy avoit epousé en 1617, Innocente de Marillac, fille de Louis de Marillac sieur de Farinvillers, conseiller au Parlement et frère utérin du Maréchal.

II. — P. 401, lig. 16.

Que disoit-on à Paris quand vous en estes party...

Dans une autre historiette, des Réaux attribue les mêmes reparties au comte de Clermont-Lodeve. On les a mises ensuite sur le compte du duc de Roquelaure dans le *Momus françois.* Ce sont des facéties plus vieilles que Clermont-Lodeve ou Vandy, à l'occasion de cette question favorite des provinciaux aux gens qui viennent de la capitale: *Eh bien! que dit-on à Paris?*

III. — Fin.

Jean d'Aspremont sieur de Vandy, etoit frère de l'aimable mademoiselle de Vandy, Catherine d'Aspremont, dame d'honneur de Mademoiselle. Nous en avons déjà parlé plus d'une fois. La maison d'Aspremont une des plus grandes et des plus anciennes de Lorraine n'hésitoit pas à reconnoître pour premier ancêtre le consul Aétius, vainqueur d'Attila. De là, par nombreuses alliances avec des princesses de Grèce, de Russie, de Bavière et de Lombardie, elle etoit arrivée en Lorraine où elle avoit daigné s'établir. Je crois qu'il en existe encore plusieurs rameaux.

CCCLXXVII.

D'OLIZY.

(*Michel Larcher, sieur d'Olizy, bailli de Vermandois.*)

D'Olizy, qui se fait appeller le marquis d'Olizy, est filz du feu president Larcher[1]. Ce n'est pas par ses grandes armes qu'il est devenû marquis : son plus bel exploit, c'est d'avoir enlevé une garce * qu'il appelle sa femme et qu'il veut que tout le monde reconnoisse pour telle. Cette marquise de nouvelle edition est fille d'un boulanger ou meunier de Metz ; elle a eu deux marys ; le premier estoit chirurgien, le second valet de chambre de Barradas. La presidente Larcher * qui vit que ce garçon estoit amoureux de cette creature, la fit mettre dans un convent ; mais son filz luy fit tant de protestations que jamais il ne verroit cette femme qu'elle la fit sortir. Aussytost, il l'enmeina en Champagne, où il prit le nom de marquis d'Olizy ; c'est une terre qui luy appartient, et qui est auprès de Rheims. Il y a un an et demy[2] que le Conseil de ville luy donna la commission de faire

Françoise Martin.

Françoise Mangot, fille d'Anne Mangot, sr de Villarseaux, doyen des maîtres des Requêtes

[1] President des Comptes*.

[2] 1656.

Pierre L., sr d'Ormoy, mort en juillet 1654.

rompre tous les ponts et tous les guays de la riviere de Vesle, afin d'empescher les courses de la garnison de Rocroy. On en fit cette chanson, où l'on suppose qu'il se fait presenter au lieutenant de ville[1] par Godinot, son fermier : on accuse le vicomte du Bac de l'avoir faitte.

CHANSON.

(Godinot parle.)

Afin de vous tirer de peine,
Noble senat de Bestisy[2],
Voicy ce brave capitaine,
Jean Larcher, marquis d'Olizy ;
C'est un homme, je vous respons,
Pour rompre ponts,
Pour rompre ponts, guays et passage,
Adroit, vaillant, prudent et sage.

(Le Lieutenant de ville respond.)

S'il soulage nostre destresse,
Il sera bien récompensé :
Qu'il donne ordre au Moulin-l'Abbesse,
Cuissat, Macot et Compensé,
Jonchery, Brueil et Courlandon,
Auprez d'Ormond,
Au Roland, Courville et Villette[3],
Au pont d'entre Fisme et Fimmette.

(Le Marquis parle.)

Desormais la ville du Sacre
Ne craindra plus les ennemis ;

[1] C'est comme le maire.

[2] Pour se mocquer du Conseil de ville, il appelle Rheims, du nom d'un petit village qui est tout contre.

[3] Tous ces lieux ont des ponts sur la riviere de Vesle.

J'en ferois un trop grand massacre,
Si en campagne ils s'estoient mis ;
Montal [1], quoyque homme de grand cœur,
Mourroit de peur ;
Et Caillet [2] trembleroit dans l'ame
S'il voyoit l'acier de ma lame.

(Le Lieutenant de ville parle.)

Loüons de Dieu la providence
Qui pourvoit à notre besoing,
Suscitant pour nostre defense
Un marquis digne d'un tel soing.
Par saint Nicaise et saint Remy [3],
Mon cher amy,
Nous prions Dieu que vostre garce
Vous face belle et ample race [4].

[1] Gouverneur de Rocroy.
[2] Receveur des contributions pour Monsieur le Prince.
[3] Les Patrons de Rheims.
[4] Couplet :

Marquise, meusniere,
On dit que vostre espoux
Vous trouve un peu fiere
Et se lasse de vous;
Si cette ardeur estrange
Prenoit jamais fin,
Comme enfin
Tout amant change,
Vous pourriez bien retourner au moulin.

COMMENTAIRE.

I. — P. 403, lig. 9.

Cette marquise est fille d'un boulanger ou meunier de Metz...

Dans un pamphlet intitulé : *Livres nouveaux*, à la Bible d'or, rue Saint-Jacques, 1687, on mentionne : « Avertissement sur le mariage et » sur le choix qu'on doit faire d'une honneste femme, par le sieur

» d'Olisy, et le sieur de Bligny Pargnon ; avec l'epigraphe : *Nos femmes* » *sont des Dianes qui nous ont reduit à la formè d'Actéon.*— Des bons » moyens d'estre p.— en jeunesse, et marquise en vieillesse, par le » sieur d'Olizy. »

Olizy est une terre à trois lieues et demie de Reims, vers Chastillon-sur-Marne. Le château est à peu près détruit.

II. — P. 403, lig. 20.

Le Conseil de ville luy donna la commission de faire rompre les ponts... afin d'empescher les courses de la garnison de Rocroy...

Montal ou Montaldo, gouverneur de Rocroy pour les Espagnols, mettoit alors à contribution toutes les villes de Champagne à l'exception de Reims. Pour empêcher ces courses, le comte de Grantpré, lieutenant du Roy en la province, se posta sur la rivière d'Aisne, et le Conseil municipal de Reims leva une milice qui alla se poster à Sillery, Sept-Saulx, au Pont-l'Archevêque, à Maco et à Courlandon, pour empêcher l'ennemi de passer la Vesle sur ces ponts-là. (Voy. *Marlot, hist. de Reims*, edit. de 1846, tom. IV, p. 602.) Cuisset, autre nom mentionné dans la chanson, est un moulin qui devint, un siècle plus tard, le théâtre des crimes de la *Grande-Jannette.*

III. — P. 405, lig. 19, note 4.

Ce dernier couplet, ajouté plus tard sur les marges et d'une autre main que celle de des Réaux, se retrouve dans le Recueil manuscrit des poésies de Maucroix que conserve la bibliothèque de Reims. Il est sans doute de Maucroix.

Le marquis d'Olizy mourut sans postérité le 15 novembre 1709, ayant, après la mort de Françoise Martin, pris pour femme veritable Simonne de Blanchebarbe.

CCCLXXVIII. — CCCLXXX.

MADEMOISELLE ET MADAME DE MAROLLES

ET SAINT-ANGE.

(*Magdelaine Claire de Lenoncourt, Mademoiselle de Marolles, fille d'Antoine de Lenoncourt dit le Marquis de Marolles, et de Louise Isabelle d'Angennes-Maintenon.*)

Un gentilhomme de devers Chartres, nommé Marolles, qui se disoit de la maison de Lenoncourt de Lorraine, mais que ceux de Lenoncourt desavoüoient, disant que c'estoit une branche de bastards, espousa une sœur de M. du Fargis de la maison d'Angennes*. On luy donna cette fille parce qu'elle n'avoit guères de bien; il en eut un garçon et une fille. Le garçon*, comme nous verrons en suitte, est mort gouverneur de Thionville.

Louise-Isabelle d'Angennes-Maintenon, mariée en 1602.

Lenoncourt, dit le marquis de Marolles, tué devant Mucy en Lorraine, en 1635.

La fille fut fille d'honneur de la feu Reyne-mere; c'est une personne adroitte et ambitieuse, mais mediocrement jolie[1]. Sa mere ayant tiré de M. le mar-

[1] Elle logea un temps chez Mme d'Aumont, la veuve; elle est d'Angennes. Cette fille estoit si fiere qu'elle appelloit une femme de soixante-dix ans* *ma cousine*. Enfin la bonne femme aima mieux l'appeller *Mademoiselle*, afin qu'elle l'appellast *Madame*.

C.-à-d. Mme d'Aumont, qui l'appeloit et pouvoit l'appeler ainsi.

quis de Rambouillet vingt-huict mille escus pour un compte de tutelle dont le Marquis son pere estoit chargé, elle fit si bien que toute cette somme fut pour elle seule. M. du Fargis*, depuis la mort de son filz qui fut tué à Arras, fit je ne sçay quelle affaire à la Cour; elle en tira tout le profit : cela alla à quarante mille livres.

Charles d'Angennes, sieur du Fargis, père de Charles, tué devant Arras, 2 août 1640.

Pour satisfaire son ambition, il luy falloit un tabouret : elle caballe pour espouser le vieux Boüillon-la Marck, veuf pour la seconde fois[1]*. Mais la Boulaye*, son gendre, le desabusa, et luy fit espouser une femme[2] hors d'age d'avoir des enfans*. Nostre pucelle en pensa enrager, et fut si folle que de solliciter pour empescher que cette femme n'eust le tabouret, disant que M. de Boüillon n'estoit pas receû au Parlement. Elle ne se rebutte point, et voulant à toute force avoir un brevet, elle espouse le filz aisné du duc de Villars* (le pere n'estoit pas mort encore); c'est un ridicule de corps et d'esprit, car il est bossû et quasy imbecile, et gueux par-dessus cela[3].

Henry-Robert de la Marck, dit le duc de Bouillon.

Maximilien Eschalart, marquis de la Boullaye, marié à Louis de la Marck, 27 janvier 1633.

En avril 1645.

Louis-François de Brancas.

Elle ne l'eut pas plus tost espousé qu'elle fait faire

[1] Pour y parvenir, elle luy fit accroire que Monsieur d'Orléans, à qui M. du Fargis, son oncle, avoit esté, luy tesmoigneroit qu'il le souhaittoit, et qu'en recompense, il prendroit ses interests contre la maison de la Tour, pour luy faire r'avoir Sedan. Un jour qu'elle avoit espié qu'il n'y estoit pas, elle envoya un valet de pié de sa connoissance, qui demanda M. de Boüillon, et dit que Monsieur d'Orléans le venoit voir pour luy parler de ce mariage qu'il sçavoit. « Il n'y est pas, » dit-on.— « Je m'en vais donc, » reprit-il, « avertir qu'il n'avance pas. » Le bonhomme prit cela pour argent comptant.

[2] Mme de la Mazeliere, sœur ou belle-sœur de M. de Beuvron*.

Françoise d'Harcourt, fille de Pierre marquis de Beuvron, née en 1659, veuve de François, marquis de la Mazeliere.

[3] Voicy comme elle s'y prit. Elle se servit d'un prestre de Saint-Paul qui le connoissoit; et comme il estoit en grande necessité, il se

une procez à M[me] d'Aiguillon, au nom du bonhomme de Villars : elle en tire quarante mille escûs. Depuis la mort du pere, elle a fait recevoir son mary duc et pair au parlement d'Aix*, comme le bonhomme l'avoit esté par le credit de sa femme*; et a si bien caballé à la Cour qu'elle a trouvé moyen de faire joindre la pairie au brevet, car il n'y avoit que Duc simplement; car le cardinal de Richelieu ne put se resoudre à faire un si pauvre homme* duc et pair.

15 fév. 1657.

Histor., t. I, p. 213

Georges de Villars, le beau-père de M[lle] de Marolles.

La voylà assise au Louvre comme les autres[1]. Elle a trouvé moyen, depuis la mort de son frere, d'estre co-tutrice de ses nepveux. Pour cela elle a eu raison, car c'est une estrange creature que la veuve.

M[me] DE MAROLLES. *(Isabelle-Claire-Eugenie de Cronemberg).*

M[me] de Marolles est d'une bonne maison du Luxembourg. Son mary*, qui a esté gouverneur de Thionville, depuis qu'elle fut prise, jusqu'à sa mort, ayant assez de bien ne regarda qu'à l'alliance et à la personne. « Je ne veux, » disoit-il, « qu'une bonne femme » et qui m'aime bien. » Celle-cy le haït et fut fort coquette[2].

Joachim de Lenoncourt, dit le marquis de Marolles, frère de la jeune M[me] de Villars.

laissa charmer à quatre-vingt mille livres qu'elle pouvoit avoir pour tout bien.

[1] Elle disoit de M[lle] de Rambouillet, qui l'appelloit *ma cousine :* « Je » ne sçay pourquoy M[lle] de Rambouillet prend plaisir à m'offenser. » La feu duchesse de Villars*, ne fut jamais assise au Louvre que deux ou trois fois. Elle y alloit rarement.

M[lle] d'Estrées.

[2] Un jour elle entra quasy toute nüe dans la chambre d'une dame qui l'estoit venüe voir, et luy dit : « Je viens de faire le plus agréable » songe du monde; j'ay songé que M. de Marolles estoit mort, et que » j'estois accouchée d'un garçon. Ce sont les deux choses du monde » que je souhaitte le plus. »

Sa premiere galanterie fut avec le chevalier de la Sausserye, gentilhomme normand, fort bien fait, fort brave, mais fort brutal. Le second, et qui a fait tout autrement du bruit, fut une espece de filou de Paris, filz d'un tireur d'armes, mais bien fait de sa personne : il s'appelle Saint-Ange. Charmoye l'avoit employé pour enlever Mlle de Sainte-Croix des Filles-Dieu *[1]; et se refugia avec luy à Thionville[2]. D'abord, Saint-Ange n'avoit aucune inclination pour elle, mesme on dit qu'il la haïssoit; mais estant demeuré seul à Thionville (car Charmoye fut receû à Luxembourg au bout de quelque temps, tandis que son affaire s'accommodoit), faute donc de meilleur employ, Saint-Ange s'avisa de profiter de la bonne volonté que Madame la Gouvernante avoit pour luy; mais M. de Marolles s'estant douté de quelque chose, le chassa de sa place *. En effect, le galant n'y revint qu'après la mort du Gouverneur, qui fut tué en reconnoissant le chasteau de Mussy. M. Fabert, gouverneur de Sedan, prit soing des affaires et de la conduitte de Mme de Marolles, comme amy de son mary, et fit dire à Saint-Ange que, s'il ne (se) retiroit, il le feroit jetter dans les fossez. Saint-Ange n'alla pas loing, il attendit la dame où elle le fut trouver. Là ils se gouvernerent si bien que toute la ville en fut scandalizée. En suitte ils se rendirent à Paris : elle se logea au fauxbourg Saint-Germain, d'où elle fut chassée

28 mars 1648.

De la place de Thionville.

[1] Voyez la *Régence**.

[2] Car Mlle de Marolles, à cause de M. du Fargis, estoit toute* de chez M. d'Orléans.

Les *Mémoires de la R.*

Etoit tout à fait de la maison.

par les officiers du bailliage, comme une femme de mauvaise vie. Saint-Ange prend le train de la battre; elle en fut un jour si maltraittée qu'elle en rend sa plainte par-devant le lieutenant criminel et demande permission de faire informer contre luy; mais l'amant luy ayant demandé pardon, elle s'en desista, et declara que tout ce qu'elle avoit dit estoit faux.

Il y eut bientost quelque nouvelle rumeur; car les jeunes gens de Paris estant receûz chez la dame, Saint-Ange fut jaloux : il fit insulte un jour à quelques-uns, et jetta mesme le chapeau de l'un d'eux par la fenestre, jurant qu'après avoir depensé vingt mille escûs auprès de Mme de Marolles, il ne souffriroit pas que des nouveaux venûz luy coupassent l'herbe sous le pié. Cette femme fut outrée de cette insolence : elle rompt avec luy et luy defend de mettre jamais le pié chez elle. Un jour, comme elle sortoit, il se jette dans son carrosse : « Je ne vous quitteray point » que vous ne m'ayez pardonné. » Pour s'en delivrer, il fallut luy dire qu'elle luy pardonnoit; mais il n'estoit pas à quatre pas qu'elle luy cria : « Coquin! je te » feray donner cent coups de baston. » Il court après et se rejette dans le carrosse. Il fallut pardonner encore une fois. Comme elle en estoit fort embarrassée, car il a gaigné tous ses gens, quelqu'un luy dit : « Mettez-vous dans un convent. — O! » respondit-elle, « je m'y ennuyerois. » Enfin, elle s'en plaignit aux mareschaux de France, qui defendirent à Saint-Ange d'aller chez elle. Elle se rüine tout doucement.

Elle eut en suitte un jeune fou, nommé Tierseville,

pour galant. L'esté passé, un soir que les vingt-quatre violons estoient chez Dorat*, conseiller, c'est dans l'Isle où elle logeoit alors, elle y alla avec une madame de Guedreville[1], grande estourdie, femme d'un maistre des Requestes, qui estoit sa voisine. Tierseville demeure dans le carrosse avec elles*, Gareau, Beauveau, Montmeige et autre jeunesse qui avoient fait la desbausche avec luy, montent; c'estoit à Gareau à prendre une femme pour danser, quand on donna l'ordre aux violons d'aller joüer à la pointe de l'Isle. Les voylà en colere de cela; ils descendent*, coupent les estuys qu'ils trouvent sous la porte, tirent des coups de mousquetons dans les fenestres, penserent blesser Fercourt* qui en eut dans son chapeau, battirent un capitaine d'infanterie qui leur pensa dire quelque chose; et Tierseville, sorty du carrosse pour avoir sa part de la folie, crioit à Mme de Marolles; « Madame, on devoit vous en-» voyer demander l'ordre; c'estoit à vous à faire » aller les violons où vous voudriez. Mais comman-

Joseph Dorat, sr de la Barre.

Sans doute pour entendre les violons en plein air.

De l'appartement de Dorat.

Fils du président Perrot.

[1] Cette Guedreville est femme* d'un maistre des Requestes, nommé Tierseau*: elle est laide, mais elle fait ce qu'elle peut pour plaire. Ç'a esté une des premieres qui s'est avisée d'aller à la chasse à cheval, mais d'une sotte maniere, point galamment du tout. Elle se mesle de faire du burlesque, et sa grande ambition est d'avoir des galans. On conte que, faisant semblant d'aller à la campagne trouver son mary, elle renvoya, dez Palaiseau, le carrosse d'une de ses amies, disant: « Celuy de M. de Guedreville me viendra prendre. » Après, elle s'habilla en homme avec sa demoiselle, et prit la poste pour aller voir un galant qui estoit malade, je ne sçay où. Au bout de quelques jours elle revient à Palaiseau, et mande à son mary qu'il luy envoye un carrosse, et le va trouver. Mais cet exercice violent et peu accoustumé luy causa une bonne maladie. Je ne voudrois pas asseurer que cela fust

Il faudroit *fille*.

Marie Thiersault, morte 2 octob. 1685.

» dez, Madame, on fera main basse. » Elle, au lieu de s'en aller et d'emmener ces ivrognes, alla à la pointe de l'Isle : ils trouvent quelques violons qui revenoient : ils commandent à leurs gens d'en jetter un dans l'eau. Cet homme eut le sens, comme on le vouloit jetter, de donner un coup de pié au quay et mit l'espée à la main ; Beauveau va à luy et se coupe les doits en la luy ostant ; mais il blesse dangereusement le pauvre menestrier, qui en a pensé mourir. Après avoir fait ce bel exploit, la raison leur revint : ils se vont tous mettre à genoux devant Dorat, qui leur pardonna. Ils n'oserent pas trop se monstrer tandis que le violon, qui estoit domestique du comte du Lude, fut en danger ; après, la chose s'accommoda, mais on les hüa partout.

A Tierseville succeda un nommé Cadillac ; elle les eut tous deux en mesme esté. Un jour qu'il estoit avec un de ses amys, le chevalier de Roquelaure y amena Saint-Ange ; cela surprit tout le monde. Ce coquin, à un quart d'heure de là, se mit à la traitter de coureuse. Cadillac et son amy furent assez sages. Le lendemain, Petit-Marais[1] alloit appeller le chevalier de Roquelaure, quand il le trouva en chemin pour aller demander pardon à Cadillac. Le mares-

bien vray ; mais voicy pourquoy on l'a dit (et) cette histoire-là s'est contée. On a veû cette femme malade dans ce temps-là, et on sçavoit qu'elle avoit dit que, pour estre plus tost à Paris, à la mort de sa mere qui mourut un peu après, elle avoit pris la poste pour arriver plus promptement ; d'ailleurs elle est assez estourdie pour tout croire d'elle.

[1] Petit-Marais, filz de de Bar, cy-devant l'abbé de Bar.

chal de l'Hospital les accommoda; mais, pour Saint-Ange, il dit qu'il le vouloit faire chastier.

Enfin cette femme se descria d'une telle façon, qu'un garçon de la Cour, nommé Toré, allant derrière elle aux Tuilleries l'automne dernier, disoit tout haut : « Mais ne suis-je pas bien miserable! Je n'ay » demandé la courtoisie à Mme de Marolles qu'à la » quatriesme visite, et elle m'a refusé[1]. »

[1] Depuis elle a espousé Saint-Ange, quoyqu'il eust la verolle d'une telle sorte qu'elle luy mangeoit le nez. Au bout de l'an, il prit la peine de se faire roüer. Ce fut Mme de Villars qui le fit prendre. On dit que sa femme disoit : « Va, console-toy; si on te roüe, je te promets que, » pour les faire enrager, j'espouseray encore un filou. » Il y avoit de quoy en faire roüer une douzaine. Il avoüa qu'il s'estoit servy de charmes pour la reduire à l'espouser. Ils faisoient le plus enragé de menage qu'on ayt jamais fait; ils se caressoient dix fois et se battoient autant de fois en un jour. Retiré à l'hostel de Chaune à cause que son frere est escuyer de ce duc (c'est un honneste garçon), il en usoit le plus familierement qu'on sçauroit s'imaginer; il traittoit tous ses amys, il ivroignoit, il grondoit les gens, etc.; il vouloit que M. de Chaune non-seulement le nourrist, mais payast le chirurgien qui le pansoit de la verolle; le nez luy tomboit, il y avoit un emplastre. Enfin il fallut sortir, car il avoit esté assez insolent pour dire que Mme de Chaune ne devoit point passer devant sa femme, qui estoit cent fois de meilleure maison qu'elle; il est vray qu'elle est niepce de l'archevesque de Treves, de la maison de Cronebert, une des meilleures d'Allemagne.

Il y alla bien des gens par curiosité pour le voir faire; car à tout bout de champ il luy prenoit des fantaisies de voir, et cela en conversation, comme il feroit sur la croix Saint-André, et il rangeoit des siéges dans la maniere qu'il falloit pour cela, puis se couchoit dessus. Il ne fit pourtant pas la plus belle fin de pendû qu'on pouvoit faire.

Son frere l'avoit fait recevoir à l'hostel de Vitry. Par jalousie, il fut si sot que d'aller voir aux Minimes si on cajolloit sa femme, et il fut surpris au sortir. Il luy avoit dit devant : « Avec vos coquetteries, vous me » ferez prendre. » Une fois, comme il estoit à l'hostel de Chaune, cette femme s'amusoit à chanter avec le frere de Saint-Ange; cela le fascha, il luy donna un soufflet, et courut après son frere avec ses pistollets pour le tuer. Cela n'empescha pas que ce garçon, quand il le vit en

danger d'estre condamné, n'allast à la Cour pour avoir sa grace : il vendit pour cela tout ce qu'il avoit.

De l'hostel de Chaune Saint-Ange fut à l'hostel de Vitry comme j'ay dit, par le credit du president de Chevry *, à la priere d'un commis du feu President, qui est parent de ce fripon. Dez la premiere fois qu'il vit le President, il luy dit : « Monsieur, si vous avez quelque en- » nemy, je vous promets de l'aller poignarder dans son lict; M. de » Vitry est broüillé avec M. de Bournonville pour le gouvernement de » Paris : je l'assassineray où il voudra. » Le President fut si surpris de cela qu'il ne sceût que luy respondre. Mme Pilou dit que Mme de Marolles a fait ouvrir Saint-Ange pour sçavoir de quoy il est mort : la verité est qu'elle a voulu sçavoir s'il avoit le dedans gasté de la verolle, elle croyoit que cela ne luy auroit gasté que la teste. Il avoit le nez demy-mangé. Elle fit embausmer son cœur, à qui elle fit comme une espece de chapelle ardente, et un prestre y disoit nuict et jour quelques prieres, et elle couchoit en mesme lieu. J'ay appris que Mme de Villars ne l'a entrepris qu'à cause qu'elle vouloit avoir de luy quelque chose, à quoy il ne consentoit pas; et que depuis elle l'a eu de la Cour.

Histor., t. I, p. 421.

COMMENTAIRE.

I. — P. 410, lig. 6.

Charmoye l'avoit employé pour enlever Mlle de Sainte-Croix des Filles-Dieu.

Cette tentative d'enlèvement qui fit l'occupation de Paris pendant longtemps, eut lieu le 24 mars 1648 ; elle est racontée assez exactement dans Dulaure, *Histoire de Paris*, tom. II, p. 401, edit. de 1823. Le couvent des *Filles-Dieu* etoit construit sur l'emplacement du *Passage du Caire*. L'auteur de l'*Enfer burlesque*, 1649, traduit ainsi le vers de l'*Enéide* dans lequel Enée cueille le rameau d'or :

Corripit extemplò Æneas, avidusque refringit
Cunctantem....

Il crut dans son impatience
Qu'elle pourroit luy resister,
Tellement qu'il la fit haster.
Il craignoit, s'il l'eust courtisée,
Qu'elle ne se fust avisée
De demander quelque ruban,
Son manchon, sa coiffe ou son gan,
Et tout ce dont la moins coquette
Manque, quand la partie est faitte.

Crainte de ses empeschemens,
Il l'emporta sans complimens,
D'une façon plus incivile
Que Charmois n'enlève une fille...

Suzanne de Vipart, fille de Guillaume de Vipart marquis de Sainte-Croix, paroît être sortie du couvent des Filles-Dieu en 1651.

L'aimable et riche Sainte-Croix,
Que jadis le sieur de Charmoix
Voulut par force et par contrainte
Enlever d'une maison sainte...
Par prevoyance et par amour,
S'en va, dit-on, au premier jour,
Devant prestre et devant notaire,
Epouser Monsieur Montataire.
(Loret, Lettre du 18 juin 1651.)

Elle epousa effectivement Louis de Madaillan de Lesparre marquis de Montataire, duquel elle eut Louis de Madaillan de Lesparre, le célèbre marquis de Lassay. Au mois de septembre 1652, la petite vérole lui enleva une partie de sa grande beauté, et Loret a raconté cette disgrace d'une façon agréable dans la *Muse* du 15 septembre. La belle terre de Sainte-Croix où vécut longtemps Lassay, est entrée par héritage dans la maison de la Guiche, et appartient aujourd'hui à Mme la comtesse de Chastenay née la Guiche, si justement vantée pour l'étendue de son esprit et l'agrément de sa conversation.

II. — P. 412, lig. 1.

Un soir que les vingt-quatre violons estoient chez Dorat, le conseiller, elle y alla avec une madame de Gueudreville... femme d'un maistre des Requestes nommé Tierseau...

Joseph Dorat, sieur de la Barre, reçu au Parlement le 7 août 1637, mort d'apoplexie le 11 avril 1669. Lettre de Guy-Patin du 26 avril.

— Ici, des Réaux vouloit sans doute ecrire : « Cette madame de » Gueudreville est *fille* d'un maistre des Requestes nommé Tierseau. » et non pas « est *femme.* » Marie Thiersault, fille de Pierre Thiersault sieur de Conches et de Neufchelles, conseiller à la Cour des Aides et maître des Requestes, epousa Sebastien Dubois, sieur de Gueudreville, reçu maître des Requestes en 1653, et mort en 1692.

La duchesse de Brancas, Mlle de Marolles, mariée en décembre 1649, mourut avant son mari, le 16 août 1661. Mme de Marolles, sa belle-sœur, eut deux enfants de son premier mariage : 1° Louis Anne de

Lenoncourt, dit le *marquis de Marolles,* mestre de camp, mort sans alliance en 1665, et Marie Sidonie de Lenoncourt, qui ne devoit pas dégénérer de la vertu de sa mère. Cette deuxième demoiselle de Marolles eut deux maris : Charles de Champlais, marquis de Courcelles, et Jacques Gauthier, sieur de Tilleul, en Normandie. M. Walckenaer a pris la peine de raconter, dans ses *Études sur Mme de Sévigné,* les aventures assez vulgaires de la marquise de Courcelles ; et M. Charles Pougin, ancien clerc de l'École des Chartes, vient de donner une jolie edition des lettres de cette femme qui ne méritoit pas, à notre avis, que des gens d'esprit et de mérite parlassent aussi longtemps d'elle.

CCCLXXXI.

BASIN DE LIMEVILLE.

(*Jean Bazin sieur de Limeville, contrôleur de la Cavalerie légère en deçà des monts, secrétaire du Roi; fils d'Isaac Bazin, sieur de Cumont, avocat au Parlement; mort en* 1645.)

Basin, sieur de Limeville, estoit d'une bonne famille de Blois; il se mesloit de quelques affaires de change, mais peu des affaires du Roy : peut-estre a-t-il eu part en quelques fermes. Il avoit des lettres et ne manquoit point d'esprit; il se connoissoit fort bien aux medailles et en avoit assez bon nombre; mais après qu'il en avoit acheplé quelqu'une, on ne la voyoit plus, si ce n'estoit durant quelques jours qu'il la portoit dans son gousset; car une fois qu'elle entroit dans son cabinet, elle n'en sortoit jamais, et on n'avoit garde de l'y aller chercher. De sa vie, corps de chrestien n'est entré dans ce cabinet. Je diray tout ce qu'on y trouva après sa mort.

Ce n'estoit pas la seule bizarrerie de cet homme; sa grande avarice et l'aversion qu'il avoit pour les chiens luy avoient broüillé le crane : il disoit qu'ayant veû de ses amys mourir enragé, pour avoir esté

mordû par un chien qui l'estoit, il avoit conceû une telle horreur pour ces animaux, qu'il ne les voyoit jamais sans trembler. Pour cela il ouvroit tousjours les portes par le haut, autant qu'il pouvoit, parce que les chiens ne pouvoient atteindre jusques là : il ne se mettoit jamais que sur des escabeaux, à cause que les chiens ne s'y couchoient pas; et, dans les hostelleries, il se faisoit un lict d'un drap avec des tirefonds qu'il attachoit au plancher. Il alla à un tel excez (car, comme il avoit naturellement de la pente à la folie, il se faisoit gentil garçon de plus en plus), qu'il ne vouloit pas qu'on le touchast en parlant à luy; et pour son manteau, il le mettoit tousjours luy-mesme tout droit sur un escabeau, l'appuyant contre la muraille, de peur qu'un chien ne se couchast dessus. Un jour que, par grand miracle, il demeura à disner chez mon pere, car il disnoit tousjours chez luy, par malice je fis signe à six laquais tout à la fois de luy prendre son manteau. Jamais pauvre homme ne fut si empesché; quand il en repoussoit un, un autre venoit; enfin, après en avoir bien ry, je les escartay tous, et il mit tout à son aise son manteau sur un volet.

Des laquais luy firent bien pis à Charenton : comme il tenoit la boiste des pauvres à la porte, car il a esté ancien * toute sa vie, ils prirent un gros chien qu'ils luy firent passer par-derrière entre les jambes : il en pensa tomber en foiblesse. Il estoit surpris de toutes choses; il vivoit dans une eternelle defiance, aussy ne conclüoit-il que le plus tard qu'il pouvoit. Il disoit

* Ce sont les marguilliers chez les protestans.

que c'estoit une folie que d'aller en chaise, parce que la chaise pouvoit estre renversée, et une verriere se rompre et vous venir crever un œil.

Grimassier s'il y en eut jamais au monde, il ne faisoit point de cas des choses si on ne faisoit bien des façons. Il me demanda un jour à emprunter je ne sçay quoy, qui n'estoit point rare du tout, c'estoit un imprimé; je fis bien des ceremonies, et je luy fis promettre qu'il me le rendroit le soir, qu'il ne le monstreroit à personne, et qu'il me le renvoyeroit au mesme estat qu'il l'auroit receû : il prit cela si fort au pié de la lettre que, pour faire un pacquet qui fust tout pareil au mien (je le luy avois envoyé cachetté), il y fut une grande heure, et il y employa trois fueilles de papier : c'estoit beaucoup pour luy, qui estoit mesquin à un (tel poinct que) jusques à l'heure de la Place au Change, il se tenoit au logis, avec un pantalon de toile sur un vieux pantalon de ratine, des pantoufles du palais, un vieux pourpoint noir avec des gants ou plustost des brassards qui luy venoient jusqu'au coude, pour garantir ses mains de toucher ce que les chiens auroient touché. Son habit ordinaire estoit de drap, sans rubans ny aiguillettes, avec des bouttes* à petites genoüillieres et à pont-levis sur ce pantalon de toile, et un chapeau qui sembloit demander qu'on l'envoyast à la teinture; les cheveux assez courts, mais esbouriffez; sa teste ressembloit justement à ces bonnets pelus de Hollande.

Ou bottes.

Je luy ay veû faire un voyage à cheval, de Paris à Blois, en l'estat que je vous le represente, avec un

manteau doublé de panne, et la saison estoit assez avancée[1].

Sa femme* avoit une peine enragée à avoir une robe ou une juppe. Une fois qu'elle avoit grand besoing d'une verdure de deux cens escus, pour ses couches, dez qu'elle luy en pensa ouvrir la bouche : « Hélas ! » dit-il, « nous sommes bien en estat de faire » des meubles ! je ne vous l'ay pas voulu dire, de » peur de vous affliger ; mais on est sur le point de » nous persecuter, et je vois bien qu'il faudra aller » demeurer en Angleterre. » Voylà cette femme à pleurer. Le lendemain elle va, les yeux tout rouges, trouver ses sœurs, qui se mocquerent fort d'elle.

*Henriette de Louvigny.

Cette femme mourut la premiere, et luy, quelque temps après, mourut subitement à Charenton, au dernier synode national[2]. On disoit que la mort avoit bien fait de le surprendre, car autrement elle n'eust jamais eu fait avec luy. Il avoit fait faire une serrure à son cabinet avec un tel artifice, que celuy qui l'avoit faitte estant mort, personne ne put l'ouvrir, quoyque l'on en eust la clef ; enfin on s'avisa qu'il y avoit une autre entrée condamnée ; on y fut, et d'un coup de pié on mit la porte dedans. Là on

[1] Un jour qu'il avoit receû un sac de mille livres en ville, il le met sur l'arçon de sa selle ; le pommeau estoit de cuivre, il perça le sac ; voylà les quarts d'escus qui tombent ; il met le sac dans son chapeau. Mais il perdit plus de cent francs, pour avoir voulu espargner cinq solz à un crochetteur, car il n'osa se fier à son laquais. Le proverbe espagnol dit : *La codicia rompe el sacco :* l'avarice rompt le sac.

Je ne sçay pourquoy, mais il ne foüilloit jamais que de la main droitte dans sa pochette gauche, et de la gauche dans la droitte.

[2] 1645.

trouva des araignées de toutes grosseurs, six monstres, et sa femme luy en ayant demandé une durant sa maladie pour se regler à faire ses remedes, il luy dit qu'il n'en avoit point; assez bon nombre de serviettes et de ciseaux; il en voloit à sa femme, et puis grondoit de ce qu'il s'en perdoit tant; un coffre-fort, où il y avoit des rouleaux de bois de toutes les grosseurs des differentes especes, enveloppez de papier, et pas un sou dedans; l'argent estoit sous ces serviettes à terre, et sous des chiffons de papier. On trouva cent loüis d'or couverts d'un monceau de torche-culs; il en avoit provision de tout taillez pour toute sa vie, quand il eust vescû quatre-vingts ans. Il n'avoit jamais voulû faire de registre, de peur que s'en saisissant on ne sceust son bien, et qu'on ne le mist aux *aisez*. Il fallut chercher ses papiers comme son argent. Ses medailles estoient dans un meschant sac.

COMMENTAIRE.

I. — P. 420, lig. 15.

Luy qui estoit mesquin à un (tel point que) jusques à l'heure de la place au change, il se tenoit au logis, avec un pantalon de toile sur un vieux pantalon de ratine, des pantoufles du palais...

Voilà bien des mots embarrassans : d'abord, j'ai cru devoir suppléer les mots *tel point que*, que des Réaux paroît avoir oubliés. *A un* finit une page, et *jusques* commence la suivante.

La place au change, c'est aujourd'hui la *Bourse*. « A Paris, » dit Furetiere, « on appelle la Banque absolument, *la Place*; à Lyon, *le*

» *Change;* à Londres et à Amsterdam, *la Bourse*. Les marchands et les » banquiers se trouvent à midy sur *la Place*, etc. »

Au lieu de *pantalon* des Réaux avoit ecrit d'abord *calleçon*, et c'est en effet ce qu'il faut entendre par les premiers *pantalons* que l'on mettoit toujours sous le haut-de-chausse. Bazin, comme on le voit, portoit caleçon sur caleçon.

J'ignore en quoi différoient les pantoufles usitées ou vendues *au palais*, des pantoufles ordinaires. Peut-être n'avoient-elles pas de quartier, et les avocats les mettoient-ils au palais sur leurs souliers.

Plus loin on voit « des bouttes à petites genoüilleres et à pont-levis » sur ce pantalon de toile. » Nous croyons qu'il faut lire *bottes*. « *Ge-* » *nouillere*, » dit Richelet, « est la partie de la botte qui couvre le » genou. »

Plus loin encore, Mme Bazin « avoit grand besoing d'une *verdure*... » pour ses couches. » C'est à dire pour le moment des visites qu'elle devoit recevoir, à l'occasion de ses couches. « On donne le nom de » *verdure* aux tapisseries de haute lice où il y a des oiseaux et autres » choses qui resjouissent la veüe. » (Richelet.)

Cet original de Bazin de Liméville laissa deux fils et une fille : Isaac Bazin, sieur de Limeville, contrôleur de la cavalerie legère comme son pere; Jean Bazin, et Magdelaine Bazin, mariée à Jean Remy, sieur de Montigny. (Titres du *Cabinet généalogique*.)

Bazin, comme antiquaire et collecteur de médailles, sembleroit devoir figurer parmi les savans, originaires de Blois. Je ne me souviens pourtant pas de l'avoir reconnu dans les excellens ouvrages consacrés par mon bon ami, M. de la Saussaye, à tout ce qui pouvoit ajouter à l'illustration et à la bonne renommée de sa ville natale.

CCCLXXXII.—CCCLXXXIII.

MASSAUBE ET MORIAMÉ.

Ce Massaube dont nous voulons parler est filz d'un gentilhomme d'auprès de Montpellier qui porta les armes en Lorraine, y espousa la fille du gouverneur de Nancy, et s'y establit. Il fut nourry page de l'archiduc Leopold *, oncle de celuy d'aujourd'huy, et depuis, il eut une compagnie dans le regiment de Vaubecourt-Lorrain. Ce regiment estant venû au service du Roy, Massaube vint en France où il eut quelque charge chez le Roy; mais, voulant faire passer des passe-volants * à une reveûe, le Commissaire s'y opposa, et dit qu'il le diroit au Roy. Massaube luy donna des coups de fourchette *, en luy disant qu'il portast cela au Roy; en mesme temps il pique, et se sauve en Allemagne; il n'avoit pas loing à aller, car la Cour et l'armée estoient en Lorraine. Le Roy le fit executer en effigie. Massaube se rend à Cologne auprès du duc de Lorraine, qui le receût à bras ouverts, et le fit lieutenant-colonel de son regiment d'infanterie. Cet employ luy valoit près de cinquante mille livres tous les ans. Alors il s'amusa à faire l'amour. Le duc de Lorraine estoit souvent

Archiduc d'Inspruck, mort en 1632, grand-oncle de l'archiduc Léopold, empereur en 1658.

Faux soldats qui ne paroissoient que pour les montres ou revues.

Bâton terminé en fer fourchu sur lequel on appuyoit le mousquet.

chez la comtesse d'Isembourg, parente de l'Empereur, et dont le mary estoit general des Finances d'Espagne, et gouverneur de Luxembourg. Massaube, accompagnant son maistre, fit d'abord quelques galanteries avec les demoiselles de la Comtesse; il estoit liberal, il dansoit, il joüoit du luth, il sçavoit un peu de peinture et de musique, il avoit l'air françois, et n'avoit pour rivaux que des Allemans. La Comtesse, qui en oyoit dire tant de merveilles à ses filles, eut envie de le voir; il luy plut, et elle luy donna enfin tout ce qu'on peut accorder à un galant: elle estoit admirablement belle, et n'avoit que vingt-deux ans; son mary, qui en avoit plus de cinquante et que ses employs n'occupoient que trop, n'estoit pas ce qu'il luy falloit. Nostre cavalier la posseda assez longtemps avec la plus grande douceur du monde; mais comme cette amourette commençoit à s'esbruitter, et qu'il y avoit apparence que le Comte en seroit enfin averty, elle pressa Massaube de l'enlever et de l'emmener en France. Cela n'estoit pas aisé : il falloit premierement estre asseuré d'y estre receû, et puis traverser soixante ou quatre-vingts lieües de pays ennemy. Massaube promit à sa dame de faire tout ce qu'elle voudroit; pour cet effect il escrit au duc de Saint-Simon, favory du Roy, avec lequel il avoit esté assez bien autrefois, et luy mande qu'il avoit tant d'affection pour le service du Roy, qu'il est prest de tout quitter pour retourner en France, et qu'il aimeroit mieux porter un mousquet au regiment des Gardes, que de commander une armée en Alle-

magne. Le Roy promit au Duc de luy pardonner, pourveû qu'il demandast pardon au commissaire qu'il avoit battû. Cela fut fait, et Massaube revint à la Cour; mais le Roy luy tourna le dos dez qu'il le vit. Massaube fit entendre au Duc et au cardinal de Richelieu qu'il y avoit en Allemagne une princesse, parente de l'Empereur, qui desiroit prendre le party du Roy, et le rendre maistre d'un fort sur le Rhin. Ce fort, auquel il donnoit un nom, n'estoit qu'une chimere. On luy donna pour executer cette entreprise des lettres pour tous les gouverneurs des places frontieres, portant commandement de luy fournir les gens et les munitions dont il pourroit avoir besoing. Avec ces lettres, il alla communiquer son dessein à un cadet qu'il avoit à Nancy, qui estoit un jeune homme de beaucoup de cœur; ce frere y joignit un de ses amys, et, tous trois ensemble, ayant deliberé entre eux, firent faire un carrosse pour quatre personnes seulement, et disposerent des chevaux de relais en trente endroits, depuis Cologne jusqu'à Nancy. La Comtesse fournissoit de l'argent pour tout cela, et les gouverneurs, suivant les ordres du Roy, tinrent des escortes sur le chemin. Il fut si heureux qu'il ne manqua pas d'un jour à ce qu'il s'estoit proposé; l'enlevement se fit un jour de foire, en plein midy, sans que personne y prist garde; car la belle, avec deux de ses demoiselles, entra dans ce carrosse, et Massaube après. A la porte ils faillirent à estre embarrassez, et il fallut qu'il criast qu'on fist place au carrosse de Son Altesse de Lorraine. Ils estoient

desjà bien loing avant qu'on s'en aperceust; ils poussoient leurs chevaux parce qu'ils estoient asseurez d'en trouver de frais : cela fit qu'on ne put les atteindre que vers les frontieres de Lorraine. On les chargea; mais leur escorte estoit nombreuse : il est vray que le cadet de Massaube y fut pris et bien blessé, pour s'estre trop hazardé. Il fut emporté à Cologne, où on luy fit couper le coû, et sa teste fut exposée sur la porte de la ville. La mere de ces deux freres en eut un tel desplaisir, qu'elle ne voulut jamais voir Massaube. Nostre aventurier arrive à la Cour, fait voir la comtesse au Roy et au Cardinal, et asseure que ce fort estoit demeuré au pouvoir d'un parent de la dame qui le garderoit pour le Roy; mais l'imposture fut bientost descouverte, car le comte d'Isembourg envoya un de ses cousins demander sa femme, et se plaindre de l'injure qu'on luy avoit faitte. Nos amans en ayant eu advis, quittent la Cour et prennent le chemin d'Auvergne. Ils crurent qu'il estoit à propos de changer de nom, et il se fait appeller Mesplach, du nom d'un de ses camarades : ils allerent jusques dans l'Albigeois, où ils crurent qu'ils seroient en seureté. La Comtesse estoit assez bien pourveüe d'or et de pierreries : ils achepterent une mestairie onze mille livres, où ils firent un logement assez raisonnable. Dans cette solitude, qui peut estre à une lieüe d'Alby, ils passerent trois ou quatre ans, sans que personne pust sçavoir qui ils estoient. Massaube s'amusoit à ajuster sa maison, qu'il peignoit toute de sa propre main; leur depense estoit assez

magnifique, mais elle diminüa insensiblement.

L'envoyé du comte d'Isembourg n'avoit pas eu grande satisfaction à la Cour : le Roy avoit bien tesmoigné de la colere et donné ordre qu'on cherchast le ravisseur; mais le Cardinal l'appaisa en luy faisant comprendre qu'on ne sçauroit trop faire de mal à ses ennemys. Massaube, en contant cette histoire, disoit : « J'ay connû à cela que le Cardinal estoit un » meschant homme, d'avoir laissé un si grand crime » impuny. »

Massaube, ennuyé de sa solitude, alloit quelquefois à Toulouse. Un jour son valet de chambre, mal satisfait de luy, alla dire au Premier president que son maistre estoit un espion de l'Empereur : cela fut cru facilement, parce qu'on avoit desjà eu plusieurs fois envie de sçavoir qui estoient ces gens-là, sans l'avoir pu descouvrir. On l'arresta donc, et on en donna advis à la Cour. Le Cardinal ayant appris que Massaube et Mesplàch n'estoient qu'une mesme chose, et que la Comtesse estoit avec luy, respondit que ce n'estoit point un espion, mais un homme qui avoit enlevé une princesse d'Allemagne; qu'il souhaitteroit que tous les gentilshommes françois en fissent autant. Le Premier president et les principaux du Parlement voyant cela, furent eux-mesmes tirer notre homme de prison, avec bien des complimens et bien des excuses. La Comtesse alla à Toulouse, où elle depensa une bonne partie de ce qui luy restoit. Massaube, ayant recherché la vie de ce valet, l'y fit pendre. L'argent vint à leur manquer, et la Princesse

estoit quelquefois reduitte à laver les escüelles. L'evesque d'Alby *, qui les visitoit quelquefois, prit son temps pour la persuader de se mettre en religion, ce qu'elle fit quelque temps après. Massaube querella et la dame et le prelat; mais il se consola facilement, et se fit capitaine d'une compagnie de chevaux-legers. C'est un homme qui ne manquoit pas d'esprit; il estoit enjoüé et aimoit assez la desbausche. On l'appelloit d'ordinaire *le Prince* ou Mesplach. Pour elle, on dit qu'elle est fort bonne religieuse.

Alponse d'Elbene, evêque d'Alby, de 1608 à 1651.

MORIAMÉ.

L'Infante vivoit encore * quand un seigneur des Pays-Bas, nommé M. de Moriamé, homme de grande reputation et qui avoit trois freres, tous trois braves, devint amoureux d'une belle femme qui n'avoit que dix-huict ans, et qui avoit pour mary un des principaux conseillers de l'Infante, agé de soixante-huict ans, ou environ. Moriamé en fut aymé, et assez ouvertement. Un jour que la belle estoit fort triste, il luy demanda ce qu'elle avoit. « C'est, » luy dit-elle, « que je ne sçaurois plus souffrir mon vieillard, et » que je mourray bientost si je demeure encore avec » luy : il faut que vous m'emmeniez en quelque » pays. » Ils tombent d'accord d'aller en Hollande, où la reyne de Boheme * estoit arrivée depuis peu. « Mais, » adjousta-t-elle, « je veux partir en plein midy. » — Bien, Madame ! » Au jour assigné, justement à l'heure de midy, voylà cinquante des plus grands seigneurs du pays, tous à cheval, et trois carrosses à six chevaux à la porte de la belle : on porte publi-

Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas, morte 1er décembre 1633.

Elisabeth d'Angleterre, femme de l'électeur palatin Frédéric elu roi de Bohême, mort en 1632.

quement des cassettes dans les carrosses; on attache des malles derrière : enfin le mary luy demande où elle va? « Je m'en vais en Hollande me promener, j'ay » envie de voir la Haye. » Elle part. A la Haye, elle est bien receûe de tout le monde. Au bout d'un an elle devient jalouse de la reyne de Boheme, et elle prie son amant de la remener à son mary. « Madame, » il vous faut obéir, » luy dit-il, « et je vous veux re- » mettre entre ses mains plus hautement que je ne » vous en ay tirée. » Il avertit ses amys; ils viennent au-devant de luy au nombre de trois cens chevaux. Arrivé, il dit au mary : « Madame a eu dessein de » faire un voyage. Elle m'a fait l'honneur de me » choisir pour l'accompagner : je vous puis respon- » dre de sa conduite. Mais, parce que la mesdisance » n'espargne personne et que vous pourriez avoir » quelque soupçon, je vous declare que, si vous la » maltraittez, je vous tueray..... »

(Il y a ici une lacune fâcheuse : les deux feuillets du manuscrit original pages 669 *à* 672 *ont été enlevés. Nous y avons perdu la fin de l'historiette de Moriamé, le commencement de l'historiette de Drelincourt et, entre les deux, l'historiette complète de la veuve Rambouillet; car bien que l'auteur de la mutilation (ce doit être des Réaux ou l'un des héritiers directs de des Réaux) ait effacé avec beaucoup de soin dans la première table l'indication du nom qui suivoit le mot :* « la veuve », *j'ai retrouvé le nom tout entier de* la veuve Rambouillet *dans la seconde table de la fin. On comprend les raisons de convenance d'une suppression aujourd'hui regrettable.)*

COMMENTAIRE.

I. — P. 425, lig. 1.

La comtesse d'Isembourg... dont le mary estoit general des Finances en Espagne...

Ernest comte d'Isemburg, mort à Bruxelles en 1664 et enterré dans l'église de Sainte-Gudule, est désigné dans son epitaphe : *Provinciarum Namuri et Artesiæ Gubernator generalis... Supremus demùm ærarii regii Præpositus.* Il avoit eté marié deux fois; la première, avec Caroline d'Aremberg; la seconde, avec Marie-Anne de Hohenzollern. Comme dans l'epitaphe que nous venons de citer il ne rappelle que *sa chère et excellente femme Caroline d'Aremberg,* on en doit conclure que notre fugitive etoit Mlle de Hohenzollern. (Voy. le *Mausolée de la Toison d'or.* Amsterdam, 1689, in-12, p. 364.) Le comte d'Isemburg fit construire à ses frais le grand autel de l'eglise de Sainte-Gudule de Bruxelles, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau somptueux en marbre noir et blanc, dans la chapelle de Notre-Dame.

II. — P. 429, lig. 10.

Ce M. de Moriamé est certainement un des fils de Philippe comte de Merode et d'Anne de Merode, heritière de Montferl, Moriamez, etc. Le premier de leurs quatre fils, Philippe marquis de Westerloo, mourut en 1626. Le second, Florent, qui continua la branche aînée, est le cinquième aïeul de Mme la comtesse de Montalembert d'aujourd'hui, femme du grand ecrivain, de l'illustre publiciste. Le troisième avoit eté tué en 1620 à la bataille de Prague; le quatrième, Maximilien comte de Merode, connu sous le nom de marquis de Deguse, terre qu'il acheta en 1632, a fait la branche des Merode marquis de Deguse et de Rubempré. Notre Moriamé doit être Florent de Merode.

CCCLXXXIV.

DRELINCOURT.

(*Charles Drelincourt, ministre ; né à Sedan,* 10 *juillet* 1595, *mort le* 3 *novembre* 1669.)

. . . .

qui fait icy bien du bruit, et que les femmes admirent. Pour achever les foiblesses de cet homme sur le chapitre de ses enfans *, j'adjousteray qu'il desdia exprès un livre à son filz le ministre, afin d'y mettre une grande epistre où il estalle tous les dons de sa posterité ; il n'y a rien de si ridicule. En un endroit il dit : « Me voicy, Seigneur, avec les enfans que tu » m'as donnés pour estre une merveille en Israël * ; » mais il s'estend seulement sur les loüanges de son filz aisné qui est ministre. Au bas de cette belle lettre on n'a pas manqué de mettre : « *Seigneur, glo-» rifie ton filz, et ton filz te glorifiera.* »

Il en eut seize de N. Boldue, sa femme.

Isaïe.

J'ay oublié de dire qu'en parlant de luy-mesme, il dit : « J'ay des amys, ou j'en dois avoir. »

Il fit une fois un gros livre in-4° intitulé : *Consolation contre les terreurs de la mort.* O Dieu, mon pere ! ce gros livre me fait plus de peur que la mort mesme. Ce livre est desdié à l'Electeur palatin * ; en

Charles Louis, electeur palatin, venu à Paris en 1642, mort en 1680.

un endroit il luy dit qu'il a convié Dieu à ses *nopces electorales*.

Il y a quelques années qu'un batteau plein de fideles perit auprès du moulin de Charenton. Le petit bonhomme, qui se trouva le premier à prescher, prit exprès le texte de la tour de Siloé, et dit, entre autres belles choses, que ce malheur estoit plus grand que l'incendie du temple qui fut bruslé à la mort de M. du Maine *; car, en cette aventure, plusieurs *temples* du Seigneur avoient esté detruits. Il mit ces pauvres noyez en paradis, tous chaussez et tous vestuz, et puis s'avisa de prosner contre ceux qui n'attendoient pas la benediction; or, ces pauvres gens estoient tous sortis avant la benediction. Le petit homme, pour plaire aux parents des defuncts, fit imprimer ce sermon avec une lettre au marquis de Pardaillan *, dont les deux filz, parce que le carrosse s'estoit rompû, s'estoient mis dans ce bateau et y avoient esté noyez. Il commence ainsy cette lettre : « Depuis » la perte de Messieurs vos filz, de bien heureuse » memoire [1], etc. »

Henry de Lorraine, duc de Mayenne, tué devant Montauban, 1621. (*Histor.*)

Armand d'Escodeca, marquis de Mirambeau et de Pardaillan.

Or, ce M. Drelincourt avoit chez luy, autrefois, un proposant * qui estoit lecteur de Charenton : c'estoit un sedanois nommé Fouquenberge. Un page de

Un aspirant au ministère evangelique.

[1] Au jeusne de 1658, il n'y a que quinze jours, il prescha le dernier des trois, et pour la bonne bouche, il nous donna la brenée * avec les cochons de l'Enfant prodigue. Naturellement il a la langue empeschée; ce jour-là il estoit enrhumé par-dessus, aussy il sembloit qu'il avoit la bouche pleine de cette *brenée*. Depuis, en preschant sur ce passage où la Madeleine prit Nostre Seigneur pour un jardinier : « Quelle » erreur, » dit-il, « d'aller prendre pour un jardinier celuy qui est » l'arbre de vie. »

D'où : Embrener.

Catherine de Champagne, femme d'Amaury Goyon, marquis de la Moussaye.

Mme de la Moussaye *, un jour, alla dire à sa maistresse : « Madame, c'est l'apprenty de M. Drelincourt » qui demande à parler à vous. » Cet homme est presentement ministre à Dieppe. J'ay oüy dire qu'à un festin, où il y avoit cinq femmes ou filles, il s'avisa de boire à la santé des *cin qnymphes;* il n'y a rien plus ridicule à entendre prononcer.

COMMENTAIRE.

I. — P. 433, lig. 3.

Un bateau plein de fideles perit auprès du moulin de Charenton...

Cet evenement est du mois de janvier 1654. Voici comment Loret le raconte :

Un sinistre accident, dit-on,
Est arrivé près Charenton,
Car, par un malheur sans exemple,
Dimanche, au retour de leur temple,
Plusieurs pretendus reformez
Furent tout soudain abimez
Au plus profond de la riviere;
Heureux qui demeura derrière,
Et ne put entrer au bateau
Qui succomba sous le fardeau,
Portant des gens soixante-treize,
Dont il ne s'en sauva que seize;
Lesquels, à force de nager,
Braverent ce mortel danger.
Ilec perit, dont c'est dommage,
Maint aimable et charmant visage,
Surtout, une jeune Philis,
Dont le corps plus blanc que les lys,
Pour assouvir leurs mains avares,
Fut depouillé par des barbares
A qui le hazard fit pecher
Ce beau corps autrefois si cher...
Deux jeunes seigneurs de Gascogne,
Qui n'avoient ny galle ny rogne,
Qu'on nommoit les sieurs Pardaillans,
Descendus d'ancêtres vaillans,
Par l'inclemence de leur astre,
Eurent aussy part au desastre,
Dont aura grand deuil leur papa.
Mais leur gouverneur eschappa.

(Lettre du 24 janvier 1654.)

II. — P. 434, lig. 5.

Il s'avisa de boire à la santé des cin qnymphes; *il n'y a rien de plus ridicule à entendre prononcer...*

Le proposant faisoit sentir le *q* final de cinq, ce qu'on avoit alors plus grand soin d'éviter qu'on ne fait généralement aujourd'hui. L'oubli du bon usage permet à bien du monde de supposer que la prononciation correcte doit marquer fortement toutes les consonnes finales, comme dans voleu*r*, piqueu*r*, cin*q*, se*pt*, le*gs*, couri*r*, veni*r*, etc., et qu'il ne faut rien oublier dans que*l*que*s*-uns, que*l*q*ue* chose, dans ceu*s*-qui, lo*rs*eque, pa*r*ce que, etc.

Nous connoissons du ministre Drelincourt un volume intitulé : *Sonnets chrestiens sur differens sujets;* dernière edition, Amsterdam, 1741, in-12. Il est dédié à la princesse de Tarente, et accompagné du portrait de l'auteur gravé en 1665, à l'âge de soixante-dix ans. Dans l'avant-propos on lit que « les sonnets sont commodes aux lecteurs... ce sont » autant de petits airs separés, dont la musique n'est pas ennuyeuse, » parce qu'elle est courte. Ce sont comme autant de petites prome- » nades, au bout desquelles on peut prendre le frais et se reposer. » Quand on a lu un de ces sonnets, on est fort tenté de suivre le conseil de l'auteur.

CCCLXXXV.

MADAME DE BROC.

(Elizabeth Testu, fille de Claude Testu sieur de Vaudesirer et de la Jarringe, près Tours, mariée à Pierre, comte de Broc.)

Une belle personne, qui se disoit fille d'un conseiller de Sens en Bourgogne, après avoir esté entretenüe longtemps par un riche orfevre de Paris nommé Aiman, qui y faisoit bien de la depense, alla demeurer auprès du logis de l'evesque d'Auxerre *, en cette ville. Ce prelat en devint amoureux. Il avoit un nepveu, filz de son frere homme de qualité, nommé de Broc; c'est une maison d'Anjou ou du pays du Maine. Cette femme fut adroïtte et luy dit: « Faittes-moy espouser vostre nepveu, et je vous ac» corderay ce que vous demandez. » L'oncle y engage ce garçon, qui n'estoit qu'un niais; le mariage se fait; après, elle se mocque de l'evesque. Ce galant homme d'evesque est ce mesme M. d'Auxerre de chez le cardinal de Richelieu, qu'on accusoit d'estre amoureux de Chamarande[1], porte-parasol du feu

* Pierre de Broc, evêque d'A. de 1637 à 1671.

[1] Aujourd'huy premier valet de chambre du Roy, et galant de Mme de Beauvais. On dit qu'il est gentilhomme; on en fait cas.

Cardinal. Nostre prelat, enragé de voir qu'il avoit esté pris pour duppe, fait intenter action de rapt par le pere du garçon. Elle, pour se defendre, monstre toutes les lettres de l'evesque. Durant le procez, son mary vivoit fort bien avec elle, et elle se blessa * deux fois. Elle fit deux fausses-couches.

Monstrueil-Fourrilles, qui commande dans Angers depuis qu'on en tira M. de Rohan *, estant devenû amoureux d'elle, la retira, avec son mary, dans le chasteau. Le pere du mary et la mere mesme, qui estoit plus fascheuse que le pere, y allerent pour prier Fourrilles de ne proteger plus cette femme : ils en dirent le diable. Elle sort tout d'un coup d'une chambre, se jette aux pieds du bonhomme les larmes aux yeux, et l'attendrit. Monstrueil avoit menagé tout cela. Cette femme voyant le pere touché, et qu'il alloit bientost faire un voyage avec son filz, crut qu'elle auroit le temps de feindre qu'elle estoit grosse, et que le vieillard, se voyant un petit-filz, s'appaiseroit entierement; mais elle ne prit pas bien ses mesures, car elle supposa un enfant de huict mois, au lieu qu'il n'en falloit qu'un de quatre; peut-estre n'en put-elle pas trouver d'autre. Quand le mary arriva, il dit qu'il trouvoit cet enfant bien grand pour son age, et la pria de luy avoüer sincerement l'affaire et de luy conter tout le reste de sa vie. Elle luy dit qu'il en crust ce qu'il voudroit, et s'en alla se mettre en religion. Elle dit qu'il luy a mangé cent mille livres durant les quatre ou cinq années qu'il estoit mal avec son pere. En 1652.

COMMENTAIRE.

I. — P. 436, lig. 5.

Une belle personne... alla demeurer près du logis de l'evesque d'Auxerre... ce prelat avoit un nepveu... nommé de Broc...

Pierre de Broc, mort le 7 juillet 1671, etoit un prélat fort mondain, très-endetté et grand amateur de musique, si l'on s'en rapporte à la dédicace d'un petit livre curieux, devenu rare, intitulé : *L'entretien des musiciens, par le sieur Gantez, prieur de la Magdelaine en Provence, chanoine semi-prebendé, et maistre des enfans de chœur de la musique de l'Eglise cathedrale d'Auxerre,* 1643. « Vous avez, » lui dit le sieur Gantez, « un si grand amour pour les musiciens que presque toute » vostre maison en est composée. »

Le neveu de l'evêque etoit Pierre de Broc, chevalier, comte de Broc en Anjou et de Lisardiere, fils de Jacques de Broc baron de Cinq-Mars, et de Marguerite de Bourdeille, fille d'honneur de la Reine-mère.

II. — P. 436, lig. 20.

Chamarande... aujourd'huy galant de Mme de Beauvais...

Mme de Beauvais etoit dejà vieillote en 1649. « Elle n'etoit, » dit Mme de Motteville à cette date, « ny belle ny jeune, et vouloit avoir des » amis... La Reyne la consideroit non par ses vertus ny pour la beauté » de son ame, ny pour celle de son visage, mais à cause de l'adresse » de ses doigts et de son extrême propreté. » (*Mém.*, tom. III, p. 233.) Elle fut disgraciée en 1649, pour avoir essayé de bien disposer Anne d'Autriche en faveur de Jarzay, et l'on a prétendu qu'elle avoit eu quelque part à la première instruction du jeune roi Louis XIV.

CCCLXXXVI.

M. DU BELAY.

(*Charles, marquis de Bellay, roi d'Yvetot; marié* 19 *septembre* 1632, *à Claude Helene de Rieux.*)

M. du Belay, roy d'Yvetot, est un homme assez extraordinaire en toute chose; premierement il est bossû devant et derrière, cela luy est arrivé par accident : luy et son frere aisné, qui mourut enfant, estoient nourris à la terre de Mont, près de Loudun; le plancher de leur chambre s'enfonça; l'aisné en demeura boitteux, et celui-cy bossû. Apparemment il se desmit l'espine du dos, et on n'y prit pas garde. Son pere le maria, sans regarder au bien, à une fille de la maison de Rieux, de Bretagne, une des meilleures de ce pays-là. Elle peut avoir eu neuf ou dix mille livres de rente en tout, et luy, avoit, à la mort de son pere, sans ses meubles plus de soixante-dix mille livres de rente en fonds de terre. A cette heure, cela en vaudroit plus de quatre-vingt-dix. Cet homme s'est amusé à faire le roy d'Yvetot chez luy, en Anjou, et ne venoit à la Cour que pour y perdre son argent. Ce n'est pas qu'il manque d'esprit; mais il aimoit tenir son quant à moy à la province. Il ne

Sans doute, Eleonor de Valençay, *Hist.*

donnoit la main chez luy à personne. M. de Rheims *, en passant à une lieüe de chez luy, envoya un gentilhomme pour luy faire compliment; il dit à ce gentilhomme : « Pourquoy vostre maistre n'y est-il pas » venû luy-mesme[1] ? »

La Trezelliere, mareschal-de-camp[2], l'estant allé voir, il le (laissa) quatre heures sur une pelouse devant sa porte, et y fit mesme apporter la collation, de peur d'estre obligé de luy donner la main. Par la mesme raison, il se mit au lict une autre fois, estant obligé de donner à disner à feu Rasilly, le borgne *, qui estoit aussy mareschal-de-camp. Aujourd'huy il est revenû de cette vision, et il m'a donné la main à moy et me fit toutes les civilitez que je pouvois souhaitter. Sa femme, à cette heure que son mary est guery de cette chimere, commence à en estre malade, et traitte si mal les gens qu'on ne la va plus guères voir. Vous diriez que sa maison de Rieux est la maison de Bourbon.

Isaac de Rasilly, chevalier de Malte, premier capitaine de la marine du Ponent. (*Voy.* déjà t. II, p. 468.)

Cet homme-là s'est bien plus incommodé à donner qu'à joüer. On dit, dans le pays, qu'il a donné jusqu'à huict cent mille livres. Il a esté un peu de ces gens qui craignent d'aller *al paradiso de' coglioni.* Le premier garçon dont il fut amoureux estoit un marmitton : il luy donna plus de quatre-vingt mille livres. Après, son maistre d'hostel succeda au marmitton, et le voloit *in ogni modo.* Cet homme parta-

[1] Depuis, il se corrigea un peu ; mais il evitoit de faire civilité.

[2] Il y a quelques années de cela; les mareschaux-de-camp n'estoient pas si peu de chose qu'ils sont presentement.

geoit ses fermes avec luy. Le troisiesme fut un de ses gentilshommes, nommé des Fontaines. Quand un fermier luy apportoit de l'argent, il en donnoit deux poignées à des Fontaines, et n'en prenoit qu'une pour luy : le mignon en avoit les deux tiers. Sa derniere amitié a esté un Boheme nommé Montmirail. Ce galant homme en a tiré plus de quarante mille livres, quoyque le bon seigneur n'eust plus guères de quoy frire ; on le voyoit avec ses cheveux gris et ses deux bosses danser avec des Egyptiennes ; sa femme estoit contrainte de capituler avec luy, tantost que ses Bohemes ne seroient que tant de jours dans la maison, tantost qu'ils n'en approcheroient de deux lieües. Un secretaire de feu M. de Rheims[1], qui estoit assez plaisant en debausche, disnoit en ce temps-là avec M. du Belay, qui luy dit : « Donne-toy à moy, » je te feray ta fortune. — Ma foy, Monsieur, » dit l'autre, « je n'ay pas les cheveux assez noirs ny les » dents assez blanches. » Des Fontaines, disnant il y a cinq ou six ans avec M. et Mme du Belay, car il est grand seigneur en ce pays-là et y a achepté de belles terres, M. du Belay luy servit de je ne sçay quoy avant que d'en servir à sa femme. Elle se leve et s'en va : les voylà pis que jamais, car il y a eu souvent noise en menage ; cela alla mieux depuis. Elle tasche à regler leurs affaires. Si cet homme vouloit croire conseil, le bien de sa femme et le sien leur rendroient encore quarante mille livres tous les ans[2].

[1] Bonin.

[2] Enfin, elle s'est separée d'avec luy ; elle estoit devenüe fort fiere et

faisoit un peu très-fort la reyne d'Yvetot. Une madame de la Troche du Belay, femme d'un parent de son mary, l'estant allé voir, elle fit signe à une parente qu'elle a avec elle, nommée M[lle] de Rieux, de faire en sorte que la sœur de M[me] de la Troche ne lavast point avec elles. « Mademoiselle, » dit M[lle] de Rieux, « laissez-les laver, nous laverons » après. — Non, » dit l'autre, « j'ay envie de laver la premiere et de ne » les point attendre ; car je meurs de faim. »

M[me] du Belay, enfin, fut contrainte de se retirer à une autre terre. Au bout de quelques années, M. du Belay mourut quasy subitement. Elle en usa bien avec ce Boheme, cause de tout le desordre : elle luy pardonna et le prit en sa protection, dont il a grand besoing, car il est chargé de bien des affaires criminelles.

COMMENTAIRE.

I. — P. 439, lig. 5.

M. du Belay, roy d'Yvetot...

On a prétendu que la terre d'Yvetot avoit eté erigée par Clotaire en royaume, ou plutôt que ce prince avoit affranchi le maître de cette terre de tout devoir et hommage de vassal envers la couronne de France. Cette origine est fabuleuse ; mais plusieurs de nos rois, jusqu'à Henry IV, ont reconnu que les seigneurs et les habitans de la ville d'Yvetot etoient libres de tous devoirs et redevances envers eux. (Voy. la Roque, *Traité de la noblesse*. Rouen, 1710, p. 111, et de l'Abbé de Vertot une dissertation insérée en 1714 dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Après la mort de notre Charles du Bellay, qui n'est assurément pas le *Roi d'Yvetot* de Beranger, le titre passa à Marie d'Appelvoisin, sa petite-nièce, femme de Claude Bonaventure de Crevant. Leur fille Julie-Françoise de Crevant, reine d'Yvetot, epousa Camille d'Albon, marquis de Saint Forgeux. C'est aux derniers descendans de la maison d'Albon que le titre appartiendroit aujourd'hui.

CCCLXXXVII.

LE MARQUIS DE ROUILLAC.

(*Louis de Goth, marquis de Rouillac, maréchal de camp genéral de la milice des armées navales; né vers* 1584, *mort* 19 *mai* 1662.)

Le marquis de Roüillac est de la maison de Got, bonne maison de Gascogne; son pere * avoit espousé une sœur de feu M. d'Espernon, mais avant que M. d'Espernon fust en faveur. Il pretend bien une plus illustre origine, car il veut estre de Foix et d'Albret, tout ensemble. Un jour qu'il rompoit la teste au prince de Guimené de sa genealogie, et qu'il luy disoit bien serieusement: « Canelle de Foix espousa... » —Oüy, » dit M. de Guimené en l'interrompant, « *Canelle* de Foix espousa *Girofle* d'Albret[1]. »

* Jacques de G. baron de R., marié à Helene de Nogaret, en 1582.

En sa jeunesse, un jour qu'il alla au disner de Mme de Guise * femme du Balafré, voyant qu'elle mangeoit des tortües: « Quoy! » luy dit-il, « Madame, » vous mangez des amphibies! — Oüy, » luy dit-elle en riant, « et aussy quelquefois *des crepuscules* *. »

* Catherine de Cleves, morte en 1633, à 85 ans.

* Pour *crabes* ou *crevettes*, espèce d'ecrevisses amphibies (Furet.)

Ce visionnaire fit donner des coups de baston à

[1] Il donna à un astrologue un memoire de ce qu'il vouloit qu'il mist dans son horoscope. Il y avoit entre autres choses qu'il estoit enclin aux beaux procedez.

Conseiller de Marie de Medicis.

l'abbé Ruccellaï *, le plus mal à propos du monde; on eut bien de la peine à accommoder l'affaire. On dit qu'il s'est meublé d'une plaisante façon; il a pris à un marchand une tapisserie, à un tapissier un lict; et, à force de les chicaner pour le payement, il a quasy eu la marchandise pour rien. Il n'a jamais esté fait comme les autres; il a tousjours esté habillé extravagamment, et se raze * comme un moine. Un esté qu'il faisoit fort froid, Mme de Rohan, la mere, fit ce quatrain en sa presence :

La tête.

En despit de la canicule,
Que l'on m'allume ce fagot!
Ce temps est aussy ridicule
Que le bouffon marquis de Got *.

Voy. *Histor.* de Madame de Rohan, t. III, p. 458.

Alonzo Perez de Castro, marquis de Cascaez, marié à Marie de Portugal, sortie d'une branche bâtarde. (*Voy.* t. V, p. 49.)

Jean IV, mort 6 novembre 1656.

Quand le marquis de Casquez *, de la maison mesme de Portugal, fut icy envoyé ambassadeur par le feu roy de Portugal *, il se logea à la Place-Royale. Nostre marquis le visita, et l'Ambassadeur luy rendit sa visite. Mme de Rambouillet en escrivit une lettre à Mme de Montauzier, que je copieray en suitte, après avoir dit que cet ambassadeur estoit un des plus grands extravagants qui soient jamais venuz de ce pays où les gens *parecen locos y lo son* [1].

C'estoit un vray *Portughez derretido* [2]; il portoit à son chapeau un bas de soye de sa maistresse, disoit

[1] Charles-Quint disoit : « Les François paroissent fous et ne le sont » pas; les Espagnolz paroissent sages et sont fous; les Portugais paroissent fous et le sont. »

Ou *Portugais confit.*

[2] Fondu d'amour *.

et faisoit cent folies; au Cours, il avoit dans son carrosse des cassettes pleines de gants, et il en envoyoit aux dames qui avoient le bonheur de luy plaire. Il luy est arrivé plus d'une fois d'y fermer les rideaux et de changer d'habit durant cette petite ecclypse, pour paroistre après comme un soleil au sortir d'un nuage. Voicy la lettre ou la relation de Mme de Rambouillet :

« Le marquis de Roüillac, qui est soigneux d'ac-
» querir de la reputation chez les Estrangers [1], jugea
» qu'estant voisin du marquis de Casquez, ambassa-
» deur de Portugal, il ne devoit pas perdre l'occasion
» de luy aller faire une visite. Peu de jours après,
» c'estoit un dimanche, l'Ambassadeur luy manda
» qu'il desiroit luy rendre sa visite, à quatre heures
» après midy. Le Marquis ne manqua pas de se plan-
» ter sur le pas de sa porte, dez deux heures, pour
» convier les dames qui passeroient de venir assister
» Madame la Marquise, sa femme *, en cette ceremo-
» nie; mais, pour ne pas descouvrir tout d'abord son
» dessein, il les abordoit en leur disant qu'elles ne
» devoient pas perdre l'occasion qui se presentoit de
» voir avec beaucoup de facilité ce qui ne s'estoit pas
» veû depuis le regne du roy Charles, à sçavoir un
» ambassadeur de Portugal; et il disoit cela en les
» tenant par la main, afin que si elles ne vouloient
» entrer chez luy de bonne volonté, il les y obligeast
» en quelque façon par force : trois ou quatre per-

* Anne Vialart, mariée 2 decembre 1628; morte 19 mai 1680.

[1] Il a tousjours eu cette fantaisie. Je croy qu'il a voyagé.

» sonnes, entre lesquelles estoit M[lle] de Scudery, y » furent attrapées. M[me] la comtesse de Chasteau- » roux*, qu'on avoit envoyé prier de s'y trouver, ne » manqua pas de s'y rendre avec une juppe de tabis » isabelle, couverte de passements d'or et d'argent[1]; » une robe de satin en broderie, la gorge fort ou- » verte, les cheveux à serpenteaux qui descendoient » jusqu'à la ceinture, un *apretador** esmaillé sur la » teste, et à costé une medaille d'agate antique, avec » une enseigne de diamans au-dessus. M[me] de la » Jaille[2] y vint aussy avec sa fille Mourette, toutes » deux portant fort austerement le dueil de la Reyne- » mere*. Cependant quatre heures estoient sonnées, » et l'Ambassadeur ne venoit point; cela donna quel- » que apprehension à la compagnie qu'il n'eust oublié » qu'on l'attendoit; mais on sceût bientost que ce » retardement n'estoit point sans cause, et que Son » Excellence avoit tenû conseil pour deliberer si, » dans cette visite, il se feroit accompagner à che- » val par ceux de sa suitte, et qu'après avoir meu- » rement deliberé, on avoit conclû que, les deux » maisons n'estant separées que d'une muraille, la » suitte tiendroit trop d'espace pour la longueur du » chemin. L'Ambassadeur vint donc dans son car-

Louise Isabelle d'Angennes-Maintenon, veuve de M. d'Aumont.

Chaine de diamants ou de perles qu'on passoit dans les cheveux.

Morte à Cologne 3 juillet 1642. La lettre doit donc être de 1643.

[1] Ç'a tousjours esté une extravagante, une abandonnée, et une peu belle créature, car elle est louscbe. Sa meschante conduite a ruiné la maison de son mary : elle avoit soixante ans quand cecy arriva.

[2] Autre extravagante, mais qui cedoit de beaucoup à l'autre en extravagance aussy bien qu'en qualité. La maistresse de la maison estoit pour le moins aussy ridicule que le reste, et aussy fardée.

» rosse, accompagné d'un seul gentilhomme et de ses
» pages et estaffiers. M. le Marquis le receût à la des-
» cente du carrosse, assisté de M. le marquis Alaric [1],
» son filz aisné *, et de M. l'abbé de Got, son second, Jean Baptiste Gaston, plus tard duc d'Épernon. — Jules de Got, abbé de Loulay.
» et luy dit que la coustume de France estoit de pre-
» senter ses enfans aux personnes de grande condi-
» tion, quand ils faisoient l'honneur à quelqu'un de
» les venir visiter; que Madame la Marquise attendoit
» Son Excellence en haut dans sa chambre. L'Am-
» bassadeur se voulut excuser de la voir, disant que,
» cette fois, il n'estoit venû que pour luy; mais le
» Marquis s'opiniastra à le mener à l'appartement de
» la Marquise, il luy dit que les formes vouloient
» qu'en presence de sa femme et dans sa propre
» chambre, il fust mis en possession du pouvoir ab-
» solû qu'il avoit sur toute la maison. La Dame mar-
» quise tint ferme sur le tapis de pié jusqu'à ce
» qu'elle le vit au milieu de la chambre; alors elle
» avança deux pas au-delà du tapis où, après qu'il
» l'eüst saluée, elle le prit par la main, et le mena dans
» la ruelle, où trois chaises à bras estoient preparées;
» elle se mit dans celle qui estoit en la place la plus
» honorable, fit donner la seconde à l'Ambassadeur,
» et la troisiesme à la Comtesse *. La conversation De Châteauroux.
» ne fut pas longue, et M. le Marquis entretint tous-
» jours M. l'Ambassadeur, en espagnol, d'un ton fort
» hardy et tousjours de guerre [2]. Pendant tous ces

[1] A cause du nom de *Got*, il affecte ces noms de rois gots.

[2] C'est un chaud lancier. Son plus grand exploit c'est d'avoir esté du carrozel.

» discours, on remarqua que l'Ambassadeur eut tous-» jours les yeux sur la Comtesse; apparemment il » n'en avoit jamais veû une de mesme; aussy or-» donna-t-il tout haut à son truchement de demander » qui elle estoit, à quoy le truchement obéit aussy » tout haut. La Comtesse s'en sentit si obligée, qu'elle » se leva et fit une très-profonde reverence à l'Am-» bassadeur. Cela fait, Son Excellence se retire, et » ne fut accompagné par la Marquise que jusqu'au » mesme endroit où elle l'avoit receû. Le Marquis, » après avoir conduit l'Ambassadeur, remonta en » haut et donna mille loüanges à Madame sa femme » de s'estre conduitte en cette ceremonie avec toute » la dignité requise aux dames de sa condition, luy » disant ces mesmes mots : — Vous m'avez tellement » satisfait, que si j'eusse esté dans vostre cœur et » dans vostre ame, je n'eusse fait que les mesmes » choses que vous avez faittes. »

Or, pour apprendre au roy de Portugal à ne plus nous envoyer des fous, on luy envoya le marquis de En 1644. Roüillac *; il porta le cordon bleu, sans estre chevalier de l'Ordre[1], tout le temps de son ambassade.

[1] Il emporta toute la vaisselle d'argent avec laquelle le Roy le faisoit servir, ou du moins un grand brazier qu'il avoit fort loüé, parce que le Roy luy respondit qu'il estoit à son service; il escroqua les meubles de la maison où il logeoit; je ne voudrois pas pourtant asseurer cela.

— Cela me fait souvenir du grand-pere de M. de Noailles d'aujourd'huy. N'ayant pas esté fait chevalier de l'Ordre, je ne sçay pour quelle raison, quoyqu'il le pust pretendre, de despit il se retira dans sa maison, et là, après s'estre fait faire tous les ornemens necessaires pour

Depuis il n'est point devenû sage en vieillissant. Il luy prit, il y a quelque temps, une vision de manger tout seul et de ne vouloir pas qu'aucun de ses valets le serve à table, disant qu'il n'a que faire que ses gens luy voyent remüer la maschoire, et qu'il veut peter, s'il en a envie. Son pot et son verre sont sur sa table comme sa viande ; il a une clochette, et il sonne quand il a besoing de quelque chose. Il ne veut point de laquais *. « Mon cocher me baisse fort bien la portiere, » et mes chevaux sont trop sages pour s'en aller. » Il va souvent seul à pié, et craint, à ce qu'il dit, d'estre chevalier de l'Ordre, parce qu'il n'oseroit plus aller ainsy[1].

Derrière son carrosse.

cela, il se fit donner l'ordre du Saint-Esprit par son curé, et le portoit tandis qu'il estoit à la campagne ; mais il le quittoit quand il venoit à la Cour.

[1] J'oubliois que son page l'appelle Monseigneur. Il s'avisa à soixante-douze ans, ou environ, de devenir amoureux d'une madame de Nesle, dont on a fort mesdit avec M. d'Elbeuf *, cy-devant le prince d'Harcour. Sa femme en eut une jalousie estrange : elle s'en alla de despit à Chartres ; elle a une terre là auprès. Luy s'en alla de son costé en Gascogne, et Mme de Nesle estant morte quelque temps après, il alla trouver sa femme, car il a fait mille fourbes à ses créanciers, et tout est sous le nom de cette illustre moitié. Là, il va au marché luy-mesme, et cependant se fait traitter d'Excellence.—Il vouloit mettre sur sa porte : *L'Hostel de Got*. Un de ses amys luy dit : « Tous les gens du Nord » croiront que c'est l'Hostel-Dieu *, l'hospital, et demanderont à loger » chez vous. »

Voy. une lettre de Bussy à Mme de Sevigné. (T. 1, p. 351.

Gott, Dieu ; en allemand.

COMMENTAIRE.

I. — P. 447, note.

Son plus grand exploit, c'est d'avoir esté du carrozel...

Avec un peu plus de bienveillance, des Réaux auroit dit ici : C'est d'avoir gagné le prix du fameux carrousel de 1612, donné dans la

Place-Royale, à l'occasion des mariages résolus entre l'infante d'Espagne et le jeune roi Louis XIII. « M. Arnaud, le maistre de camp » des carabins y fut avec le marquis d'Effiat; et ils passerent pour » deux des plus adroits de ceux qui coururent la bague donnée par la » Reine Marie de Medicis et que M. le marquis de Rouillac gagna, » après l'avoir disputée contre M. le duc de la Valette. Ce que M. d'Es- » pernon ne luy pardonna jamais. » (*Mémoires d'Arnaud d'Andilly*, tom. I, p. 42.) Rouillac etoit un des *Chevaliers du Soleil;* il avoit pris le nom de Zaïdo. Sa devise etoit le Soleil chassant les nues avec les mots : *No paran*. (*Roman des chevaliers de la gloire*, par Rosset, Paris, 1616, in 4°, p. 107.)

Le père Anselme, qui ne donne pas au fils aîné du marquis de Rouillac le nom d'Alaric, rapporte que le Marquis avoit réellement obtenu le brevet de chevalier de l'Ordre, le 11 décembre 1643; voilà pourquoi il crut pouvoir en porter constamment le cordon, dans son ambassade de Portugal et avant d'avoir eté reçu par le Roi qui, pour créer des chevaliers du Saint-Esprit, devoit être majeur. Mais en aucun cas il n'avoit droit de se faire nommer alors *Excellence Royale*, comme représentant du Roi de France. (Voy. l'*Histor.* de M. et Mme de Guimené, tom. IV, p. 482.)

II. — P. 448, note.

Cela me fait souvenir du grand pere de M. de Noailles d'aujourd'huy.

Antoine de Noailles, aïeul du comte de Noailles et bisaïeul du premier duc de Noailles, fut réellement chevalier de l'Ordre; peut-être des Réaux auroit-il dû dire le *bisaïeul* de M. de Noailles d'aujourd'hui. Bussy-Rabutin fut un peu moins ridicule que ce M. de Noailles : dans son chagrin de ne pas recevoir le bâton de maréchal de France, il renonçoit, dit-il, au titre de comte qui ne luy paroissoit plus assez haut pour lui; et il lui suffisoit de s'estimer maréchal *in petto*. (*Lettre à Mme de Sevigné* du 9 janvier 1676.)

Loret a mentionné la mort du marquis de Rouillac.

On affirme
Que l'illustre heritier du nom
Et des biens du duc d'Epernon,
Rouillac, marquis viel et debile,
Hier mourut en ceste ville,
D'honneur et de gloire chargé,
Et de septante-huit ans agé.
C'estoit un homme de courage,
D'un haut et glorieux lignage,

Et qui pour bien servir nos rois
Se signala plus de cent fois.

(*Muse* du 20 mai 1662.)

III. — P. 449, lig. 6.

Son pot et son verre sont sur sa table comme sa viande...

Il faut conclure de là que l'usage général etoit alors de rendre le verre au valet, chaque fois qu'on avoit bu, ou du moins de le poser sur un guéridon voisin de la table, après s'en être servi. Le valet le remplissoit, et le présentoit sur une assiette. Dans les repas nombreux, il est à croire qu'on agissoit différemment; il auroit fallu trop de guéridons et trop de valets.

IV. — Fin.

Le nom de cette maison est *Gout*, plutôt que *Goth :* mais la prétention d'une communauté d'origine avec les anciens rois Wisigots a déterminé les seigneurs de *Gout* ou *du Goust*, en Guyenne, à préférer, depuis le XVIe siècle, l'orthographe de *Goth*. Leur premier ancêtre connu est Rostang *de Guotto*, qui figure comme témoin dans un acte de Ponce de Saint-Giles, comte de Tripoli, en 1142; mais le personnage le plus considérable de la maison est Bertrand de Gout, pape Clément V, elu en 1305, mort en 1314. Il faut voir dans l'*Histoire genealogique des Pairs de France* de M. de Courcelles, tom. VI, p. 47, le bel article consacré à notre marquis de Rouillac; comment, ayant fait ses premières armes au service du roi de Suède, Charles IX, il tua de sa main, dans un combat singulier, le général Russe ou Polonois qui tenoit contre lui la campagne; comment plus tard, il assista à tous les siéges que fit le roi Louis XIII au commencement de son règne. Après la mort de son cousin-germain, Bernard de la Valette duc d'Epernon, il essaya de relever le titre de *duc d'Epernon,* mais d'abord avec assez peu de succès. Il eut deux fils : 1° Jean-Baptiste Gaston, marquis de Rouillac, dit le *duc d'Epernon,* qui laissa deux filles non mariées; 2° Jules de Goth, aumônier du roi, abbé de Lonlay.

Cette ancienne maison existe encore dans la branche des seigneurs de Lassaigne, sortie d'un puîné de Bertrand de Gout, sieur de Rouillac, mort vers 1430. Elle est aujourd'hui représentée par M. Jean François Henry du Gout vicomte d'Auvillars, et par M. son frère.

CCCLXXXVIII.

LIANCE.

Voy. la nouvelle de Cervantes.

Liance est la *Preciosa* * de France : après la belle Egyptienne de Cervantes, je ne pense pas qu'on en ayt veû une plus aimable. Elle est de Fontenay-le-Comte, en Bas Poitou; c'est une grande personne qui n'est ny trop grasse ny trop maigre, qui a le visage beau et l'esprit vif; elle danse admirablement. Si elle ne se barboüilloit point, elle seroit claire-brune. Au reste, quoyqu'elle meine une vie libertine *, personne ne luy a jamais touché le bout du doit. Elle fut à Saint-Maur avec sa troupe, où Monsieur le Prince estoit avec tous ses lutins de petits maistres; ils n'y firent rien. Bensserade la rencontra une fois chez Madame la Princesse, la mere; il pensa la traitter en Bohemienne, et luy toucha à un genoüil. Elle luy donna un grand coup de poing dans l'estomach, et tira en mesme temps une demy-espée qu'elle avoit tousjours à la ceinture. « Si vous » n'estiez céans, » luy dit-elle, « je vous poignarde» rois. — Je suis donc bien aise, » luy dit-il, « que » nous y soyons. » Madame la Princesse, la jeune, fit ce qu'elle put pour la retenir, et luy faisoit d'assez belles offres : il n'y eut pas moyen. Elle dit pour ses

Une vie libre, indépendante.

raisons : « Sans ma danse, mon pere, ma mere et » mes freres mourroient de faim. Pour moy, je quit- » terois volontiers cette vie-là. » Le Reyne s'avisa de la faire mettre en une religion. Elle pensa faire enrager tout le monde, car elle se mettoit à danser dez qu'on parloit d'oraison. La Roque, capitaine des gardes de Monsieur le Prince, devint furieusement amoureux d'elle; il la fit peindre par les Beaubruns. Gombauld fit ce quatrain pendant qu'on travailloit à son portrait :

Une beauté non commune
Veut un peintre non commun,
Il n'appartient qu'à Beaubrun
De peindre la Belle brune.

Ils luy donnerent à disner. Ils disent qu'ils n'ont jamais veû personne manger si proprement, ny faire toute chose de meilleure grace, ny plus à propos. La veille qu'elle partit, la Roque luy donna à souper; elle estoit en bergere et luy en berger.

Enfin on la maria au capitaine[1] de la troupe. Ce faquin s'amusa avec quelques autres à voler sur les grands chemins, et fut amené prisonnier à l'Abbaye, au fauxbourg Saint-Germain. Elle sollicita de toute sa force, et de telle façon que le Roy envoya querir le Bailly qui luy fit voir les charges. Le Roy dit à Liance et à ses compagnes : « Vos marys ont bien la » mine d'estre roüez. » Ils le furent, et la pauvre Liance, depuis ce temps-là, a tousjours porté le dueil et n'a point dansé.

[1] *Mots biffés :* A un des mieux faits.

COMMENTAIRE.

I. — P. 453. — Fin.

Un passage du *Chevræana*, publié en 1697, se rapporte à cette charmante *Liance,* type de l'*Esmeralda,* sans doute ignoré de M. Victor Hugo. En lisant, on appréciera l'intérêt de notre trop courte Historiette.

« La première fois que la fameuse Léance, Egyptienne de Chatellerault ou de Chartres, fut veüe à Paris, elle fit un bruit extraordinaire, » parce qu'elle n'avoit que seize ans, que les traits de son visage etoient » réguliers, qu'elle avoit les yeux brillans, les dents admirables, la » taille grande et qu'elle dansoit parfaitement bien. Les plus illustres » familles de la robe l'envoyoient chercher, et toutes les dames luy » donnoient la main, pour apprendre d'elle leur bonne aventure. Les » peintres eurent la curiosité de faire son portrait et de l'etaller; et » tous nos poëtes, sans en excepter les plus sérieux et les plus célèbres » firent pour elle des stances, des elégies et des madrigaux. J'en fis » quatre, dont celui-ci etoit le dernier :

Beau chef-d'œuvre de la nature,
Qui voulez dans ma main voir ma bonne aventure,
Vous l'y cherchez bien vainement;
Elle est dans vostre cœur ecritte seulement,
Et pourveû qu'à mes vœux il ne soit point contraire,
Vous pouvez le dire aisément;
Il vous est aisé de le faire.

(Tom. 1, p. 263.)

On ne trouve pas dans les œuvres de Gombaud le quatrain cité par des Réaux, mais bien dans les *Lettres nouvelles de Boursault,* tom. II; et Boursault, autorité souvent peu sûre, le suppose fait sur le portrait de Mme de Bellebrune : des Réaux est plus digne de foi. Voici un autre dizain du même Gombaud, qui doit encore avoir été fait pour Liance; il est parmi les *Épigrammes* imprimées; Paris, Courbé, 1657, p. 132.

LA BELLE EGYPTIENNE.

Ce n'est pas ce qui m'attire
Qu'un teint de rose et de lys;
Ce n'est plus vous que j'admire,
Amaranthes et Phillis;
C'est la belle vagabonde,
Qui n'est ny blanche ny blonde,
Qui nous va tous consumer;
Qui ne vit que de rapines,
Qui n'use, pour nous charmer,
Que du fard de Proserpine.

CCCLXXXIX.

LA MILLETIERE.

(*Theophile Brachet, sieur de la Milletiere, conseiller d'Etat, fils d'Ignace B., sieur de la Milletiere; marié à Marie Gergeau de la Boulardiere; mort en mai* 1665.)

La Milletiere se nomme Brachet, et est d'une bonne famille d'Orléans[1]. C'est un homme d'esprit et qui sçait, mais assez confusément; bonhomme, mais vain et qui a quelque chose de desmonté dans la teste. En sa jeunesse il devint amoureux de la fille d'un procureur, huguenot comme luy. Ce procureur se nommoit Gergeau; la fille estoit fort jolie, ses parens ne vouloient point qu'il l'espousast. Elle n'estoit ny riche ny de bon lieu; luy avoit du bien honnestement. De desplaisir, il en fut dangereusement malade; il tomboit de foiblesse à tout bout de champ, et il n'en revenoit que quand on luy promettoit qu'il l'espouseroit. Enfin il la luy fallut donner.

La Milletiere se mesle un peu des affaires de la Religion : il estoit de l'assemblée de la Rochelle. Là, sa femme fit fort parler d'elle avec le baron de la

[1] Il est assez proche parent de MM. d'Espeissès*.

* Par Antoinette Faye, sa mère, fille de Barthelemy Faye, sieur d'Espeisses, et sœur de Jacques F., president au Parlement.

David, baron de la M., marié à Anne de la Noue.

Musse *, beau-frere de la mareschalle de Temines; elle n'en aimoit pas moins son mary pour cela; car, quand il fut pris et qu'il estoit en danger d'avoir le coû coupé à Toulouse, elle y alla en poste avec une femme de chambre, toutes deux en habit de femme: elle y arriva que son mary estoit condamné; elle portoit quelque ordre de la Cour pour faire surseoir l'execution. Je pense que MM. d'Espeisses avoient fait quelque chose pour leur parent. On dit que le Parlement n'eust pas laissé de passer outre, si un des principaux n'eust trouvé la demoiselle fort à son gré. Mais quoy que c'en soit, il est certain que Mlle de la Milletiere sauva la vie à son mary. C'est une chose constante qu'il n'y a pas une meilleure femme au monde, et qu'elle est si charitable que son mary a esté contraint de luy oster le soing de son menage, parce qu'elle donnoit tout aux pauvres.

Autrefois, la Milletiere, dans la ferveur du huguenotisme, fit une response par stances au cardinal du Perron sur le traitté de l'Eucharistie; mais elle n'a jamais esté imprimée. Ne voylà-t-il pas une belle matiere pour faire des vers! Depuis il changea bien de langage, car il se mit dans la teste qu'on pouvoit accommoder les deux religions; il a fait plusieurs livres sur ce pretendû accommodement. Le cardinal de Richelieu, qui avoit ce dessein, luy donnoit apparemment quelque chose, car M. de Bassompierre disoit qu'il n'avoit jamais veû d'homme payé pour ne rien croire que la Milletiere. Je croy qu'il est encore persuadé de tout ce qu'il a escrit; il luy couste

vingt mille livres à faire imprimer ses livres. « C'es- » toit, » luy disoit Menage, « de quoy convertir qua- » rante huguenots à cinq cens livres piece, et vous » n'en avez pas converty un seul. » Enfin, au dernier synode national[1], on le fit venir pour respondre de sa croyance; il y avoit longtemps qu'il estoit suspendû des sacrements, quoyqu'il ne laissast pas de se tenir dans le Temple tandis qu'on faisoit la cene. Il ne satisfit pas l'Assemblée. Celuy qui presidoit luy dit evangeliquement : « Fais bientost ce que tu fais. » La Milletiere fut ravy d'avoir ce pretexte pour nous quitter; il se fit catholique. Sa fille aisnée*, femme de Catelan le grand maltotier, disoit qu'elle s'estonnoit qu'on ne crust pas son pere aussy bien que M. Calvin. Insensiblement toute la famille a fait le sault, et mesme son gendre qui, ayant achetté une charge de secretaire du Conseil avant que de s'estre fait catholique, la mit sur la teste de son beau-pere qui, quoyque titulaire simplement, ne laissoit pas pourtant d'y trouver son compte. On dit qu'avant cela il pressoit sans cesse son gendre de changer de religion : depuis, il mouroit de peur qu'il n'en changeast.

Suzanne Brachet, femme de François Catelan, secret. du Conseil; morte en juillet 1686.

Ce Catelan est un grand bizarre. Il estoit jaloux de sa femme, qui n'estoit ny jeune ny jolie. Quand il la voyoit propre : « Où vas-tu? Te voylà bien ajus- » tée : est-ce pour voir tes f—? » Aussytost cette pauvre femme rentroit dans sa coquille : elle ne sort guères et lit beaucoup. Un jour il luy coupa toute

[1] En 1645.

la dentelle d'une juppe. Elle la fit remettre sur une autre et ne troussoit jamais sa robe devant luy, de peur qu'il ne reconnust cette dentelle. Il appelle des mouches des papillottes noires, et c'estoit un crime capital que d'en mettre. Il mit ses filles en religion, et disoit à sa femme : « Au lieu de les mener à la » messe, tu les menerois peut-estre au bordel. » Il luy donnoit tout le moins d'argent qu'il pouvoit ; cependant il avoit une mignonne, au Marais. Depuis, je croy que cela va mieux, car il fait le devot, et cette femme a ses filles avec elle. On dit que quand il escrit à son caissier de payer, il fait l'*y* du mot *payez* d'une certaine maniere quand c'est tout de bon ; sinon le Commis luy vient dire devant tout le monde : « Monsieur, vous ne sçavez peut-estre pas » que j'ay fait tels et tels payements, etc. » Et luy, en pliant les espaules, s'excuse et dit : « Vous voyez la » bonne volonté[1]. »

[1] M. CHAMROND.

(*Jean de Champrond, conseiller au Parlement, mort* 3 *août* 1658.)

C'estoit un president des Enquestes qui, estant demeuré veuf et sans enfans, assez agé et fort avare, se remaria à une fort jolie personne*, mais elle ne luy dura rien. En troisiesmes nopces, il se remaria avec la fille d'un marquis de Dampierre * qui estoit fort gueux : cette personne est honnestement follette ; hors qu'elle a les cheveux roux, elle peut passer pour jolie. Il falloit souper tous les soirs à sept heures et se coucher à huict ; mais elle se relevoit à une heure de là, et ne revenoit se coucher qu'à cinq heures du matin. Je croy qu'elle se servoit de quelque drogue pour l'assoupir. Le bonhomme se levoit pour aller au Palais, et ordonnoit bien qu'on ne resveillast point sa femme. Il estoit sous-doyen du Parlement, car, pour monter à la Grand Chambre, il avoit quitté sa commission *. Quelquefois il luy prenoit des chagrins du grand

Suzanne de Roussy, morte en 1654.

Anne de Cugnac-Dampierre.

De president aux Enquêtes.

abord qu'il y avoit chez luy ; mais Madame l'appaisoit en luy remonstrant que sa sœur, qui logeoit avec elle, ne trouveroit mary s'il ne venoit bien du monde les voir. Enfin il tomba malade l'esté de 1658 ; Au dix-septiesme jour de sa maladie, il appelle sa femme. « Madame, » luy dit-il, « ce M. Brayer fait durer mon mal autant qu'il peut, cela » me ruine ; congediez-le ; la nature me guerira bien sans luy. » Et le soir il dit à une fille : « Charlotte, à quoy bon deux chandelles ? Es- » teignez-en une. » Le lendemain il fut à l'extremité. Sa femme, qui n'avoit pas descouché, le voyant dans une convulsion, fait aussy l'esvanoüie de son costé ; elle ne manquoit jamais à joüer la comédie. Il revint qu'elle faisoit encore la pasmée. « Revenez, ma chere, » luy dit-il, « revenez. J'ay fait tirer mon horoscope, je dois avoir quatre femmes ; » vous n'estes encore que la troisiesme. » Cependant il passa le pas. Elle le sceût si bien cajoller, qu'outre tous les avantages qu'il luy avoit faits, elle luy fit donner vingt-quatre mille livres à sa sœur, une laidron qu'il haïssoit comme la peste. Pour monstrer ce que c'est que cette femme, il ne faut que dire que le mareschal d'Estrées ayant esté obligé d'aller coucher chez elle en Beausse, à cause que son carrosse s'estoit rompû la nuit, elle et sa sœur luy allerent donner le fouët, quoyqu'il eust quatre-vingts ans. Il ne fit qu'en rire.

COMMENTAIRE.

I. — P. 456, lig. 3.

Quand il fut pris et qu'il estoit en danger d'avoir le coû coupé à Toulouse...

En 1627. La Milletiere avoit fait vers 1624 une Reponse à Tilenus qui, dans un avertissement aux Rochelois, les avoit exhortés à se soumettre au roi de France. Depuis, il avoit tellement montré de zele pour la cause protestante qu'on l'avoit arrêté, qu'on lui avoit fait son procès et qu'après avoir eté condamné à mort, il fut retenu prisonnier pendant quatre ans. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour lui, c'est que dejà quand on l'arrêta, il avoit donné des marques d'un changement total en faveur des catholiques et du Roi. Le premier de ses ouvrages en faveur de la fusion lui avoit mis à dos tout le monde ; il est de 1634, et fut suivi du *Moyen de la Paix chrétienne,* 1636, dedié au cardinal de Richelieu. C'est apparemment le même livre que celui de la *Necessité du Pape* qu'on va citer.

II. — P. 456, lig. 23.

Il se mit dans la teste qu'on pouvoit accommoder les deux religions; il a fait plusieurs livres sur ce pretendû accommodement...

Entre autres celui *De la nécessité du Pape,* qui ne satisfit pas le cardinal de Richelieu, parce que les maximes de l'Eglise gallicane n'y etoient pas assez nettement reconnues. On l'imprima des 1636, et bientôt on essaya de le réfuter dans le *Nonce du pape françois.* Voy. les *Mémoires de Montchal*, archevêque de Toulouse, Paris, 1718, p. 17.

III. — P. 457, lig. 12.

Sa fille aisnée...

La Milletiere ne laissa pas de fils, ou du moins ceux qu'il avoit furent tués à l'armée; ses deux filles epouserent l'une Hubert Jardin de Champfleury, capitaine au régiment des Gardes; l'autre, Suzanne Brachet, fut mariée au célèbre partisan François Catelan, originaire de Gap en Dauphiné. Elle laissa un fils et deux filles. Theophile, le fils, sieur de Sablonniere, fut capitaine des Chasses, et epousa en secondes noces cette présidente Thoré, Genevieve le Coigneux, dont l'*historiette* amusante est plus haut, tom. IV, p. 24. Les deux filles, Suzanne et Antoinette, epousèrent, celle-ci Louis de Maupeou, capitaine aux Gardes, dont la postérité doit exister encore; celle-là, Alexis de Sainte-Maure comte de Jonzac, dont la fille, Julie de Sainte-Maure, epousa N. Bouchard d'Esparbés de Lussan, comte d'Aubeterre.

IV. — P. 458, note. — M. Chamrond.

En troisiesmes nopces, il se remaria avec la fille d'un marquis de Dampierre...

Il y a quelque incertitude dans les alliances du héros de cette *historiette.* Deux frères du même nom, Michel et Jean, furent conseillers puis présidens aux Enquêtes du Parlement. D'après la continuation manuscrite de l'histoire des Conseillers du Parlement, Michel de Champrond, mort en 1647, avoit epousé Anne de Cugnac, fille d'Antoine marquis de Dampierre; mais les epitaphes de Jean Megret lui donnent pour femme Marie de Paris. Suivant le continuateur, *Jean* de Champrond, conseiller dès 1609, epousa 1° Jacqueline du Lys, morte en 1647, 2° Suzanne de Roussy, morte en 1654. L'epitaphe de Megret le fait

mourir lui-même le 2 juillet 1658; mais celle que nous a conservée Mercier de Saint-Leger lui conserve la vie jusqu'au 3 août 1658, date confirmée par la lettre de Guy-Patin du 11 août 1658. Il faut que le Continuateur de Blanchard, mal informé, ait donné à Michel la troisième femme de Jean, c'est-à-dire M[lle] de Dampierre.

V. — P. 459, lig. 8.

Sa femme le voyant dans une convulsion... fit aussy l'esvanoüie...

Ce Champrond a certainement fourni quelques traits au *Malade imaginaire* de Moliere. « Il est mort, » ecrit Guy-Patin, « un conseiller » de la Grand Chambre, nommé le president Chamrond. Il avoit quatre- » vingts ans et n'etoit remarié que depuis deux ans à une jeune femme. » Il avoit extremement envie de laisser de sa lignée et n'en a pu venir » à bout. Il a ressemblé à Manard duquel a parlé Paul Jove en ses » eloges :

« In fovea qui te moriturum dixit haruspex
» Non mentitus erat, conjugis illa fuit. »

Il fut enterré dans l'eglise de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers. Voici l'epitaphe recueillie par l'abbé Mercier de Saint-Leger :

« Cy gist le corps de messire Jean de Champrond, conseiller du Roy » en ses conseils, et sous-doyen en la grande chambre du Parlement : » Cy-devant president en la deuxiesme des Enquestes, seigneur chastelain d'Ollé, Ouville, Lienneville, etc. Lequel, par son testament » du 30 juillet 1658, a donné deux cens livres de rente aux chanoines » reguliers de cette eglise pour la fondation de cinq messes hautes » de *Requiem* à perpetuité par chascun an ; l'une à pareil jour qu'il » decederoit, qui fut le 3 août 1658 ; la deuxiesme, le 16 avril jour du » decez de M. Jean de Champrond son pere ; la troisiesme, le 7 novem- » bre jour du decez de dame Magdelaine de Montmirail sa mere ; la » quatriesme le... novembre, jour du decez de dame Jacqueline du » Lys sa premiere femme ; et la cinquiesme, le 27 decembre jour du » decez de dame Suzanne de Roussy sa seconde femme dont le corps » est icy inhumé. »

M. de Monmerqué, dans plusieurs Portefeuilles manuscrits qu'un examen plus approfondi ne lui a plus permis de regarder comme etant de la main de des Réaux, a retrouvé plusieurs passages relatifs à ce président Chamrond. Nous les donnons, tout en conservant quelques doutes sur l'authenticité de la lettre singuliere qu'on va lire. Elle est adressée au bailly d'une de ses terres, Ollé, village à trois lieues et demie de Chartres.

A Paris, le 2 septembre 1657.

« Sire Bonnart, comme je m'aperçois que la sentence de condamna-
» tion du criminel appelant sera confirmée par messieurs de la Cour,
» et qu'il sera renvoyé exécuter sur le territoire de ma terre d'Olé,
» je vous fais ce mot, pour vous avertir que j'ay vu un arbre vieux,
» sur son retour, près du cimetière de l'eglise, que je desire que vous
» fassiez emonder et abattre, et d'iceluy arbre faire une potence, pour
» faire l'execution d'iceluy criminel, et de faire serrer les emondures
» d'iceluy arbre et les copeaux d'icelle potence sous le hangard de
» ma basse-cour. Si mes officiers n'eussent condamné ce pendart qu'au
» fouet, la sentence auroit esté infirmée, et il auroit esté pendu en
» Gréve en meilleure compagnie, et il m'en auroit cousté bien moins
» qu'il ne m'en coustera. Il faut neanmoins mesnager auprès de
» l'exécuteur de Chartres, que vous verrez de ma part, et ferez mar-
» ché avec luy au plus juste prix que vous pourrez. Il me semble
» que j'ay veu chez vous, à mon advis, quelque corde et une echelle
» qui peuvent luy servir. Si par aventure iceluy exécuteur vouloit
» faire le renchéry, je luy feray bien connoistre qu'il est obligé
» de faire cette exécution *gratis*, puisqu'il reçoit dans Chartres et
» dans les marchés circonvoisins un droit qui s'appelle *droit de*
» *havage* (*a*). Je vous laisse la conduite de cette affaire, et suis votre
» bon amy. » LE PRESIDENT CHAMPROND.

— Pour espargner la depense du prisonnier, il le mena luy-mesme dans son carrosse, et pour cela fit surseoir l'exécution pendant quelque temps.

— En revenant de sa terre, il apporta une fois un veau dans son carrosse, et quelqu'un, par malice, en ayant donné avis aux commis du *pied fourché* (*b*), il eut grand desmeslé avec eux pour l'entrée.

— On dit qu'à l'enterrement de sa seconde femme, comme les prestres entonnoient le *Libera,* il recommanda bien les escabeaux sur quoy estoit la bière, en disant : On m'en vola deux à l'enterrement de ma première femme.

(*a*) C'étoit le droit de prendre une poignée de grains dans les sacs exposés sur le marché. A Paris, le bourreau avoit autrefois ce droit, mais à cause de l'infamie de sa profession, on ne lui laissoit prendre le grain qu'avec une cuillère de fer-blanc. Les querelles qu'entraînoit cette perception l'ont fait supprimer. On trouve encore le mot *avage* pris dans ce sens, dans l'avant-dernière édition du Dictionnaire de l'Académie. Il a disparu de l'édition de 1835.

(*b*) Droit qui se levoit sur la vente et sur le transport du bétail. Il est aujourd'hui converti en octroi.

CCCXC.—CCCXCI.

LE MARESCHAL DE SAINT-GERAN

ET SA BELLE FILLE.

(*Jean-François de la Guiche, seigneur puis maréchal de Saint-Geran, mort* 2 *décembre* 1632; *marié* 1° *à Anne de Tournon dame de la Palice, morte en* 1614; 2° *à Suzanne Aux-Espaules, dame de Sainte-Marie, veuve de Jean du Mont et de Longaulnay.*)

Le mareschal de Saint-Geran estoit de la maison de la Guiche. Il fut fait mareschal de France pour l'empescher de criailler, quand on fit M. de Luynes connestable; car il estoit de ces gens qui pretendent beaucoup, quoyqu'ils meritent fort peu. C'estoit un gros homme. On conte de luy qu'une dame, qu'il avoit aimé fort longtemps, luy dit qu'il estoit trop pourceau pour estre aimé, et que, sur cela, il estoit devenû maigre à force de boire du vinaigre et de s'eschauffer le sang; qu'après, il eut de cette dame ce qu'il voulut, mais que pour se venger d'une si grande rigueur et se rescompenser de la graisse qu'il avoit perdüe, il l'avoit conté à tout le monde. Mme de Rambouillet dit qu'elle croit que c'est un conte, et qu'elle ne l'a jamais veû que gros et gras.

Il fut marié deux fois : il eut une fille de son premier mariage qui estoit admirablement belle *, il la maria, dez douze ans, à un gentilhomme de qualité du Bourbonnois, nommé M. de Chazeron. Je pense qu'on l'envoya se promener en Italie, à cause que sa femme estoit trop jeune ; luy estoit fort jeune aussy. Là, il gaigna une si fine verolle qu'il en tomba par morceaux : il donna ce mal à sa femme qui n'en put jamais bien guerir. Elle estoit veuve, son pere luy donnoit le foüet comme on le donne à un enfant, et la traittoit fort tyranniquement. Nous parlerons d'elle en suitte.

Marie Gabrielle de la Guiche, mariée en 1614 à Gilbert baron de Chazeron, gouverneur du Bourbonnois.

En secondes nopces, il espousa la veuve d'un M. de Sainte-Marie qui avoit esté assez bien avec Henry IV. Cette femme avoit une fille * que le Mareschal fit espouser au comte de Saint-Geran, son filz ; après il mourut, et en mourant il disoit, à cause du mareschal de Marillac et de M. de Montmorency : « On ne » me reconnoistra pas en l'autre monde, car il y a » longtemps qu'il n'y est allé de mareschal de France » avec sa teste sur ses espaules. »

Suzanne de Longaulnay ; mariée 17 fev. 1619 à Claude Maximilian de la Guiche, comte de Saint-G., gouverneur du Bourbonnois.

MADAME DE SAINT-GERAN.

La comtesse de Saint-Geran fut assez longtemps sans devenir grosse ; enfin il peut y avoir dix-sept ans qu'on disoit qu'elle l'estoit [1] : plusieurs s'en mocquoient : elle alla pourtant jusques bien près de son terme. Jamais femme n'a tant apprehendé d'avoir

[1] En 1640.

du mal en accouchant. Feu Mme de Boüillé* [1], sœur de pere et de mere du comte de Saint-Geran et par consequent son heritiere, luy proposa de se servir d'une sage-femme qui, à la verité, avoit la reputation de sorciere, mais qui la feroit accoucher sans douleur [2]. Cette pauvre femme la croit : le mary estoit absent. La sage-femme luy frottoit les reins de je ne sçay quelle drogue, et la faisoit aller en carrosse à travers les sillons du Bourbonnois qui sont fort relevez, pour destacher l'enfant. Elle estoit alors à la Palice *, qui est à eux. La femme d'un gentilhomme de M. de Saint-Geran, nommé Saint-André, y fut un jour; elle estoit aussy grosse pour la premiere fois : cela luy fit descendre son enfant si bas qu'elle se pensa blesser, et elle n'y voulut plus retourner. Enfin, un matin, la Comtesse envoye dire à cette demoiselle qu'elle la vinst trouver au jardin. « Ah ! ma mie, » luy dit-elle, « que je me porte bien » aujourd'huy ! Je ne suis plus incommodée. — Mais » ne sentez-vous rien? » luy dit cette demoiselle; « car » vous perdez bien du sang. » Elle regarde; effectivement elle eut une perte de sang qui dura deux ou trois jours. Depuis elle eut tousjours dans l'esprit qu'elle estoit accouchée. Sept ou huict ans après, un maistre d'hostel de la maison, à l'article de la mort, se plai-

Jacqueline de la Guiche, mariée en 1632 à René marquis de B.; morte en janvier 1651.

En Bourbonnois, à cinq lieues de Gannat.

[1] C'est la mere de la comtesse du Lude; elle est morte jeune. Son mary estoit un homme de qualité d'Anjou.

[2] La Comtesse nie cela, et dit simplement qu'on envoya querir cette femme comme la plus habile*; qu'elle fut fort malade, mais qu'en accouchant il luy prit une foiblesse.

Elle se nommoit Louise Goitard.

gnit fort de Mme de Boüillé, et dit qu'elle l'avoit engagé à une estrange chose. M. de Saint-Maixent autre heritier de Saint-Geran, accusé autrefois d'avoir tué sa femme pour espouser Mme de Bouillé [1], quand son mary qui estoit vieux seroit mort, donna charge à son confesseur et à quelques autres, en mourant, de demander pardon pour luy à Mme de Saint-Geran. Notez qu'il estoit aussy à la Palice durant sa grossesse. Tout cela joint ensemble, on conseille au comte de Saint-Geran de tascher de sçavoir la verité de la sage-femme par personnes interposées. Elle dit que la Comtesse estoit accouchée d'un enfant mort, et qu'elle l'avoit enterré au pied du colombier. Saint-Geran la met en prison; la Comtesse sur cela se va mettre dans l'esprit qu'un petit garçon, qu'elle a eslevé et qu'elle fit page, estoit son filz ; qu'à cause de cela on avoit fait en sorte que Mlle du Puis, fille d'un tireur d'armes, une espece de femme où il y a bien à redire, avoit souffert que cet enfant, qu'elle dit estre à elle, fust eslevé par la Comtesse, parce que effectivement c'estoit le filz de cette dame. L'enfant estoit joly [2], et Saint-Geran l'a fort gasté, car il s'en divertissoit et luy apprenoit cent ordures. La feu Mareschale qui a des filles, tandis qu'on a cru cet enfant mort, disoit que c'estoit l'aisné de la maison;

[1] La comtesse de Saint-Geran dit que Saint-Maixent et Mme de Boüillé, estant tous deux mariez, s'estoient donné l'un à l'autre des promesses de mariage.

[2] La petite-vérole l'a gasté depuis: sa mere en a bien besoing; le pere* est mort endebté, et on a donné son gouvernement de Bourbonnois. Cet homme avoit quelquefois quarante pages. C'estoit peu de chose.

Le c. de Saint-Geran.

mais quand elle a veû que la Comtesse pretendoit que ce fust cet enfant*, elle disoit qu'il le falloit faire cordellier, à cause du scrupule. Voyez quelle devote! Durant le procez d'entre M. et Mme de Saint-Geran contre la du Puis (qui soutient que c'est son filz, et que ce n'est que sa conscience qui l'empesche de le desadvoüer car il seroit grand seigneur), et contre Mme de Vantadour* fille de la feu mareschale, et le comte et la comtesse du Lude, la sage-femme est morte en prison et n'a rien avoüé pour la Comtesse[1]. Depuis il (y) a eu arrest qui a debouté le comte et la comtesse du Lude et receû la comtesse de Saint-Geran à preuves. Mme de Ventadour et sa sœur de Saint-Geran, elles sont sœurs de mere, sont broüillées pour cet enfant qu'on veut faire reconnoistre[2]*.

C'est-à-dire, revenoit à son avis.

Marie de la Guiche, mariée 8 janv. 1645 à Charles de Ventadour; morte en 1701. — Renée Eleonore de Bouillé, mariée au comte du Lude.

Et qui le fut en effet.

[1] Elle dit que si, et qu'on avoit promis vingt mille escus à la du Puis, laquelle s'est sauvée, de peur d'estre pendüe.

[2] Vaure* dit : « Les voylà bien empeschez de sçavoir si une femme a » accouché oüy ou non; il ne faut que regarder au ventre : chaque » enfant y fait une grosse ride. » Eh bien! Mlle Diodée n'a-t-elle pas espousé là un habile homme?

Thomas Scarron, sr de Vaure. (Voyez *l'Histor.* de Mlle Diodée, t. VII.)

COMMENTAIRE.

I. — P. 464, lig. 11.

Nous parlerons d'elle en suitte...

Dans l'*historiette* du maréchal de Saint-Luc que des Réaux avoit rédigée deux fois, comme l'atteste la table du commencement du manuscrit; elle y est marquée à la page 398, et aux pages 685 et 686. Le dernier feuillet a eté enlevé sans doute par des Réaux, quand il s'est aperçu que l'historiette etoit déjà ailleurs, telle qu'elle est impri-

mée ici dans le tom. IV, p. 244. Marie de la Guiche s'etoit remariée en 1627 à Timoléon d'Epinay, marquis puis maréchal de Saint-Luc; elle mourut au mois de janvier 1632, après une maladie de sept années, dit le père Anselme.

II. — P. 466, lig. 17.

Qu'on avoit fait en sorte que Mlle du Puis, fille d'un tireur d'armes... avoit souffert que cet enfant... fust eslevé par la comtesse...

Le tireur d'armes etoit frère de Beaulieu, maître d'hôtel de M. de Saint Geran, qui fut lui-même impliqué dans le procès. La fille se nommoit Mlle Petit de Beaulieu. Après le second arrêt du Parlement, du 29 juillet 1663, qui déclara l'enfant qu'elle avoit elevé fils de la comtesse de Saint Geran, elle persista à soutenir que le prétendu Bernard de la Guiche n'etoit que Henry de Beaulieu. Il y a dans le deuxième volume manuscrit des Epitaphes de Megret, deux méchants sonnets faits au nom de cette femme, quand le bruit de la mort de Bernard se répandit en 1674.

Le père Anselme, en pareille matière si circonspect, dit de Bernard de la Guiche : « L'avidité de ses parens collateraux les engagea à ca-
» cher sa naissance à son père et à sa mère, desquels il fut depuis
» reconnu. Il eut cependant un grand procez à soutenir pour son etat,
» et il fut jugé en sa faveur par arrêt du Parlement de Paris du 29
» juillet 1663. Au reste, Bernard de la Guiche, mort le 18 mars 1696,
» à cinquante-cinq ans, n'a laissé qu'une fille, morte religieuse, et la
» branche cadette de la maison de la Guiche devint, par sa mort, la
» branche aînée. »

A la fin de cette historiette, des Réaux a ajouté plus tard : *le reste est ailleurs.* Mais où ? Ce n'est plus dans les *Mémoires de la Régence,* puisque le procès ne fut terminé et gagné par Mme de Saint Geran que le 29 juillet 1663. En tout cas, ce *reste* n'est pas dans le manuscrit des Historiettes. Les *Causes célèbres* peuvent suppléer seules à ce que des Réaux n'a pas dit.

Comme le fait comprendre le passage cité par le pere Anselme, la grande et ancienne maison de la Guiche, encore aujourd'hui si dignement représentée, est désintéressée dans la question de la légitimité plus ou moins incertaine de Bernard de la Guiche-Saint-Geran. La branche de la Guiche-Sivignon, à laquelle appartient M. le marquis de la Guiche d'aujourd'hui, s'etoit détachée du tronc avec un des fils de Pierre de la Guiche sieur de Chaumont, chambellan du roi Louis XI; et elle devint branche aînée, après l'extinction des la Guiche-Saint-Geran.

CCCXCII.—CCCXCIII.

MADAME AUBERT

ET LE MARQUIS PALAVICHINE.

(*Marie-Anne Chastelain, mariée à Pierre Aubert sieur de Fontenay en Brie, secrétaire du Roi; mort en* 1668, *à quatre-vingt-quatre ans.*)

Mme Aubert est femme d'un des interessez aux gabelles qui est un homme d'age, mais fort riche[1]. Cette femme a esté jolie et coquette[2], elle a fait galanterie avec Pardaillan qui, aujourd'huy, se fait appeller Termes*; c'est le cadet de Bellegarde[3]. Cet homme a esté un peu accusé de faire la fausse monnoye en Gascogne[4].

Cesar Auguste de P., marquis de Termes.

[1] Monsieur d'Orléans autrefois la voulut cajoller. On dit qu'elle luy respondit : « Voire, c'est pour vostre nez! » Une fois, comme quelques personnes la loüoient de sa beauté, elle dit : « O ! ma mere a esté bien » plus belle que moy! »

[2] Mais sotte.

[3] Montespan-Gondrin*.

[4] *Variante :* Ce Termes est un franc gascon. Premierement, il a fait la fausse monnoye à une maison appellée la Mothe-Bastille, proche de Choisy-Bellegarde*. Cette pauvre madame Aubert en a esté coiffée si longuement qu'elle a fait espouser au filz de ce galant homme qui n'a rien, sa niepce, fille de Chastelain son frere; mais elle en a esté bien mal payée. Depuis cela, Termes a tellement empaulmé le bonhomme Aubert qu'il ne jure que par luy; Termes est le patron de tout; le

Jean-Antoine de Pardaillan-Gondrin, dit le duc de Bellegarde, mort en 1697.

Dans l'Orléanois.

Marie Chastelain, mariée, 28 avril 1658, à Roger de Pardaillan marquis de Termes, mort en 1704.

Cette madame Aubert a conservé tant d'amitié pour luy, qu'elle a accordé avec son filz, une niepce qu'elle tient comme sa fille *, car elle n'a point d'enfans : elle luy fait un fort grand avantage, et, en parlant de ce garçon, elle l'appelle nostre filz.

PALAVACHINE. (*Jean-Baptiste, marquis Palavicini, ambassadeur de Gênes en France.*)

Or, il arriva une assez plaisante histoire au commencement de la Regence à cette madame Aubert, avec un fou de marquis Palavichine. Cet homme, fort affectionné à la France, avoit traitté le mareschal d'Estrées * à Genes à son retour d'Italie, et luy avoit fait tous les regalles imaginables. Sur cela, il vient en France avec sa femme, et pretendoit qu'à cause de son zele pour cet estat, on luy donneroit le gouvernement d'Ast, en Piémont. Comme il estoit icy, Quillet luy fit accroire, en une desbausche, que les dames en France estoient de la meilleure composition du monde, qu'il n'y avoit qu'à les trouver seules. « *Per Dio,* » dit le Marquis, « *mi fate un* » *gran servizio, perche voglio ben a quella madama* » *Aubert.* » Ils estoient voisins. La premiere fois qu'il

Histor., t. I, p. 383.

bonhomme luy loüe une maison, le meuble, luy donne de l'argent. On dit qu'il en tire plus de vingt mille escus tous les ans. Par une ingratitude effroyable, il fait oster à cette femme toute l'administration de la maison. Elle n'a pas un soû là dedans ; quelque gascon que ce soit qui se recommande de M. de Termes y est receû comme un enfant de la maison, y fait manger ses gens et ses chevaux, comme il luy plaist. Termes ne donne rien de ce qu'il tire (de là) à son filz ; il en entretient une madame de Broc *. Le filz ne traitte point bien sa femme ; c'est un fripon qui luy a par deux fois engagé ses perles. Voylà comme la tante et la niepce, car elle n'a point d'enfant, se trouvent bien de s'estre mises entre les mains de gascons.

Historiette, plus haut.

rencontra Mme Aubert toute seule, il ferme bien joliment la porte au verroüil, et en son baragoüin il luy dit qu'il y avoit longtemps qu'il estoit amoureux d'elle, et qu'ayant trouvé l'occasion il ne la vouloit pas laisser eschapper. D'abord elle se mit à rire ; mais, voyant qu'il s'eschauffoit dans son harnois, elle luy dit bien serieusement que, s'il ne se retiroit, elle luy feroit jetter tant de seaux d'eau sur le corps, qu'il ne seroit plus si eschauffé. Le petit homme fut tout heureux de se retirer. Elle conta l'aventure à tout le monde, et le pauvre Marquis fut quelque temps sans se monstrer.

Le mareschal d'Estrées luy dit : « Mais, Monsieur » le Marquis, croyez-vous qu'on donne un gouverne- » ment à vous, qui n'avez jamais esté à la guerre ? » vous devriez au moins faire une campagne. — *Sì,* » *sì*, » respondoit-il, « *voglio andar alla guerra co'* » *miei amici, col Turpez e col Teminez*[1]. » Il n'y alla pourtant point, et sa femme, le voyant obstiné à demeurer icy, s'en retourna à Genes. Au bloccus de Paris il fut battu deux fois comme il se vouloit sauver en habit desguisé, et il contoit cela comme s'il eust rendû un grand service à la France. A Saint-Germain, faute d'argent, il couchoit dans un carrosse, et le matin il ne faisoit que secoüer les oreilles et alloit chercher à manger où il pouvoit. Enfin, en 1652, il s'en retourna en son pays. Il y pouvoit vivre fort à son aise ; mais peut-estre la sotte depense qu'il

[1] Tourpes, cadet d'Estrées, et Temines fils de la Mareschale.

a faitte icy l'auroit-elle incommodé. Sa femme est une personne raisonnable.

COMMENTAIRE.

I. — P. 469, note, lig. 3.

O! ma mere a esté bien plus belle que moy.

Cette mère de Mme Aubert etoit Magdelaine de Donon, fille de Frederic de Donon, sieur de Renouilleux, contrôleur général des bâtimens du Roi. Elle avoit epousé Anne Chastelain sieur d'Essartines, dont le tombeau se voyoit autrefois dans l'eglise de Saint-Paul de Paris, chapelle de Saint-Claude, dite alors *Chapelle des Chastelains.*

II. — P. 470, lig. 2.

Elle a accordé avec son filz une niepce qu'elle tient comme sa fille...

Cette nièce etoit en même temps la nièce de la vertueuse et sainte Mme de Miramion, par sa mère Marie Lumagne, fille de François Lumagne, résident de France à Raguse; laquelle avoit epousé Claude Chastelain sieur de Montaumer en Brie, secrétaire du conseil d'État, mort octogénaire en 1686. Claude Chastelain avoit eu douze enfans pour le moins; et Marie, celle qui epousa, le 28 avril 1658, Roger de Pardaillan de Gondrin depuis marquis de Termes, etoit l'avant-dernière. On voit que le mariage n'etoit pas encore conclu mais seulement convenu, quand des Réaux ecrivoit cela.

III. — P. 471, lig. 9.

Le petit homme fut tout heureux de se retirer.

Ce fut apparemment dans le premier feu de cet amour pour Mme Aubert, que Pelletier fit en réponse à d'autres vers amoureux que Pallavicini avoit commandés, le sonnet suivant :

Marquis, de tes beaux vers mon esprit fut charmé,
Voyant comme Apollon et te plaist et t'esclaire;
Aussy, d'un double feu ton cœur est allumé,
Estant d'un bel amour le noble tributaire.

Puisqu'un dieu dont ton cœur se trouve consumé
Veut en si beau sujet estre ton secrétaire,
Tu peus avec raison esperer d'estre aimé,
Voyant qu'un autre dieu te sert en cette affaire.

Tu brilles toutefois par tant de qualitez,
Que tu peus sans secours domter les volontez,
Car en tout ta vertu se monstre la première ;

L'Amour, de toutes choses est tousjours le vainqueur,
Mais toy-mesme esclairé de ta propre lumière
Sans l'aide d'aucun dieu tu vas tout droit au cœur.

(*Nouveau recueil des plus belles poésies*, Paris, J.-B. Loyson, 1654, p. 34.)

Au moment où des Réaux ecrivoit cette courte historiette, sur la fin de 1657, Aubert de Fontenoy bâtissoit la maison dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, tom. III, p. 403, à l'occasion du bon mot de Jodelet qui peut-être devint l'origine du nom d'*Hôtel salé* donné à la maison. Elle forme aujourd'hui le n° 11 de la rue *de Thorigny*, et le n° 1er de la rue des *Coutures-Saint-Gervais*. — D'Aubert elle passa à le Camus, secrétaire du roi, mort en 1688, puis elle fut acquise par M. de Juigné qui lui donna le nom sous lequel elle est encore aujourd'hui désignée. Le maréchal de Villeroy a habité longtemps l'hôtel Juigné, occupé, naguères, par l'*Ecole des Arts et Manufactures*.

CCCXCIV.

LE COMTE DE MONSOREAU.

(*René de Chambes, comte de Montsoreau, mort en 1649.*)

Charles de Chambes, comte de Montsoreau, marié, 10 janvier 1576, à Françoise de Maridort.

Ce comte de Monsoreau, dont nous voulons parler, estoit le filz de celuy * dont Henry III se mocqua de ce qu'il souffroit que Bussy d'Amboise le fist cocû; le Roy haïssoit Bussy à cause de la reyne Marguerite. Le Comte, irrité de cela, s'en va en Anjou, faït par force escrire une lettre par sa femme à Bussy qui vient, puis il les tüe tous deux. J'ay oüy conter que ce Bussy estant un jour allé voir les bestes des Tuilleries avec des dames, il y en eut une assez imprudente pour l'obliger à luy requerir son gant qu'elle avoit laissé tomber dans la loge d'un lion. Il y fut l'espée à la main, reprit le gant sans que le lion branlast, et, en le rendant à la dame, il luy en donna un petit coup sur la joüe et luy dit : « Tenez, et une » autre fois n'engagez point des gens de cœur mal à » propos. »

Montsoreau.

Le filz de ce massacreur de gens * estoit un homme fort violent, un grand faux-monnoyeur et un grand tyran. Il avoit vingt satellites qui rançonnoient tout

le voisinage; avec cela il estoit espiegle. Un jour, comme il estoit à la chasse, deux pauvres marchands de toile passerent auprès du relais*. Ils leur voulurent faire accroire qu'ils l'avoient rompû, et leur vouloient donner le relais. Comme ces marchands crioient mercy, deux vieilles fausses saulnieres* parurent: le Comte leur fait oster leur sel, et condamne les deux marchands à leur faire la chosette; il fait coucher les deux vieilles la juppe troussée et fait mettre chausses bas aux marchands; mais les pauvres gens n'avoient pas autrement envie de rire. Enfin il les laissa aller.

* Lieu où les chiens attendent le gibier qui doit y passer.

* Qui faisoient la contrebande du sel.

Il se rencontra une fois chez un hostelier à qui un sergent vint apporter un exploit. « Comment! coquin, » luy dit-il, « apporter un exploit à un homme » chez qui je loge! » Il le prend, dit qu'il le falloit condamner à estre pendû, fait des juges de ses coupe-jarrets: on le condamne. « Il faut, » dit-il, « le confesser, et, pour le communier, luy faire avaller son » exploit. » On fait un capuchon avec le collet d'un manteau: « Oüy-dà! » dit le sergent, qui faisoit le bon compagnon, quoyqu'il passast assez mal son temps, « j'avalleray fort bien mon exploit, pourveû » qu'on me donne un verre de vin par-dessus. — » Va, » luy dit le Comte, « tu communieras cette fois » sous les deux especes. » Effectivement ils luy firent avaller son exploit en petits morceaux, et puis le laisserent aller.

A une huée de loups, un des chasseurs, par mesgarde, en avoit blessé un autre; un chirurgien le

pansa et le guerit. Le Comte le paya plaisamment; parce que cet homme avoit fait donner un exploit au blessé, il le prit un jour qu'il le rencontra, le gourma tout son saoul, et luy cracha je ne sçay combien de fois dans la bouche.

Enfin une garce qu'il entretenoit vengea tant de gens que ce violent avoit outragez; car, enragée de ce qu'il avoit maltraitté un de ses gens dont elle estoit amoureuse, elle descouvrit un grand nombre d'instruments à faire la fausse monnoye qui estoient cachez dans un bois. Le Comte, poursuivy pour cela et pour bien d'autres choses, se sauva en Angleterre où il mourut, après avoir esté decapité en effigie.

Bernard de Chambes, comte de Montsoreau.

Son filz *, à l'age de quinze ans, pour eviter d'estre ruiné entierement, fut obligé d'espouser la niepce du lieutenant criminel du Mans, qui accommoda toutes choses. Cette femme est habile; elle a nettoyé les affaires de son mary : je croy qu'il peut avoir vingt-cinq mille livres de rente au moins, en belles terres; mais ce n'est rien au prix du temps passé. Leur nom est de Chambes. C'est une bonne maison. Il n'a qu'une fille : c'est un pauvre homme, mais il n'est nullement violent. Il fit une fois une campagne en Hollande, et, par malice, de jeunes gens le firent marcher armé de pied en cap à cheval tout un jour d'esté, en allant par pays, afin, luy disoient-ils, de s'accoustumer à la fatigue; ils s'en joüoient.

COMMENTAIRE.

I. — P. 474, lig. 7.

Le roy haïssoit Bussy à cause de la reyne Marguerite.

La sœur de Henry III, dont Bussy etoit le chevalier servant. Suivant des Reaux, le comte de Montsoreau auroit tué sa femme en même temps que Bussy; mais l'Estoile, qui a raconté longuement cette mort du brave Bussy-d'Amboise, dit seulement que la seconde victime de cette vengeance conjugale fut le lieutenant criminel de Saumur, lequel avoit introduit le galant. Mme de Montsoreau, soit pour se défendre du même sort, soit de son propre gré, avoit ecrit à Bussy la lettre qui devoit le livrer seul et désarmé à son mari. Louis de Clermont, sieur de Bussy-d'Amboise, fut tué le 19 août 1579 dans le château de la Contanciere, qui s'élevoit en Anjou, entre Varennes et Brain-sur-Allone. On l'a abattu il y a peu d'années. Bussy etoit gentilhomme du duc d'Anjou et abbé commendataire de l'abbaye de Bourgueil. « Il aimoit les lettres, » dit l'Estoile, « combien qu'il les pratiquoit » assez mal. » J'ai trouvé de ses vers dans un ancien recueil manuscrit, entre autres les stances suivantes qui doivent avoir eté composées pour la reine Marguerite :

Amans qui vous plaignez qu'Amour vous a domptez,
Qu'il emporte l'honneur de vostre liberté,
Qui faittes de vos pleurs une source feconde,
Qui mourez, qui bruslez au feu de tant d'ennuys,
Voyez mon mal, mes fers, la prison où je suys,
Et vous direz que c'est le Paradis du monde.

J'ayme avec tant d'amour et tant de cruauté,
Qu'entrant dans ma prison, je voy, de tout costé,
La mort et les perils d'une perte commune;
Je doy tromper les yeux de cent mil ennemys
Ennuyeux et jaloux du bien qui m'est permis,
Mon amour et ma mort courent mesme fortune.

Et toi nuict qui me fis en ton obscurité
Voir hier le soleil de ma felicité;
Ores que tu me laisses et que tu m'es ravie,
Les ombres de la mort devroient mieux sonner;
Haste-toy, je te prie, ô nuict, de retourner,
Ou bien ne t'attends plus de me revoir en vie.

Ce sont mots inventés du Jour et de la Nuyct,
De dire qu'il est jour quand le soleil nous luict,

Et que la nuict survient quand la terre repose
Il n'y a d'autre jour, d'autre nuict, d'autres cieux
Que voir ou ne voir point le ciel de vos beaux yeux,
Vous, le ciel, le soleil, estes la mesme chose.

Si l'ennuy quelquefois si longtems d'estre seul
Me force et me contraint que j'egare mon œil
Dessus quelque fenestre, aussytost je regarde,
Je voy de tous costez, ces traistres conjurez
Qui desirent ma mort, s'ils etoient asseurez;
Leur cœur lasche et non point ma fortune me garde.

Lors d'un brave desir je veux, pour me venger,
Sortir, blesser, tuer, me jeter au danger,
Vous raporter la main de leur sang toute teinte,
Mais la peur d'offenser, au fort de mon dessein,
L'honneur que je vous dois me saisit par la main.
Jamais un grand amour ne marche sans la crainte.

(Msc. de la B. I. Sup. fr., nº 4255.)

II. — P. 474, lig. 13.

Pour l'obliger à luy aller requerir son gant....

Brantôme raconte quelque part la même chose; mais ses ouvrages n'etoient pas publiés quand des Réaux ecrivoit cela.

III. — P. 475, lig. 5.

Et leur vouloient donner le relais.

Cette expression répond à celle-ci: passer par les chiens, ou pousser les chiens sur le passage présumé du gibier. « *Relais*, » dit Furetiere, « est aussi une malice que font les pages et les laquais à des passans » ou à des niais qui tombent entre leurs mains; *laqueus.* »

IV. — P. 476, lig. 11.

Le Comte se sauva en Angleterre où il mourut...

Moreri dit que le comte de Montsoreau mourut en Angleterre en 1649, et il ajoute qu'on l'inhuma dans la chapelle de la Reine; rien d'ailleurs sur les motifs de l'exil du personnage. C'est que les généalogistes n'ont pas toutes leurs aises; on leur ordonne d'applaudir et on leur défend de siffler.

V. — P. 476, lig. 22.

Il n'a qu'une fille.

Bernard de Chambes comte de Montsoreau avoit epousé, le 19 mai 1637, Genevieve Boivin la nièce du lieutenant criminel du Mans. Il en eut deux filles, la deuxième après l'epoque où des Réaux ecrivoit. L'aînée, Marie Genevieve comtesse de Montsoreau, epousa, le 20 septembre 1664, Louis François du Bouchet, marquis de Sourches et grand prévôt de l'Hôtel. Sourches, par ce mariage, acquit le comté de Montsoreau. On a de lui des Mémoires dont une partie a eté publiée en 1836; M. Moreau, l'habile et judicieux auteur de la *Bibliographie des Mazarinades* et des *Mémoires de Mme de la Guete,* a eu communication du reste et se propose de le mettre bientôt en lumière. C'est le complément du *Journal de Dangeau*, et même quelque chose de mieux.

La seconde fille du dernier comte de Montsoreau de la maison de Chambes, Marie-Magdelaine, epousa, le 15 octobre 1677, Louis-Anne Dauvet comte d'Ecquevilly, et mourut en 1720.

CCCXCV.

MADAME DE VERTAMONT.

(Renée Quatresols, fille de Jean Q., auditeur en la chambre des Comptes; mariée à François de Vertamont; morte 24 novembre 1657.)

Aujourd'hui Montanglaust.

A Rénée Durand.

Vers 1640.

Un riche auditeur des Comptes, nommé Quatresolz, avoit une terre appellée Montanglost * auprès de Coulommiers en Brie, dont il estoit natif et où il demeuroit huict mois de l'année; car, estant doyen des auditeurs de son semestre, il avoit bien des privileges et ne faisoit sejour à Paris que le moins qu'il pouvoit. Cet homme estoit marié * et avoit des enfans; mais, parce que sa femme et luy ne pouvoient compatir ensemble, il se separerent volontairement de corps et de biens. Les garçons, qui estoient deux, demeuroient avec le pere, et une seule fille qu'ils avoient demeuroit avec la mere. Il peut y avoir dix-sept ans * que cette femme, pour espargner un peu, car elle n'estoit pas la plus reglée du monde, alla demeurer un automne avec son mary et y mena sa fille. Elle ne fut pas plus tost à Coulommiers qu'un jeune gentilhomme, nommé Plenoches, qui avoit esté nourry page de M. de Longueville et qui estoit devenû son petit favory, se rendit familier dans la mai-

son. Quelques jours après il donna la collation aux dames de la ville, à ce qu'il disoit, mais en effet à Mlle Quatresolz. La collation estoit belle, car c'estoit de la façon des officiers de M. de Longueville qui estoit alors à Coulommiers *. Patru alla un jour voir Mlle Quatresolz qui estoit jolie, il estoit amy de ses freres : et comme ils se promenoient dans les allées du chasteau, ils rencontrerent M. de Longueville qui leur parla fort civilement. Patru s'estoit un peu esloigné par respect; M. de Longueville demanda à la pucelle si ce gentilhomme-là n'estoit pas son serviteur ; elle luy respondit qu'elle n'avoit point de serviteur. « Je vous en veux donc donner un, » repliqua-t-il. Et après il leur laissa continuer leur promenade. Cependant Montanglost [1], le frere aisné, conseiller au Parlement, entendit dire qu'on cajolloit sa sœur à Coulommiers; il part et va coucher à Pommeuse chez Patru, à qui il conte qu'estant allé dire adieu à M. de Longueville qui partoit pour Coulommiers, il en avoit receû mille amitiez. Patru luy conte ce qu'il avoit veû, et conclut que M. de Longueville vouloit faire espouser sa sœur à Plenoches. Montanglost dit qu'il n'y consentiroit jamais et qu'il vouloit en parler à M. de Longueville. Patru luy dit qu'il s'en gardast bien, qu'il n'y avoit rien à faire qu'à ramener viste la

* Le château appartenoit à ce prince.

[1] On faisoit un conte de luy, quand on marqua les sous avec une fleur de lys pour les faire valoir cinq liards; il dit à une fille : « Eh » bien! je vaux *cinq sous* à cette heure, quoyque je ne m'appelle que » Quatresolz. — Oüy, » dit-elle ; « mais il faut auparavant vous don» ner la fleur de lys. »

fille à Paris. Le Conseiller ne le voulut pas croire et part pour aller à Coulommiers : en chemin il rencontre le Bailly, qui venoit de la part de M. de Longueville luy dire qu'on luy avoit fait entendre qu'il ne vouloit point venir à Coulommiers, et qu'il le prioit de prendre la peine d'y faire un tour. Il va voir M. de Longueville qui, depuis, pretendit que Montanglost luy avoit promis de le servir en cette affaire. Patru avoit predit que cela arriveroit. M. de Longueville parle en suitte au pere, luy represente l'avantage de l'alliance, ce que Plenoches et la famille dans laquelle il entreroit pouvoient esperer de son amitié, et adjouste qu'il donneroit autant à ce garçon que M. Quatresolz à sa fille. Le bourgeois, au lieu de luy dire qu'il avoit resolû de s'allier avec quelqu'un de la robe, pour appuyer d'autant son filz dans le Parlement, luy alla sottement faire une bravade et dit qu'il donneroit cinquante mille escus à sa fille. « J'en » donneray autant à Plenoches, » respondit M. de Longueville. Voylà donc le vieillard pris par le bec : il fait des difficultez pour se debarrasser, il demande ses seuretez pour la dot, etc. Cependant, on conseille à Plenoches de tascher d'avoir une promesse de mariage de la fille ; il estoit bien fait, elle estourdie et sa mere aussy ; il en a une signée de la fille et de la mere, à condition toutefois qu'elle seroit deposée entre les mains du Pere gardien des Capucins. Plenoches fit courir le bruit de cette promesse, afin que cela obligeast le pere à passer outre. Quand Montanglost vit cela, il se resolut à enlever sa sœur; mais ce

dessein fut esventé, et M. de Longueville fit fermer les portes de la ville, se plaignit de la defiance qu'on tesmoignoit, et leur dit qu'il ne pretendoit forcer personne. Il demanda qu'on laissast la mere et la fille huict jours dans le chasteau avec Mlle de Longueville, qui devoit arriver ce soir-là (il estoit veuf alors*), et qu'après ils emmeneroient la demoiselle où il leur plairoit. On ne put luy refuser ce qu'il demandoit; voylà la mere et la fille dans le chasteau. C'est là que Plenoches pretend avoir eu toutes sortes de privautez avec elle. Au bout de huict jours, le Conseiller les remena à Paris. Plenoches, accompagné de cinquante chevaux et le plus leste qu'il put, voltigeoit sur les coteaux voisins, et saluoit sa maistresse à coups de pistollet : Montanglost dit que, tandis que cette galanterie dura, il n'estoit pas sans inquietude; au bout de deux lieües il se retirerent.

Du 9 septembre 1637 au 2 juin 1642.

Quelque temps après leur arrivée à Paris, Vertamont, depuis conseiller au Parlement*, homme fort avare, qui avoit esté commis de l'Espargne sous la Baziniere de la femme duquel il estoit parent, se resolut d'espouser Mlle Quatresolz, quoyqu'on luy eust dit l'engagement qu'elle avoit avec Plenoches; et voicy pourquoy il le fit*. On ne luy donnoit que trente mille escus; il en avoit cent mille, mais, se prevalant de l'estat où estoit la fille, il declara, par le contract de mariage, qu'il avoit jusqu'à cinq cent mille livres de propres. L'affaire fut conclüe en deux jours et, le lendemain des nopces, Plenoches, qui n'avoit esté averty qu'après coup, vint à Paris et

Reçu le 16 mars 1647.

Comment il parvint à le faire.

alla, bien accompagné, leur chanter poüille à la porte du logis. La chambre des mariez donnoit sur la rüe, ils estoient encore au lict, et il continüa si bien que Vertamont ny sa femme n'osoient sortir ; enfin Miromesnil, maistre des Requestes qui, je pense, est Normand, et qui mesme avoit esté intendant en Normandie, estant fort connu de M. de Longueville accommoda l'affaire, moyennant quatre mille livres qu'on donna au cavalier pour ses dommages et interests. Cet accommodement se fit en presence de M. de Longueville. Cela est aussy honneste que d'envoyer changer un escu d'or, pour donner à boire à un valet de pied de la princesse Marie, qui luy apportoit une lettre de sa maistresse, de Nevers à Coulommiers.

Après il fut question de payer cette somme; le pere n'en vouloit point oüyr parler; il disoit que sa fille avoit fait cette sottise*, que c'estoit à elle à la boire, et demandoit à son gendre si pour quatre mille livres de moins il ne l'eust pas espousée; mais le gendre ne se soucioit point de tout cela. Enfin Montanglost, à qui il importoit d'estre bien avec M. de Longueville à cause de la terre qui luy devoit venir, alla trouver son beau-frere, luy representa toutes choses et luy dit qu'il voudroit avoir de l'argent pour satisfaire Plenoches. « Je vous en feray prester. » Ce garçon, attrappé, fut contraint d'en emprunter d'un commis de son beau-frere*, en donnant un billet payable au porteur.

* La promesse à Plenoches.

* *Ou plutôt*, de son beau-cousin, la Bazinière.

Vertamont, depuis, se fit conseiller au Parlement. Au bout de six ans, un soldat des Gardes, porteur

de ce billet, vint demander quatre mille livres à Montanglost. On pensa plaider; mais enfin cela s'accommoda dans la famille[1].

[1] On a un peu mesdit de Mme de Vertamont avec le Noir *, president à la Cour des Aydes : elle passe pour interessée, et vouloit obliger le Noir à continüer après qu'il fut marié ; mais il n'y voulut plus entendre.

Charles le Noir, président, 17 mars 1644.

COMMENTAIRE.

I. — P. 480, lig. 14.

Les garçons qui estoient deux demeuroient avec le pere.

François, sieur de Montanglost, fut reçu conseiller le 26 juin 1637, epousa la fille de l'avocat Julien Brodeau, grand amateur de livres, et mourut en 1650. Le second, François Quatresols sieur de Francheville, fut enseigne aux Gardes.

II. — P. 483, lig 18.

Vertamont, depuis conseiller au Parlement...

François de Vertamont comte de Villemenon, châtelain de la Ville-aux-Clercs et conseiller au Parlement en 1647, maître des Requêtes en 1653, mort en 1697. « A plus d'esprit que de conscience, et plus de » bien que d'honneur. » (*Portraits des Maîtres des Requestes*, 1661.)

III. — P. 484, lig. 4.

Miromesnil, maistre des Requestes, qui je pense est Normand...

C'etoit, non pas un membre de la famille *Hue*, bientôt après propriétaire de la terre de Miromesnil dont elle prit le nom, mais Pierre Dyel, intendant de justice en Normandie, en 1638 et 1639, en 1644 et 1645. « Il avoit eté, » dit M. Floquet (*Journal du Chancelier Seguier*, p. 4, note), « l'un des juges de Cinq-Mars et de Thou, et il eut » le courage d'ouvrir pour de Thou l'avis de l'absolution. »

IV. — P. 484, lig. 11.

Cela est aussy honneste que d'envoyer changer un escu d'or pour donner à boire à un valet de la princesse Marie.

Marie de Gonzague, depuis reine de Pologne. Qui fit cette vilenie, de Plenoches ou de Vertamont? Qui se montre le plus vilain, de Plenoches acceptant les quatre mille livres, ou de Vertamont les offrant, au lieu de se battre avec le fâcheux qui troubloit ses nuits de noce? Le doute est permis; cependant je crois que des Réaux entend mettre les deux vilenies sur le compte de M. de Vertamont.

V. — Fin.

François de Vertamont ou Verthamon, eut de sa femme Renée de Quatresols cinq enfans : 1° François, conseiller au Parlement en 1672. dont la fille unique epousa le marquis d'Escars; 2° Jean Baptiste, evêque de Pamiers; 3° Michel, chevalier de Malte, mort en 1675; 4° Antoine, conseiller au Parlement en 1685; 5° N. de Vertamont, abbesse de Saint-Michel de Crespy.

Les grands biens de cette famille sont entrés vers le milieu du XVIIIe siècle, par alliance, dans la maison d'Aligre.

CCCXCVI.

LA BARROIRE.

(*Pierre Bizet sieur de la Barroire, fils de Pierre Bizet sieur du Peré, maire de la Rochelle; marié en secondes noces à Elisabeth de Grisson, fille de Jean de Villebon, maître d'hôtel du Roi.*)

La Barroire s'appelloit Bizet, et estoit filz d'un riche marchand de la Rochelle. Il espousa icy la fille de M. l'Hoste, beau-frere de l'intendant Arnaut. Après il achepta un office de conseiller au Parlement qui luy cousta onze mille escus *. Il se presenta pour estre receû, c'estoit une grosse beste; mais son beau-pere avoit du credit; on le receut à cause de luy. On disoit: C'est M. l'Hoste, et non son gendre, qu'on reçoit. Cumont fut examiné en mesme temps, et fit fort bien. « Il les faut recevoir, » dit-on, « l'un portant l'autre. » D'autres dirent que c'estoient des gens comme cela qu'il falloit recevoir, et que cela affoiblissoit d'autant le party. On en a fait un plaisant conte. On luy demanda, dit-on, si dans la coustume de Paris les femmes respondoient pour leur mary. « Oüy. — Allez donc » querir la vostre, qu'elle responde pour vous. »

Cependant il arriva une fois en sa vie à cet homme d'estre compartiteur * en une affaire de grande im-

5 février 1631.

De partager les voix. Le *compartiteur* devoit défendre son opinion dans l'autre chambre où l'affaire etoit renvoyée.

portance; mais ce fut par le plus grand hazard du monde. Le conseiller qui le suivoit immediatement luy dit : « Dittes cela quand ce sera à vous à opiner. » Il le dit et, les voix s'estant trouvées esgales, voylà le procez party. C'est pour le marquis de Duras* à qui on conseilla de s'accommoder, puisqu'il n'avoit que la Barroire pour compartiteur.

Guy Aldonce de Durfort, marquis de Duras et comte de Rauzan, mort en 1690.

Cet homme se maria en secondes nopces avec la veuve du lieutenant-criminel l'Allemand*; elle estoit catholique et s'appelloit Grisson en son nom; c'est une assez bonne famille de Paris. Cette femme n'avoit pas la plus grande cervelle du monde; mais avant que d'espouser ce dada, c'estoit une femme qui pouvoit passer. Il ne la traitta pas trop bien; il estoit fort avare, elle devint avare avec luy. Il s'avisa une fois de convier mon pere et sa famille à disner, à une maison des champs qu'il avoit auprès de Paris; il ne leur servit que des coqs d'Inde et des aloyaux. Quand il fallut s'asseoir, il leur disoit : « Mettez-vous là, vostre magistrat vous le commande. » En disnant, il vit un laquais de mon pere qui sourioit de voir cet homme gognenarder, et pensant dire un bon mot il dit : « Voylà un brave garçon; je m'en vais gager qu'il dit » en son ame : L'honneste homme que c'est que ce » M. de la Barroire! qu'il s'entend bien à traitter ses » amys! c'est un vray Cezar! » Dans la Fronderie, la Barroire estoit tousjours de l'avis de M. de Broussel, mesme avant qu'il eust parlé. Sa femme eut peur qu'il ne gastast quelque chose, et trouva moyen de l'emmener en Touraine où il avoit du bien. De

Gabriel l'Allemand, lieutenant criminel au Châtelet, deux fois marié.

retour, il fit la plus grande sottise qu'il fit jamais; car il luy en cousta la vie. Un sergent de son quartier se servoit d'une certaine emplastre pour la goutte et, de peur que cette drogue ne la fist remonter, il se purgeoit avec un certain sirop. Nostre senateur se mocqua de cette precaution, et la goutte l'estrangla.

Sa veuve en liberté fit bien voir que son mary, tout beste qu'il estoit, luy estoit pourtant necessaire; car elle concubina avec le bailly du fauxbourg Saint-Germain *, qui logeoit chez elle : il luy escroqua quelque argent. Après, elle fit encore pis; car, ayant veû chez sa voisine, la veuve d'un peintre flamand nommé Vanmol qui est une grande estourdie, un garçon appellé Perrin, qui a traduit en meschans vers françois l'Eneide de Virgile, elle s'esprit de ce bel esprit; et, quoyqu'elle eust soixante et un ans, elle l'espousa en cachette [1]. Pour ses raisons elle disoit que le filz du premier lict, et son propre filz à elle qui est conseiller presentement*, la mesprisoient. Il est vray qu'ils en parloient fort mal; mais elle avoit desjà fait cette extravagance. Ils disent qu'un conseiller de la Grand chambre l'avoit voulu espouser, mais qu'elle avoit respondu qu'elle estoit lasse de vieilles gens.

***Voy.* déjà plus haut, p. 7.**

Pierre Perrin, mort en 1684.

Gabriel Bizet, sieur de la Barroire, conseiller en 1658.

[1] La veille qu'elle descouvrit son mariage, il y avoit des marionnettes chez elle, où un je ne sçay qui espousoit une madame *Perrine*. Elle crut qu'on la joüoit, et ne voulut point après cela qu'on l'appellast Madame Perrin : elle se faisoit encore appeller Madame de la Barroire.

Elle fit venir, un matin, des tours de cheveux de toutes couleurs, hors de gris et de blancs, pour plaire davantage à M. Perrin, à qui les deux freres fermerent la porte quelques jours après, comme cette femme fut tombée malade. Il y alla avec le Lieutenant civil, mais il n'entra pourtant pas; il avoit affaire à un conseiller au Parlement. Cette femme, revenüe de sa folie, declara que la Vanmol l'avoit enyvrée en meslant du vin blanc avec du clairet, et il en avoit quelque chose. Après elle mourut, et Perrin n'eut rien que ce qu'il avoit pu tirer du vivant de sa femme. Perrin et la Vanmol s'entendoient.

COMMENTAIRE.

I. — P. 487, lig. 7.

Il espousa icy la fille de M. l'Hoste, beau-frère de l'intendant Arnaut.

C'est apparemment une première fille d'Hilaire l'Hoste, morte assez jeune, et dont des Réaux n'a pas cru devoir, dans l'*Historiette* des Arnaut, ajouter le nom à celui des trois autres enfants de ce même Hilaire. (Voy. tom. III, p. 106.) La continuation inédite de Blanchard (*Parlement de Paris*, depuis 1600), ne désigne que la seconde femme de la Barroire.

II. — P. 487, lig. 12.

Cumont fut examiné en mesme temps;

Et reçu peu de temps avant lui, le 20 décembre 1620. C'est Abimélech de Cumont, fils de René de Cumont, comme lui conseiller au Parlement. Nous en avons déjà parlé, tom. Ier, p. 260 et 268.

III. — P. 489, lig. 13.

La veuve d'un peintre flamand nommé Vanmol.

Pierre Van-Mol, elève de Rubens, né à Anvers en 1580, mort à Paris le 8 avril 1650. Il a fait des portraits et des tableaux d'histoire. Le Musée du Louvre possède aujourd'hui de Pierre Van-Mol une belle descente de croix, autrefois placée dans l'église des Petits-Pères et que cette eglise devroit bien réclamer. Il est en effet permis de croire que tous les tableaux religieux, faits pour des maisons religieuses, etoient et seroient bien mieux à leur place dans le lieu de leur destination primitive que dans une immense galerie où ils n'ont réellement que faire. MM. les Conservateurs de notre grand Musée du Louvre voudront bien me pardonner ces regrets dont ils n'ont d'ailleurs rien à redouter.

IV. — P. 489, lig. 15.

Un garçon appellé Perrin.

Renseignemens nouveaux sur une des victimes de Despréaux. On a de Pierre Perrin trois volumes de poésies. Le premier : *Divers insectes, pièces de poésie.* Paris, Jean Duval, 1645, in-12. C'est la chronique galante des coléoptères. Le second : *Les Œuvres de poésies de M. Perrin, contenant les jeux de poésie, diverses poésies galantes... une Comédie en musique,* etc. Paris, E. Loison, 1661, in-12. La *Comedie en musique* fut réellement le premier opera françois ; Cambert en avoit arrangé la musique, et cette pièce, représentée à Vincennes devant le jeune roi Louis XIV, en avril 1659, fit obtenir à Perrin le privilége de l'opéra, à l'imitation de l'opéra de Venise. Perrin céda ce privilege à Lully en 1672.

La traduction de l'Enéide, publiée à deux reprises, n'eut aucun succès, et des Réaux l'a convenablement appréciée. On désigne ordinairement Perrin, d'après Brossette, sous le nom d'*abbé :* ce doit être à tort. Perrin etoit né à Lyon en 1625. (Voyez la *Bibliothèque poétique* de M. Viollet le Duc. Paris, 1843.)

CCCXCVII. — CCCXCVIII.

MADAME D'HEQUETOT

ET MADEMOISELLE DE BEUVRON.

(*Catherine le Tellier, fille de Nicolas le Tellier sieur de Turneville, et de Catherine Marc de la Ferté; mariée à François d'Harcourt, sieur de Menibue et d'Ectot, puis marquis de Beuvron; morte* 26 *mars* 1659.)

Le Telier sieur de Tourneville, un riche partisan de Roüen dont la maison fut bruslée dans cette sedition des Piez-nuz, laissa un filz et une fille. Le filz se fit conseiller au Grand conseil : la Ferté [1] * chez qui il demeuroit, car sa mere estoit sœur de la Ferté, luy proposa d'aller passer les festes de Pasques [2] à la campagne ; ce garçon s'avisa de se vouloir purger à cause du caresme. Le remede que luy fit prendre Merlet, medecin de la faculté, luy donna la fievre et il en mourut fort viste [3].

Scipion Marc, sr de la F. Me des Req.

[1] Beau-frere de Charleval.

[2] De 1648.

[3] *Mots biffés :* Le remede que luy donna je ne sçay quel charlatan luy donna un devoyement effroyable. Le charlatan le pria d'en prendre un autre pour arrester ce devoyement, le garcon le crût, c'estoit un restreingent si violent qu'il luy causa une retention d'urine dont il mourut en vingt-quatre heures.

Quand la Ferté le vit bien mal, il despesche un courrier au premier président de Rouen *, frère de sa femme, afin qu'il demandast Mlle de Tourneville aux parens pour Marueil *, cadet de Charleval. Les parens y consentirent. La Ferté avoit mis si bon ordre qu'il y avoit assez de gens en campagne pour enlever la fille, en cas qu'ils n'y voulussent pas consentir.

Jean Louis Faucon du Ris.

Alexandre Faucon, sieur de Marueil, né en 1608, mort en 1678.

On avoit fait mettre des relais, et en moins de rien elle est à Paris chez M. de la Ferté. En arrivant, elle trouve qu'on portoit son frere en terre, et on ne lui avoit point dit qu'il fust mal. Au mesme temps la Ferté avoit despesché vers Montfort-l'Amaury, où Marueil estoit allé avec quelques-uns de ses amys. On ne l'y trouva plus [1]. Durant ses allées et venües, le cardinal Mazarin ayant appris de Paleau *, aujourd'huy mareschal de Clerambault [2] qu'il y avoit une riche heritiere, l'envoya demander à la Ferté pour le cavalier. Au mesme temps, M. de Longueville la demande pour Hequetot, filz aisné de M. de Beuvron qu'on appelloit autrefois M. de Menibus. La Ferté respondit que le frere de sa femme y pensoit, et qu'il ne pouvoit pas porter l'interest d'un estranger contre luy. On eut bien de la peine cependant à trouver Marueil, mais, pour ne point perdre de temps, on fait tousjours jetter un band, sans que le garçon ny la fille en sceussent rien;

Ou Palluau, maréchal de France en 1652.

[1] *Mots biffés.* Ils estoient revenûs pour ramener Mme de la Haye qui estoit tombé malade.

[2] *Mots biffés.* Alors gouverneur de Courtray.

enfin on attrape Marueil, mais ce ne fut pas fait pour cela. Ce garçon avoit en ce temps-là bien des scrupules dans l'esprit, et Tourneville, luy et quelques autres, meditoient une retraitte *. Il dit que la fille luy plaisoit assez, que le party estoit très-avantageux, mais qu'il faisoit conscience de mesler du bien mal acquis avec le sien, et s'y obstina si fort qu'on fut une après-disnée à l'y resoudre, jusques-là qu'il fallut faire venir des casuistes, qui le persuaderent enfin en luy remonstrant qu'il valloit mieux que ce bien tombast entre ses mains qu'entre celles d'un autre, parce qu'il seroit tousjours disposé à faire restitution, s'il en estoit besoing. Marueil se prit fort mal à cajoller cette fille, ou, pour mieux dire, il ne la cajolla point du tout. Il faisoit le melancolique, ne l'entretenoit point et ne luy rendoit aucun devoir : elle, d'ailleurs, n'estoit pas trop satisfaitte de ce qu'il n'avoit pas voulû l'espouser durant la vie de son frere. M. de Longueville ayant demandé qu'on la laissast en sa liberté, Mme de la Ferté luy donna deux jours pour deliberer si elle vouloit un homme de robe ou un homme d'espée. Durant ces deux jours-là, Mme de la Ferté, qui dit les choses assez plaisamment, dez que quelqu'un vouloit parler à cette fille ou qu'elle vouloit parler à quelqu'un, luy disoit : « Ma » niepce, vous feriez mieux d'aller resver à ce que » vous avez à faire. » La demoiselle faisoit la reverence et disoit : « Je m'en vais donc resver, ma » tante, » et s'alloit mettre dans un coing. Les deux jours finys, elle conclut pour l'espée ; aussytost M. de

* Dans une maison religieuse.

Longueville y fut, M. de Beuvron est un peu son parent[1] : Mlle de Beuvron * l'embrassa un million de fois et la traitta de sœur. La Ferté avoit promis à M. de Longueville de preferer Hequetot à tout autre homme d'espée. En effect il l'espousa. Pour Marueil, il est revenû de tous ses scrupules. Il a de l'esprit et fait des vers ; mais et sa conversation et ses vers ne vallent pas grand chose ; il n'approche pas de Charleval.

Catherine-Henriette d'Harcourt, fille de François d'Harcourt marquis de Beuvron, mort en janv. 1658.

MADEMOISELLE DE BEUVRON.

Cette mademoiselle de Beuvron estoit alors une des plus belles personnes de la Cour. Je me souviens que Bois-Robert avoit fait une fois des vers sur son depart, où il disoit aux autres beautez :

Iris s'en va, vous serez les plus belles.

Historiette.

Une dame disoit à cette occasion à Mme de Bregis * : « Si je le tenois, je luy arracherois les yeux. — Ah ! » Madame, » dit l'autre qui se croyoit beaucoup plus belle, « que dittes-vous là ! Il faudroit donc que je » l'estranglasse ? » Cette mademoiselle de Beuvron estoit alors dans sa grande beauté. Hequetot disoit : « Elle ne veut point laisser taster ; mais, quand elle » dort, je cours viste et je luy prends tout. » Elle fut comme accordée[2] avec un jeune homme de qualité de Dauphiné nommé Pressin, neveu de Boüillon la Marck, qui espousa en deuxiesmes nopces une tante

[1] Ils sont de la maison d'Harcourt, une bonne maison de Normandie.
[2] 1650.

de Mlle de Beuvron. Ce Pressin avoit quarante mille livres de rente : à la verité, il avoit une sœur boiteuse et mal bastie à marier ; mais il esperoit qu'elle espouseroit le bon Dieu.

Pressin n'avoit encore guères veû le monde ; il estoit brave[1], mais fanfaron à un poinct estrange. Cette humeur de capitan luy cousta bon ; car un soir, soupant chez Cormier avec la Tour-Roquelaure * et quelques autres, il dit tant qu'il n'y avoit que luy de brave et que tous les autres n'estoient que des pagnottes *, que la patience leur eschappa presque à tous[2], et la Tour luy donna un soufflet. Il les appella Jeans.....; tous luy donnerent sur ses oreilles, enfin il appella la Tour. Ils vont coucher tous deux au Roule, avec chascun un escuyer. Toute la nuict, Pressin ne fit que faire des rodomontades : « La Tour, » disoit-il, « tu ne tiendras jamais devant moy. — Nous verrons, » disoit la Tour, « mais laissez-moy en repos. » Le lendemain, quand ils furent sur le pré, la Tour luy dit, en mettant un fossé derrière luy : « Voylà pour vous monstrer que je n'ay pas autrement dessein de reculer. » Pressin mourut quelques jours après des coups qu'il reçeût. Le comte de Clermont de Tonnerre * espousa l'heritiere, c'est un fort impertinent monsieur, mais il n'est pas poltron. La mere * dit : « Ma belle-fille a » quarante mille cinq cens livres de rente. »

Histor., t. v.

Poules mouillées.

Jacques de Clermont, comte de Tonnerre, premier baron du Dauphiné, mort en 1682, seize ans avant sa femme.

Marie Viguier, morte 1er octobre 1679.

[1] Il s'etoit battû contre la Feuillade, et l'avoit desarmé.

[2] *Mots biffés.* D'autres assurent qu'il les querella simplement, et il y a plus d'apparence à cela. Il y eut appel.

La pauvre mademoiselle de Beuvron, quoyque sage et vertueuse, est encore à marier.

COMMENTAIRE.

I.— P. 492, lig. 7.

Le Tellier... dont la maison fut bruslée dans cette sedition des Pieds-nuz.

« Le lundy (22 aoust 1639), pendant tout le jour, la maison de » le Tellier, commis general des Gabelles et payeur des rentes sur » l'hostel de ville de Rouen, fut assiegée par un grand nombre de per- » sonnes... Le Tellier envoya demander secours aux Eschevins; ils ne » luy en envoyèrent point... Les corps de garde des bourgeois, qui » estoient au corps de garde du Viel marché, proche la maison du dict » le Tellier, refusèrent de secourir le Tellier, et l'après disner, sous » pretexte de venger la blessure faite à un jeune enfant de la ville, ils » quittèrent le corps de garde et attaquèrent la maison de le Tellier à » coups de mousquet, voulurent enfoncer la porte et y mirent le feu. » Et le lendemain, plusieurs qui estoient sortis de la maison de le » Tellier, se sauvant dans le corps de garde, y ont esté tuez et autres » blessez par les bourgeois, et ceux qui emportoient l'argent et les » meubles pillez en ladite maison, passoient librement par le corps de » garde, sans estre arrêtez par les bourgeois. » (*Mémoires touchant la révolte de Rouen,* tiré d'un manuscrit de Colbert, et publié dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France,* tom. IV, 2e série.)

Pour la sédition des *Va-nuds-Pieds,* on peut lire le *Journal du Chancelier Seguier,* publié en 1842 et accompagné d'une excellente introduction par M. Floquet.

II. — P. 493, lig. 1re.

Il despesche un courrier au premier president de Roüen...

Jean Louis Faucon, seigneur du Ris, conseiller au parlement de Rouen, maître des Requêtes en 1636 puis premier president de Rouen, mort le 1er mars 1663. C'etoit le frère de Mme de la Ferté, Anne Françoise Faucon, mariée en 1629 à Scipion Marc sieur de la Ferté, maître des Requêtes. Faucon du Ris, père du gentil poëte Charleval, avoit

fait lui-même autrefois, contre le surintendant de la Vieuville, des libelles dont nous avons parlé tom. II, p. 265. (Voyez les *Mémoires de Montchal*, tom. I, p. 4.)

III. — P. 495, lig. 12.

Boisrobert disoit aux autres beautez...

Le vers cité par des Réaux fait partie d'une pièce imprimée sous le titre : *Chanson sur le départ de la Marquise, de Saint-Germain :*

Vos yeux vont estre, dans un jour,
Absolus à la cour ;
Aminte va partir, vous serez des plus belles.
(*Épitres de Boisrobert*, in 4°; Paris 1647, page 36 du *Supplément*.)

Pour ajouter à la mauvaise humeur que causoit à toutes les autres femmes de la Cour la beauté dédaigneuse de Mlle de Beuvron, on fit aussi courir le vaudeville suivant :

Consolez-vous, blondes, si cette brune
A dessus vous le prix de la beauté.
Car sa chaste severité
Peut autant nuire à sa bonne fortune
Que vous y sert vostre facilité.
(*Airs et Vaudevilles de cour*, 1665.)

IV. — P. 495, lig. 22.

Elle fut comme accordée en 1650 *avec un jeune homme de qualité du Dauphiné nommé Pressin...*

Voici la notice de tous les Pressin nommés ici : 1° Alexandre de Fleart ou Flehart baron de Pressin, fils de François de Fleart baron de P. et de Charlotte Allemand, etoit neveu de Robert de la Marck, dit le duc de Bouillon, parce que Catherine de la Marck, sœur du duc, avoit epousé Jean Fleart sieur de Pressin, aïeul de notre François. Pour le duc de Bouillon, il epousa Françoise d'Harcourt, veuve en premières noces de François Giffard marquis de la Marzeliere, et fille de Pierre d'Harcourt marquis de Beuvron, aïeul de Mlle de Beuvron.

La sœur de Pressin, mal bâtie, Virginie de Fleart bientôt dame de Pressin, entra dans un couvent trois mois après la mort de son frère, soit par une vocation particulière, soit pour ne pas epouser celui des deux fils de M. d'Aiguebonne qui plus tard songea à devenir chartreux. (Voyez l'*Historiette* de M. d'Aiguebonne.)

Jeudy, de son consentement
On enleva secretement
(Je n'en sçay pas bien la manière,)
De Pressin la riche heritiere,
Que, sans suivante ni suivant,
On conduisit dans un convent.
On dit que Madame sa mere,
D'esprit fort rude et fort severe
Et terrible au plus haut degré,
Entreprenoit, contre son gré,
De marier cette personne,
Au fils de monsieur d'Aiguebonne,
Et qu'elle ne le voulant point
Luy gratifier sur ce point,
Estoit, comme fille testue,
Quinze ou vingt fois le jour batue.
(LORET, Lettre du 8 juillet 1650.)

V.— P. 496, lig. 8.

Chez Cormier.

Le cabaret de Cormier etoit voisin de l'église de Saint-Eustache; témoin ce passage du livre des *Visions du Pelerin du Parnasse.* Paris, 1633 : « Après avoir entendu la messe à Saint-Eustache, si par adven- » ture, vous avez fait veu de disner en ces quartiers-là, ne cherchez » point d'autre rendez-vous qu'au renommé logis du celèbre Cormier; » vous y recevrez du contentement plus que n'en pouvez desirer. » (Page 206.)

En 1649, il etoit sur le Pont-Neuf, ou du moins on y trouvoit une succursale de son cabaret. Dans la Mazarinade du *Ministre d'Estat Flambé :*

Sur le Pont-neuf Cormier en vain
Plaint sa gibeciere engagée...

VI. — P. 496, lig. 28.

Pressin mourut quelques jours après...

Loret, *Muse* du 4 mai 1650 :

D'autres se sont battus encore :
Le chevalier de Roquelaure,
La Feuillade, la Tour, Persin,
Dont le dernier touche à sa fin;
La Tour ayant d'un coup d'espée
La trame de ses jours coupée.

Loret ecrit *Persin*, sans doute d'après la prononciation reçue.

VII. — P. 497, lig. 1.

La pauvre mademoiselle de Beuvron est encore à marier...

Au moment où des Réaux ecrivoit cela, elle avoit environ vingt-six ans. Mais en 1659, le 24 avril, elle epousa Louis, marquis puis duc d'Arpajon :

Monsieur d'Arpajon, pair de France,
Jeudy dernier, fit alliance,
Mais alliance tout de bon,
Avec l'admirable Beuvron,
Que l'on sçait estre demoiselle
De riche taille, blanche et belle,
Et laquelle, outre les beautez,
A tant d'aimables qualitez
Qu'on la revere et qu'on l'admire;
Et son heureux mary peut dire,
Possedant un objet si beau,
Qu'il possede un rare joyau.
Comme je suis de Normandie,
Certes mon âme est ébaubie
De ce qu'un trezor si charmant
Soit né dans le climat normand.
(LORET. *Muse* du 26 avril 1659.)

Elle mourut à Paris, le 11 mai 1701. — La maison d'Harcourt est assez connue pour n'avoir pas besoin d'une longue notice. La Roque qui en a dressé une excellente généalogie la fait remonter à Bernard le Danois, ami et compagnon de Roll. De Bernard vint Torf, puis Turchetil, père d'Anquetil premier sire d'Harcourt, dans l'élection de Bayeux. Cette grande et fameuse maison est aujourd'hui divisée en trois rameaux : l'un est en possession d'un siege à la haute cour d'Angleterre; le second forme la branche des marquis d'Harcourt-Olonde; la branche des barons, marquis de Beuvron puis ducs d'Harcourt, vient directement de Gerard d'Harcourt baron de Bonestable, tué à Azincourt. Notre Hequetot, neveu de la belle marquise de Piennes comtesse de Fiesque, et frère de la charmante mademoiselle de Beuvron, eut pour fils Henry, maréchal, duc et pair de France, en 1700, 1703, 1709. De lui descend M. le duc d'Harcourt d'aujourd'hui.

CCCXCIX.

M. ET MADAME DE BLAIRANCOURT.

(Bernard Potier seigneur de Blerancourt, lieutenant général de la Cavalerie de France, mort en 1662; marié en 1609 à Charlotte de Vieuxpont, âgée de 9 ans, morte en 1645.)

M. de Blairancourt est Potier, d'une bonne famille de la robe: ils viennent d'un general des Finances qui, à la bataille de Ravennes, demanda une pique à Gaston de Foix, et se battit en homme de cœur. Blairancourt est cadet de M. de Tresmes *. René P., duc de Tresmes, mort 1er février 1670.

Cet homme a voyagé et a mesme fait des livres de ses voyages; mais il y a tant de choses inutiles que ce seroient trois gros volumes *in-folio* où il n'y auroit rien à apprendre [1]; c'est pourquoy on ne les a pas imprimez.

Il avoit espousé—*, qui estoit une femme qui s'estoit mise à estudier. Le nom n'est pas rempli. Bergeron, chanoine de je ne scay où *, (M. d'Espesses *, dont il avoit esté precepteur, luy avoit fait donner cette prebende), fut celuy dont elle se servit pour s'instruire. Elle a Pierre Bergeron, né à Paris, mort en 1637. Charles Faye, sieur d'Espeisses, conseiller d'Etat, mort 5 mars 1638.

[1] Où il n'y a rien de plus notable que les meilleures hostelleries d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne.

fait, dit-on, un discours de l'Amour conjugale ; mais on ne l'a point veû.

Bergeron demeura avec elle tout le reste de sa vie. Ce bonhomme aimoit fort les voyages ; il tint Pirard deux ans à Blairancourt : de temps en temps, il le faisoit parler des mesmes choses, et marquoit ce qu'il luy disoit, pour voir s'il ne vacilloit point ; car Pirard n'estoit qu'un brutal et un ivrogne. C'est ainsy que le bonhomme Bergeron a fait le livre des *Voyages de Pirard :* il prit tout ce soing-là parce que c'est la seule relation que nous ayons des Maldives. Ce bon vieillard n'y mit point son nom, non plus qu'à la premiere partie de Vincent le Blanc *, qu'il escrivit aussy tout de mesme, car les autres parties ne valent rien ; et quelqu'un, après la mort de M. de Peresc, chez qui estoit ce manuscrit, y a adjousté le reste pour grossir le volume. Il y a encore un traitté des navigations de la façon de M. Bergeron, au bout de la *Conqueste des Canaries* par Petancourt *.

Marseillois, né vers 1553.

Au lieu de : Bethencourt.

Ce fut cette Mme de Blairancourt qui bastit la maison de Blairancourt en Picardie *. On dit qu'elle la fit quasy toute desfaire pour reparer un defaut, de peur qu'on ne dist que Mme de Blairancourt avoit fait une faute. Elle mourut sans enfans, et son mary ne s'est point remarié.

Vers Coucy, gravé par Israël Sylvestre.

Il n'y a guères d'homme au monde plus avare ; il a, dit-on, quatre-vingt mille livres de rente ; cependant il est vestû comme un gueux. Il ne va plus qu'à cheval sur une selle à piquer *, monté sur un gros roussin. A la campagne, pour tout manteau de pluye,

Selle de manège, qui sans doute dispensoit Blairancourt d'avoir une selle élégante.

il a un manteau doublé de panne, et de petites bottes de maroquin à pont-levis. Il mange sur un escabeau, et fait fort meschante chere. Il disoit une fois : « Ah! » cela, c'estoit du temps que j'allois en carrosse. » Croiriez-vous après cela que cet homme ne thezaurizast pas? non, il se laisse piller par ses gens; il doit mesme quelque chose. Un homme à qui il doit quelque rente luy alla demander trois années d'arrerages. « Eh! » luy dit-il, « Monsieur, ne me pressez pas. » Si vous scaviez ma necessité, vous auriez pitié de » moy. » Une fois qu'il fut payer au bureau de l'Hostel-Dieu je ne sçay quelle rente dont il est chargé, il demanda en grace qu'on luy donnast un homme pour le faire passer gratis sur le pont, où l'on paye un double *, et il fallut luy en donner un. A la verité, il entretient sa niepce de Tresmes * et son equipage à Blairancourt, à ses despens.

Nommé pour cela le *Pont-au-Double*, derrière l'Hôtel-Dieu.

Anne-Magdelaine Potier, héritière de la terre de Bierancourt; morte sans alliance, 26 octobre 1705, à 82 ans.

Il y a sept ou huict ans que Fremont, nepveu de d'Ablancourt, disna chez le mareschal de l'Hospital; cet homme y disnoit aussy: Fremont luy servit du saumon. Après disner, il faisoit mille caresses à ce garçon et disoit sans cesse: « Il m'a nourry, il m'a » nourry. » Enfin Fremont luy demanda ce que cela vouloit dire: « C'est, » luy dit-il, « que vous m'avez » donné du saumon par où je l'aime. »

COMMENTAIRE.

I. —P. 501, lig. 7.

Ils viennent d'un general des Finances qui, à la bataille de Ravennes, demanda une pique à Gaston de Foix...

Ni Moreri ni la Chesnaie des Bois ni les notes généalogiques que j'ai pu consulter ne rappellent ce beau souvenir de la bonne maison parisienne de Potier. Et ces deux lignes à la gloire de Nicolas Potier, général des Monnoyes et prévôt des Marchands en 1499, compenseront aisément pour les derniers Potiers s'il en est encore, ce que des Réaux va nous dire de M. de Blerencourt.

II. — P. 501, lig. 17.

Bergeron, chanoine de je ne sais où...

Tout ce qui suit abonde en révélations précieuses. Ainsi l'on ignoroit que Bergeron se fût jamais engagé dans les ordres; les mots vagues de des Réaux expliquent un mot de Cl. Loisel, reproduit dans l'article bien insuffisant de la *Nouvelle Biographie universelle* de Didot : « M. Bergeron fils n'a point tant suivy la vocation de son père; mais » une aultre qui luy vauldra mieux par avanture. » Cette autre vocation etoit apparemment celle des bénéfices ecclésiastiques que Pierre Bergeron parcourut assez mal.

Bergeron fut ensuite précepteur de Charles Faye sieur d'Espesse, conseiller d'Etat, homme très-considérable de la première partie du XVII[e] siècle, mort en 1638.

Perau, auteur de la *Vie de Jerôme Bignon* publiée en 1757, attribue à son heros la rédaction des voyages de Pyrard; cette opinion avoit eté suivie par Barbier. Suivant Eyriès, Bignon auroit confié à Bergeron les matériaux du voyage de Pyrard, soigneusement transcrits; et Bergeron n'auroit travaillé que sur ces documens préparés par le grand Bignon. Mais des Réaux, qui avoit vu et connu Bergeron, détruit complétement ces assertions, et vient justifier les notes marginales que Huet evêque d'Avranches a tracées sur un exemplaire des *Voyages de Pyrard,* aujourd'hui conservé dans notre grande bibliothèque de la rue Richelieu. Le véritable metteur en œuvre des souvenirs de Pyrard (lequel Pirard n'etoit qu'un brutal et un ivrogne), est donc seulement Pierre Bergeron.

Pour l'*Histoire de la Conquête des Canaries*, par Jean de Bethencourt, dont on doit encore à Bergeron la première edition, de 1630, elle offre comme on sait le récit de deux des compagnons du voyage de Bethencourt. Le manuscrit unique et sans doute original appartient aujourd'hui à une dame de grande distinction, Mme de Montruffé, dont la famille réclame une communauté d'origine avec celle de Bethencourt. Ce manuscrit a eté souvent communiqué à MM. Pierre Margry, d'Avezac et Charton, qui ont eu soin de rappeler dans leurs publications géographiques le profit qu'ils en avoient tiré.

Maintenant on ne lira pas sans plaisir une lettre de Bergeron, adressée au célèbre diplomatiste Denis Godefroy, et que M. de Monmerqué a découverte dans les collections de la bibliothèque de l'Arsenal. La voici :

« Monsieur,

» Depuis mon partément de cette ville, je n'ay pas eu grande commodité de vous faire savoir de mes nouvelles, jusqu'à maintenant qu'étant un peu en repos, et ayant trouvé l'occasion, je ne l'ay voulu laisser escouler sans vous escrire, sçachant que comme l'un de mes meilleurs et plus parfaits amis, vous serez bien aise de sçavoir de mon estat et aussy de me faire entendre du vostre par quelque moyen. Au partir de Paris je passai par Crespy, Blerancourt, Folembray, Coucy, Laon, Liesse, Moncornet-en-Tierrarche, et de là à Mezieres et Charleville, où nous nous embarquasmes sur la Meuse, et traversant les principautés d'Arches, Chasteau-Reynaud, Revin, Fumey et autres, entre les furieux et espouvantables rochers et bois des Ardennes, suivant tousjours ces tortueux et sinueux tours et destours de la Meuse, nous avons veu divers villages de ces petites souverainetés limitrophes et frontalieres, jusques à ce que nous avons touché le grand et imposant fort de Charlemont, qui ressemble à cete roche de Lisimenos qui donna tant de peine à Alexandre, qui y pensa terminer sa vie avec ses conquestes. De là nous sommes venus, tousjours suivant le cours de ce grand fleuve à Dinan, l'orgueilleuse et renommée en nos histoires, puis à Bouvines, et enfin à Namur, où nous nous sommes rencontrez en une feste celebre où se voient mille momeries spirituelles et mysteres assez ridicules ; le tout à bonne intention. De là à Huy, puis en la grande, populeuse et belle ville de Liége que je ne puis assez admirer pour son grand circuit, nombre d'isles que fait la Meuse par ses divers bras, quantité d'eglises, monastères, abbayes, personnes ecclésiastiques, chicaneurs, marchans, artisans, trafiquans, ponts, quais, bastimens, places, jardins, parcs, vignes, bateaux de charge et de passage et partout le marbre du pays qui y sert de pierre ordinaire, sans rien dire de la houille, charbon de mine, fer et toutes sortes d'instrumens de ce métal. Ce ne seroit

jamais fait qui voudroit tout dire. Somme que de là nous sommes venus icy à Spa qui est un autre monde de diverses nations assemblées en un lieu très-effroyable et desert, mais rendu frequent et civilisé par l'abord de tous costez. Et là on y boit à outrance, mais pour la santé, non pour le plaisir; car le goust de ces eaux est si vitriolique que le desboire en est extrêmement fascheux. J'y ay gousté par curiosité seulement, laissant la beuverie à ceux à qui il appartient. Dieu soit loué que je n'en aye point maintenant besoin. Je tascheray avec le temps de voir Aix qui n'est qu'à une petite journée d'icy, où je pense que nous pourrons y demeurer jusqu'au mois d'aoust. Dieu nous face la grace d'en retourner bientost et en bonne disposition, et de vous trouver de mesme; car c'est tout mon desir que de vous revoir promptement, et vous diray en passant que je commence à me lasser des voyages pour les grandes incommoditez qu'on y a quand on n'est pas maistre. Il faut achever celui-cy et puis plus; mon age ne me permettant pas de faire ce que j'ay fait jusque icy. Toutefois la volonté de Dieu soit faite, puisqu'aussy bien nostre vie n'est qu'une perpetuelle peregrination tant que nous soyons arrivez à celuy de repos eternel dont Dieu nous face la grace à tous; et sur ce je vous baise très-humblement les mains comme estant à jamais, Monsieur, vostre plus entier et affectionné serviteur et amy. BERGERON.

» De Spa, ce 6 juillet 1619.

» Je vous prie de vouloir faire tenir à M. Richelet celle que je luy escris, et me vouloir recommander aux bonnes graces de M. du Puy que j'aime, chéris et honore de tout mon cœur, et quand vous verrez M. de Chandoyseau et tous nos autres amys, leur en faire de mesme, laissant à vostre discretion d'en user comme verrez à propos, et entr'autres n'oubliez, s'il vous plaist, M. l'abbé de Vendosme, quand il sera à Paris avec Messieurs Cornillan, etc., M. de Cordes, etc.

» J'avois oublié à vous dire que je pensay avoir à Dinan une grosse querelle avec le bourgmestre du lieu pour ne luy avoir pas voulu faire raison à boire, et croy que sans le respect de la compagnie où j'estois, il m'eust presque traité à la manière de ce pays liegeois qui est de donner le petit coup de poignard assez aisement.

» Le frère du duc de Mantoue est icy; aussy le prince de Chimay, de la maison d'Arscot, et plusieurs autres seigneurs. L'on tient icy que l'electeur de Cologne, qui est maintenant à Bone, se prepare pour estre, dans le 20e de ce mois, à Francfort pour la diete imperiale: et on parle de l'élection de l'archiduc Albert. On fait aussi grand estat d'une defaite des Bohemes par le comte de Buquoy, telle que l'on pense que cela ait du tout ruiné les affaires de Boheme. Ils en font de grandes resjouissances par tous ces pays. Le comte de Montgommery est arrivé cy depuis hier. »

Suscription : « *A Monsieur, Monsieur Godfroy;* » au dos Godefroy a ecrit : « *Reçu le 24 juillet, et ainsy,* 18 *jours après qu'elles ont esté escriptes.* »

Blerancourt est, suivant toutes les apparences, le veritable heros d'une histoire plaisante de *Chat aux perles* que l'on a bien souvent remise sur le compte d'autres personnes. Voici comme Loret la raconte fort peu de jours après :

Pour Paris un plaisant bruit court
Du beau monsieur de Blerancourt,
Qui depuis peu faisant visite
Chez une dame de merite,
Une fille luy dit tout net:
« Madame est dans son cabinet. »
Alors il dit pour repartie :
« J'attendray qu'elle soit sortie,
» Car avant que de m'en aller
» Je desire de luy parler. »
Et comme il s'ennuyoit d'attendre,
Un chat près de luy se vint rendre,
Et ce chat estant assez doux
Il le prit dessus ses genoux,
Luy donna sa main delicate,
Et le chat luy donna sa patte,
N'estant aucunement hargneux.
Enfin ils se jouoient tous deux,
Et ledit sieur, vraiment affable,
Voyant des perles sur la table
Qui valoient mille escus d'achat,
Il les mit aux col dudit chat,
Qui, cela ne luy plaisant gueres,
S'enfuit soudain par les gouttieres.
Plusieurs gens coururent après
Qui le presserent de fort près
Et sur les toits le poursuivirent,
Mais au diable s'ils l'atteignirent.
La dame, sachant l'encombrier,
A demandé son beau collier ;
A Blerancourt elle s'adresse,
L'entreprend, l'attaque, le presse,
Et tout resolument luy dit
Que ses perles il luy rendit;
Qu'elles estoient un peu pâles,
Mais pourtant très-orientales.
Ledit seigneur s'en excusa,
Et luy dit : « Votre chat les a,
» Madame, il faut qu'il les raporte,
» Ou bien que le diable m'emporte! »
On tient qu'ils vont avoir procez
Pour ce ridicule succez;
Et, s'il est ainsy, j'ose dire
Que tel procez fera bien rire.

(*Muse histor.*, 21 avril 1660.)

CD.

AUTRES AVARES.

Ou Vogué.

Ou : hamac.

Un vieux garçon, connû à la Cour, nommé Voguet *, avoit tant fait qu'il avoit obtenû un logement au-dessus de Mademoiselle, dans le chasteau des Tuilleries. Il n'avoit ny valet ny servante, couchoit dans un lict à l'indienne *, comme les matelots. Le tonneau où il mettoit son vin luy servoit de table. Un cabarettier, tous les deux mois, remplissoit son tonneau, et tous les dimanches luy apportoit un potage avec une volaille dessus. Ce jour-là il mangeoit la soupe, et de la volaille il vivoit tout le reste de la sepmaine.

NICOLAS CHEVALIER, premier président, en 1610.

Marie Boulanc de Creve-Cœur, femme de René de Longueil, marquis de Maisons ; morte 16 avril 1636.

Jean Habert, sieur de Montmor, trésorier de l'Extraordinaire.

Chevalier *, premier president de la cour des Aydes, oncle de feu Mme de Maisons *, et dont le president de Maisons d'aujourd'huy a tant eu de bien, sçachant qu'on alloit mettre les quarts d'escus à vingt solz, emprunta une grosse somme en quarts d'escus à seize solz, et la rendit quelques jours après à vingt solz. Montmor *, le riche, pere du maistre des Requestes, en fit autant à une de ses

bonnes amies, et luy renvoya le mesme sac après en avoir osté ce qu'il y avoit de profit [1].

Il y a icy un advocat, banquier en cour de Reme, nommé Cousturier; c'est le plus grand arabe du monde, mais il est habile et en reputation; de sorte que, quoyqu'il prenne bien plus que les autres, beaucoup de gens pourtant vont à luy. Il espousa sa servante, estant desjà fort riche; il disoit : « Je luy » feray porter le damas si je veux. » Presentement il a quatre cent mille escus de bien, et ne depense pas cinq cens livres tous les ans. Toute son ambition, c'est de vivre assez pour mourir riche de deux millions, et il n'a point d'enfans [2].

[1] Boulanger*, president des Enquestes (si je ne me trompe qu'on appelloit Boulanger *Paranture,* car il disoit tousjours paranture, au lieu de *par aventure*), estoit un illustre avaricieux. Il disoit : « J'ay quatre-vingt » mille livres de rente; je creveray, ou j'en auray cent. » Il en eut cent, et puis creva. Le frere de Sarrau le conseiller, qu'on appelloit de Boinet* du nom d'une terre, avoit voyagé en Egypte. On dit que voyant la peste s'augmenter fort au Caire où il estoit, il achepta une biere de bonne heure, de peur qu'elles ne fussent trop cheres. Quand sa premiere femme mourut, il mit à part le pareil du drap dont elle fut ensevelie, afin qu'on le prist pour luy, pour ne pas despareiller les autres; au mesme temps, il se vouloit jetter par les fenestres. Accordez cela. Sa premiere femme estoit propre, et luy n'estoit curieux qu'en linge sale. Quand il pouvoit s'empescher de prendre une chemise blanche, il disoit : « Bon ! voylà un soû espargné. » Il avoit un vieux chapeau qui battoit de l'aisle et qui avoit les bords une fois trop grands; pour les luy faire roigner il fallut envoyer crier devant chez luy : *Roignures de chapeau à vendre.* Aussytost il roigne le bord de son chapeau; mais quand il voulut appeller l'homme, il n'y estoit plus. Au reste, c'estoit un bel esprit; il eut trois ans entiers un maistre pour luy montrer le trictrac, et n'en put jamais venir à bout.

Macé le Boulanger.

Jean Sarrau, sieur de Bonnet ou Boinet, en Gascogne; secrétaire du Roi, frère de Claude S., conseiller en 1635.

[2] *Variante biffée :* Cousturier, avocat, banquier en cour de Rome, est un corsaire, mais parce qu'il a de la reputation, beaucoup de gens vont à luy; il ne depense pas trois doubles; il a un million de bien, et

il n'a point d'enfans. Il dit qu'il veut avoir la gloire de laisser deux millions, et tous les ans il constitue vingt-cinq mille escus.

Autre commencement de phrase biffé: Un tresorier de France de Chalons, voyant que son beau-frère avoit esté guery d'une grande maladie par des ordonnances que le premier medecin avoit laissées quand le Roy y passa...

COMMENTAIRE.

I. — P. 508, lig. 3.

Un vieux garçon, connû à la Cour, nommé Voguet...

Où plutôt, suivant toutes les apparences, *Vogué,* d'une grande maison originaire du Vivarais, dont les premiers actes remontent au XIe siècle. Le chef en est aujourd'hui M. le marquis Leonce de Vogué, représentant du peuple à notre dernière Assemblée législative. Le vieux garçon dont des Réaux va parler, etoit, je pense, Balthazar de Vogué, chevalier de Malte, dernier des quatre fils de Guillaume de Vogué, seigneur de Roche-Colombe. Les deux frères de Balthazar se nommoient Melchior et Gaspard, comme les Trois-Rois de l'Evangile.

II. — P. 509, note.

Boulanger, president des Enquestes...

C'etoit le cousin, non le frère comme on l'a souvent dit, du petit père André. Il etoit baron de Mafliers, sieur de Viarmes et de Quincampoix, conseiller des Aides en 1600, conseiller au Parlement en 1610, président aux Enquêtes en 1624, et prévôt des Marchands en 1641. Il mourut subitement le 16 juillet 1648, en donnant son avis dans la Grand'chambre, devant le duc d'Orléans.

CDI.

MESDAMES DE BRETONVILLIERS.

(*Claude Elizabeth Perrot, fille du président Perrot, mariée en* 1652 *à Benigne le Ragois sieur de Bretonvilliers né vers* 1622, *president à la Chambre des Comptes de* 1657 *au* 5 *mai* 1671, *mort le* 15 *janvier* 1700.)

Un nommé le Ragois *, d'une honneste famille d'Orléans, se mit dans les affaires, fut secretaire du Conseil et fit une prodigieuse fortune; c'est luy qui a basty cette belle maison à la pointe de l'isle Notre-Dame qui, après le Serrail, est le bastiment du monde le mieux situé. C'estoit un assez bonhomme et assez charitable; mais je ne croy pas qu'on puisse gaigner legitimement six cent mille livres de rente, comme on dit qu'il avoit. A la verité, je croy qu'il y avoit de meschant bien parmy cela; d'ailleurs un secretaire du Conseil qui se mesle de partys est punissable.

Claude le Ragois, secrétaire du Roi, mort en 1648; intéressé dans les fermes en 1631.

Il avoit une belle femme * et qui a esté long-temps belle : elle l'a bien fait cocû aussy; elle le battoit mesme quelquefois, et ne faisoit que criailler, elle qui n'avoit rien eu en mariage. Le jour de ses nopces, quoyqu'elle fust rousse, le gouverneur d'Or-

Marie Acarie, fille de Jean-Marie Acarie, sieur de la Porchere.

léans envoya prier qu'on la laissast venir à un bal qu'il donnoit à un prince estranger. Elle avoit le plus beau teint qu'on ayt jamais veû.

François le Hardy, marquis de la Trousse.

La Trousse *, qui mourut en Catalogne, luy a bien cousté : elle estoit avare en diable. Un jour qu'on joüoit chez elle, quelqu'un donna une pistolle d'Espagne pour avoir des jettons. Elle la prit, et en mit une d'Italie en la place; il se trouva que la pistolle d'Espagne estoit fausse. Après la mort de son mary, elle estoit magnifique en habits plus que jamais. Elle alloit espouser Bournonville, qui a espousé Mlle de la Vieuville; mais elle mourut subitement.

Histor., t. IV, p. 19.

Nicolas Lambert de Thorigny, maître, puis président des Comptes : fils de Jean Lambert, commis de Fieubet.

Mme de Bretonvilliers, sa belle-fille, est fille de la presidente Perrot *, c'estoit une fort belle personne. Les enfans l'ont gastée. Lambert le riche *, maître des Comptes, devint amoureux d'elle ; il la demanda au pere et s'obstina, luy qui a cent mille livres de rente, à vouloir avoir vingt-cinq mille escus au lieu de cinquante mille livres. Depuis il continüa de la voir; et le President, assez mal à propos, alla loger dans une de ses maisons dans l'Isle. Le Ragois, filz de Mme de Bretonvilliers, autre maistre des Comptes, s'en estoit espris à la campagne, il y avoit environ six mois, et l'ayant fait trouver bon à sa mere, il la demanda, quoyqu'il ne soit pas moins avare que l'autre [1]. On avertit Lambert que l'affaire s'avan-

[1] On a dit que Boulanger, filz de Boulanger *Paranture*, y vouloit aussy penser.

çoit. « Voire, » dit-il, « cela m'est *hoc* *, quand je voudray. » Cependant la parole se donne. Voylà Lambert enragé : il envoya offrir de donner cent mille escus par contract de mariage, et de mettre pour cela des pierreries entre les mains du pere pour asseurance. Celuy qui fut faire cette offre estoit un maistre des Comptes nommé le Boulez ; il s'adressa aussy à la fille et luy dit : « Et vous, Mademoiselle, » après avoir tant de fois promis à M. Lambert que » vous n'en auriez jamais d'autre.... » Elle l'interrompit et dit que cela estoit faux. Le President s'eschauffa, et si l'autre n'eust filé doux il y eust eu du bruit. On se mocqua terriblement du pauvre Lambert, et toutes les dames de l'Isle luy envoyerent des bouquets de sauge. Il voulut parler de lettres et faire le Roquelaure * ; cela redoubla la mocquerie. Depuis il espousa Mademoiselle de Verderonne *, belle et sotte, mais bonne femme.

C'est-à-dire : cela est pour moi. On le dit proverbialement pour : « Je suis assuré de gagner ce procès, de faire mon coup, etc. » (*Furetière*.)

C'est-à dire : chercher à compromettre Mlle Perrot.

Marie de l'Aubespine, fille de Charles de l'A., sieur de Verderonne, maître des Requêtes.

Presentement, Bretonvilliers, sans ce qu'il peut esperer encore, car le dévot n'alliene point son fonds, a cinquante mille escus de rente ; c'est une pauvre espece d'homme. Il fait des meubles magnifiques et au mesme temps il brusle de l'huisle, par espargne, dans la chambre de ses enfans.

COMMENTAIRE.

I. —P. 511, lig. 9.

C'est lui qui a basty cette belle maison...

Piganiol de la Force, Jaillot, tous les autres et moi-même dans le commentaire de l'*Historiette* de la présidente Perot, nièce de la jeune madame de Bretonvilliers (tom. v, p. 28), avons eu tort d'attribuer au fils, Benigne le Ragois de Bretonvilliers, l'honneur de la construction du fameux hôtel de l'île Saint-Louis impitoyablement abattu de nos jours, avec tant d'autres anciens et respectables monuments de la ville de Paris. D'Argenville, auteur du *Voyage pittoresque de Paris,* 1752, dit de son côté que l'hôtel fut bâti par du Cerceau, ce qui est une erreur encore plus grave.

Ainsi, la maison etoit construite avant 1645, date de la mort de Claude le Ragois. « Pour l'agrément et la beauté du dedans, » dit Germain Brice, « elle l'emporte sur l'hotel Lambert. Les veues en sont » plus estendues et, des fenestres, il semble que tous les bateaux qui » arrivent incessamment pour la subsistance de Paris viennent prendre » terre au pié... Les meubles sont magnifiques: des lits en broderie » très riches, des chenets, des tables, des lustres, des miroirs et des » garnitures de cheminées, d'orfévrerie, de tapisseries rehaussées d'or » et d'argent. Les peintures sont aussi des plus belles, puisqu'elles sont » de M. Lebrun, qui est à présent le premier peintre du royaume. La » galerie qui est à main gauche est toute de luy; les costés, au lieu » de menuiserie, sont couverts de peintures à fresque qui occupent » longtems les curieux, qui ont un extreme plaisir de voir dans ces » belles pièces ce que l'on va chercher en Italie avec tant d'empresse» ment. Les appartemens d'en bas sont fort agréables; il y a des bains » et une salle très commode en esté, à cause de la fraischeur qu'il y » fait. Enfin, rien ne manque à cette maison; celuy qui l'a fait bastir » n'ayant point epargné les plus grosses dépenses, pour la rendre telle » qu'elle est à présent. » (*Description de Paris,* 1684, in-18, p. 237.)

Le Maire, l'année suivante, répétoit que la galerie de l'hôtel Bretonvilliers etoit l'ouvrage de Lebrun; mais Brice se reprenoit dans son edition de 1687: « Les peintures sont aussi très curieuses, estant de » Bourdon qui n'a rien fait de plus beau. La galerie qui est à main » gauche est toute de luy. » (2e édition, tom. I, p. 240.) Dans la 5e édition de 1706, il ajoute, tom. I, p. 482: « Elle appartient à Benigne le » Ragois de Bretonvilliers, aussi président de la chambre des Comptes,

» le père duquel l'a fait construire de fond en comble avec une dé» pense extrême. Il fit revêtir la pointe de l'île d'un quay de pierres » de taille sur pilotis, dans un endroit où la rivière est très profonde » et très rapide ; et il ne fit aucune difficulté d'employer huit cents » mille francs à cet ouvrage et aux seules fondations de cette grande » maison... La maçonnerie des façades, quoique sans aucun ordre » d'architecture, est d'une très grande apparence, à cause des divers » ornemens qui y sont placez assez à propos... Bourdon, mort en 1671, » dans le mois d'avril, a fait toute la galerie... On y verra encore un » cabinet rempli d'excellens tableaux d'un choix et d'une beauté sin» gulière, assemblez par une personne qui s'y connoit parfaitement. »

Enfin, dans l'édition posthume de 1752, tom. II, p. 338 : « L'appar» tement bas a été extremement embelli en 1710. Un peu plus élevé » que le rez de chaussée, il est composé d'une grande salle dont l'en» trée donne dans le vestibule qui communique au jardin : elle est » terminée à son extrémité par une cheminée magnifique en son temps » qui fait une excellente décoration à cause des sculptures et de la » belle dorure dont elle est enrichie. Les trumeaux de cette salle sont » couverts de plusieurs bonnes copies faites par Mignard, sur les plus » beaux originaux du fameux Raphaël. — La cabinet a un lambris » d'une excellente menuiserie en couleur de bois dont les pilastres et » diverses structures sont recherchées et dorées avec une extrême pro» preté. La gorge du plafond a aussi ses ornemens dorez sur un fond » blanc qui font un effet admirable. Un grand ouvrage de peinture de » figure ovale un peu enfoncé occupe le milieu du plafond, dans lequel » sont représentées plusieurs divinitez avec les attributs qui les dis» tinguent. Ce morceau est de Sylvestre, peintre de l'Académie.... En » l'année 1719, cette belle et magnifique maison a eté convertie en bu» reaux pour les Aides et pour les entrées de plusieurs denrées qui » arrivent incessamment à Paris. Tous les beaux appartemens sont à » présent remplis de commis pour recevoir les droits qui se levent sur » le vin, etc. »

Piganiol qui, suivant son habitude, copie Brice sans le dire, ajoute cependant (édition de 1765) que : « la ville fit retablir le quai cons» truit par le Ragois, un siècle auparavant... qu'on voyoit dans une » pièce quatre grands tableaux du Poussin, savoir : le *Passage de la » mer Rouge*, l'*Adoration du Veau d'Or*, l'*Enlèvement des Sabines* et le » *Triomphe de Vénus*. » (Tom. I, p. 287.) Les Sabines sont aujourd'hui dans le Musée royal du Louvre.

Les *Curiosités de Paris* attribuées à Saugrain, Paris, 1716, p. 164, mentionnent encore : « un excellent tableau de Michel-Ange, où N. S. » est porté dans le tombeau ; et, dans une antichambre, l'admirable » et inestimable descente de croix, peinte par Daniel de Volterre. »

« Entre les croisées et le long du mur sont de très beaux medaillons. » On prétend que les têtes des figures sont les portraits de la famille » des Bretonvilliers.... Dans les appartemens sont differens tableaux » fort estimez, surtout celui qui represente Mme de Bretonvilliers » badinant avec ses enfants. » (Le Sage, *Géographe Parisien,* tom. II, p. 250.)

II. — P. 512, lig. 4.

La Trousse qui mourut en Catalogne lui a bien cousté...

François le Hardy marquis de la Trousse, gouverneur de Rosas, tué devant Tortose en juillet 1648. « Il etoit estimé, brave, honneste homme » et si civil que même quand il se battoit en duel, ce qui luy arrivoit » souvent, il faisoit des complimens à celuy contre qui il avoit à faire; » lorsqu'il donnoit de bons coups à son ennemy, il disoit qu'il en estoit » fasché, et parmy ces douceurs, il donnoit la mort aussy hardiment » que le plus brutal des hommes. » (*Mémoires de Mme de Motteville,* II, p. 143.)

III. — P. 512, lig. 8.

Elle alloit espouser Bournonville.... mais elle mourut subitement.

Ambroise François duc de Bournonville, marié en avril 1655 à Lucrèce Françoise de la Vieuville, fille du surintendant premier duc de la Vieuville.

Mme de Bretonvilliers avoit aussi donné des espérances à de Laigue, comme Loret, assez mal disposé pour la dame, nous l'avoit appris:

Châteauneuf et certaine dame
Aussi belle de corps que d'âme,
Furent, comme amis familiers,
Diner chez la Bretonvilliers,
Qui d'une façon assez franche
Les receut chez elle dimanche.
Cette dame, qui n'est pas begue,
Parla fort de monsieur de Legue
Qu'avec eux ils avoient mené,
Et dont, durant tout le diné,
Ils firent le panégyrique,
Afin d'obliger cette antique,
En lui faisant don de son corps
De luy partager ses trezors;
C'est-à-dire, en autre langage,
Faire d'entre eux le mariage,
A quoy ledit Legue est porté,

N'estant pas riche en quantité.
Cette dame est facheuse et rude
Comme on est en decrepitude.
On peut, sans estre médisant,
La nommer objet deplaisant.
Enfin c'est une vielle veuve,
Mais sa maison est toute neuve
Et belle jusqu'aux galetas.
Puis elle a des escus à tas;
Et les escus, en toutes choses,
Valent bien les lis et les roses.
(LORET. *Muse* du 12 novembre 1650.)

La façon hardiment railleuse dont le gazetier se permet de traiter des personnes vivantes, présentes et considérables, est assurément digne de remarque. Malheur à qui badineroit sur le même ton de nos modernes grands seigneurs de la finance, de la politique et des chemins de fer! Il est vrai que, suivant la remarque judicieuse de Berenger : on ne rit guère aujourd'hui.

Citons encore le récit de la mort de cette pauvre Mme de Bretonvilliers :

Madame de Bretonvilliers
Qui par des soins particuliers,
Par l'amitié continuelle
Que dame fortune eut pour elle,
Et par tout plein de bon succez,
Estoit riche jusqu'à l'excez,
Mourut de mort assez soudaine
Chez la duchesse de Lorraine,
Et ce fut l'autre samedy
Que survint le cas que je dy.
Icelle etant bien ajustée,
S'etoit donc illec transportée,
Pour faire, vers la fin du jour,
A cette princesse sa cour.
Mais soudain qu'elle eut pris un siege,
La mort, qui lui tendoit un piege,
Afin d'affaiblir sa vigueur
L'attaqua par un mal de cœur.
Elle requit une escritoire
Pour ecrire quelque memoire,
Mais le point fatal du trepas
Arrivant, ne luy permit pas.
Le mal qu'on nomme apoplexique
Rendit son bras paralytique,
Puis sur le reste de son corps
Employant ses derniers efforts,
La dame froide comme glace
Tomba morte dessus la place.
Biens de longue main amassez,
Ecus l'un sur l'autre entassez,
Beau palais où le luxe eclatte,

Lits d'or, d'argent et d'ecarlatte,
Meubles d'été, meubles d'hyver,
Vous n'avez donc pu la sauver?
O! pauvres richesses mondaines,
Que vous êtes de choses vaines!
(Loret, *Muse* du 27 decembre 1653.)

IV. — P. 512, lig. 13.

Mme de Bretonvilliers, sa belle-fille, est fille de la presidente Perrot...

Le mariage est du mois d'avril 1652.

Un de nos riches conseillers,
Nommé Monsieur Bretonvilliers,
Ayant du bien en abondance
Autant que senateur de France,
Épousa, dit-on, l'autre jour,
Une mignonne par amour,
Et qui n'avoit, pour tout potage,
Qu'un doux et gracieux visage,
Et point d'autres biens et trezors
Que ceux de son aimable corps.
Mais j'estime cette richesse,
Y compris sa grande jeunesse,
Plus que les escus à milliers
Dudit sieur de Bretonvilliers.
(Loret, *Muse* du 21 avril 1652.)

Mme de Bretonvilliers la jeune que « les enfans avoient gâtée » eut dix fils et trois filles. L'aîné dont on va parler, fut maître des Comptes en survivance de son père ; le second prit le parti des armes ; et des trois filles la première epousa Anne Louis Jules Malon de Bercy, maître des Requêtes ; Magdelaine-Hyacinthe la seconde fut mariée à Louis Bechameil marquis de Nointel, celui qui fut rendu si ridicule par la chanson « du noble marquis de Nointel, — Vive le Roy » et Bechameil — son favori, » chanson que Voltaire n'a pas dédaigné de larronner en faveur de Lefranc de Pompignan. Mme de Nointel mourut le 10 janvier 1737. La troisième fille de Bretonvilliers, Françoise le Ragois, epousa Anne Hervart conseiller au Parlement puis maître des Requêtes, mort en 1699. Mme Hervart, que l'amitié de La Fontaine a rendue célèbre, mourut elle-même le 30 septembre 1712, à l'âge de 45 ans. M. Walckenaer, ordinairement plus heureux dans ses immenses recherches, n'avoit pas retrouvé la famille de Mme Hervart, quand il publia ses editions de la *Vie de La Fontaine*.

V. — P. 512, note.

On a dit que Boulanger, filz de Boulanger Paranture, *y vouloit aussy penser.*

Macé le Boulanger, conseiller au Parlement en 1652, maître des Requêtes en 1658. Marié en 1665 à Anne de la Forest, fille du portier de l'Arsenal de Paris. « Esprit rude, mais qui, à force de travail, a acquis » l'intelligence des affaires de sa profession. » (*Portraits des Maistres des Requêtes, vers* 1661 ; msc. de St-Victor, nº 1096.)

VI. — P. 513, lig. 14.

Les dames de l'Isle luy envoyerent des bouquets de sauge.

Parce qu'il n'avoit pas su profiter du bon moment, pour obtenir en mariage celle qu'il recherchoit. C'est une ancienne façon de parler et d'agir qui n'est mentionnée ni dans le Dictionnaire de le Roux ni dans ceux de Furetiere et de Richelet ; mais elle est relevée dans les *Curiositez françoises* d'Ant. Oudin. Paris, 1656 : « *Donner un bouquet de* » *saulge,* à un qui perd l'occasion d'espouser sa maistresse. »

CDII.

D'HOZIER.

(*Pierre d'Hozier, né à Salons en* 1592, *mort à Paris en* 1660.)

D'Hozier est un pauvre gentilhomme de Provence, qui est l'homme du monde le plus né aux genealogies. Pour l'esprouver un jour, le Pailleur *, comme il disnoit chez la mareschale de Temines : « Or çà, » me diriez-vous bien la race d'un M. de la Forest? » — Est-ce, » dit-il, « la Forest Montgommery? la » Forest ceci, la Forest cela? Il y en a tant en Nor- » mandie, tant en Picardie. » Il luy en dit trente. « Non, c'est vers Dreux.—Ah! c'est donc la Forest- » Fay?—Oüy.—Mais, c'est un hobereau de cinq cens » livres de rente.— Cela est vray.— Mais, il est de » bonne maison; il vient d'un chancellier, il a tant » de sœurs, etc. » Des familles de Paris, il en sçait tout autant. Une sœur de la Mareschalle survint. « Il » faut, » luy dit-il, « que vous vous nommiez *Jeanne*, » et vostre filz *Henry* [1]. » Et luy dit qui elle avoit espousé, et combien son mary avoit de freres et de sœurs [2].

Histor., t. IV, p. 212.

[1] Ce ne sont pas les noms; je les ay oubliez.

[2] Un certain marquis de la Capelle, parent du marquis de Malause

Le feu Roy, qui estoit malin, quand il voyoit le carrosse de quelque nouveau venû, il appelloit d'Hozier qui a, je ne sçay quelle charge pour les armoiries et les genealogies [1]. Et luy monstrant ce carrosse, il luy disoit : « D'Hozier, connois-tu ces armes-là ?— » Non, Sire. — Mauvais signe pour cette noblesse,» disoit le Roy. Saint-Germain Beaupré avoit des fleurs de lys d'argent sans nombre, il a voulû que ç'ayent esté des fleurs d'or ; d'Hozier disoit : « Ce » sont donc des fleurs de lys d'argent doré ? » Il pria Boisrobert de changer un endroit d'une epistre où il y a, en parlant de ceux de Normandie :

Et les plus apparents
Payoient d'Hozier pour estre mes parents.

Il vouloit qu'on mist *prioient ;* mais *payoient* est tout autrement joly et est dans la vérité, car d'Hozier se fait bien payer.

[lui avoit fait faire sa genealogie], et la portoit tousjours avec luy, bien reliée in-4°. Il faisoit sans cesse tomber le discours sur cela, et à tout bout de champ tiroit son livre.

[1] Il avoit une charge de nouvelle création. Il estoit genealogiste du Roy, juge et surintendant des blazons et armes de France.

COMMENTAIRE.

I. — P. 520, note.

Un certain marquis de la Capelle, parent du marquis de Malause...

Apparemment Henry Victor de Cardaillac, baron de la Capelle Marival, fils de Magdelaine de Bourbon-Malauze et de Gilbert François de Cardaillac.

II. — P. 521, lig. 15.

Il vouloit qu'on mist : *prioient...*

C'est dans l'Epître de Boisrobert à M. le cardinal Mazarin :

On m'adoroit, et les plus apparens
Payoient Dozier pour estre mes parens.
J'ay veu tel noble, illustre de naissance,
Qui se vantoit d'estre en mon alliance,
Et me disoit venant m'entretenir :
« L'honneur que j'ay de vous appartenir... »
(*Epistres en vers*. Paris, 1659.)

Pierre d'Hozier et ses descendans ont gardé la réputation de généalogistes intègres, et des Réaux ne dit pas assurément le contraire. C'est un beau renom, dans une profession qui met la sincérité à de continuelles épreuves. Aujourd'hui même où les charges de cour et les honneurs n'ont plus rien de commun avec les avantages d'une haute naissance, je n'oserois assurer que la conscience de ceux qui traitent des généalogies soit moins exposée qu'elle ne l'etoit au temps de la noblesse veritable, et des prérogatives qui en etoient la conséquence. Pour résister, il faut beaucoup de vertu, tandis que l'indulgence coûte peu, fait un grand plaisir et rapporte beaucoup.

Voici la longue epitaphe que Charles Combault, baron d'Auteuil (*Histor.*, tom. v, p. 26), a consacrée à son bon ami d'Hozier. On la lisoit avant la Révolution dans l'eglise de Saint-André-des-Arts..

Asta viator :
Et naturæ prodigia si quæras, habes.
Hic memoriæ portentum, imò de nostra
Ætate ferè miraculum,
Quiescit, æternitatem sperans, qui æternitate
Dignus fuit,
Petrus Hozerius
Stephani filius, Stephani nepos. Vir
Clarissimus,
Salone, in Provincia, natus,
Et nobili genere ortus.
Gradu et virtute miles, dignitate comes
Consistorianus,
Et nobilium in regno insignium a Ludovico
Justo constitutus arbiter.
Qui in genealogicis notitiis eminentissimus,
Et antiquitatis sagacissimus scrutator,
Universam Europæ nobilitatem
Ab adolescentia studiosè coluit,
Et sedulò ubique consuluit ;

Undè cunctas illustrissimi ordinis gentes
Uniuscujusque seriem accurate et diligenter
Pervovit,
Etiam et memoria tenuit.
Sed quod mirandum magis singulari
Facultate, omnia omuinò nobilium
Stémmata, honores et jura,
Ipsa quoque nomina reddere in promptu
Potuit;
Nunc per omnes christiani orbis nobiles
Variis sibi devinxit officiis.
Sicque cunctis moriens irreparabili damno
Defuit,
Qui vivens nobilitatis totius parens,
Nuncupari promeritus fuerat.
Hoc sta viator.
Dole humanas vices piis manibus integerrimi
Viri benè precare.
Amici carissimi amico bene merito cum dulcissimæ
Conjugis et liberorum votis
Merentes posuere.
Vixit Petrus LXIX annos, devixit anno
M. D. C. LX. 1 die decembris.

Loret aussi, dans cette circonstance, crut devoir joindre son hommage à celui de toute la Noblesse de France :

Monsieur d'Hozier, cet homme rare,
Qu'aux plus celebres l'on compare,
Genéalogiste du Roy,
En qui chacun ajoutoit foy,
Et qui, par sa science illustre,
Mettoit la noblesse en son lustre,
Mourut presque en semblable jour,
Au regret de toute la cour,
Des esprits de haute importance,
Mesme de tous les grands de France.
Par sa noble profession,
Il tiroit en perfection,
Pour quantité de gens d'elite,
Comme du puits de Démocrite,
Tant d'intelligentes clartés
Et d'obligeantes verités,
Que les plus nobles de l'Europe,
Où partout son esprit galoppe,
Ne se pouvoient rassasier
D'estimer ledit sieur d'Hozier,
Regrettant d'un ton assez triste
Ce fameux genealogiste
Qui dans son bel art fut parfait,
Mais qui n'est pas mort tout à fait,
Quoyqu'il fut de mortelle race.
Car il laisse un filz à sa place,
Un docte filz, un filz ainé,
Ainsi que luy très-adonné

Dans la théorique et pratique
De son art genealogique.
Ayant esprit infiniment,
Vertu, prudence et jugement,
Et tous les papiers de son pere,
De sorte que chacun espere
De revoir en ce fils savant
Monsieur d'Hozier toujours vivant.

En effet, les d'Hozier conservèrent la charge de Généalogistes de France jusqu'à la Révolution. Un neveu du dernier président d'Hozier ayant, par un heureux hazard, recueilli bonne partie des papiers du cabinet de sa famille, vient de le céder à notre grande bibliothèque de la rue Richelieu. Qu'on me pardonne ce long commentaire de l'une de nos plus courtes historiettes. J'avois eté présenté, dans ma jeunesse, au dernier président d'Hozier ; et je crois bien avoir puisé dans son cabinet ce culte pour les beaux noms et les anciens souvenirs de la France qui a fait l'intérêt de toute ma vie.

CDIII.

MADEMOISELLE TANIER

ET SA FILLE.

Mlle Tanier estoit fille d'un juge de Saint-Lazare *; elle estoit belle, mais de complexion si amoureuse [1], qu'elle fut desbauschée par un laquais de son pere dez l'age de dix ans ; le pere fut si sot que de poursuivre le laquais, qui fut pendû devant sa porte. Elle fut mariée à un petit homme, nommé Tanier, qui estoit advocat.

Apparemment juge d'armes de l'ordre de Saint-Lazare.

Cette femme fit galanterie avec feu M. l'archevesque de Paris * et plusieurs autres : elle avoit une fille qui estoit fort jolie. Un jeune homme, filz d'un maistre des requestes * nommé de Chaulne, mais l'un des cadets, s'avisa que cette fille ne seroit pas mal son fait, car la mere avoit amassé du bien ; il se rend familier dans la maison. La mere avoit conservé son humeur friande ; il luy faisoit des presents de friponneries *, les menoit à la promenade, et donnoit tousjours à collation. Il fit si bien qu'il gaigna la fille, l'enleva et la mena en Hollande. Là, elle eut un gar-

Jean-François de Gondi, mort en 1654.

Jacques de Chaulnes, sieur d'Epinay, conseiller au Parlement en 1596, maître des Requêtes en 1608.

Dragées, friandises.

[1] *Variante biffée:* Mais de si bonne composition.

çon ; elle devint grosse encore une fois, mais elle accoucha d'un monstre qui estoit demy-homme et demy-chien. On a crû que cela venoit de ce qu'elle avoit tousjours un petit chien dans son giron. Chaulne, quelque temps après, mourut de maladie. Elle revient, et va à Abbeville trouver le frere aisné de son mary, qui estoit intendant de la justice en Picardie *. Il la receût fort bien, la logea chez un homme de ses amys et luy conseilla de ne se laisser voir à personne jusqu'à ce qu'on eust fait sa paix ; mesme il donna ordre à son hoste d'empescher qu'on ne la vist. Elle n'y fut pas pourtant long-temps qu'un gentilhomme, nommé la Bretonniere, chambellan de M. d'Orléans, et nepveu de Bellebrune, gouverneur de Hesdin, sçeût qu'une belle et riche veuve estoit logée chez un tel, à Abbeville. Cet homme estoit de sa connoissance ; il y va et le gaigne. Elle tesmoigna qu'elle craignoit fort que l'Intendant ne le sceust. La Bretonniere luy offre la faveur de son oncle, le gouverneur de Hesdin, luy fait accroire que cet oncle est tout-puissant et qu'il la remettra bien avec sa mere ; après il la persuada de se retirer à Hesdin, qu'on luy envoyeroit un carrosse à six chevaux, et des femmes pour la servir. Elle se laisse conduire à Hesdin où, peu de temps après, elle se resout à espouser le cavalier, pourveû qu'il ayt le consentement de M. et de Mlle Tanier. Il vient à Paris et s'adresse à une de ses amies, nommée Mme de Montblin, qui estoit de la connoissance de la Tanier. Cette dame fait la proposition. La Tanier monte sur ses

* Jacques de Chaulnes maître des Requêtes en 1637.

grands chevaux, dit qu'il y avoit plus de quatre maistres des Requestes après elle pour avoir sa fille, etc. La Bretonniere va luy-mesme pour luy parler. Elle le rejetta, et après luy avoir dit cent rebuffades, tout d'un coup en adoucissant sa voix, elle luy demande si sa fille estoit tousjours belle. « La » plus belle du monde, Madame, » respondit-il. — « Ah! Monsieur, » reprit-elle, « si ma fille n'estoit » pas si belle, elle ne seroit pas si malheureuse : sa » beauté est cause de tous ses maux. » Le gentilhomme s'en retourna, et il fit si bien qu'il espousa la demoiselle, quoyqu'il n'eust point apporté de consentement. Il vint après avec sa femme à Paris, où il employa tout le monde pour gaigner la mere, car le pere estoit tousjours de l'avis de sa femme. Mademoiselle l'en pria par plusieurs fois ; cela ne servit de rien. On dit qu'une fois en leur parlant, elle s'adressoit, comme de raison, au mary ; luy, qui estoit le meilleur petit homme du monde, ne s'eschauffoit pas autrement ; mais sa femme luy disoit par derrière : « Mettez-vous donc en colere, de par le diable ! » Enfin on plaida pour rompre le premier mariage. Chaulne le pere, par interest, vouloit que la sentence rendüe par contumace contre feu son filz subsistast. La chose réussit comme il le souhaittoit ; le mariage fut cassé ; mais l'amende ne fut point appliquée au pere ny à la mere de la fille, parce que, comme j'ay dit, cette mere avoit receû des presents de ce jeune homme ; mais on l'appliqua à l'enfant pour ses aliments. Ne voilà-t-il pas d'honnestes gens

de faire declarer leur fille garce? L'affaire avec le temps s'accommoda avec la Bretonniere.

COMMENTAIRE.

I. — P. 526, lig. 4.

Chaulne, quelque temps après mourut de maladie.

En 1647. Cette date est le seul renseignement que j'aie pu recueillir. « N. de Chaulnes, conseiller d'Estat, maistre des Requestes, qui espousa » N. de Vassan d'où vinrent N. qui espousa N. Tanier. Il enleva la- » dite Tanier, fut exilé, mourut en Hollande, l'an 1647. » (*Notes du Cabinet des titres.*)

II. — P. 526, lig. 12.

Un gentilhomme nommé la Bretonniere... nepveu de Bellebrune, gouverneur de Hesdin.

La fille de ce Blondel sieur de Bellebrune, gouverneur de Hesdin, fut mariée à François d'Harville des Ursins marquis de Paloiseau, et mourut en mai 1667. Le gouvernement de Hesdin fut ensuite donné au comte de Moret, frère du marquis de Vardes. (*Mémoires de Motteville*, IV, p. 383.)

CDV.

MADAME DE QUERVER.

C'est la femme d'un Breton, homme d'affaires qui estoit receveur general de Paris. Il n'y en a guères une plus laide, une plus sotte ny une plus folle. J'ay veû qu'elle pretendoit en galanterie, et on luy faisoit accroire tout ce qu'on vouloit. Au bal, quand elle dansoit, les jeunes gens crioient tout haut : « Regar- » dez le plancher, regardez le plancher. » Elle n'entendoit point cela. Il y avoit chez elle la plus grande liberté du monde ; on y mangeoit, on y beuvoit, on y joüoit ; il y en a mesme qui luy ont volé tantost sa bourse, tantost sa pelotte d'argent *, tantost une boiste à poudre, et jamais il n'y eut demoiselle du Marais à qui on ayt si souvent plié la toilette.

* Bourse ou serre-monnoie.

Bachaumont estoit son voisin ; c'estoit un de ceux qui s'en divertissoient le plus. Un jour, comme luy et quelques autres entroient chez elle, le filz du greffier Guyet, qui estoit un idiot [1], avec qui la Querver concubinoit, se sauva viste dans le dessus d'une remise de carrosse, où les poules s'alloient jucher.

[1] Il devint fou après et fut amoureux de la Reyne.

Elle l'y avoit fait mettre. Ces pestes sçavoient qu'il y estoit, et en causant avec cette femme, qui les estoit venû recevoir : « Qu'est-ce que nous voyons là ? » dit Bachaumont. — « Ce sont des poules, » dit-elle. — « Des poules? » reprit Bachaumont, « il faut voir. » Et, en disant cela, il prend une pierre assez grosse, et en donne sur le dos du ruffien, qui fut contraint de descendre plus viste qu'il n'estoit monté.

L'esté suivant, Bachaumont et d'autres la joüerent bien. Un lieutenant aux Gardes, nommé Roque, qui est un garçon bien fait, se mit dans la teste d'avoir une bonne fortune, et en vouloit avoir une à quelque prix que ce fust; il cajolla plusieurs femmes inutilement; enfin, désesperé, il s'attaqua à une Mlle Alain, dont nous avons desjà parlé ailleurs. Le chevalier Guillon * en avoit desjà eu tout ce qu'il avoit voulû; cependant nostre lieutenant y trouvoit de la resistance, et il conclut qu'il falloit un cadeau pour l'emporter. Il eut pourtant honte qu'on sceust que c'estoit pour la femme d'un huissier, et il fit trouver bon à la demoiselle qu'il fist semblant de donner ce cadeau à Mme de Querver, sa voisine. Mais, parce qu'il ne vouloit pas qu'il luy en coustast beaucoup, il engagea le Prefet, filz de don Tadée * qui estoit mort depuis un an à Paris[1], où il estoit venû avec les cardinaux Barberins, ses freres, à donner collation aux dames du quartier Saint-André, et qu'elles se

Antoine de Guillon, sr de Malemousse, lieutenant aux Gardes.

Taddeo Barbarini, prince de Palestrine, préfet de Rome, mort 24 novembre 1647.

[1] Quand D. Tadée mourut icy, on le monstra sur son lict de parade. Le peuple disoit: « Allons voir le prince *Perfat*.—Voire, » disoient les plus habiles, « c'est le prince *Prefex*. »

trouveroient chez une Mme de Querver, et que luy donneroit des violons aux Tuilleries. Ce jeune estranger fut ravy d'estre introduit chez des dames. La Querver convie donc les dames, et entre autres une Mme de Bragelonne, femme de cet homme de bien de Bragelonne, qui a tant volé dans l'intendance de la generalité d'Orléans, et qui pourtant menagea si mal son faict qu'il fut contraint d'aller en Amerique, où il pensa estre mangé par les sauvages. Nous en parlerons ailleurs *. Cette Mme de Bragelonne, faisant la prude, dit qu'elle n'y iroit point si cette Mlle Alain y alloit, que c'estoit une personne trop descriée. Quand Mlle Alain entra, cette estourdie de Mme Querver luy alla dire tout cruement ce que Mme de Bragelonne avoit dit. La Alain se retira, en riant, car elle sçavoit bien pour qui la feste se faisoit, et que si elle vouloit, il n'y auroit point de violons. Mme de Bragelonne voyant que l'autre s'estoit retirée, se resout à partir. Roque arrive qui, ne trouvant point sa demoiselle, fait beau bruit et va la chercher. Elle revint ; mais, de peur de rompre la partie, elle se tint dehors et n'entra pas dans la chambre. Cette Mme de Bragelonne, qui faisoit tant la sucrée, n'avoit pas meilleure reputation qu'une autre, et elle estoit separée d'avec son mary. Il ne la put souffrir que huict jours, parce, disoit-il, que dez la seconde fois qu'il l'avoit veûe, il en avoit eu toutes choses.

* Sans doute dans les *Mém. de la Régence.*

Or, pendant qu'on attendoit le Prefet, Bachaumont mit en deliberation quelle qualité on luy don-

neroit, si on le traitteroit d'Altesse ou d'Excellence, et conclut, puisqu'il estoit petit-nepveu de Pape, que Mme de Querver l'appelleroit *Votre demy-Sainteté*. Elle n'y manqua pas; mais il ne l'entendit point: elle auroit continüé, si quelqu'un ne luy eust dit qu'on se mocquoit d'elle. On monte en carrosse; les dames se presserent pour estre de celuy de *Sa demy-Sainteté;* Roque et sa galande se mirent tout seuls dans un autre. Les coquettes croyoient qu'il y avoit à Saint-Cloud, où ils allerent, une collation magnifique; mais elles furent bien attrapées, quand elles virent qu'il n'y avoit rien de preparé. Roque parle au Prefet et en tire vingt pistolles. Il leur fit une miserable collation qui ne cousta que six pistolles, et des quatorze autres il paya les viollons qu'il leur donna au retour, aux Tuilleries. On sçavoit qu'il y devoit avoir des viollons; il s'y trouva une quantité horrible de gens. M. de Candalle et quelques autres, qui alors faisoient assez d'insolences, leur semblant que c'estoit une chose ridicule qu'on donnast les viollons à la Querver, dirent que par desbausche il la falloit faire passer par les piques; mais on dit qu'au lieu d'elle ils prirent une autre femme qui ne s'en est pas vantée.

Le mary Querver avoit aussy quelque chose de desmonté; il estoit curieux en livres, jusqu'à en faire venir d'Espagne et d'Angleterre, luy qui ne sçavoit pas lire, ou du moins qui ne lisoit jamais. Le mareschal de la Meilleraye, dans sa surintendance, l'incommoda fort, car il ne luy voulut pas faire la remise

qu'il fit aux autres receveurs generaux, à cause peut-être qu'il pouvoit plus aisément recevoir que ceux des provinces. La Querver luy fut parler ; il luy dit qu'elle presentast requeste au Parlement. On commit un homme pour faire la charge de Querver. Or, Astrie, qui fait l'homme de qualité [1], estoit creancier de Querver de plus d'un million. Cet homme, de peur des violences, avoit eu jusques là une espece de garnison chez luy. On fit ce couplet :

Astrie, pourquoy dans ta maison,
Pour garder trois pucelles
Qui ne sont point belles,
Tiens-tu garnison ?
Lasche un peu tes filles ;
Ton amy Querver,
Des soldats et des drilles
Les met à couvert,
Dessous son bonnet vert.

Depuis, tous ces gens-là ont remonté sur leur beste.

[1] Et qui se dit filz d'un seigneur portugais qui suivit la fortune de Dom Antoine, pretendu Roi de Portugal, que nous avons veû icy.

COMMENTAIRE.

I. — P. 529, lig. 3.

C'est la femme d'un Breton, homme d'affaires, qui estoit receveur general de Paris.

Il en est dit quelque chose dans la Mazarinade du *Catalogue des Partisans*, 1649. « Kerver, qui demeure près de l'hostel de Nemours, a esté

» de tous les traittez sans exception. » (P. 20.) Querver etoit lié avec Colletet fils, témoin ce couplet bachique :

> Ça, cher amy Kerver,
> Reprenons la bouteille, etc.
> (*Poesies gaillardes, gallantes et amoureuses de ce temps*, in-12.)

II. — P. 529, lig. 14.

Jamais il n'y eut demoiselle du Marais à qui on ayt si souvent pilé la toilette.

« La *toilette,* » dit Furetiere, « se dit des linges, des tapis de soie ou » d'autre etoffe qu'on etend sur la table pour se deshabiller le soir et » s'habiller le matin. On dit proverbialement : *Piler la toilette,* pour » enlever ce qu'il y a de meubles, d'habits, de linge, de pierreries, » qu'on laisse dans une maison sur sa toilette. » Ici par *demoiselles du Marais,* je crois que des Réaux entend les filles de bonne composition qui, recevant chez elles toute espèce de gens, etoient souvent exposées à perdre leurs nippes, en echange de ce qu'elles laissoient prendre.

III. — P. 529, lig. 16.

Bachaumont estoit un de ceux qui s'en divertissoient le plus.

Ajoutons à ce que nous avons dit déjà de Bachaumont dans les *Historiettes* du président le Coigneux (tom. IV, p. 8), et de Mme de Courcelles (tom. V, p. 395), qu'il etoit un des conseillers les plus cités pour la légèreté de leur esprit et la gaieté de leur caractère. Dans le premier des *Billets semez dans Paris,* en 1649, *par le chevalier de Riviere,* on lit : « Croy-tu que les barbes venerables de Vialat et de Bachaumont, et » d'autres jeunes fols de cette portée, qui se nomment eux-mêmes les » *Petits-pères du Peuple* et les *Tuteurs des Rois,* soient fort propres » à reformer l'État ? » (P. 5.)

IV.— P. 531, lig. 5.

Mme de Bragelonne, femme de cet homme de bien de Bragelonne...

La Chesnaye des Bois, comme on pense bien, parle avec moins d'irreverence de cet homme de bien : « Jean de Bragelogne, » dit-il « chevalier, conseiller au Parlement de Rennes, maître des Requêtes,

» puis intendant de la generalité d'Orléans, se *retira* aux Indes, où il
» s'etoit rendu maître d'une île et de cinq vaisseaux, qu'il perdit avec
» la vie dans le naufrage qu'il fit à trois lieues de la Rochelle, lors
» de son second embarquement. »

V. — P. 532, lig. 25.

Le mary Querver... estoit curieux en livres.

Nouveau nom à joindre à ceux des anciens bibliophiles. J'ai vu souvent ce nom de *Querver* tracé en beaux petits caractères un peu penchés, sur le premier feuillet d'anciens volumes. On fera maintenant quelque attention à cette signature.

VI. — P. 533, note.

Dom Antoine, pretendu roy de Portugal, que nous avons veû icy.

Don Antonio, fils d'un bâtard du roi Emmanuel de Portugal, finit effectivement ses tristes jours à Paris, le 16 août 1595, après avoir vainement essayé d'arracher le Portugal à la domination de Philippe II, roi d'Espagne. « En ce mois, » dit *l'Estoile*, « mourut à Paris dom Antonio, roy de Portugal, au moins qui l'avoit esté, car son train » estoit réduit à celui d'un bien simple gentilhomme. » (Edition de M. Aimé Champollion, p. 265.)

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

ERRATA.

P. 46, lig. 24. Au lieu de : *Estant à la poste,* il faudroit peut-être lire : *Estant à la porte.*

P. 185, lig. 3. *Ce fut là que le desaccord...* lisez : *Le desordre.*

P. 189, lig. 6. *Aussi...* lisez : *Ainsy.*

P. 194, lig. 1. *Qui ne vouloit pas qu'il n'y eust,* lisez : *Qu'il y eust.*

P. 211, lig. 12. Ajoutez l'alinéa suivant : Gaillonnet est un hameau voisin de Meulan, de même que Gaillon et Dalibray, deux autres terres de la maison de Vion. Les Vion sont originaires de Bourgogne, et vinrent s'etablir sous le règne de Louis XI dans le Vexin françois, où ils se sont toujours honorablement maintenus. Nous devons ajouter que l'amour des lettres est héréditaire dans cette famille, comme le prouvent assez bien soit les anciens noms de Mme Saintot, de Vion-d'Herouval et de Dalibray; soit le nom contemporain de M. le vicomte de Gaillon, ecrivain délicat et savant bibliophile.

P. 214, lig. 26. *En Flandre,* lisez : *En Flandres.*

P. 233, lig. 1. *En quelque traitte...* lisez : *En quelque traitté...*

P. 233, 2e manchette. *P.* 8, lisez : *P.* 217.

P. 249, 2e manchette. *Sillon... auteur des* Maistres d'Estat..., lisez : *Silhon... auteur du* Ministre d'Estat.

P. 298. Ajoutez à la fin du Commentaire : « J'ai encore trouvé de Lesfargues un autre volume traduit très-librement des *Controverses de Seneque.* Lyon, 1663, in-18. La dédicace, qui sent convenablement le gascon modeste, est à l'adresse de l Académie françoise.

TABLE

DU SIXIÈME VOLUME.

FIN DE A TABLE.

PARIS.—TYPOGRAPHIE WITTERSHEIM
RUE MONTMORENCY,